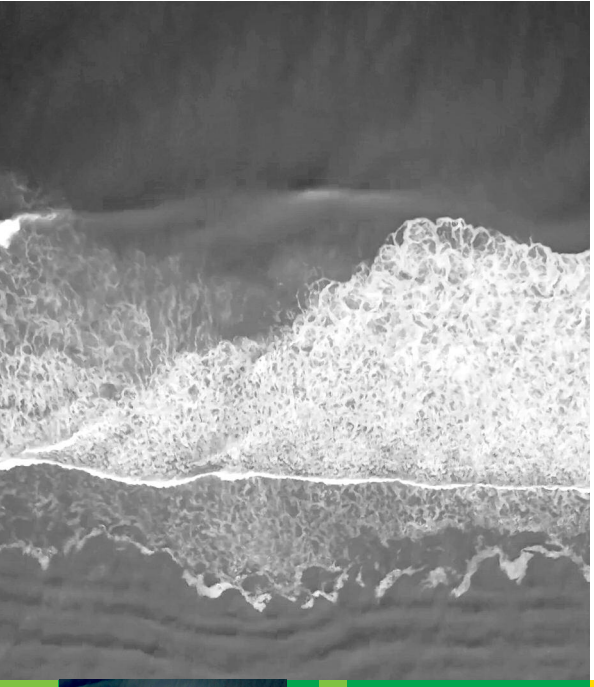

République Islamique de
Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction du Contrôle Environnemental

République du
Sénégal

Un peuple-Un but-Une foi

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction de l'Environnement et des Établissements Classés

Projet de production de gaz Grand Tortue / Ahmeyim - Phase 1

Étude d'impact environnemental et social

Rapport final consolidé intégrant les revues réglementaires de la Mauritanie et du Sénégal

Juin 2019

Volume 6 sur 7

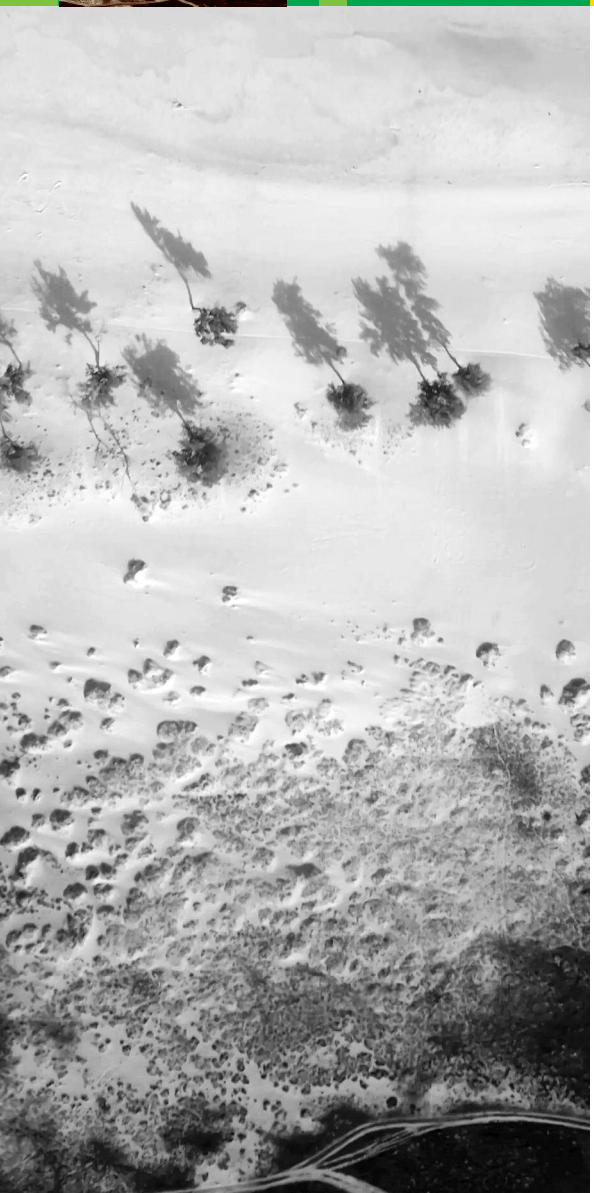

bp

En partenariat avec

KOSMOS ENERGY

PETROSEN

SMHPM

Rapport d'EIES préparé par

GOLDER

CSA Ocean Sciences Inc.

Ecodev

TROPICA ENVIRONMENTAL CONSULTANTS

Le rapport de l'étude d'impact environnemental et social du projet de production de gaz Grand Tortue/Ahmeyim - Phase 1 est divisé en 7 volumes comme suit :

Volume 1 : Le résumé non technique, la liste des principaux contributeurs, la table des matières, la liste des abréviations et acronymes ainsi que les chapitres 1 à 6

Volume 2 : Le chapitre 7

Volume 3 : Les chapitres 8 à 11 ainsi que la bibliographie et les références

Volume 4 : Les annexes A à J

Volume 5 : Les annexes K à O

Volume 6 : Les annexes P à R

Volume 7 : Les annexes S à Y

Le présent document est le **Volume 6** qui contient :

- Annexe P - Liste indicative des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) du projet
- Annexe Q - Rapports de consultation publique
- Annexe R - Fiches de données de sécurité des produits (FDS)

ANNEXE P : LISTE INDICATIVE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) DU PROJET

Annexe P
Liste indicative des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du projet

Considérant la réglementation du Sénégal relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une analyse préliminaire des installations et activités du projet en fonction des rubriques de l'ICPE a été effectuée afin de déterminer si le projet devra éventuellement faire des demandes d'autorisation pour les ICPE.

Pour classer les ICPE, il faut d'abord rappeler les phases du projet :

1) Phase de préparation, de construction et d'installation (construction) pendant laquelle se dérouleront notamment les activités de forage[1];

2) Phase des opérations (environ 3 ans plus tard) durant laquelle le FPSO, le Hub/Terminal et les autres installations du projet seront en opération; et

3) Phase de fermeture (environ 20 ans plus tard).

Pour le moment, seule la phase de construction, et plus particulièrement les travaux du navire de forage, ont été analysés pour les ICPE car le niveau de détails de l'ingénierie du projet actuellement disponible pour les autres phases et activités est insuffisant pour ce type d'analyse. Néanmoins, il apparait déjà que le projet sera soumis à la procédure d'ICPE.

Le tableau P-1 présente une liste indicative des ICPE associées au navire de forage et leur régime. Lors de la procédure d'ICPE, cette liste indicative sera mise à jour et complétée pour inclure les navires de soutien et les activités des bases d'approvisionnement à terre pour la phase de construction, et pour inclure les activités de la phase d'opérations. Les déclarations et demandes d'autorisation pour les ICPE seront complétées avant le démarrage des activités concernées en conformité avec la réglementation Sénégalaise.

[1] Tel qu'expliqué à la section 2.3.1 du chapitre 2 du présent rapport, les travaux de forage débuteront à la phase de construction et continueront également pendant la phase des opérations.

Tableau P-1 Liste indicative des ICPE associées au navire de forage et leur régime

Rubrique	Installation/Activité sur site	Désignation nomenclature ICPE	Seuil d'autorisation	Seuil de déclaration	Valeur sur le site du projet	Régime
Production et Distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude, combustion, compression et réfrigération						
A 1400	6 générateurs électriques de 8435 kVa (6750 kW) chacun	A 1402	>2MW >500 kW et <2MW	>50 kW <500 kW	40 500 kW	Autorisation
A 1400	6 moteurs Diesel de 9380 HP (7000 kW) chacun	A 1402	>2MW >500 kW et <2MW	>50 kW <500 kW	42 000 kW	Autorisation
A 1400	Système air comprimé : 3 compresseurs d'air d'une capacité nominale de 28 HP (21 kW) chacun	A1406	>200 kW	>20 kW <200 kW	63 kW	Déclaration
	Système air comprimé : 3 compresseurs d'air d'une capacité nominale de 72 HP (54 kW) chacun	A1406	>200 kW	>20 kW <200 kW	162 kW	Déclaration
	Système air comprimé : 2 compresseurs d'air d'une capacité nominale de 53 HP (40 kW) chacun	A1406	>200 kW	>20 kW <200 kW	80 kW	Déclaration
A 1400	Conditionneur d'air (Consommation d'énergie des compresseurs)	A1406	>200 kW	>20 kW <200 kW	1220 kW	Autorisation
Substances Toxiques						
S 200	M-I Cide	S 203	>2 T >200 kg et <2 T	>50 kg <200 kg	2,4 m^3 (2,7 T)	Autorisation
S 200	U066	S 203	>2 T >200 kg et <2 T	>50 kg <200 kg	2,180 m^3 (1,96 T)	Autorisation
S 200	Defoamer AF340	S 203	>2 T >200 kg et <2 T	>50 kg <200 kg	n.d.	À déterminer
Substances Corrosives						
S 300	Chaux	S304	>5000 m^3 >50 m^3 et <5000 m^3	>5 m^3 et <50 m^3	10 750 kg (26,9 m^3)	Déclaration
S 300	Cement G	S304	>5000 m^3 >50 m^3 et <5000 m^3	>5 m^3 et <50 m^3	160 T (51 m^3)	Déclaration
S 300	Bromure de calcium	S304	>5000 m^3 >50 m^3 et <5000 m^3	>5 m^3 et <50 m^3	953,9 m^3	Autorisation

Rubrique	Installation/Activité sur site	Désignation nomenclature ICPE	Seuil d'autorisation	Seuil de déclaration	Valeur sur le site du projet	Régime
S 300	One-Trol HT	S302	>5000 m^3 >50 m^3 et <5000 m^3	>5 m^3 et <50 m^3	11,33 T (8,7 m^3)	Déclaration
Explosifs et substances explosives						
S 500	Powerjet Omega	S 502	>1 T et <50 T >50 T	>100 kg et <1 T	313,2 kg	Déclaration
S 500	Secure 2 Detonator	S 502	>1 T et <50 T >50 T	>100 kg et <1 T	n.d.	À déterminer
S 500	Primacord - Reboxed	S 502	>1 T et <50 T >50 T	>100 kg et <1 T	1350 kg	Autorisation
S 500	Primacord - 80 gr FEP	S 502	>1 T et <50 T >50 T	>100 kg et <1 T	975 kg	Déclaration
S 500	L Powder Cartidge	S 502	>1 T et <50 T >50 T	>100 kg et <1 T	115,2 kg	Déclaration
S 500	Powder Charge	S 502	>1 T et <50 T >50 T	>100 kg et <1 T	147,6 kg	Déclaration
Gaz inflammables						
S 600	Acétylène : 16 bouteilles de 1,42 m^3	S602	>1000 m^3 >30 m^3 et <1000 m^3	>0,3 m^3 <30 m^3	22,72 m^3	Déclaration
Liquides inflammables						
S 700	Laque protectrice en aérosol	S 702 (Catégorie A)	>1000 m^3 >25 m^3 et <1000 m^3	>0,5 m^3 <25 m^3	12 m^3	Déclaration
S 700	Nettoyant de diluant électrique	S 702 (Catégorie A)	>1000 m^3 >25 m^3 et <1000 m^3	>0,5 m^3 <25 m^3	1 m^3	Déclaration
S 700	Adhésif EVO-STIK 528	S 702 (Catégorie B)	>2000 m^3 >50 m^3 et <2000 m^3	>5 m^3 <50 m^3	12 m^3	Déclaration
S 700	Ambertron	S 702 (Catégorie B)	>2000 m^3 >50 m^3 et <2000 m^3	>5 m^3 <50 m^3	6 m^3	Déclaration
S 700	Enduit d'étanchéité d'uréthane transparent CRC 2049	S 702 (Catégorie B)	>2000 m^3 >50 m^3 et <2000 m^3	>5 m^3 <50 m^3	12 m^3	Déclaration
S 700	Nettoyant en foam anti-statique	S 702 (Catégorie B)	>2000 m^3 >50 m^3 et <2000 m^3	>5 m^3 <50 m^3	12 m^3	Déclaration
S 700	Diesel sur le navire de forage	S 702 (Catégorie C)	>4000 m^3 >100 m^3 et <4000 m^3	>10 m^3 <100 m^3	8458 m^3	Autorisation

Rubrique	Installation/Activité sur site	Désignation nomenclature ICPE	Seuil d'autorisation	Seuil de déclaration	Valeur sur le site du projet	Régime
S 700	Produit multi-usage WD-40 Liquide en vrac	S 702 (Catégorie C)	>4000 m^3 >100 m^3 et <4000 m^3	>10 m^3 <100 m^3	50 m^3	Déclaration
S 700	ESCAID 110 Huile de base (huile minérale) sur le navire de forage	S 702 (Catégorie D)	>5000 m^3 >200 m^3 et <5000 m^3	>20 m^3 <200 m^3	299,6 m^3	Autorisation
S 700	Huile lubrifiante sur le navire de forage (moteurs et propulseurs)	S 702 (Catégorie D)	>5000 m^3 >200 m^3 et <5000 m^3	>20 m^3 <200 m^3	190 m^3	Déclaration
S 700	Huile usée	S 702 (Catégorie D)	>5000 m^3 >200 m^3 et <5000 m^3	>20 m^3 <200 m^3	90 m^3	Déclaration
Substances radioactives						
S 1100	Cs-137	S1103	≥185 GBq	<185 GBq	1 KBq	Déclaration
S 1100	Am-241/Be	S1103	≥185 GBq	<185 GBq	2 GBq	Déclaration
S 1100	Th-323	S1103	≥185 GBq	<185 GBq	1 KBq	Déclaration
S 1100	Co-60	S1103	≥185 GBq	<185 GBq	5 GBq	Déclaration
S 1100	Na-22	S1103	≥185 GBq	<185 GBq	2 KBq	Déclaration

n.d. : non disponible

ANNEXE Q : RAPPORTS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Annexe Q
Rapports de consultation publique

CONTENU DE L'ANNEXE

La présente annexe fournit les rapports détaillés des consultations publiques pour la Mauritanie et le Sénégal. Ces rapports incluent la présentation PowerPoint, les comptes-rendus des réunions, la liste des participants et des photos prises pendant les réunions.

Q-1 Rapports de consultation publique en Mauritanie

- Q-1a Rapport de consultation publique à N'Diago
- Q-1b Rapport de consultation publique à Bouhajra
- Q-1c Rapport de consultation publique à Nouakchott

Q-2 Rapport de consultation publique au Sénégal

.

ANNEXE Q-1 : RAPPORTS DE CONSULTATION PUBLIQUE EN MAURITANIE

ANNEXE Q-1a : RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE À N'DIAGO

Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore

Journée de consultation du public de N'diago

le 09/05/2017

Compte rendu préparé par ECODEV

Rapport provisoire de juillet 2017

Ecodev
Ext Ilot K 155 - TVZ
BP 41 74
Nouakchott, Mauritanie
Phone : (222) 529 30 54

Table des matières

Liste des acronymes 3

I. Contexte 4

II. L'ouverture officielle 5

III. La présentation du Projet 8

IV. La séance de débat (question, réponses et suggestions) 8

IV. 1. Questions et Suggestions **8**

IV.2. Réponses aux questions posées **13**

V. Les annexes 17

Annexe 1 : Le plan de la journée de consultation

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Annexe 3 : La liste de présence

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

Annexe 5 : Quelques photos de la journée

Liste des acronymes

BGP	Biodiversité Gaz Pétrole
DCE	Direction du Contrôle Environnemental
DCSE	Direction de Contrôle et du Suivi Environnemental
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FNRH	Fond National des Revenus des Hydrocarbures
FPSO	Floating Production Storage Offloading
GNC	Gaz Naturel Condensé
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
KEM	Kosmos Energy Mauritania
Kosmos	Kosmos Energy, LLC
MEDD	Ministère de L'Environnement et du Développement Durable
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
OSC	Organisation de la Société Civile
PDC	Plan de Développement Communautaire
PDL	Plan de Développement Local
PETROSEN	Société des pétroles du Sénégal
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Sociale
RSE	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
TMLSA	Tasiast Mauritania Limited s.a.

I. Contexte

Dans le cadre de la réalisation du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal une étude d'impact environnemental et social est proposée par BP et Kosmos Energy Mauritania. Les bureaux chargés de cette étude, conformément aux dispositions du code de l'environnement de la Mauritanie et ses décrets d'application, ont organisé une journée de consultation avec le public dans la commune de N'diago, Moughataa de Keur Macène.

Cette consultation avec le public a été programmée avec les autorités administratives et les départements ministériels concernés. Elle s'est déroulée avec les populations de la commune de N'diago dans un espace aménagé pour la circonstance au sein de l'hôtel de ville.

L'équipe chargée de l'organisation et l'animation de cette journée de consultation avec le public, a pris toutes les dispositions pour informer en temps opportun les parties prenantes concernées et mobiliser la logistique nécessaire pour le bon déroulement et le reporting de cette rencontre.

C'est ainsi que, conformément aux dispositions réglementaires, les autorités administratives, municipales et les représentants des localités ont été informées et invitées à prendre part à cette journée de consultation avec le public.

Le plan de la journée est fourni en annexe 1. La participation à la journée était satisfaisante avec un total de 104 participants dont 23 femmes. L'équipe d'organisation a épuisé le modèle de liste imprimé depuis Nouakchott, elle a dû recourir à un complément de liste tracé à la main faute de moyen d'impression au niveau de N'diago. La liste des participants est fournie en annexe 3.

Le tableau ci-dessous présente la configuration des personnes présentes.

Structure	**Type de participant**	**Nombre de personnes**		
		Total	**Hommes**	**Femmes**
Localités	Représentants des localités	63	54	9
Coopérative féminine de N'diago	Société civile locale	1	-	1
Coopérative Nasser Meylam	Société civile locale	1		1
Coopérative Lekrayoune	Société civile locale	1	-	1
Coopérative de Djéhoss	Société civile locale	1	-	1
Associations Culturelles et Sportives de N'diago	Société civile locale	4	4	0
Commune de N'diago	Maire et adjoints	4	2	2
Lycée de N'diago	Personnel et élèves	29	21	8
Sous total 1		**104**	**81**	**23**
Organisateurs et autres personnes présentes				
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Représentants	3	3	0
Ministère de Pétrole de l'Energie et des Mines	Représentant	1	1	0
Société Mauritanienne des hydrocarbures et du patrimoine minier	Représentant	1	1	0

Structure	Type de participant	Nombre de personnes		
		Total	Hommes	Femmes
ECODEV	Consultants	7	7	0
KOSMOS et KEM	Personnel de la société	4	4	0
GOLDER	Consultante	1	0	1
BP	E&S Lead	1	0	1
Sous total 2		**18**	**16**	**2**

Le présent document constitue un compte rendu de la journée et s'articule autour des parties suivantes :

- La séance d'ouverture officielle
- La présentation du projet
- La séance de débat : « questions-réponses » et suggestions
- Les annexes :
    1. Plan de la journée de consultation
    2. Présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul
    3. La liste des présents
    4. Les suggestions et remarques consignées dans le registre.
    5. Quelques photos de la journée.

A la fin des travaux de la journée un registre a été ouvert au public, pour que les parties prenantes (PP), qui le souhaitent, y consignent leurs remarques, suggestions et préoccupations. Ce registre a été déposé à la direction du contrôle environnemental du Ministère de l'environnement et du développement Durable. Une copie scannée des observations consignées dans le registre est fournie en annexe 4 du document.

II. L'ouverture officielle

C'est vers 10h30 mn que la cérémonie d'ouverture officielle de la consultation publique du projet Ahmeyim/Guembeul a commencé sous la supervision d'un panel constitué des personnalités suivantes :

- le chef d'arrondissement de N'diago Mr Itawel Oumrou Ould Khouna
- Maire de la commune de N'diago, Mr Boidiel Ould Houmeitt
- le Directeur du Contrôle Environnemental au MEDD, Mr Cheikh Tourad Med Cheikh Saad Bouh
- le DSPE/DGH au Ministère des Pêches Mr Mouamar Rachid Saleh
- le représentant de la société mauritanienne des hydrocarbures et de patrimoine minier Mr Med Yeslem Ahmed El Hacen
- la représentante de BP chargée de l'environnement Mme Gaelle Baldelli
- le Vice-Président de Kosmos Chargé de l'environnement Mr Gary Brooks.

- **Le maire de la commune de N'diago** Monsieur Boydiel Ould Houmeyde a introduit cette séance d'ouverture en souhaitant la bienvenue à tous et souhaiter aux hôtes un bon séjour

parmi les populations de N'diago. Il a ensuite demandé aux participants de suivre et d'écouter attentivement ce que la délégation va leur dire car a-t-il dit cette mission est venue pour aider les habitants de cette zone et se concerter avec eux. Ce sont les habitants de N'diago qui connaissent mieux que quiconque leur milieu. Cette concertation sera régulière et marquera toutes les étapes du projet. La Maire a également demandé aux représentants des villages ici présents de faire des réunions informatives, de restitution de cette rencontre, dès leur retour dans leurs villages respectifs. Cela permettra d'éviter a-t-il souligné les mauvaises interprétations et les fausses rumeurs qui pourraient suivre cette rencontre, faute d'une bonne communication des participants avec le reste des communautés.
Il a dit aussi « *Nous ne sommes pas des techniciens mais l'Etat mauritanien est représenté par les responsables concernés et ce sont des techniciens qui maitrisent bien le sujet*».

- **Le Directeur du Contrôle Environnemental** (DCE) a souhaité à son tour la bienvenue aux participants et les a remerciés d'être venus participer à cette journée dont le but est d'échanger, dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social (EIES), sur le projet de production du gaz *offshore* entre la Mauritanie et le Sénégal. L'objectif de cette journée est d'informer le public sur les étapes du projet et de discuter sur les éventuels impacts environnementaux et sociaux. Le Directeur a rappelé que cette rencontre vient après d'autres qui ont été organisées dans le cadre des phases de prospection et d'exploration qui ont permis ces importantes découvertes de gaz dans cette zone. Aujourd'hui nous sommes ici pour discuter du projet de production car Kosmos a découvert du gaz entre la Mauritanie et le Sénégal. Avant de démarrer, la compagnie est tenue de s'assurer des impacts environnementaux et sociaux du projet, c'est pourquoi les populations ont été invitées pour donner leurs avis et leurs suggestions et inquiétudes. Tous ces éléments seront consignés dans le rapport final de l'étude d'impact environnemental et social. Compte tenu de l'importance qu'accorde le gouvernement à cette activité, une délégation de haut niveau est ici parmi vous pour superviser cette rencontre et s'assurer que ces objectifs seront atteints. Les départements ministériels concernés par le projet ont tenu plusieurs réunions techniques avec Kosmos et les bureaux chargés de l'étude pour s'assurer du respect des dispositions réglementaires en vigueur dans notre pays ainsi que les normes et bonnes pratiques dans ce domaine. Certes une expertise technique nationale est mobilisée pour l'étude mais les communautés sont les « experts locaux ». L'Etat est conscient que les populations autochtones connaissent mieux que n'importe qui leur milieu naturel. Certaines personnes disent qu'elles ne veulent pas du pétrole et du gaz croyant que leurs exploitations est nuisible à l'environnement. Or, il est aujourd'hui prouvé que l'exploitation des ressources naturelles notamment le gaz et le pétrole n'est pas forcément nuisible pour l'environnement. La condition est qu'un équilibre soit trouvé pour éviter les impacts négatifs, atténuer les risques et mettre en place des dispositifs fonctionnels en cas d'incident. Cela passe forcément par un monitoring communautaire pour le besoin duquel les capacités des populations seront renforcées. Le Directeur a également demandé aux habitants de la zone de ne pas délaisser leurs traditionnelles sources de revenu, métiers et autres professions développés depuis toujours, car le gaz et le pétrole sont des ressources épuisables. Le Directeur a précisé que le projet est dans un tournant important, car une firme internationale très connue dans ce milieu, BP, vient d'acquérir 62% du projet et se chargera de l'exploitation. Cela dénote de l'importance du projet auquel les autorités de la Mauritanie et du Sénégal accordent un intérêt particulier et ne ménageront rien pour qu'il ait des retombées positives sur l'environnement et les populations, afin que les populations de N'diago évoluent dans la prospérité et le bonheur.

- **Le Directeur du Suivi et de la planification Environnemental** (DSPE) du Ministère du Pétrole et de l'énergie a souhaité la bienvenue aux autorités administratives, communales et les villageois et il dit être honoré d'assister à cette journée. Il précise qu'au cours de la présentation du projet Ahmeyim/Guembeul l'assistance doit écouter attentivement afin de poser des questions auxquelles les experts apporteront les réponses et clarifications nécessaires. Il a rappelé que son ministère travaille en étroite collaboration avec le MEDD pour la bonne pratique des activités extractives. Nous suivons par conséquent les activités de Kosmos et BP. Les deux ministères veilleront à la transparence de la gestion des revenus de l'exploitation pétrolière et gazière.

- **Le représentant de la SMHPM** a quant à lui précise que la société mauritanienne des hydrocarbures et de patrimoine minier (SMHPM), partenaire de Kosmos Energy Mauritanie, est impliquée dans le processus des activités du projet et suivra tout ce qui est technique. Il demande aux communautés de N'diago de bien suivre la présentation afin de poser des questions.

- **Le représentant de Kosmos** a dit qu'il est content d'être présent à cette journée et demande aux participants de se sentir à l'aise de faire les commentaires qu'ils souhaitent.

- **Le chef d'arrondissement de N'diago** Monsieur Tawel Oumrou Ould Khouna a rappelé que le projet rentre dans le contexte politique du gouvernement mauritanien, qu'il est d'une importance capitale pour le développement économique du pays. Il a rappelé que cette deuxième rencontre est relative à la production du gaz qui doit être bénéfique pour le pays et pour les populations locales. Il a terminé par demander à l'assistance de poser les questions et faire le maximum de suggestions et a déclaré le début des travaux de la journée.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont pris une pause-café de 30 mn qui a permis aux autorités administratives de se retirer du présidium.

III. La présentation du Projet

A la reprise des travaux, Mme Hélène Marchand, chef de la mission de l'EIES a procédé à une présentation détaillée du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz. Elle était appuyée par deux traducteurs de l'équipe d'Ecodev qui ont repris la présentation en Wolof et en Hassanya. La présentation, jointe en annexe 2, a porté sur les éléments suivants :

- Le contexte du projet et ses promoteurs
- Une vue d'ensemble du projet : emplacement, éléments clés, phases, activités et calendrier prévisionnel du projet
- L'EIES : les consultants, le cadre réglementaire, les travaux en cours et le PGES.

Au cours de la présentation le Maire de N'diago a demandé aux organisateurs d'inviter les lycéens à se joindre à l'assistance pour participer à la rencontre, car ce sont eux les hommes de demain et ils pourront mieux expliquer le projet à leurs parents.

IV. La séance de débat (question, réponses et suggestions)

IV. 1. Questions et Suggestions

Après la présentation du projet, la parole a été donnée au Maire **Monsieur Boydiel Ould Houmeid,** qui a remercié et félicité Hélène pour la clarté de la présentation et a posé les questions ci-dessous :

- Quand vous étiez venu pour la 1ère fois vous nous avez fait savoir qu'il y aura deux forages différents à compter du mois de juillet, aujourd'hui vous nous parlez d'un seul forage commun avec le Sénégal, je veux des explications.
- Quel est la signification du nom d'Ahmeyim ?
- Savez-vous que la frontière entre nous et le Sénégal est à 100m de Saint-Louis à Gokhombath. Si les installations seront vers cette localité qui est non loin de Saint-Louis, cela veut dire que c'est seulement Saint-Louis qui profitera de ce projet. Connaissant la situation de chômage dans les deux pays, la main-d'œuvre pour le projet sera saint-louisienne car les travailleurs de Saint-Louis sont plus qualifiés que les nôtres. Nous avons besoin de formation. Donc on veut être édifié. Nous voulons bénéficier, nous aussi, des retombées de ce projet : la main d'œuvre, la formation et le transfert de technologie.
- 30 ans c'est trop pour la vie d'un homme, mais nous travaillons pour la génération future. C'est pour cela que j'ai demandé aux lycéens de participer à cette réunion pour qu'ils comprennent les dimensions régionales et continentales de ce projet.
- Lors de la dernière consultation publique vous avez parlé du pétrole, là vous ne parlez que du gaz. Où en est-on ?
- Qu'elles sont les retombées du gaz pour la Mairie de N'diago, comme le fer pour Zouerate ou le poisson pour Nouadhibou ? Le poisson est pour toute la Mauritanie mais Nouadhibou en profite.
- Ce projet aura des répercussions extrêmement importantes pour la Commune de N'diago. Montrez-nous ce que feront concrètement les deux sociétés pour les populations de N'diago, pour que, à notre tour, nous puissions dire voilà ce que BP et Kosmos ont fait sur le terrain. Le reste, ce n'est pas visible. C'est à plus de 100 km.
- Pour la construction du brise-lame, pourquoi le transport des matériaux se fera par bateaux et non par voie terrestre pour que les autochtones profitent de la main d'œuvre et de la construction d'une route ?

Monsieur Sidi Ali Moulaye Zeine, EA KEM: En réponse au maire, a apporté les précisions suivantes:

- Concernant la question sur l'emplacement des installations, nous parlons ici de frontière maritime (16°4) entre les deux pays qui se situe non loin de la localité de Salsale, elle est différente de la frontière terrestre. Les installations vont être à cheval entre les deux pays.
- Il y a une confusion : le projet de production dont on parle aujourd'hui est le résultat du puits foré en 2015. Ce dont on a parlé la dernière fois ce sont des forages d'exploration à venir dans le bloc C13. Je vous annonce aujourd'hui que le forage d'exploration au Sénégal a fait une bonne découverte. Cette année nous avons deux forages, maintenant le navire de forage se déplace vers l'offshore mauritanien.
- Ahmeyim est le nom d'un puits qui se situe au nord du pays dans la région du Tiris Zemmour. C'est l'Etat mauritanien qui baptise les forages après les découvertes et il a décidé de donner ce nom pour le projet de production de gaz.
- Par rapport au pétrole, on le cherche toujours. Nous avons dit la dernière fois que nos ingénieurs sont convaincus qu'il y a du pétrole. Nous continuons à le chercher et on le trouvera avec la grâce d'Allah.
- Pour l'équité dans les retombés du projet entre les deux pays, ne vous faites fait des soucis, les deux gouvernements veilleront à ce que les retombées soient équitables quelle que soit leur nature.
- Pour ce qui est du transport des matériaux : la voie terrestre coûterait cher d'une part et d'autre, elle comporte beaucoup de risques sur l'environnement. Le choix de la voie maritime se justifie par ces deux éléments : moindre coût et sécurité environnementale. Les routes ne sont pas bonnes pour supporter le transporter des quantités requises, et il y a des risques d'accident terrestres. Ensuite quelle serait la logistique pour acheminer les matériaux de N'diago en mer ?
- Le contrat de partage de production ne prévoit pas de fiscalité locale, il est protégé par l'article 25 du contrat.

Monsieur Cheikh Tourad, directeur du contrôle de l'environnement au Ministère de l'environnement a quant à lui précisé que :

- les gouvernements veilleront à ce que chaque dollar dépensé en Mauritanie soit dépensé au Sénégal. Un comité interministériel a été mis en place dans le cadre des négociations en cours entre BP et Kosmos et les deux Etats veilleront au respect de cette partie.
- Les deux pays travaillent sur l'harmonisation du régime fiscal pour un équilibre dans les retombées sur les deux pays. Il y'a d'autres pays qui nous font la concurrence c'est pourquoi le régime fiscal doit être allégé pour encourager les investisseurs et préserver les intérêts des Etats.
- Un Comité de suivi de la mise en œuvre du projet sera mis en place. Il sera présidé par le Wali du Trarza et le Gouverneur de Saint-Louis. Le maire de N'Diago et le maire de Saint-Louis en feront partie. Ils se réuniront de manière périodique.

Monsieur Boydiel Ould Houmeid, Maire de N'diago, il repose deux autres questions **:**

- Quels est la différence du prix entre le condensat et le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) ?
- Pourquoi la Mauritanie n'a pas de commission de transparence comme le Sénégal ?

Monsieur Gary Brooks, Vice-président de Kosmos, il répond au maire en disant :

- Si on convertit en baril, équivalent pétrole, le coût est assez proche, par contre la différence entre le coût de traitement du gaz condensat et du gaz liquéfié (GNL) est énorme.

Monsieur Sidi Ali Moulaye Zeine, EA KEM : il reprend la parole et précise ce qui suit :

- La Mauritanie est membre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2006. Nous sommes plus en avance dans ce domaine que le Sénégal.

Après les réponses aux questions du Maire, il a été demandé aux participants désirant intervenir de s'inscrire sur une liste auprès des modérateurs. C'est ainsi que 12 personnes se sont enregistrées. Le modérateur a procédé à leur appel par ordre d'inscription sur la liste.

Monsieur Alassane Salif Gueye, il dit :

- La question de frontière entre le Sénégal et la Mauritanie dans ce projet doit être précisée davantage. Il faut que le maire prenne ses responsabilités. Il y a de la main d'œuvre locale à N'diago. Le maire doit tout faire pour que la commune de N'diago puisse profiter de ce projet.
- Kosmos doit appuyer les jeunes et les coopératives féminines locales par la création d'emploi et le financement.

Monsieur Doudou dit Mamadou Ibrahima Gueye :il salue tout le monde et félicite Hélène pour la présentation.

- Dorénavant apportez nous des blocs notes et des stylos pour les participants.
- Les participants venus à pied devraient être remboursés pour les frais de leur transport.
- Vous avez dit que l'EIES a commencé depuis décembre 2016. On aurait dû commencer l'EIES en 2014 car Kosmos à fait la sismique au large de N'diago depuis 2013. Depuis que cette sismique a été réalisée dans nos eaux, nous n'avons plus de poulpe.
- Nous demandons une agence à N'diago pour communiquer avec les populations au niveau local.
- Comment va se faire le partage des revenus entre les deux pays, qui décide ?
- Il faudra nous construire une bonne digue pour faciliter le passage entre N'diago et Keur Macène
- Il faudrait également construire une bonne salle de réunion qui pourrait servir pour toutes les réunions que Kosmos tient ici, et construire et équiper un site d'élevage et d'agriculture.

Monsieur Madiop Doudou Gueye: il demande :

- Pourquoi Kosmos et BP sont ensemble ? BP a-t-elle acheté Kosmos?
- Quels est l'impact des circulations des bateaux sur les mammifères marins sur le long terme ?

Monsieur Masseck Sèye : Il salue et remercie Hélène et déclare qu'aujourd'hui est un grand jour pour N'diago, je suis le SG de l'association culturelle et sportive de Niago. Merci Monsieur le maire pour l'occasion offerte aux jeunes.

- Kosmos et BP, vous êtes là depuis 5 ans, vous avez fait beaucoup de promesses à la population. C'est trop peu par rapport aux attentes de la population. Il y'a ce qu'on appelle la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), nous voudrions que vous contribuiez dans l'éducation à N'diago et la formation. Nous voudrions aussi que la Diaspora de N'diago obtienne de l'emploi à travers ce projet. Nous avons des ingénieurs, des mécaniciens etc.
- Quelle est l'origine du nom attribué au projet. N'diago a son histoire pleine de symboles. Ici c'est la Mauritanie en miniature : il y a toutes les composantes de la population et nous vivons en parfaite cohésion, c'est ça N'diago. L'ASC des jeunes a présenté à Kosmos un projet de renforcement de cette cohésion et de prévention des conflits. Kosmos aurait donné un accord de principe, mais jusque-là le projet n'a toujours pas vu le jour. Nous voulons que ce projet soit réalisé et appuyé par Kosmos.
- Des actions ont certes été faites par Kosmos mais en dessous des attentes des populations, nous comptons beaucoup sur vous. Je vous remercie

Monsieur Oumar Diey : il remercie madame Hélène et ses collaborateurs pour la clarté de l'exposé et dit :

- Le nom d'un puits découvert à N'diago doit être un nom local (Voum Labhar ou Thionk, Fatou, etc…), c'est choquant. La découverte est locale. On aurait dû lui donner un nom qui reflète N'diago. Pourquoi prendre le nom d'un puits qui est à Zouerate ?
- Comme a dit le maire, nous aimerions que nos générations futures profitent de ce projet. Nous avons un lycée dans la commune, nous voulons que Kosmos octroie des bourses d'études aux bacheliers locaux des séries mathématiques et scientifiques pour devenir des ingénieurs et revenir travailler dans ce projet.
- L'Etat doit faire des reversements à la commune de la rente de ce projet. La commune doit bénéficier des retombées positives de ce projet.
- Pour que N'diago puissent profiter de ce projet, notamment en terme d'emploi des jeunes, il faut que les installations soit proches de la commune N'diago. Sinon, les emplois seront pour les Sénégalais.
- L'éducation a un grand problème en Mauritanie, nous voulons que Kosmos nous appuie dans ce secteur et celui de la santé également.

Monsieur Lidy Ould Bekaye : il salue tout le monde et précise :

- Kosmos en Hassanya peut vouloir dire « goûter et sucer ». Donc, on s'attend à des aides.
- J'avais subi, avec un groupe de leaders dans la Moughataa, une formation en 2014 sur la surveillance maritime et depuis lors personne n'est venu nous voir bien que nous disposons de documents signés par le représentant du MEDD. Je souhaite qu'on nous intègre parmi les agents de surveillance dont on a parlé dans l'étude. Nous demandons également l'insertion des jeunes des localités dans les activités du projet.

Monsieur Ibrahima Sall : il dit :

- La commune de N'diago est peuplée de plus de 10000 habitants, tous pauvres. Kosmos et BP sont conscients de cette situation. Il faut qu'ils investissent pour appuyer la population locale dans plusieurs les domaines tels que :
    - ✓ L'éducation
    - ✓ L'eau potable
    - ✓ …..
- On ne va pas laisser nos préoccupations, Kosmos nous a demandé de formuler des projets ce que nous avons fait. Il faut investir dans la jeunesse, moi je serai peut-être demain le Maire de N'diago.

Monsieur Tar Moussa Gueye, **il pose les questions suivantes :**

- Où allez-vous trouver les graviers pour les travaux du brise lame, certainement pas sur le littoral et comment ils seront acheminés ? Vous devriez utiliser des camions et pourquoi pas les faire venir jusqu'ici ?
- Ce qu'il y a à 125 km ne nous importe pas beaucoup. Nous voudrions que vous preniez en considération dans l'EIES, l'érosion maritime et côtière, car, il devient urgent de trouver une solution. L'eau est déjà rentrée à Saint-Louis (inondation). Le problème de Saint-Louis viendra ici.
- L'impact social nous fait peur. Le grand projet de barrage de Diama a détruit nos terres et nos eaux (l'eau en amont est bonne et mauvaise en aval). Même si ce projet a eu des retombées positives sur le pays, nous il ne nous a rien apporté, c'est pourquoi nous sommes inquiets également aujourd'hui.

Monsieur le président de l'ASC de N'diago :

- Nous, association des jeunes, avions de très bon contact avec Kosmos, mais nous sommes déçus car des engagements ont été pris mais pas respectés. Nous voulons savoir où en est-on avec ces engagements de Kosmos, pourquoi notre projet n'a pas été exécuté.
- Il faut nous considérer comme des partenaires et nous informer en temps réel cela évitera le malaise au sein des jeunes qui comptent beaucoup sur vous. Engagez-vous sur ce que vous pouvez faire et dites-nous sur quoi vous ne pouvez pas vous engager.
- Nous voulons avoir copie du rapport final de l'EIES.
- Nous voulons que la route Keur Macène-N'diago soit faite.

Monsieur Sall Mouhamadou : Il dit avoir peur du projet et dit ce qui suit :

- Nous avons peur : hier c'est le barrage de Diama qui nous a causé énormément de préjudices et aujourd'hui c'est le brise-lame de Kosmos.
- Ce barrage de Diama n'a eu que des impacts négatifs sur nous (plus d'activité agricole, pas d'eau potable). Il a détruit nos terres. L'intérêt de Diama, c'est les oiseaux. Nous ne sommes pas des oiseaux.
- Maintenant c'est notre mer qui est menacée alors que nous n'avons plus qu'elle.
- Nous demandons à Kosmos et à BP de faire des actions concrètes qui ont des impacts positifs et visibles sur la commune de N'diago.

- On nous parle de l'exploitation et de production, nous avons peur de la pollution de la mer avec le mouvement de bateaux qu'il y aura. Il faut nous rassurer : qu'elles sont les mesures prises pour que ces bateaux ne polluent pas ?
- Aidez-nous à mieux vivre ici par l'amélioration de nos services de base notamment les écoles et le poste de santé.

Madame Mah mint Alioune : Elle remercie les présentateurs sur la clarté de l'exposé, et dit :

- Merci aux présentateurs pour la clarté de l'exposé
- Nous voulons que le partage entre la Mauritanie et le Sénégal soit équitable et que nous profitions des retombés de ce projet.
- Le nom Ahmeyim vient de loin cela laisse croire que les revenus du projet iront également loin.
- Nous avons deux problèmes ici : le problème d'infrastructure de santé et celui de l'eau potable.
- Kosmos doit créer une dynamique économique locale.

Monsieur Mohamed Elkory Ould M'Seika, il salue l'assistance et demande ce qui suit :

- Donner plus de garantie pendant la période de construction et d'installation du projet, car ça peut faire fuir les poissons.

Madame Salimata Seye maire adjointe de N'diago, elle salue tout le monde et dit qu'elle a peur en précisant :

- Je veux confirmer que nous avons peur : le barrage de Diama a détruit l'agriculture, aujourd'hui avec le pétrole, les ressources (poissons) vont encore diminuer progressivement.
- Le pétrole est un facteur d'insécurité (Irak…..) il faut éviter que cela arrive entre la Mauritanie et le Sénégal.
- Où sont les retombées du pétrole déjà découvert ?
- Ici à N'diago on n'a pas d'infrastructures de santé, les femmes accouchent et soignent leurs enfants au Sénégal et Kosmos veut vendre le gaz à l'extérieur. Il faut nous construire une maternité, une route, des hôpitaux, des centres de santé, un collège et les équiper.
- Tous nos enfants vont à l'école. Ils savent lire. Nous avons des filles et des garçons qui sont diplômés. Il nous faut l'intégration de nos enfants instruits dans le projet.
- Kosmos veut tout vendre à l'extérieur, ce n'est pas normal, aujourd'hui on sait comment se passent ces choses. Tout se sait aujourd'hui avec la mondialisation.
- Le projet réduit notre espace maritime.

IV.2. Réponses aux questions posées

L'équipe chargée de la modération a proposé que les réponses aux interventions soient organisées comme suit :

- Les représentants de l'Etat vont répondre aux questions qui relèvent de leurs prérogatives
- Les questions relatives à l'impact du projet sur la ressource seront répondues par Dr. Khallahi,

- Les questions sur le projet Ahmeyim et Gueumbeul seront répondues par les experts de Kosmos et BP.

1°) Monsieur le Directeur du Contrôle Environnemental du MEDD a

- Félicitations aux populations pour la qualité des interventions et a précisé que la population a bien compris la portée de l'exercice de la consultation du public ce qui est rare.
- Le MEDD est responsable du respect des engagements d'ordre public. Les engagements privés sont du ressort de la responsabilité sociale de Kosmos. Notre département veillera aux respects de ces engagements.
- Le choix du nom est une décision souveraine de l'Etat. Le département ministériel envoie trois noms dont au moins 1 nom local. Ensuite un tirage au sort est effectué et c'est comme ça que ce projet porte le nom d'Ahmeyim. Certains puits portent des noms de zones très lointaines de leurs lieux d'implantation, mais les populations n'ont pas remis en cause cela car la portée de tels projets est d'abord nationale. Nous avons un bateau qui s'appelle N'diago, nous avons un champ pétrolier qui s'appelle Thiof, un autre Chinguetti, Oualata, Banda….
- Certes, la dimension environnementale est récente dans la politique mauritanienne. Le MEDD n'a été créé qu'en 2006. On a sous-estimé les effets négatifs du barrage de Diama notamment les typhas. Aujourd'hui, nous avons des instruments qu'on applique à toutes les ressources naturelles (RN). Ces RN seront exploitées en respectant les normes internationales, nationales et les bonnes pratiques.
- Concernant la question de Lidy relative à la formation d'agents locaux en surveillance, le programme de renforcement des capacités a financé un bureau parmi le groupe de bénéficiaires. Il les a équipés de GPS et de caméra et le ministère pense les impliquer dans le suivi environnemental.
- Pour le comité du suivi, la commune de N'diago sera représentée.
- La Mauritanie ne peut se développer qu'à partir de ses ressources économiques, l'essentiel pour nous c'est qu'elles soient bien gérées et que toutes les parties puissent en profiter notamment les communautés locales. Nous allons tout faire pour que l'impact positif prime sur l'impact négatif.
- Nous avons beaucoup avancé dans la protection de notre biodiversité et de notre environnement de façon générale.

Monsieur Boydiel Ould Houmeid, Maire de N'diago, il précise quelques points en disant :

- J'ai fait une réunion avec Kosmos et BP par rapport à la situation socioéconomique en leur disant que nous avons un problème d'accès à l'eau potable, l'enclavement de M'boyo, nous voulons que cette localité soit désenclavée et qu'elle devienne un espace touristique.
- Il faut que la commune de N'diago obtienne quelque chose qui la différencie des autres communes de la Mauritanie.
- Pour le nom du Projet il devait être un nom local. Prochainement nous demandons à être impliqué dans le choix des noms.
- Enfin ce qui est le plus important, c'est que Kosmos et BP prennent nos suggestions et remarques en considération.

Dr. Khallahi Brahim, Expert en Biologie marine, expert consultant pour cette EIES, a répondu à trois questions :

- Concernant le lien entre la sismique effectuée par Kosmos et la rareté de la poulpe, les opérations de la sismique étaient à des profondeurs de 3000m et plus de 200 Km de la côte. La sismique utilise des canons à air qui sont orientés vers le fond marin et envoie des sons vers les sédiments qui sont absorbés à 90 %. Les 10% restant sont absorbés dans les eaux sur un rayon de 100 m. L'impact sur les ressources halieutiques touche essentiellement les œufs et les larves de poissons et les autres ressources subissent une légère modification (nage en vrille, dispersion des bandes etc.) mais un retour à la normale est observé dans des laps de temps très court.
- Les espèces qui vivent dans les grandes profondeurs sont les grands poissons et les espèces ayant une préférence pour la faible luminosité donc pas de poulpe.
- Pour ce qui est de la circulation maritime, il y a des couloirs tracés pour les navires et des personnes à bord équipées sont chargées de surveiller les mouvements des mammifères marins pour éviter toutes collisions.
- Les travaux de construction et d'installation sont développés en deux phases
  - A 2700 m de profondeur les effets sont très minimes
  - A 35 – 40 Km, c'est l'unité flottante et à 3- 5 Km c'est le brise-lame, ce sont ces deux zones qui sont riches en ressources. Ces zones seront protégées et serviront de zones d'alimentation et de régénération de poissons suite à des dépôts d'algues et des phytoplanctons. Le cas du puits du champ Chinguetti est un exemple. Ce sont des récifs naturels pour le renouvellement de l'écosystème

    Par contre, c'est le chalutage qui est ennemi de la ressource, il entraine beaucoup d'impacts négatifs à l'écosystème marin.

    L'exploitation des hydrocarbures et la pêche peuvent bel et bien être conciliés, nous avons plusieurs exemple dans le monde notamment le Brunei et la Norvège.

Monsieur Sidi Ali Moulaye Zeine, EA KEM:

- Concernant l'impact sur le poulpe, la zone de Kosmos est très loin de la pêche artisanale ; elle se situe à 100km offshore. Donc ce bateau sismique dont vous parliez en 2013 n'était pas de Kosmos. Je vous prie de vérifier vos informations.
- Pour Doudou, bien noté, prochainement vous aurez des blocs notes et stylos. Mais nous ne paierons pas des per diem, car tous ceux qui sont là, sont venus pour leur intérêt.
- Les investissements sociaux sont une action volontaire de la société. Nous payons obligatoirement les taxes à l'Etat. Nous sommes là pour 30 ans et les choses se font petit à petit. Toute activité sera discutée avec l'Etat et les locaux.
- La rente de l'Etat mauritanien pour le projet sera versée sur le Fond National des Revenu des Hydrocarbure (FNRH).
- Les retombées financières vont être les mêmes pour le Sénégal et la Mauritanie.
- Nous avons financé l'élaboration d'un Plan de Développement Communal (PDC) de N'diago. Les retombées doivent être équitables, nous avons maintenant des responsabilités, nous essayons de faire les choses, nous avons financé les priorités pour les pêcheurs.
- Nous allons électrifier trois villages de la commune de N'diago et nous continuerons à être très proches de vous. Mais la construction des routes, et les grosses infrastructures, c'est l'Etat qui doit les faire.

- Concernant l'emploi des autochtones, N'diago et Saint Louis sont prioritaires s'il y a les compétences recherchées. Mais il est important aussi de savoir que l'emploi dans le secteur minier sur terre (TMLSA, SNIM par exemple) n'est pas pareil que chez les gaziers ou pétroliers en offshore. Vous pouvez trouver chez les miniers des milliers d'employés, car les opérateurs utilisent des engins de chargement des minerais et ils ont besoin d'une main d'œuvre très importante. Par contre chez les gaziers ou bien les pétroliers c'est avec la technologie qu'on travaille le plus, c'est ce qui explique la différence du nombre d'employés dans ces activités. Il n'y aura pas de camp sur le bord de la mer pour les employés et les bateaux seront autosuffisants.
- Les priorités de la commune seront actualisées et les investissements que nous pouvons faire et qui peuvent vous servir seront étudiés. Nous allons renouveler le diagnostic participatif fait il y a deux-trois ans. Mais Kosmos et BP n'ont pas les moyens pour tout régler.

Après ces réponses et clarifications apportées par les membres de la délégation et en l'absence de toute autre intervention, il a été rappelé aux participants qu'un registre est mis à leur disposition avant leur départ pour consigner leurs avis, interrogations et doléances. Sur ce il a été demandé au Hakem de N'diago de clôturer les travaux de cette journée de consultation du public.

Monsieur le Hakem de N'diago, a clôturé cette journée de la consultation publique en remerciant toutes les populations de la commune qui ont répondu massivement à l'appel pour cette étape de la réalisation de l'EIES de Kosmos et de BP. Il a aussi remercié les services techniques de l'Etat, la commune, toutes de l'équipe de Kosmos et BP ainsi que toute l'équipe organisationnelle et l'assistance d'une manière générale pour les suggestions et remarques émises dans la journée qui seront prises en considérations dans le rapport final de l'EIES.

V. Les annexes

Annexe 1 : Le plan de la journée de consultation

Plan de la journée de consultation du public du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz offshore

N'diago le 09 Mai 2017

Date : à fixer avec les autorités

Le lieu : à fixer avec les autorités de N'diago

Les parties prenantes :

- Le Hakem de N'diago
- Le maire de N'diago
- Les représentants des ministères impliqués (MEDD, MPEM, MPEMi,)
- Les chefs de service présents à N'diago
- Les ONG et groupements opérant dans le domaine de l'Environnement dans la moughataa du projet
- Autres structures de la Moughataa pertinentes.

Déroulement de la journée :

- Ouverture officielle par le Hakem de N'diago et le Maire
- Interventions des représentants des ministères concernés
- Présentation du projet et de l'EIE du projet par Kosmos
- Présentation des impacts environnementaux et leur gestion par le consultant
- Débats et discussion
- Ouverture d'un registre pour les appréciations, les observations et les suggestions formulées par rapport au projet.

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore

Consultations publiques en Mauritanie et au Sénégal

Mai et juin 2017

Objectif de la présentation

- Vous présenter le projet de production de gaz Ahmeyim/Guembeul, ses promoteurs et son contexte
- Vous présenter l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en cours
- Répondre à vos questions sur le projet
- Être à l'écoute de vos préoccupations et les prendre en considération dans la préparation de l'EIES

2

Contexte du projet

- En 2015 et 2016, du gaz a été découvert en mer (offshore) au large de la Mauritanie et du Sénégal. Cette découverte de gaz offshore est l'une des plus importantes de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest. Le projet proposé est la 1ère étape de développement de cette découverte.
- Le gisement de gaz est situé dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte, à la frontière maritime de la Mauritanie et du Sénégal. Les réserves de gaz sont divisées également entre les deux pays.
- La Mauritanie et le Sénégal ont accepté de travailler ensemble, avec des partenaires, pour aller de l'avant avec un seul et même projet de production de gaz.

3

Contexte du projet

Le projet est mené sous la responsabilité des autorités nationales des deux pays :

Le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines de la Mauritanie

Le ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables du Sénégal

4

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Promoteurs du projet

Le projet est mené en partenariat entre :

- La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM)
- La Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
- Kosmos Energy Ltd (Kosmos) et sa filiale, Kosmos Energy Mauritania (KEM) et une co-entreprise, Kosmos BP Senegal Limited (KBSL)
- BP, un nouveau partenaire, qui sera responsable du projet

5

Vue d'ensemble du projet Ahmeyim/Guembeul

Quel est le but du projet ?

Extraire, traiter et exporter du gaz naturel sous forme liquide, connu sous le nom de gaz naturel liquéfié (GNL). Jusqu'à 5 millions de tonnes de GNL seront produites par année. Le projet rendra également disponible le gaz pour une utilisation domestique dans les deux pays.

Où est le gaz ?

Dans un gisement en mer, dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte.

En quoi consistera le projet ?

Pendant environ 30 ans, extraire le gaz du gisement et l'envoyer grâce à un système de pipelines vers une installation proche de la côte, près de N'Diago et de Saint-Louis, d'où il sera traité, liquéfié et exporté par des navires.

6

Emplacement du projet

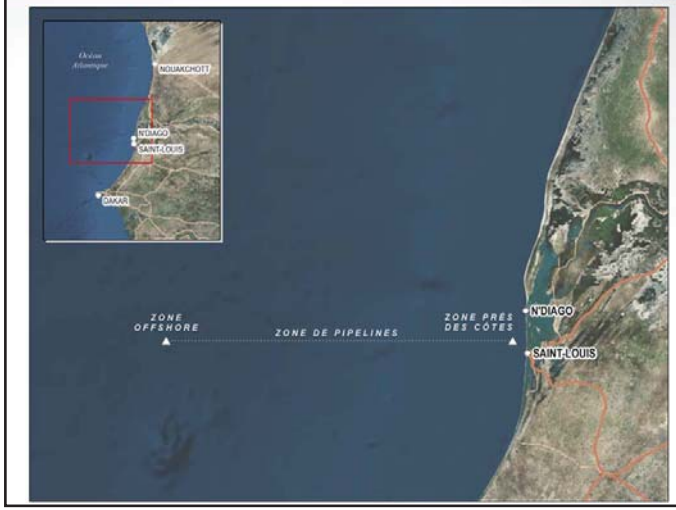

7

Éléments clés du projet

1. **Une zone offshore:** à environ 125 km de la côte et à une profondeur d'eau de 2 700 m. C'est là que se trouve le gaz et où seront situés les puits sous-marins et les collecteurs.
2. **Une zone de pipelines:** où des pipelines sur le fond marin relieront les infrastructures offshores et celles près des côtes. Cette zone comprend une installation flottante appelée FPSO (unité flottante de production, de stockage et de déchargement) et une plate-forme à environ 35-40 km de la côte pour le prétraitement du gaz et l'élimination des liquides du gaz. Ces liquides (appelés condensats) sont ensuite déchargés et exportés par des navires.
3. **Une zone près des côtes:** où un brise-lames accueillera l'installation flottante où le gaz sera liquéfié. Le gaz sera refroidi à des températures inférieures à -150ºC afin de l'amener à un état liquide, permettant ainsi le stockage et le transport longue distance par des navires. Le brise-lames aura environ 1 km de longueur. Il sera situé à environ 3 à 5 km de la côte, où la profondeur de l'eau est d'environ 16 à 20 m.

8

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Éléments clés du projet

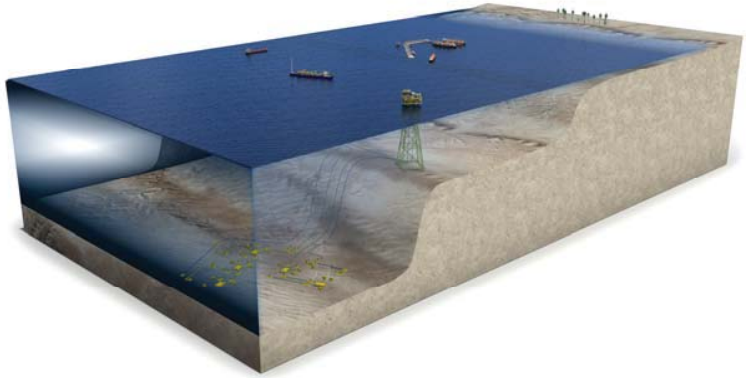

La conception des composantes sera détaillée et optimisée par les ingénieurs dans les prochains mois.

9

Éléments clés du projet

Vue rapprochée de l'infrastructure près des côtes

Éléments clés du projet

Vue de l'infrastructure près des côtes à partir de la plage

Phases et activités du projet

Le projet comprend **trois phases**:

- La phase 1 consistera en **la construction, l'installation et les forages de développement**. Cette phase devrait durer de 3 à 5 ans.
- La phase 2 sera la phase des **opérations de production**. Les opérations de production devraient durer environ 30 ans. Au cours de cette phase, il y aura également des forages de développement.
- La phase 3 sera celle de la **fermeture et de la mise hors service** du projet, au cours de laquelle la production s'arrêtera et l'équipement pourrait être retiré ou démantelé. Cette phase pourrait durer plusieurs années.

12

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone offshore et zone de pipelines: l'installation de matériel sous-marin et la pose de pipelines seront effectuées par plusieurs navires d'installation. Le FPSO sera mis en place en utilisant des lignes d'amarrage attachées au fond marin.

13

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone près des côtes: le brise-lames sera construit à l'aide de grands navires de construction, tels que des navires de levage gros porteur, soutenus par une flotte de petits navires.

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- L'extraction de gaz nécessitera le forage de 20 à 40 puits de développement, à partir de 5 à 10 centres de forage, par un navire de forage.
- Le soutien des opérations de forage à partir de Nouakchott et de Dakar se fera avec trois ou quatre navires de soutien et deux hélicoptères.

15

Principales activités offshore

Phase 2: Opérations de production

- Démarrage des puits et opération du FPSO et de la plate-forme offshore.
- Opération des FLNG (unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel) dans la zone près des côtes.
- Mouvements fréquents des navires exportant le GNL et le condensat.
- Circulation maritime liée aux navires de soutien et au transport de personnel.

16

Principales activités offshore

Phase 3 : Fermeture et mise hors service

- Après environ 30 ans d'opérations, la production s'arrêtera.
- Un plan de démantèlement sera préparé en accord avec les autorités des deux pays.
- Les principales activités comprendront:
  - Fermeture des puits dans la zone offshore
  - Récupération et démontage de l'équipement au besoin
  - Circulation de grands navires de construction lourde et de petits navires utilisés pour récupérer et démonter l'équipement

Principales activités terrestres

- Transport de matériel de construction par navire à partir des ports de Dakar, de Nouadhibou et de Nouakchott pendant la phase de construction.
- Soutien à partir des bases logistiques et transport des équipements, des biens et du personnel par navire à partir des ports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.
- Transport de personnel par hélicoptère depuis les aéroports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.

Calendrier du projet

- Première production de gaz ciblée pour 2021
- Construction, installation et forage de développement: 2018 à 2023
- Opérations de production: 2021, pour environ 30 ans
- Fermeture et mise hors service du projet: après 2050

Exigences environnementales pour le projet

Une EIES est nécessaire avant que le projet ne puisse commencer. Les objectifs de l'EIES sont les suivants :

- Décrire l'état initial de l'environnement
- Identifier les impacts potentiels du projet
- Proposer des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts négatifs potentiels
- Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Consultants de l'EIES

- Commencée en décembre 2016, l'EIES est menée par Golder Associés Ltée et CSA Ocean Sciences Inc., en collaboration avec Ecodev et Tropica
- Une équipe multidisciplinaire et expérimentée, dont :
  - Océanographie et biologie marine
  - Ressources halieutiques et pêches
  - Érosion côtière
  - Socio-économie
  - Qualité de l'air
  - Gestion de la pollution et des nuisances
  - Études de dangers
  - Modélisations, SIG, etc.
- Au besoin , il sera fait appel à des expertises additionnelles

21

Cadre réglementaire de l'EIES

- La réglementation mauritanienne, notamment :
  - La Loi nº 2000-45 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - Le Décret nº 2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - La Loi nº 2010-033 du 20 juillet 2010, portant Code des hydrocarbures bruts
  - Le Contrat d'Exploration-Production entre la République islamique de Mauritanie et Kosmos Energy Mauritania pour le bloc C8
- La réglementation sénégalaise, notamment :
  - La Loi nº 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2001-282 du 12 Avril 2001 portant application du Code de l'environnement
  - L' Arrêté ministériel nº 9472 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'étude d'impact environnemental
  - La Loi nº 98-05 du 8 janvier 1998 portant Code pétrolier
  - Le Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures pour le bloc Saint-Louis Offshore Profond

22

Cadre réglementaire de l'EIES

- Les conventions internationales et les traités régionaux dont la Mauritanie et le Sénégal sont signataires, tels que:
  - La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)
  - La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
  - La Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
  - La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages
  - La Convention d'Abidjan sur les sources de pollution nécessitant un contrôle et une gestion environnementale
  - La Convention de Bâle sur les déplacements transfrontaliers de déchets
- Les normes environnementales et sociales de BP et de Kosmos ainsi que les bonnes pratiques de l'industrie internationale

23

Milieu biophysique actuel

- Une mer dans laquelle on trouve une variété d'espèces de poissons

- Des mammifères marins, des tortues de mer et des oiseaux côtiers et marins, dont certains figurent sur la Liste rouge de l'UICN

- Des zones protégées telles que la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal qui comprend notamment le Parc National du Diawling en Mauritanie et le Parc National des Oiseaux du Djoudj au Sénégal
- Processus actifs d'érosion côtière

24

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Milieu social actuel

- Des communautés côtières situées à proximité des installations près des côtes : N'Diago en Mauritanie et Saint-Louis au Sénégal
- Des activités de pêche artisanale menées dans les eaux côtières
- Des activités de pêche industrielle dans les eaux au large (offshore)
- Navigation et transport maritimes dans les eaux au large

25

Travaux en cours pour l'EIES

- Dans le cadre de l'EIES, une étude de référence environnementale (EBS) a été menée à la fin de 2016.
- Les résultats ont montré que :

Paramètre d'échantillonnage	Résultats
Sédiments de fond	Aucune pollution n'a été trouvée dans les sédiments du fond marin Les plantes et les animaux vivant dans ces sédiments sont les mêmes que ceux trouvés dans d'autres parties des eaux de la côte
Eau de mer	La qualité de l'eau de mer dans la zone du projet est très bonne
Poisson et plancton	Les filets d'échantillons ont trouvé des larves de poissons provenant de poissons qui vivent sur le fond de l'océan et dans les profondeurs intermédiaires

- Des données EBS supplémentaires sont recueillies lors de l'enquête géophysique et géotechnique d'avril / mai 2017.

26

Travaux en cours pour l'EIES

- L'évaluation d'impact évaluera les impacts potentiels associés aux activités de routine de chaque phase du projet et à des événements accidentels au niveau de :

  la qualité de l'air, les sédiments, la qualité de l'eau, le plancton, le benthos, les poissons et autres ressources halieutiques, les mammifères marins, les tortues de mer, les oiseaux, les espèces protégées et les aires protégées, les activités de pêche, la navigation et le transport maritimes, la santé et la sécurité des communautés, l'emploi et les entreprises, etc.

- Des mesures d'atténuation seront proposées

27

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Construction et installation

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de la présence de plusieurs navires	• Assurer la maintenance stricte de tous les navires • Vérifier régulièrement la conformité des navires avec la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Navigation maritime : risque de collision entre les navires du projet et des pirogues	• Établir une route de navigation pour les navires du projet qui minimise les interférences avec d'autres utilisateurs de la mer • Communiquer la route de navigation • Équiper les navires du projet avec des scanneurs radar • Équiper les navires de soutien avec du matériel de sauvetage
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour des zones de construction	• Collaborer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les bateaux de pêche industrielle, en ce qui concerne les activités prévues • Fournir un calendrier des activités de construction aux utilisateurs de la mer

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Forage de développement

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air dues aux émissions des navires et des hélicoptères	• Maintenir les procédures de maintenance de routine • Surveiller la consommation de carburant des navires et des hélicoptères
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau dans la zone des sites de puits en raison des boues et des déblais de forage	• Maintenir les procédures de maintenance de routine des équipements • Vérifier que tous les équipements fonctionnent adéquatement et que les rejets répondent aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
Mammifères marins : risque de blessure ou de mortalité résultant d'une collision avec un navire	• Former les opérateurs de navires aux techniques d'observation des mammifères marins • Exiger que les opérateurs de navires ralentissent/arrêtent le navire lorsque des mammifères marins sont observés
Pêche : exclusion des activités de pêche industrielle dans un périmètre de sécurité de 500 m autour de la zone de forage dans les eaux offshore	• Communiquer avec les représentants de la pêche industrielle • Communiquer le calendrier de forage aux utilisateurs de la mer

29

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Opérations de production

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air en raison des émissions atmosphériques dans les zones offshore et près des côtes	• Appliquer des techniques de contrôle des émissions atmosphériques pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de l'eau de refroidissement et des eaux usées des opérations de production	• Traiter les rejets d'eau pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour du brise-lames et autour des autres installations plus au large	• Communiquer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les représentants de la pêche industrielle • Assurer la présence d'agents de liaison de pêche et des communautés à N'Diago et à Saint-Louis • Maintenir un mécanisme de gestion de plaintes facilement accessible aux pêcheurs • Impliquer les centres nationaux de recherche pour surveiller les ressources halieutiques

30

Impacts potentiels et mesures d'atténuation – Événements accidentels

- L'EIES évaluera les impacts potentiels des événements accidentels. Elle comprendra une étude de danger spécifique pour : 1) empêcher les événements accidentels majeurs (EAM) de se produire et 2) fournir des plans d'intervention d'urgence conformes aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
- Les EAM sont des événements rares. Ils incluent : des incendies et des explosions, des déversements et des collisions de navires

Exemples de mesures potentielles clés

PRÉVENTION	INTERVENTION
Incendies et explosions	
Systèmes des procédés répondant aux normes internationales de sécurité; inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Zones de sécurité désignées autour des installations; systèmes de détection de gaz et d'arrêt automatique d'urgence; systèmes de protection et de suppression des incendies; formation et exercices d'urgence réguliers
Déversements	
Inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Équipements de réponse aux déversements et ressources externes; formation et exercices d'urgence réguliers
Collisions de navires	
Zones de sécurité désignées autour des installations limitant la circulation des navires à l'intérieur et à l'extérieur des zones; systèmes de communication et de navigation	Bateaux/radeaux de sauvetage sur les navires pour s'échapper et le sauvetage; formation et exercices d'urgence réguliers

31

Contenu local

Au niveau de l'emploi

Le projet sera soutenu par divers types de travaux, dans un large éventail de disciplines. Le projet tâchera de maximiser le nombre des postes au niveau des communautés locales, pourvu qu'elles possèdent les compétences et les qualifications requises pour un poste donné.

32

Contenu local

Au niveau des fournisseurs nationaux

Le projet utilisera des entrepreneurs nationaux s'ils disposent des compétences, des dossiers de sécurité et des équipements appropriés qui répondent aux normes du projet et s'ils offrent des services compétitifs.

Le projet investira dans le développement et la formation des fournisseurs pour aider la Mauritanie et le Sénégal à tirer le meilleur parti des découvertes.

33

Investissements sociaux

- Le projet collaborera avec les gouvernements et les communautés pour contribuer à une croissance durable, créer des emplois et investir dans les gens.
- Kosmos a déjà fait des investissements pour appuyer les moyens de subsistance, la sécurité, le développement des compétences et la conservation liés à la pêche.
- Dans les prochains mois et années, le projet travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements et les communautés pour s'assurer que le plan d'investissement social du projet reflète les priorités locales.

34

Plan de gestion environnementale et sociale

- Les engagements pris par le promoteur du projet seront détaillés dans le rapport d'EIES qui sera soumis en 2018.
- Les mesures visant à éviter ou à réduire les impacts négatifs potentiels du projet et les mesures visant à améliorer les impacts positifs seront détaillées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) dans le rapport d'EIES.
- Le promoteur du projet mettra en œuvre le PGES.
- Les autorités mauritaniennes et sénégalaises surveilleront la mise en œuvre du PGES pendant toutes les phases du projet afin d'assurer la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des communautés.

35

Conclusion

Nous vous avons offert un premier aperçu du projet Ahmeyim / Guembeul qui pourrait opérer pendant environ 30 ans.

Tous les détails du projet ne sont pas encore complètement définis, mais nous voulons avoir un dialogue avec vous aux premiers stades de la planification du projet et de l'EIES.

Questions ? Commentaires ?

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
01	Khadjetou Moussa Bay	Sbeikhet Baryel	41087777	
02	Ahmed o/ Mo Vall	Directeur lycée Ndiago	46570956	
03	Baba o/ Brahim	Arafat	46765663	
04	Seemba o/ Biebine	chef v. Nédiug	46015500	
05	Lidi o/ Bekaye	chef v. Dar salam 3	47507960	
06	Mohamed o/ Ahmed	— " Dar Rahma	44509306	
07	Lamine Leye	Village Diahoss	47122010	
08	Tabes o/ Mahmoud	village Khabra	46094118	
09	Brahim o/ Mahmoud	" Khabra	—	
10	Imijine o/ Brahim	" Khabra	—	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
11	Ateik A Ahmedou Salem	SG. Commune de	46538367	
12	Abdelwahab Fall	Repse Ndiago Nianière	47031105	
13	Noustapha Ndiaye	Représentant V. Nianière	46549585	
14	Bah el Boukhatt	V. Khalim	22223400	
15	Saadbouh Lemrlih	V. Ebden	47419683.	
16	Achar el Ndiayne	chef. V. Ebden	—	
17	Hamdi Boutayrie	chef V. Nouakchott	47030366.	
18	Ramdane el Natalah	Ebden	47789691.	
19	Boubey Noubaud	Ebden.	46514176.	
20	Idrissou Ike	Ebden	48055780	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
21	Sabty Md Abde	Ebden.	41806L29.	
22	Mohamed Brahim	Ebden	46908682	
23	Mohamed Ide	Ebden.	47603010	
24	Mediop Gaye	Coop Rekrayoum	41667843	
25	Dah el Mbaye.	chef V. Arafat	44012083	
26	Lemrabet el Bilal.	Dec Rahma.	48716485	
27	Mamadou Ibrahima Gaye	Pr Maraillaire.	46936880.	
28	Mohamed Salem el Mseyka	N'diago	46448507	
29	Njawar Cissé	chef M'Boyoh	46406480	
30	Hamidoune Wedia	Dec Rahma.	—	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
31	Mazat Mamadou Djeye	Coop. Lekrayoum	46076681	
32	Moïche al Bilale	Ethel Lebgent	46994761	
33	Amadou Ibrahima Sene	P.R. Ndiago	46964588	
34	Youssef Tew	Réserve Biosphère Ndiago	77684558	
35	Oumar Sek	Ndiago	47467229	
36	Nayo Mohamed Djeye	Coop Lekrayoum	44845755	
37	Nokhtar Boubin Gay	Coop. Lekrayoume	47882906	
38	Naïem al Yatma	Coop du Djeloss	47688744	
39	Niadé Sy	professeur sc.	46709905	
40	Fatimatou al Bah	Khalica	~~47805970~~ 48022950	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
41	Naccam ml Hommed	Kahca	43526182	
42	Seydeton ml Ahmedou	Kahca	48288838	
43	Nayemma Djeye	Ndiago	49237489.	
44	Mielé Vall	Ndiago	48275215	
45	Naciro Vatou Sarba	Ndiago	46055263.	
46	Baye Lamine Djeye	Jeunesse de Ndiago	49167019	
47	Ibeissa Djeye	" de Ndiago	48087660	
48	Naciome Bakaï Tow	Ndiago	48407888	
49	Nah ml Ahmedou	Adj. Maire	46790441	
50	Nah ml Sidi Mohamed	Kahca	48462479.	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
51	Ramata Djege	Ndiago	41136541	
52	Hejar Vall a/ Doudou	N'Diago	48767455	
53	Cheikh Sidaty	chef village N'Bagab II	46492746	
54	Moussa Boubacar Diop	Coopérative Lekaguire	46430804	
55	Emega a/ Moussa	Coopérative Hassé/Jaylan	44029592	
56	Mahfiatou a/ Cheikhane	Ithiad Moridia II	41397552	
57	Talebbouya Moktar	Eden	44521040	
58	Fali Gaye	chef village Djehoss	44729222	
59	Abdi d Issa	Ejehossé	41995826	
60	Maset Seye	S.G Association de Ndiago	46159219	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
61	Ibrahima Sall	Association de Jeunes de Ndiago PRASC	46509331.	
62	Diene Taure		44486024	
63	Jara Sylla	Coop femme de Ndiago Ndiago	44139286	
64	Coumba Sec Tew		41209820.	
65	Seydou Ndieye Boye	chef village Ndiago I	4402 3267	
66	Nohamedou Sall	Directeur des etudes	46882789.	
67	Hactane el Abdi	chef village Ndiago Mouftah	44444854.	
68	Nohamedou el Bergah.	Mouftah Selama Khaise	47771984.	
69	Ahmed el Sidi Ahmed	Mouftah Selama.	44601457	
70	Salimata Sonje	adj Maire Ndiago	4902 1057	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
71	Sidi Mohamed Hassena	Kosmos / CSR	43002590	
72	Seth Luxenberg	Kosmos / External Affairs	—	
73	Alioune DIOP	Kosmos / CLO	43002562	
74	Sow Audock Saad	DEE/MEDD	46453182	
75	Hélène MARCHAND	Golder	1-514-383-0990	
76	Khellafi Brahim	Consultant Eiosher	22421409	
77	Sidi Aly Moulaye Zeine	EA - Kosmos Energy	—	
78	Mohamed Yeslem Ahmed OMAR	SMAPM / Rapporteur	22437331	
79	GAELLE BALDELLI	FES Lead / BP	+447825762216	
80	Gary Blocks	VP HSES Kosmos Energy	+12144459748	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
81	[illegible]	MEDD/ Directeur DEE	4446 1477	
82	Hacen Salifou Diaye	Recteur Ndiago	41072372	
83	Sidi Mohamed Hamadi	DCE	22328833	
84	Mamam Rachid SALEH	DSPE / DGH / MPEM	48630835	
85	Boydiel Houmed	Maire N'diago	46449256	
86	Mawal Oumrou / Khouza	Hakem / NDG	44481110	
87	Magatt Bah	village de Milonk.	44526729	
88	Baye Seck	" D'Ibayah.		
89	Ibrahima Diop	Eleve Ndiago	49153751	
90	Cheikh Ebnou	Eleve Bdem	61703772	

Annexe 3 : Liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Ndiago le 9 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
91	Ahmed Djeye	Elève Ndiago	—	
92	Sirré Cheikh Djeye	Elève Ndiago	—	
93	Ndey Coumba	Ndiago	—	—
94	Ndey Maram Lô	Elève Ndiago	—	
95	Dame Siry Djeye	Elève Ndiago	—	
96	Haira Diop	Elève Ndiago	—	
97	Adama Diop	// //	—	
98	Aydeton Djeye	// //	—	
99	Adama Diop	Elève	—	
100	Hadj el Habib	Chef Bâne	47599473	

Annexe 3 : Liste de présence

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet de production de Gaz en offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos et BP

(1)

Complément de la liste des participants à la journée de consultation du public - Ndiago. 09 Mai 2017.

N°	Nom et Prénom	Structure/Village	N° téléphone	Signature
101	Aminetou m/ Aliou	élève Ndiago		
102	Fatou Ndiaye	Mbogob II	48435286	
103	Marieme m/ Bidal	élève Ndiago	—	
104	Nassra m/ Aliou	// //	49591522	
105	Hawaye m/ Sidi Boya	— —	—	
106	Doktar m/ Sidi	élève. Ndiago	—	
107	Ahmedou Diaye	// //	—	

Annexe 3 : Liste de présence

N°	Nom et Prénom	Structure / Village	N° Téléphone	Signature. (2)
108	Keyaci et Tcelé	Elève lycée de Ndiago	49242272.	
109	Cheikh et Ahmedou	Elève Ndiago	—	
110	Zeinde et OTeVT	Elève Ndiago	—	
111	Aktar et Abasse	// //	—	
112	Abdelahi et Hemet	// //	41913007	
113	Hamdi et Abdi	// //	48294537	
114	M'barek et Moussa.	// //	—	
115	Sidi Boya et Ide.	// //	41730208	
116	Malik Sall	Mbogoth.	—	
117	Doudou Fall	Elève. Ndiago	—	Saye
118	Tiekli et Mohamed	//		
119	Cheikh Mahfouz	Professeur lycée de Ndiago	49097131.	
120	Moustapha et Sidi Bachir	Elève de lycée de Ndiago.	—	
121	Mohamed Baba et Abdelahi	Professeur lycée Ndiago	43508081	
122	Lemlih et Saad bouh	Elève Ndiago	—	

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

أجتماع الاستشارة الجمهور / بلدة ندياكو

09 / ماي / 2017

JOURNEE DE CONSULTATION DU PUBLIC

NDIAGO le 09 Mai 2017

إدارة الأ

السنية

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

الاسم و اللقب Nom et Prénom	المهنة / المؤسسة / القرية Profession/ Institutions/ localité	ملاحظات Observations
[illegible]	Responsable vole femme de N'Diago Adjoute en Mairie de N'Diago -	Nous demandons qui finance les conseil[illegible] femmes de N'Diago qui ont pas l'exemple l'agriculture, l'élevage pêche, l'élevage - problème sociaux ~~femmes~~ ~~[illegible]~~ Finance des ACP Les bois unique l'eau potable, Sa Surveillance Gouvernement faire des pompe dans les différe[illegible] village - ~~pour~~ il participe des [illegible]

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

N° et prénoms	Profession/Institution	Observations
1 Diallo Albouréy Marie Le N'Diaye		Le projet est une réalisation pour les deux pays à une échelle générale et pour les communautés de manière particulière. L'aspect genre doit être pris en compte, l'exploitation de la main d'œuvre locale, la formation professionnelle et le transfert de technologie. Les populations doivent pouvoir constater l'amélioration en matière de santé et l'infrastructure de base, eau et électricité. La population a été informée des réalisations. Nous avons bénéficié sur les fonds sociaux : KOSMOS et BP. Merci notre Sonkhoulé.

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

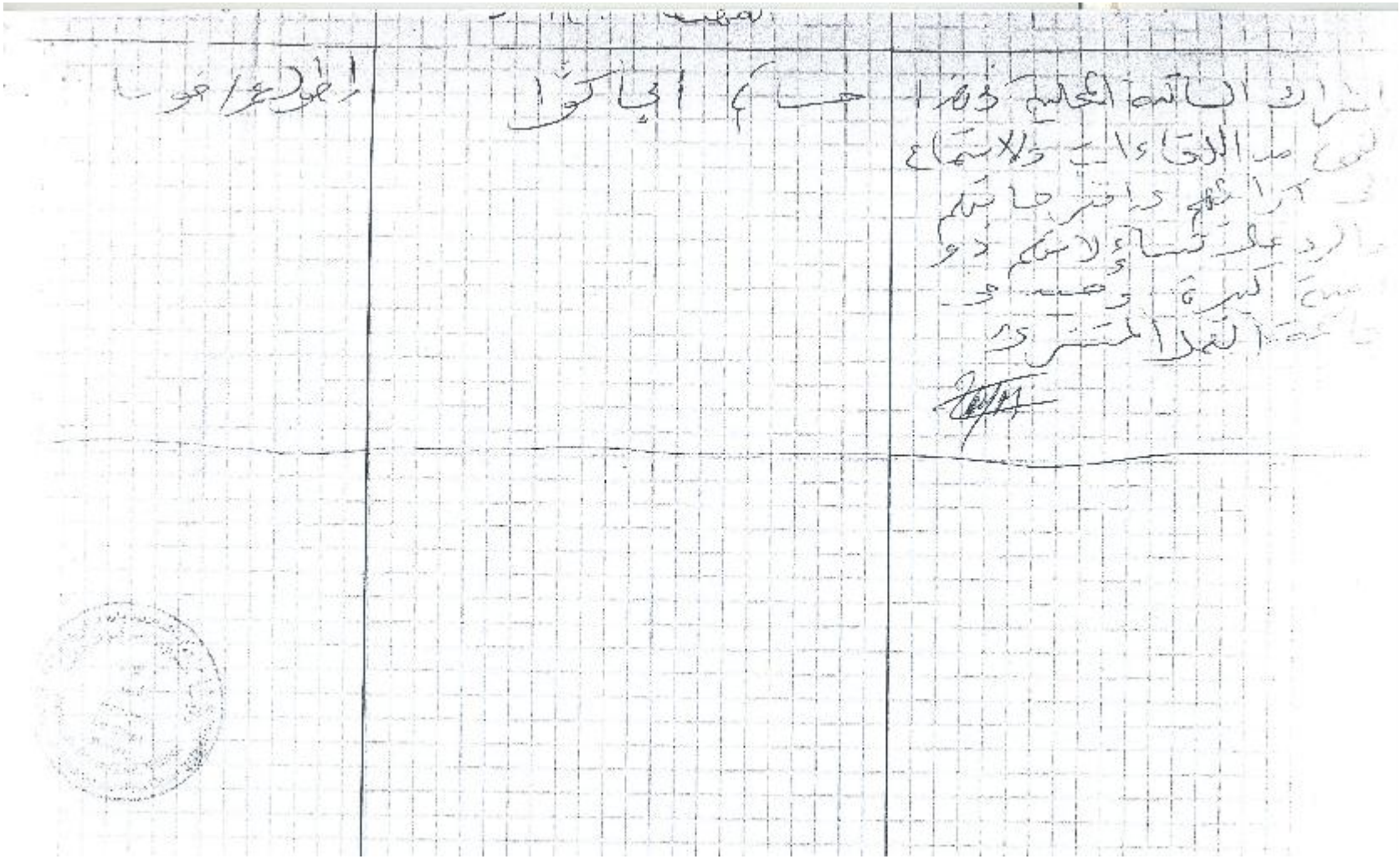

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

Traduction des observations et suggestions des participants (es)

Nom et prénom	Profession/Institution/Localité	Observations
Mah Mint Alioune	Maire Adjoint, Responsable des femmes de N'diago	Nous vous demandons de financer les coopératives féminines de N'diago, qui perfectionnent par exemple dans l'Agriculture, l'Elevage, la pêche... Mais, ces femmes rencontrent certain problème social, de ce fait, nous vous demandons aussi de financer leurs AGR. Nos besoins uniques sont avoir l'accès à l'eau potable, la surveillance environnementale, faire des ponts dans les différents villages, puis, participer aux besoins des populations de N'diago.
Boydiel Ould Houmeid	Maire de N'diago	Le projet est une réalisation importante pour les deux pays d'une manière générale et en particulier pour la commune. L'aspect social doit être pris en considération, s'agissant de la formation professionnelle et le transfert technologique. les populations doivent pouvoir constater l'amélioration en matière de santé, en infrastructure de base et en électricité et de pouvoir dire voici les réalisations dont nous avons bénéficié de la part des sociétés Kosmos et BP, c'est notre souhait.
Itawel Oumrou Khouna	Chef d'Arrondissement de N'diago	L'implication des communautés locales dans les réunions et rencontres, la prise en considération de leurs avis et propositions ainsi la réponse à leurs interrogations est d'importance capitale dans la réussite de ce travail qui est un travail collectif.

Annexe 5 : Quelques photos de la journée

ANNEXE Q-1b : RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE À BOUHAJRA

Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore

Journée de consultation du public de Bouhajra le 10/05/2017

Compte rendu préparé par ECODEV

Rapport provisoire de juillet 2017

Ecodev
Ext Ilot K 155 - TVZ
BP 41 74
Nouakchott, Mauritanie
Phone : (222) 529 30 54

Table des matières

Liste des acronymes 3

I. Contexte général 4

II. La cérémonie d'ouverture 6

III. La présentation du projet 8

IV. La séance de débat (suggestions, questions et réponses) 8

IV.1. Questions et Suggestions 8

IV.2 Réponses aux questions 13

V. Les annexes 16

Annexe 1 : Le plan de la journée de consultation

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyin/Gueumbeul

Annexe 3 : La liste de présence

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Annexe 5 : Quelques photos de la journée

Liste des acronymes

BGP	Biodiversité Gaz Pétrole
BP	BP
DCE	Direction du Contrôle Environnemental
DCSE	Direction de Contrôle et du Suivi Environnemental
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FNRH	Fond National des Revenus des Hydrocarbures
FPSO	Floating Production Storage Offloading
GNC	Gaz Naturel Condensé
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
KEM	Kosmos Energy Mauritania
Kosmos	Kosmos Energy, LLC
MEDD	Ministère de L'Environnement et du Développement Durable
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
OSC	Organisation de la Société Civile
PETROSEN	Société des pétroles du Sénégal
PDC	Plan de Développement Communautaire
PDL	Plan de Développement Local
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Sociale
RSE	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier
SNIM	Société National Industrielle et Minière
TMLSA	Tasiast Mauritania Limited s.a.

I. Contexte général

Dans le cadre de la réalisation du projet Ahmeyim/Gueumbeulde production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal une étude d'impact environnemental et social est proposée par BP et Kosmos Energy Mauritania. Les bureaux chargés de cette étude, conformément aux dispositions du code de l'environnement de la Mauritanie et ses décrets d'application, ont organisé une journée de consultation avec le public dans la localité de Bouhajra, commune de N'diago, Moughataa de KeurMacène.

Cette consultation avec le public a été programmée avec les autorités administratives et les départements ministériels concernés. Elle a regroupé les représentants des habitants de la commune de Keur Macène ainsi que les représentants des localités situées au Nord de la commune de N'diago. Les travaux de la journée se sont déroulés dans la salle de conférence du Parc National du Diawling à Bouhajra.

L'équipe chargée de l'organisation et l'animation de cette journée de consultation avec le public, a pris toutes les dispositions pour informer en temps opportun les parties prenantes concernées et mobiliser la logistique nécessaire pour le bon déroulement et le reporting de cette rencontre.

C'est ainsi que, conformément aux dispositions réglementaires, les autorités administratives, municipales et les représentants des localités ont été informées et invitées à prendre part à cette journée de consultation avec le public. Des véhicules ont été mobilisés par KEM et Ecodev pour le transport des représentants des différentes localités concernées.

Le plan de la journée est fourni en annexe 1. Les participants à la journée étaient 43 personnes, dont 8 femmes, composées des représentants des villages, des autorités administratives et communales, des responsables de la société civile locales et d'autres leaders locaux.

La liste des participants est fournie en annexe 3.

Le tableau ci-dessous présente la configuration des personnes présentes.

Structure	Type de participant	Nombre de personnes		
		Total	Hommes	Femmes
Villages / localités	Représentants	23	20	3
Union des agriculteurs de KeurMacène	Société civile	1	1	0
Coopérative Riyade	Société civile	1	0	1
Union des coopératives Rahma	Société civile	1	0	1
ONG locales	Société civile	3	3	0
Coopérative El Moustagbel	Société civile	1	0	1
Coopérative Souado	Société civile	1	0	1
Coopérative Femmes Wolof	Société civile	1	0	1
Union des pêcheurs	Société civile	1	1	0
Moughataa de KeurMacene	Hakem et gardes	2	2	0
Arrondissement de N'diago	Chef Ardt et chauffeur	2	2	0
Commune de KeurMacene	Maire et conseillers	4	4	0
Commune de N'diago	Conseillers	2	2	0
Sous total 1		**43**	**35**	**8**

Structure	Type de participant	Nombre de personnes		
		Total	Hommes	Femmes
Organisateurs et autres personnes présentes				
Ministère de l'environnement et du développement durable	DCE	4	4	0
Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines	DCSE	1	1	0
Société mauritanienne des hydrocarbures et du patrimoine miniers	Représentant	1	1	0
Kosmos et KEM	Équipe	5	5	0
BP	Représentante	1	0	1
Golder	Consultante	1	0	1
Ecodev	Consultants	4	4	0
Sous total 2		**17**	**15**	**2**

A la fin des travaux de la journée un registre a été ouvert au public, pour que les parties prenantes, qui le souhaitent, y consignent leurs remarques, suggestions et préoccupations par rapport au projet proposé par Kosmos Energy Mauritania. Le scan des observations consignées dans le registre est fourni en annexe 4 du document.

II. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture officielle des travaux de la journée a été effectuée par un panel constitué des personnalités et responsables suivants :

- Monsieur le Hakem de KeurMacène
- Monsieur le chef d'arrondissement de N'diago
- Monsieur le maire de KeurMacène
- Monsieur le Directeur du contrôle Environnemental au MEDD
- Monsieur le directeur du contrôle et du suivi environnemental du MPEM

- Ouvrant la cérémonie, le modérateur a dans un mot introductif remercié l'assistance et a présenté le programme de la journée qui porte sur les points ci-dessous :
    - L'ouverture officielle
    - La présentation du Projet
    - La séance « questions/réponses ».
    - Le registre des suggestions et remarques

- **Le maire de la commune de KeurMacène** a tout d'abord salué les participants et leur a souhaité la bienvenue ; il a remercié les initiateurs de la rencontre et a par la suite rappelé que le chef-lieu de la Moughataa est KeurMacène qui dispose d'un hôtel qui a par le passé accueilli un Président de la république et qu'à cet effet les réunions doivent s'y dérouler.

- **Le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement durable** a souligné qu'il était heureux de participer à cette journée de consultation du public relative au projet d'exploitation du gaz Ahmeyim/Gueumbeul entre la Mauritanie et le Sénégal. Ce projet, comme tout projet de cette dimension peut comporter des impacts négatifs sur l'environnement c'est d'ailleurs ce qui justifie l'Etude d'Impact Environnemental et Social qui constitue une condition indispensable pour le démarrage des activités de production. Cette étude qui se déroulera dans toute la zone concernée par les activités du projet, nécessite la prise en compte des préoccupations des populations concernées. C'est dans cette optique que des Bureaux compétents avec des experts de haut niveau ont été choisis pour diligenter cette étude.
  L'Etat collabore étroitement avec les entreprises Kosmos et BP pour l'exploration et la production du gaz. Cette rencontre est une occasion qui doit être mise à profit par les communautés pour exprimer les préoccupations ainsi que les attentes par rapport au projet.

- **Le représentant du ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines** a, quant à lui, exprimé le bonheur qu'il éprouve en participant à cette rencontre initiée dans le cadre du Projet Ahmeyim/Gueumbeul. Il a souligné par ailleurs que le Ministère du Pétrole et de l'Energie veillera à l'application stricte des accords conclus dans ce cadre de même qu'il veillera à la protection de l'environnement et à la transparence requise pour les industries minières. Il a enfin exhorté les participants à poser des questions et à exprimer leurs préoccupations, leurs craintes et leurs attentes par rapport au projet.

- **Le Hakem de KeurMacène,** Monsieur Sidina Ould Hamadi a, quant à lui, salué l'ensemble des participants et les a remercié pour leur participation à cette journée de consultation du public relative au projet d'exploitation du gaz Ahmeyim/Gueumbeul entre la Mauritanie et le

Sénégal. Il a par ailleurs souligné que la découverte de gisement de gaz dans la Moughataa devrait générer des retombées à l'ensemble des populations de la zone. Il a enfin souligné la nécessité d'une implication effective de l'administration locale dans ce genre d'activité. Il a enfin exhorté les participants à bien suivre les exposés et d'exprimer leurs réactions en toute objectivité.

III. La présentation du projet

Avant l'entame de la présentation, il a été convenu avec les participants que la traduction se fera dans une seule langue locale, le Hassanya, car comprise par quasiment toute l'assistance.

Mme Hélène Marchand chef de la mission de l'EIES, secondée par le traducteur en Hassanya, a procédé à une présentation détaillée du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz. La présentation, jointe en annexe 2, a porté sur les éléments suivants :

- Le contexte du projet et ses promoteurs
- Une vue d'ensemble du projet : emplacement, éléments clés, phases, activités et calendrier prévisionnel du projet.
- L'EIES : les consultants, le cadre réglementaire, les travaux en cours et le PGES.

IV. La séance de débat (suggestions, questions et réponses)

Avant le débat il a été demandé aux participants qui désirent intervenir de donner leurs noms et la liste était composée de 16 personnes.

IV.1. Questions et Suggestions

Monsieur Brahim Rabani : Après avoir salué les participants cet intervenant a fait savoir qu'Il existe 2 phases dans les opérations d'exploitation : la réalisation d'un pont ou brise-lames et les opérations d'exploitation. Il demande :

- Laquelle de ces opérations est prioritaire pour l'état mauritanien ?
- Quel rôle devra jouer ce brise-lame ?
- Quel sera le pourcentage de l'état mauritanien dans la production du gaz ?
- Précisez nous la quantité de gaz qui sera produite durant les 30 années ?
- Quelles sont les mesures envisagées pour limiter les impacts environnementaux qui peuvent affecter les communautés situées non loin du lieu de la production ?
- Quelle sera la contrepartie réservée à ces populations exerçant des activités de pêche dans ces endroits qui seront interdites ?
- Quels seront les dédommagements pour les pêcheurs qu'on empêchera de pêcher ?
- Compte tenu de l'importance du projet il serait nécessaire de faire des appuis au niveau de l'éducation et de la santé, et que ces appuis soient généralisés dans les trois communes de la Moughataa.

Monsieur Bouna Ould Mow : Après salutation et remerciements, il a dit que :

- La Moughataa est un pôle de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du tourisme
- La Moughataa est en avance dans certains domaines dont celui de la production de lait qui est exporté jusqu'à Néma et dans d'autres endroits du pays. Nous sommes de grands éleveurs. Nos produits maraichers concurrencent ceux des pays voisins également.
- Nous avons de gros problèmes pour l'élevage (l'usine de lait est ailleurs) et pour l'agriculture car nos produits agricoles sont concurrencés par le Maroc.

- Le tourisme est arrêté pour des problèmes de sécurité qui n'existent pas.
- Les hydrocarbures sont de nouvelles découvertes chez nous. Leur exploitation doit respecter notre potentiel et nos facteurs de production et de développement. Le projet ne devrait être que public, et non privé.
- Le respect des normes environnementales doit être de rigueur dans ce projet, l'État doit être réaliste et favoriser l'intérêt général plutôt que les intérêts individuels.

Monsieur Abeid O Alioune :

- Nous avons une mauvaise expérience avec l'OMVS et le barrage de Diama : la salinité de l'eau, les espèces invasives, les terres envahies à l'Est et au Sud. A présent Kosmos surgit de l'Ouest.
- Nous sommes encerclés. Il y a de quoi s'alarmer. La situation risque d'être catastrophique si nos priorités et nos intérêts ne sont pas respectés.
- Nous avons besoin de la compagnie pour nous aider dans nos activités traditionnelles d'agriculture et d'élevage.

Monsieur Ahmed O Abdellahi :

- Que signifie le nom Ahmeyim/Gueumbeul ?
- la priorité dans l'emploi sera-t-elle accordée à la population de N'diago ?
- Est qu'il y'aura une surveillance opérationnelle au démarrage des activités du projet ?

Monsieur Banda Séne : Il salue l'assistance et présente ses remerciements aux initiateurs de cette rencontre. Il dit qu'il y a un proverbe maure qui dit « *Celui que est mordu par un serpent doit avoir peur d'une corde*».

- La commune de N'diago n'a pas d'ingénieurs, de techniciens ou de cadres pouvant travailler et bénéficier des avantages de ce projet, mais nous avons une bonne main d'œuvre et elle est nombreuse.
- L'existence d'une zone d'exclusion de sécurité autour des installations va favoriser la multiplication des espèces de poissons. Les pêcheurs traditionnels seront-ils autorisés à y accéder ?

Madame Fatimetou Mint Ahmed : salue et remercie Hélène pour son exposé, elle attire l'attention de tous sur la nécessité d'appuyer les activités féminines et particulièrement dans le domaine de la formation car les femmes sont disponibles et peuvent contribuer si elles sont formées.

Monsieur Hemeth O.Homeid : Il remercie l'état et les promoteurs du projet pour l'importance accordée aux populations, il rappelle ce qui suit :

- La plupart des projets n'ont aucun impact positif sur les populations de Keurmacène : l'exemple du projet Aftout Essahli qui alimente en eau potable Nouakchott à partir d'ici au moment où les populations locales ont soif et n'ont pas accès l'eau potable.
- Kosmos doit donner la priorité aux autochtones dans les retombées du projet.

Monsieur BabiyaO. El Wely:

- Pour mieux accompagner les activités du projet, il recommande la mise en place d'un comité départemental de suivi des recommandations de ces consultations d'une part et d'autre part suivre les activités sociales qui seront réalisées avec l'appui de Kosmos et BP.
- Il faut bien communiquer avec les populations. A cet effet, un plan de sensibilisation et d'information des communautés doit être élaboré et exécuté.

Monsieur Brahim O Tachefine : il dit que le réchauffement planétaire constaté est dû au gaz à effet de serre.

- Est-ce que l'exploitation du gaz n'aura pas de conséquence sur la couche d'ozone ?
- Est-ce que la zone d'exclusion de sécurité sera polluée au point que le poisson sera pollué ?

Monsieur Abou N'diath :

- Il dit avoir lu toutes les recommandations formulées par Woodside à l'Etat mauritanien à propos de la production pétrolière qui portaient sur la sécurité, les infrastructures sanitaires, routières et d'hébergement. Quelles seront les recommandations que Kosmos fera dans le cadre de l'exploitation du gaz ?
- Il faudra augmenter la sécurité et la vigilance sécuritaire, avec la police et la gendarmerie car le projet entrainera un afflux de population et la zone deviendra non sécuritaire, tout comme l'est Nouakchott.
- Il faut aussi augmenter les infrastructures sanitaires car les maladies exogènes arriveront avec force. Par exemple l'Ebola.
- Il faut aussi des infrastructures routières, car le niveau de vie des populations va augmenter, ce qui va entraîner une augmentation du train de vie et du nombre de voitures.
- Il faut aussi des infrastructures d'hébergement pour l'afflux de population.

Monsieur Lemine Bilal : Il salue tout le monde et dit avoir 3 points :

- Kosmos fera comme les autres sociétés, elle s'introduira très vite dans tous les sens et sortira très vite sans faire du bruit, sans une augmentation des revenus des populations.
- N'diago est une zone de pêche et d'agriculture, d'élevage et de chasse et Kosmos ne doit pas empêcher ou réduire les activités traditionnelles des autochtones, mais doit les renforcer en insérant une grande partie des populations même les non diplômés. Si vous demandez des formations, vous nous excluez.
- Il faut également procéder à l'électrification de certaines localités de la zone dont Zira.
- Si les emplois sur le projet demandent des compétences spécialisées, il est clair que nous ne les avons pas.

Monsieur Niang Mahmoud :

- Je veux qu'on mette l'accent sur l'étude d'impact environnemental et social car il y aura des risques de perturbation de l'écosystème au démarrage des activités de production du gaz. Quelles sont les mesures préventives qui seront prises par Kosmos ?

- Le projet risque d'arrêter la pêche artisanale. Quelle sont les mesures d'accompagnement prévues dans ce cas ?
- Quelles sont les dispositions prévues pour les impacts négatifs sur la zone du parc Diawling ? Si on met des usines, il y aura du goudron. Vous n'êtes pas allés loin dans la présentation des impacts négatifs. Il ne faut pas cacher cela. Il n'y aura plus de Parc.

Monsieur Ahmed Mawloud :

- La Moughataa de N'diago souffre du non-respect des engagements pris par les sociétés et compagnies intervenant sur son territoire. Des réunions sont tenues mais sans suite.
- Chez nous à ZiraSbekhat, Kosmos nous avait promis l'électricité mais jusqu'à aujourd'hui rien n'a encore vu le jour. Si cette promesse est toujours d'actualité on veut avoir un descriptif du réseau avant son installation pour s'assurer de sa qualité.
- Kosmos avait promis d'appuyer la coopérative du village mais rien encore. Il faut que Kosmos appuis les initiatives pour les activités traditionnelles et les dynamiques locales par de la formation et de l'argent.

Monsieur Bechir Diallo : les populations de la commune de N'diago vivent essentiellement de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage.

- J'espère que les populations pourront conserver leurs activités traditionnelles et améliorer leurs revenus.
- Avec l'arrivée de Kosmos, ces populations seront encerclées par le barrage d'un côté, la zone du parc d'un autre côté, le port chinois et Kosmos par le reste.

Madame Zahra Mint Salem : Elle salue et réplique en disant :

- Les femmes pratiquent des activités traditionnelles importantes et elles sont le plus souvent exclues sans raison.
- Les coopératives féminines ont besoin d'appui et de formation et les opportunités d'emploi qu'offrira ce projet ne doivent pas limitées uniquement pour les diplômés. Si vous ne recrutez que ceux qui ont des diplômes, il y aura des exclus.

Monsieur Bah Ould Ouadane :

- Il propose la mise en place d'un cadre de concertation entre les autochtones et Kosmos, pour régulariser et pérenniser les rencontres de concertation.

Monsieur Keddah Ould Baba : Il vient de la localité de Hassi Lamhar et dit ne pas être informé de la réunion. Il veut savoir pourquoi ? Il dit également qu'il est venu par ses propres moyens et que ce n'est pas normal.

Monsieur le Hakem de KeurMacène : Après les salutations et remerciements, il dit que l'objet de la rencontre est de partager le processus d'exécution du projet Ahmeyim/Gueumbeul.

Il y a deux niveaux de représentation des populations :

- ✓ Le niveau national avec l'État : il est géré par les départements ministériels, les directions centrales et l'expertise nationale
- ✓ Le niveau local avec les populations : il doit faire l'objet d'une concertation effective avec les communautés

- Il est certain que le projet aura des impacts. Il faut une stratégie pour améliorer le niveau de vie des populations ave une supervision par les autorités locales.
- Une attention particulière doit être accordée à la communauté locale. Nous savons que les sociétés pétrolières même dans la phase exploratoire prévoient des mesures d'accompagnements pour les populations. Le projet se déroule dans la Moughataa de KeurMacène qui comprend trois communes qui ont tous accès à la mer. Certes N'diago dispose de la plus longue façade maritime mais l'appui doit porter sur toutes les communes de la Moughataa.
- Kosmos et BP doivent prendre en charge les préoccupations des populations et doivent collaborer avec les autorités locales et la société civile en mettant un mécanisme de suivi et d'identification des priorités à travers un diagnostic, ceci n'est pas contraire aux principes de collaboration avec les autorités au niveau national comme la direction des hydrocarbures et du contrôle de l'environnement.
- Nous exigeons un Comité de suivi supervisé par le Hakem. Il faut connaître les priorités des populations et des conventions claires pour les superviser. Les projets locaux doivent être supervisés par les autorités locales. Nous avons l'expertise pour le faire. Le Département de KeurMacène connait les priorités et il est le mieux placé pour exécuter un plan de développement local que les sociétés doivent financer.
- La priorité d'embauche doit être réservée aux populations de la zone. Je vous signale l'impérieuse nécessité d'appuyer les populations de KeurMacène à travers un plan de développement local.

Monsieur le Maire de KeurMacène :

- KeurMacène est le siège de la Moughataa centrale. A cet effet toutes les rencontres doivent s'y dérouler. Il y existe un hôtel qui a déjà accueilli un président de la république.
- Il faut créer une commission composée de l'administration des ONG pour permettre aux populations de bénéficier de façon équitable des retombées du projet. L'administration locale doit assurer la supervision de l'exécution du projet.
- Le parc de Diawling n'a aucune utilité, car il abrite des oiseaux nuisibles à l'agriculture que nous sommes obligés de protéger. On y alimente et engraisse les oiseaux pour le plaisir des Européens.

Monsieur le chef d'arrondissement de N'diago

- Toutes les interventions doivent tendre vers la réalisation d'infrastructures pour les générations futures.
- Les investissements dans les infrastructures publiques doivent toucher toute la population de la zone. Les sociétés ont la possibilité de mener des actions dans ce domaine. Il y a des problèmes de santé, conséquences des zones humides. Il est nécessaire d'accompagner les coopératives dans leurs activités génératrices de revenus.

IV.2 Réponses aux questions

Les réponses aux questions et observations se feront comme suit :

- Les questions relatives à l'Etat, les réponses seront données par les représentants du gouvernement mauritanien ici présents.
- Les questions relatives aux impacts seront répondues par les experts de l'étude environnementale et sociale.
- Les questions relatives aux équipements seront répondues par Gary de Kosmos
- Les questions d'ordre divers seront répondues par Sidi Ali.

Directeur du contrôle environnemental/MEDD

- Nos remerciements à vous tous, autorités et citoyens, pour l'intérêt et la contribution et vous rassure que toutes les recommandations seront prises en compte dans le rapport de l'étude d'impact environnemental et social et dans les conditions de délivrance du permis.
- Notre rencontre d'aujourd'hui est une initiative conforme aux lois en vigueur en Mauritanie. Ce n'est pas Kosmos qui l'a décidée mais plutôt votre gouvernement qui l'impose.
- Nous avons été mandatés par l'Etat mauritanien pour prendre part à cette consultation du public. Je dois préciser qu'il n'y a rien à se cacher dans le domaine environnemental. Les ressources naturelles peuvent être exploitées en respectant l'environnement.
- Les hydrocarbures ne sont plus considérés comme ennemi de l'environnement mais plutôt comme une partie de la solution. Il y a un changement dans le paradigme. La mer du Nord et la Norvège sont des exemples de cette cohabitation pour un développement économique et social respectueux de l'environnement et durable.
- Le problème proviendrait d'un accident, d'une marée noire mais c'est très rare et des moyens de lutte existent. Il y a des milliers de puits de pétrole actifs de par le monde sans problème.
- Il y a une différence entre l'industrie pétrolière et l'industrie minière qui elle nécessite un traitement sur site avec des produits chimiques.
- Il faut avoir un équilibre entre le développement économique et la protection environnementale.
- L'étude d'impact permettra d'établir un état initial puis de suivre et évaluer la réalité des impacts sur l'environnement. On ne va pas détruire l'environnement pour les beaux yeux du pétrole.
- La zone de sécurité d'un kilomètre autour des installations n'est rien par rapport à l'immensité de la mer. Elle aura plutôt un impact positif car elle permettra aux poissons de se reproduire.
- Dans le cadre de ce projet, l'étude d'impact environnemental et social que l'Etat suit avec beaucoup d'intérêt favorisera une meilleure protection de l'environnement car l'objectif de l'Etat est de produire le gaz tout en protégeant l'environnement.
- S'agissant de la dénomination Ahmeyim, le nom est choisi par l'Etat et ce choix n'est pas lié à une localité. A chaque fois qu'il y a dénomination d'un puits où il y a une découverte, trois noms sont proposés et un tirage est fait pour sortir le nom qui sied.
- Un comité intergouvernemental de suivi présidé par le wali du Trarza et le gouverneur de Saint Louis sera créé. Il aura pour mission le suivi du projet, la gestion des plaintes et tiendra des réunions périodiques en Mauritanie et au Sénégal.
- Les richesses du pays sont nationales et l'économie est bâtie sur les différentes richesses réparties sur tout le territoire national. C'est le cas par exemple avec l'eau qui provient d'un

endroit spécifique mais qui est acheminée de Nouakchott jusqu'ici. C'est l'Etat qui décide de faire ce qu'il voit d'opportun par rapport aux revenus de ces projets.

- La question de sécurité ne doit pas être banalisée, mais il faut reconnaitre qu'il n'y a pas d'insécurité dans le pays.
- Les plaintes liées au parc doivent être adressées aux autorités du parc.

Monsieur le Conservateur du PND :

- Il a fourni des explications sur la genèse et la raison d'être du Parc.
- Il dit que pour ramener la nature à son état d'avant barrage, ils ont protégé les espèces sans empêcher les activités de pêche, d'agriculture ni d'élevage.
- Il dit que les oiseaux du parc ne mangent pas les cultures. Ce sont les mange-mils qui les mangent et ils n'ont pas d'habitats dans le parc.
- Il finit par dire que la porte du parc est ouverte si l'assistance a des réclamations.

Monsieur le Hakem de Keur Macène :

- Il dit que le Parc répond à une stratégie nationale utile pour tous.
- Il dit que les efforts de sécurité de la Mauritanie sont reconnus par tous et que le pays est en grande sécurité.
- Avant de finir il dit que la zone est une zone touristique et il demande à Kosmos d'y construire des infrastructures.

Dr Khallahi Brahim expert biologiste de l'équipe de l'EIES :

- Le projet porte sur trois endroits :
  - ✓ En offshore à 125 Km des côtes sur une profondeur de 2700m où se trouvent les puits et les collecteurs, les pipelines qui les relient aux équipements installés à 35 voire 40 Km de la cote (FPSO) et à 3 ou 5 km où se trouve le brise-lames et les installations de liquéfaction du gaz (FLNG). Ces endroits sont protégés sur 500 m à 1Km où il ne sera possible aucune opération de chalutage.
  - ✓ On parle de gaz et non de pétrole et le gaz est une industrie propre ayant des effets limités par rapport au pétrole. La pêche industrielle est concernée par le FPSO situé à 35 voire 40 Km des côtes d'où la nécessité de créer une zone protégée de 1 Km. Quant à la pêche artisanale, elle concerne la zone au niveau du brise-lames. Construit avec des pierres pour amortir les chocs des vagues, le brise lame sera un dépôt de roches où les poissons s'y abriteront car comportant des éléments nutritifs. La zone fermée ne représente pas grand-chose dans les captures globales du pays, la diminution serait infime au vue de la zone fermée (de sécurité). La fermeture finira par donner des dividendes pour les pêcheurs de la région.
  - ✓ Pour la pêche artisanale, la seule zone est celle du brise-lames, la fermeture autour des installations entraînera une augmentation de l'abondance des poissons. L'absence de chalutage dans les périmètres de sécurité va certainement entraîner une reconstitution des écosystèmes dans cette zone. L'expérience de l'exploitation de Chinguetti est assez édifiante, de même la Norvège a su concilier pêche et exploitation pétrolière.

Sidi Ali Ould Moulaye Zeine :

- Merci aux autorités d'avoir pris le temps d'assister aux travaux de toute la journée
- La Mauritanie dispose de grandes étendues de côtes de mer. Il n'ya pas de crainte de diminution des produits de pêche. La zone d'exclusion est une infime partie des étendues où se déroule la pêche en mer. La Mauritanie a une côte longue de 750 km. La ZEE s'étend sur 200 km. Ca fait donc un total de 150 000 km2. La zone d'exclusion de 1 km représente donc moins de 1% de la zone de pêche.
- S'agissant des actions à entreprendre par Kosmos en direction des populations, il faut savoir qu'il ne s'agit pas d'une obligation de la société vis-à-vis des populations car la société s'acquitte régulièrement de ses taxes envers l'Etat. En tout état de cause, elle ne saurait se substituer à l'Etat pour impulser le développement local. Toutefois, il peut y avoir des actions d'intérêt général en direction des populations et c'est dans ce cadre qu'il est envisagé l'électrification des trois localités qui sont Bouhajera Zira 1 et Zira 2.
- S'agissant de la priorité d'embauche. Elle est accordée à la population locale ayant les qualifications requises. Toutefois le volume de travail dans les navires n'est pas comparable à celui des sociétés minières telle que TASIAST ou la SNIM qui peuvent avoir besoin de 500 voir des milliers de travailleurs. C'est dire donc que la nature du travail ne nécessite pas un nombre important de travailleurs.
- S'agissant de la tenue des réunions au chef lieux de la Moughataa, une mission a été dépêchée sur les lieux afin de trouver un endroit pouvant abriter la rencontre. Aucun endroit répondant aux normes requises n'a pu être trouvé. Toutefois le principe de concertation fait partie de notre démarche et la direction des affaires sociales de la société peut être contactée à tout moment.
- L'étude est en cours et il n'y a pas de suggestions à faire à l'Etat mauritanien pour le moment.

V. Les annexes

Annexe 1 : Le plan de la journée de consultation

Plan de la journée de consultation du public du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz offshore

Bouhajra le 10 Mai 2017

Date : A fixer avec le Hakem de Bouhajra

Le lieu : A fixer avec le Hakem de Bouhajra

Les parties prenantes :

- Le Hakem de Bouhajra
- Le maire de Keur Macène
- Les représentants des ministères impliqués (MEDD, MPEM, MPEMi,)
- Les chefs de service présents à Keur Macène
- Les leaders des localités de Keur Macène et de N'diago situées au-dessus du littoral
- Les ONG et groupements opérant dans le domaine de l'Environnement à Keur Macène
- Autres structures de la Moughataa pertinentes.

Déroulement de la journée :

- Ouverture officielle par le Hakem et le Maire
- Interventions des représentants des ministères concernés
- Présentation du projet et de l'EIE du projet par Kosmos
- Présentation des impacts environnementaux et leur gestion par le consultant
- Débats et discussion
- Ouverture d'un registre pour les appréciations, les observations et les suggestions formulées par rapport au projet.

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore

Consultations publiques en Mauritanie et au Sénégal

Mai et juin 2017

Objectif de la présentation

- Vous présenter le projet de production de gaz Ahmeyim/Guembeul, ses promoteurs et son contexte
- Vous présenter l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en cours
- Répondre à vos questions sur le projet
- Être à l'écoute de vos préoccupations et les prendre en considération dans la préparation de l'EIES

2

Contexte du projet

- En 2015 et 2016, du gaz a été découvert en mer (offshore) au large de la Mauritanie et du Sénégal. Cette découverte de gaz offshore est l'une des plus importantes de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest. Le projet proposé est la 1ère étape de développement de cette découverte.
- Le gisement de gaz est situé dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte, à la frontière maritime de la Mauritanie et du Sénégal. Les réserves de gaz sont divisées également entre les deux pays.
- La Mauritanie et le Sénégal ont accepté de travailler ensemble, avec des partenaires, pour aller de l'avant avec un seul et même projet de production de gaz.

3

Contexte du projet

Le projet est mené sous la responsabilité des autorités nationales des deux pays :

Le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines de la Mauritanie

Le ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables du Sénégal

4

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Promoteurs du projet

Le projet est mené en partenariat entre :

- La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM)
- La Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
- Kosmos Energy Ltd (Kosmos) et sa filiale, Kosmos Energy Mauritania (KEM) et une co-entreprise, Kosmos BP Senegal Limited (KBSL)
- BP, un nouveau partenaire, qui sera responsable du projet

5

Vue d'ensemble du projet Ahmeyim/Guembeul

Quel est le but du projet ?

Extraire, traiter et exporter du gaz naturel sous forme liquide, connu sous le nom de gaz naturel liquéfié (GNL). Jusqu'à 5 millions de tonnes de GNL seront produites par année. Le projet rendra également disponible le gaz pour une utilisation domestique dans les deux pays.

Où est le gaz ?

Dans un gisement en mer, dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte.

En quoi consistera le projet ?

Pendant environ 30 ans, extraire le gaz du gisement et l'envoyer grâce à un système de pipelines vers une installation proche de la côte, près de N'Diago et de Saint-Louis, d'où il sera traité, liquéfié et exporté par des navires.

6

Emplacement du projet

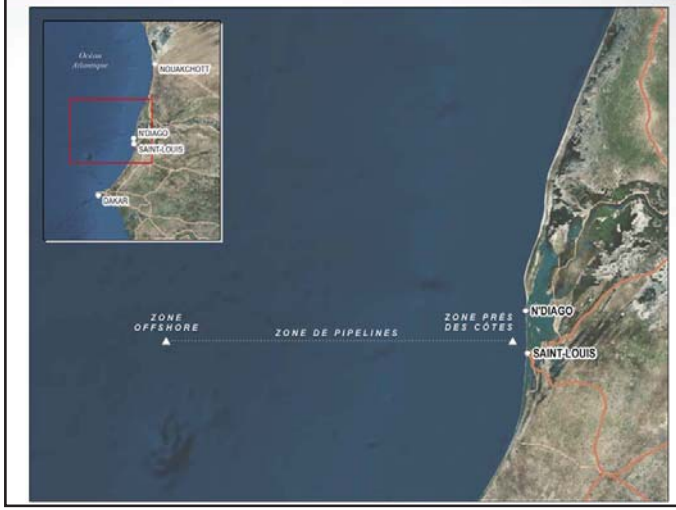

7

Éléments clés du projet

1. **Une zone offshore:** à environ 125 km de la côte et à une profondeur d'eau de 2 700 m. C'est là que se trouve le gaz et où seront situés les puits sous-marins et les collecteurs.
2. **Une zone de pipelines:** où des pipelines sur le fond marin relieront les infrastructures offshores et celles près des côtes. Cette zone comprend une installation flottante appelée FPSO (unité flottante de production, de stockage et de déchargement) et une plate-forme à environ 35-40 km de la côte pour le prétraitement du gaz et l'élimination des liquides du gaz. Ces liquides (appelés condensats) sont ensuite déchargés et exportés par des navires.
3. **Une zone près des côtes:** où un brise-lames accueillera l'installation flottante où le gaz sera liquéfié. Le gaz sera refroidi à des températures inférieures à -150ºC afin de l'amener à un état liquide, permettant ainsi le stockage et le transport longue distance par des navires. Le brise-lames aura environ 1 km de longueur. Il sera situé à environ 3 à 5 km de la côte, où la profondeur de l'eau est d'environ 16 à 20 m.

8

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Éléments clés du projet

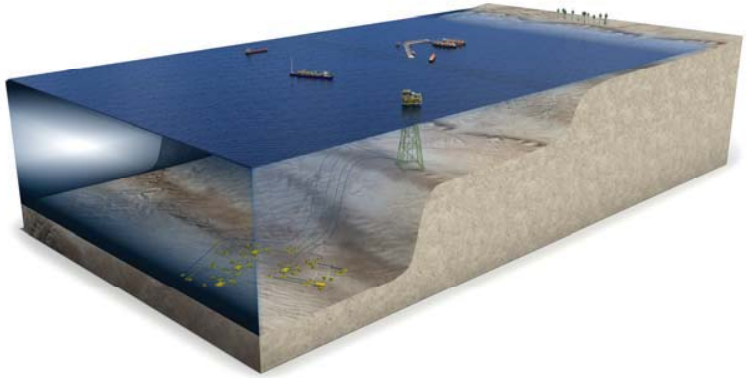

La conception des composantes sera détaillée et optimisée par les ingénieurs dans les prochains mois.

9

Éléments clés du projet

Vue rapprochée de l'infrastructure près des côtes

Éléments clés du projet

Vue de l'infrastructure près des côtes à partir de la plage

Phases et activités du projet

Le projet comprend **trois phases**:

- La phase 1 consistera en **la construction, l'installation et les forages de développement**. Cette phase devrait durer de 3 à 5 ans.
- La phase 2 sera la phase des **opérations de production**. Les opérations de production devraient durer environ 30 ans. Au cours de cette phase, il y aura également des forages de développement.
- La phase 3 sera celle de la **fermeture et de la mise hors service** du projet, au cours de laquelle la production s'arrêtera et l'équipement pourrait être retiré ou démantelé. Cette phase pourrait durer plusieurs années.

12

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone offshore et zone de pipelines: l'installation de matériel sous-marin et la pose de pipelines seront effectuées par plusieurs navires d'installation. Le FPSO sera mis en place en utilisant des lignes d'amarrage attachées au fond marin.

13

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone près des côtes: le brise-lames sera construit à l'aide de grands navires de construction, tels que des navires de levage gros porteur, soutenus par une flotte de petits navires.

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- L'extraction de gaz nécessitera le forage de 20 à 40 puits de développement, à partir de 5 à 10 centres de forage, par un navire de forage.
- Le soutien des opérations de forage à partir de Nouakchott et de Dakar se fera avec trois ou quatre navires de soutien et deux hélicoptères.

15

Principales activités offshore

Phase 2: Opérations de production

- Démarrage des puits et opération du FPSO et de la plate-forme offshore.
- Opération des FLNG (unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel) dans la zone près des côtes.
- Mouvements fréquents des navires exportant le GNL et le condensat.
- Circulation maritime liée aux navires de soutien et au transport de personnel.

16

Principales activités offshore

Phase 3 : Fermeture et mise hors service

- Après environ 30 ans d'opérations, la production s'arrêtera.
- Un plan de démantèlement sera préparé en accord avec les autorités des deux pays.
- Les principales activités comprendront:
  - Fermeture des puits dans la zone offshore
  - Récupération et démontage de l'équipement au besoin
  - Circulation de grands navires de construction lourde et de petits navires utilisés pour récupérer et démonter l'équipement

Principales activités terrestres

- Transport de matériel de construction par navire à partir des ports de Dakar, de Nouadhibou et de Nouakchott pendant la phase de construction.
- Soutien à partir des bases logistiques et transport des équipements, des biens et du personnel par navire à partir des ports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.
- Transport de personnel par hélicoptère depuis les aéroports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.

Calendrier du projet

- Première production de gaz ciblée pour 2021
- Construction, installation et forage de développement: 2018 à 2023
- Opérations de production: 2021, pour environ 30 ans
- Fermeture et mise hors service du projet: après 2050

Exigences environnementales pour le projet

Une EIES est nécessaire avant que le projet ne puisse commencer. Les objectifs de l'EIES sont les suivants :

- Décrire l'état initial de l'environnement
- Identifier les impacts potentiels du projet
- Proposer des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts négatifs potentiels
- Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Consultants de l'EIES

- Commencée en décembre 2016, l'EIES est menée par Golder Associés Ltée et CSA Ocean Sciences Inc., en collaboration avec Ecodev et Tropica
- Une équipe multidisciplinaire et expérimentée, dont :
  - Océanographie et biologie marine
  - Ressources halieutiques et pêches
  - Érosion côtière
  - Socio-économie
  - Qualité de l'air
  - Gestion de la pollution et des nuisances
  - Études de dangers
  - Modélisations, SIG, etc.
- Au besoin , il sera fait appel à des expertises additionnelles

21

Cadre réglementaire de l'EIES

- La réglementation mauritanienne, notamment :
  - La Loi nº 2000-45 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - Le Décret nº 2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - La Loi nº 2010-033 du 20 juillet 2010, portant Code des hydrocarbures bruts
  - Le Contrat d'Exploration-Production entre la République islamique de Mauritanie et Kosmos Energy Mauritania pour le bloc C8
- La réglementation sénégalaise, notamment :
  - La Loi nº 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2001-282 du 12 Avril 2001 portant application du Code de l'environnement
  - L' Arrêté ministériel nº 9472 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'étude d'impact environnemental
  - La Loi nº 98-05 du 8 janvier 1998 portant Code pétrolier
  - Le Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures pour le bloc Saint-Louis Offshore Profond

22

Cadre réglementaire de l'EIES

- Les conventions internationales et les traités régionaux dont la Mauritanie et le Sénégal sont signataires, tels que:
  - La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)
  - La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
  - La Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
  - La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages
  - La Convention d'Abidjan sur les sources de pollution nécessitant un contrôle et une gestion environnementale
  - La Convention de Bâle sur les déplacements transfrontaliers de déchets
- Les normes environnementales et sociales de BP et de Kosmos ainsi que les bonnes pratiques de l'industrie internationale

23

Milieu biophysique actuel

- Une mer dans laquelle on trouve une variété d'espèces de poissons

- Des mammifères marins, des tortues de mer et des oiseaux côtiers et marins, dont certains figurent sur la Liste rouge de l'UICN

- Des zones protégées telles que la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal qui comprend notamment le Parc National du Diawling en Mauritanie et le Parc National des Oiseaux du Djoudj au Sénégal
- Processus actifs d'érosion côtière

24

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Milieu social actuel

- Des communautés côtières situées à proximité des installations près des côtes : N'Diago en Mauritanie et Saint-Louis au Sénégal
- Des activités de pêche artisanale menées dans les eaux côtières
- Des activités de pêche industrielle dans les eaux au large (offshore)
- Navigation et transport maritimes dans les eaux au large

25

Travaux en cours pour l'EIES

- Dans le cadre de l'EIES, une étude de référence environnementale (EBS) a été menée à la fin de 2016.
- Les résultats ont montré que :

Paramètre d'échantillonnage	Résultats
Sédiments de fond	Aucune pollution n'a été trouvée dans les sédiments du fond marin Les plantes et les animaux vivant dans ces sédiments sont les mêmes que ceux trouvés dans d'autres parties des eaux de la côte
Eau de mer	La qualité de l'eau de mer dans la zone du projet est très bonne
Poisson et plancton	Les filets d'échantillons ont trouvé des larves de poissons provenant de poissons qui vivent sur le fond de l'océan et dans les profondeurs intermédiaires

- Des données EBS supplémentaires sont recueillies lors de l'enquête géophysique et géotechnique d'avril / mai 2017.

26

Travaux en cours pour l'EIES

- L'évaluation d'impact évaluera les impacts potentiels associés aux activités de routine de chaque phase du projet et à des événements accidentels au niveau de :

  la qualité de l'air, les sédiments, la qualité de l'eau, le plancton, le benthos, les poissons et autres ressources halieutiques, les mammifères marins, les tortues de mer, les oiseaux, les espèces protégées et les aires protégées, les activités de pêche, la navigation et le transport maritimes, la santé et la sécurité des communautés, l'emploi et les entreprises, etc.

- Des mesures d'atténuation seront proposées

27

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Construction et installation

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de la présence de plusieurs navires	• Assurer la maintenance stricte de tous les navires • Vérifier régulièrement la conformité des navires avec la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Navigation maritime : risque de collision entre les navires du projet et des pirogues	• Établir une route de navigation pour les navires du projet qui minimise les interférences avec d'autres utilisateurs de la mer • Communiquer la route de navigation • Équiper les navires du projet avec des scanneurs radar • Équiper les navires de soutien avec du matériel de sauvetage
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour des zones de construction	• Collaborer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les bateaux de pêche industrielle, en ce qui concerne les activités prévues • Fournir un calendrier des activités de construction aux utilisateurs de la mer

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Forage de développement

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air dues aux émissions des navires et des hélicoptères	• Maintenir les procédures de maintenance de routine • Surveiller la consommation de carburant des navires et des hélicoptères
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau dans la zone des sites de puits en raison des boues et des déblais de forage	• Maintenir les procédures de maintenance de routine des équipements • Vérifier que tous les équipements fonctionnent adéquatement et que les rejets répondent aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
Mammifères marins : risque de blessure ou de mortalité résultant d'une collision avec un navire	• Former les opérateurs de navires aux techniques d'observation des mammifères marins • Exiger que les opérateurs de navires ralentissent/arrêtent le navire lorsque des mammifères marins sont observés
Pêche : exclusion des activités de pêche industrielle dans un périmètre de sécurité de 500 m autour de la zone de forage dans les eaux offshore	• Communiquer avec les représentants de la pêche industrielle • Communiquer le calendrier de forage aux utilisateurs de la mer

29

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Opérations de production

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air en raison des émissions atmosphériques dans les zones offshore et près des côtes	• Appliquer des techniques de contrôle des émissions atmosphériques pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de l'eau de refroidissement et des eaux usées des opérations de production	• Traiter les rejets d'eau pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour du brise-lames et autour des autres installations plus au large	• Communiquer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les représentants de la pêche industrielle • Assurer la présence d'agents de liaison de pêche et des communautés à N'Diago et à Saint-Louis • Maintenir un mécanisme de gestion de plaintes facilement accessible aux pêcheurs • Impliquer les centres nationaux de recherche pour surveiller les ressources halieutiques

30

Impacts potentiels et mesures d'atténuation – Événements accidentels

- L'EIES évaluera les impacts potentiels des événements accidentels. Elle comprendra une étude de danger spécifique pour : 1) empêcher les événements accidentels majeurs (EAM) de se produire et 2) fournir des plans d'intervention d'urgence conformes aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
- Les EAM sont des événements rares. Ils incluent : des incendies et des explosions, des déversements et des collisions de navires

Exemples de mesures potentielles clés

PRÉVENTION	INTERVENTION
Incendies et explosions	
Systèmes des procédés répondant aux normes internationales de sécurité; inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Zones de sécurité désignées autour des installations; systèmes de détection de gaz et d'arrêt automatique d'urgence; systèmes de protection et de suppression des incendies; formation et exercices d'urgence réguliers
Déversements	
Inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Équipements de réponse aux déversements et ressources externes; formation et exercices d'urgence réguliers
Collisions de navires	
Zones de sécurité désignées autour des installations limitant la circulation des navires à l'intérieur et à l'extérieur des zones; systèmes de communication et de navigation	Bateaux/radeaux de sauvetage sur les navires pour s'échapper et le sauvetage; formation et exercices d'urgence réguliers

31

Contenu local

Au niveau de l'emploi

Le projet sera soutenu par divers types de travaux, dans un large éventail de disciplines. Le projet tâchera de maximiser le nombre des postes au niveau des communautés locales, pourvu qu'elles possèdent les compétences et les qualifications requises pour un poste donné.

32

Contenu local

Au niveau des fournisseurs nationaux

Le projet utilisera des entrepreneurs nationaux s'ils disposent des compétences, des dossiers de sécurité et des équipements appropriés qui répondent aux normes du projet et s'ils offrent des services compétitifs.

Le projet investira dans le développement et la formation des fournisseurs pour aider la Mauritanie et le Sénégal à tirer le meilleur parti des découvertes.

33

Investissements sociaux

- Le projet collaborera avec les gouvernements et les communautés pour contribuer à une croissance durable, créer des emplois et investir dans les gens.
- Kosmos a déjà fait des investissements pour appuyer les moyens de subsistance, la sécurité, le développement des compétences et la conservation liés à la pêche.
- Dans les prochains mois et années, le projet travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements et les communautés pour s'assurer que le plan d'investissement social du projet reflète les priorités locales.

34

Plan de gestion environnementale et sociale

- Les engagements pris par le promoteur du projet seront détaillés dans le rapport d'EIES qui sera soumis en 2018.
- Les mesures visant à éviter ou à réduire les impacts négatifs potentiels du projet et les mesures visant à améliorer les impacts positifs seront détaillées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) dans le rapport d'EIES.
- Le promoteur du projet mettra en œuvre le PGES.
- Les autorités mauritaniennes et sénégalaises surveilleront la mise en œuvre du PGES pendant toutes les phases du projet afin d'assurer la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des communautés.

35

Conclusion

Nous vous avons offert un premier aperçu du projet Ahmeyim / Guembeul qui pourrait opérer pendant environ 30 ans.

Tous les détails du projet ne sont pas encore complètement définis, mais nous voulons avoir un dialogue avec vous aux premiers stades de la planification du projet et de l'EIES.

Questions ? Commentaires ?

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Bouhajra le 10 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
01	Abeid Ould Ahioune	Representant du Village conseiller municipal	48454500	
02	Daour Ould Taed	Inspecteur de l'environnement	46983320	
03	Ahmed ould Abdallahi	Notable du Village de Biret	46701680	
04	Moctar ould Ahmedou	Retraité (Biret)	70302822	
05	Bouna ould Maw	Cultivateur (Keur Ilaxel)	49385378	
06	Mohamed ould Fatih	Maire adjoint (K.M)	46592756	
07	Hamad o/ Souri	Agriculteur (K.M)	22959929	
08	Hamet o/ Hamoy	Chef du Village Bouhajra	47498336	
09	Bah o/ Wadou	Président Amicale des agriculteur (K.M)	48050540	
10	Fall Moustapha			

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Bouhajra le 10 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
11	Tichelou M Hemet S Babah	Conseiller Commune de Wdiaga	49585820	
12	Naccème m/ D'ahmed	Coopérative Riyade	46740576	
13	Mohamed Ulang	GRET	44048733	
14	Sow Amdout Saad	DCE / MEDD	46483182	
15	Mohamed yoslem Ahmed	SMIKM / Resp HSE	22437331	
16	Mohamed S Mohamed	Chef Bouche	44002312	
17	Ahmed Moulud Chelch	Comec gen.	41003485	
18	Brahim Rebani	Directeur école (ta.naue)	46566277	
19	Lamine S Bilal	Pêcheur	41513239	
20	Weslou Brahim	Eco-dev	46773041	

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Bouhajra le 10 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
21	Brahim Ahmed Tachfin	Chef Service Unité Territoriale Ka	22 41 83 67	
22	Sidi Bouya Med Vall	Eleveur (K.C)	37 000 395	
23	Moulid Mohamed	SG Commune de K.M	22 43 29 66	
24	ABou N'Diath	Inspecteur Elevage Kh	46 49 20 74	
25	Vahmettou ml Med	Presidente Union Rahma	22 02 84 73	
26	Babeye Elwely	President ONG	46 47 96 95	
27	Abd. Elwahid Med Abdrahme	P. ONG	48 49 46 24	
28	BANDA Cheikh Seïe	Adjoint K Malie Prendre Mr coop	46 97 44 78	
29	Brahim ol Rabany	president O.N.G	46 56 62 77	
30	Maryam Mohamed Ndiaye	Conseiller de commune de K.M	46 40 33 75	

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Bouhajra le 10 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
31	Bechir Aïssa Diallo	Eleveur / chef village Biar	47 22 99 40	
32	Lekhweydim ml Dah	Coopérative elmostaqbal (H)	46 04 33 57	
33	Zahra ml Saleme	Coopérative Sowado (Bret)	48 10 15 84	
34	Adama malik Ba	chauffeur (Bret)	47 18 78 30	
35	Fatimata chaïb Seye	Coopérative femme wolof	48 12 14 13	
36	Habib ol Ide	S.G union des pêcheurs	46 92 48 52	
37	Habib ol Bah	Guide touriste	46 92 23 71	
38	Ismail ol ma Abdallah	Enfant (kaimacan)	46 39 00 07	
39	Taib ol Haïdt	Brigade Nouadhibou	46 44 21 98	
40	Ahmed Najib Boye	eco-dev	46 43 43 04	

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Bouhajra le 10 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
41	Abdi Ould Bah	Commerçant	46 05 60 88	
42	Brahim o/ Cheikh Ahmed	Agent Meteo PND	44 52 14 79	
43	Ad Abdelahi ol Ely	chef bureau Eco-dev	46 59 16 80	
44	DIAGANA Oumar	stagiaire SIG PND au PND	47 54 85 00	
45	Gary A. Brooks	Kosmos / UPHSES	4121444 59748	
46	Seth Luxenberg	Kosmos / External Affairs	+1 214-704-5767	
47	GAELLE BALDELLI	BP / E&S Lead	+44-7825-762-216	
48	Alou DIOP / Kos	Kosmos / CLO	43002562	
49	Sidi Aly Moulaye Zeine	Kosmos / EA	43681111	
50	M'bodji	ECODEV	22009238	

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Bouhajra le 10 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
51	Cheikh tourad Ned Saadbouh	MEDD/Directeur DLE	44461472	
52	Mouaman Rachid SALEH	DSPE/DGH/MPEMi	48630835	
53	Tdwal amrou/Khouna	Chef d'arrondissement/MDC	44481110	
54	Sblou/Hammady	HAKOM/Leader Macro	44481104	
55	[illegible]	[illegible]	44446804	
56	Sidi Mohamed Hassena	KOSMOS/CSR	43002590	
57	sidi Mohamed Hamady	DCE	22328833	
58	Hélène MARCHAND	Golder	1514383 0990	H Marchand
59	Keddah ? Baba	US municipale	46926115	
60	Mamadou Aliou Dia	CCP/ECODEV	44454284	

Annexe 4 : Les suggestions du registre

اجتماع الاستشارة الجمهور بوهجرة

2017/05/10

JOURNEE DE CONSULTATION DU PUBLIC
BOUHAJRA le 10 MAI 2017.

إدارة البيئة

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Nom et Prénoms الإسم واللقب	Profession / Institution / Localité المهنة التجمع المؤسسة	Observations الملاحظات
سبير نادر حادن	~~HAZ~~ حاج كرمسيه	أشكر إذا كان من الممكن تزويدنا بالكتب الخاصة بالتشكيل أو الرياضيات لأنهم غير متوفرين شكرا على هذه المبادرة الطيبة مع الشكر والتقدير نتوجه إلى الله يا رب السلام أنا لست حدود مع الحي لكن نزور من أجل المتابعة الدراسية هذا الموسم الشتاء ورب الصنع بالحضور أحسن

Annexe 4 : Les suggestions du registre

الملاحظات	المهنة / التخصص العرقسة	الاسم و اللقب
تفعيل المشروع لات ذات أهمية ى الحماية العامة ب والساكنة المحلية خاصة وخاصة ر - الصحة ، ، النباتات المائية ء الربعة . ء لجنة متابعة ى تقسيم مناطقها د من الساكنة المحلية .	رئيس مركز بجاية الإداري	الطاهر

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Nom et Prénoms الاسم واللقب	Profession / Institution / localité المهنة / المجمع / المؤسسة	Observations الملاحظات
القيدة ولا اتو	عمدة بليدبة كرسين	أ/ كد عايلي ت/ الجميع المدن نقطات المجلية ر/ ت: تشكيل لجنة تقاعدية [illegible] [illegible] في مجال الصحة [illegible] والتهيئة [illegible] الطرق [illegible] النشرب و شكرا

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Prénom et nom الإسم و اللقب	Profession/ Institution/ Localité المهنة/ المؤسسة/ الموقع	Observations الملاحظات
عبد الواحد بن محمد	رئيس منظمة غير حكومية	التدخل في مجال التنمية مشاريع توجيه تنظيم الحملات المعاونات السوق المنتج المحلي ربط الاتصال مع منظمة غير تمويل

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Observations / ملاحظات	Profession / Localité / المهنة / التجمع / المؤسسة	Prénoms / الاسم و اللقب
نساء كمرسير	بأه الشبكة الرحمة و المعلومة	نساء كمرسير
(الاولويات) في مجال		
و النسيج و الصباغ و الدباغة و الزراعة		
ال التنوية		
ة النقل		
وسائل حفظ و الاسماك و الخضراوات		
ات متطورة لصناعة		
المراجع بطاقات السمسرة		
ج العائدة من الاسعار		

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Traduction des suggestions et recommandations mentionnées sur le registre

Nom et Prénom	Profession/Institution/ Localité	Observations
Sidina Ould Hamady	Hakem Keur Macen	Cette rencontre de concertation est très importante car elle apporte plus de clarifications aux participants sur l'importance du projet. il est également important de mettre en place un mécanisme qui regroupe l'administration, la commune et la société civile et Kosmos/BP pour identifier les priorités et les besoins des populations
Itawel Oumrou	Chef d'Arrondissement de N'diago	Les domaines d'intervention du Projet sont d'une importance capitale pour la population locale. Il doit tenir compte principalement des domaines suivants : - La santé - Les réseaux d'eau potable - Les puits pastoraux - Création d'une commission de suivi et évaluation qui associe la population locale
Essedigh Ould Emew	Maire de Keur Macen	Je tiens à affirmer ce qui suit : Nécessité d'associer la société civile, la population autochtone Création d'une commission départementale Intervention dans le domaine de la santé, créer des infrastructures publiques Disponibiliser l'eau potable

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Nom et Prénom	Profession/Institution/ Localité	Observations
Brahim Ould Rabany	Président Association Pauvreté et ses dangers	Je demande à l'institution Kosmos d'intervenir dans tous les domaines qui touchent le citoyen directement : L'environnement L'Agriculture Les coopératives féminines La société civile L'Education et la santé Elle doit aussi appuyer la société civile pour qu'elle se développe
Abdel Wahed Ould Mohamed	Président d'une ONG	Je demande à Kosmos - d'exécuter des projets de développement au profit de notre organisation et des coopératives féminines - d'appuyer la société civile - de doter la zone Ouest de la localité de M'Balal de l'électricité
Représentantes des Femmes de Keur Macen	Réseau Rahma El Maalouma	Nous, femmes de Keur Macène, vous présentons ci-dessous nos priorités : Couture, Tissage, Teinture, tannerie, agriculture Transport Moyens de conservation du poisson et des légumes Panneaux solaires pour exhaure d'eau

Annexe 4 : Les suggestions du registre

Nom et Prénom	Profession/Institution/ Localité	Observations
Représentantes des Femmes de Keur Macen	Réseau Rahma El Maalouma	Nous, femmes de Keur Macène, vous présentons ci-dessous nos priorités : Couture, Tissage, Teinture, tannerie, agriculture Transport Moyens de conservation du poisson et des légumes Panneaux solaires pour exhaure d'eau

Annexe 5 : Quelques photos de la journée

L'ouverture officielle

L'assistance à la journée

La présentation du projet *Le débat*

ANNEXE Q-1c : RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE À NOUAKCHOTT

Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore

Journée de consultation du public de Nouakchott le 11/05/2017

Compte rendu préparé par ECODEV

Rapport provisoire de juillet 2017

Ecodev
Ext Ilot K 155 - TVZ
BP 41 74
Nouakchott, Mauritanie
Phone : (222) 529 30 54

Table des matières

Liste des acronymes 3

I. Contexte général 4

II. L'ouverture officielle 6

III. La présentation du Projet 7

IV. La séance de débat (question, suggestions et réponses) 8

IV.1. Les questions, suggestions : 8

V.2 Les réponses aux questions 11

V. Annexes 15

Annexe 1 : Plan de la journée de consultation

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyin/Gueumbeul

Annexe 3 : Liste de présence

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

Annexe 5 : Quelques photos de la journée

Liste des acronymes

BGP	Biodiversité Gaz Pétrole
DCE	Direction du Contrôle Environnemental
DCSE	Direction de Contrôle et du Suivi Environnemental
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FNRH	Fond National des Revenus des Hydrocarbures
FPSO	Floating Production Storage Offloading
GNC	Gaz Naturel Condensé
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
KEM	KosmosEnergyMauritania
Kosmos	Kosmos Energy, LLC
MEDD	Ministère de L'Environnement et du Développement Durable
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
OSC	Organisation de la Société Civile
PDC	Plan de Développement Communautaire
PDL	Plan de Développement Local
PETROSEN	Société des pétroles du Sénégal
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Sociale
RSE	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier
SNIM	Société National Industrielle et Minière
TMLSA	Tasiast Mauritania Limited s.a.

I. Contexte général

Dans le cadre de la réalisation du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal une étude d'impact environnemental et social est proposée par BP et Kosmos Energy Mauritania. Les bureaux chargés de cette étude, conformément aux dispositions du code de l'environnement de la Mauritanie et ses décrets d'application, ont organisé une journée de consultation avec le public dans la Wilaya de Nouakchott Ouest.

Cette consultation avec le public a été programmée avec les autorités administratives et les départements ministériels concernés. Elle a regroupé les responsables d'organisations de la société civile actives dans le domaine de l'environnement, les représentants des fédérations de pêche artisanale et des personnes ressources.

L'équipe chargée de l'organisation et l'animation de cette journée de consultation avec le public, a pris toutes les dispositions pour informer en temps opportun les parties prenantes concernées et mobiliser la logistique nécessaire pour le bon déroulement et le reporting de cette rencontre.

Le plan de la journée est fourni en annexe 1. Les participants à la journée étaient au nombre de 24, dont 4 femmes, composés essentiellement des représentants de la société civile nationale. La liste des participants est fournie en annexe 3.

Le tableau ci-dessous présente la configuration des personnes présentes.

Structure	**Type de participant**	***Nombre de personnes***		
		Total	***Hommes***	***Femmes***
ATPNSM	Société civile	1	1	0
ONG ANPFPEE	Société civile	2	2	0
ONG OEPME	Société civile	1	1	0
ONG CLEAN BEACH	Société civile	1	0	1
Association NISSA MOUNVIDT	Société civile	2	1	1
Agence mauritanienne d'information	Journaliste	1	1	0
Association pour la culture et l'égide des enfants	Société civile	1	1	0
ONG UNIVERS	Société civile	1	0	1
ONG AMLCPD	Société civile	1	1	0
ONG GENERATION FUTURE	Société civile	1	1	0
Fédération nationale des pêcheurs artisanaux	Société civile	1	1	0
Association des jeunes	Société civile	1	1	0
ONG AGEI	Société civile	1	1	0
AMSE	Société civile	1	1	0
ONG ASDEP	Société civile	1	1	0
ONG OJUD	Société civile	1	1	0
ONG OMASSAP	Société civile	1	1	0
OGD ADIP	Société civile	1	1	0
Fédération libre des pêcheurs artisanaux	Société civile	1	1	0
COOPERATION ALLEMANDE (GIZ)	Partenaire	2	2	0
ONG JEWAHER	Société civile	1	0	1
Sous total 1		**24**	**20**	**4**

Structure	Type de participant	*Nombre de personnes*		
		Total	***Hommes***	***Femmes***
Les autorités et représentants des ministères				
Ministère de l'environnement	Directeur	1	1	0
	Chef de service	1	1	0
	Inspecteur	3	2	1
Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines	Directeur	1	1	0
SMPHPM	Directeur	1	1	0
Ministère de l'intérieur	Hakem de TVZ	1	1	0
Organisateurs				
Ecodev	Consultants	6	6	0
GOLDER	Consultants	1	0	1
BP	Personnel de la société	1	0	1
KOSMOS et KEM	Personnel de la société	7	7	0
Sous total 2		**23**	**20**	**3**

La liste des participants est fournie en annexe 3.

A la fin des travaux de la journée un registre a été ouvert au public, pour que les parties prenantes, qui le souhaitent, y consignent leurs remarques, suggestions et préoccupations par rapport au projet proposé par Kosmos Energy Mauritania. Le scan des observations consignées dans le registre est fourni en annexe 4 du document.

II. L'ouverture officielle

La cérémonie d'ouverture officielle des travaux de la journée a été effectuée par un panel constitué des personnalités et responsables suivants :

- Monsieur le Hakem de la Moughataa de Tavrag Zeina
- Monsieur le Directeur du contrôle environnemental du ministère de l'environnement et du développement durable
- Monsieur le Directeur du contrôle et du suivi environnemental du ministère du pétrole, de l'énergie et des mines.
- Monsieur le Directeur de Kosmos Energie Mauritanie.

- Ouvrant la cérémonie, le modérateur a dans un mot introductif remercié l'assistance et a présenté le programme de la journée qui porte sur les points ci-dessous :
    - L'ouverture officielle
    - La présentation du Projet Ahmeyim /Gueumbeul
    - La séance « questions/réponses »
    - Le registre pour consigner les suggestions et remarques.

- **Monsieur le Directeur du contrôle environnemental** du ministère de l'environnement et du développement durable a souhaité la bienvenue à tous. Il dit être honoré de participer à cette journée de consultation du public dont le but est d'informer l'assistance sur le processus entamé avec Kosmos Energy pour évaluer les impacts du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz sur l'environnement. Il dit qu'aujourd'hui, ils sont dans la phase cruciale qui nécessite les points de vue et suggestions de tous.
  Kosmos a découvert une importante quantité de gaz offshore dans une zone située entre la Mauritanie et le Sénégal. Conformément aux dispositions juridiques et réglementaires, la société a entamé une étude d'impact environnemental et social qui a été préparée avec les départements ministériels et services techniques compétents. Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec l'équipe chargée de réaliser l'étude. Deux bureaux internationaux, Golder et CSA, qui ont une grande expérience dans ce domaine et un bureau national Ecodev ont été recrutés pour réaliser cette étude. Selon les termes de référence de cette étude, elle sera réalisée par des bureaux d'études internationaux Golder et CSA et des bureaux nationaux qui ont une grande expérience dans ce domaine. Ainsi ces bureaux nationaux vont également profiter des expériences des autres internationaux.
  La deuxième étape de cette étude est la concertation du public, qui nous réunit aujourd'hui. La mission était ces deux derniers jours à N'diago et Bouhajra de la Moughataa de KeurMacene pour avoir leurs avis et suggestions sur ce projet.
  Depuis quelques années, la Mauritanie a adopté comme politique l'implication des populations dans toutes les activités d'exploitation des ressources naturelles. Les suggestions et remarques qui sortiront des travaux de cette journée seront intégrées dans le rapport final de l'étude et seront pris en considération par le département chargé de l'environnement dans les conditions d'octroi du permis d'exploitation. D'autre part un comité interministériel entre la Mauritanie et le Sénégal sera mis en place pour un suivi conjoint de ce projet important de production de gaz.

  Il est souvent dit est que le pétrole est un ennemi de l'environnement mais il a été prouvé dans plusieurs pays du monde qu'un équilibre entre l'exploitation du pétrole et la protection de l'environnement est possible, comme dans la mer du Nord et au Brunei. Aujourd'hui il y a un

changement de paradigme et on peut bien concilier entre une exploitation de nos ressources naturelles et la préservation de l'environnement.

- **Monsieur Mouamar Ould Rachid**, Directeur du suivi environnemental au Ministère du pétrole de l'énergie et des mines a remercié tout le monde et dit être ravi de participer à cette journée et suivre les discussions des participants sur le projet Ahmeyim/Gueumbeul. Il a rappelé qu'avant ce projet de production il y a eu des études sismiques et des forages d'exploration pour lesquels le même processus de concertation avec les parties prenantes a été mené.
  Il a demandé à l'assistance de poser plusieurs questions et faire des suggestions car c'est la phase de production et le ministère veut que ce projet soit bénéfique à toute la population mauritanienne.

- **Monsieur Mohamed Limam**, Directeur de Kosmos Mauritanie en remerciant l'assistance a souhaité la bienvenue à tous au nom de Kosmos, BP et la SMHPM. Il dit que le projet Ahmeyim/Gueumbeul est dans la phase de préparation de l'exploitation et pour cela il faut que tous les impacts éventuels soient identifiés et des mesures de prévention et d'atténuation soient définies. D'où l'importance de la rencontre d'aujourd'hui qui est un moment de partage du projet avec les parties prenantes et de recueil de leurs avis et suggestions. A chaque fois que cela se sera nécessaire, des réunions d'échange se tiendront au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- **Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Neissane,** Hakem de Tevragh Zeina, a précisé d'emblée l'intérêt accordé par les pouvoirs publics à ce projet et son importance dans le processus de développement du pays. Il a rappelé que l'exécution du projet doit prendre en considération les recommandations de l'étude notamment en termes de réduction des impacts négatifs. Ce projet doit être exemplaire dans le domaine de la préservation de l'environnement.
  Il a rappelé que la politique nationale du gouvernement mauritanien, conformément aux orientations du président de la république, est résolument basée sur la concertation. C'est en application des orientations de cette politique que la société civile a toujours participé à des réunions similaires. Il a enfin souhaité bonne réussite à tous et a déclaré ouverts les travaux de la journée.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont pris une pause-café de 30 mn qui a permis aux autorités administratives de se retirer.

III. La présentation du Projet

A la reprise des travaux, Mme Hélène Marchand, chef de la mission de l'EIES a procédé à une présentation détaillée du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz.
La présentation du projet a porté sur les éléments suivants :

- Le contexte du projet et ses promoteurs
- Une vue d'ensemble du projet : emplacement, éléments clés, phases, activités et calendrier prévisionnel du projet
- L'EIES : les consultants, le cadre réglementaire, les travaux en cours et le PGES.

IV. La séance de débat (question, suggestions et réponses)

Avant le débat il a été demandé aux participants qui désirent intervenir de donner leurs noms et la liste était composée de 7 personnes.

IV.1. Les questions, suggestions :

Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Dahi : Il a remercié le ministère de l'environnement de l'avoir invité à cette journée et a remercié la consultante pour son exposé. Il a demandé :

- Quel est la nature et les impacts des matériaux utilisés pour la construction du brise-lames ?
- Existe-t-il des études de la qualité de l'eau et des ressources halieutiques (quantités et espèces que l'on trouve dans le milieu) au préalable pour pouvoir faire une comparaison après l'intervention du projet ?
- Ce projet est très important et il aura certainement de grands impacts positifs, nous en sommes fiers, nos inquiétudes vont vers cette ressource halieutique qui est différente des autres ressources comme le pétrole et le gaz.
- Le défi majeur est en cas de grande tempête car la Mauritanie est un axe maritime, quels seront les impacts possibles sur le transport maritime ?
- C'est bien que la SMHPM soit actionnaire dans le projet, mais nous insistons pour que les sociétés respectent les normes environnementales et sociales pour protéger notre environnement.
- Quelles sont les mesures à prendre en cas de piraterie dans la mer ?

Monsieur Cherif Ould El Hor

- Le projet est pour les mauritaniens et on devait penser à la langue arabe. Les ateliers avec les partenaires sont le plus souvent en français et on traduit pour nous comme si nous étions des étrangers.
- Toute ressource exploitée a des impacts sur le pays, et Kosmos a fait plusieurs projets d'exploitation et les populations n'en bénéficient pas (aucune maison louée, etc...)
- Le projet de gaz entre les 2 pays pour une durée de 30 ans doit avoir un impact positif sur les gens. Les populations n'ont pas besoin de voir des navires qui circulent, ni le décor, elles veulent des choses concrètes.
- Il dit que le pays compte beaucoup de chômeurs, y compris les universitaires, d'où la nécessité de mettre en place un plan social qui peut insérer 30 000 jeunes d'une manière durable, pas comme Tasiast qui prend des journaliers. Si le projet ne peut pas fournir 40 000 emplois, ce n'est pas la peine. Malheureusement, la société civile n'est impliquée qu'aujourd'hui. Nous faisons de la figuration. Vous fermez vos portes.
- Il veut savoir les impacts du projet sur l'agriculture, l'élevage et la pêche car les populations les plus touchées seront celles du sud du pays.

- En comparant le pays à l'année 1999, on constate qu'il n'a pas changé, il est toujours le même et pourtant combien de richesse ont été exploitées.

Monsieur Mohamed Yahya, :

- Remercie Kosmos pour son initiative importante d'impliquer la société civile dans le processus. Kosmos fait beaucoup alors que c'est rare. Il faut le souligner.
- L'unité de traitement sera située à côté de nos pêcheurs traditionnels. Quel sera l'impact du brise-lames sur les pêcheurs ?
- Il dit que si le projet dit qu'une zone est réservée, les pêcheurs iront voir par curiosité il faut donc que la zone de sécurité soit matérialisée physiquement et soit visible. Même les populations qui peuvent s'y rendre par curiosité ?
- Il propose qu'un document sur le couloir de passage des navires soit distribué par des garde-côtes aux usagers de la mer.

Monsieur Ibrahima Sarr, président de la fédération libre des pêcheurs artisanaux

- Remercie le gouvernement pour toutes ses exigences dans le cadre de ce projet.
- A N'diago la population ne vit que la pêche. Il rappelle à l'assistance que la zone du projet est loin de la zone de la pêche artisanale, mais que les bruits, les émissions atmosphériques et les rejets liquides peuvent disperser les bandes de poissons.
- La pêche et le pétrole peuvent collaborer. Le Sultanat de Brunei en est un exemple.
- Kosmos nous a beaucoup informés. Kosmos fait beaucoup d'Efforts pour que les gens comprennent ses projets.

Il demande ce qui suit à Kosmos :

- Des infrastructures de santé et d'éducation et l'électricité.
- La formation et l'insertion des jeunes déjà scolarisés
- Les zones interdites à la pêche doivent être bien balisées pour s'assurer qu'elles soient visibles.
- La sensibilisation des pêcheurs sur le plan Polmar en cas de marées noires car ils ne sont pas informés.

Il dit que Kosmos a fait beaucoup d'efforts et des actions en faveur des communautés locales telles que des gilets pour les pêcheurs.
Il sollicite l'appui de Kosmos pour la mise en place d'un conseil consultatif des pêcheurs au niveau de N'diago.

Madame Zeinebou Mint Sidi Mohamed, prépare un doctorat en impact des populations sur les côtes avec Nouadhibou et Nouakchott comme échantillon.

- Elle remercie le promoteur du projet de leur donner cette occasion de faire des suggestions. Elle dit que les populations locales doivent bénéficier des retombées des projets d'exploitation des ressources naturelles que Dieu donne.
- Dans la zone du projet, la principale activité est la pêche artisanale. Ce projet var réduire leurs activités. Quelles alternatives pour les pêcheurs ?

- Elle dit que les pêcheurs vont voir de nouveaux navires avec des activités nouvelles, et demande quelles sont les avantages pour la population qui ne disposent pas de compétences ? Il n'y a pas d'ingénieurs et de techniciens dans cette zone. Le niveau d'éducation des populations va rendre leur insertion difficile.
- Elle dit que le milieu marin est actuellement de bonne qualité, Kosmos prévoit-elle des activités de réhabilitation de ce milieu après les 30 années d'exploitation ?

Madame Aichetou Ahmed Damou, elle remercie le ministère de l'environnement pour l'avoir invitée à la journée, ainsi que les promoteurs du projet.

- Il y a un grand nombre de diplômés chômeurs dans le pays qui ont besoin d'appui pour leur insertion.
- Le projet pourrait avoir des impacts négatifs sur la population, les ressources, la santé.
- Elle demande le respect des normes et réglementations en vigueur car ce projet aura des effets sur la pêche selon elle.
- Le projet va générer des revenus mais il ne faut pas qu'ils soient mal distribués et que l'impact global soit négatif. S'il n'y a pas des mesures pour la distribution des revenus et une bonne insertion des chômeurs, on préfère laisse le gaz dans le fond de la mer.
- Elle demande la mise en place d'une commission de suivi des activités du projet en cas d'incendie ou d'explosion. Si cette commission n'est pas mise en place il est préférable de laisser l'environnement dans son état initial selon elle.

Madame Khadjetou mint Med Kaber,

- L'exposé faisant la présentation du projet est brillant mais il demeure des zones d'ombre. Quelle est la nature géologique de la zone et quelles sont les caractéristiques du réservoir ?
- Elle dit que les réunions de concertation sont toujours bonnes surtout quand elles se rapportent à la protection de l'environnement, elle dit que la zone est très grande et sa composante hydrogéologique est très complexe.
- Elle demande comment le gaz est traité pour le séparer des autres liquides ?

Monsieur Mohamed Saleck dit Baye Pékha, président de la fédération nationale des pêcheurs artisanaux, il parle au nom de la profession de pêcheurs car c'est eux qui sont les plus concerné par ce projet.

- Il dit que l'environnement doit être conservé pour l'humanité. Mais si les humains crèvent de faim, à quoi sert l'environnement ?
- Il dit que les mauritaniens sont des misérables depuis plusieurs siècles et que ces sociétés les trompent. Les autres nations les dominent et les rendent pauvres.
- Il dit que le pays attend des choses concrètes de ce projet comme des écoles, des industries et tout ce qui peut lutter contre la misère.
- Aujourd'hui, nous sommes des mendiants auprès de l'Arabie Saoudite. Avez-vous entendu l'Arabie Saoudite parler d'environnement ? L'environnement n'est expliqué qu'aux gens les plus pauvres de la terre.

- En 1999, j'étais en Norvège dans les chalutiers de pêche et le pétrole y était déjà exploité à cette période.
- En Mauritanie, ce que l'on respecte le plus, c'est le pétrole. Je le dis à Kosmos. Si vous trouvez du pétrole sous une mosquée, il faut y creuser un puits pour donner à manger aux gens. Ils iront prier plus loin. S'il vous plait, sortez le pétrole.
- Il dit les pays sont allés à la lune sauf la Mauritanie est toujours sur la terre.
- Il demande est ce que les engins et les équipements utilisés ne sont pas archaïques. Le projet va-t-il utiliser des nouvelles technologies ?
- Il dit qu'en 1987 les français ont découvert le pétrole au parc du Banc d'Arguinet les anglais ont mis en place le parc pour empêcher l'exploitation du pétrole.
- Il finit par dire que dans l'année 3000, il n'y aura plus personne sur cette terre les gens seront dans d'autres planètes.
- Il demande, pourquoi Kosmos ne fait pas un port en terre ?

V.2. Les réponses aux questions

Monsieur Sidi Ali de Kosmos :

- La question relative à la langue : Avant le début des travaux il a été demandé à la salle pour voir ceux ne parlent pas français et il n'y a eu que 2 personnes et quelqu'un a été désigné pour leur traduire.
- Les réponses seront faites comme suit :
    - Les questions relatives à l'Etat, les réponses seront données par les représentants du gouvernement mauritanien ici présents.
    - Les questions relatives aux impacts seront répondues par les experts de l'étude environnementale et sociale.
    - Les questions relatives aux équipements seront répondues par Gary de Kosmos
    - Les questions d'ordre divers seront répondues par lui-même (Sidi Ali).

Monsieur le directeur du contrôle de l'environnement, il dit que la Mauritanie est signataire des conventions de transparence, ce qui est une bonne chose. Pour ce qui est du pétrole, les experts vont répondre à vos remarques et suggestions.

Docteur Khallahi, expert en océanographie,

- Il dit qu'il y a beaucoup de questions sur les ressources. Il précise que l'exploitation se passe en mer et arrive vers la côte en commentant la diapositive relative à l'exploitation.
- Il dit que des zones de sécurité seront mises au niveau des 3 zones du projet. Seule le brise-lames de 1 Km de long sera en contact avec les pêcheurs artisanaux, il sera construit avec des roches sur lesquelles il y aura des dépôts d'algues et de planctons qui constitueront une chaine alimentaire pour les poissons et là l'écosystème va se reconstituer, donc l'effet

sur la pêche artisanale est relativement très limité. Il dit que le brise-lames aura un effet de récif artificiel comme cela a été vu pour les puits de Chinguetti.

- L'état initial : il dit que parmi les objectifs l'étude environnementale et sociale est de faire l'état de la situation initiale du milieu environnemental et social.

Madame Hélène Marchand de Golder, elle dit que les impacts sur la qualité de l'eau seront évalués et toutes les mesures seront prises pour les minimiser, elle termine en disant que l'étude est toujours en cours et elle touchera toutes les composantes de l'environnement.

Monsieur Sidi Ali de Kosmos : il précise ce qui suit :

- L'étude est en cours et qu'il y a un bateau avec des experts qui font des prélèvements pour des analyses physico-chimiques afin de déterminer les caractéristiques des sites et de tout le processus comme le présente l'image de la diapositive.
- Pour les installations, les gouvernements de la Mauritanie et du Sénégal se sont entendus de mettre les infrastructures à cheval entre les 2 pays.

Monsieur Mohamed Saleck dit Baye Pékha, il dit qu'il ne faut pas supprimer des hommes pour faire vivre des oiseaux car le parc de Banc d'Arguin dispose d'environ 30 000 pélicans et chacun mange 7 Kg de poisson par jour alors les familles d'à côté se nourrissent de riz simple.

- En 1977, les spécialiste avaient dit au président de la république que le poisson vient se reproduire dans la zone du parc de Banc d'Arguin pour le convaincre de la nécessité de protéger la zone, lui il avait dit au président que l'hypothèse est fausse et que les poissons ne peuvent pas se reproduire dans cette zone avec ces températures hautes.
- Les oiseaux du parc viennent en vacance pour fuir la neige, pourquoi nos émigrés sont chassés de l'Europe alors que nous gardons leurs oiseaux ?
- Il dit que dans la constitution mauritanienne, il est interdit de céder 1 cm du territoire sans un referendum national, alors qu'ici c'est céder par un homme contre 3000 euros. Ces individus viennent ici pour nous faire du théâtre.
- Kosmos doit exploiter le gaz mais avec une expertise mauritanienne et sénégalaise pas une expertise étrangère. Le pétrole ou le gaz doit enrichir les mauritaniens. Il faut éviter de faire le développement comme dans le domaine agricole qui se dit développé au moment où on importe le riz thaïlandais.

Monsieur Gary Brooks de Kosmos :

- Concernant les équipements et la technologie utilisés par le projet, M. Brooks a utilisé la diapositive avec les éléments clés du projet pour identifier là où de nouvelles technologies seraient utilisées.
- Les profondeurs d'eau : M. Brooks a indiqué que le réservoir du projet Ahmeyim/Guembeul est situé à environ 2 700 mètres de profondeur d'eau. La technologie permettant de forer à une telle profondeur n'est devenue disponible qu'au cours des 20 dernières années environ.

- Le navire de forage : Atwood Achiever, qui a déjà été utilisé par le projet, est un navire de 6e génération qui a été mis en service en 2014 à partir d'un chantier naval en Corée. Il s'agit d'un navire de forage moderne, avec une technologie de pointe, et une double activité, capable de forer dans de telles profondeurs d'eau.
- Le FPSO : L'unité flottante de production, stockage et de déchargement (FPSO) qui sera utilisée pour une séparation des liquides et un traitement préliminaire du gaz est une technologie relativement récente qui a été mise au point au cours des 25 dernières années.
- Infrastructure sous-marine : la technologie du système de conduites sous-marines a été raffinée au cours des 25 dernières années.
- Concernant les ordinateurs et les logiciels : tous les traitements et analyses des données sismiques sont conduits avec des ordinateurs et des processeurs de grande vitesse. Ceci est fait à Houston, Dallas et Londres. Ils sont tous à la fine pointe de la technologie. Tous les aspects des opérations seront conduits avec des ordinateurs utilisant les logiciels les plus récents.

Monsieur Sidi Ali de Kosmos : Il reprend en disant :

- L'impact du projet sur les locaux : il dit qu'une priorité sera donnée aux locaux si les compétences existent. Les Curriculum vitae des gens de N'diago ou de Saint-Louis sont prioritaires. Les populations locales les plus proches sont aussi prioritaires dans les emplois de faible technicité.
- Il précise qu'il faut faire la différence entre l'exploitation d'une ressource en mer et celle à terre. Tasiast dispose de 2000 à 3000 employés, alors que l'industrie pétrolière est une industrie de grande technicité où le tout se fait en mer avec des bateaux faits pour peu d'employés. L'intensité de la main d'œuvre est très faible par rapport à Zouératt ou Tasiast.
- Tout se fait avec des machines, sur chaque équipement il y plusieurs nationalités avec les compétences requises (philippins, des américains) etc…) et s'il y a des compétences en Mauritanie ils vont les chercher.
- Il dit que pour les activités de la pêche traditionnelle, il n y a pas d'interaction car le tout se passe en mer avec des zones de sécurité, ça ne peut pas diminuer les eaux de la Mauritanie qui sont estimée à 150 000 Km2
- Pour les investissements, Kosmos de sa propre volonté appuie les populations locales pour les aider à résoudre certains problèmes de développement local. A N'diago, Kosmos a aidé les pêcheurs par un fonds social.
- Il termine par dire que Kosmos a aussi fait 3 réseaux d'électrification dans 3 localités et qu'ils travaillent avec ces populations sans se substituer à l'Etat mauritanien.

Monsieur Baye Pékha : Il conclut en disant :

- Que les pêcheurs de N'diago sont reconnaissants envers Kosmos et qu'il est au courant de toutes les aides car il est leur président.
- Que Kosmos soit remercié et il lui souhaite bonne chance en lui demandant d'augmenter la taille du périmètre de zones de sécurité.
- Il demande si la société civile aura une place dans la commission de suivi ?

Monsieur le directeur du contrôle de l'environnement :

- En répondant à la question relative à la commission, il dit qu'il y aura bien une place pour la société civile mais pas celle de Nouakchott mais celle qui est dans l'aire géographique du projet.
- Pour clôturer les travaux, il a remercié l'assistance et les promoteurs du projet et souhaite les rencontrer dans d'autres réunions. Il les a rassuré que toutes les suggestions émises seront prises en considération dans le rapport de l'étude.

V. Annexes

Annexe 1 : Le plan de la journée de consultation

Plan de la journée de consultation du public du projet Ahmeyim/Gueumbeul de production de gaz offshore

Tevragh Zeina le 11 Mai 2017

Date : A fixer avec le Hakem de Tevragh Zeina/Nouakchott Ouest

Le lieu : A fixer avec le Hakem de Tevragh Zeina

Les parties prenantes :

- Le Hakem de Tevragh Zeina
- Le maire de Tevragh Zeina
- Les représentants des ministères impliqués (MEDD, MPEM, MPEMi,)
- Les chefs de service présents à Tevragh Zeina
- Des ONG et groupements opérant dans le domaine de l'Environnement dans la moughataa du projet
- Autres structures de la Moughataa pertinentes.

Déroulement de la journée :

- Ouverture officielle par le Hakem de Tevragh Zeina
- Interventions des représentants des ministères concernés
- Présentation du projet et de l'EIE du projet par Kosmos
- Présentation des impacts environnementaux et leur gestion par le consultant
- Débats et discussion
- Ouverture d'un registre pour les appréciations, les observations et les suggestions formulées par rapport au projet.

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore

Consultations publiques en Mauritanie et au Sénégal

Mai et juin 2017

Objectif de la présentation

- Vous présenter le projet de production de gaz Ahmeyim/Guembeul, ses promoteurs et son contexte
- Vous présenter l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en cours
- Répondre à vos questions sur le projet
- Être à l'écoute de vos préoccupations et les prendre en considération dans la préparation de l'EIES

2

Contexte du projet

- En 2015 et 2016, du gaz a été découvert en mer (offshore) au large de la Mauritanie et du Sénégal. Cette découverte de gaz offshore est l'une des plus importantes de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest. Le projet proposé est la 1ère étape de développement de cette découverte.
- Le gisement de gaz est situé dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte, à la frontière maritime de la Mauritanie et du Sénégal. Les réserves de gaz sont divisées également entre les deux pays.
- La Mauritanie et le Sénégal ont accepté de travailler ensemble, avec des partenaires, pour aller de l'avant avec un seul et même projet de production de gaz.

3

Contexte du projet

Le projet est mené sous la responsabilité des autorités nationales des deux pays :

Le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines de la Mauritanie

Le ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables du Sénégal

4

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Promoteurs du projet

Le projet est mené en partenariat entre :

- La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM)
- La Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
- Kosmos Energy Ltd (Kosmos) et sa filiale, Kosmos Energy Mauritania (KEM) et une co-entreprise, Kosmos BP Senegal Limited (KBSL)
- BP, un nouveau partenaire, qui sera responsable du projet

5

Vue d'ensemble du projet Ahmeyim/Guembeul

Quel est le but du projet ?

Extraire, traiter et exporter du gaz naturel sous forme liquide, connu sous le nom de gaz naturel liquéfié (GNL). Jusqu'à 5 millions de tonnes de GNL seront produites par année. Le projet rendra également disponible le gaz pour une utilisation domestique dans les deux pays.

Où est le gaz ?

Dans un gisement en mer, dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte.

En quoi consistera le projet ?

Pendant environ 30 ans, extraire le gaz du gisement et l'envoyer grâce à un système de pipelines vers une installation proche de la côte, près de N'Diago et de Saint-Louis, d'où il sera traité, liquéfié et exporté par des navires.

6

Emplacement du projet

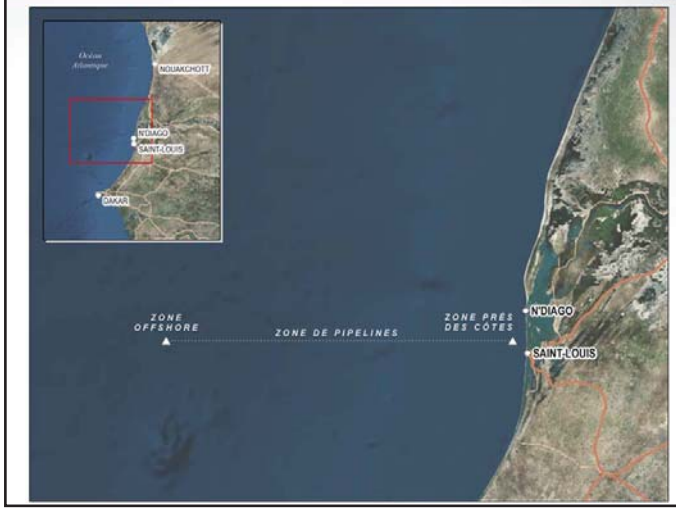

7

Éléments clés du projet

1. **Une zone offshore:** à environ 125 km de la côte et à une profondeur d'eau de 2 700 m. C'est là que se trouve le gaz et où seront situés les puits sous-marins et les collecteurs.
2. **Une zone de pipelines:** où des pipelines sur le fond marin relieront les infrastructures offshores et celles près des côtes. Cette zone comprend une installation flottante appelée FPSO (unité flottante de production, de stockage et de déchargement) et une plate-forme à environ 35-40 km de la côte pour le prétraitement du gaz et l'élimination des liquides du gaz. Ces liquides (appelés condensats) sont ensuite déchargés et exportés par des navires.
3. **Une zone près des côtes:** où un brise-lames accueillera l'installation flottante où le gaz sera liquéfié. Le gaz sera refroidi à des températures inférieures à -150ºC afin de l'amener à un état liquide, permettant ainsi le stockage et le transport longue distance par des navires. Le brise-lames aura environ 1 km de longueur. Il sera situé à environ 3 à 5 km de la côte, où la profondeur de l'eau est d'environ 16 à 20 m.

8

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Éléments clés du projet

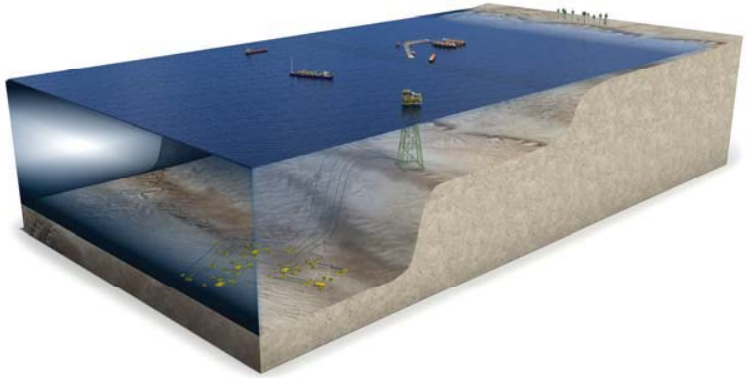

La conception des composantes sera détaillée et optimisée par les ingénieurs dans les prochains mois.

9

Éléments clés du projet

Vue rapprochée de l'infrastructure près des côtes

Éléments clés du projet

Vue de l'infrastructure près des côtes à partir de la plage

Phases et activités du projet

Le projet comprend **trois phases**:

- La phase 1 consistera en **la construction, l'installation et les forages de développement**. Cette phase devrait durer de 3 à 5 ans.
- La phase 2 sera la phase des **opérations de production**. Les opérations de production devraient durer environ 30 ans. Au cours de cette phase, il y aura également des forages de développement.
- La phase 3 sera celle de la **fermeture et de la mise hors service** du projet, au cours de laquelle la production s'arrêtera et l'équipement pourrait être retiré ou démantelé. Cette phase pourrait durer plusieurs années.

12

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone offshore et zone de pipelines: l'installation de matériel sous-marin et la pose de pipelines seront effectuées par plusieurs navires d'installation. Le FPSO sera mis en place en utilisant des lignes d'amarrage attachées au fond marin.

13

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone près des côtes: le brise-lames sera construit à l'aide de grands navires de construction, tels que des navires de levage gros porteur, soutenus par une flotte de petits navires.

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- L'extraction de gaz nécessitera le forage de 20 à 40 puits de développement, à partir de 5 à 10 centres de forage, par un navire de forage.
- Le soutien des opérations de forage à partir de Nouakchott et de Dakar se fera avec trois ou quatre navires de soutien et deux hélicoptères.

15

Principales activités offshore

Phase 2: Opérations de production

- Démarrage des puits et opération du FPSO et de la plate-forme offshore.
- Opération des FLNG (unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel) dans la zone près des côtes.
- Mouvements fréquents des navires exportant le GNL et le condensat.
- Circulation maritime liée aux navires de soutien et au transport de personnel.

16

Principales activités offshore

Phase 3 : Fermeture et mise hors service

- Après environ 30 ans d'opérations, la production s'arrêtera.
- Un plan de démantèlement sera préparé en accord avec les autorités des deux pays.
- Les principales activités comprendront:
  - Fermeture des puits dans la zone offshore
  - Récupération et démontage de l'équipement au besoin
  - Circulation de grands navires de construction lourde et de petits navires utilisés pour récupérer et démonter l'équipement

Principales activités terrestres

- Transport de matériel de construction par navire à partir des ports de Dakar, de Nouadhibou et de Nouakchott pendant la phase de construction.
- Soutien à partir des bases logistiques et transport des équipements, des biens et du personnel par navire à partir des ports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.
- Transport de personnel par hélicoptère depuis les aéroports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.

Calendrier du projet

- Première production de gaz ciblée pour 2021
- Construction, installation et forage de développement: 2018 à 2023
- Opérations de production: 2021, pour environ 30 ans
- Fermeture et mise hors service du projet: après 2050

Exigences environnementales pour le projet

Une EIES est nécessaire avant que le projet ne puisse commencer. Les objectifs de l'EIES sont les suivants :

- Décrire l'état initial de l'environnement
- Identifier les impacts potentiels du projet
- Proposer des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts négatifs potentiels
- Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Consultants de l'EIES

- Commencée en décembre 2016, l'EIES est menée par Golder Associés Ltée et CSA Ocean Sciences Inc., en collaboration avec Ecodev et Tropica
- Une équipe multidisciplinaire et expérimentée, dont :
  - Océanographie et biologie marine
  - Ressources halieutiques et pêches
  - Érosion côtière
  - Socio-économie
  - Qualité de l'air
  - Gestion de la pollution et des nuisances
  - Études de dangers
  - Modélisations, SIG, etc.
- Au besoin , il sera fait appel à des expertises additionnelles

21

Cadre réglementaire de l'EIES

- La réglementation mauritanienne, notamment :
  - La Loi nº 2000-45 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - Le Décret nº 2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - La Loi nº 2010-033 du 20 juillet 2010, portant Code des hydrocarbures bruts
  - Le Contrat d'Exploration-Production entre la République islamique de Mauritanie et Kosmos Energy Mauritania pour le bloc C8
- La réglementation sénégalaise, notamment :
  - La Loi nº 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2001-282 du 12 Avril 2001 portant application du Code de l'environnement
  - L' Arrêté ministériel nº 9472 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'étude d'impact environnemental
  - La Loi nº 98-05 du 8 janvier 1998 portant Code pétrolier
  - Le Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures pour le bloc Saint-Louis Offshore Profond

22

Cadre réglementaire de l'EIES

- Les conventions internationales et les traités régionaux dont la Mauritanie et le Sénégal sont signataires, tels que:
  - La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)
  - La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
  - La Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
  - La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages
  - La Convention d'Abidjan sur les sources de pollution nécessitant un contrôle et une gestion environnementale
  - La Convention de Bâle sur les déplacements transfrontaliers de déchets
- Les normes environnementales et sociales de BP et de Kosmos ainsi que les bonnes pratiques de l'industrie internationale

23

Milieu biophysique actuel

- Une mer dans laquelle on trouve une variété d'espèces de poissons

- Des mammifères marins, des tortues de mer et des oiseaux côtiers et marins, dont certains figurent sur la Liste rouge de l'UICN

- Des zones protégées telles que la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal qui comprend notamment le Parc National du Diawling en Mauritanie et le Parc National des Oiseaux du Djoudj au Sénégal
- Processus actifs d'érosion côtière

24

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Milieu social actuel

- Des communautés côtières situées à proximité des installations près des côtes : N'Diago en Mauritanie et Saint-Louis au Sénégal
- Des activités de pêche artisanale menées dans les eaux côtières
- Des activités de pêche industrielle dans les eaux au large (offshore)
- Navigation et transport maritimes dans les eaux au large

25

Travaux en cours pour l'EIES

- Dans le cadre de l'EIES, une étude de référence environnementale (EBS) a été menée à la fin de 2016.
- Les résultats ont montré que :

Paramètre d'échantillonnage	Résultats
Sédiments de fond	Aucune pollution n'a été trouvée dans les sédiments du fond marin Les plantes et les animaux vivant dans ces sédiments sont les mêmes que ceux trouvés dans d'autres parties des eaux de la côte
Eau de mer	La qualité de l'eau de mer dans la zone du projet est très bonne
Poisson et plancton	Les filets d'échantillons ont trouvé des larves de poissons provenant de poissons qui vivent sur le fond de l'océan et dans les profondeurs intermédiaires

- Des données EBS supplémentaires sont recueillies lors de l'enquête géophysique et géotechnique d'avril / mai 2017.

26

Travaux en cours pour l'EIES

- L'évaluation d'impact évaluera les impacts potentiels associés aux activités de routine de chaque phase du projet et à des événements accidentels au niveau de :

  la qualité de l'air, les sédiments, la qualité de l'eau, le plancton, le benthos, les poissons et autres ressources halieutiques, les mammifères marins, les tortues de mer, les oiseaux, les espèces protégées et les aires protégées, les activités de pêche, la navigation et le transport maritimes, la santé et la sécurité des communautés, l'emploi et les entreprises, etc.

- Des mesures d'atténuation seront proposées

27

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Construction et installation

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de la présence de plusieurs navires	• Assurer la maintenance stricte de tous les navires • Vérifier régulièrement la conformité des navires avec la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Navigation maritime : risque de collision entre les navires du projet et des pirogues	• Établir une route de navigation pour les navires du projet qui minimise les interférences avec d'autres utilisateurs de la mer • Communiquer la route de navigation • Équiper les navires du projet avec des scanneurs radar • Équiper les navires de soutien avec du matériel de sauvetage
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour des zones de construction	• Collaborer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les bateaux de pêche industrielle, en ce qui concerne les activités prévues • Fournir un calendrier des activités de construction aux utilisateurs de la mer

Annexe 2 : La présentation du projet Ahmeyim/Gueumbeul

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Forage de développement

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air dues aux émissions des navires et des hélicoptères	• Maintenir les procédures de maintenance de routine • Surveiller la consommation de carburant des navires et des hélicoptères
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau dans la zone des sites de puits en raison des boues et des déblais de forage	• Maintenir les procédures de maintenance de routine des équipements • Vérifier que tous les équipements fonctionnent adéquatement et que les rejets répondent aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
Mammifères marins : risque de blessure ou de mortalité résultant d'une collision avec un navire	• Former les opérateurs de navires aux techniques d'observation des mammifères marins • Exiger que les opérateurs de navires ralentissent/arrêtent le navire lorsque des mammifères marins sont observés
Pêche : exclusion des activités de pêche industrielle dans un périmètre de sécurité de 500 m autour de la zone de forage dans les eaux offshore	• Communiquer avec les représentants de la pêche industrielle • Communiquer le calendrier de forage aux utilisateurs de la mer

29

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Opérations de production

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air en raison des émissions atmosphériques dans les zones offshore et près des côtes	• Appliquer des techniques de contrôle des émissions atmosphériques pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de l'eau de refroidissement et des eaux usées des opérations de production	• Traiter les rejets d'eau pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour du brise-lames et autour des autres installations plus au large	• Communiquer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les représentants de la pêche industrielle • Assurer la présence d'agents de liaison de pêche et des communautés à N'Diago et à Saint-Louis • Maintenir un mécanisme de gestion de plaintes facilement accessible aux pêcheurs • Impliquer les centres nationaux de recherche pour surveiller les ressources halieutiques

30

Impacts potentiels et mesures d'atténuation – Événements accidentels

- L'EIES évaluera les impacts potentiels des événements accidentels. Elle comprendra une étude de danger spécifique pour : 1) empêcher les événements accidentels majeurs (EAM) de se produire et 2) fournir des plans d'intervention d'urgence conformes aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
- Les EAM sont des événements rares. Ils incluent : des incendies et des explosions, des déversements et des collisions de navires

Exemples de mesures potentielles clés

PRÉVENTION	INTERVENTION
Incendies et explosions	
Systèmes des procédés répondant aux normes internationales de sécurité; inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Zones de sécurité désignées autour des installations; systèmes de détection de gaz et d'arrêt automatique d'urgence; systèmes de protection et de suppression des incendies; formation et exercices d'urgence réguliers
Déversements	
Inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Équipements de réponse aux déversements et ressources externes; formation et exercices d'urgence réguliers
Collisions de navires	
Zones de sécurité désignées autour des installations limitant la circulation des navires à l'intérieur et à l'extérieur des zones; systèmes de communication et de navigation	Bateaux/radeaux de sauvetage sur les navires pour s'échapper et le sauvetage; formation et exercices d'urgence réguliers

31

Contenu local

Au niveau de l'emploi

Le projet sera soutenu par divers types de travaux, dans un large éventail de disciplines. Le projet tâchera de maximiser le nombre des postes au niveau des communautés locales, pourvu qu'elles possèdent les compétences et les qualifications requises pour un poste donné.

32

Contenu local

Au niveau des fournisseurs nationaux

Le projet utilisera des entrepreneurs nationaux s'ils disposent des compétences, des dossiers de sécurité et des équipements appropriés qui répondent aux normes du projet et s'ils offrent des services compétitifs.

Le projet investira dans le développement et la formation des fournisseurs pour aider la Mauritanie et le Sénégal à tirer le meilleur parti des découvertes.

33

Investissements sociaux

- Le projet collaborera avec les gouvernements et les communautés pour contribuer à une croissance durable, créer des emplois et investir dans les gens.
- Kosmos a déjà fait des investissements pour appuyer les moyens de subsistance, la sécurité, le développement des compétences et la conservation liés à la pêche.
- Dans les prochains mois et années, le projet travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements et les communautés pour s'assurer que le plan d'investissement social du projet reflète les priorités locales.

34

Plan de gestion environnementale et sociale

- Les engagements pris par le promoteur du projet seront détaillés dans le rapport d'EIES qui sera soumis en 2018.
- Les mesures visant à éviter ou à réduire les impacts négatifs potentiels du projet et les mesures visant à améliorer les impacts positifs seront détaillées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) dans le rapport d'EIES.
- Le promoteur du projet mettra en œuvre le PGES.
- Les autorités mauritaniennes et sénégalaises surveilleront la mise en œuvre du PGES pendant toutes les phases du projet afin d'assurer la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des communautés.

35

Conclusion

Nous vous avons offert un premier aperçu du projet Ahmeyim / Guembeul qui pourrait opérer pendant environ 30 ans.

Tous les détails du projet ne sont pas encore complètement définis, mais nous voulons avoir un dialogue avec vous aux premiers stades de la planification du projet et de l'EIES.

Questions ? Commentaires ?

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Nouakchott le 11 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
01	Halene el chennane	ATPNSM	36778120	
02	Mouna m/ Siyame	ONG. ANPFPEE	22022465	
03	Tonton m/ Sidi Mohamed	ONG. ANPFPEE	26070008	
04	Aicheton m/ Ahmed Damou	ONG. OEPME	22076844	
05	Med Nour Ahmed	MEDD Chef Service	36133334	
06	Med Mahmoud Dahi	Président ONG Clean Beach	22315155	
07	Siyido m/ Mahmudi	Association Nissa mounvilat	46855080	
08	Zhal Sidi Ahmed	Journaliste Ami	44487111.	
09	Emeton m/ Bebe Ahmed	Association Mauritanienne pr la santé et bien-être des enfants.	34474346.	
10	cheikh el Med Lemine	ONG. Univers	22389332	

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Nouakchott le 11 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
11	Mohamed Abdelahi el Ahmed Mohamed	ONG. ANSP	22220988	
12	Zeinebou Sidi Ahmed	ONG-AMLCPD	44747756	
13	Sidi Maouloud	Kosmos	43002564	
14	Alioune Diop	Kosmos/CLO	43002562	
15	Abdelahi el Isawi	ONG. OJUD	22055573	
16	Fall Mamadou Moustapha	Ecodev	46445575	
17	Ethmane el Mohamed	ASDEP	46414459	
18	Mohamed Yahya EBA	OMASSAPE	46747656	
19	Sidi Mohamed Hassena	Kosmos / CSR	43002590	
20	Diop Yahya Mamadou	ADIP	48087252	

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Nouakchott le 11 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
21	Mamadou Aliou Dia	Ecodev	44454294	
22	Ahmed Najed Boye	Ecodev	46634304	
23	Wedon Brahim	Eco-dev	46778041	
24	Ibrahima Sarr	FLPA	46068192	
25	Ahmed Oulad Zein	GIZ/GOPA	46176319	
26	Khallahi Brahim	Consultant Ecodev	42048654	
27	Frederic MARRET.	GIZ/GOPA	46 59 80 28	
28	Moustaphe Selme	AMSE	46445672	
29	Khadjetou Mint Med Kaber	ON.G. Jewaher	32. 607020	
30	Mohamed Yeslem Abd El Kader	SMADM / Resp HSE	22437331	

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Nouakchott le 11 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
31	DAVID SNYDER	KOSMOS	561 746-2870	
32	Fatimatou Abdelkade	Ministère de l'environnement	41 18 86 93	
33	Mouatapha Taleb	DCF	29 44 42 00	
34	Seth Luxenberg	Kosmos	214-704-5767	
35	Saad Bouh o. Ahmedou	Génération future	46 47 65 80	
36	MOHAMED CAleck	FNP president	46 45 77 74	
37	CHERIFE IHOL	ARCH	44 35 00 55	
38	HELENE MARCHAND	Golder VOHSE	1-514 383 0990	
39	Gay A. Brooks	Kosmos	214 445 9748	
40	GAELLE BALDELLI	BP / ESS lead	+44 7825 762 216	

Annexe 3 : La liste de présence

Étude d'impact Environnemental et social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de Gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal proposé par Kosmos Energy Mauritania et BP

Journée consultation du public, Nouakchott le 11 Mai 2017

Liste de présence

No	Prénom et Nom	Structure et Fonction/Statut	Numéro de téléphone	Signature
41	Siti Abz Moulaye Zeïd	Kosmos/EA	42688113	[illegible]
42	Mohamed Zouberre	Jeneuse	20008074	[illegible]
43	Abderahmane Nayi	AGEI	44444685	[illegible]
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				

Annexe 3 : La liste de présence

ONG. OJUD : Organisation Jeunesses, unité et développement.

ONG. Nisa Nouvighat.

G.F : ONG. Jenerations future.

ANLcp : محامي من أجل التحرر

ANPFPEE : Association national pour la promotion féminine et protection des enfants et de l'environement

OEPME : Ihsane pour la protection des mères et enfants

ARCH : Association d'appui pour la renforcement de Capacité de Ressource humain

ONG. Jeiwaher : fondation Jewaher pour la protection des enfants.

AGEI : منظمة التربية الحسنة للأجيال المستقبل

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

دراسة التأثير البيئي والاجتماعي لمشروع أحميم / غمبل الأت
في المياه الموريتانية والسنغالية المقترح من طرف
كوسموس آنرجي / بريتش بتروليوم

TUDE D'IMACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIA
DU PROJET AHMEYIM / GUEMBEUL DE PRODUCTI
DE GAZ OFFSHORE EN MAURITANIE ET AU
SENEGAL PROPOSE PAR KOSMOS ENERGY MAURIT
E B.P.

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

أجتماع الاستشارة الجمهور / إنواكشوط / فندق مورسا

2017 / مايو / 11

TOURNEE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Nouakchott - Hôtel Mauricenter

Le 11 MAI 2017

إدارة الرقابة البيئية

M.I.DEC / Wilaya de Nkt Ouest M.T. Zeina
Le Hakem

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

الاسم واللقب	الهوية / المؤسسة	الملاحظات
hima Sam	FLPA (Federation libre de la peche artisanal 46068192 ibrasara2013@yahu.fr	Nous demandons l'appui pour creer le conseil consultatif à Nti'ago

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

et Prénoms الإسم واللقب	Profession et Institution المهنة / المؤسسة	observations الملاحظات
امريس الحسنى ولد	جمعية تيسير لحماية البيئة والصحة عموريا ATPNSM	لاحظات المنظمة تريد من ركة الاعتراف التام للمعايير ية وطلب من الشركة امل مع المجتمع المدني اة المنظمات العامل جال البيئة وكذالك ظة على الحيوانات ية والغير البحرية ر مشاريع التنمية لة المنطقة بصفة خاصة اطق بصفة عامة الاتجاه الى التعامل المجتمع المدني

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

et Prénoms الإسم و اللقب	Profession et Institutions المهنة / المؤسسة	Observations الملاحظات
med Yahya EBA	OM ASSAPE-ong	- Mettre un balisage dumoins au niveau du Near off pour entrer les mouvements des barques de pêcheurs. - Instaurer des Check point des Garde Côtes en Amont et en Aval des Zones d'intérêt du Projet avec distribution des Gilets de sécurité
mr Mahmoud Dahi	Président ONG Clean Beach	Respect les normes internationales en vigueur et le suivi

Annexe 4 : Les suggestions et remarques du registre

Nom et prénoms	Profession/Institution/Localité	Observations
Ibrahima Sarr	FLPA (Fédération Libre de la Pêche Artisanal)	Nous demandons l'appui pour créer le conseil consultatif à N'diago.
Mohamed Yahya EBA	OMASSAPE-ONG	- Mettre un balisage dimensionné au niveau de *Near off pour éviter les* incursions des barques de pêcheurs. - Instituer des *check point*s des gardes côtes en Amont et en Aval des zones d'intervention du projet avec distribution des consignes de sécurité.
Mohamed Mahmoud Dahi	Président ONG Clean Beach	Respecter les normes internationales sur la surveillance environnementale
El Hassene Ould Chenane	Président de l'ONG ATPNSM	Nous exigeons de la compagnie le respect strict des normes en vigueur. Nous demandons également que la compagnie collabore avec les organisations de la société civile particulièrement celles intervenant dans le domaine de l'environnement. La compagnie doit protéger les mammifères marins et exécuter des projets de développement pour les communautés locales en particulier.

Annexe 5 : Quelques photos de la journée

La banderole dans la salle

Le panel de l'ouverture officielle

Vue des participants en salle

Le débat

ANNEXE Q-2 : RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE AU SÉNÉGAL

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim / Guembeul de production de gaz

Rapport de consultation publique

Elaboré par Baidy TALL

TROPICA Environmental Consultants

Liberté VI, Villa No. 8181 • BP 5335 Dakar-Fann-SENEGAL
Tél. (221) 33 867 18 98 - Fax (221) 33 867 18 99
E-mail : tropica@tropica-ec.com

Version provisoire révisée

16 novembre 2017

Détails du projet et de l'étude	
Projet	EIES du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Etude objet du rapport	Consultation Publique au Sénégal
Version du rapport	Provisoire – Rév2
Auteur du Rapport	Baidy TALL, Expert de Tropica

Liste de distribution		
Destinataire 1	Golder Associates	Directrice Projet du projet
Destinataire 2		

Signataires	
Production	Baidy TALL
Complément	Ngosse Tabara TOURE
Vérification	Samba YADE, Coordonnateur projet, Tropica
Approbation	Samba YADE, Coordonnateur projet, Tropica
Date de transmission	16 novembre 2017

Ce rapport a été élaboré par Tropica Environmental Consultants (Tropica), dans le cadre d'une sous-traitance avec Golder Associates, pour une contribution à l'étude d'impact environnemental et social (EIES) du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal, initié par Kosmos Energy Mauritania (KEM) et Kosmos Energy Senegal (KES).

Il est préparé (1) par M. Baidy TALL, sociologue et environnementaliste et *(2) suivant les termes de référence de Tropica. En préparant ce document, Tropica et son expert ont mis en œuvre leurs compétences, leur professionnalisme, des soins et une diligence raisonnables.*

Les données et informations contenues dans le document sont basées sur le déroulement et le recueil de commentaires lors de la mission.

En tout état de cause, Tropica n'endosse aucune responsabilité découlant de l'utilisation du contenu de ce rapport par toute personne autre que son ou ses destinataire(s).

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

1. CADRE LEGAL ET NORMATIF DE LA CONSULTATION PUBLIQUE 1

2. LIEUX DES CONSULTATIONS ET CATEGORIES D'ACTEURS CIBLES 2

3. PROCESSUS ET METHODE DE LA CONSULTATION 3

3.1 PROCESSUS DE LA PREPARATION ET DEROULEMENT DES REUNIONS 3

3.2 DEROULEMENT DES REUNIONS 4

3.3 METHODOLOGIE 6

4. DIFFICULTES RENCONTREES 7

5. RESULTATS 9

5.1. LA PARTICIPATION 9

5.2. PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES EXPRIMÉES PAR LE PUBLIC 13

5.2.1. Évaluation du niveau d'acceptabilité sociale du projet 13

5.2.2. Principales préoccupations et demandes exprimées 15

CONCLUSION 25

ANNEXES

ANNEXE 1 : POWER POINT PRÉSENTÉ LORS DES CONSULTATIONS

ANNEXE 2 : REGISTRES DE COMMENTAIRES DES SESSIONS

ANNEXE 3 : LISTES DE PRÉSENCE

ANNEXE 4 : ALBUM PHOTOS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Calendrier des consultations 4

Tableau 2 : Effectifs des sessions de consultations 9

Tableau 3 : Détail des effectifs consultés au cours des sessions 11

Tableau 4 : Principaux groupes de parties prenantes ayant pris part aux CRD et réunion avec la Mairie de Saint-Louis et leurs préoccupations et recommandations 15

Tableau 5 : Résumé des préoccupations majeures issues des sessions de quartier 20

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Éléments clés de l'engagement des parties prenantes (SFI, 2007) 2

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Réunion avec le CRD de Saint-Louis (gauche) et la population du quartier Ndar Toute (droite) 7

Photo 2 : Réunion au quartier Goxxu Mbacc 8

Photo 3 : Session ouverte de Saint-Louis 12

Photo 4 : Sessions de Guet Ndar 12

Photo 5 : Participation des femmes à Ndar Toute (Gauche) et Hydrobase (Droite) 13

INTRODUCTION

Kosmos Energy Mauritania (KEM), Kosmos Energy Senegal (KES) et BP ont initié, en partenariat avec la Mauritanie et le Sénégal, un projet pour l'exploitation d'un gisement de gaz offshore découvert dans la frontière des deux pays susmentionnés.

Ce projet d'exploitation du gisement de gaz est soumis, selon les législations et règlementations environnementales des deux pays, à une étude d'impact environnementale. Ladite étude inclut une consultation publique dont le but est de recueillir des commentaires de parties prenantes ou intéressées au projet, sur ce dernier et/ou ses impacts potentiels, afin d'en tenir compte dans la conception et la gestion du projet.

Le présent rapport concerne la consultation publique effectuée dans la partie sénégalaise de la zone d'étude. Il présente le processus de cette consultation au Sénégal, y compris la méthodologie qui a été utilisée pour la réaliser et le déroulement des séances, ainsi que les résultats de cette consultation.

1. CADRE LEGAL ET NORMATIF DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Cette section présente le cadre légal qui sous-tend les consultations par un rappel du cadre juridique, réglementaire et les normes qui régissent la consultation publique.

La participation publique est une étape incontournable dans le processus d'évaluation environnementale et sociale au Sénégal. Elle est encadrée par la réglementation environnementale nationale qui stipule en son article L53 que *« la participation des populations répond de la volonté de démocratiser le processus de prise de décision et elle est garantie par l'État dans le sens de la décentralisation et de la régionalisation »* (Code de l'Environnement, 2001). Cet exercice qui consiste à impliquer toute partie prenante ou intéressée au processus de l'évaluation environnementale, vise essentiellement à informer ces différentes parties sur le projet, mais aussi de recueillir leurs avis qui peuvent être des attentes, craintes, préoccupations ou recommandations sur le projet, sa mise en œuvre et ses implications environnementales et sociales. L'objectif principal est de tenir compte de ces avis émis par le public dans la gestion du projet, notamment de ses aspects environnementaux et sociaux.

Au-delà de l'aspect réglementaire, les porteurs de ce projet que sont Kosmos et BP privilégient, dans leur démarche de développement durable et de responsabilité sociale, la prise en compte de l'environnement, la santé et la sécurité dans leurs opérations, ainsi que l'écoute et le dialogue avec les différentes parties prenantes dans leurs opérations.

Au niveau international, il est admis que la consultation des parties prenantes doit être menée tout au long du cycle de vie d'un projet de la pré-construction jusqu'à la fermeture.

La Société Financière Internationale (SFI) a élaboré des lignes directrices relatives à l'engagement des parties prenantes. Selon cette institution, la consultation publique est un outil de communication entre l'initiateur d'un projet et le public. Son objectif est d'améliorer la prise de décision et favoriser la compréhension en impliquant, activement, les individus, groupes et organisations qui s'intéressent au projet. Cette implication va renforcer la viabilité du projet, son acceptation sociale ainsi que ses bénéfices pour les personnes affectées et autres parties prenantes.

Les lignes directrices établies par la SFI identifient huit éléments clés pour un engagement pertinent des parties prenantes comme indiqué dans la figure ci-après :

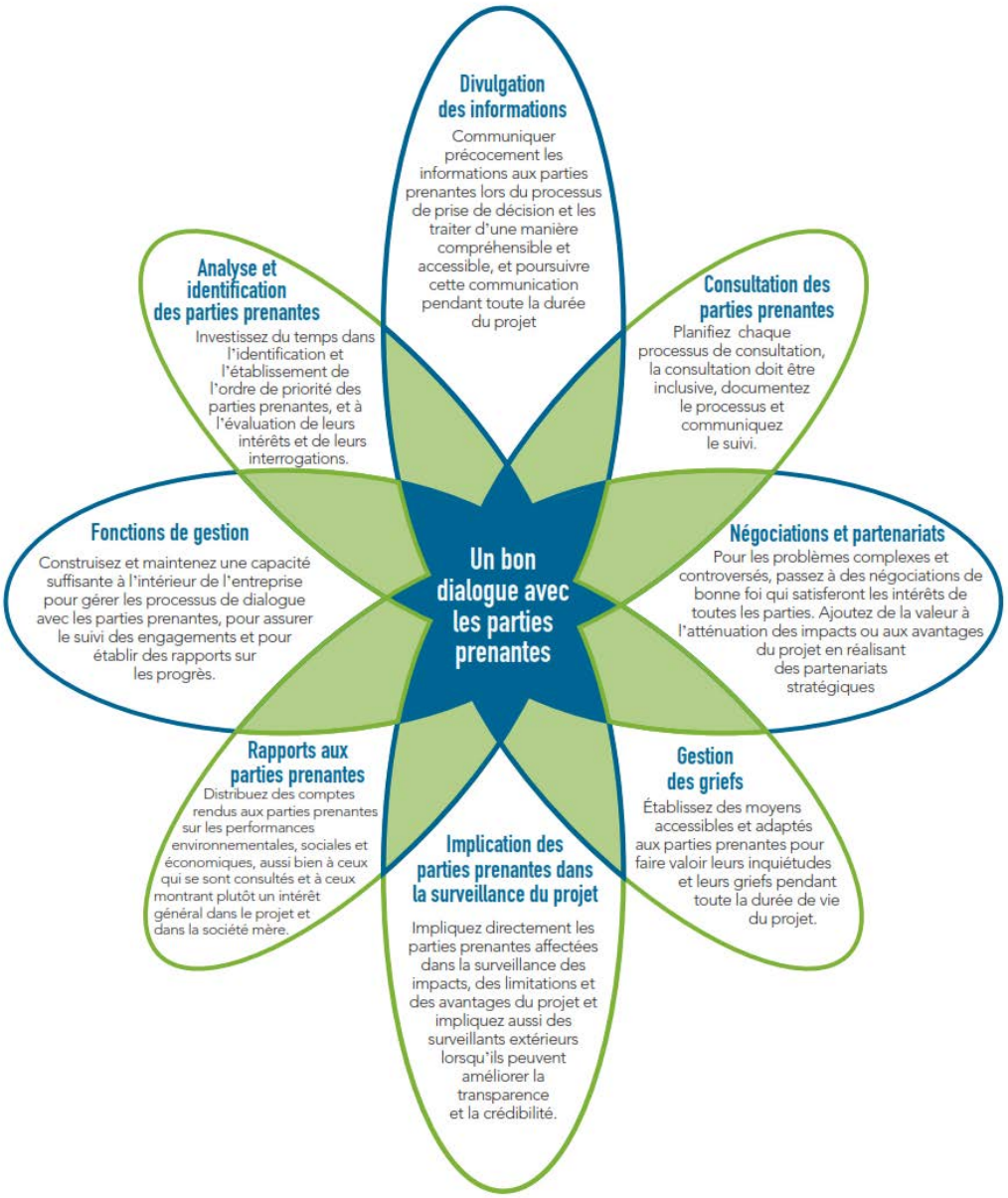

Figure 1 : Éléments clés de l'engagement des parties prenantes (SFI, 2007)

Ainsi, aux fins de se conformer à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale au Sénégal et tenant compte des procédures de l'initiateur du projet et des bonnes pratiques internationales de responsabilité sociale et de développement durable, une campagne de consultation a été menée dans la partie sénégalaise de la zone d'étude du projet Ahmeyim / Guembeul.

2. LIEUX DES CONSULTATIONS ET CATEGORIES D'ACTEURS CIBLES

Les consultations ont été organisées dans les villes de Saint-Louis, Louga, Thiès et Dakar qui sont les capitales régionales des quatre régions appartenant à la zone d'étude restreinte définie dans l'étude d'impact environnemental et social du projet Ahmeyim / Gueumbeul.

Dans ces localités différentes catégories d'acteurs ont été consultés :

- Des communautés, notamment celles de pêcheurs et les professionnels de la chaîne de valeur de la pêche dans des quartiers particuliers de Saint-Louis (quartiers de la Langue de Barbarie) ;

- L'administration avec notamment le commandement territorial (gouverneurs, préfets et sous-préfets), les services techniques au niveau central et décentralisé ;

- Les collectivités locales ;

- Les ONGs, notamment celles actives dans la protection de l'environnement marin et acteurs de la société civile, les chercheurs universitaires ;

- Les média ;

- Etc.

3. PROCESSUS ET METHODE DE LA CONSULTATION

Cette section présente le processus de la préparation et de l'organisation des réunions et la méthodologie des réunions effectuées dans le cadre des consultations publiques du projet Ahmeyim/Guembeul, ainsi que le déroulement de ces réunions et les parties qui y ont pris part.

3.1 PROCESSUS DE LA PREPARATION ET DEROULEMENT DES REUNIONS

La démarche retenue pour les consultations a été d'organiser des réunions dans des quartiers de Saint-Louis, une réunion avec le Conseil Municipal de cette ville et des Comités Régionaux de Développement (CRD) à Saint-Louis, Louga, Thiès et Dakar.

L'étape préparatoire des consultations inclut tous les voies et moyens déployés pour que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions. C'est à cet effet que des missions préparatoires ont été effectuées à Saint-Louis, du 19 au 20 mai 2017, du 27 au 30 mai 2017 et le 3 juin 2017. Ces missions consistaient en des réunions avec les acteurs locaux de Saint-Louis tels que les Délégués et Conseillers des quartiers de Guet Ndar, Goxxu Mbacc, Hydrobase et Ndar Toute. Durant ces réunions les conditions et modalités de préparation et d'organisation des sessions avec les communautés dans les quartiers de la Langue de Barbarie ont pu être fixées : lieux et dates de réunions, mobilisation de la population, etc.

Quant aux sessions ouvertes pour le reste de la ville de Saint-Louis et qui ont eu lieu au quartier de Pikine, à la Chambre de Commerce de Saint-Louis et à l'Espace Jeunes de Sor, ce fut l'Agence de Développement Communale (ADC), bras technique de la Mairie de Saint-Louis, qui a été mise à profit pour la préparation et l'organisation.

La préparation et l'organisation des CRD de Saint-Louis et de Louga ont été faites en collaboration avec les services des Gouvernances de ces régions qui ont convoqué ou invité les différents acteurs concernés dont le ciblage a été fait avec la contribution de Tropica.

Pour les régions de Thiès et de Dakar, la préparation et l'organisation des CRD étaient de manière tripartite entre la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC), les services de la Gouvernance et Tropica.

Enfin, préalablement à la consultation proprement dite, des séances de travail ont été tenues par l'équipe de consultation de Tropica et Golder. Elles ont eu lieu du 04 au 06 juin 2017. L'objectif de ces séances de travail était de permettre à l'équipe de consultation de se familiariser avec le document à présenter lors des réunions à travers des échanges et simulations de présentation et d'assurer la traduction de la présentation en wolof.

3.2 DEROULEMENT DES REUNIONS

La consultation proprement dite s'est déroulée à travers quatorze (14) réunions ; elle a débuté le 07 juin 2017 à Dakar avec une rencontre avec le Comité de Gestion Pétrole-Gaz de Saint-Louis. Elle s'est poursuivie à Saint-Louis du 08 au 19 juin 2017 d'abord par un CRD, ensuite avec le Conseil Municipal et enfin par les sessions de quartiers de la Langue de Barbarie et de Pikine. Des sessions ouvertes ont été organisées à la Chambre de Commerce de Saint-Louis et à l'Espace Jeunes de Sor.

Les consultations des régions de Louga, Thiès et Dakar ont eu lieu les 20 et 21 juin et le 05 juillet 2017 sous forme de CRD qui ont permis de regrouper différents acteurs dans une même réunion, réduisant ainsi le temps qui serait consenti pour la consultation individuelle de ces différents acteurs. De plus, ces CRD permettent une confrontation hic et nunc de leurs différents avis et observations sur le projet. De même, la présence des différents services techniques rassure les populations quant à leur réelle implication dans le processus de consultation.

Le calendrier des consultations, y compris les acteurs consultés, est fourni dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Calendrier des consultations

Date	Type de réunion et lieu	Catégories d'acteurs/Parties prenantes
07.06.2017	Réunion avec le Comité de Gestion Pétrole-Gaz de Saint-Louis au siège du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à Dakar	Comité Gestion Pétrole-Gaz de Saint-Louis institué par le maire de ladite ville.
08.06.2017	CRD à la Gouvernance de Saint-Louis	Administration territoriale ; Autorités locales ; Services techniques Régionaux et Départementaux ; Région Médicale ; les Acteurs non étatiques ; Enseignants Chercheurs ; Presse ; Société Civile ; ONG ; Conservateurs Aires Protégées, etc.
09.06.2017	Réunion avec le Conseil municipal de Saint-Louis au siège de la Mairie de Saint-Louis.	Conseillers et agents municipaux.
13.06.2017	Session ouverte pour la ville de Saint-Louis à Chambre de commerce de Saint-Louis.	Populations de Saint-Louis.

Date	Type de réunion et lieu	Catégories d'acteurs/Parties prenantes
14.06.2017	Assemblée de quartier à Guet Ndar.	Habitants et communautés de pêcheurs de Guet Ndar.
15.06.2017	Assemblée de quartier à Goxxu Mbacc.	Habitants et communautés de pêcheurs de Goxxu Mbacc.
16.06.2017	Assemblée de quartier à Pikine Bas Sénégal.	Habitants de Pikine.
16.06.2017	Assemblée de quartier à Sor à l'Espace Jeunes.	Habitants de Sor.
17.06.2017	Assemblée de quartier à Hydrobase.	Habitants et Communautés de Pêcheurs Hydrobase.
18.06.2017	Assemblée de quartier à Ndar Toute.	Habitants et communautés de pêcheurs de Ndar Toute.
19.06.2017	CRD à Louga au Conseil départemental de Louga.	Administration territoriale ; autorités locales ; Services techniques régionaux et départementaux de l'État ; pêcheurs ; femmes transformatrices ; Mareyeurs ; CLPA ; Société civile, etc.
20.06.2017	CRD à Thiès à la Gouvernance de Thiès.	Administration territoriale ; Services techniques régionaux et départementaux ; société civile ; femmes transformatrices ; autorités locales ; GIE ; Acteurs non Étatiques ; pêcheurs, etc.
05.07.2017	CRD à Dakar à la Chambre de Commerce de Dakar.	Administration générale et territoriale ; Collectivités locales ; Services Techniques nationaux et régionaux ; ONG ; Acteurs non Étatiques ; Société civile ; Universitaires ; etc.
06.07.2017	Réunion complémentaire avec le conseil de quartier de Guet Ndar.	Membres du Conseil de quartier.

3.3 METHODOLOGIE

La consultation publique s'est déclinée en deux volets principalement :

- Des réunions sous la forme de CRD avec les autorités administratives, les collectivités locales, les services techniques publics, les ONG et acteurs de la société civile, les chercheurs universitaires, les média, etc.
- Des sessions de consultations sont également tenues avec les communautés de la ville de Saint-Louis, dans les quatre quartiers de la Langue de Barbarie (Goxxu Mbacc, Ndar Toute, Guet Ndar et Hydrobase), ainsi qu'à Pikine et Sor[1].

Le choix de cette option (CRD et sessions dans les quartiers de la Langue de Barbarie) a été fait en accord avec la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC).

Pour l'une et l'autre forme de consultation, toutes les réunions ou sessions de consultation se sont déroulées comme suit :

- Ouverture de la séance par l'autorité dans les CRD et dans les réunions avec le Conseil Municipal et les sessions ouvertes ; et par un notable désigné pour les sessions de quartier ;

- Formulation de prières pour le bon déroulement de la réunion par un imam dans les sessions de quartier ;

- Mots d'introduction de Kosmos/BP pour la présentation des promoteurs du projet ;

- Présentation, par Tropica, d'un document PowerPoint de trente-six (36) diapositives en annexe (Annexe 1). Dans la présentation, le consultant est revenu sur l'historique et le contexte du projet, ses responsables, les partenaires dans ce projet, les équipements projetés, leurs localisations et leur construction et le calendrier prévisionnel. Il a aussi présenté quelques éléments de l'étude d'impact en cours, dont l'objectif, la méthodologie, la date de démarrage, les auteurs et les problématiques qui y seront étudiées.

- Le consultant a précisé à la fin de chaque présentation que la conception actuelle du projet était en cours d'optimisation et pourrait évoluer. Il a également porté à la connaissance du public que l'EIES était toujours en cours.

- Suivant les caractéristiques du public de la session, la présentation a été faite soit en Wolof ou en Français. Ainsi le Wolof a été utilisé dans toutes les réunions avec les communautés ainsi qu'au CRD de Louga sur recommandation du Gouverneur qui présidait la réunion.

- Intervention du public pour des commentaires sur la présentation. Ces commentaires consistaient en des questions sur le projet, ses impacts potentiels et/ou sur l'EIES. Ainsi, des attentes, craintes ou préoccupations furent émises sur le projet et/ou ses impacts, mais également des recommandations portant sur la mise en œuvre du projet ou la gestion de ses impacts environnementaux et sociaux.

[1] Les réunions à Pikine et à Sor, deux quartiers non ciblés initialement pour la consultation, ont été tenues à la demande de l'autorité municipale de Saint-Louis.

- Réponses aux commentaires reçus des participants suite à la présentation, par le Consultant (Tropica ou Golder) pour les aspects relatifs à l'EIES et par Kosmos ou BP lorsque les commentaires concernent le projet.

Les détails de ces commentaires sont livrés dans la section sur les résultats des consultations et à l'annexe 2 (registres de commentaires).

En plus de l'équipe en charge des consultations mobilisée par Tropica, des représentants de Golder, de Kosmos et de BP ont pris part à toutes les sessions.

Photo 1 : Réunion avec le CRD de Saint-Louis (gauche) et la population du quartier Ndar Toute (droite)

4. DIFFICULTES RENCONTREES

Globalement, la campagne de consultation publique s'est déroulée de manière très satisfaisante. Cependant, quelques difficultés ou contraintes ont été rencontrées durant celles-ci, concernant l'organisation et le déroulement de ces consultations.

- **Aménagement des tentes**

La première des difficultés rencontrées a été l'aménagement des tentes dans les quatre quartiers de la Langue de Barbarie (Guet Ndar, Goxxu Mbac, Hydrobase et Ndar Toute) et celui de Pikine. En effet, il fallait que les tentes offrent un contraste suffisant pour optimiser la projection du document PowerPoint en plein air, comme cela a été convenu avec les organisateurs. Cependant tel ne fut pas le cas dans les quartiers cités ci-dessus en raison d'une mauvaise compréhension des attentes du consultant ou des efforts consentis par les organisateurs. Cette contrainte a pu être jugulée par la présentation de posters grand format dans les quartiers de Goxxu Mbacc, Hydrobase, Ndar Toute et Pikine pour monter quelques images clés de la présentation. Une réunion complémentaire fut organisée pour le quartier de Guet Ndar où la présentation a été faite sans les posters.

Photo 2 : Réunion au quartier Goxxu Mbacc

- **Démarrage tardif**

Un retard de démarrage a été noté dans toutes les sessions de quartier mis à part celle de Sor et aux CRD de Louga et de Dakar. Le retard était dû à l'arrivée tardive des participants. Ces retards ont eu pour effet la réduction du temps de parole des intervenants sur initiative des présidents de séance ou la suspension de la séance de consultation aux heures de prière comme à Hydrobase.

- **Temps de parole et nombre d'intervenants**

A la suite du démarrage tardif des sessions de consultation et eu égard à la contrainte du Ramadan, des agendas respectifs et au nombre important d'intervenants qui se sont signalés, les présidents de séance ont été contraints de demander à ces derniers de réduire leur temps d'intervention. Cette contrainte a été relevée par certains participants qui jugeaient le temps de parole imparti trop court.

- **Tenue de la campagne de consultations en période de Ramadan**

C'est une contrainte qui a plusieurs fois été relevée par les participants. C'est aussi une raison pour laquelle les séances de consultation n'ont pas pu se tenir au-delà de 18h, ce qui aurait permis aux intervenants d'être plus à l'aise. La nécessité d'organiser les consultations de manière rapprochée dans le temps dans les deux pays et le fait que les consultations étaient terminées en Mauritanie au mois de mai explique l'organisation des consultations au Sénégal au mois de juin qui coïncidait avec le Ramadan. Ceci dit, différentes autorités consultées au Sénégal avaient confirmé que le Ramadan ne causait pas de problème. Elles ont d'ailleurs soulignées que les populations ont davantage de temps libre durant le Ramadan.

- **Court délai d'organisation**

Les séances de consultation des quartiers de Pikine et de Sor ont été organisées dans un délai relativement court par rapport aux quartiers de la Langue de Barbarie. En effet, ces séances ont été rajoutées au programme initial de la campagne de consultations à la demande de l'autorité locale de la ville de Saint-Louis, c'est-à-dire le Maire. De ce fait, la communication n'a pas été largement diffusée malgré les moyens qui avaient été mis en œuvre. Par conséquent, les réunions de Pikine et de Sor qui se sont tenues avant et après la prière du vendredi ont enregistré les plus faibles nombres de participants pour les consultations de quartier.

- **Qualité du son et prise de notes**

Lors des CRD de Saint-Louis, de Thiès et de Dakar, de la session ouverte à la Chambre de Commerce de Saint-Louis, la mauvaise qualité du son a été une contrainte pour la prise de notes. Plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette mauvaise qualité tels qu'une mauvaise sonorisation, un défaut de maniement du micro par l'intervenant ou un problème de diction de ce dernier, un parasitage de l'écoute par les bruits extérieurs surtout dans les sessions de quartier. La triangulation des notes des trois scribes a considérablement réduit cette contrainte.

- **Listes de présence**

Les listes de présence renseignent sur le nombre de participants, mais aussi sur l'identification de ces derniers. Après vérification de celles-ci, il a été constaté que les rubriques sexe, fonction et contacts n'ont pas été bien renseignées. Il s'y ajoute que certains intervenants n'ont pas pu être identifiés sur les listes de présence par défaut d'émargement. Il y a aussi le fait que plusieurs personnes faisaient preuve de réticence à émarger sur ces listes, malgré les rappels du consultant sur l'intérêt de l'émargement.

- **Fidélité dans la traduction**

Une autre difficulté et non des moindres a été la traduction fidèle des propos. En effet plusieurs expressions en wolof n'ont pas d'équivalent fiable en français. Il faut donc considérer une petite marge d'erreur dans la fidélité des propos formulés en Wolof et transcrits en français.

5. RESULTATS

La présente section présente les résultats de la campagne de consultation, notamment en termes de participation et de problématiques soulevées par les parties consultées.

5.1. LA PARTICIPATION

Au total, 2 437 participants ont pris part aux 14 sessions de consultation. Le tableau 2 suivant présente un résumé des effectifs en fonction du type de réunion. Les listes de présence sont annexées au présent rapport (Annexe 3)

Tableau 2 : Effectifs des sessions de consultations

Types de réunion	Effectifs
CRD (4) et réunions avec le Comité de Gestion Pétrole-Gaz et la Mairie de Saint-Louis	298
Sessions dans les quartiers	2 139
Total	2 437

Pour rappel, les parties prenantes consultées lors de ces différentes sessions sont aussi nombreuses que variées :

- Le CRD regroupait les autorités administratives (Gouverneurs, Préfets, Sous-préfet), les autorités locales (Mairies, Conseils Départementaux et municipaux, etc.), des Services Techniques de l'État, des associations faitières de pêcheurs, des membres du Comité Local de la Pêche Artisanale (CLPA), des associations professionnelles, des ONG de défense de l'Environnement et des intérêts des communautés, des acteurs de la société civile, des universitaires, des organes de presse, etc.

- Les sessions de quartiers regroupaient essentiellement les habitants des différents quartiers de pêcheurs établis sur la Langue de Barbarie, leurs conseils de quartiers, les associations de pêcheurs, des membres du Comité Local de la Pêche Artisanale (CLPA), etc.

Le tableau qui suit présente, de façon plus détaillée, les statistiques des séances de consultation, y compris les effectifs hommes/femmes.

Pour ce projet, les principaux groupes de parties prenantes les plus concernées comprennent les communautés de pêcheurs établies sur la Langue de Barbarie, les organisations faitières de pêcheurs, de femmes transformatrices, de mareyeurs et toutes les activités connexes, les populations de Saint-Louis, les communautés et organisations de pêcheurs établies le long de la Grande Côte, les autorités administratives et locales, les ONG, la société civile, les acteurs non étatiques, les universitaires, etc.

Tableau 3 : Détail des effectifs consultés au cours des sessions

N°	Sessions	Effectifs		
		Hommes	**Femmes**	**Total**
1	Réunion avec le Comité de Gestion Pétrole-Gaz de Saint-Louis	2	0	2
2	CRD de Saint-Louis	48	06	54
3	Réunion avec le Conseil municipal de Saint-Louis	38	21	59
4	Session ouverte à Saint-Louis	124	26	150
5	Session de quartier à Guet Ndar	232	105	337
6	Session de quartier à Goxxu Mbacc	200	253	453
7	Session de quartier à Pikine Bas Sénégal	32	49	81
8	Session de quartier à Sor	84	25	109
9	Session de quartier à Hydrobase	150	114	264
10	Session de quartier à Ndar Toute	186	547	733
11	CRD Louga	37	05	42
12	CRD Thiès	30	14	44
13	CRD de Dakar	74	23	90
14	Réunion complémentaire avec conseil de quartier de Guet Ndar	08	04	12
	Total	**1 245**	**1 192**	**2 437**

Photo 3 : Session ouverte de Saint-Louis

Les participants ont bien contribué aux débats qui étaient très structurants et constructifs.

Photo 4 : Sessions de Guet Ndar

L'aspect le plus remarquable dans les séances de consultation est la mobilisation massive des femmes. Sur les 2 437 participants, 1 192 sont des femmes qui représentent ainsi 49% de l'effectif total contre 51 % pour les hommes. A Ndar Toute par exemple, sur les 733 personnes ayant participé à la séance de consultation, 547 sont des femmes soit 74,62 % de l'effectif total des participants.

Cette forte mobilisation des femmes peut être perçue comme une volonté de faire entendre leurs voix afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans la mise en œuvre du projet.

Photo 5 : Participation des femmes à Ndar Toute (Gauche) et Hydrobase (Droite)

5.2. PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES EXPRIMÉES PAR LE PUBLIC

Cette section présente de façon assez détaillée les sujets soulevées et les conclusions issues de la consultation publique notamment les problématiques majeures abordées par le public et qui méritent une attention particulière de la part du promoteur.

5.2.1. Évaluation du niveau d'acceptabilité sociale du projet

Au regard des préoccupations exprimées lors de la consultation publique, il est ressorti que la plupart des parties prenantes soutiennent le projet, sous réserve que l'exploitation se fasse sans causer de dommages sociaux et environnementaux significatifs. Cette acceptation est liée principalement à la condition que le promoteur s'entoure de toutes les garanties pour ne pas impacter négativement l'activité de pêche. En d'autres termes, des impacts négatifs potentiels du projet sur l'activité de pêche seront un facteur important de son acceptabilité sociale.

Elles ont globalement magnifié l'approche participative et inclusive qui leur a donné l'occasion de connaître davantage le projet, d'évacuer un certain nombre de rumeurs qui faisaient déjà cours mais aussi de faire savoir leurs avis et préoccupations afin qu'ils soient pris en compte dans la gestion environnementale du projet.

Ces populations ont émis un certain nombre d'attentes et de craintes et recommandent vivement au promoteur de les traduire en actions de type Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), destinées aux parties prenantes qui sont susceptibles d'être impactées par le projet. Entre autres actions recommandées par ces populations, on peut citer :

- La formation pour les jeunes en vue de leur donner les compétences requises pour pouvoir travailler dans le projet,
- Le recrutement de la main d'œuvre locale,
- L'appui (assistance) aux structures scolaires et sanitaires,
- Etc.

Pour ce qui est des autorités municipales, elles disent être dans les dispositions pour soutenir et accompagner la mise en œuvre du projet à condition que les intérêts des populations locales soient pris en compte.

Les autorités municipales de Saint-Louis sont largement revenues sur le fait que le projet pourra bénéficier d'un niveau élevé d'acceptabilité sociale si la Mairie est utilisée comme porte d'entrée et interlocutrice privilégiée du promoteur. Parce que, disent-elles, elles sont les représentants légitimes des populations. Elles ont insisté sur la prise en compte d'un certain nombre de principes pour éviter la génération d'impacts significatifs et irréversibles notamment les principes de précaution et de prévention mais aussi celui d'utilisation non dommageable de l'espace. Pour les autorités municipales, si tout cela est fait comme elles l'ont recommandé, le projet bénéficiera d'un niveau d'acceptabilité sociale seul garant d'une bonne cohabitation avec les populations.

L'autre aspect qui pourrait garantir une acceptabilité sociale du projet, de l'avis des parties prenantes, est la mise en œuvre d'activités d'information, de communication et de consultation qui doit accompagner le projet dans toutes ses phases.

Les autorités administratives, les services techniques au niveau régional et départemental, les ONG, les acteurs non étatiques, la société civile, les universitaires, etc. ont émis un certain nombre de préoccupations et de recommandations à prendre en compte, ce qui pourrait améliorer considérablement le niveau d'acceptabilité sociale du projet. Ces catégories d'acteurs ont beaucoup insisté sur :

- Les dispositions sécuritaires à prendre pour protéger les usagers de la mer, les ressources halieutiques et l'activité de pêche qui est le principal secteur pourvoyeur de devises pour le Sénégal en général et pour les communautés côtières en particulier,

- La sensibilisation des pêcheurs à toutes les phases du processus de réalisation du projet, ce qui éviterait au promoteur de devoir gérer des crises d'incompréhension qui contribueraient à compromettre le niveau d'acceptabilité sociale du projet.

- Le renforcement de capacités au niveau institutionnel pour leur permettre de mieux assurer la mission de suivi qui est la leur.

En conclusion, on peut retenir que l'adhésion des parties prenantes repose, en grande partie, sur leur impression que le projet va entraîner la création d'emplois locaux, va être accompagné d'investissements sociaux importants du promoteur, que les communautés locales vont bénéficier directement des retombées de l'exploitation du gaz et que globalement leur niveau de vie va s'améliorer de manière importante. L'adhésion est donc basée sur un espoir immense et si celui-ci n'est pas comblé, l'adhésion pourrait être remise en cause.

Aussi, certaines parties prenantes directement concernées par le projet, soit celles des communautés de pêcheurs de la Langue de Barbarie, ont manifesté une réserve motivée par l'impression que le projet va nuire à la pêche artisanale dont dépend leur subsistance et que de surcroit, il ne leur apporte aucun bénéfice substantiel direct.

Les demandes et préoccupations exprimées lors des consultations sont résumées dans la section suivante. Elles mettent en évidence les attentes immenses des parties prenantes par rapport au projet et son promoteur. Ainsi, l'acceptabilité sociale du projet pourrait reposer sur la capacité du promoteur à répondre à ces demandes et préoccupations.

5.2.2. Principales préoccupations et demandes exprimées

5.2.2.1. Préoccupations et demandes exprimées dans les CRD et la réunion avec la Mairie

Les parties prenantes qui ont pris part aux différents CRD tenus à Saint-Louis, Louga, Thiès et Dakar ont exprimé un ensemble de préoccupations comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 4 : Principaux groupes de parties prenantes ayant pris part aux CRD et réunion avec la Mairie de Saint-Louis et leurs préoccupations et recommandations

Groupes de parties prenantes	Principales préoccupations et recommandations exprimées
Autorités administratives/locales	- Faire des autorités municipales la principale porte d'entrée pour le projet ; - Respect des principes de prévention, précaution et d'utilisation du non dommageable ; - Nécessité de prendre en compte toutes les communes qui sont dans la région de Saint-Louis ; - Nécessité de retombées positives en termes de rentrées financières pour les collectivités locales ; - Nécessité de mise en œuvre d'un programme RSE qui repose sur les priorités locales ; - Nécessité de l'emploi local avec une formation des jeunes au préalable (mise à disposition de la liste des profils recherchés) ; - Nécessité de prendre en compte dans l'EIES du projet de construction d'un port de pêche à Saint-Louis sous maitrise d'ouvrage de la Commune et l'OMVS à travers la SOGENAV et du projet de port prévu à Ndiago ; - Nécessité de prise en compte dans l'EIES du projet de construction d'une digue au niveau de la Langue de Barbarie par l'État du Sénégal/Prise en compte des interactions éventuelles entre les infrastructures du projet et celles que l'État envisage de mettre en place - Nécessité de préservation des ressources halieutiques et de l'activité de pêche ; - Demande de contribution du projet à la réhabilitation des infrastructures portuaire et aéroportuaire de Saint-Louis et construction d'un héliport à Saint-Louis ; - Nécessité de préserver la sécurité maritime et de tenir compte des usagers de la mer ; - Nécessité d'un programme d'Information/Sensibilisation et de Consultation à l'endroit des pêcheurs ; - Préoccupation par rapport à la réduction des zones de pêche en raison des périmètres de sécurité ; - Demande d'un appui à la reconversion des pêcheurs à d'autres activités ; - Recommandation de mise en œuvre d'un projet de régénération des ressources halieutiques comme les récifs artificiels ;

Groupes de parties prenantes	Principales préoccupations et recommandations exprimées
Services Techniques de l'État au niveau régional et départemental	- Importance de la sécurité maritime/mesures relatives à la prévention contre les incidents et accidents de la mer et à l'intervention en cas d'incidents ou d'accidents ; - Importance de l'évaluation de la capacité des services techniques à suivre le projet et de l'appui au renforcement de capacités des services techniques pour le suivi du projet ; - Nécessité de la prise en compte dans l'EIES du processus d'érosion côtière très actif dans la zone/modélisations pointues pour déterminer les impacts que pourraient avoir les installations du projet sur l'érosion et les courants marins ; - Nécessités de la mise en place d'un cadre de concertation permanent avec l'ensemble des parties prenantes pour anticiper sur les éventuels conflits entre le projet et les usagers de la mer ; - Préoccupation par rapport à la réduction des zones de pêche due aux périmètres de sécurité des installations ; - Demande de la conception d'un programme de reconversion des pêcheurs ; - Nécessité de la formation des jeunes de la localité à travers l'érection d'un institut de formation sur les métiers du pétrole et du gaz à Saint-Louis ; - Demande de renforcement de capacités des structures sanitaires existantes pour la prise en charge de victimes d'accidents ou d'incidents issus du projet ; - Nécessité de bien détailler dans l'EIES les mesures prévues pour gérer les déversements accidentels de produits gaziers ; - Nécessité de mise en place d'une structure de veille précoce qui permettrait de détecter les problèmes très tôt ; - Risque de destruction des habitats marins et de la raréfaction des ressources halieutiques ; - Recommandation de mise en place de projets structurants et alternatifs comme l'aquaculture, l'aménagement de récifs artificiels ; - Recommandation d'éviter les activités de forage en période de haute campagne de pêche ; - Nécessité de mise en place d'un vaste programme de formation des pêcheurs sur les aspects liés à la sécurité ; - Demande d'appui aux femmes pour le développement d'activités génératrices de revenus.
Acteurs de la société civile (ONG, acteurs non étatiques)	- Préoccupation par rapport au risque de perturbation de l'écosystème fluviomaritime qui risque d'aggraver le phénomène d'érosion côtière ; - Préoccupation par rapport à la réduction des zones de pêche avec les installations prévues au large et près des côtes ; - Nécessité de la mise en place d'un vaste programme de reconversion des pêcheurs ; - Nécessité de la mise en place d'un cadre de dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs pour asseoir une gestion collégiale du projet ; - Nécessité de la formation des jeunes à travers l'érection d'un centre ou institut de formation sur les métiers du gaz et du pétrole éventuellement ; - Nécessité du développement et de la mise en oeuvre d'un vaste programme d'investissements sociaux ;

Groupes de parties prenantes	Principales préoccupations et recommandations exprimées
	- Nécessité d'une compensation juste et équitable des pêcheurs qui seront impactés par le projet ; - Nécessité d'emploi local pour la main d'œuvre non qualifiante ; - Demande de la liste des profils potentiellement recherchés par le projet ; - Importance d'assurer la sécurité maritime.
Organisations faitières de pêcheurs	- Préoccupation par rapport à la réduction des zones de pêche due aux installations près des côtes et aux périmètres de sécurité des installations ; - Inquiétude par rapport au risque d'aggravation de la raréfaction des ressources déjà constatée dans la zone ; - Nécessité d'un programme d'appui aux pêcheurs en difficultés ; - Nécessité de la mise en place d'un cadre de concertation fonctionnel avec tous les usagers de la mer ; - Nécessité d'engagements des promoteurs pour les pêcheurs ; - Préoccupation par rapport au risque de pollution de la mer et impact de cette pollution sur la ressource ; - Préoccupation par rapport aux risques d'accidents liés à la densité du trafic des navires du projet ; - Demande de mise à la disposition des pêcheurs d'équipements de sécurité tels que des GPS avec les coordonnées géographiques de l'ensemble des installations du projet y compris celles des périmètres de sécurité et des gilets de sauvetage ; - Nécessité d'appuis à la reconversion des pêcheurs à travers des activités génératrices de revenus ; - Nécessité d'une compensation juste et équitable des pêcheurs qui sont les principaux usagers de la mer.
Universitaires	- Demande d'une implication des chercheurs universitaires dans toutes les phases de la procédure de mise en œuvre du projet ; - Nécessité de modélisations pointues pour déterminer l'ensemble des impacts négatifs potentiels des activités du projet sur le phénomène d'érosion côtière déjà très actif dans la zone ; - Nécessité de la prise en compte dans l'EIES des aspects liés à l'upwelling et à l'acidification des océans ; - Demande de possibilités de stage et éventuellement des recrutements à offrir aux étudiants de la zone.

5.2.2.2. Analyse des préoccupations et demandes issues des CRD

- ***Préoccupations liées aux risques d'accidents à la sécurité des usagers de la mer***

Les CRD ont été une occasion pour les parties consultées de revenir largement sur les risques d'accidents associés aux activités projetées, mais aussi et surtout les mesures qui doivent être prises pour les gérer. Différents types d'incidents et d'accidents ont été évoqués par les techniciens qui ont pris part aux CRD parmi lesquels on peut citer des déversements accidentels d'hydrocarbures qui

peuvent affecter les ressources halieutiques, des collisions entre les navires du projet et les autres usagers de la mer, des cas d'incendies dans la zone près des côtes entre autres. Les services techniques notamment les sapeurs-pompiers sont largement revenus sur les limites des pays africains à faire face à ces types d'incidents et d'accidents liés aux hydrocarbures.

De ce point de vue, selon certaines des parties consultées, les promoteurs du projet devraient envisager un programme de renforcement de capacités de ces structures chargées de secourir les victimes pour les amener à remplir pleinement la mission qui est la leur. En amont, ils ont proposé que ces aspects soient bien traités dans l'étude de dangers et qu'en termes d'accidentologie, les retours d'expérience soient bien analysés et des mesures efficaces de prise en charge de ces cas d'incidents et d'accidents soient proposées.

Pour les agents de la pêche et ceux chargés de la sécurité maritime, les installations d'exploitation du gaz attirent les poissons parce qu'il est généralement constaté que ces zones sont très poissonneuses. Le pêcheur étant à la recherche de cette ressource risque de la poursuivre jusque là-bas avec tous les risques y afférents. Ainsi, le projet doit s'entourer de toutes les garanties pour que les pêcheurs ne se rapprochent pas des installations et que les périmètres de sécurité soient bien balisés et interdits d'accès à toute personne étrangère aux installations.

Les autorités médicales ont aussi évoqué les limites des structures sanitaires de la zone d'emprise du projet pour une intervention si cela était nécessaire ; elles proposent alors que des mesures de renforcement de capacités soient envisagées à l'endroit des acteurs de ce secteur, en termes d'équipements, de logistique mais aussi de connaissances. En d'autres termes, les hôpitaux doivent être renforcés en équipements pour leur permettre, en cas d'incidents ou d'accidents, que l'essentiel des soins puissent se faire à Saint-Louis avant d'envisager des évacuations.

- ***Préoccupations liées à la formation des jeunes de la localité et de la reconversion des pêcheurs***

La formation des jeunes de la zone d'emprise du projet a aussi été parmi les principaux sujets lors des échanges au cours des CRD. Le projet prévoit de privilégier l'emploi local à condition que les compétences soient disponibles au niveau local. De ce point de vue et dans une perspective de mieux préparer les jeunes à pouvoir travailler dans ce projet, il serait intéressant d'envisager en amont une formation pour les jeunes de la localité selon les intervenants. Cela les mettrait dans les dispositions de compétition pour les postes à pourvoir. Ils ont demandé aussi la publication de la liste de tous les postes à pourvoir afin que les parties prenantes sachent sur quoi orienter la formation des jeunes.

Des propositions ont aussi été faites sur la mise en place de partenariats structurants et durables entre le projet et les structures de formations existantes au niveau local comme le Lycée Technique André Peytavin et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Le partenariat pourrait porter, par exemple, sur le financement de modules de formation sur les métiers du gaz, l'octroi de bourses à des étudiants, l'appui à l'ouverture de licences ou de masters professionnels, les possibilités de stages à offrir aux élèves et étudiants de ces structures scolaires et universitaires.

Des perspectives de reconversion des acteurs de la pêche ont été évoquées par les acteurs. La pêche est traversée par une crise due essentiellement à des facteurs structurels tels que la raréfaction des ressources halieutiques et le non renouvellement des accords de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie et son corolaire le rapatriement des pêcheurs sénégalais qui étaient en Mauritanie. Fort de ce constat, le projet qui risque, selon les acteurs, d'impacter sur l'activité de pêche, doit inclure un volet reconversion des pêcheurs vers d'autres activités telles que la promotion de l'aquaculture, la pisciculture entre autres. Les pêcheurs saint-louisiens ne connaissent que la pêche et comme l'activité sera encore

plus menacée par le projet, de l'avis de certains techniciens, il serait bien d'envisager des systèmes alternatifs de gestion de cette crise.

- ***Préoccupations liées à la réduction des zones de pêche***

Des acteurs ayant pris part aux CRD ont évoqué le risque de réduction des zones de pêche associé à ce projet. Les installations près des côtes et celles prévues pour le prétraitement du gaz ainsi que les périmètres de sécurité vont, très probablement selon certains techniciens, réduire les zones de pêche. Ces zones qui accueillent les installations vont devenir, avec la mise en œuvre du projet, des zones très poissonneuses parce qu'elles attirent les poissons.

Face à cette menace, le projet doit envisager l'aménagement de récifs artificiels pour permettre une régénération de la ressource selon eux. En termes de compensations, certains acteurs ont beaucoup insisté sur cet aspect et aimeraient que le projet en fasse une priorité.

- ***Préoccupations liées aux investissements sociaux et à la RSE***

La problématique liée au développement d'un vaste programme d'investissements sociaux et de RSE a été largement abordée par les participants aux différents CRD. Pour eux, les impacts que le projet risque d'induire sur l'environnement marin et sur l'activité de pêche doivent être compensés par la mise en place d'un vaste programme de responsabilité sociale d'entreprise. Le projet doit être au chevet de ces populations déjà fortement touchées par la crise que connaît le secteur de la pêche. En termes d'actions RSE, les acteurs ont évoqué entre autres l'appui aux structures scolaires et sanitaires, la mise en place d'un projet d'aménagement de récifs artificiels, l'appui à la commune dans ses activités de développement etc. Toutes ces activités doivent se faire en conformité avec les activités définies dans les documents de planification stratégique comme les Plans de Développement Communaux.

Toujours en termes d'actions RSE, des parties consultées ont proposé l'appui aux universités et instituts de formation pour les amener à former des étudiants dans ce domaine.

Cette politique RSE et de promotion d'investissements sociaux va permettre au projet de bénéficier d'un surcroit de légitimité et accroit, par la même occasion, son niveau d'acceptabilité sociale et environnementale.

- ***Recommandations des services techniques***

Les services techniques présents aux différents CRD ont fait un ensemble de recommandations. Elles se déclinent comme suit :

- Élaborer un plan de renforcement de capacités pour amener les acteurs qui doivent suivre le projet à être suffisamment outillés pour être à la hauteur de cette tâche ;
- Faire des modélisations très pointues pour éviter que les installations n'aggravent le phénomène d'érosion côtière ;
- Faire une analyse des variantes pour déterminer l'option la plus soutenable sur le plan environnemental et social ;
- Élaborer un plan d'information, de sensibilisation et de consultation pour éviter de gérer des crises d'incompréhension ;
- Bien baliser les périmètres de sécurité et veiller à ce qu'ils ne soient pas franchis par les usagers de la mer ;

- Appuyer les structures sanitaires en relevant leur plateau médical pour les amener à prendre en charge les victimes d'incidents ou d'accidents associés à l'activité du projet;
- Intégrer les coûts de démantèlement des installations en phase fermeture dans le PGES ;
- Ériger des structures de formation des élèves et étudiants sur les métiers du gaz ;
- Mettre en place un vaste programme d'investissements sociaux et de RSE en conformité avec les priorités locales ;
- Appuyer les pêcheurs à développer des projets de récifs artificiels ;
- Faire ressortir l'ensemble des dangers associés à ce type d'activités et élaborer des plans de prévention d'évènements accidentels majeurs mais aussi des plans d'intervention d'urgence et impliquer les services techniques concernés dans l'élaboration de tels documents.

5.2.2.3. Principales préoccupations et demandes issues des sessions dans les quartiers

Les consultations publiques avec les populations de quartiers de Saint-Louis ont démontré tout l'intérêt que le projet suscite à leur niveau. Les populations ont, à travers les différentes sessions, manifesté des préoccupations, des attentes, des craintes à prendre en considération dans la gestion environnementale et sociale du projet.

Le tableau suivant présente de façon récapitulative les grands points abordés lors des sessions de quartier.

Tableau 5 : Résumé des préoccupations majeures issues des sessions de quartier

Session	Préoccupations majeures/Recommandations
Session ouverte à Saint-Louis (Populations de Saint-Louis)	- Importance de la sécurité maritime/gestion des risques de déversements accidentels, incidents et accidents en mer entre les navires du projet et les pirogues ;
	- Demande de formation des jeunes à travers la construction de centre ou d'institut de formation sur les métiers du gaz et du pétrole dans la zone ;
	- Nécessité d'évaluation approfondie de tous les dangers associés aux activités du projet ;
	- Nécessité de prise en compte dans l'EIES de toutes les communes du département de Saint-Louis
	- Nécessité de l'implication des chercheurs universitaires dans la gestion environnementale du projet ;
	- Nécessité d'un appui à la reconversion des pêcheurs

Session	Préoccupations majeures/Recommandations
	- Préoccupation par rapport à la réduction des zones de pêche avec les installations du projet
	- Nécessité de la promotion de l'emploi local/demande du nombre d'emplois prévus pour les locaux et la liste des postes à pourvoir
	- Nécessité d'établir un bon plan de communication
Sessions dans la Langue de Barbarie (Quartiers de Goxxu Mbacc, Ndar Toute, Guet Ndar et Hydrobase)	- Préoccupation par rapport à la réduction des zones de pêche/perte d'actifs et de revenus pour les pêcheurs
	- Nécessité d'un appui à la reconversion des pêcheurs à travers l'appui au développement de l'aquaculture et de la pisciculture
	- Nécessité de la définition d'un programme d'investissements sociaux et de RSE ;
	- Demande de mise en place d'un projet de récifs artificiels
	- Nécessité de la formation des jeunes de la localité sur les métiers du gaz
	- Préoccupation par rapport à la sécurité maritime et mesures à prendre pour les risques d'incidents et d'accidents en mer
	- Nécessité de prendre des mesures pour ne pas aggraver le phénomène d'érosion côtière déjà très actif dans la zone/et la situation de la brèche et les courants marins ;
	- Nécessité de la promotion de l'emploi local
	- Demande de renforcement du plateau technique des structures sanitaires existantes dans la zone
	- Demande de réhabilitation du port et de l'aéroport de Saint-Louis
	- Nécessité de compensation juste et équitable de tous les acteurs qui risquent d'être impactés par le projet ;
	- Recommandation de partenariat durable entre le projet et l'ensemble des parties prenantes ;

Session	Préoccupations majeures/Recommandations
	- Demande de contribution du projet au rétablissement des relations entre le Sénégal et la Mauritanie sur les accords de pêche
	- Préoccupation relative aux impacts du projet sur l'activité de pêche et toutes les activités connexes
	- Demande de construction d'une digue de protection sur la Langue de Barbarie
	- Demande de création d'un port pour les pirogues sénégalaises
	- Demande de création d'un vaste complexe de transformation et de conservation de produits halieutiques et d'une unité de fabrication de farine de poisson fonctionnant au gaz
	- Demande de mise en place de mutuelles pour appuyer les femmes transformatrices dans leur activité
	- Demande de contribution du projet à la stabilisation de la brèche
Sessions à Pikine et Sor	- Impacts du projet sur l'air et les ressources halieutiques
	- Compensation pour les personnes qui seront affectées par le projet
	- Réhabilitation de l'aéroport et du port de Saint-Louis pour qu'ils puissent abriter les bases logistiques du projet
	- Formations prévues pour les jeunes afin de leur offrir la possibilité de pouvoir travailler dans le projet
	- Promotion de l'emploi local et mise à disposition de la liste des profils recherchés
	- Risques de perturbation de la migration des espèces avec le projet

5.2.2.4. Analyse des préoccupations et demandes majeures des populations

- **Préoccupations liées à la réduction des zones de pêche**

Cette question a été évoquée par la plupart des intervenants dans les sessions de consultations publiques dans les quartiers. Les pêcheurs ayant participé aux assemblées considèrent que les installations du projet vont contribuer à réduire les zones de pêche. Le secteur de la pêche emploie l'essentiel de la population de Saint-Louis et est traversé par un certain nombre de contraintes liées à la

raréfaction de la ressource et au non renouvellement des accords de pêche entre la Mauritanie et le Sénégal. Cette situation, selon les intervenants, va certainement contribuer à faire perdre aux pêcheurs des revenus substantiels et accroitre leurs difficultés socioéconomiques déjà très accentuées.

Selon ces mêmes populations, l'expérience a montré que les zones où on exploite du gaz sont réputées très poissonneuses et avec l'érection de périmètres de sécurité, la pêche sera restreinte et les pêcheurs ne pourront plus y avoir accès.

Ces populations se considèrent déjà comme celles affectées par le projet et qui méritent une compensation juste et équitable. C'est la raison pour laquelle, elles demandent que des efforts soient entrepris par les promoteurs pour mettre en place un bon programme d'investissements sociaux et de responsabilité sociale d'entreprise pour compenser les pertes d'actifs que le projet risque d'engendrer.

Cette problématique mérite d'être bien considérée car plusieurs intervenants dans les sessions sont largement revenus là-dessus. Il est important, que dans l'EIES, des précisions soient apportées en termes d'impacts des installations sur l'activité de pêche. Autrement dit, dans la partie qui sera consacrée à l'analyse des impacts, il faudrait que cette préoccupation du public soit bien considérée et traitée avec rigueur pour permettre aux acteurs d'être mieux édifiés sur les impacts potentiels des installations sur l'activité de pêche. Cela permettra de savoir si les installations, y compris les périmètres de sécurité, vont réduire les zones de pêche ou non.

- **Préoccupations liées à la sécurité en mer et la prise en charge des victimes**

Les sessions de consultations publiques dans les quartiers ont fait ressortir une autre préoccupation majeure relative à la sécurité des usagers de la mer. En effet, tel que présenté selon eux, le trafic en mer sera extrêmement dense avec les navires du projet qui vont transporter le gaz naturel liquéfié et ceux qui vont transférer le personnel. Déjà lors de la phase d'installation, les grands navires de construction et ceux de soutien vont faire la navette, et les populations disent que cela risque d'être source d'incidents et d'accidents parfois majeurs. De ce point de vue, un large travail de sensibilisation, d'information et de consultation devrait être opéré en amont pour amener les usagers de la mer à être mieux informés du tracé des navires du projet pour éviter d'éventuelles collisions.

Les populations disent qu'avec le retour des pirogues sénégalaises qui étaient en Mauritanie, le trafic en mer est devenu encore plus dense actuellement. Si celui du projet s'ajoute à la situation existante déjà, les choses deviendront plus complexes.

Face à une telle situation qui risque de se produire, les populations pensent que le projet devrait intégrer une composante appui et équipement des structures sanitaires de Saint-Louis pour les amener à prendre en charge les victimes en cas d'incidents et d'accidents. Mieux, il pourra aller vers un appui en renforcement de capacités des médecins pour la prise en charge de pareils cas.

- **Préoccupations liées à la formation des jeunes de leur localité et la promotion de l'emploi local**

Le projet a fait savoir aux populations que l'emploi des sénégalais et mauritaniens sera privilégié à condition que les compétences existent. L'exploitation du gaz requiert des compétences de haut niveau pouvant être très pointues, et le Sénégal n'a pas encore d'expérience dans ce domaine en termes d'offres de formation. De ce point de vue, les populations pensent que les jeunes doivent être mieux préparés pour avoir les compétences requises et ainsi, des chances pour travailler dans ces types d'industries. C'est la raison pour laquelle, plusieurs intervenants sont revenus sur cette préoccupation en proposant la création de centres ou d'instituts de formation sur les métiers du pétrole et du gaz à Saint-Louis. A défaut de cela, ils proposent la mise en place de partenariats avec des écoles techniques

comme le Lycée André Peytavin ou l'Université Gaston Berger qui pourront s'orienter vers ces types de formation.

Cette préoccupation devra être traitée avec beaucoup de rigueur car elle est revenue dans tous les échanges avec les populations.

- **Préoccupations liées à la reconversion des pêcheurs et à la promotion de la RSE**

Les pêcheurs qui ont pris part aux sessions organisées dans leurs quartiers ont évoqué la menace qui pèse sur l'activité de pêche. Ce secteur fait face à des difficultés qui risquent de compromettre son développement à l'avenir. Fort de ce constat, ils souhaiteraient que le projet réfléchisse sur leur éventuelle reconversion en vue de leur donner la possibilité d'exercer d'autres activités comme l'aquaculture, la pisciculture entre autres. Cette problématique a été soulevée à plusieurs reprises dans les consultations publiques, dans les quartiers de la Langue de Barbarie notamment.

CONCLUSION

La campagne de consultations publiques effectuée dans le cadre de l'EIES du projet Ahmeyim / Gueumbeul, a permis de rencontrer et de discuter avec plusieurs et différentes catégories de parties prenantes, à qui le projet, son promoteur et l'EIES en cours ont été présentés.

Globalement, il y a eu une forte participation, notamment au niveau des communautés de Saint-Louis qui se trouve être la localité la plus proche des infrastructures prévues par le projet. La démarche a été positivement appréciée par les parties consultées qui ont montré un grand intérêt qui s'est manifesté par le nombre de participants et la qualité des discussions.

Divers avis ont été recueillis au cours des 14 sessions de la campagne de consultation ; de ces avis on peut retenir une acceptation sociale du projet sous réserve que les attentes, craintes, préoccupations ou recommandations sur le projet et ses impacts potentiels soient pris en considération. Ces dernières tournent, notamment, autour des ressources halieutiques et la pêche, de la sécurité maritime, de l'érosion côtière, des opportunités d'emplois pour les populations locales de Saint-Louis qui doivent bénéficier de formation pour obtenir ces emplois.

Dans l'ensemble, ces attentes, préoccupations, craintes et recommandations devront être prises en compte dans l'EIES et le PGES du projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
POWER POINT PRÉSENTÉ LORS DES CONSULTATIONS

Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore

Consultations publiques en Mauritanie et au Sénégal

Mai et juin 2017

Objectif de la présentation

- Vous présenter le projet de production de gaz Ahmeyim/Guembeul, ses promoteurs et son contexte
- Vous présenter l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en cours
- Répondre à vos questions sur le projet
- Être à l'écoute de vos préoccupations et les prendre en considération dans la préparation de l'EIES

Contexte du projet

- En 2015 et 2016, du gaz a été découvert en mer (offshore) au large de la Mauritanie et du Sénégal. Cette découverte de gaz offshore est l'une des plus importantes de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest. Le projet proposé est la 1ère étape de développement de cette découverte.
- Le gisement de gaz est situé dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte, à la frontière maritime de la Mauritanie et du Sénégal. Les réserves de gaz sont divisées également entre les deux pays.
- La Mauritanie et le Sénégal ont accepté de travailler ensemble, avec des partenaires, pour aller de l'avant avec un seul et même projet de production de gaz.

Contexte du projet

Le projet est mené sous la responsabilité des autorités nationales des deux pays :

Le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines de la Mauritanie

Le ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables du Sénégal

Promoteurs du projet

Le projet est mené en partenariat entre :

- La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM)
- La Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
- Kosmos Energy Ltd (Kosmos) et sa filiale, Kosmos Energy Mauritania (KEM) et une co-entreprise, Kosmos BP Senegal Limited (KBSL)
- BP, un nouveau partenaire, qui sera responsable du projet

Vue d'ensemble du projet Ahmeyim/Guembeul

Quel est le but du projet ?

Extraire, traiter et exporter du gaz naturel sous forme liquide, connu sous le nom de gaz naturel liquéfié (GNL). Jusqu'à 5 millions de tonnes de GNL seront produites par année. Le projet rendra également disponible le gaz pour une utilisation domestique dans les deux pays.

Où est le gaz ?

Dans un gisement en mer, dans des formations rocheuses sous le fond marin, à environ 125 km de la côte.

En quoi consistera le projet ?

Pendant environ 30 ans, extraire le gaz du gisement et l'envoyer grâce à un système de pipelines vers une installation proche de la côte, près de N'Diago et de Saint-Louis, d'où il sera traité, liquéfié et exporté par des navires.

Emplacement du projet

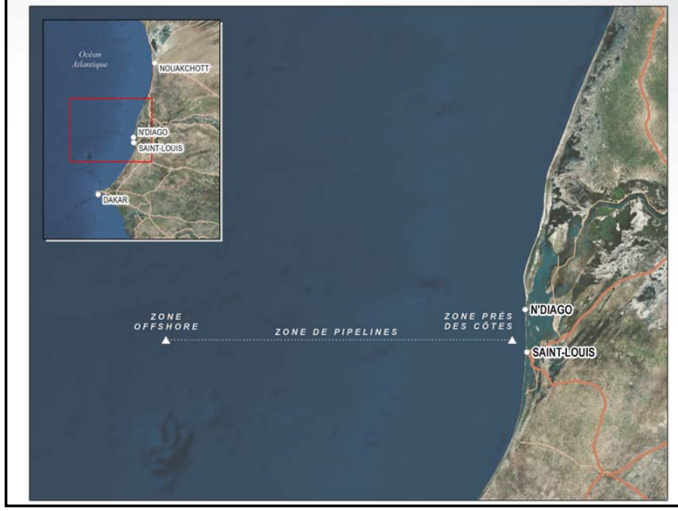

Éléments clés du projet

1. **Une zone offshore:** à environ 125 km de la côte et à une profondeur d'eau de 2 700 m. C'est là que se trouve le gaz et où seront situés les puits sous-marins et les collecteurs.
2. **Une zone de pipelines:** où des pipelines sur le fond marin relieront les infrastructures offshores et celles près des côtes. Cette zone comprend une installation flottante appelée FPSO (unité flottante de production, de stockage et de déchargement) et une plate-forme à environ 35-40 km de la côte pour le prétraitement du gaz et l'élimination des liquides du gaz. Ces liquides (appelés condensats) sont ensuite déchargés et exportés par des navires.
3. **Une zone près des côtes:** où un brise-lames protégera l'installation flottante où le gaz sera liquéfié. Le gaz sera refroidi à des températures inférieures à -150ºC afin de l'amener à un état liquide, permettant ainsi le stockage et le transport longue distance par des navires. Le brise-lames aura environ 1 km de longueur. Il sera situé à environ 3 à 5 km de la côte, où la profondeur de l'eau est d'environ 16 à 20 m.

Éléments clés du projet

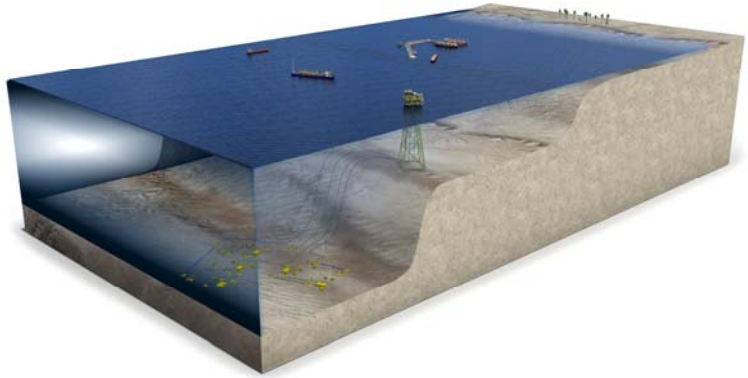

La conception des composantes sera détaillée et optimisée par les ingénieurs dans les prochains mois.

Éléments clés du projet

Vue rapprochée de l'infrastructure près des côtes

Éléments clés du projet

Vue de l'infrastructure près des côtes à partir de la plage

Phases et activités du projet

Le projet comprend **trois phases**:

- La phase 1 consistera en **la construction, l'installation et les forages de développement**. Cette phase devrait durer de 3 à 5 ans.
- La phase 2 sera la phase des **opérations de production**. Les opérations de production devraient durer environ 30 ans. Au cours de cette phase, il y aura également des forages de développement.
- La phase 3 sera celle de la **fermeture et de la mise hors service** du projet, au cours de laquelle la production s'arrêtera et l'équipement pourrait être retiré ou démantelé. Cette phase pourrait durer plusieurs années.

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone offshore et zone de pipelines: l'installation de matériel sous-marin et la pose de pipelines seront effectuées par plusieurs navires d'installation. Le FPSO sera mis en place en utilisant des lignes d'amarrage attachées au fond marin.

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- Zone près des côtes: le brise-lames sera construit à l'aide de grands navires de construction, tels que des navires de levage gros porteur, soutenus par une flotte de petits navires.

Principales activités offshore

Phase 1: Construction, installation et forage de développement

- L'extraction de gaz nécessitera le forage de 20 à 40 puits de développement, à partir de 5 à 10 centres de forage, par un navire de forage.
- Le soutien des opérations de forage à partir de Nouakchott et de Dakar se fera avec trois ou quatre navires de soutien et deux hélicoptères.

Principales activités offshore

Phase 2: Opérations de production

- Démarrage des puits et opération du FPSO et de la plate-forme offshore.
- Opération des FLNG (unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel) dans la zone près des côtes.
- Mouvements fréquents des navires exportant le GNL et le condensat.
- Circulation maritime liée aux navires de soutien et au transport de personnel.

Principales activités offshore

Phase 3 : Fermeture et mise hors service

- Après environ 30 ans d'opérations, la production s'arrêtera.
- Un plan de démantèlement sera préparé en accord avec les autorités des deux pays.
- Les principales activités comprendront:
  - Fermeture des puits dans la zone offshore
  - Récupération et démontage de l'équipement au besoin
  - Circulation de grands navires de construction lourde et de petits navires utilisés pour récupérer et démonter l'équipement

Principales activités terrestres

- Transport de matériel de construction par navire à partir des ports de Dakar, de Nouadhibou et de Nouakchott pendant la phase de construction.
- Soutien à partir des bases logistiques et transport des équipements, des biens et du personnel par navire à partir des ports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.
- Transport de personnel par hélicoptère depuis les aéroports de Dakar et de Nouakchott au cours des trois phases du projet.

Calendrier du projet

- Première production de gaz ciblée pour 2021
- Construction, installation et forage de développement: 2018 à 2023
- Opérations de production: 2021, pour environ 30 ans
- Fermeture et mise hors service du projet: après 2050

Exigences environnementales pour le projet

Une EIES est nécessaire avant que le projet ne puisse commencer. Les objectifs de l'EIES sont les suivants :

- Décrire l'état initial de l'environnement
- Identifier les impacts potentiels du projet
- Proposer des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts négatifs potentiels
- Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale

Consultants de l'EIES

- Commencée en décembre 2016, l'EIES est menée par Golder Associés Ltée et CSA Ocean Sciences Inc., en collaboration avec Ecodev et Tropica
- Une équipe multidisciplinaire et expérimentée, dont :
  - Océanographie et biologie marine
  - Ressources halieutiques et pêches
  - Érosion côtière
  - Socio-économie
  - Qualité de l'air
  - Gestion de la pollution et des nuisances
  - Études de dangers
  - Modélisations, SIG, etc.
- Au besoin , il sera fait appel à des expertises additionnelles

Cadre réglementaire de l'EIES

- La réglementation mauritanienne, notamment :
  - La Loi nº 2000-45 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - Le Décret nº 2007-105 modifiant et complétant certaines dispositions du décret nº 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'EIE
  - La Loi nº 2010-033 du 20 juillet 2010, portant Code des hydrocarbures bruts
  - Le Contrat d'Exploration-Production entre la République islamique de Mauritanie et Kosmos Energy Mauritania pour le bloc C8
- La réglementation sénégalaise, notamment :
  - La Loi nº 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement
  - Le Décret nº 2001-282 du 12 Avril 2001 portant application du Code de l'environnement
  - L' Arrêté ministériel nº 9472 MJEHP-DEEC du 28 novembre 2001 portant contenu du rapport de l'étude d'impact environnemental
  - La Loi nº 98-05 du 8 janvier 1998 portant Code pétrolier
  - Le Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures pour le bloc Saint-Louis Offshore Profond

Cadre réglementaire de l'EIES

- Les conventions internationales et les traités régionaux dont la Mauritanie et le Sénégal sont signataires, tels que:
  - La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)
  - La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
  - La Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
  - La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages
  - La Convention d'Abidjan sur les sources de pollution nécessitant un contrôle et une gestion environnementale
  - La Convention de Bâle sur les déplacements transfrontaliers de déchets
- Les normes environnementales et sociales de BP et de Kosmos ainsi que les bonnes pratiques de l'industrie internationale

Milieu biophysique actuel

- Une mer dans laquelle on trouve une variété d'espèces de poissons

- Des mammifères marins, des tortues de mer et des oiseaux côtiers et marins, dont certains figurent sur la Liste rouge de l'UICN

- Des zones protégées telles que la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal qui comprend notamment le Parc National du Diawling en Mauritanie et le Parc National des Oiseaux du Djoudj au Sénégal
- Processus actifs d'érosion côtière

Milieu social actuel

- Des communautés côtières situées à proximité des installations près des côtes : N'Diago en Mauritanie et Saint-Louis au Sénégal
- Des activités de pêche artisanale menées dans les eaux côtières
- Des activités de pêche industrielle dans les eaux au large (offshore)
- Navigation et transport maritimes dans les eaux au large

Travaux en cours pour l'EIES

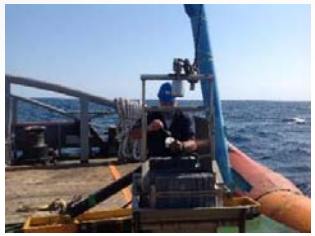

- Dans le cadre de l'EIES, une étude de référence environnementale (EBS) a été menée à la fin de 2016.
- Les résultats ont montré que :

Paramètre d'échantillonnage	Résultats
Sédiments de fond	Aucune pollution n'a été trouvée dans les sédiments du fond marin Les plantes et les animaux vivant dans ces sédiments sont les mêmes que ceux trouvés dans d'autres parties des eaux de la côte
Eau de mer	La qualité de l'eau de mer dans la zone du projet est très bonne
Poisson et plancton	Les filets d'échantillons ont trouvé des larves de poissons provenant de poissons qui vivent sur le fond de l'océan et dans les profondeurs intermédiaires

- Des données EBS supplémentaires sont recueillies lors de l'enquête géophysique et géotechnique d'avril / mai 2017.

Travaux en cours pour l'EIES

- L'évaluation d'impact évaluera les impacts potentiels associés aux activités de routine de chaque phase du projet et à des événements accidentels au niveau de :

  la qualité de l'air, les sédiments, la qualité de l'eau, le plancton, le benthos, les poissons et autres ressources halieutiques, les mammifères marins, les tortues de mer, les oiseaux, les espèces protégées et les aires protégées, les activités de pêche, la navigation et le transport maritimes, la santé et la sécurité des communautés, l'emploi et les entreprises, etc.

- Des mesures d'atténuation seront proposées

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Construction et installation

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de la présence de plusieurs navires	• Assurer la maintenance stricte de tous les navires • Vérifier régulièrement la conformité des navires avec la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Navigation maritime : risque de collision entre les navires du projet et des pirogues	• Établir une route de navigation pour les navires du projet qui minimise les interférences avec d'autres utilisateurs de la mer • Communiquer la route de navigation • Équiper les navires du projet avec des scanneurs radar • Équiper les navires de soutien avec du matériel de sauvetage
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour des zones de construction	• Collaborer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les bateaux de pêche industrielle, en ce qui concerne les activités prévues • Fournir un calendrier des activités de construction aux utilisateurs de la mer

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Forage de développement

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air dues aux émissions des navires et des hélicoptères	• Maintenir les procédures de maintenance de routine • Surveiller la consommation de carburant des navires et des hélicoptères
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau dans la zone des sites de puits en raison des boues et des déblais de forage	• Maintenir les procédures de maintenance de routine des équipements • Vérifier que tous les équipements fonctionnent adéquatement et que les rejets répondent aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
Mammifères marins : risque de blessure ou de mortalité résultant d'une collision avec un navire	• Former les opérateurs de navires aux techniques d'observation des mammifères marins • Exiger que les opérateurs de navires ralentissent/arrêtent le navire lorsque des mammifères marins sont observés
Pêche : exclusion des activités de pêche industrielle dans un périmètre de sécurité de 500 m autour de la zone de forage dans les eaux offshore	• Communiquer avec les représentants de la pêche industrielle • Communiquer le calendrier de forage aux utilisateurs de la mer

Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Opérations de production

Exemples d'impacts potentiels	Exemple de mesures d'atténuation potentielles
Qualité de l'air : modifications à la qualité de l'air en raison des émissions atmosphériques dans les zones offshore et près des côtes	• Appliquer des techniques de contrôle des émissions atmosphériques pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Qualité de l'eau : modifications à la qualité de l'eau en raison de l'eau de refroidissement et des eaux usées des opérations de production	• Traiter les rejets d'eau pour répondre aux normes des bonnes pratiques de l'industrie internationale
Pêche : exclusion des activités de pêche dans un périmètre de sécurité d'environ 1 km autour du brise-lames et autour des autres installations plus au large	• Communiquer avec les autorités locales, les communautés, les pêcheurs artisanaux et les représentants de la pêche industrielle • Assurer la présence d'agents de liaison de pêche et des communautés à N'Diago et à Saint-Louis • Maintenir un mécanisme de gestion de plaintes facilement accessible aux pêcheurs • Impliquer les centres nationaux de recherche pour surveiller les ressources halieutiques

Impacts potentiels et mesures d'atténuation – Événements accidentels

- L'EIES évaluera les impacts potentiels des événements accidentels. Elle comprendra une étude de danger spécifique pour : 1) empêcher les événements accidentels majeurs (EAM) de se produire et 2) fournir des plans d'intervention d'urgence conformes aux bonnes pratiques de l'industrie internationale
- Les EAM sont des événements rares. Ils incluent : des incendies et des explosions, des déversements et des collisions de navires

Exemples de mesures potentielles clés

PRÉVENTION	INTERVENTION
Incendies et explosions	
Systèmes des procédés répondant aux normes internationales de sécurité; inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Zones de sécurité désignées autour des installations; systèmes de détection de gaz et d'arrêt automatique d'urgence; systèmes de protection et de suppression des incendies; formation et exercices d'urgence réguliers
Déversements	
Inspections de routine, tests et maintenance des installations; travailleurs formés pour exploiter les installations	Équipements de réponse aux déversements et ressources externes; formation et exercices d'urgence réguliers
Collisions de navires	
Zones de sécurité désignées autour des installations limitant la circulation des navires à l'intérieur et à l'extérieur des zones; systèmes de communication et de navigation	Bateaux/radeaux de sauvetage sur les navires pour s'échapper et le sauvetage; formation et exercices d'urgence réguliers

Contenu local

Au niveau de l'emploi

Le projet sera soutenu par divers types de travaux, dans un large éventail de disciplines. Le projet tâchera de maximiser le nombre de recrutements en Mauritanie et au Sénégal pourvu qu'il y ait les compétences et les qualifications requises pour un poste donné.

Contenu local

Au niveau des fournisseurs nationaux

Le projet utilisera des entrepreneurs nationaux s'ils disposent des compétences, des dossiers de sécurité et des équipements appropriés qui répondent aux normes du projet et s'ils offrent des services compétitifs.

Le projet investira dans le développement et la formation des fournisseurs pour aider la Mauritanie et le Sénégal à tirer le meilleur parti des découvertes.

Investissements sociaux

- Le projet collaborera avec les gouvernements et les communautés pour contribuer à une croissance durable, créer des emplois et investir dans les gens.
- Kosmos a déjà fait des investissements pour appuyer les moyens de subsistance, la sécurité, le développement des compétences et la conservation liés à la pêche.
- Dans les prochains mois et années, le projet travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements et les communautés pour s'assurer que le plan d'investissement social du projet reflète les priorités locales.

Plan de gestion environnementale et sociale

- Les engagements pris par le promoteur du projet seront détaillés dans le rapport d'EIES qui sera soumis en 2018.
- Les mesures visant à éviter ou à réduire les impacts négatifs potentiels du projet et les mesures visant à améliorer les impacts positifs seront détaillées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) dans le rapport d'EIES.
- Le promoteur du projet mettra en œuvre le PGES.
- Les autorités mauritaniennes et sénégalaises surveilleront la mise en œuvre du PGES pendant toutes les phases du projet afin d'assurer la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des communautés.

Conclusion

Nous vous avons offert un premier aperçu du projet Ahmeyim / Guembeul qui pourrait opérer pendant environ 30 ans.

Tous les détails du projet ne sont pas encore complètement définis, mais nous voulons avoir un dialogue avec vous aux premiers stades de la planification du projet et de l'EIES.

Questions ? Commentaires ?

ANNEXE 2 :
REGISTRES DE COMMENTAIRES DES SESSIONS

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 1_Registre Draft **1**

Réunion avec : Comité de Gestion Pétrole-Gaz de Saint-Louis
Date : 07/06/2017
Lieu : MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (DAKAR)
Heure de début : 11h10 **Heure de fin :** 12H35 **Durée :** 1H25
Nombre de participants : 2 **Hommes :** 2 **Femmes :** 0
Présentation du projet par : Mme Hélène Marchand
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré
Registre des commentaires rédigé par : M. Baïdy Tall ; **Revu et complété par :** Mlle Ngosse Tabara Touré

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
	M. Mansour FAYE Maire de Saint-Louis	Je vous remercie pour cette présentation qui nous a permis de mieux prendre connaissance du projet gazier qui doit être mis en œuvre près de chez nous. Comme vous l'avez rappelé dans votre présentation, le projet n'est certes pas défini dans les détails, mais on a maintenant un aperçu qui nous permet de mieux le connaître. Quand vous allez rencontrer le Conseil Municipal de Saint-Louis des préoccupations particulières ressortiront de ces échanges. En tout cas, nous, en notre qualité de Maire, ce que l'on peut dire c'est que nous serons les premiers à ressentir les impacts directs du projet, je veux dire le département de Saint-Louis, les communes de Saint-Louis et Ndiébène Gandiol. Nos principales préoccupations sont les impacts que pourrait avoir ce projet sur les communautés. L'autre chose est la politique sociale que doit mettre en place le projet pour tenir compte des préoccupations des populations qui seront impactées. Énormément de monde tourne autour de la pêche. Comme le projet se passe au large et que des installations seront aménagées pour l'exploitation du gaz, c'est sûr que dans ces zones la pêche ne sera plus possible. De ce point de vue en termes de politique sociale qu'est-ce que le projet prévoit pour ces pêcheurs et les utilisateurs de la mer ? Par rapport à la problématique environnementale, on voit que les changements climatiques ont beaucoup affecté la zone de Saint-Louis. Est-ce que le principe de non dommageable sera adopté par le projet ? Qu'est-ce que les études vont révéler en termes d'impacts ? Est-ce que les installations projetées vont modifier la configuration environnementale de Saint-Louis ? Est-ce que les principes de prévention, de précaution seront adoptés ? Je pose ces questions pour tenter d'être à la place des populations et me faire leur porte-voix. Aussi en termes d'emplois et de RSE qu'est-ce que la Commune pourrait tirer de ce projet ? Ces questions seront essentiellement les inquiétudes des populations.

	M. Pape Ibrahima FAYE Conseiller municipal Saint-Louis Président Commission Pêche, Affaire maritime et fluviale. Comité de Gestion Gaz-Pétrole	Pour compléter, je n'ai qu'une question concernant les impacts sur Saint-Louis de manière générale. On a l'impression que l'EIES se concentre sur les communautés proches, n'y aurait-il pas d'impacts sur la population de façon générale ? Est-ce que cela va être pris en charge dans l'étude ?
	Mme Hélène MARCHAND Golder Associates	Vous l'avez dit il nous faut regarder les impacts sur toute la zone d'influence du projet. Il y a des TDR qui ont été déposés en Octobre 2016 au Ministère de l'Environnement et du Développement durable au Sénégal et en Mauritanie. Ces TDR ont été validés et ils fournissent plus de détails sur l'ensemble des sujets qui seront couverts par l'étude et le mandat confié au consultant. On prend l'ensemble de la côte de Nouakchott à Dakar mais aussi des villages du Delta. Cette zone a été déterminée en fonction des impacts potentiels et les modélisations vont permettre de connaître les rayons d'influence des différentes infrastructures projetées.
	M. Mansour FAYE Maire de Saint-Louis	J'aimerais partager avec vous une information. L'Etat envisage de réaliser une digue de protection qui jouera le même rôle que le brise-lames du projet, de Goxxu Mbacc à Guet Ndar sur une distance de 3,5 km. Est-ce que cela va être pris en compte dans l'étude d'impact en cours ? Il ne faudrait pas qu'il y ait une interaction qui va impacter négativement sur les infrastructures du projet et celles que l'Etat envisage de mettre en place.
	M. Garry BROOKS Kosmos	Dans les structures qui doivent intervenir dans l'EIES, on a fait appel à une compagnie basée aux USA et qui est la principale compagnie spécialisée dans l'analyse de l'érosion côtière. On leur a donné un mandat dans le cadre de l'EIES pour faire la situation de référence des côtes de Nouakchott à Dakar et on leur a demandé de procéder à des modélisations pour voir si les infrastructures projetées ne vont pas impacter négativement sur le processus actif d'érosion côtière.
	M. Mansour FAYE Maire de Saint-Louis	A travers l'OMVS, on envisage de réaliser un port de pêche juste après l'embouchure. On travaille avec une structure, la SOGENAV de l'OMVS dans ce projet. La Mauritanie a aussi un projet de construction d'un port à Ndiago et il faut que dans l'étude d'impact en cours que tous ces éléments soient intégrés.
	M. Garry BROOKS Kosmos	On était récemment à l'emplacement du futur port de Ndiago mais apparemment tout était à l'arrêt mais néanmoins tout cela va être pris en compte dans l'étude. Nous avions pris quelques photos de l'emplacement mais malheureusement nous ne les avons pas avec nous aujourd'hui.
	M. Mamadou Mar FAYE Kosmos	En termes d'investissements, la démarche de Kosmos et de BP est de privilégier l'écoute. Lors des consultations de 2015 pour l'exploration plusieurs préoccupations ont été formulées par les communautés surtout par rapport à la sécurité maritime. Kosmos avait pris l'initiative, par la suite, d'offrir des équipements aux communautés de pêcheurs notamment des gilets de sauvetages, des GPS, des torches etc. Ces investissements vont se poursuivre et seront en phase avec les priorités locales et les objectifs de la société sur les investissements sociaux. On est en phase de transition et on a un nouveau partenaire BP qui sera responsable du projet à l'avenir. Dans les principes de fonctionnement de Kosmos BP, les communautés et les populations occupent une place de choix. On a aussi une démarche inclusive. Quand le plan social sera beaucoup plus affiné, l'intervention de Kosmos sera beaucoup plus ressentie par les communautés. Vous allez avoir l'opportunité d'influer et de voir si tout ce que fera Kosmos BP se fera en conformité avec les priorités locales. L'objectif principal de Kosmos BP est de tout faire pour que les populations sentent la présence du projet ; On compte travailler en partenariat avec la Mairie.
	M. Seth LUXENBERG Kosmos	La phase d'exploration est différente de la phase d'exploitation et au fur et à mesure que le projet évolue les choses changeront.

	M. Mansour FAYE Maire de Saint-Louis	Le temps est très court et de ce point de vue tout le processus doit être mené en tenant compte des préoccupations des populations. La Commune est dans une dynamique d'accompagner le projet et l'accepte mais recommande vivement aux promoteurs de tenir compte des communautés à travers un programme RSE. Certes vous avez fait des actions mais elles ne sont pas suffisantes vu les problématiques majeures au niveau de la Commune. Que ce soit Kosmos ou BP, ce qu'ils ont fait de mieux dans d'autres zones, qu'ils le fassent pour nos communautés dans le cadre d'un programme détaillé de RSE. On peut faire des propositions et on sait le faire mais il faut que ces structures viennent avec des propositions concrètes qu'on se chargera de valider. Dans ce projet, l'Etat va décider mais les communautés ont leur mot à dire et cela doit être pris en compte.
	M. Pape Ibrahima FAYE Conseiller municipal Saint-Louis Président Commission Pêche, Affaire maritime et fluviale. Comité de Gestion Gaz-Pétrole	On parle de communautés mais il est bien de rappeler parfois qui représente ces communautés. Quand on parle de représentant des communautés on fait référence à la Municipalité. Ce n'est ni le Gouverneur, ni le Préfet qui représentent ces communautés mais plutôt la Municipalité selon le Code des Collectivités Locale de l'Acte III de la Décentralisation. Si Kosmos fait des investissements sociaux sans faire participer la Mairie, c'est comme si la Commune n'est pas engagée ; d'où l'intérêt d'avoir une bonne organisation. Dans pratiquement toutes les Communes, en l'occurrence du Sénégal et particulièrement à Saint-Louis, on a un Plan de Développement Communal. Donc Kosmos doit axer en priorité son intervention sur les activités prévues dans le PDC. Tout cela doit être fait en tenant compte des priorités locales et une collaboration étroite doit être menée entre Kosmos et les autorités municipales. A ce niveau, il y a beaucoup de choses à faire mais tout cela doit se faire dans un cadre. Il ne s'agit pas d'impliquer la Mairie, mais bien au contraire elle doit être au cœur du processus parce que c'est elle qui doit rendre compte aux communautés.
	M. Mansour FAYE Maire de Saint-Louis	Ce qu'il faut retenir c'est que la Commune joue un rôle important et l'objectif doit être ce nous accompagner pour que ce projet ne rencontre aucune contrainte dans sa mise en œuvre. Il faut en priorité tenir compte des intérêts des populations.
	M. Garry BROOKS Kosmos	J'ai envie de vous demander un conseil. J'étais ici en 2015 pendant deux mois durant lesquels j'ai passé 40 jours à Saint-Louis pour régler la question des permis environnementaux pour les activités de forage d'exploration. C'était moins problématique parce que la plateforme était au large mais maintenant qu'il y aura des infrastructures près des côtes, j'appréhende les réactions des populations. Pourriez-vous, M. le Maire, nous donner des conseils pour qu'on puisse faire une bonne communication.
	M. Mansour FAYE Maire de Saint-Louis	Tout est question de porte d'entrée. La communauté de pêcheurs est une communauté assez particulière, ce qui fait que la façon de les aborder est plus importante que ce qu'on leur dit. On pourra voir, le moment venu, comment parler avec eux. On va identifier les personnes clés et il n'en manque pas. Dès que l'on parvient à les avoir il sera facile d'accéder à ces communautés. C'est ça la stratégie à adopter.
	M. Mamadou Mar FAYE Kosmos	Après la session avec le Conseil Municipal prévue ce 09 juin, on aimerait voir avec vous la meilleure date pour la session ouverte pour la ville de Saint-Louis qui sera, à coup sûr, une occasion propice pour élargir la discussion avec les communautés. Sur ce point on aimerait votre appui pour pouvoir convier le maximum de personnes à cette rencontre décisive.
	M. Mansour FAYE Maire de Saint-Louis	On a une structure qui s'appelle ADC (Agence de Développement Communal) qui est le bras technique de la Mairie, en charge de tout ce qui est IEC. Ils ont le répertoire de tous les délégués et conseils de quartiers, les OCB, les ASC et tout acteur qui intervient au niveau local. Si vous travaillez avec elle vous aurez une bonne porte d'entrée et n'aurez aucun problème pour l'organisation de cette rencontre.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 2_Registre Draft 2

Réunion avec : Comité Régional de Développement (CRD) de Saint-Louis
Date : 08/06/2017
Lieu : GOUVERNANCE DE SAINT-LOUIS
Heure de début : 11h30 **Heure de fin :** 13h05 **Durée :** 01h55
Nombre de participants : 55 **Hommes :** 49 **Femmes :** 06
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; M. Geraud Moussarie ; Mme Gaelle Baldelli ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baidy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** M. Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Alioune Aïdara NIANG,** Gouverneur de Saint-Louis	Bonjour à tous, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à cette convocation. Ce projet va déterminer l'avenir de plusieurs générations du Sénégal. Pour rappel, depuis 1960 le Sénégal s'est lancé dans une large politique de recherches pétrolières. Ces recherches n'ont jamais donné de résultats concluants jusqu'à ce que ces dernières années des entreprises comme Kosmos se soient lancés dans des explorations et ont découvert un bassin sédimentaire qui regorge de grandes quantités de gaz. Kosmos le « trouveur », si le mot existe, a jeté les bases d'une exploitation de ces ressources. De ce point de vue, un tel projet est soumis, pour sa mise en œuvre à une évaluation environnementale et sociale. Cette étude requiert un volet consultation publique qui consiste à des enquêtes sociales. Dans le cadre de ces enquêtes, il était nécessaire que nous nous rencontrions pour discuter du projet afin de recueillir les avis et recommandations de l'ensemble des chefs de services techniques régionaux, la société civile, les ONGs, les associations non étatiques etc. Nous souhaitons que les débats soient orientés sur cette question qui nous regroupe aujourd'hui. Après la présentation du consultant, la parole sera donnée au public qui va se prononcer sur ce qui nous réunit aujourd'hui. Sans plus tarder nous allons donner la parole à Monsieur Faye qui va procéder à la présentation de la délégation présente. Monsieur Faye vous avez la parole.

2.	**M. Mamadou Mar FAYE,** External Affairs, Kosmos	Bonjour tout le monde, je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont bien voulu répondre à cette invitation. Cette rencontre s'inscrit dans un cadre beaucoup plus général qu'est l'étude d'impact environnemental. C'est une rencontre d'échanges, de partage d'informations et de recueil des avis, craintes et recommandations du public sur ce projet porté par Kosmos et BP. Le code de l'environnement ne demande pas l'organisation de CRD mais plutôt de rencontrer l'ensemble des parties prenantes. Cependant nous avons privilégié cette option pour échanger avec les techniciens et experts pour recueillir vos avis et préoccupations sur ce projet. Cela entre dans la démarche de Kosmos et BP qui privilégient l'écoute de l'ensemble des parties prenantes. Nous avons confié ce travail à un groupement de quatre cabinets que sont Golder Associés, CSA Ocean Sciences et les cabinets nationaux sénégalais Tropica et mauritanien Ecodev. Ces cabinets regroupent beaucoup de spécialistes. Vue l'importance de cette rencontre Kosmos et BP ont jugé nécessaire de faire venir les responsables au plus au haut niveau de leurs structures. Vous avez M. Gary Brooks, le Vice-Président HSE de Kosmos, M. Géraud Moussarie Country manager de BP, Mme Gaelle Baldelli responsable Environnement et Social, et mon collègue Seth Luxenberg External Affairs. Nous espérons au sortir de cette journée avoir une meilleure connaissance de vos préoccupations.
3.	**M. Géraud MOUSSARIE,** Country Manager, BP	Merci pour l'accueil, je suis ravi de m'installer au Sénégal. Trois mots sur BP, on est une société internationale qui intervient sur toute la chaine de valeur, de la phase exploration en passant par la phase d'exploitation jusqu'à la phase de fermeture. Nous avons des projets similaires dans d'autres parties du monde et le Sénégal occupe une place spéciale dans nos projets. Nous sommes impatients d'entendre vos questions et préoccupations et de pouvoir in fine dialoguer avec vous. Merci
4.	**M. Gary BROOKS** V.P HSE, Kosmos	Bonjour, je m'appelle Gary Brooks. C'est un plaisir de retrouver certains visages connus. J'aimerais un peu recadrer le processus. En 2015, nous avions l'idée de forer des puits d'exploration. Depuis lors nous avons foré trois puits qui ont donné lieu à d'importantes découvertes au large de la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal à environ 125km des côtes. Nous sommes là pour discuter de la commercialisation de ce gaz avec le partenaire BP qui sera en charge du projet.
5.	**M. Samba YADE,** Consultant, Tropica	Présentation du PowerPoint.

6.	**M. Alioune Aïdara NIANG,** Gouverneur de Saint-Louis	Beaucoup de leçons sont apprises à travers cette présentation du consultant. D'abord les éléments de contexte entre 2015 et 2016, d'importantes découvertes de gaz au large de la frontière maritime entre le Sénégal et la Mauritanie. La présentation nous a permis de savoir que les découvertes sont réparties équitablement entre les deux pays. Dans ce projet il y a un partenariat entre les sociétés publiques nationales sénégalaise et mauritanienne et de grandes entreprises privées qui s'activent dans les hydrocarbures. Il a rappelé aussi le but du projet qui consiste à extraire, traiter et exporter le gaz naturel liquéfié. La présentation a aussi fait état des éléments clés du projet notamment les trois zones : une zone offshore, une zone des pipelines et une zone près des côtes. Ensuite les phases du projet, notamment les 3 phases. Le calendrier du projet précise que la première production est envisagée en 2021, même si les travaux d'installation se poursuivront jusqu'en 2023. La fermeture du projet est envisagée à l'horizon 2050. Le consultant a rappelé le cadre règlementaire dans les 2 pays dans lequel s'inscrit le projet, les conventions internationales et les normes environnementales des entreprises en charge du projet. La présentation est revenue sur la caractérisation du milieu biophysique actuel et du milieu social. Ce dernier est caractérisé par ses contrastes à Ndiago et à St Louis. Il a proposé quelques mesures d'atténuation des impacts potentiels que pourrait avoir un tel projet. Egalement il a évoqué les investissements sociaux que l'on pourrait qualifier de RSE. La question sécuritaire est revenue, les gens en charge de la sécurité doivent être entendus sur la question. La sûreté, dans un contexte marqué par des actes de terrorisme, doit être bien prise en compte dans le projet.
7.	**Commandant Mamadou BA** Groupement Sapeurs-Pompiers, Saint-Louis	Ma question porte sur la sécurité notamment les risques de catastrophes. Nos pays africains ont montré des limites concernant l'extinction d'incendies liés aux hydrocarbures. Concrètement quelles sont les mesures prises pour parer à de telles situations. Avez-vous prévu un renforcement de capacités des Sapeurs-Pompiers pour prendre en charge ces types d'accidents ?
8.	**Commissaire Ibrahima DIARRA** Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), Saint-Louis	Je me joins aux félicitations au consultant pour la belle présentation. Le Gouverneur a tout à l'heure parlé de questions sécuritaires, dans mon entendement, dans la mesure où le projet se situe en haute mer, la police terrestre n'est pas bien concernée. Si certains matériaux lourds passent par la voie terrestre qu'est ce qui est prévu pour assurer la sécurité Que veut dire le consultant quand il dit que l'EIES n'est pas avancée ? Est ce qu'il y a une sensibilisation des pêcheurs des deux pays. Il faudra les préparer et les rassurer pour éviter de gérer des crises d'incompréhension.
9.	**Commandant Thialao SARR** Conservateur Réserve Spéciale de Faune de Gueumbel (RSFG)	Je remercie le consultant pour sa brillante présentation. Par contre, j'ai deux questions à poser : La première concerne l'EIES qui n'est pas encore achevée, sur la présentation j'ai vu qu'on a ciblé que le Diawling et le Djoudj, j'aimerais savoir si les autres noyaux de la biosphère du Delta du Sénégal seront pris en compte dans l'étude. Et je recommande fortement leur prise en compte à cause de la migration des oiseaux. L'autre question c'est par rapport au choix du nom de Gueumbel, c'est un sujet sur lequel je suis toujours interpellé.

10.	**M. El hadji Boubacar DIA** Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Saint-Louis	Je remercie le consultant et M. Faye pour la clarté de l'exposé. J'aimerais rappeler que Kosmos fait partie des promoteurs qui sont très soucieux de la préservation de l'environnement. Depuis la phase d'exploration ils viennent souvent à Saint Louis pour rencontrer les services en charge de l'environnement. Ils font beaucoup d'efforts en matière de protection de l'environnement. Ils ont fait bénéficier des formations en stratégie de survie en mer pour certains techniciens. Je tenais à faire ce témoignage pour dire que KOSMOS fait beaucoup d'efforts pour la préservation de la santé et de la sécurité des personnes. Ceci étant dit Monsieur le Gouverneur vous savez que l'exploitation du gaz est une activité dangereuse. Si elle n'est pas faite avec beaucoup de sécurité elle peut avoir des impacts sur l'environnement. Récemment on a connu beaucoup d'accidents sur des plateformes pétrolières et gazières en offshore et qui affectent les populations côtières. Ces problématiques méritent d'être prises en charge dans l'étude d'impact. Monsieur le Gouverneur j'ai soulevé ces questions pour attirer l'attention sur les nombreux risques associés à ce type d'activités. Si on prend l'exemple de Deep Water, il a fallu 87 jours pour obturer le puits avec l'équivalent de 5 millions de barils qui ont été déversés. Dans l'étude on doit évaluer la capacité de tous les acteurs à suivre ce projet. Il faut élaborer un plan de renforcement de capacités de tous les acteurs car, au niveau national, nous ne disposons pas de l'expertise technique nécessaire pour suivre ce projet qui est nouveau au Sénégal. Comme vous le savez, il n'est pas facile d'aller en haute mer pour visiter une telle installation classée catégorie 1 dans la nomenclature ICPE. L'autre élément c'est par rapport au brise-lames. Nous sommes dans une zone où l'environnement est très fragile caractérisé par l'érosion côtière. Il faut des modélisations sérieuses pour ce type d'installations prévues dans la zone. Si ces aspects ne sont pas étudiés convenablement ça risque d'être compliqué. Il faut voir dans quelles mesures les actions prévues vont impacter sur les enjeux environnementaux car nous sommes dans une zone très sensible. L'analyse des variantes n'a pas été abordée dans la présentation. Les options d'intervention doivent être entendues afin de choisir la meilleure.
11.	**Capitaine Daniel MANGA** Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Saint-Louis	Merci Monsieur le Gouverneur. Félicitations au consultant pour la qualité de sa présentation. La phase fermeture s'opéra après 2050, il faudra qu'on réfléchisse à comment démanteler les installations, donc il faudrait que le coût de cette activité très chère soit inclus dans le PGES et figurer dans l'EIES.
12.	**M. Pape Mamadou CISSE** ONG Le Partenariat, Saint-Louis	Je commence par féliciter et remercier le consultant pour son brillant exposé. Je commencerais par préciser que je représente l'ONG LE PARTENARIAT présente à Saint Louis depuis plusieurs décennies et qui s'active dans la Coopération décentralisée. Je dois rappeler qu'on est partenaire de Kosmos et qu'on travaille ensemble dans un projet. Dans le cadre de son plan d'investissements sociaux, le promoteur du projet appuie les pêcheurs de la Langue de Barbarie. Nous avons l'honneur d'intervenir avec Kosmos dans un projet structurant qui repose essentiellement sur trois axes : La préservation de l'environnement à travers des activités de reboisement ; La préservation des ressources et des moyens de subsistance ; Des stratégies d'amélioration du cadre de vie. Le projet a commencé au mois de septembre dernier et doit durer un an : septembre 2016-Septembre 2017. Cela témoigne encore une fois que Kosmos s'est déjà engagé dans un programme d'investissements sociaux au Sénégal. Ceci étant dit j'aimerais poser une question au consultant : d'après certains l'exploitation du gaz pourrait perturber les écosystèmes fluviomaritimes, ce qui accélérerait le processus d'érosion côtière. J'aimerais être édifié sur cette problématique.

13.	**M. Famara NIASSY** Chef du Service Régional des Pêches de Saint-Louis	Je remercie le consultant pour sa présentation qui est très claire et qui nous permet de mieux connaitre le projet. Je salue la collaboration, depuis le début du projet, entre Kosmos et l'Administration en charge des pêches au niveau régional et départemental. Kosmos ne manque jamais d'occasions pour échanger sur le sujet et recueillir nos avis et recommandations. Tous les acteurs de la pêche sont informés et bien informés. La pêche industrielle l'est aussi parce que la Direction en charge de la surveillance des pêches ne cesse de rappeler le calendrier des activités prévues par Kosmos au large. La recommandation forte que je veux partager avec le consultant est de recommander au promoteur de bien baliser le périmètre de sécurité pour permettre d'éviter d'éventuels télescopages. De loin on doit pouvoir savoir que le périmètre de sécurité est interdit d'accès par toute personne étrangère aux installations. Cela est très utile car il nous épargnerait des éventuels conflits.
14.	**M. Abdoulaye SENGHOR** Service Régional de l'Assainissement de Saint-Louis	Je me joins aux différents collègues pour féliciter le consultant pour sa claire présentation. J'ai quelques questions à poser : la première concerne les mesures envisagées exactement pour faire face aux impacts du projet La deuxième est la suivante : est-ce que toutes les installations sont prévues en mer et que rien ne se fera à terre ? L'autre préoccupation est relative au dispositif envisagé pour la gestion des eaux usées parce que je suppose que le process va générer une grande quantité d'eaux usées. De ce point de vue j'aimerais savoir ce qui est prévu en termes de traitement des eaux usées. Pour la gestion des déchets solides j'aimerais aussi savoir ce qui est prévu dans ce sens. Il faut aussi envisager un renforcement des capacités des techniciens en charge de la sécurité pour leur permettre de mieux faire face aux différents enjeux liés à ces aspects. Dans l'EIES, il faudra que la situation de référence avant-projet soit bien établie pour qu'au finish qu'on puisse savoir l'impact réel du projet sur les conditions environnementales et sociales de base
15.	**M. Assane SECK** Forum Civil, Saint-Louis	Je félicite le consultant pour son excellent exposé. Ma première question est relative aux préoccupations des pêcheurs parce que le Forum civil a organisé tout récemment un forum sur la Langue de Barbarie. Lors de ce forum les pêcheurs se sont prononcés pour dire qu'ils pêchaient à l'époque à moins de 10 km et maintenant le projet d'exploitation du pétrole et du gaz au large risque de réduire davantage les zones de pêche. On sait tous que la pêche est le principal secteur pourvoyeur d'emplois au niveau de la Langue de Barbarie. Il serait bien que les promoteurs réfléchissent déjà sur une éventuelle reconversion de ces acteurs vers d'autres activités alternatives. Il serait bien aussi d'instaurer un cadre de dialogue permanent avec ces acteurs pour échanger sur le projet et penser déjà à l'impact environnemental qu'un tel projet pourrait avoir. Le Président de la République du Sénégal envisage de construire l'Institut du Pétrole à Diamniadio mais je pense que cet institut devrait être érigé à Saint-Louis. Je termine par dire que ce CRD ne regroupe que des techniciens sur la question, il serait bien aussi de descendre sur les quartiers de pêcheurs pour avoir des séances de consultations avec ces populations, les expliquer le projet de façon très détaillée et recueillir leurs avis et recommandations sur la question.
16.	**M. Abdoulaye DEME** Chef Département Physique Appliquée, Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis	Une de mes préoccupations a déjà été évoquée par la DREEC. Nous avons, cette année, un nouveau Master intitulé Océan, Atmosphère et Climat à l'Université Gaston de Saint-Louis. La présentation, quoique belle, semble faite pour l'administration car pour nous scientifiques il reste beaucoup d'éléments objectifs pour l'analyse. Par exemple pour la zone près des côtes, il nous faut une idée sur le trafic prévu pour pouvoir faire des modélisations des impacts. Nous avons besoin de savoir car le Sénégal a des chercheurs qui travaillent sur l'océan. Nous savons qu'il y aura des problèmes liés à l'upwelling et l'acidification des océans. Nous avons également beaucoup de craintes par rapport à l'érosion côtière.

17.	**M. Alioune TALL** Président Plateforme des Acteurs Non Etatiques, Saint-Louis	Mes préoccupations ont déjà été évoquées par la DREEC. Je trouve que la présentation est trop sommaire, nous avons besoin de plus de détails pour intervenir sur le sujet, et au besoin nous envoyer ce document pour nous permettre d'analyser les choses. Par ailleurs, l'articulation entre le pétrole et le gaz n'est pas ressortie ici. Quant à la RSE nous comptons beaucoup sur la richesse qui sera issue de l'exploitation. De ce fait nous nous attendons à ce que les entreprises compensent les populations impactées notamment les pêcheurs. Dans cette optique nous travaillons avec l'UGB pour contribuer à une RSE plus pertinente différente des dons spontanés.
18.	**M. Fara NDIAYE** Conseiller Régional de la Jeunesse de Saint-Louis	Est-ce que Kosmos BP est prêt à appuyer l'Etat pour l'érection d'un centre de formation Pétrole-gaz et d'un centre pour relever l'employabilité des jeunes ?
19.	**M. Gora SEYE** Service Régional de l'Action Sociale de Saint-Louis	Je félicite le consultant pour la clarté de l'exposé. Certaines préoccupations ont déjà été évoquées. Cependant, dans le cadre de la RSE, j'aimerais savoir ce qui est réellement prévu pour l'amélioration des conditions de vie des communautés qui font face à d'énormes difficultés. Au plan sécuritaire qu'est ce qui est prévu pour garantir la sécurité des populations car la ville sera prise d'assaut avec l'exploitation.
20.	**Dr Seynabou NDIAYE** Médecin-chef, Région Médicale de Saint Louis	Au plan sanitaire je n'ai pas entendu parler de l'évacuation en cas de catastrophe. En ce qui concerne la discrimination positive dont vous avez parlée, est-ce qu'avec le partenaire il est prévu d'améliorer la prise en charge des patients par la construction d'hôpitaux ou d'autres activités ?
21.	**Commandant Papa NDIAYE** Zone Militaire n°2	Le commandement a déjà pris les devants. La montée en puissance de la base navale mauritanienne de Ndiago et celle sénégalaise à Saint-Louis est juste pour assurer la sécurité du projet. Je tenais à éclairer les populations sur cette question pour laquelle elles nous interpellent.
22.	**M. Alioune Aïdara NIANG** Gouverneur de Saint-Louis	Nous avons relevé beaucoup de questions qui tournent essentiellement autour de : La sécurité ; Le prétraitement et le traitement des eaux ; La localisation du projet, une préoccupation exprimée par les chercheurs de l'UGB surtout ; La RSE.

23.	**M. Samba YADE**, Consultant, Tropica	Merci aux intervenants. Je répondrais aux questions relatives à l'EIES et Mme Hélène Marchand complètera au besoin. Quant aux questions relatives au projet les promoteurs présents dans la salle répondront. EIES : Elle n'en est pas à un point où on peut identifier des impacts potentiels. Elle prend en compte le plan de fermeture, mais une production qui va durer 30 ans il serait prématuré de décliner ce qui sera fait. Mais, il y a un plan cadre qui sera défini pour faire ressortir les grandes lignes. Pour répondre à la question du choix d'un CRD alors que les pêcheurs sont concernés par ce projet: A partir de la semaine prochaine la même présentation sera faite dans des sessions de quartiers. Exposé pour l'administration et non pour les scientifiques : Tous les détails ne sont pas encore définis mais nous avons voulu partager avec vous le projet à ce stade comme mentionné dans la dernière diapositive. Il ne s'agit pas d'une audience publique, l'EIES est en cours, au final elle apportera beaucoup plus d'éléments de réponse. Sur la gestion des risques sanitaires : L'étude de danger sera réalisée et les EAM seront évalués par rapport à leur occurrence et quels seront les moyens à mettre en œuvre pour l'éviter. Egalement, quelles seront les mesures d'intervention rapide si jamais ils survenaient. Il y a aussi un centre de coordination des urgences qui tient en compte tous ces paramètres.
24.	**Mme Hélène MARCHAND** Consultante, Golder Associates	Juste pour apporter des compléments de réponse. Il y aura des sessions avec les pêcheurs à Saint Louis comme il y en a eu en Mauritanie. Pour cette dernière la campagne de consultation vient juste de terminer. C'est la même présentation d'aujourd'hui qui a été faite là-bas aux services techniques et aux communautés. Impacts potentiels du brise lames sur le processus d'érosion côtière : Dans la présentation 4 cabinets sont mentionnés, mais d'autres bureaux d'études sont impliqués. C'est le cas de Humiston & Moore Engineers (H&M), un grand cabinet basé en Floride et spécialisé sur les questions liées à l'érosion côtière. Ils ont reçu un mandat pour procéder à une modélisation en vue de voir quels pourraient être les impacts des infrastructures près des côtes afin de pouvoir faire une proposition de mesures d'évitement/mitigation. Pour les impacts potentiels ils sont basés sur la technologie utilisée au niveau mondial, l'affinage de l'EIEIS et l'analyse des impacts potentiels se feront au fur et à mesure. Pour les aires marines protégées : Toutes les aires protégées de Nouakchott à Dakar seront prises en considération. Dans la présentation seuls quelques exemples ont été pris. Appellation Ahmeyim Guembeul : Les autorités des deux pays ont choisi le nom en fonction des noms donnés aux puits par elles. Le choix du nom ne revient pas au promoteur du projet. D'ailleurs, pour le plus récent puits foré au Sénégal par Kosmos, appelé Yakaar, je crois que c'est le Président de la République qui a eu à choisir le nom.

25.	**M. Gary BROOKS** V.P HSE, Kosmos	Il y avait une question sur comment s'était fait le choix de l'emplacement du brise lames : Le destin a voulu que le réservoir soit réparti également entre les deux pays. Il y a un an, les deux pays ont décidé de mettre en place un groupe de travail pour voir comment gérer équitablement les aspects du projet. C'est ce qui les a menés à choisir de mettre les infrastructures sur la frontière. La seule chose qui a changé c'est qu'initialement le brise lames était choisi pour être à 8 km des côtes, une distance ramenée aujourd'hui à entre 3 et 5 km. Ce choix s'explique par les données bathymétriques qui ont montré que c'était l'emplacement idéal pour avoir l'effet recherché. Rejets d'eau et gestions des déchets : Le process de production du GNL exige de grandes quantités d'eau. L'eau de mer tirée ne sera jamais en contact direct durant tout le process car l'unité flottante de traitement a un équipement qui lui permet de tirer l'eau dont elle a besoin. L'eau utilisée est ensuite refroidie avant son rejet en mer, il n'y aura aucun contact avec des produits chimiques. Pour les autres déchets, les normes MARPOL sont appliquées à l'unité flottante de traitement qui est considérée comme un navire. Pour la gestion des rejets de boues de forage le traitement se fera sur terre par une société mauritanienne spécialisée dans le domaine. D'une manière générale, notre politique de gestion des déchets est basée sur la réduction des quantités de déchets produits et leur gestion efficace. Périmètre de sécurité : Il s'agit là de quelque chose d'important, nous avons besoin de vos contributions pour améliorer cela. Ce sera du ressort de BP mais nous pouvons anticiper sur les choses en mettant en place des agents de liaison pour éviter toute intrusion car il faudra forcément du temps avant que les usagers de la mer ne se fassent aux restrictions. Accidents potentiels : En 2010, j'étais en voyage en Nouvelle Orléans qui est quasi identique à la ville de Saint-Louis du Sénégal. A mon retour de marche j'ai vu à la télé qu'il y avait eu un accident dont je n'avais pas réalisé l'ampleur. Ce n'est qu'à mon retour au bureau, avec mes collègues, que j'ai réellement compris ce qui se passait. Dès lors nous nous sommes joints à une organisation d'exploitants pétroliers et gaziers dont les grandes compagnies, comme Shell ou BP, sont les têtes de file. Notre sacerdoce est de veiller à ce qu'un accident pareil ne survienne plus dans nos entreprises. La démarche et la stratégie de cette organisation sont fondées sur la triptyque Prévention-Intervention-Action. Le plus important est la prévention, en ce qu'elle induit des changements dans les normes de sécurité de la société. Pour l'intervention nous avons réalisé, qu'à l'époque, nous n'étions pas assez outillés pour intervenir en cas d'accidents sur un puits à grande profondeur ; aujourd'hui des membres de l'organisation ont mis au point la technologie nécessaire pour intervenir en cas d'éruption dans de grandes profonduers. Des simulations sont faites avant le début de la production pour connaître la procédure en cas d'accident. Concernant l'action : nous travaillons avec un groupe qui étudie la question des déversements. Toutes ces informations ont été partagées avec la HASSMAR depuis 2015. L'étude de danger n'a pas encore démarré mais elle sera disponible avec l'EIES.

26.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Je dois faire quelques précisions : Dans nos blocs nous n'avons que du gaz à exploiter. Pour la communication il y a la mise en place d'un dispositif de communication au niveau central avec la DPC, ensuite à un autre niveau avec les communautés de pêcheurs. Seuls les bateaux pour les études géotechniques ont été aperçus, même la plateforme de forage n'a pas été vue. Même au stade de campagne sismique une communication a été faite et cette dynamique est en train d'être améliorée. Investissements sociaux : La campagne de consultations publiques de 2015 a servi de référence pour les actions sociales entreprises depuis lors. Pour les années à venir notre démarche restera toujours inclusive, de concert avec l'autorité administrative et locale. Il faut comprendre que l'EIES est un processus avec des moments de partage avec les parties prenantes comme aujourd'hui, l'audience publique etc. En termes d'appui à la recherche scientifique : il y a eu une journée de réflexion avec des experts irlandais qui a été organisée à Dakar sous l'initiative de Kosmos. Il y a également eu des séances de renforcement de capacités de quelques acteurs pour les préparer à cette expérience nouvelle. Institut de pétrole : il ne faut pas oublier que la ressource a été découverte ailleurs et que d'autres gisements pourraient être découverts ailleurs et forcément les populations locales demanderont à avoir leur institut de pétrole et gaz. Il s'agit d'un problème global.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 3_Registre Draft **3**

Réunion avec : Conseil Municipal de Saint-Louis
Date : 09/06/2017
Lieu : MAIRIE DE SAINT-LOUIS
Heure de début : 11h15 **Heure de fin :** 13H50 **Durée :** 2H35
Nombre de participants : 59 **Hommes :** 38 **Femmes :** 21
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; M. Geraud Moussarie ; Mme Gaelle Baldelli; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** M. Baïdy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Mansour FAYE** Maire de Saint-Louis	Bonjour chers collègues. Aujourd'hui il s'agit d'une réunion d'informations et non d'un conseil municipal. Nous sommes ici pour écouter la présentation du projet gazier de Kosmos BP entre le Sénégal et la Mauritanie. La mairie est la porte d'entrée qui représente les populations saint louisiennes. Rien ne se passera sans notre accord et sans connaissance du projet. Aujourd'hui est l'occasion pour nous élus locaux de poser toutes les questions relatives au projet. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu d'autres rencontres comme l'enquête publique mais c'est la première fois qu'une telle réunion se tient. Vous pouvez poser des questions et faire part de vos préoccupations et avis. Le Sénégal n'a jamais eu d'expérience en matière de production de gaz. Donc cette rencontre est importante à plus d'un titre car je ne voudrais pas qu'ils aillent directement parler aux populations au risque qu'elles ne comprennent pas le projet. Je félicite Kosmos BP pour leur présence ici et rappelle que nous représentons les intérêts de la population. J'avais dit à Kosmos BP que je suis disposé à accompagner le projet à condition que les communautés y trouvent leur compte. Il faut bien les écouter afin de mieux comprendre le projet. Je vais donner la parole à M. Faye pour qu'il fasse la présentation de la délégation. Le consultant fera la présentation du projet et de ses promoteurs en wolof qui est la langue la plus facile pour se faire comprendre. Je vous prierais de prendre en compte la prière du vendredi, ce qui fait que le temps est relativement court. Je vous remercie chers collègues.

2.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Je salue tout le monde et vous remercie de votre présence. Nous remercions M. le Maire qui a tenu à assister à cette réunion malgré son emploi du temps chargé. Je remercie également Mme Aida Mbaye qui nous a reçu à chaque fois que le Maire était indisponible. Je remercie le conseil municipal. Vue l'importance du projet, Kosmos BP Sénégal est conscient qu'il ne pourra pas l'exécuter sans l'implication des populations. Nous gardons espoir quand on voit que le Maire est disposé à collaborer avec nous. Je remercie encore une fois les membres du conseil municipal qui sont ici, même s'il s'agit de leur rôle. Cette réunion fait partie d'un processus. La règlementation exige au projet de faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social pour évaluer l'ensemble des impacts et trouver des mesures d'atténuation. On ne peut pas être juge et partie, c'est pourquoi nous avons confié cette étude à un groupement de quatre cabinets neutres Golder Associates et CSA et le cabinet national sénégalais Tropica dont M. Samba Yade est le gérant et le cabinet mauritanien Ecodev. Ces cabinets font le travail en toute liberté et en toute neutralité. Connaissant l'importance de ce projet qui pourrait durer 30 ans, Kosmos et BP ont envoyé des sommités comme M. Gary Brooks et M. Géraud Moussarie avec Mme Gaelle Baldelli et mon homologue en external affairs à Kosmos M. Seth Luxenberg. Kosmos BP a des normes standard par rapport au respect de l'environnement et de la société. C'est pourquoi nous avons voulu vous approcher en tant que représentant de la population. Comme l'a dit M. le Maire vous avez la possibilité de poser des questions sur le projet de sorte à ce que vous le compreniez parfaitement.
3.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Présentation du PowerPoint.
4.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Je voudrais éclaircir deux points ; le traitement c'est juste le refroidissement du gaz pour en faire un liquide, il ne s'agit pas de produits chimiques C'est la même chose aussi pour le prétraitement il s'agit d'éliminer le condensat. L'étude d'impact est en cours, les impacts potentiels évoqués sont tirés d'autres études et non pas sur des faits réels qui se seraient passés ailleurs.

5.	**M. Mansour FAYE** Maire de Saint-Louis	Je voudrai remercier Monsieur Yade pour l'exposé, c'est la providence d'avoir du gaz à la frontière Sénégalo-Mauritanienne. L'Etat du Sénégal a signé des accords avec les exploitants, normalement la production débutera en 2021 et devrait durer 30 ans. Ils ont fait des investissements pour l'exploitation, une partie des ressources financières qui en seront issues leur reviendra .Une autre partie reviendra aux deux pays. Le même exposé m'a été présenté il y a deux jours et j'avais eu deux inquiétudes notamment par rapport : -à l'environnement, -et aux retombés positives. Pour l'environnement il s'agit de la prise en compte dans l'étude de trois principes. -Le principe d'utilisation non dommageable : -Le principe de prévention : il s'agit de faire des activités qui ne vont pas affecter l'environnement marin. -Le principe de précaution : ils sont dans un environnement marin, est-ce que l'exploitation ne va pas causer de dommages irréversibles sur l'environnement marin? Il faut que des dispositions soient prises pour ne pas impacter l'environnement. Retombées : Avec ce projet, en termes de valeur ajoutée il y a l'Etat mais également les populations locales. Ca n'intéresse peut être pas le consultant mais Kosmos BP et la commune. Demain, il faudrait qu'en termes d'accompagnement la commune qui sera envahie puisse bénéficier de retombées en termes de recettes fiscales entre autres. Quelques actions sociales ont été entreprises mais ils peuvent faire plus. Vous en avez l'expérience dans d'autres pays, référez-vous en ça pour la RSE. J'attire l'attention de l'assemblée pour faire court dans les questions et ne pas reprendre une question qui a déjà été évoquée. Je retourne la parole à nos partenaires et réitère notre disposition à travailler dans un système gagnant-gagnant.
6.	**M. Chamba SECK** Président Commission au Conseil Municipal	Merci M. le Maire. J'ai une question pour les techniciens, j'aimerais savoir si le gaz découvert n'est du gaz de schiste. Ce type de gaz a été découvert dans d'autres pays mais son exploitation a été interdite à cause de ses nombreux impacts sur l'environnement. J'ai récemment entendu sur France 2, que l'euphorie suscitée par une découverte de pétrole en Asie du Sud -Est a été à l'origine d'un accident. Par rapport à la pêche, on a remarqué que dans certaines zones d'exploitation, le poisson a disparu et la côte sénégalo-mauritanienne est une zone très poissonneuse. Est-ce que ça n'aura pas d'effets sur cette côte ?
7.	**M. Abdou Khadre DIOP** Conseiller Municipal	Merci M. le Maire. Je demande à tout le monde de remercier le Bon Dieu qui a bien voulu nous faire don de cette ressource importante. Je rends hommage à la lampe-tempête, nom que devrait porter le premier produit. La cohabitation de la pêche et de l'activité est mon souci majeur. J'aimerais bien que les choses soient éclaircies car toute notre économie repose sur la pêche. C'est nous qui devrons rendre compte aux populations. L'autre point c'est la manne financière car à ce qu'il paraît l'argent a coulé.
8.	**M. Latyr FALL** Adjoint au maire	L'approche de Kosmos ne me convainc pas. Aujourd'hui, ils sont à Goxxu Mbac, demain à Guet Ndar alors que la commune doit être la porte d'entrée. Cette activité va avoir des impacts sur l'environnement marin, la démarche adoptée n'est pas rassurante parce que les pêcheurs ne comprennent pas le projet. La pêche fait vivre tout le Sénégal, il faudrait qu'on étudie la dimension des impacts.
9.	**M. Babacar NDIAYE** Conseiller Municipal	J'ai trois questions : Le nom Kosmos est souvent entendu sans aucune idée de sa signification, que veut dire Kosmos ? La pêche est notre activité principale, si elle est développée toute la ville le ressent. Nous n'avons que Ndar et la Mauritanie pour pêcher, quels peuvent être les dangers associés à l'exploitation ? Quelles seront les retombées financières pour la population saint louisienne ?

10.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Conseiller Municipal	Merci M. le Maire. Nous saluons cette initiative qui va nous permettre de comprendre les choses. Tout le monde parle du gaz, je sais qu'il y aura des consultations publiques sur la Langue de Barbarie dans les jours à venir alors que la commune n'est pas mise en avant. Nous souhaiterions avoir un rapport RSE de Kosmos dans d'autres pays de la côte Atlantique où ils sont présents pour voir ce qu'ils y ont fait comme activités. La phase de démantèlement : est ce que Kosmos peut donner un rapport sur la réhabilitation d'un de ses sites de production pour avoir une idée de ce qui se fera ? Et enfin pourquoi le choix du nom de Guembeul ?
11.	**Mme Ngoné THIOUNE** Conseillère Municipale	Dans l'exposé on a parlé des ports de Dakar et de Nouaktchott, ne pensent –ils pas en construire un ici ? Impact social : Est-ce que le projet prévoit d'appuyer les structures sanitaires ? Formation : Si l'exploitation va durer 30 ans, avez-vous pensé, avec la mairie, à promouvoir la formation des jeunes pour qu'ils puissent travailler dans le projet ? Communication : Elaborer un plan de communication à l'endroit des populations. Foncier : Le périmètre communal est restreint et Saint-Louis sera une destination d'avenir.
12.	**M. Abdoulaye DIAGNE** Conseiller municipal	Pour le partage d'informations on aurait dû avoir un document pour avoir toutes les informations relatives au projet. Adja Ngoné l'a dit, Kosmos doit penser améliorer les infrastructures, par exemple la construction d'un second port pour assurer la fluidité du trafic. Brèche : que pensez-vous de la brèche, est ce qu'elle ne pas impacter vos infrastructures ? Est-ce que vos activités ne vont pas aggraver l'érosion côtière car beaucoup de maisons sont englouties par la mer. Coût de l'investissement : Quel est le coût financier du projet et à quoi s'attendre la Mairie comme retombées ?
13.	**M. Daouda CISSE** Conseiller municipal	Merci Monsieur le Maire. Il faut être prudent sur la question du gaz. Ce qui me fait le plus c'est que l'on a conservé Sangomar offshore et Kayar offshore, pourquoi choisir le nom de Guembeul au lieu de Saint Louis, est-ce pour faire plaisir à la Mauritanie ? Saint-Louis est le cœur du projet, les installations vont impacter sur la pêche et sur le plan environnemental. Tout projet doit profiter aux locaux, en termes d'impact positif il faudrait que la commune sente les retombées du projet. Par exemple la construction d'un héliport ou la formation immédiate des jeunes pour qu'ils puissent travailler dans le projet. Egalement faire la promotion des fournisseurs locaux, le cas du maraîchage pour les légumes.
14.	**M. Chérif SAKHANOKHO** Conseiller municipal	Merci M. le Maire. Le temps est trop court, 2h ne suffisent pas pour débattre de la question. La commune doit être leur porte d'entrée, ils viennent ici sans nous aviser. Le nom de Saint-Louis doit figurer sur l'appellation du projet. Le comité de gestion mis en place doit être rigoureux.
15.	**M. Balla GUEYE** Conseiller municipal	J'insiste sur les impacts négatifs notamment la pollution du milieu marin. Kosmos doit partager avec nous son expérience surtout négative sur ses autres sites de production. Kosmos doit mettre en place une véritable police environnementale qui aura un rôle de suivi du projet pendant toute la durée du projet. Ils doivent impliquer les populations dans le suivi environnemental, en dehors des services techniques, et les former au besoin. En termes d'investissement sociaux il faut ériger un mur de protection sur toute la Langue de Barbarie en sus du projet de l'Etat.

16.	**Mme Aida MBAYE** Conseillère municipale	Merci M. le Maire. Lors de leur premier passage, ils étaient venus faire une exploration. Aujourd'hui nous rendons grâce à Dieu qu'ils aient pu trouver du gaz et maintenant on parle d'exploitation. Le nom de Saint-Louis doit figurer sur celui du projet. Il faut qu'on dise clairement comment les recettes de la commune augmenteront avec ce projet. Car, plus la commune aura de recettes, plus les populations s'identifieront au projet. J'insiste encore sur le nom de Saint –Louis qui doit ressortir sur le celui du projet.
17.	**Mme Fatou DIOUF** Conseillère municipale	Merci M. le Maire, merci également au consultant pour sa présentation. Nous savons tous que les pêcheurs sénégalais sont malmenés en Mauritanie, est ce qu'on a trouvé des garde-fous pour s'assurer que l'exploitation du gaz ne va créer des problèmes entre la Mauritanie et le Sénégal. Saint-Louis est une ville enclavée, est ce que Kosmos a prévu des bateaux taxi pour le désenclavement ? Il faut aussi que les promoteurs nous précisent les actions concrètes pour appuyer les populations de la commune de Saint-Louis.
18.	**M. Moustapha DIOUF** Conseiller municipal	Merci M. le Maire. Je salue l'initiative longtemps attendue. Le gaz ne peut pas apparaître à Saint Louis alors que le nom de Ndar Guedj ne figure pas sur l'appellation du projet. Je ne parle même pas de Saint Louis mais de Ndar Guedj, parce que cela peut avoir des retombées financières au plan touristique en promouvant la destination. La durée de la réunion est trop courte. Par rapport aux conséquences environnementales, après les 30 ans d'exploitation, c'est-à-dire après la mise hors service des installations, est ce que Kosmos a prévu de continuer à faire des études pour mesurer les impacts. En ce qui concerne l'érosion côtière est ce que le projet va contribuer à accentuer ou à réduire le phénomène ? Concernant l'emploi des jeunes, il faut les former pour qu'ils puissent travailler sur la plate-forme. Dans le projet Kayar offshore l'Etat du Sénégal détient 10%, quel pourcentage détient-il dans ce projet ? Quelle sera la part de la commune de Saint –Louis dans ce pourcentage ? Dans l'exposé on parle de 5 millions de tonnes qui seront produits et cela aura une valeur financière. Quelle sera la contrepartie financière que la commune tirera de cette manne ?
19.	**Mme Khady FALL** Conseillère municipale	Merci M. le Maire. Merci au présentateur qui a fait un bon et succinct exposé. Heureusement que le gaz apparu est en offshore car si c'était en onshore des maisons allaient être déplacées et créer plus de problèmes. Est-ce que dans la zone offshore il n'y a pas de poissons qui peuvent cohabiter avec l'activité ? Et est-ce que cela ne risque pas de faire disparaître ces ressources ? En termes de capacitation des jeunes est ce qu'il est prévu de les former pour qu'ils soient dans les dispositions de travailler sur la plateforme ? J'aimerais que la commune ressente vraiment les bénéfices du projet.

20.	**M. Pape Ibrahima FAYE** Conseiller municipal, Président de Commission au Conseil Municipal, Membre du Comité Pétrole-Gaz de Saint-Louis	Je remercie M. le Maire et Kosmos BP Sénégal pour sa présence au Conseil Municipal. Les questions sont nombreuses, c'est bien car l'EIES est une exigence. J'aimerais bien connaître le calendrier des sessions dans les quartiers pour que les conseillers soient informés et au besoin y assistent. Le consultant a beaucoup parlé de communautés mais la communauté n'existe pas. Si on parle de communauté on fait référence au Conseil Municipal qui représente la communauté. Même le Gouverneur qui est le représentant de l'Etat au niveau local ne représente pas la communauté. Les conseillers sont les seuls à bénéficier de la légitimité populaire. Donc il faut donner à la mairie cette autorité et faire d'elle la porte d'entrée de tout acteur qui intervient au niveau de Ndar. Il faut qu'à l'issue des consultations publiques qu'une restitution soit faite au Conseil Municipal avant de retourner auprès des populations. Par rapport à la série de questions que nous avons eues, il y en a certaines qu'on doit poser à l'Etat. Autre chose c'est que la commune a conçu des documents de planification stratégique tels que Plan de Développement Communal et un Plan d'Investissement Communal entre autres. Toute intervention au niveau du périmètre communal doit être en conformité avec les activités identifiées dans ces documents stratégiques.
21.	**M. Falle Diatta KAMA** Receveur/RPM, Mairie de Saint-Louis	Merci M. le Maire. J'ai quelques préoccupations à partager avec vous. La première concerne les acteurs qui interviennent dans la pêche. Est ce qu'on a pensé à leur reconversion parce que leur activité sera impactée. Par rapport à l'écosystème marin, les poissons qui vivaient dans cette zone risquent de ne plus pouvoir vivre là-bas. En termes de mesures qu'est ce qui est prévu pour parer à cette éventualité. Qu'est-ce que le projet peut faire en termes de projets structurants, notamment pour les secteurs de la santé et de l'éducation. Et il serait bien de voir dans quelles mesures les recettes de la commune pourront être améliorées avec ce projet. En termes de RSE, le promoteur pourrait intervenir sur la formation des jeunes, en offrant par exemple des bourses aux meilleurs élèves pour qu'ils aillent se faire former en exploitation pétrole-gaz. Pour la commission régionale, les préoccupations de l'Etat peuvent etre différentes de celles de la commune Le projet doit voir au-delà des autorités actuelles car dans 10 ans il pourrait avoir changement de ces personnes.
22.	**M. Mansour FAYE** Maire de Saint-Louis	Merci à tous, je pense qu'on a fait le tour. Comment allez-vous procéder ? J'insiste sur le fait que la Mairie doit être la porte d'entrée. il y a eu des réunions qui se sont tenues mais sans structuration il faut éviter cela. Le Conseil Municipal représente les 34 quartiers de Saint-Louis. Il faut éviter de parler avec des groupes isolés. Les autres questions sont les impacts positifs. L'Etat peut mettre en place un mécanisme de gestion des recettes, mais également la commune a son mot à dire. Que compte faire Kosmos BP Sénégal pour les populations comme RSE ? il faut rassurer les populations par rapport à leurs préoccupations. Il est important que nous soyons en partenariat pour accompagner le projet, parce que cela ne doit pas être vu comme une malédiction. Cependant, il faudrait que dans ce partenariat chacun y trouve son compte car Saint Louis doit obligatoirement bénéficier du projet. La commune a des documents de planification, le promoteur doit voir dans quelles mesures il pourra appuyer la mise en œuvre des activités définies dans ces plans là. La question de la brèche a aussi été évoquée mais L'OMVS va réaliser un port fluvio-marin avec la SOGENAV.

23.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Hélène et moi répondront aux questions liées à l'EIES, sur certaines questions Hélène et Mar et pour le projet les promoteurs répondront. Sur les questions liées à l'EIES, M. le Maire a donné des orientations sur lesquelles nous nous basons déjà. Sur les questions liées au danger, les accidents peuvent survenir même s'ils sont très rares, et dans ce cas il y a des mesures d'intervention qui seront pour parer à ces situations. Par rapport aux infrastructures, des mesures sont élaborées pour prendre en charge les modifications qui pourraient découler des activités du projet. Pêche et ressources halieutiques : c'est une question sur laquelle nous insistons c'est pourquoi nous avons fait des échantillonnages dans les trois zones. Nous avons également avec nous M. Pape Samba Diouf, un expert en ressources halieutiques et pêche. Dans l'EIES vous aurez des réponses sur les impacts et les mesures proposées, et ce dans quelques mois/
24.	**M. Pape Samba DIOUF** Expert Ressources Halieutiques et Pêche, Tropica	Bonjour à tous. Moi je voudrais intervenir sur quelques points. Vous savez des sociétés Kosmos BP ont des exigences strictes sur le plan environnemental et social mais aussi la préservation des ressources. On sait que la pêche est un secteur extrêmement important à Saint-Louis car il emploie beaucoup d'acteurs au niveau de la ville et dans la Langue de Barbarie en particulier. Dans certaines parties du monde comme la Norvège ou l'Asie du Sud Est et en Angola qui est plus proche de nous, des poissons cohabitent avec l'exploitation gazière et pétrolière. Le gaz est différent du pétrole, en cas de fuite il y a beaucoup moins de risques d'impacts que pour le gaz. J'étais membre du CRODT, j'ai également été directeur de WWF Afrique de l'ouest pendant dix ans.
25.	**Mme Hélène MARCHAND** Consultante, Golder Associates	Bonjour. L'EIES est menée par des experts des cabinets Golder Associates au Canada, CSA aux Etats Unis. Nous savions que la pêche allait être une des préoccupations majeures, c'est pourquoi nous nous sommes attachés les services du cabinet CSA Ocean Sciences. En ce qui concerne l'érosion côtière, un cabinet américain basé en Floride fera des modélisations après connaissance du milieu biophysique pour voir quels seront les potentiels impacts des aménagements. Le processus est en cours mais nous avions tenu à partager avec vous le projet à ce stade. Le choix du nom ne dépend pas du promoteur, il dépend aux autorités étatiques des deux pays. Quelqu'un avait dit qu'il n'y aurait plus de pêche. En fait il s'agit juste d'un périmètre de sécurité de 500 à 1 km pour protéger les installations. La pêche pourra continuer entre les zones. Pour toutes les questions relatives à la pêche des experts comme Pape Samba Diouf pourraient répondre.
26.	**M. Gary BROOKS** V.P HSE, Kosmos Energy	Bonjour. Pour répondre à la question sur le type de gaz, il ne s'agit pas d'un gaz de schiste. Le gaz qui va être exploité provient des fonds marins. Il s'est formé sur des millions d'années, sur une centaine de millions d'années, à un moment où l'emplacement du fleuve n'est pas le même qu'aujourd'hui.
27.	**M. Chamba SECK** Président Commission, Conseil Municiapal de Saint-Louis	Dans le monde des compagnies comme BP ont commencé à exploiter le gaz du schiste qui est très dangereux pour l'environnement.

28.	**M. Gary BROOKS** V.P HSE, Kosmos Energy	Qui est Kosmos ? En 2015 déjà les gens se posaient la question. Ceux qui ont créé Kosmos appartenaient à une société qui s'appelait XX. Entre 1989 et 1990 ils ont découvert un important gisement de pétrole en Guinée Equatoriale. Ils ont alors créé une compagnie qui s'appelle Kosmos Energy avec une vision unique sur l'exploitation pétrolière et gazière. Ils ont tendance à aller vers les zones sont délaissées par les autres compagnies. En 2007, ils ont découvert du pétrole au Ghana qui s'avérera être une des plus importantes depuis les 20 dernières années. Cette découverte a considérablement changé des vies au Ghana. Nous sommes arrivés en Mauritanie en 2012 et en 2014 au Sénégal et à ce jour nous avons foré six puits. Le potentiel de découverte au large de la frontière sénégalo-mauritanienne est énorme et je n'ai pas de doutes qu'il y aura d'autres compagnies qui viendront pour exploiter. Komos a une expertise d'exploration, en cas de découverte nous cherchons un partenaire pour l'exploitation et la commercialisation.
29.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Kosmos regroupe beaucoup de géologues expérimentés qui sont à l'origine de sa création. La découverte du gaz par Kosmos n'est pas fortuite, elle relève de leur expertise, surtout sur la frange atlantique qui est une zone difficile à explorer. Le gaz et le pétrole sont différents en termes d'impacts négatifs, il s'agit d'une énergie propre. Ce que l'on fait actuellement a été entamé en 2015, quand j'étais moi-même consultant à Tropica. Notre porte d'entrée a toujours été la commune. Mme Aïda Mbaye peut en témoigner. Toute notre démarche est basée sur une correspondance. Des réunions ont été tenues avec la mairie. Les représentants de l'Etat et de la commune ont toujours été nos interlocuteurs. Nous aurions souhaité vous rencontrer avant de fixer la date des rencontres avec les populations. C'est par souci d'harmoniser avec les consultations publiques en Mauritanie nous avons ainsi procédé. Car, si le temps écoulé était relativement plus long, certaines données auraient changé et il n'y aurait plus d'harmonie dans les présentations. Le Maire nous a fait part, et à juste titre, de son vœu d'accompagner le projet. A notre niveau, nous nous intéressons au développement communautaire, en ce sens si vous avez des documents de référence pour orienter nos actions vous pourrez les mettre à notre disposition. Les actions sociales déjà entreprises l'ont été sur la base des expressions de besoin des populations lors de précédentes rencontres. La mairie en avait été informée et nous souhaitons continuer dans cette lancée.
30.	**M. Mansour FAYE** Maire de Saint-Louis	J'aimerais entendre les gens de BP.
31.	**M. Géraud MOUSSARIE** Country Manager, BP	Merci M. le Maire, merci de nous donner l'occasion de présenter le projet. Je m'appelle Géraud Moussarie et je suis le Country Manager de BP basé au Sénégal. Nous sommes partenaires de Kosmos. Quelques mots sur BP : Nous sommes sur toute la chaîne de valeur de l'exploration à la commercialisation. Nous avons environ cent mille employés, cent ans d'existence et environ sept projets de taille similaire à ce projet. Pour vous dire que nous avons l'expérience. Nous travaillons en partenariat avec Kosmos, Petrosen et les cabinets et espérons construire quelque chose ensemble.
32.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Juste pour rappeler le rôle de l'Etat dans le processus de l'EIES : Des TdR ont été déposés au niveau de la direction de l'environnement où des amendements ont été faits sur le document. Le processus se poursuit car même l'audience publique sera une autre occasion de se prononcer pour les populations. Tout ce qui sera dit sera consigné dans le rapport. L'Etat à travers la Direction de l'environnement peut faire des contrôles inopinés pour voir si nous respectons nos engagements. Par exemple, ils l'ont fait lors de l'exploration et ont constaté que nous avions fait plus que ce que à quoi nous nous étions engagés.

33.	**M. Mansour FAYE** Maire de Saint-Louis	Nous arrivons à la fin de cette rencontre. Avant de remercier l'équipe nous rappelons nos préoccupations. Les impacts en terme économique : l'Etat central joue son rôle mais il faut que les populations y trouvent leur compte dans un partenariat Kosmos-Commune de Saint-Louis. Nous affirmons notre détermination à accompagner le projet mais en tenant compte des intérêts de la commune. Je remercie toute la délégation de Kosmos BP Sénégal et l'ensemble des conseillers ici présents qui devront servir de relais auprès des populations. Ces derniers doivent savoir que nous représentons les populations et notre rôle est de préserver leur intérêt. Il y aura forcément quelques dissidents ou d'autres qui raconteront des contrevérités, c'est leur droit. Je maintiens le comité de gestion et je compte l'élargir dans les jours prochains afin de préserver les intérêts de la population locale.
34.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Aujourd'hui il s'agit de la première réunion avec la commune. Pour la date du 13 (juin) pour la session ouverte on est en train de voir avec l'ADC où se tiendra la rencontre. Le programme est ainsi fixé : Le 14 ce sera au niveau de Guet Ndar à 10h ; Le 15 à Goxxu Mbacc à 10h ; Le 17 à Hydrobase ; Et le 18 à Ndar Toute.
35.	**M. Boun Daouda SOUMARE** Agence de Développement Communal (ADC) de Saint-Louis	La rencontre se tiendra à 10H à la Chambre de Commerce.
36.	**M. Mansour FAYE** Maire de Saint-Louis	C'est insuffisant, il faut le prendre au plan communal, pas seulement au niveau de la Langue de Barbarie.
37.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Le projet concerne beaucoup plus les pêcheurs, pour le reste de la commune il y aura une session ouverte.
38.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Il faut comprendre le processus d'analyse des impacts. Il y a la zone d'impact direct et la zone d'impact indirect. Ce zonage a été discuté avec la DEEC qui l'a validé. C'est sur la base de la zone d'influence que sont organisées les consultations publiques En 2015, tous les villages concernés sur la Grande Côte ont été consultés (Fass Boye, Mboro, Lompoul, Kayar).
39.	**M. Mansour FAYE** Maire de Saint-Louis	C'est l'intérêt communal qui prime. Il faut prévoir d'autres rencontres à Pikine et l'autre à Sor. Hydrobase et Guet Ndar peuvent se regrouper pour une réunion unique. Sans les autres réunions il y aura une incohérence qui sera source de frustrations.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : **N° AG_Sen_Réunion 4_Registre Draft** **4**

Réunion avec : Ville de Saint-Louis
Date : 13/06/2017
Lieu : CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-LOUIS
Heure de début : 11h01 **Heure de fin :** 14h35 **Durée :** 3h34
Nombre de participants : 150 **Hommes :** 124 **Femmes :** 26
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; Mme Gaëlle Baldelli ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** M. Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**Mme Aïda MBAYE** Adjointe au Maire de Saint-Louis	Je salue tout le monde, au nom de Monsieur le Maire. Je salue la délégation de Kosmos, les conseillers de quartier, toutes les personnes ici présentes. La réunion d'aujourd'hui est très importante car la découverte d'une telle ressource doit intéresser tout le monde. Le maire a voulu élargir l'information en demandant aux conseillers d'être des relais auprès des populations. En sus des populations les plus impactées qui sont les habitants de la Langue de Barbarie, il a tenu à ce qu'il y ait deux rencontres supplémentaires à Pikine et à Sor au niveau d'Espace Jeunes. En 2015 Kosmos était venu faire une exploration, soldée plus tard par une importante découverte de gaz à la frontière sénégalo-mauritanienne qu'ils comptent exploiter. Ce projet est assujetti à une EIES selon le Code de l'Environnement, pour faire l'analyse des impacts potentiels. La présentation se fera en wolof, et ceux qui ont la possibilité de lire vont le faire à partir de la présentation. Je vous demande d'être attentifs pour pouvoir poser des questions et donner vos avis et recommandations. Je donne la parole à M. Faye qui nous est le plus familier pour faire la présentation de la délégation de Kosmos. Il est également notre compatriote et collaborateur de Kosmos.
2.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Bonjour à tous. Nous remercions tout le monde d'avoir répondu présent malgré les emplois de temps très chargés. Nous remercions M. le Maire mais surtout Mme Aïda Mbaye qui nous accompagne depuis le début du processus. Cette rencontre s'inscrit dans un cadre plus global. Un projet comme celui qui nous réunit aujourd'hui doit faire l'objet d'une EIES, une analyse profonde des impacts potentiels de ce projet afin de proposer des mesures d'atténuation ou de bonification. Puisque nous ne pouvons pas être juge et partie, nous avons choisi trois cabinets : Golder Associates au Canada, CSA Oceans Sciences expert en océanographie et un cabinet national Tropica.

		Dans l'EIEIS, il y a des moments clés où on donne l'occasion aux populations pour se prononcer sur le projet. D'abord l'enquête publique initiée par le Gouverneur, ensuite la consultation publique qui nous réunit aujourd'hui et enfin l'audience publique. Après l'analyse, l'EIES doit déboucher sur un PGES et les conclusions de l'étude vont être restituées aux populations dans le cadre d'une audience publique. Toute la gestion du projet sera basée sur les conclusions de cette étude, ce sera en quelque sorte le cahier des charges du promoteur. La session qui nous réunit aujourd'hui concerne toute la commune de Saint-Louis. Dans la démarche de Kosmos BP Sénégal une importance particulière est donnée à notre relation avec les communautés et l'environnement. C'est la raison pour laquelle le responsable HSE de Kosmos M. Gary Brooks a tenu à assister à cette séance de consultation, Mme Gaëlle Baldelli qui est responsable Environnement et Social de BP est ici présente. Je suis avec mon collègue M. Seth Luxenberg qui est dans le même département que moi. Il y a aussi Mme Hélène Marchand de Golder Associates. Pour le cabinet Tropica M. Yade fera la présentation de son équipe. Nous espérons qu'au sortir de cette rencontre les populations de Saint-Louis seront plus informées sur le projet gazier de Kosmos BP, et que leurs différentes préoccupations seront évoquées pour pouvoir être bien analysées. Je vais maintenant laisser la parole au Dr Samba YADE qui va nous faire l'économie de la présentation. Je vous remercie M. Le Maire.
3.	**Mme Aïda MBAYE** Adjointe au Maire de Saint-Louis	Je tiens à m'excuser auprès de la délégation car j'ai des obligations ailleurs. Je serai représentée par M. Daouda Cissé et M. Abdoulaye Ndiaye qui vont continuer à présider la séance.
	M. Samba YADE Consultant, Tropica	Présentation Power Point
5.	**M. Daouda CISSE** Conseiller municipal, Saint-Louis	Merci M. le consultant. Je m'appelle Daouda Cissé, conseiller municipal, président de la commission Bonne Gouvernance et je vais présider la séance en remplacement de Mme Aïda Mbaye. Je remercie toutes les personnes présentes, et cela nous permettra d'être tous au même niveau d'information. Le consultant a rappelé les différentes phases du projet. Il a parlé des installations, les impacts potentiels, les risques potentiels. Il a également dit que l'EIES va déboucher sur un PGES. Aujourd'hui ils nous ont donné un cadre pour nous exprimer sur le projet, recueillir nos avis, craintes et recommandations. Une liste sera ouverte et toute personne qui souhaiterait intervenir peut s'inscrire sur cette liste et prendre la parole. On commencera par les questions pour terminer avec les recommandations. En tant que conseillers municipaux nous sommes soumis au principe de redevabilité qui nous oblige à rendre compte à nos concitoyens. On adopte aussi le principe d'efficacité parce que les consultants et les promoteurs sont tous là et ils peuvent apporter des réponses concrètes à toutes vos interrogations et préoccupations. Merci
6.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Je rappelle qu'il faut s'identifier avant d'intervenir pour que les rapporteurs puissent prendre vos noms.
7.	**Dr Abdoulaye Ndoye** Conseiller, Conseil Départemental de Saint-Louis	Je salue tout le monde et me félicite de cette rencontre. Le gaz et le pétrole sont des ressources extrêmement importantes qui vont très certainement impacter nos vies. C'est la raison pour laquelle on doit le prendre très au sérieux. Lorsque j'ai vu la convocation, je me suis posé la question à savoir en qualité de quoi étais je convoqué, en tant que conseiller ou tant qu'habitant de la ville. Parce que ce n'est pas à la Mairie de convoquer le Conseil Départemental. Certes la commune de Saint Louis a son mot à dire, mais si on se réfère au littoral, les communes de Gandon et de Ndiébène Gandiol sont aussi concernées par ce projet. Donc elles devaient être impérativement consultées parce qu'elles ont leur

		mot à dire. Autre chose j'ai entendu la mise en place d'une commission en charge du pétrole et du gaz et je voudrais avoir de plus amples informations sur cette commission, c'est-à-dire qui l'a mise en place et pourquoi ? le projet transcende la commune de Saint-Louis et donc interpelle le Conseil Départemental. Certes, l'énergie n'est pas une compétence transférée mais l'environnement et la gestion des ressources naturelles le sont. Et d'après le nouveau Code des Collectivités Locales, elles doivent être gérées par le Conseil Départemental et non par la commune. Ne pensez-vous pas qu'il y a vice de forme dans l'approche puisqu'il s'agit d'un processus de validation de l'EIES, il faut également une légitimité. Il faut nous édifier sur cette question. J'ai aussi vu sur les banderoles Kosmos Energy dont j'ai entendu qu'il avait cédé ses parts à BP, et si demain Kosmos se retire quelles seront les conséquences ou quelle sera la valeur juridique de ses engagements ? Est-ce que dans l'exploitation du gaz, il est prévu l'intervention d'ingénieurs sénégalais tout au long du processus pour assurer le suivi et le contrôle ? Par exemple le consultant dans sa présentation a parlé des condensats qui seront exportés par des navires, est ce qu'il y aura des sénégalais qui seront là-bas pour contrôler ? J'aimerais également revenir sur le danger associé à ce type d'activités. Ils doivent être évalués dans les détails et au besoin proposer des mesures compensatoires. Pour les mesures d'accompagnement un tel projet doit inclure de manière claire la question de l'érosion côtière et de la brèche. Par exemple la construction d'une digue de protection et un bon balisage de la brèche. En conclusion j'aimerais insister sur un élément lié au suivi-évaluation, il faut impérativement qu'il y ait des sénégalais dans tout le processus. Je vous remercie.
8.	**M. Daouda CISSE** Conseiller Municipal, Saint-Louis	Il y a 25 questions, il faut réduire le temps d'intervention à deux minutes parce qu'il faut tenir compte du jeûne.
9.	**M. Saliou Rama Kâ** Conseiller, Conseil Départemental de Saint-Louis, Administrateur civil à la retraite, ancien Secrétaire Général du ministère chargé de l'environnement	Je vous remercie M. le Maire et salue toute l'assistance en particulier nos hôtes. Je suis administrateur civil à la retraite et ressortissant du Gandiolais. Je suis accompagné du chef de village de Ndiol Gandiol. Je félicite le Président de la République et le Maire de la commune de Saint-Louis qui a bien voulu nous associer à cette rencontre. Pour entrer dans le vif du sujet, je dirais dans un premier temps que la zone d'impact dépasse les limites de la commune de Saint-Louis et d'autres communes comme Ndiébène Gandiol sont également concernées. Je veux également rappeler qu'aucune collectivité locale n'est supérieure à l'autre, celles-ci sont d'égale dignité quel que soit leur poids démographique. Sur le plan règlementaire, la ville de Dakar n'est pas plus importante qu'une autre commune situé au fin fond du Sénégal. C'est la raison pour laquelle les autres communes doivent être associées dans la réflexion. Je l'ai dit tantôt à Mme Aïda Mbaye qui a cité les quartiers de la Langue de Barbarie en omettant Gandiol qui a voix au chapitre. On a parlé des impacts, je voudrais savoir si demain nous ne serons pas déguerpis et que nos moyens de production notamment la pêche et l'agriculture ne seront pas négativement impactés. Si oui, quels sont les moyens définis par le promoteur pour y faire face. Je vous remercie.
10.	**Colonel El hadji Babou Ndao** Cabinet Diamal Environnement, Ancien colonel Eaux et Forêts	Merci M. le Maire, je salue toute l'assistance. Je commence par remercier le groupe Kosmos BP Senegal ainsi que le consultant pour la clarté de son exposé. Si Kosmos vient jusqu'à la base pour nous informer on s'en félicite. Cela prouve encore une fois qu'ils sont dans une démarche participative. Tout le monde en Afrique se souvient de l'affaire Elf Congo qui était une nébuleuse pour tous, à commencer par le Président de la République. Je voudrais faire un plaidoyer pour les cabinets locaux, j'aimerais qu'on associe de plus en plus l'expertise locale parce

		qu'il y a des cabinets locaux qui font des EIES. L'autre aspect est que je n'ai pas entendu parler de la réserve de Guembeul sur les aspects biophysiques et je recommande vivement de prendre en compte dans l'étude la réserve de Guembeul, le parc National de la Langue de Barbarie, la réserve maritime au niveau de Saint Louis. Je veux terminer par l'établissement de l'état initial sur lequel les chercheurs doivent beaucoup insister. Il faut préciser que Kosmos n'y est pour rien, il a trouvé un état initial dégradé. Les populations de la Langue de Barbarie ont détruit la bande de filaos et la plupart d'entre elles ont préféré l'habitat à la préservation de la côte. La brèche n'a pas fait l'objet d'une EIEIS, elle a été ouverte de manière spontanée et actuellement elle doit faire 4 km. Cette erreur doit être corrigée avec la présente EIES en cours.
11.	**M. Cheikh Fall** Personne-ressource Conseil de quartier Goxxu Mbacc	Je vous remercie et salue toute la délégation. Je m'appelle Cheikh Fall, ancien président du conseil de quartier de Goxxu Mbacc. Je commencerai par poser une question sur le choix du nom de Guembeul, pourquoi avoir choisi Guembeul pour le nom du puits. Est-ce à dire qu'il y a une connexion entre le projet et la commune de Ndiébène Gandiol. J'aimerais aussi savoir s'il n'y aura pas une pollution de l'air qui pourrait influer sur les changements climatiques. Pour les risques nous n'avons pas entendu parler de l'évacuation des accidentés car durant les trente ans que durera le projet, il y aura forcément des accidents. Il faudrait que nos hôpitaux soient bien équipés pour pouvoir assurer les premiers soins. Je vois que la RSE n'a pas été évoquée dans la présentation. Même si Kosmos a commencé à faire des actions, il faudrait qu'elles correspondent aux préoccupations des populations. Je vous remercie.
12.	**M. Jos Orenbuch** Président Groupe de réflexion sur le développement de Gandiol	Bonjour à tous. En plus d'être le secrétaire général d'une Fondation, je suis Président du groupe de réflexion sur le développement de Gandiol. Je voudrais féliciter les organisateurs de cette séance. La consultation publique est obligatoire parce que c'est une disposition réglementaire. La responsabilité des organisateurs ne s'arrête pas à cette séance, parce que les problèmes vont se poser de manière continue et aujourd'hui si on réfléchit aux aspects négatifs, il est évident que les réponses ne sont pas encore disponibles. J'aimerais demander aux organisateurs de tout faire pour que ce genre de réunions se tienne régulièrement durant tout le déroulement du projet. Il est évident que le projet aura des conséquences sur la vie des populations. Il faut fixer les critères sur lesquels sera basée l'évaluation de ces impacts. On n'a pas encore parlé de la brèche et il est évident que construire des installations comme le brise-lames à 3 ou 5 km de la côte aura des conséquences sur les courants marins, sur les ressources halieutiques et sur la vie des populations. Il est évident qu'il y aura des aspects négatifs et il faudra considérablement les atténuer. Je vous remercie
13.	**Mme Farmata SECK** Conseillère, Conseil Départemental de Saint-Louis	Bonjour à tout le monde. J'abonderai dans le même sens que Dr Ndoye. Je vois qu'il y a problème de délimitation géographique entre où commence l'exercice de la commune et ou s'arrête celui du département. En ce qui concerne la pêche quels seront les impacts en cas de déversement sur les poissons notamment les espèces les plus prisées. Puisqu'il s'agit d'un projet entre le Sénégal et la Mauritanie, il faudra tout faire pour aplanir les relations entre les deux pays. Je vous remercie.
	Mme Seynabou Badiane Dieng Conseillère, Conseil Départemental de Saint-	Bonjour à toute l'assemblée. Je remercie M. le Maire, le consultant et toutes les autorités ici présentes. Les premiers bénéficiaires de ce projet sont les habitants de la Langue de Barbarie, est ce qu'avec la RSE on ne pourrait

	Louis	pas s'attendre à ce que le problème de la brèche soit réglé ? Il y a des rumeurs sur une possible délocalisation des habitants de la Langue de Barbarie, est ce que cette rumeur est fondée ? Les impacts vont au-delà du périmètre communal, est ce que les autres communautés vont être prises en compte dans le projet ? Il paraît qu'il y a trois écoles de formation sur les métiers du pétrole et du gaz qui sont ouvertes dans d'autres villes du Sénégal, est ce que le projet ne pourrait pas financer l'ouverture de ce genre d'écoles à Saint-Louis ? Je vous remercie.
15.	**M. Abou DIENG** Chercheur, Laboratoire GERM, UGB	Je remercie Kosmos Sénégal pour cette démarche participative. Je suis étonné de voir que les universitaires ne sont pas impliqués dans cette réunion. Ici à Saint-Louis on a l'UGB avec des sections de recherche en Géographie et en Sociologie et je ne vois nulle part où l'UGB a été invitée à participer à la réflexion. Je recommande fortement l'implication de tous les groupes de recherche qui sont au niveau local et qui peuvent contribuer à la réflexion. On a organisé tout dernièrement une grande rencontre de réflexion sur l'exploitation des hydrocarbures et M. Tandian ici présent coordonnait l'activité avec le groupe de recherches qu'il dirige. Je vous remercie.
16.	**Mme Marianne** Association Sos Langue de Barbarie	Bonjour à toute l'assemblée. Je suis universitaire et coordonnatrice d'une association dénommée SOS Langue de Barbarie. On voit que tous les hôtels se trouvent dans la commune de Ndiébène Gandiol. Je voulais savoir ce qui est prévu pour cette zone. On aimerait que notre association Sos Langue de Barbarie soit impliquée dans tout ce qui se fait dans le projet. Et si possible, que le projet envisage de prendre nos étudiants en stage pour les préparer à avoir les compétences requises pour travailler dans le projet. Je vous remercie.
17.	**Mme Mame Penda Diouf MANE** Conseillère, Conseil Municipale de Saint-Louis, Chargée du Genre	Merci Monsieur le Maire. On remercie le consultant pour la clarté de son exposé. Je vois qu'il y a plusieurs questions qui restent suspendues à l'EIES ? Est-ce qu'une fois terminée elle fera l'objet de partage avec les populations pour que celles-ci sachent si oui ou non leurs préoccupations ont été prises en considération. Dans l'exposé je n'ai pas senti la place accordée à l'homme pris généralement, c'est-à-dire que le genre humain sans distinction de sexe, également la question du genre n'est pas ressortie dans l'exposé. C'est une chose qui doit également être prise en compte. Pour les emplois il serait bien que Kosmos, en tant que grande société qui connaît les profils dont elle aura besoin, partage ces informations avec les populations. En 2018 le projet débutera, il faut aider les populations locales notamment les jeunes de la zone d'impact du projet pour qu'ils puissent y travailler. Dans ce cas, est ce qu'il y a des formations prévues à cet effet ?
18.	**M. Cheikhouna DIAGNE** Ingénieur en Génie Civil, Chargé de Projet, ADC	Bonjour à tous. Je salue l'initiative d'une telle rencontre. Nous savons qu'au Sénégal nous avons un problème pour achever ce que l'on entame. Ma préoccupation concerne l'emploi des jeunes car, dans un contexte marqué par les changements climatiques et où il est difficile de trouver du poisson, la perte de leurs ressources financières va aggraver la situation. Aussi, le projet doit inclure la reconversion des jeunes pêcheurs qui vont perdre leur travail. Et, cela ne doit pas s'arrêter à Saint-Louis car ils viennent de partout, donc l'impact dépasse Saint-Louis. Quant à une expertise locale ou nationale privilégiée, il faut dire le nombre d'emplois qui seront créés, les profils recherchés et comment faire pour intégrer la société. Avec la production du gaz peut-on espérer une baisse du prix du gaz ?

19.	**M. Ahmadou Bamba FAYE** Economiste, ADC de Saint-Louis	Je remercie tout le monde. Je commencerai par dire que les installations prévues sont proches de Saint Louis où la pêche est l'activité principale surtout sur la Langue de Barbarie. Tous nos pêcheurs étaient en Mauritanie d'où ils ont été rapatriés et la seule zone de pêche de libre correspond à l'emplacement des installations prévues. Qu'est-ce que le projet prévoit pour les pêcheurs de la Langue de Barbarie, en vue d'une pérennisation de la pêche ou d'une reconversion ? Le brise-lames prévu est orienté Nord sud, ce qui aura des impacts sur le transit du sable qui vient de Mauritanie pour venir se sédimenter sur la Langue de Barbarie. Les espèces menacées ne sont pas nombreuses, quelles sont les mesures d'adaptation pour les pêcheurs ? Pourront-ils bénéficier d'une formation pour pouvoir naviguer au large et ainsi contourner les installations ? J'aimerais connaître la quantité de gaz qui sera produite.
20.	**M. Abdou Sall NDIAYE** Spécialiste en gestion des impacts des industries extractives, UGB	Bonjour à tous. Est-ce que vous avez fait une campagne d'évaluation avifaune au Sénégal, la Mauritanie, elle, en est à sa troisième campagne. Car pour mieux prendre en charge l'avifaune il faut faire une campagne d'évaluation. Pour la Mauritanie, Kosmos participe à cette évaluation, que compte-t-elle faire pour le Sénégal ? Kosmos Energy contribue financièrement à la formation du Master GAED en Mauritanie, a-t-elle prévu des stages ou un recrutement pour les étudiants sortants ?
21.	**M. Abdou Khadre Sow**	Bonjour à l'assistance. Merci M. le Maire. Ce qui m'intéresse c'est la vie sociologique des saint louisiens. Les populations doivent être largement consultées parce qu'il s'agit de leur vécu. Les Saint Louisiens doivent se lever pour éviter la malédiction des hydrocarbures. En effet, c'est à nous les principaux intéressés qui devons être les premiers à prendre notre destin en main car nous n'avons ni espace ni de terres.
22.	**M. Boubacar Sarr** Vice-Président, Conseil de quartier de Khor	Je salue l'assemblée et me félicite de la tenue de cette rencontre. Il est tout à fait normal que l'on associe la population à ce projet. Ma question concerne le type d'emplois potentiels pour les jeunes car ils ont besoin de travailler. Il y a le lycée technique André Peytavin qui forme des techniciens, le projet doit pouvoir favoriser leur insertion professionnelle, de même qu'appuyer la formation des jeunes par rapport aux profils recherchés pour qu'ils puissent être opérables en 2021.
23.	**M. Birane Coumb Boly Fall** Membre du comité en charge des pêcheurs sénégalais de retour de la Mauritanie	Bonjour à tous. Je me félicite de cette rencontre. Je suis le représentant de l'initiative chargée du retour et des problématiques liées aux pêcheurs/mareyeurs. Nous qui sommes sur la Langue de Barbarie nous nous inquiétons des impacts que ce type de projet pourrait avoir sur nous. On se demande si ce qui se passe à Taïba avec les phosphates ne nous arrivera pas avec le gaz. L'érosion côtière dont nous souffrons n'est un secret pour personne. La brèche où le courant marin est très fort tue beaucoup de personnes. Qu'est ce qui sera fait pour résoudre ce problème ? J'ai eu à aller au Ghana où j'ai vu les pipelines, ce sont des zones poissonneuses et les pêcheurs n'hésitent pas se rapprocher des installations pour pêcher. Saint Louis dépend de la pêche et si la ressource se raréfie nous n'aurons plus d'activités. C'est pourquoi le projet doit penser à une reconversion des pêcheurs et à la formation des jeunes. Ce sera une des retombées sociales du projet car en travaillant, nos jeunes nous ferons ressentir les impacts positifs du projet.
24.	**M. El Hadji Malick NDIAYE** Pêcheur, Mareyeur	Je salue l'assistance. Ma question concerne l'emplacement des installations près des côtes, du côté sénégalais. J'ai une question et une recommandation à propos du trafic intense qu'il y aura après les installations et correspondant à la zone de pêche artisanale. Quelles sont les mesures de sécurité ? Ce sera l'occasion de réfléchir à la souscription des pêcheurs à une assurance risques.

25.	**M. Oumar AW** Agent commercial	Bonjour, je salue tout le monde et prie pour la réussite du projet. Je me félicite de cette initiative. A l'écoute de l'exposé j'ai vu que la santé des populations a été éludée. Comme on dit l'homme propose et Dieu dispose, si une fuite venait à survenir avant la liquéfaction du gaz et que ce dernier se mélange avec l'eau qui est en perpétuel mouvement, qu'est ce qui sera concrètement fait ? Et si la fuite atteint des proportions inquiétantes jusqu'à impacter la santé des populations, quelles seront les mesures pour assister celles-ci ?
26.	**M. Ibrahima DIOP** Consultant en Recherche-Action	Bonjour à toute l'assistance. Je voudrais tout d'abord interpeller la mairie qui a initié cette réunion. Elle doit, dans sa communication sur ce projet, se rappeler du problème qu'elle avait eu les imams des mosquées de Guet Ndar avec le projet de l'assainissement. En ce qui concerne le projet, quel est le type d'étude socio-économique réalisé, quelle est la méthodologie utilisée, quel est l'échantillon et les résultats attendus. Dans l'exposé on ne sent pas l'implication de l'expertise locale. Nous avons entendu parlé des aéroports de Dakar et de Nouakchott alors que Saint-Louis en a un qui n'est pas cité dans le projet. Quel sera l'impact sur l'économie si l'aéroport de Saint Louis est occulté dans le projet ? Quels sont les impacts en termes de rentrées financières ? On doit privilégier l'expertise locale et mettre à profit les compétences locales qui ne manquent pas avec l'UGB et le lycée technique pour que les jeunes de Saint Louis puissent s'insérer dans le projet
27.	**M. Adama KANDJI** Président Conseil Communal de la Jeunesse de Saint-Louis	Je salue tout un chacun et me félicite de la participation de la population malgré le Ramadan. Je prie pour que ce projet connaisse une réussite. J'ai entendu parler de la mise en place d'une commission de gestion à laquelle la population n'est pas impliquée, ça n'a aucun sens. Parce que dans une commission tous les acteurs doivent être impliqués, délégués de quartier, jeunes, vieux, femmes. Surtout nous les jeunes, nous devons nous sentir impliqués. Sur ce rapport nous devons voir avec la Mairie et Kosmos comment faire pour que les jeunes soient réellement impliqués dans ce projet ? Je remercie Kosmos et l'ADC.
28.	**Mme Nafissatou DIOP** Présidente Réseau Bajanu Goxx de Saint-Louis	Bonjour à toute l'assistance. Merci au présentateur pour la clarté de son exposé. J'apprécie bien la démarche adoptée parce que tout ce que l'on fait sans moi se fait contre moi. Ce que vous avez fait est certes un pas mais si vous voyez ceux qui sont dans la salle comparé à la population communale, vous conviendrez avec moi que ce n'est pas représentatif. Il faudra initier d'autres rencontres pour permetre à toute la population de pouvoir donner ses avis et recommandations sur le projet. Ceci dit j'ai quelques préoccupations à partager avec vous. La première concerne l'impact de l'exploitation du gaz sur les ressources halieutiques et les mesures prévues pour parer à toute éventualité. Il y a un important réseau de Badiénou Gokh, il faudra nouer un partenariat avec elles et les impliquer dans le projet. Il faut aussi prendre en compte le département de saint Louis car l'impact va dépasser le périmètre communal. Je remercie la Mairie et l'ADC. Il ne faut pas prendre note de nos préoccupations et avis pour ensuite le ranger dans les tiroirs.
29.	**M. Samba FALL** Enseignant à la retraite	Mes salutations à toute l'assistance. Cette réunion vient à son heure. L'exploitation de ce gaz pose d'énormes problèmes, raison pour laquelle elle doit être prise au sérieux. C'est une ressource inédite au niveau de l'Afrique Occidentale, quatre cent cinq trois mètres cube de gaz soit l'équivalent de cinq millions de barils. A ce qu'il paraît Kosmos détient 60%, Pétrotim 30% et Etat du Sénégal 10%. Je ne peux pas concevoir que du gaz soit découvert chez nous et qu'en retour l'Etat ne détienne que 10% de parts. Les retombées doivent être sénégalaises avant tout, car le gaz est sénégalais. L'Etat doit être en mesure de réviser les clauses du contrat.

		Il faut aussi souligner qu'il y aura des problèmes liés à l'environnement. Tout le monde sait que là où il y a exploitation de gaz, il y a destruction de l'environnement. Si la biologie marine est polluée, il y aura forcément des impacts sur les populations et sur la pêche. Il y a également des problèmes avec l'agriculture, 250. 000 hectares de terres entre Saint-Louis et Bakel inexploitées. Si l'exploitation du pétrole et du gaz n'arrive pas à gérer ces problèmes alors à quoi servirait elle ? Il faut penser à la formation des jeunes. On a par exemple l'UGB où on peut choisir des étudiants qui vont aller subir les formations en exploitation pétrole gaz. Dans la nouvelle Constitution, les populations ont un droit sur les ressources naturelles apparues dans leurs zones. Il faut faire attention par rapport au climat politique, car là où il y a pétrole il y a toujours des conflits. Cette ressource appartient aux générations futures, un vrai politique ne pensera pas à un prochain mandat mais bien aux intérêts des générations futures.
30.	**M. Aly TANDIAN** Sociologue, Enseignant-Chercher, UGB	Bonjour, je salue tout le monde. Je suis plus ou moins inquiet pour la simple raison que la consultation publique va seulement se limiter à l'impact environnemental et social alors que la zone sera impactée au plan culturel. Dans quelles mesures l'impact culturel sera pris en compte dans l'EIES ? Il serait bien aussi que les acteurs universitaires soient impliqués dans la gestion de cette question, parce que beaucoup d'entre eux travaillent sur des questions liées à l'environnement et au social. On ne peut pas parler d'exploitation de gaz sans prendre en compte l'aspect éducationnel. Il faut que les promoteurs nous disent clairement ce qui est prévu sur le plan de l'éducation. Sans quoi, Saint Louis continuera à être un bassin de production d'une main d'œuvre de troisième qualité. On a remarqué qu'il y a très souvent conflits dans les zones de production de pétrole. On a aussi vu que dans ces espaces il y a eu exploitation sans que les installations ne soient prévues pour prendre en charge les accidents. Qu'est ce qui est prévu en cas d'accident ou d'évacuation, parce que comme on le dit souvent gouverner c'est prévoir. On doit dépassionner le débat.
31	**Mme Hawa Amadou Ka** Conseillère, Conseil de quartier Dakar Bango	Bonjour à tous. Je remercie la délégation ainsi que M. Yade qui m'avait parlé de la réunion. Je voudrais juste dire que Bango fait partie de Saint Louis, donc il faut veiller à ne pas le laisser en rade dans tout ce que l'on fait dans la ville. Il faut impliquer Bango dans tout le processus, en ce qui concerne la formation et autre. Je vous remercie.
32.	**M. Mamadou Samba SY** Agent de développement communautaire	Bonjour cher public, bonjour chers invités. Je prie pour la réussite totale de ce projet. Notre organisation a été partie prenante dans ce projet. Nous voulons faire quelques recommandations en tant qu'agent de développement. Il faudrait impliquer davantage la base dans la mise en œuvre du projet. Cette rencontre peut être considérée comme une assemblée générale et comme une manière d'impliquer la base. Cette implication doit être élargie à tous les acteurs, paysans, éleveurs et étudiants. C'est une chance pour Saint –Louis qui est la seule commune à pouvoir accueillir un port dans le Nord.
33.	**M. Samba YADE** Consultant Tropica	Merci beaucoup chers participants. La qualité des débats montre encore une fois de plus l'intérêt que vous portez à la question. Si on considère les différentes interventions des uns et des autres, on constate qu'elles sont de deux ordres : certaines concernent l'EIES et j'y apporterais des éléments de réponse et au besoin Hélène Marchand qui est la responsable de l'EIES va compléter. Les questions qui concernent le projet en tant que tel Mar et ses collègues ici présents vont répondre. Je commencerais par les interventions qui sont revenues sur les impacts. Il y a des commentaires qui ont fait état de la mise en œuvre du projet dans un contexte de changement climatique, de l'impact des installations du projet

		sur la brèche, sur la qualité de l'air, sur la pêche, sur le prix du gaz, sur le genre et aussi si les conclusions de l'EIES vont être partagées. Pour ces différentes questions j'aimerais rassurer que l'EIES va porter une attention particulière sur toutes ces problématiques. D'ailleurs, pour la question de l'érosion côtière, un cabinet spécialisé sur la question basée en Floride va étudier la question en profondeur et procéder à des modélisations très pointues. La question qui concerne le brise-lames et ses impacts relatifs aux transits sédimentaires, ce même cabinet va aborder toutes ces questions à travers des modélisations et des recommandations qui vont permettre une gestion efficace de ces problématiques. La présentation est largement revenue sur la plupart des problématiques qui seront abordées dans l'étude. Pour les Événements Accidentels Majeurs, les statistiques disponibles jusqu'à présent montrent que ces types d'accidents liés à ce type de projet sont extrêmement rares. Bien qu'ils soient très rares, une étude de dangers sera faite et elle évaluera et analysera tous les dangers potentiels liés à ce type de projet que ce soit des déversements accidentels, des incendies, des explosions etc. À terme cette étude de dangers va déboucher sur des propositions de mesures de prévention pour éviter que ces scénarii se produisent et des mesures d'intervention si jamais ils se produisent. Des commentaires ont insisté sur l'implication des chercheurs universitaires. Pour cette suggestion on a pris bonne note et on va réfléchir sur l'opportunité d'une telle collaboration. Pour les questions liées à la politique RSE de Kosmos BP Sénégal, à la politique de formation et à l'emploi je laisse les représentants de Kosmos répondre. Un commentaire est revenu sur la cartographie des zones de vulnérabilité. La démarche EIES est la suivante : on regarde le projet dans ses grandes lignes jusqu'à définir une zone d'influence. C'est à l'issue de ce travail qu'on déterme la zone d'influence directe et indirecte et tout ce qui doit être cartographié va l'être.
34.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Je ne reviens pas sur les aspects techniques parce qu'ils ont été suffisamment abordés par M. YADE. Juste rappeler que ce que nous faisons est un exercice encadré par la réglementation nationale en matière d'environnement au Sénégal notamment le code de l'environnement qui oblige ce genre de projet à faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale sous la forme d'une EIES. Cette dernière a essentiellement pour objectif d'identifier et d'analyser l'ensemble des impacts positifs et négatifs du projet. Pour les impacts positifs des mesures de bonification seront élaborées et pour les impacts négatifs des mesures d'atténuation seront aussi élaborées. Cette consultation publique que nous faisons est une composante de l'EIES qui vise essentiellement à donner la parole aux populations afin de recueillir leurs avis et préoccupations sur le projet et d'en tenir compte dans la gestion environnementale et sociale. On a démarré par déposer un Avis de Projet et il s'en est suivi les TdR qui ont été soumis pour validation par la DEEC. Lors de la validation, les services techniques sont revenus sur les différents aspects qui doivent faire l'objet d'une analyse particulière dans l'EIES. Déjà à la phase exploratoire, la DEEC avait demandé à visiter la plateforme et ils ont trouvé des dispositions sécuritaires qui dépassaient largement leur imagination. Toutes les dispositions sécuritaires de Kosmos BP Sénégal dépassent largement les normes sénégalaises sur la question. Sur ce plan vous pouvez vous rassurer. Sur le plan de la formation, il faut dire que l'Etat a une politique globale de formation sur les métiers du pétrole et du gaz parce que l'offre éducative est une de ses prérogatives. Parce que dans d'autres zones du Sénégal, d'autres sociétés ont découvert du pétrole comme Kosmos a découvert du gaz au large de la frontière sénégalo-mauritanienne. De ce point de vue, dans son plan d'orientation stratégique en matière de formation, l'État veut ériger à Diamniadio un Institut du Pétrole. Ce qu'on peut faire en tant que société c'est d'appuyer l'État dans cette politique et on a commencé à jeter les bases. Pas plus tard que le mois dernier on a amené des universitaires sénégalais et mauritaniens à Londres pour participer à une rencontre internationale sur l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Donc KBSL, dans sa démarche, est en train de travailler pour voir comment impliquer les chercheurs universitaires dans sa politique de renforcement de capacités dans le domaine. Il y a certains commentaires qui ont parlé de risques de déguerpissement, je voudrais les rassurer qu'aucune installation terrestre n'est prévue pour le moment. Cela pour dire tout simplement que les rumeurs faisant état d'un quelconque

		déguerpissement sont fausses. L'autre chose c'est par rapport à l'emploi. Il faut convenir avec moi que ces types d'industries demandent des qualifications et des compétences pointues et ne recrutent pas des milliers de personnes. Il ne doit pas être un prétexte pour les pêcheurs de laisser leurs activités quotidiennes. L'enjeu est de tout faire pour que chacun continue d'exercer son activité sans aucune entrave. D'autres commentaires sont revenus sur les risques de réduction des zones de pêche. Je veux dire à ceux-là qu'il y a des standards internationaux qui définissent les périmètres de sécurité obligatoires pour ces types d'activité qui vont de 500 m à 1 Km. Ce périmètre sera balisé pour empêcher aux usagers de la mer d'y accéder. La démarche de sensibilisation et d'information adoptée depuis la phase exploratoire sera poursuivie et elle consiste à rencontrer les acteurs de la pêche qui sont sur la Grande Côte en leur donnant les coordonnées GPS des différentes installations. Pour ceux qui parlent de pétrole, je veux préciser que nous avons pour le moment découvert du gaz et c'est ça qui sera exploité par Kosmos BP Sénégal. Pour les investissements sociaux, ils se feront en conformité avec les priorités locales. Déjà les actions sociales entamées par KOSMOS sont tirées des préoccupations qui sont ressorties des consultations de 2015. Les acteurs avaient beaucoup insisté sur la problématique liée à la sécurité. C'est ainsi qu'on a débloqué une somme pour acheter des équipements de sécurité qu'on a mis à la disposition du CLPA qui devait les commercialiser à un prix moindre. Donc, on est en train de faire des efforts qui seront poursuivis à l'avenir. Chaque entreprise a un plan social et le nôtre sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs et en tenant compte des priorités locales. Dans la démarche de Kosmos et de BP une grande place est accordée à l'implication des populations et tout ce qui se fera pour elle sera fait avec elle. En ce qui concerne les impacts, ils sont pensés au-delà des limites communales. Ce qu'il faudrait que les gens retiennent c'est que la ressource appartient à tout le Sénégal, si vous allez à Kédougou vous verrez des dakarois et des saint-louisiens qui travaillent là-bas. Et il en sera ainsi, il ne faut pas se dire qu'il n'y aura que des saint-louisiens qui vont profiter du projet. Je vous remercie encore une fois pour ces échanges très fructueux et je crois que c'était l'objectif qui était visé à travers cette rencontre, donner la parole aux différents acteurs afin qu'ils se prononcent sur le projet. Je vous remercie.
35.	**M. Daouda CISSE** Conseiller municipal Saint-Louis	L'enquête publique a eu lieu en 2016 au niveau de la Gouvernance.
36.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Certaines choses ne sont pas de notre ressort, c'est le Maire qui a mis en place le comité de gestion Pétrole-Gaz dont vous parlez. Quant au prix du gaz, nous ne pouvons pas nous prononcer sur sa baisse ou non. J'en profite pour dire que jusqu'ici l'Etat n'a pas déboursé un seul franc. L'exploration se fait à risque, les entreprises déboursent plusieurs centaines de millions par jour pour louer une plateforme pour le forage d'un seul puits. Par exemple, Kosmos a eu à faire des recherches au Maroc qui ont été infructueuses. Aucun Etat ne va se lancer dans cette aventure. Pour répondre à la question sur la campagne avifaune : ce projet est unique, mais chaque pays développe des actions qui lui sont propres. Nous réfléchissons à comment mettre en place des actions transfrontalières. Concernant l'océanographie, les études ont démarré depuis longtemps pour avoir une meilleure connaissance du milieu marin. Et jusqu'ici nous n'avons pas entendu parler de problèmes à ce niveau. Les aéroports doivent répondre à certaines normes de sécurité, auxquelles ne répond peut-être pas l'aéroport de Saint-Louis. Pour la question sur les aéroports, ils doivent répondre à certaines normes de sécurité, auxquelles ne répond peut-être pas l'aéroport de Saint-Louis.

37.	**Non identifié**	Nous avons Kosmos ici à Saint Louis et à Kayar, Cairn à Sangomar. British Petroleum a eu un accident au Golfe du Mexique, il a fallu trois à quatre mois pour résorber la marée noire. Est-ce que dans ce projet la HASSMAR sera impliquée ?
38.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Pour vous rassurer, sachez que la HASSMAR ainsi que toutes les autorités et tous les services concernés sont impliqués. Ils sont tous très au fait de ce qui se passe dans chaque puits.
39.	**M. Daouda CISSE** Conseiller municipal	Il faut savoir mettre fin à une réunion. L'essentiel est d'informer les populations et de les rassurer sur certaines questions. Il y aura d'autres sessions qui seront organisées, l'implication des populations peut nous épargner de la malédiction des hydrocarbures. Aujourd'hui, la mairie est mise en avant à cause de l'urgence de la question. Pour les changements climatiques, il faut que les universitaires mettent en place un comité comme le COS Pétrogaz de Pétrosen pour la prise en charge des questions inhérentes. Pour Kosmos Mme Sophie Durand est venue il y a deux ans pour discuter avec la Mairie, c'est juste que nous avons tardé à réagir. Tout ce qui a été dit est noté, c'est tout un processus qui suit son cours. Je vous remercie d'avoir répondu présent.
40.	**Association pour la Sauvegarde et Protection de l'environnement et de la nature (ASPEN)**[1]	La langue de Barbarie est un écosystème presque unique au monde en termes de productivité, de diversité et d'abondance de plusieurs espèces marines. Malgré l'érosion à laquelle elle est déjà exposée, cet écosystème soutient des secteurs importants de notre économie que sont les pêcheries et l'écotourisme. ♦ Considérant les risques encourus par la seule phase d'exploration sismique ; ♦ Considérant que les phases futures de forages exploratoires et d'exploitation pétrolière et de gaz présentent un niveau de risque encore plus préoccupant ; ♦ Considérant les risques d'effets cumulatifs de ces perturbations dans un écosystème déjà fragilisé ; les organismes regroupés sous la bannière du Front commun présentent ce qui suit : Les problèmes environnementaux liés aux plateformes gazières se résument en deux étapes : ♦ Les problèmes inhérents aux installations gazières ; ♦ Les risques de tout genre découlant de l'exploitation, du stockage et du transport du gaz : La phase de forage est celle où le risque d'éruption est le plus fort. Cette phase cumule deux types de risques : • Eruption de gaz à faible profondeur lors du forage des formations peu profondes : la fréquence de ce type d'événement, pour un forage d'exploration, est de 2,5 pour 1000 puits ; • Eruption plus conventionnel lors du forage des formations profondes, dont la fréquence d'occurrence, pour un forage d'exploration, est de 2,7 pour 1000 puits ; En cumulé, la fréquence d'une éruption au cours d'un forage d'exploration dans le contexte offshore est donc estimée, en moyenne, à 5,2 pour 1000 puits forés. • Le risque d'éruption en cours de forage est multiplié par 5 pour un puits HPHT. Dans un contexte HPHT, 20,523 puits sur 1000, soit environ 2% des puits connaissent une éruption en cours de forage. • Le risque d'éruption en cours de forage est 2 fois moins important pour un puits de développement (2,4* pour 1000 puits en contexte normal24) que pour un puits d'exploration (5,2* pour 1000 puits en contexte normal) ; • Les opérations de reconditionnement de puits (workover) sont les interventions sur puits qui présentent la plus forte fréquence d'éruption (1,3 pour 1000 opérations). Les interventions au câble (wireline) connaissent une

[1] Commentaire reçu via l'Agence de Développement Communal (ADC), le 14/06/2017 par courriel

		fréquence d'éruption marginale, 60 fois inférieure à celle d'une opération de workover ; • En moyenne 50% des éruptions ne parviennent pas à être maîtrisées peu après leur survenue. L'Association pour la Sauvegarde et Protection de l'Environnement et de la Nature propose en guise de compensation, le financement pour : 1. Digues de protection sur la langue de barbarie en vue de ralentir les vagues ; 2. Le remblaiement avec du sable marin des plages afin de récupérer les terres perdues, cette technique existe et est de plus en plus utilisée (DUBAI ; Pont Faidherbe) ; 3. Création d'un port pour les pirogues des pécheurs sénégalais ; 4. Création d'une unité de conservation de grande capacité des produits halieutiques fonctionnant avec le gaz afin de réduire le cout de l'énergie qui entre dans le calcul des prix ; 5. Création d'unité fonctionnant au gaz pour la transformation du poisson en pâtée et farine.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : **N° AG_Sen_Réunion 5_Registre Draft** 5

Réunion avec : Quartier de Guet Ndar
Date : 14/06/2017
Lieu : PLACE BAKARY CAMARA (SUR LA BERGE DU PETIT BRAS DU FLEUVE)
Heure de début : 11h15 **Heure de fin :** 14h45 **Durée :** 3h30
Nombre de participants : 337 **Hommes** : 232 **Femmes :** 105
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; M. Geraud Moussarie ; Mme Gaelle Baldelli ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : M. Baïdy Tall **Revu et complété par :** Mlle Ngosse Tabara Touré

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**Micro central**	Mes salutations à toute l'assemblée. Nous prions pour le bon déroulement de cette session. Kosmos BP est venue s'entretenir avec nous sur la découverte du gaz au large de Saint-Louis, à la frontière sénégalo-mauritanienne. Ils sont conscients que cette découverte nécessite un dialogue avec les populations locales, particulièrement les pêcheurs. A cet effet, l'imam ouvrira la session par des prières, avant que le délégué de quartier et la représentante du Maire de Saint Louis Mme Soukeyna Ndiaye ne prennent la parole. Nous saluons tous les groupements et associations. Le débat ne doit porter que sur le thème du jour.
2.	**Représentant de l'imam**	Je salue toute l'assistance. Puissions-nous tenir cette réunion dans la sérénité. Formulation de prières.
3.	**M. Amadou Gueye** Président des Délégués de quartiers de Saint-Louis	Bonjour à tout le monde et c'est un plaisir pour nous de vous avoir aujourd'hui parmi nous. On vous remercie pour cette initiative qui consiste à nous rencontrer pour discuter avec nous sur l'exploitation du gaz découvert au large de Saint-Louis. Cette découverte est un don de Dieu et on prie qu'elle apporte du bonheur à toutes les populations de Saint et à tout le pays. Merci d'avoir compris que rien ne pourra se faire sans l'implication des populations et particulièrement les pêcheurs qui sont les principaux usagers de la mer. Maintenant on peut écouter nos hôtes et eux en tant que scientifiques vont nous éclairer davantage sur la question et nous permettre de nous prononcer. Je souhaite que la réunion se passe dans d'excellentes conditions. Je vous remercie.

4.	**Mme Soukeyna Ndiaye** Conseillère Municipale, Représentant le Maire	Je salue toute l'assistance et la présence parmi nous de hautes personnalités de Kosmos et de BP. Je remercie le délégué de quartier Amadou Gueye et souhaite la bienvenue à toute la délégation dirigée par Garry Brooks. Je demande aux populations de poser toutes leurs questions afin que des éléments de réponse puissent leur être fournis par nos amis techniciens qui sont là. Si vous avez des craintes aussi il faudra les exprimer et surtout insister sur les impacts que pourrait avoir l'exploitation du gaz sur nos ressources halieutiques. Si les ressources halieutiques peuvent être à l'origine du différend entre le Sénégal et la Mauritanie, alors que dire de ce gaz découvert à la frontière. Merci et je vous souhaite bonne réunion
5.	**Mme Adja Fatou BA** Membre Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)	Je salue tout le monde et remercie le BON DIEU. Je salue particulièrement les autorités de Kosmos qui ont bien voulu faire le déplacement jusque chez nous pour nous entretenir d'une question qui nous préoccupe. Je vous demande à vous l'assistance de les écouter attentivement avec sérénité. Je prie que cette exploitation du gaz découvert au large des côtes saint louisiennes soit une aubaine pour tout le Sénégal en général et la ville de Saint-Louis en particulier. Il y a trop de spéculations sur la question alors que l'exploitation n'a même pas encore démarré. Comme on a eu la chance aujourd'hui d'avoir parmi nous les exploitants de ce gaz, c'est l'occasion d'éclaircir toutes les zones d'ombre et de poser les bonnes questions. Ils pourront nous dire les conséquences tant positives que négatives que cette exploitation pourrait avoir sur notre vie, car nous n'en avons pas encore eu l'expérience. Il est important d'aborder toutes ces questions et que des éléments de réponses puissent y être apportés. Nous souhaitons vivre assez longtemps pour assister à l'exploitation. Je vous remercie.
6.	**Micro central**	Merci Mme Adja Fatou Ba. Je demande aux participants de bien vouloir s'inscrire sur la liste de présence. Merci à Kosmos BP et à Tropica pour leur collaboration avec le conseil de quartier. Le gaz et le pétrole sont des questions très sensibles, ils peuvent être source d'essor économique et de stabilité, tout comme ils peuvent être à l'origine de conflits.
7.	**M. Thierno DIOP** Président Conseil de quartier de Guet Ndar	Bonjour à toute l'assistance. Je commencerais par remercier mes concitoyens d'avoir bien voulu répondre à cette invitation. Je remercie aussi Kosmos, BP et l'équipe de consultants en charge de l'EIES. La question du gaz occupe l'actualité ces dernières années et ce cadre est établi pour nous permettre, nous populations, de nous prononcer sur la question afin que nos avis, préoccupations et recommandations puissent être pris en compte dans la gestion environnementale et sociale du projet. Je demande aux populations de ne pas sortir de ce cadre et que leurs différentes interventions soient prioritairement axées à cette problématique. La majeure partie du bénéfice tiré de l'exploitation sera exportée, mais les impacts ne seront ressentis que par les populations locales. Aussi, espérons-nous que nos préoccupations seront réellement prises en considération. Je vous remercie et souhaite encore une fois de plus la bienvenue à nos hôtes

8.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	On salue toute la population d'avoir bien voulu répondre à cette invitation. Je commencerais par apporter une petite précision. Nous avons maintenant un nouveau partenaire BP qui sera le responsable du projet à l'avenir. Tout au début, à la phase exploratoire, on était seul mais depuis la découverte du gaz ce partenaire nous a rejoint pour le développement et l'exploitation du gaz et ensemble on a muté le nom de la société en l'appelant Kosmos BP Sénégal Ltd. Je remercie tout le Conseil de quartier et nos amis pêcheurs avec qui nous collaborons depuis le début de la phase exploratoire. On remercie les imams du quartier qui nous ont aidés à relayer l'information à la fin de chaque prière. Cette rencontre a une fois été organisée ici à Guet Ndar en 2015 au moment de la phase exploratoire. Nous avions promis qu'une fois découverte sera faite, nous allions revenir pour la phase exploitation. Cette étude est très vaste et la rencontre d'aujourd'hui en est une composante. La réglementation nationale en matière d'environnement oblige les projets de ce type à faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. L'objectif assigné à cette étude est d'identifier et d'analyser l'ensemble des impacts négatifs et positifs du projet. Pour les impacts positifs, le consultant identifiera des mesures de bonification et pour les impacts négatifs des mesures d'atténuation seront aussi proposées. L'exercice que nous sommes en train de faire est certes une obligation réglementaire, mais dans la démarche de Kosmos et de BP, nous avons des codes de conduite qui nous obligent à respecter l'environnement et les communautés. L'importance qu'on accorde à ces volets fait que Kosmos et BP ont fait venir de hautes personnalités comme M. Garry Brooks en charge de tout ce qui est Hygiène, Santé et Environnement à Kosmos et Mme Gaelle Baldelli qui s'occupe de tout ce qui est environnement et social à BP. Ce travail entre dans ce cadre général et vous offre l' opportunité, à travers cette rencontre et jusqu'à la validation du rapport, de donner l'ensemble de vos préoccupations qui seront recueillies par les consultants. Ce genre d'exercice requiert une équipe indépendante et c'est la raison pour laquelle on l'a confié à un groupe de quatre cabinets Golder Associates (Canada) représenté par Mme Hélène Marchand ici présente, CSA Ocean Sciences (USA), un cabinet mauritanien Ecodev et un cabinet sénégalais représenté par son gérant M. Samba YADE qui va nous présenter. Cette campagne de consultations a débuté par un CRD organisé par le Gouverneur, ensuite une session a été organisée avec le Conseil Municipal et hier on a tenu une séance ouverte avec toute la ville à la Chambre de Commerce Saint-Louis. Voilà le mot introductif que je voulais partager avec vous et vous témoigne encore tous mes remerciements. Je laisse la parole à M. Samba YADE pour nous faire l'économie de la présentation.
9.	**Micro central**	Merci beaucoup M. Faye. J'en profite pour sensibiliser les populations à inciter leurs enfants à étudier, ça pourra toujours leur servir un jour. Les études ne sont pas incompatibles avec le mariage ou des projets.
10.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Bonjour à tous. Comme l'a dit Mar, ce projet gazier doit faire l'objet d'une EIES comme recommandé par le Code de l'Environnement. Cette EIES va décrire l'état initial du site du projet, c'est-à-dire tout ce qui se trouve dans l'environnement du projet et identifier les impacts potentiels, positifs comme négatifs. Tout impact négatif devra faire l'objet de mesures d'atténuation ou d'évitement. Même si l'EIES est menée par des experts, les populations locales, notamment les usagers de la mer ont une connaissance de leur milieu qui peut contribuer à la précision de l'EIES. La consultation publique est une plateforme de recueil d'avis, préoccupations et de recommandations. Nous nous excusons de la faible qualité l'image due à une trop grande luminosité. Présentation PowerPoint.

11.	**M. Latyr FALL** 1er adjoint au maire, habitant de Guet Ndar	Bonjour chers compatriotes et bonjour chère assistance. En venant répondre à cette invitation je ne m'attendais pas à une si forte mobilisation, surtout avec toute l'agitation sur la question du gaz. C'est un sentiment de fierté doublé de satisfaction qui m'anime en ce moment même. Je demande aux populations de continuer dans cette dynamique, parce que s'il y a une question qui concerne Guet Ndar, toute la population doit se retrouver autour d'une table pour parler d'une seule et même voix. Il faut le dire et l'assumer, cette exploitation va réduire les zones de pêche et Guet Ndar aura des problèmes. De ce point de vue, il faut commencer à réfléchir sur une possible reconversion des pêcheurs. Il est dit dans la présentation que l'exploitation va durer 30 ans, donc cela va impacter le secteur. Et pour que les intérêts des populations de la Langue de Barbarie puissent être préservés, il faudra qu'on s'organise pour former un bloc solide. Le gaz appartient à tout le Sénégal mais il va de soi que les populations qui seront directement impactées vivent sur la Langue de Barbarie. Le Président de la République doit venir à Saint-Louis le 22 Juin pour l'affaire des pêcheurs rapatriés de la Mauritanie. Avant cette date, tout Guet Ndar doit se retrouver comme on l'a fait aujourd'hui pour n'être qu'un afin que le Président de la République puisse entendre nos doléances. Encore une fois merci de m'avoir associé à cette rencontre et merci aussi au promoteur du projet et au consultant qui fait l'étude.
12.	**M. Oumar Sarr** Responsable Conseil des Sages, Guet Ndar	Je salue tout le monde et souhaite la bienvenue à toute la délégation de Kosmos conduite par Mar Faye. On tient à remercier M. Faye de Kosmos Energy qui nous informe depuis le début du processus et on travaille en étroite collaboration avec lui. Il nous tient informés de l'évolution du projet et on s'en félicite. Kosmos avait confié une mission d'information et de sensibilisation au Conseil des sages et je crois que la mission a été bien accomplie. Ceci dit je reviens au projet en tant que tel. A suivre de près la présentation du consultant, on sent nettement que le projet va induire beaucoup d'impacts négatifs aussi bien sur nous populations vivant sur la Langue de Barbarie mais aussi sur l'environnement marin qui constitue notre lieu principal de travail. J'aimerais que vous nous rassuriez sur les mesures prévues pour parer à toutes ces éventualités. Des mesures compensatoires doivent être prises aussi et on aimerait avoir une idée sur la nature de ces mesures. Je crois que des actions citoyennes doivent être initiées par les porteurs du projet en l'occurrence Kosmos et BP en termes d'appui aux structures scolaires y compris les écoles coraniques, aux structures sanitaires etc. Il faudrait aussi envisager des séances de formation pour nos jeunes qui voudront travailler dans le projet afin qu'ils aient les compétences requises pour les postes à pourvoir. Ce sont là quelques préoccupations que je voulais partager avec vous. Je vous remercie.
13.	**M. El hadji Gueye** Habitant Guet Ndar	Bonjour à toutes et à tous. Je commencerai mon propos par remercier et féliciter le consultant pour la clarté de son exposé. Juste une remarque : la plupart des personnes présentes ici ne savent ni lire ni écrire. De ce point de vue, les images auraient pu nous aider et malheureusement elles ne sont pas très lisibles à cause de la lumière du jour. A l'avenir si on pouvait tenir la rencontre dans un lieu beaucoup plus adapté ce serait bien et cela nous permettra de nous familiariser davantage avec le projet. Ceci étant dit, je souhaite la bienvenue au projet et à ses différents promoteurs. Cependant, j'avoue que c'est un projet qui va nous causer beaucoup de préjudices tant sur le plan économique qu'environnemental. Face à une situation pareille que prévoit le projet pour nous autres usagers de la mer qui tirons l'essentiel de nos revenus de la mer ? Il faudrait aussi prévoir des séances de formation pour les jeunes de la localité afin qu'ils puissent disposer de compétences pour travailler dans le projet. Merci beaucoup

14.	**M. Ousmane Dieng** Président des marins pêcheurs	Je salue tout le monde et salue cette très belle initiative qui consiste à nous informer du projet de production de gaz au large des côtes saint louisiennes. Le projet est certes un avantage pour tout le Sénégal mais un inconvénient particulièrement pour les pêcheurs de la Langue de Barbarie. Le présentateur a clairement dit que les installations les plus proches de la côte seront à 3 à 5 km, ce qui veut dire que nous n'aurons plus de pêche car nous allons jusqu'à une distance de 80km. Ces installations vont très probablement impacter négativement sur nos activités. Face à cette situation je propose que des mesures de compensations soient initiées par les promoteurs du projet, telles que la construction et l'équipement de structures sanitaires pour désengorger celles existantes et la prise en charge des enfants de Guet Ndar. En plus, le projet doit prendre en charge tout enfant de pêcheur ; Salsal est inhabité, s'il y a un problème c'est Guet Ndar qui va en souffrir. On sait aussi que la Langue de Barbarie est très menacée par l'érosion côtière, on aimerait être édifié sur les mesures prévues par le projet pour ne pas accentuer le phénomène. Je termine par une recommandation forte que je fais à l'endroit des promoteurs : il n'y a pas une seule association de pêcheurs au niveau de la Langue de Barbarie. Le projet gagnerait à impliquer et à travailler avec toutes les associations pour éviter de frustrer quelques unes d'entre elles.
15.	**M. Cheikh Sad Bou Gueye** Habitant Guet Ndar	Bonjour à tout le monde. Je ne vais pas être long parce que Latyr Fall a tout résumé. J'ai eu à travailler sur des plateformes pétrolières et à visiter beaucoup de pays qui exploitent cette ressource. Au Gabon par exemple, tous les habitants de la Capitale ont un niveau de vie acceptable grâce à l'exploitation de la ressource et aux retombées positives qu'elle a sur les populations. Ceci dit j'ai quelques doléances à faire part aux promoteurs du projet : on aimerait avoir un centre de formation sur les métiers du pétrole et du gaz qui pourrait accueillir et former nos jeunes pour les préparer à pouvoir travailler dans le projet. J'aimerais savoir qui sera chargé du convoi par camions du matériel de construction. Je me tourne vers vous populations de Guet Ndar, il faut qu'on apprenne à parler d'une seule et même voix pour pouvoir profiter des avantages du projet. Je vous remercie
16.	**M. Moulaye Fall** Habitant Guet Ndar	Je salue tout le monde. Je veux axer mon intervention sur le lieu où le gaz a été découvert qui est une zone de pêche. De ce point de vue, l'exploitation de cette ressource pourrait induire des impacts négatifs. Le gaz est à cheval entre deux pays dont les relations ne sont pas toujours au beau fixe et le non renouvellement des accords de pêche en est une illustration parfaite. Est-ce que ce projet unique d'exploitation de gaz ne risque pas d'aggraver la situation entre les deux pays dans l'avenir ? Dans tous les pays où cette ressource a été découverte, il s'en est suivi une nette amélioration des conditions de vie des populations. Donc, la prise en charge des Guet Ndariens incombe au projet, nous n'avons aucune entreprise de développement ici. J'interpelle le chef de l'Etat pour qu'il nous édifie clairement sur les avantages réels que l'exploitation du gaz aura sur le vécu des populations. Je vous remercie
17.	**M. Oumar Seye** Habitant Guet Ndar	Je salue tout le monde et remercie les promoteurs du projet pour cette belle initiative. Je remercie et rend grâce au BON DIEU. Pour ce projet, je crois qu'il faut beaucoup plus tenir compte des générations futures. Que personne ne se dise que c'est pour lui. L'enjeu fondamental est de nous organiser pour parler d'une seule et même voix, ce qui nous permettra de peser de tout notre poids pour exiger la prise en compte de nos intérêts. On doit mettre en place une grande association qui va défendre les intérêts de toute la Langue de Barbarie et un comité de suivi qui veillera au respect des engagements des différentes parties prenantes. C'est ce qui garantira la pérennisation des ressources afin que les générations futures puissent y trouver quelque chose. Les impacts négatifs du projet surtout sur l'activité de pêche nous font très peur et je demande au consultant de nous rassurer sur ce point. Il faudra beaucoup insister sur les mesures d'atténuation envisagées pour protéger les populations de Guet Ndar. Je vous remercie.

18.	**M. Makhou Sène** Habitant Guet Ndar	Bonjour à tout le monde. J'ai eu la chance de visiter la Libye mais je m'étais rendu compte que l'exploitation des ressources pétrolières et gazières profitait bien aux populations et j'aimerais que cela soit ainsi au Sénégal. Ainsi, le projet pourrait verser un salaire aux habitants de la Langue de Barbarie. Comme il est probable que celle-ci disparaisse un jour, je propose qu'on nous crée une nouvelle ville à Saint-Louis à l'image de Diamniadio à Dakar. Et on est prêt à vous donner des endroits pour vous installations si vous vous engagez à créer cette ville nouvelle. Il se dit que nous sommes contre le projet mais ce n'est pas le cas. Beaucoup de personnes ont parlé de formation mais j'imagine qu'elle va profiter à ceux qui savent lire et écrire ; qu'est-ce qui est prévu pour ceux qui ne savent pas lire et écrire ? Je vous remercie.
19.	**M. Baye Mbodj** Habitant Guet Ndar	Bonjour à tout le monde. Je veux qu'on sache que ces types d'industries n'emploient pas des milliers de personnes. De ce point de vue, il vaut mieux orienter les investissements sur les équipements collectifs. Comme toutes les familles ont des élèves, le projet doit mettre l'accent sur la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires et sanitaires. De même, il y a dans chaque famille au moins quelqu'un qui peut être inséré dans le projet, comme c'est le cas avec les populations environnantes de l'aéroport de Diass. Les promoteurs du projet doivent savoir que les pêcheurs ont beaucoup de craintes et on aimerait des assurances et des garanties afin qu'elles soient dissipées. Je vous remercie.
20.	**M. Latyr Ndiaye** Animateur Kaddu Mol Sud FM	Bonjour à tout le monde. On a bien écouté l'exposé et on félicite l'exposant pour sa clarté. J'ai quelques préoccupations majeures à partager avec les promoteurs. Il est prévu l'installation d'un brise-lames près des côtes. Est-ce que ces installations n'auront pas des conséquences désastreuses sur les courants marins ? La question de la brèche nous préoccupe beaucoup et on aimerait connaître les impacts du projet sur la brèche. Ces installations risquent de réduire les zones de pêche, ce qui impactera inévitablement sur l'activité de pêche. On demande aux promoteurs de tout faire pour amener les deux États à trouver une entente sur les accords de pêche du fait de la réduction des zones de pêche et de l'importance de la flotte. Je vous remercie
21.	**M. Yaly Fall** Président Commission Environnement/Assainissement du Conseil de quartier de Guet Ndar	Je salue tout le monde et remercie les populations de Guet Ndar qui ont bien voulu faire le déplacement et répondre à cette invitation. Je remercie la délégation de Kosmos et de BP et le consultant pour la clarté de son exposé. Ce dernier a montré à travers sa présentation que le projet aura des impacts sur l'environnement et les communautés qui y vivent. Cela inquiète beaucoup les populations de la Langue de Barbarie. Je veux rassurer les populations que la découverte de gaz dans un pays constitue une aubaine et pourrait permettre au pays d'émerger considérablement. Dans tous les pays où cette ressource a été découverte, on constate une amélioration des conditions socioéconomiques de ces populations. On a connu beaucoup de pays qui étaient dans une extrême pauvreté et que la découverte de gaz a fait émerger par la suite, l'exemple de l'Arabie Saoudite n'est plus un secret. Cette situation pourrait se produire au Sénégal. Le consultant a dit quelque chose d'extrêmement important : le gaz découvert à la frontière sénégalo-mauritanienne est l'une des découvertes les plus importantes dans toute l'Afrique de l'Ouest. Dans un souci de mieux gérer ces ressources, le chef de L'État a mis en place un Comité d'orientation stratégique sur les ressources pétrolières et gazières appelé Cos-Petro-Gaz. A l'image de ce comité, le Maire a mis en place un autre comité de gestion du pétrole et du gaz à l'échelle communal. Nous aussi on doit réfléchir sur comment mettre en place un comité à l'échelle du quartier pour défendre nos intérêts sur ce projet. On a appris que le Sénégal et la Mauritanie se sont entendus pour développer un projet unique d'exploitation de ce gaz et on aimerait avoir une idée sur comment le partage des retombées économiques devra se faire. Je vous remercie.

22.	**M. Ahmed Chérif Diagne** Habitant de Guet Ndar	Bonjour à tous. Je déplore le fait que nous n'ayons pas pu voir les images que le consultant a présentées. J'ai une proposition dans ce sens : si cette présentation pouvait être traduite en film afin de permettre à toutes les populations de mieux s'imprégner du projet. J'invite aussi le consultant à travailler avec les cabinets locaux, l'expertise ne manque pas. Moi qui vous parle par exemple je suis un sociologue environnementaliste. Il y a beaucoup de personnes qui se félicitent de ce projet prétextant qu'il apportera des retombées positives sur les populations. Il ne faut pas se voiler la face, le projet va induire beaucoup d'impacts négatifs tels que la réduction des zones de pêche avec son corollaire la perte de revenus pour les pêcheurs etc. Face à cette situation, le promoteur doit définir et mettre en œuvre des stratégies de reconversion des acteurs de la pêche afin de les orienter dans d'autres secteurs plus prometteurs. Il faudrait aussi que les promoteurs réfléchissent sur un plan de formation et d'insertion pour les métiers du pétrole afin que certains jeunes puissent en bénéficier.
23.	**M. Abdoulaye Sène** Président Jeunes Pêcheurs	On salue tout le monde et salue les organisateurs de cette rencontre. Il faut admettre que l'exploitation du gaz va induire beaucoup d'impacts négatifs. La Langue de Barbarie sera la première zone à être impactée donc nous autres pêcheurs devons avoir peur. Entre autres impacts, nous avons la réduction des zones de pêche qui peut entrainer une disparition progressive de l'activité de pêche. On doit commencer à réfléchir sur le sort qui sera réservé aux pêcheurs, et déployer des stratégies en vue de leur reconversion à d'autres métiers. Je vous remercie.
24.	**Mme Bineta Sarr** Présidente du GIE des femmes transformatrices	Bonjour à toutes et à tous. Je suis très contente de la présence de tous les fils de Guet Ndar pour venir écouter quelque chose qui va être très déterminant à l'avenir. Ici à Guet Ndar on ne connaît que la pêche et cette activité mérite d'être préservée parce que nos grands-parents nous l'ont léguée. L'exploitation du gaz se fera dans une zone très fréquentée par nos enfants pêcheurs et cela va très probablement réduire les zones de pêche. Des mesures réalistes devront être prises pour ne pas impacter négativement l'activité de pêche. Il faut prévoir des activités alternatives pour les jeunes et les types d'activités devront être déterminés avec ces jeunes pour éviter d'investir sur quelque chose qui ne les intéresserait pas. Il faut aussi veiller à préserver la santé et la sécurité des populations vivant dans cet espace très fragile qu'est la Langue de Barbarie. Pour tous les travaux qui ne nécessitent pas une certaine technicité, je propose que la priorité soit accordée aux jeunes de la localité. Cela ne ferait qu'accroitre le niveau d'acceptabilité sociale du projet. Je vous remercie
25.	**Mme Awa Sarr Wade** Habitante Guet Ndar	Je salue tout le monde et particulièrement les partenaires. D'après la présentation du consultant le projet est à cheval entre deux pays qui n'ont pas d'excellentes relations bilatérales, ce qui s'est traduit par le non renouvellement des accords ou licences de pêche. Il faudrait que les deux chefs d'État se retrouvent pour discuter très sérieusement afin que ce projet unique n'aboutisse à des situations de conflits entre les deux pays.
26.	**M. Moustapha DIENG** Habitant Guet Ndar	Bonjour à tout le monde. Je suis très content de cette mobilisation massive. Si tout ce qui concerne Guet Ndar se discutait comme on le fait présentement on aurait dépassé ce stade depuis fort longtemps. Il est très important de se retrouver et de discuter sur des questions qui interpellent le quartier. On salue Hélène et toute la délégation de Kosmos et de BP. Tous les acteurs de la pêche doivent rendre un vibrant hommage au Pr Pape Samba DIOUF ici présent qui a tout fait pour cette activité. Tout le monde sait que cette exploitation de gaz aura des impacts négatifs aussi bien sur l'environnement marin que sur les communautés de pêcheurs. C'est la raison pour laquelle j'aimerais qu'on réfléchisse ensemble sur d'éventuelles solutions. L'idée émise par un intervenant sur la mise en place d'un comité de gestion à l'échelle des quartiers de la Langue de Barbarie est très pertinente à mon avis. On doit dès à présent se regrouper et chercher des avocats qui vont demain devoir défendre nos intérêts et nous permettre d'obtenir une juste compensation pour réparer tous les dégâts qui naitront de ce projet, avant de parler de RSE.

27.	**M. Iba FALL** Habitant Guet Ndar	Bonjour chers tous. Je commence par remercier et féliciter le chef de l'État qui a bien voulu décentraliser la gestion des ressources naturelles à l'échelle départementale dans la nouvelle Constitution. En termes de compensation, je veux demander solennellement aux promoteurs d'appuyer les enfants de Guet Ndar dans leur éducation mais surtout à leur maintien à l'école. L'exploitation va durer 30 ans et durant toutes ces années les enfants devront recevoir un appui considérable sur leur éducation. L'éducation est une recommandation divine, car Dieu a demandé au Prophète Mouhamed de le faire. De grâce, les enfants étudiez, les adultes ont déjà fait leur vie. Et vous les adultes encadrez vos enfants dans le civisme. Pour l'idée de mettre en place un comité de gestion pétrole-gaz à l'échelle du quartier on doit éviter d'élire les membres mais il nous faut voir les personnes les mieux à même de gérer cela et on le leur confie. Je vous remercie
28.	**M. Habib DIAGNE** Habitant Guet Ndar	Bonjour à tout le monde. J'ai deux préoccupations principales : on voit que dans certains pays comme le Gabon et le Congo, on assiste à une cohabitation entre l'exploitation du pétrole ou du gaz et la pêche, et que les habitants de ces localités ont reçu des compensations justes. Est-ce que ce sera le cas au Sénégal? L'autre préoccupation concerne les types d'emplois qu'on pourrait avoir. Comme on risque de perdre notre activité principale, n'est-il pas possible de prévoir par exemple 10 % des postes de pilotage pour les pêcheurs.
29.	**M. Oumar Ndiaye** Association promotion socioéconomique de Pêche de Saint-Louis	Bonjour à tout le monde. Je veux juste insister sur un point, que le promoteur s'entoure de toutes les garanties pour préserver nos intérêts et notre activité de pêche. Car, si on appuie la pêche on aura appuyé toute la communauté. Le Sénégal et la Mauritanie partagent la frontière, si cette dernière a su être ferme sur le respect de ses limites il faut que le Sénégal en fasse de même. En effet, quand j'étais plus jeune la frontière était beaucoup plus avancée vers la Mauritanie qu'aujourd'hui. Il faut être ferme et se faire respecter.
30.	**M. Sidy Dièye** Habitant Guet Ndar	Je salue tout le monde. L'enjeu fondamental est de que toute la population puisse parler d'une seule et même voix afin de défendre leurs intérêts. Nous attendons beaucoup d'investissements sociaux et on aimerait qu'on nous dise concrètement ce qui est prévu pour la localité. Cela vaut mieux que de venir nous dire qu'il pourrait y avoir des impacts négatifs. Les experts pourront faire toutes les modélisations imaginables mais ils ne pourront jamais mieux maitriser cette mer mieux que nous. Donc il serait bien de nous associer sur tout ce qui se fera dans ce projet. Le fait de ne pas être scolarisé ne signifie pas un manque d'expérience, n'en ayez pas honte. Vous n'avez jamais vu un expert venir nous apprendre quoi que soit. Je vous remercie.
31.	**M. Malick SALL** Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Ande Bokk Jom Takku Liguèy	Je salue tout le monde. J'ai une petite connaissance sur le gaz et les retombées que son exploitation pourrait engendrer. Il faudrait prévoir des formations sur les métiers du pétrole et du gaz et non des formations sur l'activité de pêche que nous maitrisons déjà. En gros il faudra tout faire pour que les pêcheurs tirent meilleur profit de cette exploitation. Je vous remercie

32.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci à tous les intervenants. J'aimerais rassurer l'assistance, il n'y a pas d'activités prévues sur terre ferme en dehors des aéroports et des ports. Donc un délogement n'est pas envisageable. Les commentaires sont très riches et montrent encore une fois que les populations accordent beaucoup d'intérêt à ce projet. On peut rassembler les questions en deux séries distinctes : celles qui interpellent directement le consultant que nous sommes, nous allons tenter d'y apporter des éléments de réponse et Hélène va compléter au besoin, et celles qui s'adressent directement au projet et Mar et ses collègues y répondront. Certains commentaires sont largement revenus sur l'impact des installations sur l'érosion côtière, je veux dire à ces gens là qu'un cabinet spécialisé sur la question a été mandaté pour procéder à des modélisations et proposer des mesures efficaces de prise en compte de ce phénomène. Pour l'impact sur les ressources halieutiques et la réduction des zones de pêches, mon collègue ici présent Papa Samba DIOUF va apporter des éléments de réponses. Juste vous rassurer que ce point est l'un des points qui vont être analysé en profondeur vue son importance. Il y a beaucoup de commentaires qui sont faits sous forme de recommandations et seront pris comme telles. Je passe la parole à Mar FAYE pour qu'il réagisse sur les questions qui interpellent le projet.

33.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Merci beaucoup Samba YADE. Je crois qu'il n'est plus nécessaire de revenir sur les commentaires techniques parce que Samba les a très bien répondus. Je veux juste faire un certain nombre de précisions : aucune installation n'est prévue sur terre, toutes les installations sont prévues en mer et celles les plus près de la côte sont à 3 à 5 Km de la plage. On n'occupera pas d'espaces qui vont entraver vos activités de pêche. L'option offshore a été retenue parce que moins coûteuse et plus rapide Pour les zones de sécurité, il y a des normes standards internationales qui les définissent et on est tenu de les respecter. Il faut savoir que c'est aussi bien pour protéger les installations que pour la sécurité des usagers de la mer aussi. Lors de la phase exploratoire, des activités se menaient au large et aucun pêcheur n'a une fois vu la plateforme, mais dans notre démarche, on est tenu d'informer et de sensibiliser les usagers de la mer. Kosmos et BP, dans leur démarche, accorde une place centrale aux volets social et environnemental. Cela veut dire tout simplement que les aspects liés à l'environnement et les communautés vont faire l'objet d'une attention particulière dans l'étude. Nous privilégions l'écoute et le dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes. Et tous nos investissements tentent tant bien que mal d'être en conformité avec les priorités locales. Lors de la phase exploratoire, les préoccupations étaient plus orientées vers les aspects liés à la sécurité. Quand il s'est agi de faire des investissements, on a tenté de les orienter dans ce sens en mettant à la disposition du CLPA des équipements tels que des gilets, des GPS etc. je précise que la RSE est avant tout volontaire Certains commentaires sont revenus sur la mise en place d'un centre de formation et je veux leur dire que ce volet est une prérogative de l'État qui définit une politique éducative globale. Nous en tant que partenaire, on pourra appuyer cette politique. Il faut reconnaître que des ressources comme le pétrole ont été découvertes dans d'autres parties du pays. Dans ce contexte global de découverte de ressources pétrolières et gazières, l'État du Sénégal a pris l'initiative de mettre en place un Institut de formation sur les métiers du pétrole et du gaz. Une fois le projet entamé, en tant que partenaire nous aiderons à l'orientation et à l'exécution du projet. En termes de formation on a eu à organiser des séances de formation pour les journalistes et les services techniques de l'État sur les métiers du pétrole et du gaz. Certains se sont prononcés sur la promotion de l'emploi local. Sur ce point précis j'aimerais tenir un langage de vérité. Il faut admettre que ces types d'industries demandent des compétences pointues et n'emploient pas des milliers de personnes. Donc si on vous promet que tous les jeunes de Guet Ndar vont y travailler on vous trompe. L'enjeu fondamental est de voir comment faire pour que la pêche et ses activités connexes se déroulent normalement. Pour les impacts négatifs et positifs, l'étude qu'on est en train de faire va nous édifier davantage là-dessus et va proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs. Pour tous les commentaires formulés sous forme de recommandations, le consultant et nous avons pris bonne note. En tout cas pour tout investissement qu'on se proposera de faire, on fera de notre mieux pour que ça cadre bien avec les priorités locales. Nous ne faisons aucune promesse mais toutes nos actions seront basées sur le dialogue. Personnellement ma responsabilité est engagée, alors je ne me permettrais pas de participer à un tort à la population. Pour terminer je dirais que l'objectif principal de la rencontre est largement atteint. Je remercie tous les intervenants pour la pertinence de leurs commentaires et le fait que les discussions se sont déroulées avec sérénité sans rancune ni animosité. Merci beaucoup

34.	**M. Papa Samba DIOUF** Expert Ressources Halieutiques et Pêche, Tropica	Je salue tout le monde et remercie l'ensemble des intervenants. Beaucoup de questions, d'interpellations et de préoccupations relatives aux ressources halieutiques, à la pêche etc. Je m'appelle Pape Samba DIOUF et je suis expert en pêche et biologie marine et c'est moi l'expert qui s'est occupé de ces aspects dans l'étude. J'ai été chercheur au CRODT et j'ai dirigé l'ONG WWF (Bureau Afrique de l'Ouest) Fonds Mondial pour la Nature pendant 14 ans. Maintenant je suis consultant et je travaille avec le cabinet TROPICA dans ce dossier. Des compagnies comme BP et Kosmos sont présentes partout dans le monde et sont très regardantes sur les aspects liés à l'environnement et à la santé et la sécurité des communautés et de l'ensemble de leurs parties prenantes. L'Étude est en cours et tous ces aspects vont être analysés en profondeur surtout les impacts que pourrait avoir ce projet sur la pêche. L'autre aspect est que dans d'autres zones du pétrole et du gaz ont été découverts alors que les deux activités cohabitent et chacune marche à merveille. C'est le cas de Norvège, de l'Angola etc,. L'autre point est relatif à l'impact du gaz sur les ressources marines en cas de déversements accidentels par exemple. Je veux rappeler que le gaz est différent du pétrole. Le gaz s'évapore facilement contrairement au pétrole qui stagne longtemps sur les eaux. Pour les accidents, comme Yade l'a dit tout à l'heure, les événements accidentels pour ce type de projet sont extrêmement rares mais malgré tout des plans de prévention et d'intervention seront élaborés dans l'étude afin de prendre en charge les situations d'urgence. Il y a des commentaires qui sont revenus sur la réduction des zones de pêche. Je crois que les zones de sécurité font maximum 1 km et cela ne peut pas engendrer une réduction des zones de pêches et ne pourra en aucun cas entraver l'activité de pêche.
35.	**M. Malick NDIAYE** Habitant Guet Ndar	Je salue tout le monde. Quand j'ai entendu que du gaz a été découvert à la frontière sénégalo-mauritanienne et que les deux pays se sont entendus pour développer un projet unique, je me suis dit qu'ils pourront en profiter pour trouver un accord sur le renouvellement des licences de pêche. Je demande aux promoteurs de travailler dans ce sens. L'Etat doit faire des consultations publiques parallèlement aux vôtres. Ceci dit j'ai quelques questions à poser. J'ai entendu dire qu'il y a des risques de déplacement de populations, j'aimerais savoir si c'est vrai .On aimerait aussi des précisions sur les lieux exacts des installations prévues au large et celles prévues près des côtes. Je termine par lancer un appel à Kosmos et BP, multipliez vos investissements sociaux dans la zone. Merci
36.	**M. Ibrahima Sakho** Habitant Guet Ndar	On salue les organisateurs de cette rencontre et toute la délégation de Kosmos et de BP pour le déplacement qu'ils ont effectué jusqu'ici. On félicite tous les habitants de Guet Ndar pour cette forte mobilisation. J'ai une question : quel sera le sort de Guet Ndar avec ce projet ? Tout ce qui ressortira de ce projet je veux que Guet Ndar en tire énormément profit. Car, même si nous ne sommes pas instruits nous avons l'expérience de la mer.
37.	**M. Ibrahima Dièye** Habitant Guet Ndar	Je salue tout le monde. Je veux juste dire à mes compatriotes qu'il faut tenir des propos qui rassurent ces investisseurs. J'entends depuis le début les gens dire que la Mauritanie et le Sénégal sont en conflit à cause des licences de pêche, ce qui n'est pas vrai. Les relations entre les deux pays sont au beau fixe. La preuve des sénégalais continuent à vaquer à leurs occupations en Mauritanie. Il n'y a aucun conflit entre les deux pays. Je vous remercie
38.	**M. Massamba Cissé dit Bathie** Habitant Guet Ndar	J'ai entendu le présentateur parler de travaux terrestres et de navires de soutien etc. Saint-Louis dispose d'un port et d'un aéroport, je demande au projet de nous appuyer pour la réhabilitation de ces infrastructures et la stabilisation de la brèche qui cause beaucoup de dégâts à la collectivité. L'avancée de la mer menace aussi toute la Langue de Barbarie. Avant de protéger des installations qui seront au large commencer par protéger les maisons qui se trouvent sur la côte. Que pouvez-vous faire pour nous ? Je vous remercie

39.	**M. Mbaye Gaye** Habitant Guet Ndar	Bonjour à tout le monde. Lors de la phase de construction et d'installation, le matériel risque d'être stocké dans notre quartier. Si tel est le cas il faut nous dire où est ce vous prévoyez de nous reloger ? J'entends parler de scolarisation depuis tout à l'heure, mais est ce que nos enfants qui partent en Espagne comprenaient la langue en partant ? Et pourtant à leur retour, ils en oublient presque le wolof qui est leur langue maternelle. C'est le même principe avec le projet, il faut leur apprendre le métier que vous voulez qu'ils exécutent et ils le maîtriseront. Chers compatriotes, il faut qu'on prenne notre courage entre deux mains pour tirer meilleur profit de ce projet.
40.	**M. Moussa NDIAYE** Habitant Guet Ndar	Bonjour à tous. Le gouvernement doit changer d'attitude vis-à-vis de Saint Louis. Pour avoir un bon port il faut d'abord draguer l'embouchure. La mer nous menace, nous préférons un mur de protection à tous les millions que vous pourrez nous offrir. J'en profite pour vous demander de vous méfier de la politique politicienne. Il faut pousser les gens à nous aider dans ce qui nous intéresse réellement, et pour nous c'est la mer.
41.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Nous remercions toutes les personnes ici présentes. Il faut qu'on apprenne à se faire confiance. On ne peut pas vous dire qu'il n'y aura pas d'installation sur terre ferme et que les gens insistent sur cette question. Le cabinet Tropica a l'expérience des projets miniers, toutes les fois où un déplacement était nécessaire cela s'est fait dans les règles de l'art. Toutes les installations vont être construites là où elles sont prévues et aucune installation n'est prévue sur la côte. Si demain le projet devait connaître des modifications, on viendra vers vous pour vous expliquer les différentes modifications. Trois zones d'installations sont prévues en mer dans ce projet, et en dehors d'un périmètre de sécurité de 500m à 1 km autour de chaque zone il y a assez d'espace pour la pêche. En ce qui concerne la formation je me répèterai, il y a des choses qui sont des prérogatives de l'Etat qui a décidé de mettre en place un institut de formation aux métiers du pétrole et du gaz. Kosmos BP est train de voir dans quelles mesures aider l'Etat dans ce projet. Dans vos propos, l'aspect sécurité est plusieurs fois ressorti, aussi Kosmos BP n'a pas intérêt à confier des postes techniques à des gens inexpérimentés, car dès qu'il y aura un problème vous seriez les premiers à les attaquer. De même, il n'a pas intérêt à chercher ailleurs si l'expertise existe au niveau local. Kosmos est déjà implanté au Ghana, un projet où actuellement il y a plus de nationaux que d'étrangers. Toujours par rapport à la sécurité, Kosmos travaille avec des normes de sécurité internes et des bailleurs de fonds qui financent le projet qui est très coûteux. Il y a beaucoup de normes de sécurité à respecter, sans quoi seule la responsabilité de Kosmos BP est engagée en cas d'accident. Cela pourrait se traduire par des traductions en justice au détriment de ce dernier. Pour les engagements liés au social et à l'environnemental, nous ferons de telle sorte que nos activités se déroulent dans le strict respect des communautés et de leurs activités. A terme, cette étude va déboucher sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnemental et Social sera le cahier des charges de KBSL pour la conduite du projet. Donc rassurez vous parce que toutes les mesures de gestion environnementale et sociale seront prises pour ne pas impacter négativement l'environnement marin et les communautés. De plus si les populations ne ressentent pas les retombées positives du projet, ce serait comme si Kosmos BP avait perdu son temps et son énergie. Encore une fois, le dernier revient toujours aux populations qui ont la possibilité de se prononcer sur le projet avant la validation du rapport d'EIES. Nous espérons que le projet profitera à tous les sénégalais, particulièrement aux saint louisiens.
42.	**M. Oumar Sarr** Conseil des Sages, Guet Ndar	Je crois que l'objectif de la rencontre qui consistait à recueillir les avis et préoccupations des populations de Guet Ndar sur le projet de production de gaz offshore est largement atteint. Les populations ont massivement répondu à cette rencontre et ont exprimé des craintes, des attentes et des recommandations pour une bonne gestion environnementale du projet. Je profite de cette illustre assemblée pour lancer un appel solennel aux autorités du Sénégal et de la Mauritanie pour qu'elles travaillent à rétablir les relations bilatérales entre les deux pays surtout pour les accords et licences de pêche.

43.	M. Thierno DIOP **Président Conseil de quartier de Guet Ndar**	Je remercie toute la population de Guet Ndar qui a bien voulu répondre massivement à cette rencontre.je crois que l'idée est bien comprise parce que toutes les grandes décisions doivent être prises dans la concertation. Je vous demande, chers compatriotes, de continuer dans cette dynamique partenariale. Je remercie toute la délégation de Kosmos et de BP ainsi que le cabinet TROPICA qui ont bien voulu faciliter l'organisation de cette rencontre. Je vous remercie
44.	**M. Moussa Dieng** Habitant Guet Ndar	Bonjour chers tous. Je veux déplorer l'approche adaptée par le projet. L'État du Sénégal devrait changer d'approche avec ce projet. Au lieu de prévoir les bases logistiques du projet au port de Dakar, celui de Saint-Louis devrait être réhabilité afin de pouvoir accueillir l'activité. Il faudra aussi penser à la construction de mûr de protection contre l'érosion côtière parce que Saint-Louis est plus que menacée par ce phénomène. Je vous remercie

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 6_Registre Draft **6**

Réunion avec : Habitants du quartier Goxxu Mbàcc
Date : 15/06/2017
Lieu : 2E BAYAL OU GRAND TERRAIN
Heure de début : 11h30 **Heure de fin :** 14h50 **Durée :** 3h20
Nombre de participants : 453 **Hommes :** 200 **Femmes :** 253
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; Mme Gaelle Baldelli ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** M. Adama Fall et Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**Modérateur**	Bonjour tout le monde. Nous voulons démarre la réunion qui était prévue à 10h00. Les invités sont là depuis lors, avec le Ramadan il vaut mieux commencer maintenant. Ainsi nous aurons avancé sur les discussions avant la prière. M. El Hadji Guèye fera les prières, ensuite Mme Badiane prendra la parole, suivie de M. Iba Ndiaye.
2.	**El Hadji Guèye**	Formulation de prières pour un débat serein et que le projet profite à toutes les populations en particulier celles de Goxxu Mbacc.
3.	**Mme Seynabou Badiane Dieng** Présidente Conseil de Quartier de Goxxu Mbacc	Merci Doyen. Je salue tout le monde, l'équipe de Kosmos et le consultant Yade et souhaite la bienvenue à tous, particulièrement les populations sensibilisées qui sont venues. Nos hôtes ont voulu rencontrer les populations en consultation publique depuis un moment. Au moins la moitié des habitants invités auraient dû venir, nous avons envoyé mille invitations. La discussion porte sur le débat actuel suscité par la découverte du gaz. L'objectif est d'éclairer la lanterne des populations de Goxxu Mbacc sur ce qu'il en est réellement et après l'exposé de M. Yade il y aura des questions à poser. Je déclare la séance ouverte et je laisse la parole à Iba Ndiaye pour qu'il complète. Avant de remettre la parole à Iba, je voudrais lancer un appel aux populations pour qu'elles sortent de leurs maisons avant 14h. Nous sommes en période de Ramadan, au-delà de cette heure tout le monde aura quelque chose à faire. Sortez de vos maisons car le gaz dont on va parler va plus bénéficier à nos enfants qu'à nous qui sommes déjà âgés. Je vous remercie et souhaite que la rencontre se passe dans d'excellentes conditions.

4.	**M. Iba Ndiaye** Conseiller au Conseil de Quartier	Bonjour à tous. La discussion doit partir d'une écoute attentive de la présentation afin de comprendre. Celle-ci doit être sereinement écoutée, sans suspicion ni à priori. Nous ne voulons pas un débat anarchique, c'est un moment de réflexion et de partage d'informations. Cette approche est très salutaire car elle est participative et inclusive. Nous sommes ici à Goxxu Mbacc qui est la limite de la Langue de Barbarie la plus proche de la Mauritanie et Sal Sal se trouve ici. Auparavant, on parlait de quartier face à la mer, aujourd'hui nous sommes dans la mer. Si du gaz est découvert alors que nous souffrons déjà de l'érosion côtière, à quels risques potentiels de l'exploitation devons nous attendre ? Il y a une forte communauté de pêcheurs et ils sont vulnérables. Certains points seront abordés par les consultants, mais d'autres devront être soulevés par les populations. L'exploitation du gaz se fera dans un contexte de changements climatiques. On va remettre la parole au consultant et après sa présentation la parole sera donnée au public pour qu'il se prononce sur le projet. Je vous remercie.
5.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Bonjour aux habitants de Goxxu Mbacc. Je parlerais au nom de M. Gary Brooks Vice-Président Santé Sécurité Et Environnement de Kosmos et Mme Gaelle Baldelli Manager Environnement et Société de BP, de M. Seth Luxenberg du département des Affaires Externes et de M. Ousseynou Diakhaté responsable de la communication de Kosmos. Nous sommes aujourd'hui accompagnés de consultants chargés de réaliser l'étude d'impact environnemental et social du projet d'exploitation de gaz. Cette étude est encadrée par la réglementation nationale en matière de gestion environnementale et sociale et des projets de cette nature sont tenus de se soumettre à cette procédure. Puisque nous ne pouvons être à la fois juge et partie, nous avons choisi des cabinets agréés comme Golder Associates au Canada d'où vient Mme Hélène Marchand et Tropica qui a une expertise nationale reconnue et dont M. Samba Yade est le gérant. L'EIES a des composantes dont la consultation publique qui donne l'opportunité aux populations de donner leurs avis et préoccupations sur le projet après exposé. Ainsi, si les populations ont des avis, recommandations, préoccupations et même des questions c'est l'occasion de les soulever afin que les experts et promoteurs y apportent des éléments de réponse. A la fin du processus les populations seront invitées à la validation du rapport en audience publique. C'est là une exigence de la législation sénégalaise mais aussi des lois et conventions internationales. Partout dans le monde l'exploitation se fait sur la base de règlements et de chartes. De plus, Kosmos et BP ont des normes internes qui sont perpétuellement améliorées pour obtenir de meilleurs résultats. Kosmos n'a pas attendu d'en arriver à ce stade pour commencer à discuter avec les populations. Nous espérons pouvoir répondre à vos questions, au pire nous les noterons pour y apporter réponses lors de la prévalidation. Sans plus tarder je vais donner la parole au consultant qui répondra par la suite aux questions liées à l'EIES. Et au besoin, je reviendrai sur certains points. Je remercie les populations qui sont venues malgré le Ramadan, c'est ainsi qu'il faut faire, assister aux réunions afin que nul n'ignore les tenants et les aboutissants de ce projet. Je vous remercie.

6.	**M. Samba Yade** Consultant, Tropica	Bonjour tout le monde. Je remercie les populations d'avoir accepté de répondre à cette invitation. Mar l'a rappelé tout à l'heure, on est dans une procédure encadrée par le Code de l'environnement. Des projets de cette nature sont tenus de faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. Elle permet de faire l'analyse de l'état initial, de même que celle des impacts potentiels. Avoir des experts est une bonne chose mais discuter avec les populations pour recueillir leurs avis, préoccupations et recommandations est encore mieux. Aujourd'hui elles ont l'occasion d'influencer le cours du projet, tout ce qui sera dit sera consigné dans le rapport et pris en compte autant que possible dans le déroulement du projet. Je regrette que la qualité des images soit faible à cause de la forte luminosité. On se rattrapera dans les explications, ainsi tout le monde comprendra le projet. Présentation PowerPoint.
7.	**Modérateur**	Merci M. Yade pour cette présentation. Mar avez-vous un complément à faire ?
8.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Ce n'est même pas un complément, j'insiste juste sur le fait que l'EIES n'est pas encore achevée comme l'a dit M. Yade. Les promoteurs ont l'expérience de ce genre de projet. Il y a des mesures d'atténuation pour les Evènements Accidentels Majeurs (EAM) bien qu'ils soient très rares. Il n'y a pas de doute qu'il faut que ces mesures existent, et si malgré toutes ces dispositions un accident venait à survenir il y a des mesures d'intervention d'urgence.
9.	**Modérateur**	La parole est donnée aux populations. Soyez clairs et concis. De grâce ce n'est pas la peine de prendre la parole si quelqu'un expose votre préoccupation avant vous. Nous gagnerons beaucoup de temps avant la prière si nous procédons ainsi. Et surtout parlez de choses qui ont rapport avec l'ordre du jour. Père Doudou prendra la liste des intervenants, on en prendra dix et on continuera après la prière.
10.	**M. Iba Niane Guèye** Pêcheur, membre du CLPA	Bonjour tout le monde. Je prie pour que ce projet soit source de paix et profite à tous. L'exposé est clair. Nous les populations, devons être impliquées. L'Etat a mis en place des AMP et ce projet n'a pas marché. Il y a plus de quatre mille (4000) pirogues sans compter les trois mille (3000) non immatriculées qui viennent de la Mauritanie. La mer est devenue exigüe pour nous et le sera plus avec le périmètre de sécurité autour des installations. Puisqu'il s'agit d'un projet national, il faut apporter des mesures de compensation. En ce qui concerne l'emploi, il y a de braves jeunes qui ne rechignent pas à la tâche. Tous les beaux bâtiments que vous voyez ici ont été construits grâce à la pêche. Si l'exploitation va durer trente ans, il y aura forcément des impacts.
11.	**Mme Daro Ndiaye** SG Adjointe AMP Saint-Louis	Bonjour à tout le monde. Le sujet du gaz est une question sensible. La distance entre la plage de Sal Sal et l'emplacement de l'unité flottante de traitement est très courte. D'après ma compréhension, les tuyaux qui seront installés seront flottants et cela présente des risques avec les bateaux. Il faut beaucoup insister sur la sécurité. Le gaz et le pétrole sont toujours source de problèmes, les autorités ne font pas le contrôle, les gouvernements sont trop conciliants. En termes de retombées financières qu'est-ce que les populations de la Langue de Barbarie pourront tirer de ce projet ? On constate aussi que dans certaines zones où le gaz et le pétrole sont apparus, les conflits y sont parfois récurrents. Je propose de consulter les populations de la Langue de Barbarie avant le recrutement. Il y a comme une espèce de fumée sur l'image où on voit l'installation à partir de la plage (diapo 11), il faut nous éclairer davantage sur ce point. Est-ce que le gaz n'est pas déjà produit et exporté, on n'en sait rien. Je vous remercie.

12.	**M. Cheikh Fall** Ancien Président du Conseil de quartier	Bonjour à toute l'assistance. Je fus Président du Conseil de quartier de 2000 à 2012. Merci à mes anciens collaborateurs pour la considération qu'ils ont eue pour moi en m'invitant. On parle de la frontière sénégalo-mauritanienne mais Ndiago est tout près d'ici. Goxxu Mbacc doit avoir son mot à dire, surtout avec la longue durée du projet et les milliards de francs de retombées économiques dont une partie doit revenir à Goxxu Mbacc. Dans le cadre de la RSE on entend les millions que Kosmos BP avait donnés. Nous ne voulons pas de cette formule, nous voulons réfléchir à comment mettre en place un partenariat durable. Nous voulons une commission mixte qui regroupe l'ensemble des forces vives (notables, personnes ressources, leaders d'opinions etc.) de Goxxu Mbacc et Kosmos pour discuter de comment l'intervention de Kosmos doit se faire sur la zone. Nous ne voulons pas que nos enfants soient employés comme manœuvres, nous avons des experts en offshore comme Alassane Sall, un jeune qui a préféré rentrer d'Europe pour venir servir son pays. Il faut que Kosmos pense à impliquer ce fils de Goxxu Mbacc parce qu'il a les compétences requises pour travailler dans cette industrie.
13.	**Modérateur**	Merci de respecter le temps de parole imparti.
14.	**Baye FALL** Habitant du quartier	Bonjour à tous. Je suis le suppléant de M. Ama Guèye. Le Gouverneur ou le Préfet devaient être là pour être informés de ce qui se dit. Il faut passer par une commission, l'exposé est très clair, il y'aura des périmètres de sécurité Le gisement se trouve dans notre zone de pêche et si on doit quitter on ne devrait pas attendre que la fin du projet pour réfléchir à ce que nous allons devenir. Il faut d'abord impliquer les populations, l'exploitation va durer 30ans, y a des problèmes à Goxxu Mbacc, il faut former les jeunes. Il faut qu'il y ait des retombées pour nous. Tout à l'heure je disais que l'Etat devait être représenté, par rapport à l'emploi nous avons nos diplômés et il faudrait que l'Etat fasse quelque chose. La somme de trente millions (300. 00 00) est dérisoire comparée au chiffre d'affaires de Kosmos.
15.	**M. Atoumane Kane Sy** Habitant du quartier	Bonjour à tous. Quelles seront les actions RSE des grandes entreprises Kosmos et BP ? En effet, même si le projet est national il doit profiter à tous, surtout à Goxxu Mbacc. Ce dernier est le seul quartier de la Langue sans réseau d'assainissement, Kosmos doit s'y atteler. Les habitants de Ndiago viennent se soigner dans notre poste de santé qui besoin d'équipements. Je représente les personnes à besoin spécifique, les handicapés moteurs, que prévoient Kosmos et BP pour nous ?
16.	**M. Ousmane Ndiaye** Agent HASSMAR, habitant Goxxu Mbacc	Bonjour tout le monde. Je voudrais faire une petite contribution sur l'implication de la HASSMAR dans ce projet. Cette structure gère la sécurité maritime au Sénégal. Elle a un démembrement à Saint-Louis et je suis là-bas. Nous sommes équipés pour intervenir en cas de pollution. Je lance un appel à nos amis pêcheurs pour qu'ils nous informent quand ils découvrent une forme de pollution du milieu marin et nous on va prendre les mesures d'intervention nécessaires. Si les pêcheurs ne nous informent pas, les appareils que nous avons installés un peu partout peuvent le faire. Nous sommes actuellement en phase test. La HASSMAR est bien connue de Kosmos. J'intervenais juste pour rappeler que la HASSMAR a un démembrement à Saint-Louis. Je vous remercie.
17.	**M. Alioune Ndiaye** Pêcheur	Bonjour, je suis un pêcheur à la retraite. Kosmos est maintes fois venu nous parler de plateformes en haute mer qui cohabitent avec la pêche. Cette fois ci l'expert nous a servi une autre version. Sur les installations prévues, il y aura des torchères orientées nord est qui auront des impacts sur la population. Le brise-lames entraîne des modifications du courant, l'eau charrie les sédiments. Le brise-lames risque d'aggraver le phénomène d'érosion côtière. Il faut tenir compte de ça dans l'étude.

18.	**M. Doudou Boye** Habitant du quartier	Bonjour. Je pense que la jeunesse a son mot à dire. C'est le sort de Goxxu Mbacc d'ici une trentaine d'années qui se décide, alors il faut impérativement que la jeunesse soit impliquée. C'est bien beau ce que vous avez dit mais concrètement qu'allez-vous faire pour nous ? Notre environnement est menacé par l'érosion côtière. On a constaté que les relations entre le Sénégal et la Mauritanie ne sont pas au beau fixe, ce qui fait que les licences de pêche ne sont pas renouvelées. Je demande à Kosmos de faire en sorte que les relations des deux Etats reviennent à la normale comme ils ont pu obtenir qu'ils déroulent un projet unique. Grosso modo Kosmos doit s'impliquer pour l'amélioration des relations entre les deux pays. Pour les recommandations que je vais faire, je demande à Kosmos d'appuyer les structures associatives de la zone dans leurs activités de développement. Il y a des écoles de formation pour les jeunes à Thiès et à Mbour, pourquoi il n'y en a pas chez nous ? Nous voulons être des cadres et pas seulement des manœuvres et des ouvriers. les pêcheurs naviguent sans GPS. Il faut les encadrer et les recruter en contrepartie. Je vous remercie.
19.	**M. Pape Ndiaye Thioune** Pêcheur	Bonjour mes chers voisins. Je ne suis qu'un simple pêcheur. Est-ce qu'une installation à trois kilomètres (3 km) des côtes ferait notre arrangement si nous devons aller jusqu'à onze kilomètres (11km) ? Déjà rien qu'à un kilomètre les gardes côtes mauritaniens nous poursuivent. Peut-être que les diplômés peuvent espérer travailler dans le projet, mais pour nous, jeunes pêcheurs ce sera moins évident. L'ancien gouvernement avait aménagé Yarakh de sorte à faire reculer la mer, pourquoi le gouvernement actuel ne le ferait pas pour nous ? On sait que la mer avance à grands pas et j'aimerais savoir l'impact du projet sur notre activité principale la pêche. Je vous remercie.
20.	**M. Samba Yade** Consultant Tropica	Merci beaucoup aux intervenants. Les commentaires prouvent l'intérêt que les populations accordent au projet et à ses différentes activités. Je commencerai d'abord par l'avant dernier intervenant qui disait que la présentation n'a pas répondu à ses attentes. Un autre a parlé de produits chimiques qui seraient utilisés dans le projet. Je voudrais dire à ceux-là ceci : il faut s'en tenir à ce qui est dit jusqu'à preuve du contraire. J'ai parlé de refroidissement, pas de produits chimiques qui allaient être utilisés. De même je n'ai pas dit qu'il y aura des tuyaux flottants, ni que les puits seront proches des côtes. Ces derniers seront à cent vingt-cinq kilomètres (125km). Il y a un commentaire disant qu'il faut plus de précision dans la présentation du projet. La présentation est faite sur la base du niveau actuel de conception du projet, il n'y a rien à cacher. Par rapport à la présence du Gouverneur ou du Préfet, dans notre approche il y a les rencontres institutionnelles et techniques. Nous avons commencé cette campagne avec un CRD organisé par le Gouverneur. L'implication de la Hassmar a été soulignée par son élément, elle collabore avec Kosmos. L'expert en ressources halieutiques répondra aux questions sur les impacts liés à la pêche. Mar reviendra sur l'emploi et la formation. Nous ne prenons pas d'engagement sans l'aval de nos partenaires. M. Ndiaye a parlé de torchères sur avec la présence du gaz, je laisserai le soin à M. Gary d'y répondre. La conception du brise-lames est faite par un cabinet américain spécialisé en océanographie qui fera des modélisations pour identifier les potentiels impacts et proposera des mesures d'atténuation.
21.	**M. Gary Brooks** Vice-Président HSE, Kosmos Energy	Il y avait un commentaire sur les torchères en présence de gaz. Il n'y a pas de torchères près des côtes.
22.	**Mme Gaelle Baldelli** Responsable HSE, BP	Les torchères ne fonctionneront qu'un laps de temps, soit en temps de maintenance, en periode d'installation ou pour des raisons de securite en cas d'incident. Elles sont en offshore pas sur la cote.

23.	**M. Gary Brooks** Vice-President HSE, Kosmos	Le gouvernement avait insisté sur le fait qu'il ne voulait pas de torchère. Kosmos l'évite aussi dans sa démarche. Le gaz est différent du gazoil. Il s'agit d'une énergie propre comparé au pétrole. C'est du gaz naturel liquéfié (GNL). Quand on saura quelle sera la logistique à utiliser on fera une modélisation. Actuellement la technologie permet une exploitation avec des impacts minimes. Il se pourrait que les pirogues soient plus bruyantes que les navires de production.
24.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Nous aussi nous n'aimerions pas avoir un cas de conscience vis-à-vis des populations après le départ de Kosmos. Kosmos n'a pas financé son argent pour le plaisir de le faire. Les pêcheurs de Saint Louis à Dakar nous avaient soumis leurs doléances. Nous avons trouvé ce qui se rapprochait le plus de leurs besoins et c'était par rapport à la sécurité de navigation. Nous avons subventionné l'achat de gilets, torches, GPS sur la base de critères qui incitaient au respect de la loi. Il fallait avoir la licence et pour les GPS chaque pirogue avec une licence devait en avoir un. Le CLPA a vendu les articles pour que l'argent serve de fonds. En retour nous avons exigé un rapport sur la gestion qui en avait été faite par rapport à nos critères et on s'en arrête là. En dehors de cela nous ne pouvons pas venir régler des problèmes internes aux membres du CLPA. Les populations ont des problèmes de régénération des ressources naturelles, d'assainissement et d'érosion côtière. La Mairie a déjà un programme d'assainissement et nous réfléchissons aux voies et moyens pour l'appuyer. Nous avons remarqué que l'érosion côtière est un problème sérieux et nous avons pensé à la fixation des sols par le reboisement de filaos. Certes, cela ne résout pas le problème mais peut y contribuer. De la même façon nous réfléchissons à ce qu'il faut faire pour contribuer à la régénération des ressources. Par rapport au périmètre de sécurité il ne s'agit pas d'un grand périmètre qui pourrait empêcher la pêche. On vous a dit que le périmètre de sécurité ferait entre 500m et 1 km en dehors duquel la pêche est possible. Il faut comprendre la nécessité d'assurer la sécurité et nous y aider. Les installations sont d'une technologie de pointe, la Direction de l'Environnement y a fait des contrôles. Si vous avez des experts parmi vous c'est tant mieux, nous nous en réjouissons. Vous pourrez leur demander de vérifier nos propos. Cela ne demande même pas une qualification quelconque pour le faire, il suffit de taper exploitation pétrolière ou gazière sur google et vous aurez toutes les informations relatives. Sachez que les bailleurs de fonds sont très exigeants, ils n'investissent pas sur des projets qui risquent de leur emmener des problèmes. En ce qui concerne la formation, je ne défends pas l'Etat, mais vous êtes tous au courant que des découvertes de pétrole et de gaz ont été faites dans d'autres localités du Sénégal et que l'Etat a décidé de créer des instituts de formation. Malheureusement on ne peut en créer dans chaque localité, aussi nous essayons de voir dans quelles mesures appuyer l'Etat dans son projet. D'autant plus que BP qui sera chargé d'exécuter ce projet a tenu à discuter avec parties prenantes pour voir dans quelles mesures les assister. Avant la découverte il y avait plus d'étrangers que de nationaux, mais depuis lors les nationaux commencent à intégrer le projet. C'est la même démarche qu'a eue Kosmos au Ghana où actuellement les nationaux sont plus nombreux que les étrangers. L'option offshore a été retenue parce que ses coûts de production sont moins chers et aussi parce qu'il y a moins d'impacts. En vérité s'il ne devait y avoir que le quartier de Goxxu Mbacc dans le projet, tous ses habitants ne pourraient pas être recrutés. Ceci parce qu'il n'y a pas vingt mille (20000) postes à pourvoir. On ne nous impose rien, nous en train de discuter avec vous. Je tiens à mon intégrité et à ma tranquillité d'esprit, je ne pourrai pas revenir ici tranquillement si je raconte des contrevérités. Pape Samba Diouf a beaucoup participé au respect des politiques de préservation des ressources halieutiques, nous avons l'honneur aujourd'hui de travailler avec lui/

25.	**M. Ousseynou Fall** Habitant du quartier	Je salue tout le monde. J'aurais aimé serrer la main de tout un chacun ici. Apprenons à nous en remettre à Dieu. Je fus pêcheur jusqu'en 1968 et j'allais jusqu'en Gambie. Actuellement j'ai 72 ans, je ne pense pas être encore de ce monde durant l'exploitation. Si vous voulez rendre service à quelqu'un apprenez-lui à pêcher au lieu de lui donner un péché. Les pêcheurs ne sont pas des crève la faim, ils ont investi dans l'immobilier comme vous le voyez. Le Sénégal et la Mauritanie doivent s'entendre, surtout sur les accords de pêche pour que tout le monde puisse tranquillement vaquer à ses occupations. Il y en a qui n'ont pas compris le projet, ainsi va la vie. Je vous exhorte de croire en vous, il était inimaginable pour un pêcheur de vivre en Mauritanie car ils ne voulaient pas de nous. Nous l'avons réussi grâce à l'abnégation. Longue vie à nous, longue vie à Goxxu Mbacc.
26.	**M. Iba Ndiaye** Conseiller, Conseil de Quartier Goxxu Mbacc	Je remercie tout le monde, surtout le consultant qui a réussi à nous faire comprendre les choses. Mon inquiétude porte sur l'exploitation du *pétrole* dans un contexte de changements climatiques. Il est vrai que je suis novice en la matière mais je me demandais si les vibrations durant l'exploitation n'allaient pas causer des impacts. Nous sommes dans une zone très fragile caractérisée par un processus très actif d'érosion côtière. Est-ce que les industries extractives peuvent aller de pair avec la gestion durable de nos ressources ? Notre mode de vie sera modifié. On était dans une dynamique de développement durable et les industries extractives viennent perturber toute cette politique initiée. Sur les aspects financiers, à qui reviendra l'argent du gaz ? On avait dit que la Langue de Barbarie serait la plus affectée par le projet, mais les populations continentales n'arrêtent pas de s'activer pour se positionner, au point de créer un mouvement. L'Etat doit être conscient qu'il devra rendre compte devant Dieu et devant ses administrés. Partout où il y a exploitation il y a toujours des problèmes, alors que le plus proche doit être le plus grand bénéficiaire. Par rapport au cadre de vie, nous n'avons pas de réseau d'assainissement et l'exploitation va accentuer la fragilité de l'environnement. Il faudrait la mise en place de mesures préventives qui vont prendre en charge l'essentiel de la question.
27.	**Mme Soda Dramé** Habitant du quartier	Bonjour à tous. Merci d'être venues populations de Goxxu Mbacc. Nous sommes inquiets par rapport aux impacts du brise-lames. On parle de formation depuis tout à l'heure mais il faut préciser les corps de métier dont vous aurez besoin. Pour répondre à M. Faye nous savons que tout le monde ne peut pas avoir un emploi dans le projet, il faut dans un premier temps rendre disponible la liste des postes à pourvoir et je présume que ceux qui n'ont pas de diplômes peuvent aussi y travailler. Nous pouvons être des fournisseurs pour les installations sur terre ferme, ainsi nous aurons des impacts économiques indirects. Mais, on nous parle de Dakar et de Nouakchott, il faut que les choses se passent ici et non ailleurs car vous êtes sous nos fenêtres. Nous allons nous organiser pour défendre nos intérêts.
28.	**M. Faly Dieng** Habitant du quartier	Bonjour tout le monde. Je remercie Kosmos et BP, tout est clair. Vous êtes venus vous enquérir de nos préoccupations. Notre problème c'est d'être en sécurité d'abord, si le projet générera des millions aussi il faudra nous ériger un mur de protection. Le gaz a plus de rendements que le pétrole, le quartier n'a que deux écoles, il nous en faut une autre. Les effectifs peuvent atteindre mille (1000) élèves, c'est un quartier populaire sans école privée. Nous avons également besoin d'un institut de formation, d'un espace de jeux et de sport puisqu'il avoir un corps sain pour avoir un esprit sain. Les gilets ont été revendus à dix mille (10.000) francs CFA, il doit s'agir d'un problème de gestion. Car nous nous regroupons toujours pour s'il s'agit de recevoir de l'argent. Il y a certes une aide qui a été faite, mais nous ne devons pas recevoir le même traitement que les autres quartiers.
29.	**M. Moussa Sow** Habitant du quartier	Je salue tout le monde. Il y a des gens qui ont tenu à rester en dépit de l'heure de la prière parce qu'ils accordent beaucoup d'intérêt à cette rencontre. Il n'y a pas que les pêcheurs ici, il y a tous ces autres qui sont venus investir comme les commerçants, les chauffeurs, les mareyeurs etc. Avez-vous pensé aux impacts qu'ils pourraient subir et les mesures à y apporter ? En ce qui concerne la formation on parle toujours d'institut ailleurs mais pas ici.

30.	**M. Pape Yoro** Habitant du quartier	Bonjour tout le monde. En Afrique on parle beaucoup de pêche, comme le Sénégal qui est une des premières pêcheries. Au niveau national c'est Saint Louis qui en est la première, pourquoi aller recruter ailleurs et nous laisser en rade ? Quand vous allez en Mauritanie par exemple ils protègent leurs compatriotes et nous exigent de les recruter sur nos embarcations. Pourquoi nous n'avons pas cette fermeté ici ? Même si nous ne sommes pas diplômés, vous pouvez nous recruter comme maintenanciers puisque l'expertise en mer n'a rien à voir avec les diplômes.
31.	**M. Assane Gueye** Habitant du quartier	Bonjour. Nous sommes de jeunes pêcheurs qui représentons Kosmos. Etre pêcheur ne veut pas dire qu'on peut travailler sur un projet gazier. Nous devons rencontrer les autorités pour parler de nos intérêts.
32.	Mme. Wouly Diakhaté **Habitante du quartier**	Bonjour à tous. Je me réjouis de la mobilisation. Je salue Kosmos et les experts. Personnellement l'exposé a été clair. Si quelqu'un quitte les Etats Unis pour venir exploiter ici, c'est parce qu'il maîtrise ce qu'il va faire. Il faut donner à César ce qui est à César, la technique c'est pour les techniciens. Le dernier référendum est clair, toute ressource découverte dans une zone doit profiter aux populations de cette localité. J'interpelle Kosmos et BP sur cette disposition de la nouvelle Constitution. Donc, nous attendons de savoir à quoi nous en tenir. L'autre aspect c'est par rapport à la formation, il faut que nos jeunes et femmes soient formés et nous demandons la construction d'un centre de formation professionnelle ou d'une maison de quartier. Tout cela parce que l'érosion côtière a gagné nos maisons, les lieux qui abritaient nos activités comme les quais de pêche sont menacés. De ce point de vue, les jeunes et les femmes doivent trouver des systèmes alternatifs. Par rapport aux infrastructures nous avons besoin d'un complexe pour pouvoir recevoir nos invités. Il nous faut un plan d'actions. Je propose que les cuatre quartiers de la Langue de Barbarie se retrouvent pour mutualiser leurs efforts et les traduire en plan d'actions opérationnel à soumettre aux promoteurs du projet Kosmos et BP.
33.	**M. Sidy Dièye** Habitant du quartier	Bonjour. Les populations de Goxxu Mbacc ne sont pas massivement venues alors que ce projet est d'une grande importance. J'ai eu une désillusion par rapport à mes attentes, car des zones d'ombre subsistent encore. Elles concernent les impacts sur la pêche avec les torchères et les zones de frayère, sur les impacts du refroidissement du gaz. La température froide de l'eau va détruire les œufs et les poissons. Nous nous attendons à des mesures de compensation en cas d'impact. Le projet a plus de ressources financières que la pêche qui a nous pourtant permis de construire nos maisons. Dans ce cas il faut que tout le monde profite des retombées du projet. Nous sommes prêts en à découdre avec vous pour protéger nos intérêts.
34.	**M. Ahmet Dieng** Habitant du quartier	Bonjour à vous. J'ai vu au Gabon que l'exploitation pétrolière attirait les poissons. Et, le pêcheur ne fait que suivre les poissons, quoiqu'il puisse lui en coûter. Ici au Sénégal, les localités qui abritent le projet d'exploitation du zircon sont les plus pauvres. C'est le cas de Goxxu Mbacc qui est un quartier démuni. Ici c'est du gaz qui a été découvert, y aura-t-il des impacts négatifs ? Et que Kosmos prévoit pour les populations ?
35.	**M. El Hadji Tidiane Gueye** Habitant du quartier	Bonjour. Je remercie Kosmos BP pour la tenue de la consultation publique pour le recueil de nos avis, préoccupations et questions. Est-ce qu'il y aura délocalisation de nos maisons ? Si tel sera le cas, il faut identifier les sites de relogement. Nous devons ressentir les retombées du projet, tel que décliné par le référendum car les ressources appartiennent aux populations. Selon l'exposé qui a été fait, le Sénégal et la Mauritanie partagent le projet d'exploitation, alors que les relations entre les deux pays sont assez tendues. Comment ferons-nous ? Ici à Saint-Louis, nous avons eu la chance d'avoir l'Université Gaston Berger (UGB) et je propose que ses chercheurs soient impliqués dans la mise en œuvre du projet. J'ai appelé Alassane Sall hier pour qu'il vienne assister à cette rencontre en tant qu'expert en exploitation de gaz offshore. On a des jeunes qui sont experts dans le domaine et le projet gagnerait à les impliquer dans sa mise en œuvre. La production débutera en 2021, nous espérons que Goxxu Mbacc connaîtra un essor économique.

36.	**M. Alpha Mayoro** Habitant du quartier	Bonjour à tous. Puisse notre jeûne être accepté. La mobilisation est faible par rapport à la démographie de Goxxu Mbacc. On ne peut parler d'exploitation sans impacts sur l'environnement marin, la pêche et les activités y afférents. Kosmos est un investisseur qui se soucie de son intérêt, aussi l'Etat aurait être représenté et nous servir de garant si demain Kosmos en arrivait à ne pas respecter ses engagements. C'est pourquoi il y a plusieurs entités qui devaient assister à ce genre de réunions. Si l'Arabie Saoudite est ce qu'elle est aujourd'hui c'est grâce au pétrole. Alors nous aussi nous devons connaître des changements significatifs.
37.	**M. Samba Yade** Consultant,Tropica	Merci. Je reviens sur le dernier commentaire. L'Etat n'est pas représenté dans cette assemblée, mais nous sommes ici sous son autorisation. Des sessions ont eu lieu avant celle-ci et il y en aura d'autres après. Tout ce qui est dit sera consigné dans le rapport qui va être soumis aux autorités et elles prendront connaissance des préoccupations émises par les populations. Les mesures que ces dernières auront proposées à ce sujet figureront dans le rapport. M. El Hadji Tidiane Guèye a demandé si un déplacement pourrait avoir lieu. Je n'ai pas fait allusion à cela dans mon exposé. Tout se fera en haute mer et près des côtes à trois (3) à cinq (5) kilomètres. Seules les activités de soutien se feront dans les aéroports et ports de Dakar, Nouakchott et Nouadhibu. Il faut que ça soit clair ! Le refroidissement du gaz se fera sans contact avec l'eau, il se fera sur l'unité flottante de traitement. Sur la nouvelle constitution et l'exploitation des ressources naturelles qui doivent profiter aux populations locales, dans l'exposé, j'ai parlé des textes internationaux qui régissent les activités du projet. Il y aussi des recommandations qui sont faites pour améliorer le projet allant dans ce sens. Pour répondre à la question à savoir pourquoi on ne parlait que des infrastructures de Dakar et Nouakchott, c'est parce que les installations prévues répondant aux besoins sont disponibles dans ces villes. Il n'y a pas d'installations prévues sur terre ferme. M. Iba Ndiaye a parlé de la mise en œuvre d'un tel projet dans un contexte de changements climatiques. S'il a bien suivi l'exposé, j'ai bien expliqué que l'objectif de l'Etude d'impact est d'inscrire le projet dans une perspective de durabilité avec la prise en compte de l'ensemble des impacts positifs et négatifs associés à une telle activité. M. Pape Samba Diouf va compléter les réponses sur la pêche.
38.	**M. Pape Samba Diouf** Expert Ressources Halieutiques et Pêche, Tropica	Bonjour. Je m'appelle Pape Samba Diouf, je suis expert en Pêche et biologie marine. J'ai travaillé au CRODT ensuite au WWF Afrique de l'Ouest comme coordonnateur régional. Kosmos est BP sont des multinationales qui respectent l'environnement et les communautés. Les études sur les impacts sont en cours. On sait que la pêche est très importante pour le Sénégal, surtout à Saint Louis et plus précisément à Goxxu Mbacc. L'exploitation du pétrole est compatible avec la pêche, comme cela se fait en Norvège en Europe, à Brunéi en Asie et en Angola en Afrique. Le gaz est différent du pétrole, en cas de fuite il remonte à l'air et s'évapore tandis que le pétrole forme une nappe qui peut créer beaucoup de dégâts. Les EAM sont très rares mais il existe des mesures d'évitement et des plans d'intervention d'urgence. Nous espérons sur les prières de nos aïeux. Nous ne disons pas qu'il n'y aura pas d'impacts mais nous ferons tout pour les éviter. Il n'y a qu'à l'intérieur des périmètres de sécurité où la pêche sera interdite, en dehors elle demeure permise. Le brise-lames crée des conditions de régénération des poissons dans les zones d'exploitation pétrolière, souhaitons avoir cette chance.

39.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Messieurs Pape Samba Diouf et Samba Yade ont déjà tout dit. Je reviens juste sur la présence de l'Etat dans cette assemblée. Je regrette l'absence de PETROSEN suite à une indisponibilité de ses agents. M. Yade a dit qu'il y a eu le dépôt des TdR au niveau de l'Environnement qui y a apporté des amendements. Quelqu'un a demandé ce que nous allons faire pour les populations. Pour nous il faut d'abord discuter avec elles et s'assurer de l'adéquation entre leurs besoins, la politique de l'Etat et nos projets. Tout le monde ne peut être d'accord. Certes il y a des associations avec qui nous pouvions discuter, mais le consultant a jugé que pour atteindre les objectifs il fallait passer par le Conseil de quartier. Le résultat aurait été le même si quelqu'un d'autre l'avait organisé ou pire. Je vous dis aussi que si vous voulez être aidés, il faut trouver des arrangements entre vous. Le rapport de gestion du financement du CLPA a été déposé et nous n'avons pas relevé d'anomalies. Si j'en avais été avisé j'aurais moi-même cette information. Il y a des conflits que nous ne pouvons pas gérer, on ne peut pas nous immiscer là-dedans. Il faut s'organiser en toute chose et faire des améliorations au fur et à mesure.
40.	**Modérateur**	Merci beaucoup, nous nous en arrêtons ici car nous ne pourrons pas discuter de tout ici. Il restera toujours quelque chose à dire. La réflexion suit son cours et les discussions se poursuivront dans d'autres assemblées. Puisque les deux pays se partagent la ressource faites de sorte à aplanir leurs relations. Dans le cadre de la RSE faites des actions dans le domaine de l'environnement, la formation. Goxxu Mbacc fait moins d'un kilomètre de large entre le fleuve et la mer, d'ici dix (10) ans il sera englouti par les eaux. Le Conseil de quartier est la porte d'entrée, il n'en existe pas d'autre. Nous sommes disposés à collaborer avec vous et espérons profiter du projet. Merci à tous. La séance est levée.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N°AG_Sen_Réunion7_Registre Draft **7**

Réunion avec : Habitants du quartier de Pikine
Date : 16/06/2017
Lieu : PIKINE BAS SENEGAL
Heure de début : 11H25 **Heure de fin :** 13h55 **Durée :** 2h30
Nombre de participants : 81 **Hommes :** 32 **Femmes :** 49
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; Mme Gaelle Baldelli ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; M. Cheikh Diagne ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle NgosseTabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle NgosseTabara Touré **Revu et complété par :** M. Adama Fall et Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Ibrahima Gueye** Modérateur	Bonjour à tous. Nous allons débuter le programme par des prières de Abdoulaye Guèye.
2.	**M. Abdoulaye Gueye** Notable du quartier	Formulation de prières.
3.	**El Hadji Bassirou Guèye** Délégué de quartier	Bonjour à toute l'assistance. J'aurais aimé que tout le monde sorte pour écouter cette discussion sur la découverte du gaz au large de Saint-Louis. On reçoit des hôtes qui viennent pour s'entretenir avec nous sur une question aussi importante que celle qui nous réunit aujourd'hui et qui va très certainement impacter sur notre vie en tant que saint-louisiens. Les promoteurs du projet sont venus pour recueillir l'avis et les préoccupations des populations. Nous leur souhaitons la bienvenue et demandons à toute l'assistance de les écouter attentivement afin que le projet soit mieux compris.
4.	**M. Ibrahima Guèye** Modérateur	Merci délégué. Aujourd'hui nous avons des hôtes de marque. Leur présence s'explique par l'exploitation en perspective du gaz découvert au large de Saint-Louis et qui concerne l'avenir des jeunes de notre localité mais aussi de tout le Sénégal. Nous allons les écouter attentivement, leur poser des questions et leur soumettre nos différentes préoccupations par rapport à cette exploitation en perspective. Nous allons tout d'abord, remettre la parole à M. Faye de Kosmos afin qu'il présente la délégation et à sa suite le consultant va prendre la parole pour nous faire l'économie de sa présentation et on remettra la parole au public pour qu'il se prononce. M. Faye vous avez la parole.

5.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Bonjour à tous. Je parle au nom de BP et de Kosmos. Il faut bien le préciser car à l'avenir BP sera le responsable du projet. BP est représenté par Mme Gaelle Baldelli et Kosmos par le Vice-Président du département HSE M. Gary Brooks de Dallas. Cela révèle l'importance accordée à ces rencontres. Ils auraient pu se faire représenter mais ils ont tenu à assister eux-mêmes aux réunions. Notre rencontre d'aujourd'hui se justifie d'abord par son caractère réglementaire et obligatoire parce que la loi sénégalaise en matière d'environnement oblige des projets de cette envergure à faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale sous la forme d'une étude d'impact environnemental et social. Et dans cette étude, il est obligatoire de consulter l'ensemble des parties prenantes qui sont susceptibles d'être impactées par les activités du projet. C'est d'abord dans ce cadre qu'on est là avec les consultants en charge de l'étude pour recueillir l'ensemble de vos préoccupations sur le projet afin d'en tenir compte dans sa gestion environnementale et sociale. Au delà de cette procédure réglementaire, nos deux sociétés privilégient l'écoute et le dialogue avec les communautés qui doivent vivre avec nos projets. C'est pour vous dire combien cette rencontre est importante pour nous. L'étude d'impact est encadrée par des textes réglementaires et le choix des consultants répond à une certaine rigueur. C'est ainsi qu'on a porté notre choix sur deux cabinets internationaux Goder Associates et CSA Ocean Sciences Ltd et un cabinet sénégalais Tropica Environmental Consultants. Ces cabinets ont mobilisé une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes chevronnés qui vont gérer chacun un aspect de la problématique en fonction de son domaine. Le cabinet Golder est représentée par Mme Hélène Marchand et Tropica par Dr Samba Yade qui va faire la présentation tout à l'heure. A la fin de cet exercice d'EIES, il y aura un rapport qui va décliner nos engagements concernant la préservation de l'environnement et de la société et qui sera soumis à l'appréciation des autorités en charge de l'environnement pour prévalidation. Après cette rencontre technique, le rapport va être restitué aux populations locales pour validation finale à travers une audience publique et ce sera l'occasion pour ces populations de voir si leurs préoccupations ont été prises en compte dans l'étude ou non. Cette rencontre est donc une première occasion qui est offerte aux populations pour recueillir l'essentiel de leurs avis sur le projet, leurs préoccupations, questions et éventuellement des recommandations. Donc sans tarder je vais remettre la parole à Samba pour qu'il nous fasse l'économie de sa présentation.
6.	**M. Samba Yade** Consultant, Tropica	Merci Mar. Comme il l'a déjà expliqué, un projet à la dimension de celui qui nous réunit aujourd'hui doit faire obligatoirement l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. Et cet exercice est composé d'un ensemble de composantes dont celle que nous sommes entrain de faire, la consultation des parties prenantes ou parties intéressées par l'activité du projet. L'objectif de cette consultation est de recueillir les différentes préoccupations du public, leurs attentes, craintes sur le projet afin d'en tenir compte dans sa gestion environnementale et sociale. C'est pourquoi nous sommes venus aujourd'hui nous entretenir avec vous pour enrichir les études des experts. Il y a eu des sessions précédentes avec des quartiers de la Langue de Barbarie et il y en aura d'autres dans d'autres localités. Présentation PowerPoint.
7.	**M. Ibrahima Guèye** Modérateur	Merci beaucoup Dr Yade pour ce bel exposé. Je pense que les gens ont parfaitement compris. La présentation a fait ressortir les impacts négatifs et les impacts positifs du projet. Vous avez la parole pour les questions, les avis, préoccupations et les recommandations.

8.	**M. Abdoulaye Guèye** Membre du Conseil de Quartier	Merci beaucoup Iba. Je suis un ancien instituteur et membre du conseil de quartier. Après les avoir salués, j'aimerais faire part de mon appréhension concernant la barrière linguistique entre les promoteurs et nous. J'aurais préféré que Kosmos et BP s'entretiennent avec nous dans notre langue ou que nous parlions français, plutôt que de passer par une traduction qui peut comporter des biais. L'exposé aurait pu être profond, surtout que nous ne disposons pas du document. Ainsi présenté nous ne pouvons pas trop nous avancer sur le sujet. Quel sera l'impact des activités du projet sur nous, en dehors des retombées financières, par rapport à l'air et aux ressources. Je ne doute pas que des mesures seront prises mais je doute de la capacité de l'Etat à faire respecter ses décisions. Le code pétrolier n'est pas respecté, la corniche est accaparée, l'embouchure tue des pêcheurs, l'érosion côtière gagne du terrain. Ma dernière inquiétude est relative à l'impact social du projet. On est tous d'accord que le projet va générer une manne financière importante et quelle sera la contrepartie que nous allons y gagner nous populations de Saint-Louis ? je vous remercie.
9.	**M. Moussa Daouda Diallo** Professeur Lycée Charles De Gaule	Je salue tout le monde et remercie le consultant qui a fait un bel exposé, c'est clair. Mais, si cela correspondait à nos attentes nous n'aurions pas de commentaires à faire, des applaudissements auraient suffi. Comment se fait-il que pour une étude aussi importante que celle-ci les gens soient convoqués à des heures de travail un jour ouvrable. Il y aurait eu plus de monde si c'était le week-end ou à l'heure de la descente. Je rejoins Iba qui est mon collègue, je n'ai pas trouvé la place des pêcheurs saint- louisiens dans le projet. J'ai seulement lu qu'il y aura un périmètre de sécurité. D'ailleurs s'il peut en exister au large, est ce qu'il y en aura près des côtes ? Qui dit Ndiago, dit Saint Louis, quelle sera la compensation pour la perte occasionnée par la restriction. Concernant l'emploi il y a peu de techniciens ici, alors que feront les autres. Dans le même registre, je me demande pourquoi proposer des aéroports de Dakar et de Nouakchott, alors qu'on peut réaménager celui de Saint-Louis. Pour le brise-lames qui sera mis en place, il ne s'agit que de sédiments remblayés, pourquoi ne pas en créer pour les quartiers de Guet Ndar et de Goxxu Mbacc. Je voudrais qu'au moins tout Saint Louis soit impliqué en prenant en considération les horaires des réunions et que la prochaine fois ces types de rencontre soient organisées les week-end. Je vous remercie.
10.	**Mme Kébé Aissatou Khary Mbengue** Habitante du quartier	Je salue toute l'assemblée. Je parlerai wolof car c'est la langue la mieux comprise ici. Il faut démultiplier les langues pour la présentation en sérère, socé, bambara etc. afin que tout le monde puisse comprendre. Le conseil de quartier doit élargir la communication. La population de Pikine est plus large que ça et chacun a son mot à dire sur ce projet. Il faut tenir compte de cette donne et organiser d'autres rencontres d'informations et de partage comme celle qu'on est entrain de faire. Je vous remercie.
11.	**M. Sidy Boye** Inspecteur Education et formation, ADP Pikine	Bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue à nos hôtes. Je suis inspecteur de l'éducation à la retraite. Je me réjouis de la belle présentation qui a été faite. Je suis le Président de l'Association pour le développement de Pikine, qui regroupe toutes les associations de Pikine. Je n'ai pas entendu l'exposant parler des retombées financières, de l'impact économique que pourrait avoir le projet sur la ville. La découverte du gaz a créé beaucoup de remous, ce qui a contraint l'Etat à mettre en place une charte qui fera bénéficier les populations locales de la manne financière. Quelle sera la part de Saint-Louis en termes d'infrastructures et en termes d'emplois quels sont les profils recherchés. Il faut que les sénégalais le sachent pour se préparer en conséquence car l'exploitation débutera en 2021 pour une durée de 30 ans. Dans cette optique, les ressources humaines locales devront être employées et devront être formées pour s'insérer dans le projet. Il faut des structures qui vont assurer la formation de nos enfants sur ces métiers pour les amener à pouvoir travailler dans ce projet. Quels seront les impacts environnementaux puisque l'EIES est toujours en cours. Si la population locale travaille dans le projet, il y aura une influence sur les autres. Je vous remercie.

12.	**M. Demba Ba** Adjoint délégué de quartier de Pikine	Bonjour. Je souhaite la bienvenue à Kosmos. J'ai déjà l'expérience des projets d'exploitation de pétrole et de gaz. Les pêcheurs ont l'habitude d'aller chercher les poissons dans des zones rocheuses qui sont sont des zones de frayère. Si un pêcheur tombe ou découvre une zone de frayère, personne ne pourra l'empêcher d'y aller. Il faudrait que des mesures de sécurité soient prises pour éviter toute collision avec les usagers de la mer. Quel sera l'impact des activités du projet quand on sait que le gisement est orienté nord, où se trouvent les zones rocheuses dont je parlais. Les pêcheurs ne sont pas têtus comme on le dit, ils cherchent juste à gagner leur pain. Il y a des projets qui ne profitent pas à nos enfants, ils recrutent toujours des gens qui viennent d'ailleurs. Cette découverte de gaz doit profiter à tous mais surtout à nous populations locales. Je remercie Kosmos BP.
13.	**M. Abdoulaye Ndiaye** Membre du Conseil de Quartier et de la Mutuelle de Santé	Bonjour à tous. Je suis directeur d'école et PCA de la mutuelle de santé communautaire. Tout projet a des finalités positives et négatives, on ne fait pas d'omelettes sans casser les œufs. Il y aura toujours des conflits, ce qui n'est nulle part mentionné dans la présentation. Quelle est la part respective des promoteurs et de l'Etat dans ce projet ? L'exploration et l'exploitation causent toujours des maladies. Entre la zone offshore et celle près des côtes, il y a la zone des pipelines et s'il y a fuite il peut y avoir des impacts sur la santé tel que l'anémie. Le benzène et le méthane sont des gaz très toxiques, ils savent de quoi je parle car ils ont l'expérience de ce genre de projets. De ce point de vue, il faut prévoir des mesures de renforcement de capacités de nos hôpitaux pour les amener à prendre en charge les éventuelles victimes. Le projet doit impliquer l'école et les enfants qui sont l'avenir de demain. Je recommande à ce sujet d'appuyer les écoles déjà existantes et si possible d'en créer d'autres. En cas de fuite on peut s'attendre à une extinction d'espèces fragiles telles que les sardinelles qui sont très prisées surtout pour l'exportation. Nous adhérons à ce projet parce qu'ainsi va le développement, mais il faut trouver des mesures préventives. Je vous remercie.
14.	**M. Abdoulaye Guèye** Membre du Conseil de Quartier de Pikine 1, Enseignant à la retraite	Merci beaucoup Iba. Nous souhaitons connaître un essor économique grâce au projet. Nous savons qu'il y aura forcément des impacts. L'exposé est clair mais il y a certaines zones d'ombre. Ce que Moussa a dit pour le port, on ne peut pas accepter que le projet se passe à Saint-Louis qui dispose d'un port et que le projet envisage d'utiliser ceux de Dakar et de Nouakchott, alors qu'il aurait fallu réhabiliter l'infrastructure pour l'amener à s'arrimer aux standards internationaux. Dans ces conditions le projet pourrait l'utiliser et ce serait une rentrée de devises énorme pour Saint-Louis. Kosmos a commencé à investir dans la ville, mais il doit veiller à ce que ces investissements correspondent à nos besoins. Nous savons qu'il y a des mesures préventives en cours d'élaboration mais cela ne suffit pas car les aléas sont nombreux. La brèche est une mesure d'urgence qui a créé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. On souhaiterait que le projet nous appuie pour sa réhabilitation.
15.	**Mme Hawa Dème** Habitante du quartier	Bonjour. Mes salutations à nos hôtes. On se félicite du projet et du fait que les promoteurs nous consultent avant sa mise en œuvre. J'ai juste une question à poser. Que compte faire le projet pour améliorer les conditions de vie des populations de Pikine. Je vous remercie.
16.	**M. Cheikhou Oumar Diallo** Habitante du quartier	Bonjour. Je suis commerçant et président du GIE Pikine. Le projet débutera en 2021 pour une durée de trente ans. D'ici là nous ne serons plus de ce monde ou très vieux, alors ce sont nos enfants qui sont le plus concernés. Il faut reprendre la consultation publique en fin de semaine et en dehors du Ramadan pour que les jeunes puissent assister massivement à la rencontre et mieux connaitre le projet. Nous ne voulons pas que nos enfants soient employés comme manœuvres, nous voulons qu'ils soient formés et informés sur le projet. Le temps, la période et le jour pour faire la consultation sont très mal choisis.

17.	**Mme Oumy Ndiaye Thiam** Commerçante, Habitante du quartier	Bonjour. L'exposé était clair mais il y a certaines zones d'ombres, c'est peut-être parce que je ne suis pas experte en la matière. Je pense que les vibrations feront fuir nos poissons alors que nous dépendons de la pêche. Le gaz doit profiter aux populations locales, pourquoi l'exporter ? Et pourquoi recruter des jeunes ailleurs au détriment de nos jeunes ? Merci
18.	**M. Moustapha Fall** Enseignant, Habitant du quartier	Bonjour à tous. Je suis venu dès que j'ai entendu le communiqué sur Sud Fm. J'ai été en retard sur la présentation, je suis venu car je connais l'importance de ce genre de réunion. Aujourd'hui le résultat sera faible car il y a peu de gens. On doit faire savoir aux promoteurs que cette rencontre ne saurait faire ressortir toutes nos préoccupations parce que Pikine compte quatre-vingt mille (80.000) habitants, alors qu'il n'y a même pas 300 personnes sous cette bâche, cela ne reflète pas la réalité. Puisqu'il s'agit d'un grand projet, il faudrait faire en sorte que toute la population soit consultée et leurs préoccupations prises en compte. Il y aura des infrastructures en haute mer, mais que feront les gens à terre, autrement dit est-ce que des activités sont prévues sur terre ? Si oui j'aimerais avoir une idée sur les types d'activités prévues. Où en est l'EIES avec les populations de Pikine ? Kosmos et BP ne doivent pas considérer cette consultation publique car la communication n'est pas passée. Merci
19.	**M. Maguette Sankaré** Habitant du quartier	Bonjour. Je me réjouis de cette rencontre. J'adhère au projet qui est une fierté pour nous. Pikine doit s'organiser pour relayer l'information auprès des autres quartiers. Il ne faut pas qu'on nous leurre. L'Etat et la Mairie ont mis en place des comités de gestion dans lesquels les populations de Pikine ne sont pas impliquées. Il faut respecter vos engagements, les promoteurs du barrage de Diama n'ont pas respecté les leurs, ce qui a été à l'origine de plusieurs problèmes. Il faut des mesures préventives pour protéger la Langue de Barbarie déjà fragile et menacée par le phénomène d'érosion côtière, mais aussi des mesures s'imposent pour stabiliser la brèche qui tue énormément de monde. Je vous remercie.
20.	**M. Ibrahima Gueye** Modérateur	Avant de repasser la parole à Kosmos, j'aimerais éclaircir un point. Il y a eu une voiture avec une radio qui a fait la ronde du quartier pour informer les gens. L'information a été passée dès que nous l'avons reçue. Même si nous ne sommes pas nombreux, il est toujours préférable d'avoir une petite assistance de qualité qu'un très grand nombre de participants sans aucune qualité. J'ai moi même fait le déplacement jusque dans les maisons de tous les cadres et personnes ressources de Pikine pour les informer et les inviter à venir assister à la rencontre. Avant de remettre la parole au consultant pour la réponse aux questions, j'aimerais poser une question. Est-ce qu'il est prévu dans le projet, la construction d'instituts ou d'écoles de formation sur les métiers du pétrole et du gaz ? Je vous remercie. M. Le consultant les questions, interpellations et préoccupations sont nombreuses. Certaines s'adressent à vous et d'autres aux promoteurs.

21.	**M. Samba Yade** Consultant, Tropica	Merci beaucoup Iba. Merci aux intervenants. Certaines questions relèvent d'un malentendu. Il n'y a pas de problème de compréhension du à la langue, dans la délégation de Kosmos il y a Mme Hélène qui comprend wolof et qui fait la traduction. En ce qui concerne les documents, on ne peut en remettre à cette phase du projet. On en est encore à la phase de conception et si demain il y a changement cela peut créer des incompréhensions. Quant au jour choisi pour la rencontre c'est indépendant de notre volonté. Il y a beaucoup de sessions à tenir et si nous ne devions les faire que les week-ends la campagne allait tirer en longueur. Vous pourrez venir assister aux autres sessions car elles sont toutes ouvertes. La question sur le périmètre de sécurité près des côtes relève aussi d'une incompréhension. Il y a trois zones, une zone offshore où se trouvent les puits, les collecteurs et l'unité de prétraitement, la zone des pipelines qui vont conduire le gaz prétraité sur l'installation de traitement dans la zone près des côtes. Il n'y a pas de rejets, les liquides de prétraitement appelés condensats sont exportés. L'unité de prétraitement est entre 35 et 80 km ce qui est encore très éloigné des côtes. Les installations sont flottantes et il y aucun produit chimique utilisé qui pourrait affecter les poissons. Par rapport à la question sur les zones rocheuses, j'ai dit que le gaz se trouvait à 125 km au large et sous une profondeur d'eau de 3 km. C'est sous le fond marin que se trouvent les roches qui contiennent le gaz. Il y a eu un commentaire sur les conflits, l'EIES n'est pas encore achevée. Si la possibilité d'un conflit est identifiée, il y aura des mesures préventives pour ça. Pour le commentaire sur les gaz toxiques, il faut éviter de faire des spéculations sur des choses qui n'ont pas été dites. Sur l'extinction de poissons fragiles, l'expert se prononcera à ma suite. En tout cas pour le moment ce n'est pas envisagé. Pour les ports et les aéroports, si les conditions étaient remplies au niveau local les promoteurs n'envisageraient pas d'aller à Dakar ou ailleurs. Quels seront les impacts ? l'EIES nous édifiera sur la question et la réponse vous sera donnée. Les activités terrestres qui sont prévues sont les activités de soutien dans les ports et aéroports, il n'y a pas d'installations prévues sur le littoral. Pour le reste il s'agit de recommandations, Kosmos et BP sont là et ils prennent note de ce qui a été dit. En dernier il y a le commentaire sur la brèche, c'est justement pour éviter la même erreur que nous faisons cette EIES car il n'en a pas eu pour la brèche.
22.	**M. Pape Samba Diouf** Expert Ressources Halieutiques et Pêche, Tropica	Bonjour. Je répondrai juste à celui qui parlait du bruit. Les pêcheurs qui ont l'habitude d'aller vers l'Angola savent que les zones les plus poissonneuses sont près des installations. Kosmos et BP sont des experts en exploitation avec des normes standard de protection de l'environnement et du respect de la société. Il y a des pays qui vivent bien avec l'exploitation. S'il y a un problème ça viendra de tous les acteurs. Le gaz est différent du pétrole, en cas de fuite il remonte à la surface et s'évapore contrairement au pétrole qui forme une nappe. Les EAM sont rarissimes, cependant il y a des mesures préventives et des plans d'intervention en urgence. Le périmètre de sécurité d'un rayon de 500 m à 1 km autour des installations ne peut pas empêcher la pêche. La mer est assez vaste et peut être qu'on aura la chance d'avoir plus de poissons. Le seul risque c'est l'entêtement des pêcheurs qui pourrait créer des problèmes.

23.	**M. Mamadou Mar Faye** ExternalAffairs, Kosmos	Je remercie Yade et Pape Samba pour les réponses apportées. Concernant le périmètre de sécurité il y a un système de prise en compte des plaintes. Nous savons que nous partageons la mer avec d'autres usagers. Quant aux intellectuels je leur dirai qu'il faut que nous nous fassions confiance. Nous n'accompagnons pas les promoteurs pour faire la traduction, il faut que nous croyons en nous-mêmes. Votre comportement nous laisse dubitatifs, il se pourrait même que vous doutiez de la capacité des jeunes saint louisiens s'ils venaient à être recrutés. J'ai travaillé avec Tropica qui a des compétences avérées dans l'élaboration d'EIES. Les Guet Ndariens sont partout dans le Sénégal, vous les trouverez jusqu'en Casamance. Faisons attention à ce que l'on dit, quand vous allez à Kédougou vous trouverez des gens venus de divers horizons qui ont tout quitté pour chercher fortune là bas. Ce type de projets n'est pas grand pourvoyeur d'emplois, même s'il ne devait qu'y avoir des guet ndariens ils ne pourraient pas tous y travailler. On recrute des personnes pour les faire travailler et non pour le simple plaisir de recruter et les regarder à ne rien faire. Le plus important dans cette réunion est le recueil des avis et préoccupations. Il s'agit d'un processus global, l'EIES a pour but d'identifier les impacts et de proposer des mesures. Kosmos et BP sont très regardants sur le respect de l'environnement et des communautés. Les EAM sont rares On parlait de gaz depuis des années et c'est la première fois qu'on en découvre. Si vous regardez la profondeur et la distance auxquelles le gaz a été découvert, vous saurez que c'est une technologie de pointe qui est utilisée. Pour ceux qui parlaient de bruit il se pourrait que les pirogues soient plus bruyantes que les installations elles-mêmes. Dans la procédure de l'EIES il y a plusieurs étapes depuis le dépôt des TdR où le promoteur décline son projet. La DEEC examine ces TdR et lui dit que pour ce type de projet voilà ce qu'il faut faire, voilà les expertises dont vous aurez besoin. Dans l'élaboration de l'EIES en sus des études spécifiques il y a les consultations publiques. Il y a dans le rapport un PGES qui est un récapulatif des engagements ainsi des mesures préventives pour chaque impact potentiel identifié. Des mesures d'intervention en urgence. Pour les formations il s'agit de prérogatives de l'Etat. Du gaz et du pétrole ont été découverts ailleurs, l'Etat n'a pas décidé de créer partout des écoles. Kosmos connaît la politique de l'Etat et réfléchit à comment appuyer l'Etat. Kosmos a une politique d'insertion des locaux dans ses projets, comme au Ghana où il y a plus de nationaux que d'étrangers. Kosmos a également initié des programmes de renforcement de capacités des services techniques qui doivent faire le suivi du projet. Après contrôle ils se sont rendu compte que le niveau de sécurité était plus élevé que la norme nationale. Kosmos BP a fait une réflexion sur les besoins de formation de certaines entreprises. Nous souhaitons entretenir des relations apaisées avec les populations avec qui nous cohabitions. C'est pourquoi Durant l'exploration, alors que j'étais encore à Tropica nous avons fait des consultations publiques où de fortes expressions de besoin. En rapport avec les normes de sécurité en pêche nous avons trouvé ce qui se rapprochait le plus de leurs besoins. Cela ne résout pas tout mais cela contribue à la Gestion des Ressources Naturelles. Nous avons fait des reboisements pour la fixation des sols, créé des récifs artificiels pour des niches écologiques afin de régénérer les espèces. Je vous parle en tant que frère et compatriote. Nous n'avons aucun intérêt à vous raconter des contre-vérités, l'exploitation prendra fin et une fois les promoteurs partis c'est nous qui resterons avec vous. Quant aux infrastructures, l'Etat a déjà sa politique, on ne peut qu'appuyer. Lors des consultations durant l'exploration, on était revenu sur la formation du gaz et du pétrole, comment se fait le piégeage du gaz dans les roches. Les Etats ont des objectifs de développement et souhaitent que la production débute en 2021. Kosmos BP a réfléchi à la meilleure option, il se trouve que c'est l'offshore avec moins de coûts de production et de risques. La réflexion sur le projet se poursuit, il est passible de modifications.
24.	**M. Ibrahima Gueye** Modérateur	Merci beaucoup pour les réponses. Merci pour la présentation. En raison de l'heure de la prière nous allons arrêter ici la réunion. Prions pour que le projet débute bien car nous sommes tous concernés.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : **N° AG_Sen_Réunion 8_Registre Draft** **8**

Réunion avec : Habitants du quartier de Sor et environs
Date : 16/06/2017
Lieu : ESPACE JEUNES DE SOR
Heure de début : 15h45 **Heure de fin :** 17h45 **Durée :** 2h
Nombre de participants : 109 **Hommes** : 84 **Femmes :** 25
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; M. Cheikh Diagne ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** M. Adama Fall et Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Moustapha Diop** Président du Conseil de Quartier Balacoss	Bonjour à tout le monde. Ce qui nous réunit aujourd'hui concerne l'exploitation du gaz découvert au large des côtes saint-louisiennes et qui doit être exploité par deux multinationales Kosmos Energy et BP. C'est dans ce cadre qu'ils sont là avec les consultants chargés de l'étude d'impact pour recueillir nos avis, préoccupations et questions sur le projet afin d'en tenir compte dans sa gestion sociale et environnementale. C'est également l'occasion pour nous tous de poser des questions sur le projet qui fait actuellement l'objet de plusieurs rumeurs. Les promoteurs du projet sont là et peuvent apporter des éléments de réponse sur toutes les questions qu'on va soulever. Kosmos BP est accompagné par ses collaborateurs. Le document qui sera projeté est en français et ceux qui savent lire peuvent le faire au fur et à mesure que le consultant présente en Wolof. Je vous remercie de votre présence malgré le Ramadan et la prière du vendredi. Je remercie nos imams, nos notables. Nous espérons et souhaitons que le résultat soit fructueux. M. Daouda Diop va présider la séance en tant que conseiller municipal.
2.	**Demba Sankaré** Délégué de quartier Balacoss	Bonjour à toute l'assistance. On remercie toute la population et leur souhaite la bienvenue. Cette rencontre est très déterminante et je demande à tout le monde d'écouter attentivement la présentation du consultant et de poser toutes les questions que vous avez sur le projet mais aussi faire savoir vos différentes préoccupations. Je vous remercie.

3.	**M. Daouda Diop** Conseiller Municipal ; Modérateur	Merci M. Diop. Je remercie tout le monde. Je parle au nom du Maire, je précise que Kosmos n'en est pas à sa première initiative. Cette même rencontre a été tenue à la Mairie et dans d'autres quartiers. Sans plus tarder, on va laisser la parole aux techniciens pour qu'il revienne sur la présentation du projet. On va d'abord donner la parole à M. Mar Faye pour qu'il fasse une présentation de la délégation de Kosmos et de BP et à sa suite la parole sera remise à M. Samba YADE. Merci
4.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Bonjour à tous. Nous sommes accompagnés des consultants Mme Hélène Marchand du cabinet Golder Associates et M. Samba Yade de Tropica et de son équipe. Kosmos est représenté par M. Gary Brooks Vice-Président HSE du groupe. BP était représentée par Mme Gaelle Baldelli qui vient de rentrer et sera remplacée par une de ses collègues. L'exercice auquel nous nous adonnons est une obligation du Code de l'Environnement qui dit qu'un tel projet doit faire l'objet d'une EIES. Celle-ci doit être menée par des cabinets neutres et libres pour identifier les potentiels impacts et proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs. Au-delà de cette obligation, nous voulons nous conformer à nos normes standard, des normes qui nous obligent à mettre au cœur de nos activités les problématiques liées à l'environnement et au social et à instaurer des relations de dialogue avec les communautés gage d'une acceptabilité sociale de notre projet. L'EIES est importante et la consultation publique en est une composante essentielle et elle offre la possibilité aux populations et à tous les acteurs de faire part de leurs avis, préoccupations et recommandations. Le processus a débuté depuis l'exploration, il y a eu la rédaction des Termes de Référence (TdR) qui ont été soumis aux autorités compétentes pour validation. La Direction de l'Environnement a vérifié si les TdR déposés correspondaient avec la nature du projet. A la fin le rapport d'EIES sera soumis à une prévalidation avec le Comité Technique pour voir si les recommandations ont été suivies. A la fin de la procédure, une audience publique sera organisée pour restituer les résultats de l'étude aux populations. Ce moment est extrêmement important pour vous car ce sera l'occasion de savoir si vos préoccupations sont prises en compte ou si ce n'est pas le cas. Je vous remercie.
5.	**M. Samba Yade** Consultant, Tropica	Merci Mar. Je reviendrais sur certains points du processus de l'EIES. Comme il l'a dit ce sont des cabinets agréés par l'Etat qui sont chargés de faire l'étude. Dans ce projet c'est le cabinet national Tropica dont je suis le gérant, le cabinet Golder Associates au Canada d'où provient Mme Hélène Marchand, le cabinet américain CSA basé en Floride et spécialisé dans l'océanographie et le cabinet Ecodev en Mauritanie. Ces cabinets ont une équipe pluridisciplinaire qui fait des études spécifiques sur chaque composante du projet. Présentation PowerPoint.
6.	**M. Daouda Diop** Conseiller municipal ; Modérateur	Merci Samba. S'il n'y a rien à ajouter nous pouvons ouvrir la liste des intervenants.
7.	**M. Demba Sankaré** Délégué de quartier Balacoss	Je salue tout le monde. Je parlerai sans ambages, je ne suis ni ingénieur, ni spécialistes mais j'ai l'expérience et la culture générale. Ma question est de savoir si la vulnérabilité de Saint Louis face aux changements climatiques a été prise en compte. Parce qu'il est dit que d'ici cinquante (50) ans l'île de Saint Louis risque de disparaître, comparé aux trente (30) ans que va durer le projet. J'aimerais savoir si cette donne a été bien intégrée dans le rapport ? Dans le domaine de la pêche dont dépend l'économie de Saint-Louis, les installations en haute mer risquent de perturber la migration des espèces. Est-ce que cela est pris en compte ? Est-ce que les pêcheurs n'auront pas des problèmes si tel

		est le cas ? Est-ce que la navigation maritime va avoir des problèmes ? Y a-t-il des types de maladies qui pourraient survenir, si oui lesquelles et quelles propositions pour améliorer les structures sanitaires de Saint Louis ? Pour la question de l'emploi, les jeunes sont très euphoriques actuellement quels sont les types d'emplois auxquels ils doivent s'attendre ? Quels sont les profils recherchés dans ce projet ? Et est-ce que des centres de formation seront ouverts pour permettre aux jeunes de pouvoir y travailler. Je vous remercie.
8.	**M. Momar Sarr** SG Conseil communal de la jeunesse de Saint-Louis	Bonjour à tous. Je représente la jeunesse de la commune. Il faut qu'il y ait un partenariat avec les structures de jeunesse reconnues car, lorsqu'on parle d'emplois on pense à la jeunesse. Que fera Kosmos pour l'amélioration des conditions de vie de la population ? Je propose qu'un partenariat soit scellé entre les promoteurs et les structures des jeunes légitimement reconnues. Un autre aspect de la question est le fait que les ressources découvertes dans une zone doivent profiter aux communautés de cette zone comme le stipule la dernière Constitution. En termes de local content, je propose que la liste des profils recherchés soit disponible et que le projet prévoie d'ouvrir des écoles de formation pour permettre à la jeunesse de se hisser à la hauteur des compétences recherchées. Je vous remercie.
9.	**M. Amara Traoré** Manager Sportif Opérateur économique Habitant à Corniche, Saint-Louis	Bonjour à tous. Je suis manager sportif et opérateur économique. Je suis un fils de Guet Ndar et j'ai des espoirs mais aussi des inquiétudes par rapport à la disparition prochaine de Guet Ndar et de Santhiaba. Qu'est ce qui est prévu par le projet pour gérer cette situation chaotique ? Ce projet va générer beaucoup de retombées économiques, des milliards de Frs CFA de francs mais on aimerait bien savoir ce que Saint-Louis gagne dans toute cette manne financière qui sera générée par le projet. J'ai entendu que les ports et aéroports de Dakar et Nouadhibou seront utilisées par le projet et ces infrastructures existent à Saint-Louis dans un état dégradé, et je me demande pourquoi ne pas les réhabiliter pour qu'elles soient en mesure d'accueillir ces activités. Puisque l'EIES sera bouclée en 2018, est ce que les jeunes bacheliers ne pourront pas être formés d'ici au début de la production prévue en 2021 ? En Afrique la musique et le sport sont les plus grands moyens de réussite, que compte faire Kosmos pour ces secteurs-là ?
10.	**Non identifié**	Merci M. le Président. Permettez-moi de remercier le consultant qui a fait un brillant exposé. Je ferai des recommandations pour que les chômeurs de Saint Louis soient prioritairement recrutés dans la main d'œuvre locale. Je recommande au promoteur du projet de voir dans l'expertise locale dans la mise en œuvre du projet.
11.	**M. Ahmadou Wellé Diallo** Membre Conseil de quartier Balacoss	Bonjour à tous. Je suis membre du conseil de quartier Balacoss. Je félicite le présentateur pour la clarté de son exposé Je n'ai pas d'appréhension particulière sur le projet, mais plutôt par rapport aux retombées financières pour la ville de Saint Louis. Si les aéroports et les ports sont en dehors de Saint Louis quel sera l'impact sur la ville ? L'entreprise doit payer des taxes car le projet est dans le périmètre communal. Je vous remercie.
12.	**M. Papa Aly Sow** Habitant quartier Ndiolofène, Saint-Louis	Bonjour à tous. Je regrette que la commission de gestion ait été mise en place sans le conseil communal de la jeunesse. M. le Conseiller Municipal c'est un constat que nous vous demandons de relayer auprès du Maire. On exige que les jeunes soient intégrés dans cette commission.

		J'ai remarqué que l'exposé a beaucoup plus porté sur les impacts négatifs que sur les impacts positifs. C'est une chose qu'il faudra prendre en compte sur la présentation une prochaine fois. Quand on parle d'expertise locale, il faut faire de sorte qu'elle existe. Aussi faut-il faire part des profils que vous recherchez pour pousser les jeunes universitaires à se préparer en conséquence. Il faut collaborer avec les universités et les instituts de recherches. De même il faut publier la liste des emplois nécessaires pour le projet. Je vous remercie.
13.	**M. Ismaila Ndiaye** Enseignant, Habitant quartier Ndar Touto	Bonjour à tout le monde. Est-ce que le gaz découvert dans la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal ne risque pas de créer plus de problèmes ? Comment se fera le partage des ressources entre les deux pays ?
14.	**M. Pape Fall** Opérateur Economique, Saint-Louis	Merci Daouda. Je me réjouis de la réunion, l'exposé est clair. On travaille avec les PME, ma plus grande préoccupation c'est quelle sera leur place dans le projet ? Auront-elles la possibilité d'être utilisées comme sous-traitantes ? Elles doivent être impliquées dans le projet car elles constituent l'essentiel du tissu économique au niveau de Saint-Louis. Je vous remercie.
15.	**M. Talla Diop** Membre Conseil de Quartier de Diaminar	Je suis le représentant du Conseil de quartier de Diaminar. J'aimerais connaître l'impact environnemental du projet sur l'eau et les ressources naturelles. En ce concerne la qualification requise pour les emplois, cette information doit venir de Kosmos. Le gaz est sénégalais donc Kosmos doit créer les conditions pour que les sénégalais puissent y travailler. On forme tout le monde sans exception pas seulement à Saint-Louis. La ville doit ressentir les retombés. Au niveau social Saint-Louis doit changer. Il ne faut pas créer d'amalgame, le gaz est important et il peut profiter au delà de Saint-Louis tout le pays. Les termes sont trop techniques pour être compris de tous, il faut abaisser le niveau afin que la présentation soit plus compréhensible.
16.	**M. Cheikh Fallou Diarra** Entrepreneur, Saint-Louis	Bonjour à tous. Je veux savoir, vous avez dit quand on prétraite on ne rejette pas ce condensat ; j'aimerais connaître l'utilité du condensat.
17.	**M. Mouhamadou Alpha Ndiaye** Instituteur, Habitant quartier Ngallèle Nord	Bonjour. Je suis instituteur. D'après l'exposé, les ports et aéroports utilisés seront hors de Saint Louis alors que ceux-ci pourraient bénéficier d'une plateforme aéroportuaire grâce au projet. A défaut de cela l'impact du projet sera faible pour la ville. Ce n'est pas Kosmos qui va former les gens, l'Etat a déjà ses universités. Cependant, Kosmos pourrait peut-être désigner des filières de formation dont elle aura besoin. Dans le cadre de la RSE quelles seront les infrastructures sanitaires et scolaires pour changer le visage de Saint Louis, surtout par rapport à l'envergure du projet.
18.	**M. Pape Guèye**	Bonjour. Je ne serai pas long. Le peu d'entreprises qui sont implantées à Saint-Louis emploient peu de personnes depuis qu'elles sont là. Ce n'est pas la première fois qu'on voit les entreprises, il faut nous éclairer sur le nombre d'emplois que va générer le projet. L'exposé est trop technique, il faut abaisser le niveau pour que nous puissions aisément expliquer aux autres en quoi consiste le projet. Prenez exemple sur les ICS pour éviter leurs erreurs.
19.	**M. Mamour Seck** Electricien automobile ; quartier Ndiolofene	Bonjour à tous. Quelle formation pourrait faire un ouvrier pour espérer travailler dans le projet ?

20.	**M. Michel Vincent Waly Bop** Etudiant en droit, UGB Saint-Louis	Bonjour à tous. Je suis étudiant en évaluation environnementale à l'UGB. Le niveau est fort pour une consultation publique. Il faut faire de sorte que la population comprenne afin de pouvoir recueillir leurs avis et préoccupations sur le projet. Quelle est la place de l'expertise locale dans ce projet ? Qui représente les populations dans l'élaboration de l'EIES car nous avons des gens expérimentés. Pour le caractère commun du projet, comment se passe le processus de partage des retombées entre les deux pays ? C'est pour éviter qu'il n'y ait des problèmes plus tard.
21.	**M. Samba Yade** Consultant,Tropica	Merci M. le Président. Je répondrai aux questions sur l'EIES et les promoteurs répondront aux questions sur le projet. Pour ceux qui disent que les termes sont trop techniques, pour moi c'est compréhensible, le niveau ne peut pas être plus abaissé. Sur les préoccupations liées à la prise en compte des changements climatiques dans le projet, il y a des études spécifiques dans l'EIES. L'érosion côtière y est étudiée de même que l'état initial de l'environnement avant le début du projet. Par rapport à la sécurisation de la Langue de Barbarie, constat a été fait qu'elle était menacée. L'EIES se prononcera sur les potentiels impacts, de baisse ou d'accentuation de l'érosion côtière par le projet. Il y a un cabinet américain spécialisé en océanographie en charge de cette question, il identifiera les impacts potentiels et proposera des mesures. Quant aux investissements sociaux, Kosmos a le souhait de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, mais en conformité avec la politique de l'Etat et des besoins des populations. Le fait que les impacts négatifs soient mis en exergue est intentionnel, les impacts positifs coulent de source, nul besoin de s'y appesantir. Le phasage du projet est ainsi programmé : la phase construction se fera entre 2018 et 2023 mais le début de la production est prévu en 2021 car il y aura suffisamment d'installations pour le permettre. Le condensat est du gaz soumis à des températures qui en font du liquide qui surplombe le gaz. Lorsqu'on aspire le gaz en profondeur, il remonte avec le liquide. C'est du pétrole léger qui a une valeur commerciale pour son marché. Je pense avoir répondu à toutes les questions interpellant le consultant.
22.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Bonjour à tous. L'objectif de la réunion était de discuter et d'échanger sur la question. On se réjouit qu'il en ait été ainsi. Sur le site de Kosmos, www.kosmosenergy.com, toutes les sommes versées à l'Etat sont publiées, même si la production n'a pas encore démarré. La RSE est volontaire, ce sont des actions que les entreprises mènent pour apaiser le climat social et faciliter l'appropriation du projet par les populations. Malheureusement Mme Gaelle est repartie, elle sera remplacée, mais elle aurait pu nous retracer le parcours social de BP. Pour nous, il est important de laisser notre empreinte dans les localités là où nous travaillons. Par exemple en 2015 lors des consultations publiques les populations avaient fait part de leurs besoins, de Dakar à Saint Louis. Les communautés de pêcheurs avaient parlé de gilets et autres équipements de pêche et nous avons fait notre possible. Des actions ont été faites sur la Langue de Barbarie pour la régénération des ressources halieutiques. Il y a eu des journées d'assainissement et de facilitation aux transformatrices, un projet de reboisement pour la fixation des sols etc. Le problème est tellement profond que cela requiert des études approfondies. L'Etat a entamé une politique et nous sommes en phase de réflexion pour voir dans quelles mesures l'aider. Sur la formation je me félicite que certains réalisent que c'est un projet national, c'est la prérogative de l'Etat qui choisit sa politique de formation. Nous réfléchissons à notre niveau, sans verser dans les promesses. Le master GAED de l'UGB est financé par Kosmos Mauritanie et Kosmos Sénégal. De même, nous avons fait des programmes de renforcement de capacités pour l'administration pour qu'elle puisse faire le suivi du projet. Nous souhaitons

		continuer dans la même lancée, sur la base de la connaissance des besoins des populations. Sur ce point nous comptons sur les consultations publiques pour y arriver. Notre code de conduite fait que nous évitons les promesses, mais avec le temps vous serez édifié sur notre politique. La présentation que l'on trouve encore technique illustre la complexité du projet. Car malgré tous nos efforts certains peinent à comprendre. Cela révèle également la nécessité d'une haute sécurité des opérations, d'où l'intérêt de savoir à qui confier les responsabilités. Les PME sont aussi importantes dans notre entreprise on a déjà sous-traité certains travaux comme la gestion des déchets il faut que les autres secteurs se développent aussi. Pour les fournisseurs au niveau local, nous envisageons de travailler avec les PME locales mais elles doivent s'arrimer aux standards internationaux pour être compétitives. Ce genre de projets ne peut pas résorber toute la demande d'emplois même si le recrutement était exclusivement local. Pour la pêche, elle demeure possible en dehors des périmètres de sécurité. La mer est assez vaste, réfléchissons un peu, ce n'est pas 500 m ou 1 km qui pourrait empêcher l'activité.
23.	**M. Daouda Diop** Conseiller municipal ; Modérateur	Merci beaucoup aux consultants pour ces informations. Merci à tous d'être venus. La consultation continuera dans les autres quartiers.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 9_Registre Draft 9

Réunion avec : Habitants du quartier Hydrobase
Date : 17/06/2017
Lieu : RUE DU CENTRE SOCIAL
Heure de début : 12h30 **Heure de fin :** 16h30 **Durée :** 4h
Nombre de participants : 264 **Hommes :** 150 **Femmes :** 114
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; Mme Jenny Olsson ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; M. Cheikh Diagne ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** M. Adama Fall et Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	Imam Fall	Bonjour à tous. Ce sont des mots de bienvenue à l'endroit de nos hôtes. Tout le monde connait l'ordre du jour. La découverte de cette ressource est une providence accompagnée d'épreuves. Car comme Dieu l'a dit, nous serons éprouvés sur les bienfaits dont nous sommes gratifiés. J'aimerais que tout se fasse dans le calme, la bienséance et le respect. Formulations de prières.
2.	Micro central 1	Merci Imam pour ce beau discours.
3.	**El Hadji Moussa Lika Dièye** Délégué de Quartier	Bonjour. Nous saluons toute la communauté. C'est la découverte du gaz qui nous a réunis aujourd'hui, nos hôtes de Kosmos sont venus s'enquérir de nos avis et préoccupations sur le sujet. Je prie pour que cela profite à tous. Le projet est certes national, mais comme on dit le plus proche est le plus concerné, surtout ici à Guet Ndar. Ayons des propos clairs et courtois.
4.	**Pr. Ndioro Sow** Président du conseil de quartier	Bonjour à tous. Tout d'abord nous présentons nos excuses pour le retard, la réunion devait débuter à 11h. Cette rencontre est une consultation publique, c'est une discussion qui porte sur la découverte du gaz au large de Saint Louis et sa commercialisation par Kosmos. C'est dans une zone de pêche et il y aura plusieurs questions, essentiellement sur le calendrier de production et sur les impacts potentiels. Cette rencontre a été planifiée depuis plus d'un mois, avec Dr Yade et notre jeune frère Baïdy qui n'ont ménagé aucun effort. Aujourd'hui c'est notre tour à Hydrobase, il y a eu des sessions avec les autres quartiers. Les pêcheurs, les mareyeurs et les transformatrices, tout le monde est concerné. Je remercie ces derniers pour leur présence. Après la présentation du projet par le consultant, il faudra qu'ils fassent part de leurs avis et préoccupations. Car, ils sont les seuls à pouvoir se prononcer sur les questions qui les touchent. Et cette réunion est une occasion pour eux de le faire. Le gaz est une ressource importante, surtout pour nous.

		Les pêcheurs ont l'habitude de voir des zones d'exploitation ailleurs, actuellement le gaz a été découvert dans votre zone de pêche, votre lieu de travail. Il ne s'agit pas de se demander si oui ou non il y aura exploitation, il faut juste que tout le monde soit édifié sur les impacts sur la pêche par exemple. Nous avons beaucoup de problèmes de santé ici, nous n'avons qu'une case de santé où les femmes enceintes ne peuvent pas accoucher, ni les malades y aller la nuit. De même le personnel soignant est insuffisant. Nous avons entamé un projet de construction d'un poste de santé, inachevé à ce jour, mais qui nous a coûté plus de dix millions sur fonds propres. C'est le même constat avec les infrastructures éducatives, Hydrobase n'a qu'une seule école élémentaire. Pour tous les autres niveaux, il faut sortir du quartier. Je suis fils de pêcheur, mais je n'arrive pas à comprendre qu'il puisse avoir des rejets de captures par défaut de lieu de chambre froide pour stocker le poisson. Même la Mauritanie en a, alors que c'est nous qui approvisionnons son marché. Cette situation fait que les pêcheurs sont obligés d'aller en mer de manière alternée pour éviter les excédents. Ce n'est pas dans l'intérêt d'un pêcheur de parcourir des kilomètres en mer et être dans l'incapacité d'écouler sa marchandise. Voilà quelques exemples des préoccupations de tout pêcheur. Je remercie tous nos collaborateurs. Maintenant on remet la parole à notre ami Faye de Kosmos pour qu'il fasse la présentation de la délégation ici présente.
5.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Je remercie tout le monde. Je suis tellement impliqué dans le processus que j'en oublie quelques fois de me présenter. Je suis Mamadou Mar Faye, External Affairs Manager à Kosmos. Kosmos a un nouveau partenaire dans ce projet, BP qui est spécialiste en exploitation. Pour camper le contexte, l'Etat sénégalais a des codes comme celui de l'environnement qui encadre les projets de cette envergure. L'EIES permet l'identification des impacts potentiels et propose des mesures de bonification pour les aspects positifs, et d'atténuation pour les impacts négatifs. Ces mesures vont assurer la sécurité du projet. De plus, il y a les normes standards internationales et les normes internes à Kosmos et à BP qui régissent les activités du projet. Dans cette campagne de consultation, Kosmos est représenté par M. Gary Brooks, Vice-Président HSE et BP par Mme Jenny Olsson en remplacement de Mme Gaelle Baldelli qui nous accompagnait ces temps-ci. Kosmos a toujours eu une démarche inclusive et participative, depuis le début de l'exploration. C'est pourquoi nous avons tenu à venir discuter nous-mêmes avec les populations, même sans l'obligation qui existe avec le Code de l'Environnement. Le rapport d'EIES sera soumis à une prévalidation auprès des services techniques concernés avant tout partage avec le public. La dernière étape sera une audience publique où les populations vont vérifier si leurs différentes préoccupations ont été effectivement intégrées dans le rapport. Le Professeur Ndioro Sow, méthodique, a déjà listé les préoccupations des pêcheurs. En tout cas, au sortir de cette réunion on aimerait avoir toutes vos préoccupations relatives à la mise en œuvre du projet.
6.	**M. Samba Yade** Consultant, Tropica	Merci beaucoup Professeur. Présentation PowerPoint
7.	**M. Diouf** Micro central 2	Merci M. Yade. M. Faye et moi nous nous connaissons bien pour avoir collaboré depuis 2015. Je salue les Badienou Gox qui abattent un travail de titan dans le social. Dix personnes prendront la parole pour deux minutes chacune et les réponses suivront. Ensuite nous aurons dix dernières questions comme nous l'avions fait à Goxxu Mbacc.
8.	**M. Mbaye Dièye Sène** Opérateur économique	Bonjour. Nous vous avons attentivement écouté et avons appris que l'exercice que vous êtes entrain de faire est une disposition réglementaire contenue dans le Code de l'environnement du Sénégal. Et d'après la nouvelle Constitution, toute ressource découverte dans une zone, les populations doivent être les premiers bénéficiaires et elles ont un droit sur celles –ci. Je vais parler de l'impact social du projet. Avec la raréfaction des ressources halieutiques, les pêcheurs ont tendance à migrer dans d'autres zones à la recherche de ces ressources. Le projet prévoit des installations en haute mer qui vont

		très certainement réduire les zones de pêche. Est-ce que cela ne risque pas d'appauvrir les pêcheurs davantage ? Par rapport à ce dommage, que prévoient les promoteurs en termes de compensations pour les acteurs de la pêche ? Si on fait le cumul des années de construction jusqu'à la phase fermeture, ça fait en tout et pour tout 34 ans, et durant toutes ces années, le projet impactera l'activité de pêche. Dans la Langue de Barbarie, on est tous chef d'entreprise et on gagne annuellement plus de 15 millions de FCFA. On a deux écoles (française et coranique). On aimerait savoir ce qui est prévu pour ces deux écoles. Je termine par réitérer que les populations de la Langue de Barbarie doivent être les premiers bénéficiaires de ce projet. Dans ce cadre, le projet doit inclure une composante formation des jeunes pour les amener à disposer de compétences leur permettant de travailler dans la plateforme. Je vous remercie.
9.	**Pr. Ndioro Sow** Président du conseil de quartier	Nous vous avions dit en réunion préparatoire qu'il ne fallait pas nous donner l'impression de vouloir couper court à nos propos.
10.	**M. Samba Yade** Consultant, Tropica	C'est bien compris Professeur. Je tenais à rappeler aux gens qu'il faut s'inscrire sur les listes de présence. Cela attestera de votre présence ici et nous servira de preuve quand nous avancerons le nombre de personnes consultées.
11.	**Mme Maguette Fall Dièye** Femme de développement, Mareyeuse, Habitante quartier Hydrobase	Bonjour à tous. Je suis une femme de développement, mareyeuse. Je souhaite la bienvenue à nos invités. Dans l'exposé, il est dit qu'il y aura des installations près des côtes qui sont proches de nos quartiers, devons-nous attendre à une délocalisation ? Quelles sont les mesures prises contre la pollution atmosphérique qui aura lieu ? Est-ce que la pêche continuera à se faire ? Qu'en sera-t-il du recrutement de nos jeunes enfants ? Ce projet les concerne à plus d'un titre, car si nous nous tuons à la tâche c'est pour nos enfants et demain ce seront eux qui devront s'occuper de la famille. Quels investissements sociaux par rapport à l'environnement, la gestion des déchets et l'assainissement. ?
12.	**M. Diouf** Micro central 2	Respectons le temps de parole, même à l'Assemblée Nationale les députés ont trois minutes de temps de parole.
13.	**M. Oumar Ndiaye** Président de l'association de pêcheurs	Bonjour. Je suis le Président d'une des associations de pêcheurs. Je me félicite de cette assemblée. Le 23 mars passé, l'embouchure a tué des personnes. Vous qui êtes venus exploiter cette ressource,aidez à trouver une solution pour la question de l'embouchure. Saint-Louis dispose d'un port et d'un aéroport qui pourraient être utilisés dans ce projet à condition qu'ils soient réhabilités. S'il y a une installation près des côtes, cela veut dire que de la plage à 10 km nous ne pourrons plus pêcher. Alors que si on remonte à cent (100) km les gardes côtes mauritaniens nous poursuivent. L'Etat du Sénégal doit renégocier les limites territoriales, quand j'étais jeune on me disait que la limite entre les deux pays se trouvait après Beul Assane.
14.	**M. Malick Sall** Association And Bokk Jom Takku Liggey	Bonjour à tous. Je suis le représentant de l'ASC And Bokk Jom Takku Liguey. La mer est pour nous ce que la terre est aux agriculteurs. J'ai quelques propositions à faire : premièrement nous avons besoin de récifs artificiels, et sollicitons l'appui du projet pour les réaliser. La deuxième proposition est relative à la construction d'une digue de protection de Goxxu Mbacc à l'embouchure du fleuve Sénégal ; et la troisième proposition concerne a réalisation d'infrastructures socioéconomiques de base comme les écoles, les hôpitaux etc. L'exploitation des hydrocarbures attire les poissons rouges, il ne les fait pas fuir. Je le dis parce que nous avons été au Gabon. L'essentiel est de faire en sorte que la population s'identifie au projet à travers la réalisation d'infrastructures sociales et le dédommagement pour pertes subies. Je vous remercie.
15.	**M. Laye Bado Sène Diouf** Habitant du quartier	Bonjour tout le monde. Hydrobase sera le dernier quartier à abriter les rencontres si je ne m'abuse. Les réalités sont les mêmes sur toute la Langue de Barbarie, les préoccupations sont les mêmes car c'est la communauté de pêcheurs. Le gaz sera ramené aux abords de Sal Sal, à 7 km de l'embouchure, ce qui aura des conséquences sur la pêche comme

		une baisse ou une perte de travail pour ceux qui sont dans la zone. Il faut se dire la vérité et arrêter la complaisance, la pêche sera en baisse. Il faut s'organiser dès maintenant en comité pour veiller sur les intérêts de la communauté, pour que chacun y tire son profit. Il faut qu'on s'unisse et se poser des questions à savoir ce que kosmos peut faire pour nous Je collabore avec Kosmos depuis quelques années, le CLPA a bénéficié de presque vingt et un (21) millions grâce à eux. Le Conseil de quartier pourrait bénéficier d'un appui pareil pour la mise en œuvre de ses projets. Ainsi que la santé .
16.	**M. Seydou Dieng** Président Commission Pêche du Conseil de Quartier de Hydrobase	Bonjour tout le monde. J'ai une petite appréhension par rapport à l'emplacement du réservoir à 125km, donc la pêche sera impossible comme du côté de la Mauritanie. Kosmos travaille déjà du côté de l'embouchure, ils chassent quiconque s'approche de la zone. Il y aura une installation à moins de 10 km des côtes et nous ne pourrons nous en approcher. Kosmos doit nous édifier sur notre avenir en tant que pêcheur. On le remercie pour ses actions sociales avec l'ONG le Partenariat. Il y a un projet d'aménagement de récifs artificiels, c'est peu d'après Kosmos. Il faut appuyer la population sur la création de poste de santé, de daara et d'école.
17.	**M. Moustapha Dieng** SG du Syndicat National Autonome des pêcheurs du Sénégal	Bonjour. Je suis syndicaliste et avant tout je parlerai de droit. Je demande qu'on respecte nos droits. Quels sont nos droits ? Nous n'avons que la mer, quelle compensation pour le manque à gagner. Certaines questions sont pour l'Etat, qui le représente ici ? Qui représente la Mairie ? Pour un projet aussi important, ils auraient dû être là pour écouter nos doléances et témoigner de ce qu'ils ont entendu. Il y a différents types de pêche (filet dérivant, fété fété etc.), il y a même des pirogues qui vont jusqu'au Maroc même si ce n'est pas officiel. Nous devons prendre nos responsabilités et aller discuter avec l'Etat et mettre sur pieds un Comité d'Initiative Gaz pour la compensation des pêcheurs de Saint Louis. Avant de parler de la RSE, il faut se battre pour ses droits. Je pense à la mise en place d'un fonds pour la compensation et la réinsertion des pêcheurs. J'ai entendu parler de la mise en place d'un comité pétrole-gaz par le Maire, sans notre implication. Il faut que tous les acteurs de la Langue de Barbarie soient impliqués dans le processus.
18.	**M. Yaly Fall** Notable, opérateur économique	Bonjour à tous. Je remercie et je félicite Kosmos Energy. Je suis un fils du quartier qui s'active dans le social. Il y a trop de débats concernant ce gaz. D'après l'exposé nous comprenons qu'il y aura des impacts négatifs sur la pêche, d'où nos appréhensions et inquiétudes. Le gaz doit être vu comme un don du ciel et tous les acteurs doivent justement s'organiser pour qu'il en soit ainsi. En parlant des activités terrestres, quelle sera la place de Saint Louis dans l'usage des ports et aéroports. Les installations auront certes un impact sur la pêche, négatif comme positif car les installations vont servir de zone de frayère aux poissons. L'Etat avait un projet de mise en place de récifs artificiels mais c'est coûteux, Kosmos pourra-t- il aider dans ce sens ?
19.	**M. Ousmane Diène** Représentant des pêcheurs Félé-Félé	Bonjour, je salue Kosmos, soyez les bienvenus. Je suis le représentant de l'association des félé félé. Cette découverte est extrêmement importante et peut contribuer à l'essor économique de tout le pays. J'aimerais préciser que nos pirogues vont jusqu'à 80 km au large et parfois même plus. Le projet risque de réduire les zones de pêches et doit tout faire pour que les pêcheurs aient accès à d'autres zones de pêche. La plateforme sera une pomme de discorde entre les pêcheurs artisanaux et le projet. Le Sénégal appartient aux sénégalais, il faut leur permettre d'avoir accès aux zones d'installation car nous n'avons pas d'autres espaces de pêche ailleurs. La Langue de Barbarie connaît un boom démographique, nous voulons un relogement en masse pour désengorger l'espace déjà très saturé avec le retour des pêcheurs rapatriés de la Mauritanie. La promiscuité est à l'origine de beaucoup de maladies. L'activité de pêche est un fait culturel, elle est exercée depuis plus de trois siècles, bien avant la période coloniale. Il faut nous compenser car la ressource est la nôtre. Je vous remercie
20.	**M. Assane Guèye** SG du collectif des pêcheurs	Bonjour. Je suis le secrétaire général du collectif des pêcheurs. Je parlerai de droit coutumier, ou droit d'ancienneté. Lequel de ces droits avons nous sur les ressources halieutiques ?
21.	**M. Ousseynou Niang** Ancien pêcheur	Bonjour à tous. Les échanges sont extrêmement importants. Nous savons que la pêche sera impactée par le projet parce que l'exploitation d'hydrocarbures ne peut pas ne pas impacter l'environnement marin.

		Les navires qui vont transporter le gaz vont polluer la mer avec les résidus de carburant qui vont affecter les poissons que nous consommerons. Nous serons impactés avec la bioaccumulation. Nous aurions préféré que l'école de formation qui va être ouverte à Diamniadio le soit ici. En parlant de qualification, l'exécution de certaines tâches n'en nécessite aucune. On doit dépasser le stade où on réclame seulement des avantages financiers. Je vous remercie.
22.	**M. Ousmane Sène** Président Association des pêcheurs de Senne tournante	Bonjour à tous. Je suis le Président des sennes tournantes. Comme l'a dit Vieux Mor nos aînés qui sont ici sont plus expérimentés que nous, nos jeunes frères sont plus instruits que nous. L'électricité et l'eau sont entièrement prises en charge par l'Etat dans tous les pays arabes exploitants le pétrole. On aimerait que cela soit ainsi avec le projet. La pêche est saturée, les Présidents du Sénégal et de la Mauritanie doivent savoir qu'ils représentent les populations et renégocier les accords de pêche. Les plateformes d'exploitation attirent les poissons, l'impact ne sera pas ressenti s'il n'y a pas possibilité de les pêcher là bas. On dit que toute chose qui arrive est la chance de son contemporain, ce gaz est notre chance. Je vous remercie.
23.	**M. Babacar Mbaye Dièye** Président des pêcheurs de Fass Dieye	Bonjour à tous. La Langue de Barbarie a des sociétés ; il n'y a pas de chômeurs ici, il faut voir chaque pirogue comme la société de l'équipage. Si vous avez des milliers de pirogue avec au moins cinq personnes par pirogue, ça vous fait combien d'employés ? S'il y a un impact quelconque sur notre lieu de travail, alors une compensation devient nécessaire. Je ne comprends pas que les décisions se prennent toujours à Dakar, même pour des choses qui nous concernent directement. Il faut renverser la tendance et faire de Saint Louis le centre de transition de toutes les activités dans ce projet. Ainsi l'impact sera senti à Saint Louis en premier lieu. Nous souhaitons plein succès au projet.
24.	**Mme Adja Tacko Dièye** Habitante Hydrobase	Bonjour à tout le monde, bonjour à nos illustres hôtes qui venus nous présenter le projet. Presque tout a été dit, je prends la parole au nom des femmes ici présentes. Je remercie notre Président M. Ndioro Sow pour son implication. La construction de notre poste de santé est inachevée mais il tombe déjà en ruines. A quoi vont s'occuper nos enfants à la sortie du daara en dehors de la pêche ? Nous voulons des mutuelles ou banques de financement pour les femmes qui se démènent comme elles peuvent pour la famille. C'est avec ce que nous gagnons que nous entretenons nos foyers, ce ne sont pas les hommes. A défaut de construction d'un poste de santé, mettez au moins une voiture à notre disposition pour le relais des malades vers l'hôpital régional. Tout le monde sait ici que c'est un énorme problème pour transporter les malades.
25.	**M. Blaise Dieng** Notable, SG commission Diamalaye	Bonjour à tous. Je suis membre de la Commission Diamalaye. En 2005, nous étions partis au Nigéria pour avoir une idée de l'impact de l'exploitation du pétrole en Mauritanie. Nous y avions trouvé une population démunie dans des cases et de nombreux impacts environnementaux. A ce qu'il paraît la population n'avait pas été impliquée dans le processus. Ici aussi nous aurons des impacts, mais pas aussi néfastes. J'attire votre attention, le pétrole a des avantages mais aussi des risques. Nous devons discuter avec nos dirigeants de nos intérêts dans l'exploitation de cette ressource. J'ai appris que le Maire a mis en place un comité qui veille au suivi de la mise en œuvre des engagements du promoteur, on exige l'implication des populations dans ce comité.
26.	**Mme Penda Traoré** Présidente Badienou Gox	Bonjour à tous. Je suis Badiénou Goxx, nous collaborons avec Kosmos. Le gaz est très important pour nous, mais ce sera surtout la chance de nos enfants, d'ici à la fin de l'exploitation nous serons morts ou vieux. Nous n'avons pas de personnel soignant, pas d'équipements. Nous avons demandé de l'aide partout. L'hôpital de Saint Louis n'arrive plus à prendre en charge tous les patients, nous avons de l'espace ici à Hydrobase nous pouvons abriter un autre hôpital. De ce fait, Hydrobase pourra être le premier centre de secours de la Langue de Barbarie. Si vous pensez déloger les gens de la Langue de Barbarie, où est ce que vous nous emmènerez ? Il n'y a pas de chômeurs en Libye, tout le monde est pris en charge par l'Etat Faites en sorte qu'il y ait de bonnes conditions de vie là où vous nous

		relogerait s'il y a lieu. Mettez aussi de l'argent à notre disposition pour que nous puissions en vivre.
27.	**M. Mamadou Dieng** Membre Association Ande Setal Djiko yi	Bonjour à tous. Je suis étudiant en Master Economie. C'est une aubaine pour nous les jeunes, nous aurions dû être les plus nombreux ici. A la suite son audience avec le Président de la République, le PDG de Kosmos avait déclaré que le projet allait créer des emplois. Mais si les pêcheurs ne sont pas diplômés quelles sont les mesures prévues ? Car tous les usagers de la mer vont ressentir l'impact. La Langue de Barbarie regorge d'étudiants aux divers profils, quelle est la politique d'insertion professionnelle mise en place par Kosmos pour ces derniers ? L'activité pétrolière va faire baisser la pêche ainsi que ses activité connexes. On nous avait parlé d'emplois que le projet va générer. On aimerait avoir la liste des emplois éligibles dans le projet pour permettre à nos jeunes de mieux s'y préparer. Le projet peut entraîner des impacts sur la santé des populations avec les poissons contaminés. Il faut que les choses soient claires, que les réponses soient précises. La consultation est faite pour connaître les maux des populations et leurs avis.
28.	**M. Pape Dièye** Habitant Fass Dieye	Bonjour à tous. La plupart de mes préoccupations ont déjà été dites. Le plus jeune intervenant a raison, nous avons besoin d'une insertion professionnelle. Si l'expertise locale n'existe pas il faut la créer par les formations. Pour l'éducation il ne faut pas qu'on se limite aux milliards du projet, nos écoles ne sont pas bonnes en termes de qualité d'enseignement et d'infrastructures. De l'embouchure à Sal Sal il n'y a que des écoles primaires, ce n'est pas normal qu'il n' y ait pas de CEM Les résultats scolaires sont faibles, Kosmos doit nous aider à avoir une formation de qualité. Le Président a dit qu'il faut orienter nos enfants vers des secteurs porteurs.
29.	**M. Masseck Fall** Association des maitres –nageurs sauveteurs ; Responsable au GIE CETOM de Hydrobase	Bonjour à tous. Je suis membre de l'association des maîtres-nageurs et sauveteurs. Ces derniers doivent aussi bénéficier des retombées du projet, quelle est la politique qui sera mise en œuvre à leur endroit ?
30.	**M. Abdou Khadre Guèye** Habitant Quartier Hydrobase	Bonjour. Je vous souhaite la bienvenue. J'avais quelques questions. J'ai entendu nos pères dire qu'ils allaient jusqu'à des distances de soixante-dix (70) kilomètres, si déjà entre 3 à 5 km nous avons une installation quel sera l'itinéraire de navigation ? Egalement j'aimerais connaître s'il existe un pourcentage de bénéfice pour le quartier dans ce projet. Si oui, quel en est le pourcentage ? Si non, pourquoi n'en existe-t-il pas ? Enfin est ce que Kosmos a prévu une remise à l'état initial ?
31.	**M. Samba Yade** Consultant, Tropica	Je commencerai par vous remercier. Les commentaires prouvent l'intérêt accordé au projet. Certains concernent le projet et les attentes vis-à-vis de celui-ci, d'autres portent sur l'EIES. Il y a aussi des incompréhensions, comme quand j'entends parler de délocalisation et de relogement. Il n'y aura pas d'installation sur terre, il n'y a que des activités de soutien qui se font à partir des aéroports et des ports. Cette campagne de consultation est faite dans le but d'impliquer les populations et éviter des situations comme le commentaire sur l'expérience de l'exploitation du pétrole au Nigéria. Les travaux de construction débuteront en 2018 et se poursuivront jusqu'en 2023, mais la production débutera en 2021. M. Dieng avait dit que l'Etat soit là. L'Etat est bien présent dans tout le processus, nous avons débuté avec la Direction de l'Environnement qui nous a orientés sur les actions à mener. C'est là où sera déposé le rapport d'EIES pour que les experts en fassent la revue. Certaines questions seront répondues par Kosmos. Tout ce qu'on sait c'est que les impacts sur la pêche seront étudiés pour proposer des mesures d'atténuation ou d'évitement. Concernant les aéroports un vol à partir de Saint Louis serait plus simple, pourvu que les infrastructures et la sécurité

		nécessaires existent. Les résultats sur la socio-économie de la pêche seront disponibles dans le rapport d'EIES.
32.	**M. Pape Samba Diouf** Expert Ressources Halieutiques et Pêche, Tropica	Bonjour. Je suis Pape Samba Diouf expert en ressources halieutiques et pêche. Dans ce projet je travaille pour le compte de Tropica. Je fus chercheur au CRODT et ancien directeur de WWF Afrique de l'Ouest. Les compagnies comme Kosmos et BP sont très respectueuses de l'environnement et des communautés de leurs zones de projets. Aussi, toutes les mesures seront prises pour avoir le moins d'impact possible. Nous avons des exemples de pays comme le Norvège en Europe, Brunéi en Asie et plus près de nous l'Angola en Afrique où la cohabitation entre exploitation et pêche se fait sans problèmes. Souhaitons avoir la même chose avec ce projet. Les EAM sont bien pris en compte et des mesures d'atténuation ou d'évitement sont proposées, malgré leur très faible occurrence. Les pêcheurs qui ont l'habitude de parcourir les côtes africaines savent que les plateformes sont comme des refuges pour les poissons. Vous n'aurez qu'à attendre qu'ils en sortent pour les pêcher. Les périmètres de sécurité sont érigés dans l'intérêt de protection aussi bien les usagers de la mer que les opérations du projet. C'est une exigence des normes standards internationales et internes aux compagnies. Cela n'empêche pas que la pêche se fasse hors du périmètre. Par exemple, il n'y a pas de passage piétons sur l'autoroute à péage, cela n'empêche pas aux piétons de vaquer à leurs occupations. Prions pour que tout se passe dans l'ordre.

33.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	Je suis rassuré de voir que nous sommes en train de faire ce pourquoi nous étions venus, c'est-à-dire recueillir vos avis et préoccupations. Certes, il faut que les gens s'identifient au projet. Nous ne faisons pas de promesses mais si vous nous suivez depuis le début vous réaliserez que des choses ont été faites. On a commencé à anticiper sur certaines questions. Dans notre démarche on a des principes liés au respect de l'environnement et les communautés, Tout ce que nous faisons c'est en conformité avec les textes réglementaires. Prions pour que le projet aboutisse et vous verrez des améliorations. Nous avons fait des rencontres avec les collectivités locales et leurs représentants. Nous sommes venus sous autorisation des autorités environnementales qui ont évalué les TdR. Le rapport d'EIES sera soumis à une prévalidation, ensuite il y aura ensuite une audience publique pour la restitution auprès des populations. Soyez rassurés de l'expérience des promoteurs, on entend parler de BP depuis notre tendre jeunesse et Kosmos fait partie des plus grandes entreprises dans le monde. Le périmètre de sécurité c'est comme le pêcheur qui prend toutes ses précautions avant d'embarquer. De la même façon, les promoteurs prennent toutes leurs précautions contre les risques. Bien sûr il y a toujours des aléas mais au moins prendre des dispositions pour réduire les dangers. Plusieurs études sont faites sur la sécurité et sur les conditions de respect de l'environnement. Nous avons une technologie de pointe et sauf erreur ou volonté divine tout se passera bien. Il y a des mesures d'intervention d'urgence comme des hélicoptères qui peuvent intervenir rapidement en cas d'accidents. La sécurité autour des installations est nécessaire, concertation sera faite avec les populations et les autorités tout au long du processus, depuis l'exploration. Les actions sociales, même si elles sont faibles, existent et correspondent aux besoins émis par les pêcheurs. Nous avons développé d'autres axes de réflexion, par exemple quelles actions pourrons-nous mettre en œuvre pour réduire l'érosion côtière et la raréfaction des ressources halieutiques. Nous avons pensé à la mise en place de récifs artificiels pour une régénération des ressources halieutiques, au reboisement de filaos pour la fixation des sols. L'exemple de la mer de Diamalaye est une expérience unanimement reconnue avec la bande des fialos qui aide à fixer les sols. La brèche aussi pose un sérieux problème parce qu'elle a été ouverte de manière spontanée, sans EIES. Quant à nous, nous avons procédé à des modélisations pour voir quels seront les impacts du projet sur le processus d'érosion côtière. L'Etat a déjà une stratégie sur cette question. Dans le domaine de la santé nous savons qu'il y a beaucoup de choses à faire. Pour la formation, bien que la ressource soit découverte près de Saint Louis le projet est national et concerne tout le Sénégal. Toutes les villes ne peuvent pas abriter un institut. Nous participons à la formation des universitaires avec le Financement du Master GAED à l'UGB sur les impacts des industries extractives.
34.	**Pr. Ndioro Sow** Président du conseil de quartier	Est-ce qu'il y a déjà des sortants de ce Master ?

35.	**M. Mamadou Mar Faye** External Affairs, Kosmos	D'ailleurs un des consultants dans notre équipe en est un produit. De plus, sous l'initiative de Kosmos des universitaires (IST, ESP, UGB, USTM de Nouakchott etc.) ont participé à un séminaire à Londres sur des réflexions scientifiques. On pense à des formations intermédiaires de techniciens. Il serait dangereux que nos jeunes croient que ce projet va régler toute la demande en emplois. Même l'Etat ne va pas former des milliers de jeunes aux métiers du pétrole et du gaz à travers tout le pays, en sachant qu'ils n'auront pas d'emplois. Enfin le plan de fermeture n'est pas complètement défini. La technologie change, les données également, au lieu d'élaborer des plans sur des réalités changeantes il est préférable de faire un plan global qui sera disponible d'ici peu. Ce plan retiendra les grandes lignes qui devront plus tard être détaillées. Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous écouter.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 10_Registre Draft **10**

Réunion avec : Habitants quartier Ndar Toute
Date : 18/06/2017
Lieu : ECOLE MATERNELLE FIDEI
Heure de début : 10h45 **Heure de fin** : 14h00 **Durée :** 3h15
Nombre de participants : 733 **Hommes :** 186 **Femmes :** 547
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; Mme Jenny Olsson ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; M. Cheikh Diagne ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : M. Baïdy Tall **Revu et complété par :** Mlle Ngosse Tabara Touré

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Micro Central, Modérateur	Bonjour à tous. Je me réjouis de cette rencontre. Le programme sera déroulé ainsi : - Mots du délégué ; - Mots du Président du Conseil de quartier ; - Présentation de la délégation de Kosmos par M. Faye ; - Présentation du projet Ahmeyim-Guembeul par M. Samba Yade ; - Enfin questions-réponses sur le projet.
2.	**Bassirou DIOP** Imam	Bonjour à l'assemblée. Je souhaite la bienvenue à nos hôtes et prie pour la réussite de cette rencontre, pour que la population en sache plus sur le projet. Formulation de prières.
3.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Micro Central, Modérateur	Merci Imam. La parole est à M. le Délégué.
4.	**M. Pape DIOP** Délégué de quartier	Je salue toute l'assistance ici présente. Je commence par souhaiter la bienvenue à toute la délégation de Kosmos et de BP et leur souhaite la bienvenue. Je remercie toute la population de Ndar Toute qui a bien voulu répondre massivement à cet appel. Je félicité Ass SOW le président du conseil de quartier qui a travaillé avec son équipe d'arrache-pied pour que l'information atteigne le plus large public possible. Votre démarche est à saluer. On souhaite plein succès à ce projet et je souhaite la bienvenue à tout le monde.

5.	**M. Ass SOW** Président du Conseil de quartier	Je commence, au nom de tout le conseil de quartier, par saluer toute la population de Ndar Toute avec à leur tête les imams, les deux délégués de quartier, les notables, les personnes ressources, les OCB et j'en passe. On souhaite la bienvenue à Kosmos et BP et à toute l'équipe de TROPICA qui a bien voulu mettre les moyens à notre disposition pour une réussite totale de cette rencontre. Je remercie toute la population et salue cette forte mobilisation dont elle a fait montre aujourd'hui. On décerne une mention spéciale aux « Badienou Gox » pour le travail remarquable qu'elles ont abattu pour la réussite de cette journée. Elles sont de véritables relais communautaires. Kosmos, BP et le cabinet TROPICA ont impliqué les populations à travers le conseil de quartier dans l'organisation de cette manifestation. Pour rappel le projet qui nous réunit aujourd'hui est relatif au gaz qui est découvert au large des côtes saint louisiennes et qui doit être exploité par deux grandes multinationales à savoir Kosmos et BP. Dans ce cadre, la réglementation environnementale exige pour ces types de projet la réalisation d'une étude d'impact environnementale et cette consultation publique en est une composante. Donc il sera beaucoup plus question de poser toutes les questions que vous avez sur le projet, de faire sortir vos attentes, vos craintes et surtout vos préoccupations. Merci.
6.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Micro Central, Modérateur	Merci Président. La réunion peut débuter. Personnellement je me félicite que Santhiaba soit impliquée dans la campagne de consultation publique. M. Faye vous avez la parole.
7.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Bonjour à toute l'assistance. Je prends la parole au nom de mes collègues ici présents. On salue le délégué de quartier, le président du conseil de quartier et toute la population qui a bien voulu nous accueillir et sortir massivement pour échanger sur une question aussi importante que celle qui nous a réunis aujourd'hui. Depuis le 07 Juin on est à Saint-Louis pour recueillir les avis et préoccupations des populations sur cette question essentielle. Donc c'est une rencontre très importante pour le promoteur en ce sens que la loi oblige ces types de projet de faire l'objet d'une évaluation environnementale avant leur mise en œuvre pour identifier l'ensemble des impacts positifs et négatifs qui y seront associés. Pour les impacts positifs des mesures de bonification devront être trouvées et pour les impacts négatifs des mesures d'atténuation seront nécessaires. Donc c'est un exercice encadré par l'État. Pour rappel on a commencé cet exercice par le dépôt de TdR au niveau de la DEEC pour validation, chose qui a été déjà faite. Les cabinets choisis pour faire ce travail sont autonomes et indépendants dans l'exercice de ces types d'activités. Ce qui nous réunit aujourd'hui s'appelle Consultation Publique qui est une composante importante dans une étude d'impact environnementale et sociale car elle constitue un moment privilégié pour soumettre le projet à l'appréciation des populations locales, des services techniques de l'État mais aussi des autorités administratives et locales. Cela leur permettra de faire ressortir l'ensemble de leurs avis et préoccupations sur le projet afin que le consultant puisse en tenir compte pour une bonne gestion environnementale du projet. A terme tout le travail sera consigné dans un rapport et soumis à l'appréciation du comité technique de validation des rapports d'étude d'impacts. Donc ayez la claire conscience que tout ce qui mérite une attention particulière le sera et tous les impacts potentiels vont être appréhendés et analysés en profondeur. L'intérêt que les deux sociétés (Kosmos et BP) accordent à cette rencontre justifie la présence d'éminentes personnalités telles que Garry BROOKS responsable de tout ce qui est HSE à Kosmos et Jenny Olsson qui gère le même département à BP. Je ne vais pas terminer sans souligner quelque chose qui nous impressionne c'est la présence massive des femmes à cette rencontre.
8.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Micro Central, Modérateur	Merci M. Faye. Suivons attentivement la présentation afin de pouvoir poser des questions.

9.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci beaucoup aux délégués de quartier. La consultation du public est une composante de l'EIES qui invite au dialogue et permet le recueil des avis et préoccupations. Elle permet de présenter le projet, ainsi les acteurs seront au fait de ce qui se passe réellement. Présentation PowerPoint.
10.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Micro Central, Modérateur	Merci M. Yade, l'exposé a été clair avec un langage compréhensible. La présentation est revenue sur l'emplacement du gisement, à 125 km des côtes. Le projet sera développé sur trois zones, une zone d'extraction appelée offshore ; une zone des pipelines et une zone de traitement. Le projet comporte trois phases : - La phase de construction de 2018 à 2023 ; - La phase développement de 2021 à 2050 ; - La phase de fermeture. Les impacts potentiels sur l'environnement, la société et les mesures de prévention qui seront consignées dans le PGES ont également été abordés. Le débat est ouvert, le temps de parole est de deux à trois minutes par parole. Le coordonnateur du CLPA est prié de prendre la parole.
11.	**M. Baye DIALLO** Coordonnateur CLPA Saint-Louis	Je salue tout le monde et félicite les organisateurs de cette rencontre. Cette rencontre constitue un long processus. Depuis 2013 le CLPA travaille en étroite collaboration avec Kosmos Energy. Je viens de Dakar pour une rencontre sur la mise en place du réseau des CLPA du Sénégal. Kosmos nous avait donné du matériel d'une valeur de 21 millions. Le CLPA de Saint-Louis compte 39 membres qui dirigent un collège. Tous les conseils de quartiers sont représentés au niveau du CLPA. Ces dons ont été vendus à un prix accessible à tous. Je recommande vivement à Kosmos et BP de réserver certains travaux de maintenance et de plonge aux populations locales. Il faut privilégier l'intérêt général et non sur l'intérêt particulier.
12.	**M. Mbaye AMAR** Président Association Ande Defar Santhie Santhie Souf	Je remercie tout le monde et remercie Kosmos et BP qui sont de futurs partenaires. Une des missions de notre association est la préservation de l'environnement. On a quelques préoccupations à partager avec vous. Le gaz est découvert au large de Saint-Louis, ce qui fait que la Langue de Barbarie constitue la zone d'influence directe de ce projet. Ce qui fait que nous serons les premiers à sentir les impacts négatifs directs du projet. Pour les impacts positifs aussi on doit être les premiers à le sentir. Le pétrole a fait émerger beaucoup de pays arabes notamment l'Arabie saoudite, le Koweït, l'Irak, l'Iran et j'en passe. Saint-Louis est une ville très jolie du point de vue de sa configuration géographique. Elle est divisée en trois îles et les promoteurs de ce projet doivent œuvre pour faire de Saint-Louis une ville émergente. Je propose la construction d'un port et l'extension de l'aéroport de Saint-Louis et développer un projet qui va prendre en charge la question de la brèche.

13.	**Mme Yacine GAYE** Ménagère, quartier Ndar Toute	Bonjour à toute l'assistance présente. On est très content de la tenue de cette rencontre. Le projet dure 30 ans. Cela risque de ne plus nous trouver dans ce monde. Donc on parle pour nos enfants qui vont vivre avec le projet pendant tout son cycle de vie. On a des enfants qui sont diplômés dans ce domaine et qui chôment toujours. Je propose qu'on les prenne ne serait-ce qu'un stage pour qu'ils puissent y travailler. Il y a des jeunes de la localité qui sont diplômés en Environnement qui peuvent travailler aussi dans cette industrie car la découverte s'est faite ici et non à Dakar. On laisse les pêcheurs revenir largement sur la question de la pêche. Vous pêcheurs exposez toutes vos doléances afin qu'elles soient prises en compte, cela vaut mieux que de faire des supputations après. Il faut aussi réserver une place de choix pour les femmes en les aidant à travers des activités génératrices de revenus. Nous avons besoin d'un poste de santé. Sur ce plan, est ce qu'il n'y aura pas de risques de contamination s'il y a des déversements accidentels parce que la baignade est pratiquée dans cette zone. Il faut nous rassurer en nous communiquant toutes les mesures prises dans ce sens pour protéger la santé des populations.
14.	**M. Babacar DIOP** Habitant Ndar Toute	Bonjour. On parle d'impacts négatifs et positifs dans ce projet. On aimerait que vous nous décliniez tous ces impacts. Le présentateur nous dit que le gaz est découvert à 125 km de la côte. Je voudrais lui dire que les pêcheurs vont jusqu'à 200 km en haute mer. Donc les pêcheurs vont perdre des zones de pêche. En contrepartie je propose que des récifs artificiels soient aménagés pour éviter que les pêcheurs aillent jusqu'aux installations. Le constat qui est généralement fait est que les installations de traitement du gaz et du pétrole ont tendance à attirer les poissons. Les pêcheurs étant conscients de ça et vue la raréfaction des ressources halieutiques vont être amenés à aller pêcher dans ces zones, ce qui accentue les risques d'accidents et de collision. Je réitère la proposition que j'ai faite tantôt relative à l'aménagement de récifs artificiels avec des bateaux hors d'usage qui peuvent servir à ça. Si cela est fait au bout de 2 ans, ces zones seront assez pourvues en ressources halieutiques et les pêcheurs n'auront plus besoin de fréquenter les zones qui abritent les installations. Si on a ces récifs on ne sera plus tenté par la destination Mauritanie aussi. Les installations qui sont prévues des côtes (3 à 5 km) risquent d'être un handicap majeur pour notre activité. Je vous remercie.
15.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Président Association Ndar Toute	Je salue toute l'assistance. Moi j'ai fondamentalement quelques préoccupations majeures. Le projet est unique entre le Sénégal et la Mauritanie, actuellement la pêche ne peut se faire qu'au Sénégal à cause du différend entre les deux pays. Quelles sont les actions que prévoit Kosmos pour y remédier. Le consultant nous dit dans sa présentation que les installations les plus proches des côtes sont prévues entre 3 et 5 km des côtes. Nos pirogues vont au-delà de cette distance. En termes de dispositif sécuritaire, qu'est ce qui est prévu comme mesures pour éviter les risques de collision ? il a aussi parlé de risques d'évènements accidentels majeurs, quel dispositif vous prévoyez de mettre en place pour protéger Saint-Louis et les populations de ces incidents et accidents qui peuvent survenir ? Les pêcheurs doivent ressentir les retombées du projet. Je vous remercie.

16.	**M. Ahmadou Makhtar DIOUF** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tout le monde. Je m'adresse à l'exposant. D'après votre présentation, le gaz est découvert en zone offshore à 125 km de la côte, les installations de prétraitement entre 30 à 40 km des côtes et les installations les plus proches entre 3 à 5 km des côtes. Les deux établissements humains les plus proches des installations sont Saint-Louis côté Sénégal et Ndiago côté Mauritanie. Ma préoccupation est relative aux impacts des installations sur les populations de ces zones. L'autre aspect concerne l'impact économique du projet. Le consultant a parlé des ports et aéroports de Dakar et de Nouakchott et je n'ai pas senti Saint-Louis dans ce schéma. Je voudrais savoir en termes de retombées qu'est ce que Saint-Louis pourra tirer de ce projet. Saint-Louis dispose de ces infrastructures et je pense que le projet devrait plutôt contribuer à les réhabiliter pour les mettre aux normes afin qu'elles puissent abriter les bases logistiques. J'ai entendu d'après certaines rumeurs qu'il y aura risque de déplacements de populations ? est ce que ces rumeurs tiennent la route ? si c'est vrai qu'est ce qui est prévu ? Il faut qu'on en parle maintenant afin d'éviter ce qui s'est passé à Dakar avec l'autoroute. Je vous remercie.
17.	**M. Omar THIOYE** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tout le monde. Je remercie M. Yade pour la clarté et la pertinence de son exposé. Si on dit 125 km c'est la distance entre Saint-Louis et Kébémer. J'ai quelques préoccupations majeures. La première concerne l'intérêt du condensat et ce qu'il peut apporter aux populations. L'autre chose est par rapport au risque de réduction des zones de pêche ajouté à la raréfaction de la ressource dans nos côtes et le rapatriement des pêcheurs de Saint-Louis de la Mauritanie. L'idée sur les récifs me semble très pertinente. L'exploitation doit durer 30 ans et la phase fermeture risque de ne pas nous trouver dans ce monde. Donc on doit penser à nos enfants et aux générations futures. De ce point de vue, je pense qu'il serait intéressant que le projet prenne en compte la dimension formation et l'intégrer dans son agenda d'exécution à travers la mise à disposition d'un centre ou institut de formation sur les métiers du pétrole et du gaz ou appuyer certaines écoles de formations existantes comme le lycée technique André Peytavin ou accompagner l'UGB à développer ces types de filière. Ainsi avant la fin de production certains pourront être opérationnels. La plupart des responsables de ce pays ont amené leurs enfants à l'étranger pour des formations dans ces métiers émergents. Il faut que le projet nous aide à la construction d'écoles maternelles et élémentaires et y développer un vaste programme d'éducation environnementale des enfants. Je termine par dire que dans cette zone, on assiste à un processus actif d'érosion côtière, quelles mesures le projet prévoit pour prendre en charge cette question d'érosion côtière surtout pour éviter de l'aggraver.
18.	**M. Youssou DIOP** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tout le monde. Je crois que l'essentiel a été bien dit. Ce qui nous préoccupe essentiellement est la zone de la Langue de Barbarie. C'est une zone qui rencontre d'énormes contraintes environnementales telles que la brèche, l'érosion côtière etc. La brèche tue énormément de personnes et on aimerait que le projet nous appuie dans sa réhabilitation. Si le projet peut aussi nous aider à construire un mur de protection qui fera office de digue pour stopper le phénomène actif d'érosion. La gestion des déchets est une autre préoccupation car comme vous le voyez le fleuve se rétrécit à cause des immondices amoncelées. La Langue de Barbarie doit voir son compte dans ce projet. A Saint-Louis on a que la pêche, si elle marche toute l'économie locale marche, donc on a intérêt à préserver cette activité. En dehors de la SOCAS à Savoigne nous n'avons pas d'usine de production. Les femmes doivent être prises en compte dans ce projet surtout avec l'activité de transformation qui emploie l'essentiel des femmes. Il serait bien que des centres de formation aux métiers du gaz et du pétrole soient construits mais aussi des usines de conservation de produits halieutiques.

19.	**M. Bara SENE** Habitant Ndar Toute	Je salue tout le monde et salue particulièrement le Dr Pape Samba Diouf pour tout ce qu'il a fait pour le secteur de la pêche. Cette rencontre est importante à plus d'un titre. Nous pêcheurs avons que la pêche et on doit œuvrer pour sa protection. Ce secteur traverse de réelles difficultés liées à la raréfaction de la ressource, aux accidents en mer, à la brèche, à l'érosion côtière et au retour des pêcheurs sénégalais établis en Mauritanie. Nous avions déjà 5000 pirogues, plus les 1500 pirogues de retour. Le Sénégal a ratifié la convention de New York qui oblige les usagers de la mer à préserver les ressources marines, donc le projet doit se conformer à ce texte dans sa mise en œuvre. Entre autres impacts, il y a avec ce projet des risques de dérèglement biologique et environnemental. Les recherches sismiques et bathymétriques doivent tenir compte de ces différents aspects. Les questions liées à la courantologie doivent aussi être prises en compte, la courantologie du Sénégal est différente de celle de la Guinée Bissau. La sédimentation est faite grâce aux particules arrachées en Mauritanie. Eu égard à tous ces paramètres, j'ai quelques recommandations fortes à partager avec vous : prévoir des modules de formation sur les métiers du pétrole et du gaz parce que si nos enfants ne sont pas formés dans ces nouveaux métiers ils risqueront d'être recrutés comme manœuvres dans ces plateformes. Pour la pêche qui risque de connaître une perte de vitesse, je recommande le développement de projets en aquaculture. L'EIES doit être bien menée sans quoi nous risquons d'avoir le même problème que pour Diama. L'étude a été mal faite et les impacts se font ressentir sur la pêche et la biologie fluviale. Je vous remercie.
20.	**M. Abdoulaye DIAW** Habitant Ndar Toute	Bonjour. L'essentiel de mes préoccupations ont déjà été abordées par mes prédécesseurs. Je veux revenir sur quelques éléments liés à la sécurité et à la santé. Pour la sécurité, en termes de dispositif sécuritaire, qu'est-ce qui est prévu pour protéger les usagers de la mer ? Ces derniers ne sont seulement les pêcheurs, il y a aussi les enfants qui viennent se baigner. Pour la santé, je crois qu'il serait bon de renforcer les plateaux médicaux des postes de santé et des hôpitaux pour les permettre d'assurer les premiers soins en cas d'incidents et d'accidents. Il faudra aussi renforcer les équipements dans les hôpitaux. Il faudra impliquer les agents de la santé afin qu'ils y trouvent leur compte.
21.	**M. Cheikh NDIAYE** Habitant Ndar Toute	Bonjour j'ai quelques préoccupations : la première est une question et la 2e une recommandation. Pour la question est ce que le projet prévoit de prendre des ouvriers ou manœuvres ? A Saint-Louis il y a une pléthore d'ouvriers qui peuvent valablement travailler dans cette plateforme à la place des migrants. La recommandation forte est de prévoir une formation ou un renforcement de capacités pour les ouvriers. Je vous remercie.
22.	**M. Cheikh DIOP** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tous. Je m'adresse à Kosmos et BP. On a connu ces deux sociétés après la découverte du gaz. Généralement cette exploitation va générer des impacts sur les composantes tant économique, social et environnemental. On aimerait savoir quels seront les impacts potentiels de l'activité sur chacune de ces composantes ? et quelles mesures préconisez-vous pour y faire face ? Les populations dépendent de la pêche, sa baisse aura inéluctablement des impacts sur elles. L'exploitation du gaz peut entrainer des émanations et des intoxications qui peuvent affecter la santé humaine. Je recommande fortement la mise en place de mutuelles de santé qui puissent prendre en charge les éventuels cas et le relèvement du plateau médical des structures existantes. Kosmos doit signer des contrats avec les populations locales, elles sont les principales concernées.

23.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tous. Vu que ce type de projet va avoir des impacts sur les populations, j'ai quelques recommandations à partager avec vous : mettre en place un mécanisme qui puisse permettre aux pêcheurs de recouvrer le manque à gagner parce qu'il y aura forcément une réduction des zones de pêche. Le promoteur publie généralement des rapports de développement durable dans d'autres zones et on a pu constater dans ces rapports que de belles actions sont faites dans ces pays, on aimerait que le même schéma soit reconduit chez nous. On demande aux promoteurs d'accompagner la communauté éducative pour maintenir les enfants à l'école. Par exemple un financement pourrait être mis à la disposition du lycée André Peytavin pour la formation des pêcheurs sur la mécanique hors-bord. Des séances de formation sur les techniques de géolocalisation devraient leur être faites.
24.	**Mme Sabara NDIAYE** Habitante Ndar Toute	Bonjour à tous. Je me réjouis de l'initiative. Ici au niveau de la Langue de Barbarie on n'a pas autre activité que la pêche. Si Kosmos a besoin de nos avis nous devons en profiter pour faire part de nos attentes. Le dragage de l'embouchure exige beaucoup de moyens, cependant nous espérons que Kosmos y contribuera. Comme ce secteur va être impacté négativement, on doit insister sur l'impact positif du projet sur les communautés d'accueil. Quelques recommandations dans ce sens : - Initier des actions pour la stabilisation de la brèche qui est un véritable problème au niveau local ; - Former les enfants sur les métiers du pétrole et du gaz pour qu'ils puissent être assez compétitifs ; - Construire des écoles de qualité dans cette zone et y promouvoir l'excellence pour que les enfants puissent demain disposer des compétences nécessaires pour travailler dans ce projet ; - Appuyer la zone sur la lutte contre le phénomène d'érosion côtière ; - Promouvoir le maintien des enfants à l'école car la déperdition scolaire est à un niveau inquiétant au niveau local. La pêche a perdu sa valeur, incitons nos enfants à se former.
25.	**M. Ass SOW** Président Conseil de quartier Ndar Toute	Je remercie encore une fois tout le monde. Je vais directement faire quelques recommandations allant dans le sens d'une meilleure prise en charge du volet social du projet : - Renforcement de l'équipement des postes de santé et construire de nouveaux si possibles ; - Renforcement du plateau technique des structures sanitaires existantes ; - Signer une convention entre KBSL et l'hôpital de Saint-Louis ; - Reconstruction totale et complète du marché ; - Aménagement de zones de débarquement des produits halieutiques ; - Subventionner les ASC qui sont de véritables acteurs du développement et qui organisent fréquemment des actions de Set Setal par exemple ; - Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée à 70% ; - Mise en place d'un centre de formation professionnel aux métiers du pétrole et du gaz ; - Appui au développement des modules d'éducation environnementale dans les écoles et structures de formation, - Appui au développement de la pisciculture ; - Construction et équipement des maisons de quartier en tant qu'interface entre le projet et les communautés ; - Mise en place d'un fonds d'appui aux projets verts ; - Appui aux services de nettoiement comme les GIE CETOM ; - Financement d'activités de reboisement et de protection de la mangrove.

26.	**M. Maguette DIAW** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tout le monde. Je me nomme Maguette Diaw et je suis le coordonnateur régional du CLPA de Saint-Louis. On sait tous que le projet aura un impact réel sur la pêche. L'enjeu maintenant est de voir les mesures à mettre en place pour que la cohabitation entre les deux activités puisse se faire de la meilleure manière qui soit. Pour éviter que des conflits ne surviennent lors de la mise en œuvre des activités du projet, il faudrait bonne organisation qui puisse anticiper sur les éventuels conflits. Sur ce j'ai quelques propositions à faire : Mettre en place des récifs et impliquer tous les acteurs dans ce projet ; Le taux de chômage est très bas au niveau de la Langue de Barbarie à cause de l'activité de pêche qui mérite d'être protégée et préservée. Appuyer et former les non diplômés pour qu'ils aient leur place dans les activités du projet ; Je termine par remercier Mar FAYE qui nous associe dans toutes les activités depuis le début du processus. Je vous remercie.
27.	**M. Sidy NDONGO** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tout le monde. Je remercie le promoteur du projet qui a bien voulu nous associer à la mise en œuvre du projet. Toutefois j'ai quelques questions et quelques inquiétudes. J'ai entendu certains dire que les installations où on exploite du pétrole et du gaz attirent les poissons, et d'autres disent que c'est le contraire. Qu'en est-il réellement ? en tant qu'experts, j'aimerais que vous nous aidiez à trancher cette question. Depuis le retour des sénégalais provenant de la Mauritanie, la mer est saturée ; on se demande même comment font les gens pour vivre. Il faut en finir avec l'idée comme quoi le fils doit forcément suivre les pas de son père. Il faut tout faire pour éviter ce qui s'est passé à Taïba et à Sabodala. J'ai quelques recommandations aussi notamment la mise à la disposition des populations de structures de formation professionnelle, des solutions de maintien des enfants à l'école et mettre en place un mécanisme qui puisse maintenir une communication permanente avec les populations.
28.	**M. Pape Moussa NDIONGUE** Habitant Ndar Toute	Bonjour chers tous. Je parle au nom de tous les jeunes de la localité. Les premiers intervenants ont une moyenne d'âge de plus de 30 ans, donc le projet risque de ne pas les concerner directement. Mais nous qui sommes devrons interagir avec le projet pour une durée de 30 ans. J'ai quelques recommandations à partager avec le promoteur. Je crois que le promoteur gagnerait à appuyer les pêcheurs, à travers des subventions, sur les matériels de pêche. Pour les jeunes, l'érection de centre de formation sur les métiers liés au pétrole serait très intéressante. Il n'y a presque pas d'industries à Saint-Louis, si le promoteur pourrait financer la construction d'industries de pointe pour que les jeunes puissent y travailler.
29.	**M. Lamine TALL** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tous. Nous savons que la mise en œuvre de ce projet va impacter négativement l'environnement marin parce que les forages des puits ne pourront pas être effectués sans détruire cet environnement. A la phase fermeture, il y aura aussi des impacts. Il faut aussi admettre que la santé des communautés sera impactée par ce projet. Donc il faudrait que des mesures soient prises pour la prise en compte de tous ces aspects. Il faudra prévoir le recrutement des jeunes de la localité pour qu'ils puissent travailler dans cette industrie. La question de l'avancée de la mer est très préoccupante et on aimerait que le promoteur nous appuie à y apporter des solutions. La brèche est aussi un tout autre problème car elle tue chaque année beaucoup de personnes. Il faut distinguer l'embouchure qui est naturelle, de la brèche qui est un fait anthropique. LA brèche est un canal ouvert par les hommes, c'est ce qui nous cause tous ces soucis. Si le projet peut nous appuyer à la stabilisation de celle-ci. Je vous remercie.

30.	**M. Baye DIEYE** Habitant Ndar Toute	Bonjour à tous. Mon intervention va porter essentiellement sur deux points : le financement et l'emploi local. Pour le financement, on voit que les promoteurs ont eu à faire de très bonnes actions dans d'autres zones. Ce qu'ils ont fait de mieux dans ces zones, qu'ils le fassent à Saint-Louis notamment en matière de RSE. Si le promoteur pourra aussi dégager un fonds de garantie dédié au financement des populations qui seront affectées par le projet. Il doit réfléchir sur de possibles formations des jeunes de la localité afin de les amener à pouvoir travailler dans cette industrie. On est prêt à mettre à la disposition du promoteur un local qui puisse abriter ce centre de formation. Je vous remercie.
31.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Micro Central, Modérateur	Merci à tous les intervenants. Nous remercions aussi ceux qui auraient souhaité s'exprimer et qui ne l'ont pas pu.
32.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci beaucoup pour toutes ces interventions très pertinentes qui démontrent encore une fois de plus tout l'intérêt que les populations accordent à ce projet. On a deux séries de questions : une qui s'adresse directement aux promoteurs, ces derniers vont apporter des éléments de réponses et une autre qui s'adresse directement à l'Étude d'impact et les consultants ici présents vont essayer d'apporter des éléments de réponse. Je commencerais par apporter quelques précisions qui méritent d'être faites : il n'y aura pas de déplacements de populations, cette rumeur n'est pas fondée. Toutes les installations sont prévues en mer aucune installation sur terre, donc un déplacement de populations n'aura pas lieu. Ce sont les bases logistiques qui seront aménagées dans les ports de Dakar, de Nouakchott et de Nouadhibou. Cela peut s'expliquer, peut-être, par le fait que les infrastructures dont le projet a besoin n'existent pas pour le moment à Saint-Louis parce que si tel était le cas, il serait beaucoup plus bénéfique de rester à Saint-Louis pour optimiser. Certaines personnes ont émis des craintes sur les impacts des installations sur les populations comme des accidents etc. je voudrais rappeler qu'il est prévu une étude de dangers qui va revenir largement sur l'ensemble des événements redoutés et pour chacun d'eux des mesures efficaces seront élaborées. L'Etude de dangers va revenir largement sur les mesures qui vont permettre de prévenir les événements accidentels majeurs et des mesures qui permettent d'intervenir en cas de catastrophes. Quand on élabore un plan d'intervention d'urgence, on fait l'état des lieux de tout ce dont on a besoin comme ressources humaines, comme structures hospitalières etc. il sera même prévu une mutualisation des efforts de plusieurs sociétés pour la prise en charge précoce des différentes situations d'urgence. Il y a quelqu'un qui a parlé du condensat : le gaz découvert est souvent dans des conditions de température et de pression qui ne permettent pas son traitement direct. Il sera soumis à une forte pression pour le prétraitement et un liquide en sort qu'on appelle condensat qui a une valeur commerciale réelle. Quelqu'un a parlé de respect des dispositions de la Convention de New York. Je voudrais vous rassurer que tous les textes juridiques pertinents pour ce projet seront passés en revues et pris en compte dans l'établissement du cadre juridique et réglementaire. Pour l'identification des impacts je voudrais leur dire que l'objectif de l'exercice que nous sommes entrain de faire est de pouvoir appréhender tous les impacts potentiels positifs que négatifs et pour chacun d'eux des mesures spécifiques seront prises pour leur prise en charge. Pour la phase fermeture, un plan de démantèlement des installations sera élaboré en concertation avec les autorités des deux pays. Quelque chose qui va se faire d'ici 30 ans, il serait prématuré de vouloir le définir dans les détails. A ce stade, on ne peut que décliner le cadre dans lequel cette phase doit avoir lieu. Beaucoup de commentaires et de questions sur les ressources halieutiques. Pour ces questions, l'expert est présent je vais lui laisser la parole afin qu'il tente d'y apporter des éléments de réponses.

33.	**M. Pape Samba DIOUF** Expert en ressources halieutiques et pêche, Tropica	Je salue tout le monde et remercie l'ensemble des intervenants. Beaucoup de questions, d'interpellations et de préoccupations relatives aux ressources halieutiques, à la pêche etc. Je m'appelle Pape Samba DIOUF et je suis expert en pêche et biologie marine et c'est moi l'expert qui s'est occupé de ces aspects dans l'étude. J'ai été chercheur au CRODT et j'ai dirigé l'ONG WWF (Bureau Afrique de l'Ouest) Fonds Mondial pour la Nature pendant 14 ans. Maintenant je suis consultant et je travaille avec le cabinet TROPICA dans ce dossier. Des compagnies comme BP et Kosmos sont présentes partout dans le monde et sont très regardantes sur les aspects liés à l'environnement et à la santé et la sécurité des communautés et de l'ensemble de leurs parties prenantes. L'Étude est en cours et tous ces aspects vont être analysés en profondeur surtout les impacts que pourrait avoir ce projet sur la pêche. L'autre aspect est que dans d'autres zones du pétrole et du gaz ont été découverts alors que les deux activités cohabitent et chacune marche à merveille. C'est le cas de Norvège, de l'Angola etc. L'autre point est relatif à l'impact du gaz sur les ressources marines en cas de déversements accidentels par exemple. Je veux rappeler que le gaz est différent du pétrole. Le gaz s'évapore facilement contrairement au pétrole qui stagne longtemps sur les eaux. Pour les accidents, comme Yade l'a dit tout à l'heure, les événements accidentels pour ce type de projet sont extrêmement rares mais malgré tout, des plans de prévention et d'intervention seront élaborés dans l'étude afin de prendre en charge les situations d'urgence. Il y a des commentaires qui sont revenus sur la réduction des zones de pêche. Je crois que les zones de sécurité font maximum 1 km et cela ne peut pas engendrer une réduction des zones de pêches et ne pourra en aucun cas entraver l'activité de pêche.
34.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Je me réjouis de la qualité et de la pertinence des thèmes abordés par les différents intervenants. Je crois que l'objectif est largement atteint. Je vais revenir sur un certain nombre de points soulevés par les différents intervenants. Ce qu'il faut rappeler c'est que tout ce qui se fera va se faire en parfaite intelligence et implication des populations. Prenons l'exemple des récifs qui demande une profonde réflexion avec l'implication de tous les acteurs. On a un projet dans ce sens mais on compte l'exécuter avec les acteurs pour que les résultats escomptés puissent être atteints. Dans ce projet, on vise particulièrement la régénération des ressources. On a commencé à aménager des niches écologiques dans le fleuve. Pour la question de l'érosion côtière, on sait tous que c'est une problématique mondiale qui interpelle une action concertée et conjointe. Les scientifiques sont tous d'accord sur le fait que les filaos constituent une solution de stabilisation des sols pour lutter contre l'érosion côtière. On a un projet dans ce sens. Pour la brèche, les experts vont faire des modélisations et faire ressortir l'ensemble des interactions que le projet va avoir avec l'ensemble des composantes et problématiques du milieu. Attendons les résultats de l'EIES. Pour la formation, il faut savoir que le Sénégal est dans un tournant décisif et d'autres ressources comme le pétrole sont découvertes dans d'autres zones et l'État est en train de voir la possibilité d'ériger un institut de formation sur les métiers du pétrole et du gaz pour former les jeunes sénégalais dans ce domaine. On attend le lancement de ce projet pour y contribuer considérablement et appuyer l'État. Si vous allez au Ghana, au niveau du bureau de Kosmos dans ce pays, au début on y trouvait seulement des expatriés mais actuellement le bureau est géré par des ghanéens. En termes d'appui en formation, nous avons appuyé le Master GAED de l'UGB de Saint-Louis. Des scientifiques sénégalais ont été amenés à Londres pour une rencontre internationale sur l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Pour les périmètres de sécurité ce sont des standards internationaux qui le définissent. Dans notre démarche, on évite de tenir des promesses mais l'avenir va vous en dire plus. Toutes vos préoccupations recoupent avec notre démarche. On vous remercie au nom de tous mes collègues ici présents. On salue encore une fois cette présence massive des populations de Ndar Toute.
35.	**M. Abdoulaye NDIAYE** Micro Central, Modérateur	Merci M. Faye, les explications ont été très claires.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 11_Registre Draft **11**

Réunion avec : CRD de Louga
Date : 19/06/2017
Lieu : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOUGA
Heure de début : 11h25 **Heure de fin :** 14h15 **Durée :** 2h50
Nombre de participants : 42 **Hommes :** 37 **Femmes :** 5
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; Mme Jenny Olsson ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; M. Cheikh Diagne ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** M. Adama Fall et Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Alioune Badara MBENGUE** Gouverneur de Louga	Bonjour à tous. Je déclare ouverte la session de consultation du CRD de Louga. Je remercie l'ensemble des autorités administratives, les Préfets de Louga et de Kébémer et les Sous-Préfets de Ndande, de Sakal et de Mbédiène ; les maires de Thieppe, de Kab Gaye, de Guéoul, de Léona/Potou et de Lompoul. De même, je remercie les chefs de services concernés, de l'Hydraulique, de la Pêche, de l'Action Sociale, de la DREEC, du Développement Rural, de l'ARD et du Développement Communautaire. Je remercie également les acteurs de la pêche, les pêcheurs, les mareyeurs et les transformatrices. La convocation à cette réunion a pour but un entretien avec Kosmos BP sur un projet d'exploitation du gaz offshore, au large des côtes, à la frontière sénégalo mauritanienne. Toutes les communautés sont représentées, car même si c'est au large et éloigné, Kosmos BP a tenu à discuter avec les populations pas seulement à Saint-Louis mais aussi à Louga, Thiès, donc trois régions. Un tel projet nécessite une communication avec les populations pour éviter toute déformation de l'information avec les rumeurs qu'on entend çà et là. Si la communication est réussie il n'y aura pas ce problème car les populations sauront à quoi s'en tenir. Le projet sera présenté et vous, en tant qu'acteurs, vous pourrez poser des questions et donner des recommandations pour enrichir l'étude. Ils pouvaient se contenter de faire des entretiens individuels avec des chefs de service par exemple, mais la seule connaissance du chef de service est limitée. Voilà en résumé le programme du jour. Version Wolof du discours.

2.	**M. Mamadou Yériba BA** Secrétaire Général du Conseil départemental	Merci Monsieur le Gouverneur. Au nom du Président du Conseil Départemental, je souhaite la bienvenue à nos hôtes, à nos préfets, aux maires et aux chefs de service. L'importance que revêt le projet est telle que l'organisation de ce CRD est une belle initiative. Ce CRD est une occasion de discuter, d'échanger sur le projet comme le nécessite tout projet pouvant avoir des impacts sur la société et sur l'environnement. Nous espérons qu'au sortir des échanges, que les bienfaits seront nombreux et les potentiels impacts négatifs connus et évités. Merci à tous pour votre présence.
3.	**M. Alioune Badara MBENGUE** Gouverneur de Louga	Merci M. le Secrétaire Général. Je donne la parole à M. Faye, vous pourrez faire la traduction en français pour la délégation.
4.	**Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	M. le Gouverneur, je souhaiterais laisser le Secrétaire Général du Conseil faire lui-même la traduction de ses propos.
5.	**M. Mamadou Yériba BA** Secrétaire Général du Conseil départemental de Louga	Version wolof.
6.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Bonjour et merci M. le Gouverneur. Je salue tout le monde, particulièrement mes parents à plaisanterie de Loumpoul pour leur collaboration avec le projet. De même je salue la collaboration des services techniques. Je prends la parole au nom de Kosmos et BP qui est un nouveau partenaire. Pour montrer l'intérêt qu'ils accordent au projet, M. Gary Brooks Vice Président HSE de Kosmos et Jenny Olsson de BP ont tenu à participer à la campagne de consultation. Nous étions à Saint-Louis depuis plus de dix jours pour rencontrer les acteurs concernés. Ces rencontres ont été faites, d'abord pour nous conformer à l'obligation de l'EIES auquel est soumis le projet. Les consultations permettent d'identifier les impacts potentiels du projet avec les acteurs concernés, afin de proposer des mesures d'évitement, de mitigation et de bonification. C'est également l'occasion de recueillir l'avis, les craintes, préoccupations et recommandations de ces acteurs. Ensuite, faire l'EIES nous permet de nous conformer aux normes standard internationales. Et enfin de se conformer aux normes internes de Kosmos et BP qui tiennent au respect de l'environnement et au bien-être des populations. L'EIES est encadrée par l'Etat, depuis le dépôt des TdR au niveau de la DEEC jusqu'à maintenant. Mme Assy peut en témoigner, après le dépôt les TdR sont vérifiés, pour voir si toutes les exigences liées au déroulement du projet sont prises en compte. Par exemple ils vont vérifier s'il y a tous les experts pour correctement mener l'étude. Après l'étude, un rapport est déposé et le Comité Technique jugera si toutes les recommandations faites ont été bien intégrées pour la prévalidation. Par la suite est organisée une audience publique pour la restitution auprès des populations, pour ce que celles-ci vérifient à leur tour si leurs préoccupations ont été prises en compte par l'étude. Comme l'a dit M. le Gouverneur le site du projet est bien au large, cependant, la zone d'influence a été identifiée avec une zone d'influence directe et une zone d'influence indirecte. Par exemple à Saint Louis, la Langue de Barbarie est une zone d'influence directe, quatre sessions de consultations ont été organisées dans les quatre quartiers. D'autres sessions ont été organisées avec le reste de la ville, en dehors du CRD. La tenue d'un CRD est une option qui est préférée aux consultations individuelles car il permet de regrouper les acteurs et d'enrichir le contenu des échanges. La consultation est menée par Tropica un cabinet nationale et deux autres cabinets internationaux Golder Associates dont fait partie Mme Hélène et CSA spécialisé dans l'océanographie. Ces cabinets sont libres et neutres pour être objectifs dans leur démarche. Nous espérons compter sur vos avis, craintes, recommandations et préoccupations pour compléter les études des experts. Nous remercions tout un chacun, surtout que le lundi est d'habitude très serré en sus du jeûne du Ramadan.

7.	**M. Alioune Badara MBENGUE** Gouverneur de Louga	Merci M. Faye, la parole est à M. Samba Yade, consultant, pour la présentation du projet.
8.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci M. le Gouverneur. La présentation PowerPoint est en français, l'exposé se fera en wolof pour que tout le monde comprenne. Les personnes ici présentes connaissent déjà l'intérêt de la consultation publique, c'est l'occasion pour recueillir les avis, questions, préoccupations et recommandations des acteurs concernés sur le projet. Comme l'a dit M. le Gouverneur nous aurions pu rencontrer séparément ces acteurs, mais il est plus enrichissant de les réunir. Présentation PowerPoint
9.	**M. Alioune Badara MBENGUE** Gouverneur de Louga	Merci beaucoup pour cette belle présentation. Le débat est ouvert si Kosmos et BP n'ont rien à ajouter. La liste des intervenants est ouverte, prière de vous identifier quand vous aurez la parole et tenir compte du temps.
10.	**M. Mamadou BA** Maire de la Commune de Léona	Bonjour et merci M. Le Gouverneur. Bienvenue à nos invités et bonjour à tout le monde. Cette réunion vient à son heure car il y a beaucoup de rumeurs. Nous nous réjouissons d'avoir pu avoir quelques informations claires sur l'exploitation du gaz et du pétrole. Nous aimerions savoir quels seront les impacts et qui seront les bénéficiaires de ce projet. Que vont gagner les collectivités locales dans ce projet ? M Merci.
11.	**Mme Niasse Arame Coumba FALL** Chef Service Régional du Développement Communautaire (SRDC) de Louga	Merci M. le Gouverneur. Merci au consultant pour la clarté de son exposé. Je me réjouis de ce projet. Mon intervention sera basée sur 2 axes : - Dans l'exposé il est mentionné la disponibilité de gaz domestique. Les femmes seront alors les premières en à bénéficier avec l'allègement de la charge de travail. Cependant compte tenu de tous les risques liés à l'usage du gaz domestique, je recommande une campagne de sensibilisation sur la sécurité pour les populations ; - Il y aura forcément des impacts positifs mais aussi négatifs. Je veux parler de la nuisance sonore qui aura lieu et malgré la mise en place d'un périmètre de sécurité, la pêche en sera impactée. Cet impact se ressentira sur le panier de la ménagère car le bruit fera fuir les poissons. Toujours par rapport aux activités de pêche, les transformatrices occupent une place importante, je recommande donc la mise en place d'AGR à leur bénéfice et de privilèges. Voilà M. le Gouverneur mes préoccupations. Merci pour la tenue de cette réunion.
12.	**M. Aliou KA** Coordonnateur CLPA de Lompoul	Merci M. Le Gouverneur, bonjour aux autorités administratives et locales, bonjour aux chefs de service et à nos chers invités. Kosmos est notre partenaire et il a eu à faire des donc d'équipement pour la pêche (gilets, GPS, torches) au CLPA. Le projet aura forcément des impacts sur la pêche, même moindres et en dépit de l'importance de l'impact économique. La mer est déjà saturée avec le retour des pirogues de la Mauritanie. D'ailleurs, certains pêcheurs se sont tournés vers le sud de l'Afrique. Le projet se trouve au large, cette distance est rarement atteinte par les jeunes pêcheurs. Tout le reste gravite autour de la zone près des côtes, et un périmètre de sécurité d'un km y est prévu. Il faut intégrer tous ces paramètres et trouver les moyens d'appuyer la pêche surtout à Saint Louis, Lompoul, Fass Boye, Potou et Kayar. Je vous remercie.
13.	**Mme Assy DIANKA** Chef de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Louga	Merci beaucoup M. le Gouverneur. Je salue tous les chefs de service, les représentants des populations, de même que Kosmos et BP nos collaborateurs depuis 2015. Effectivement l'EIES est une exigence du code de l'environnement. La consultation des acteurs concerne non seulement les chefs de service techniques mais également les populations. Elle peut se faire sous forme de rencontres individuelles mais c'est avec le CRD qu'on peut avoir une confrontation des avis et préoccupations. L'exposé a été clair et a permis d'avoir plus de précisions sur le projet. La validation du rapport concernera les mêmes acteurs que lors de la consultation. Pour ce projet ci c'est un délicat car le projet concerne le Sénégal et la Mauritanie. Option a été retenue d'harmoniser les TdR avec une seule instance de validation.

		En 2015, chaque région avait organisé son audience publique lors de la validation du rapport d'EIES de l'exploration. Souvent les populations ont des appréhensions sur le fait d'être consultées avant les techniciens, alors qu'en réalité c'est le contraire. En effet, les techniciens font le contrôle de ce qui a été fait avant que n'ait lieu l'audience publique. J'ai une préoccupation qui concerne le consultant. Les TdR ont été validés en 2016, nous avons besoin de plus d'informations, par exemple préciser les impacts, les installations surtout par rapport à la sensibilité du milieu. Il ne s'agit pas de faire une description du milieu mais de faire une analyse de la sensibilité de celui-ci et de proposer des mesures idoines. L'analyse des variantes est très importante dans la mesure où c'est une expérience nouvelle pour le Sénégal, donc il faut dire quels sont les équipements et les installations les plus pointus. Il faut aussi dire ce qui se fait au niveau mondial en matière de technologie et le confronter à ce qui est proposé. En termes d'analyse des impacts, ne pas se contenter de faire une bibliographie mais proposer des études spécifiques qui ont été faites sur l'écologie marine. Toute mesure proposée doit être adaptée à l'impact potentiel identifié et ne pas se contenter de dire qu'il faut respecter les normes car nous devons savoir si le Sénégal est en mesure de faire appliquer ces normes. En ce qui concerne le PGES, le consultant l'a dit c'est un résumé des impacts sur chaque composante de l'environnement et les mesures, avec un coût pour vérifier si Kosmos a les moyens de mettre en œuvre ces mesures. De même, les indicateurs doivent être précis de manière à permettre aux chargés du suivi de faire correctement leur travail. Au cas où ces derniers n'ont pas la capacité de le faire, le consultant a l'obligation de proposer un plan de formation des acteurs. Et enfin je recommande d'élargir et de maintenir la communication avec la population.
14.	**M. Alioune Badara MBENGUE** Gouverneur de Louga	Je vous suggère de mettre vos préoccupations dans un document et le remettre à Kosmos. Vos propos résument de manière technique les préoccupations des populations, concernant les impacts.
15.	**M. Amadou Lamine DIAGNE** Chef Service Régional des pêches Louga	Merci M. le Gouverneur. Je me réjouis de cette initiative. Je salue Kosmos avec qui nous avions collaboré en 2015. Déjà à cette époque ils avaient montré leur volonté d'appuyer l'Etat par la remise de dons en équipements de pêche. Cette fois ci ils sont revenus avec un projet d'exploitation au large des côtes, à 125 km, mais les pêcheurs se déplacent en fonction de la disponibilité de la ressource. Donc comme l'a dit Mme Dianka il faut identifier les impacts. On pourrait s'attendre à la hausse du prix du poisson à cause de la raréfaction de la ressource. Le brise lames aura des impacts car il modifiera la courantologie. Egalement il faudra voir l'impact des installations, l'Etat avait déjà un projet pour la régénération des ressources marines. J'en profite pour faire un plaidoyer pour que le projet appuie l'Etat dans ce sens.
16.	**M. Assane BA** Mareyeur à Potou	Bonjour à tous. Je suis mareyeur à Potou sur mer. L'exposé a été très clair. Je peux dire que depuis le début du projet la communication est continue avec les usagers de la mer. Dieu a réalisé nos vœux en nous gratifiant de ressources telles que le gaz et le pétrole, nous espérons que tout le monde bénéficiera des retombées. Le poisson se fait rare depuis que nous avons des problèmes avec la Mauritanie, ce qui pousse les pêcheurs à parcourir des distances proches des 125 km. Il faudra faire une autre consultation pour insister sur les installations près des côtes afin que cela soit plus clair. Les impacts du projet se ressentiront sur les usagers de la mer, mais nous savons que si Dieu te ferme une porte c'est pour t'en ouvrir une autre. Il faudra communiquer avec les populations côtières et intégrer leurs préoccupations.
17.	**M. Alioune Badara MBENGUE** Gouverneur de Louga	Traduction en français.

18.	**M. Oumar SY** Chef de service départemental des pêches	Bonjour à tout le monde. Je me réjouis de cette rencontre. Mme Dianka a bien détaillé ma pensée, il faut être plus précis sur les activités prévues dans chaque zone et les impacts qui y sont liés. Dans le code la pêche il y a des articles pertinents pour le cadre règlementaire. Je pense aussi que la Direction des Fonds marins à son mot à dire sur ce projet. Quels seront les impacts du brise lames sur l'environnement marin ? Le périmètre de sécurité concerne quelle zone ou il y en aura pour chacune des trois zones du projet ? Pour les investissements sociaux, il faut améliorer les infrastructures de pêche et augmenter les actions sociales. Quant à l'emploi des jeunes, l'expertise locale pour ce type d'activités est faible, il faut les former pour avoir le plus d'emplois.
19.	**M. Faly SOW** Adjoint au Préfet de Louga	Merci M. le Gouverneur. Bienvenue à nos hôtes. J'aimerais attirer l'attention sur ce qui se passe actuellement à Kédougou. Car, s'il y autant de remous c'est à cause du problème de recrutement. Dans l'exposé qui a été fait, il est clairement noté que les locaux seront privilégiés dans le recrutement s'ils ont la compétence recherchée. Il faut être clair avec les populations, qu'elles sachent que si elles ne sont pas recrutées c'est à cause du manque de compétence. Et, dans ce sens il faut que Kosmos partage la liste de profils recherchés.
20.	**M. Abdoulaye DIOP** Sous-Préfet de Sakal	Merci M. le Gouverneur. J'aurais préféré que la discussion se fasse avec la base, surtout avec les communautés côtières. Les populations fondent beaucoup d'espoir sur ce projet, donc il faut aller vers elles. Il faut les appuyer, les encadrer de sorte à ce que le projet puisse leur être bénéfique. Certes, vous avez déjà commencé à discuter avec elles et à les appuyer dans la lutte contre les accidents de la mer, mais, il faut initier de vrais projets d'appui aux acteurs de la pêche car ils seront forcément impactés. Il y a beaucoup de rumeurs qui sont diffuses, surtout avec la presse qui ne cesse de dénigrer l'Etat, alors il faut partager plus amplement le projet pour que les sénégalais sachent qu'il y a plus de choses positives que négatives. Voilà ce que j'avais à dire.
21.	**M. Mamadou DIOUF** Sous-Préfet de Ndande	Bonjour à tous. Le Sous-Préfet de Sakal a parlé de la plupart de mes préoccupations. Il est vrai que vous nous appuyez depuis longtemps avec les équipements de pêche offerts aux pêcheurs, mais il y a aussi le magasin du CLPA auquel il faut penser. La mer est saturée depuis le différend entre la Mauritanie et le Sénégal, il faut penser à renforcer les actions sociales et accompagner le CLPA et les pêcheurs. Mme Dianka l'a dit de même que le Sous-Préfet de Sakal, il y a plus de gens qui seront négativement impactés que le contraire. De ce point de vue je recommande de continuer dans cette dynamique d'accompagnement des CLPA et cette stratégie d'Information, d'Éducation et de Communication. Il faut faire connaître davantage le projet pour contrecarrer les éventuels détracteurs. Si vous voyez qu'il n'y a pas beaucoup d'interventions c'est parce que la présentation a été très claire. Je vous remercie.
22.	**M. Mansour FAYE** Adjoint au Sous-Préfet de Mbédiène	Merci M. Le Gouverneur. Personnellement j'aimerais savoir si un bureau a été ouvert au niveau de la préfecture ou de la gouvernance pour gérer le dépôt des demandes d'emploi des jeunes locaux ? Egalement, est ce qu'il a des projets de différents qui ont été financés par la RSE car cela n'est pas ressorti dans la présentation.
23.	**M. Opa DIALLO** Responsable Service Régional	Bonjour M. le Gouverneur, bonjour aux préfets, aux maires et aux chefs de service. Bonjour à toute l'assistance. Bien que la présentation fût claire j'ai encore quelques appréhensions. Il me semble que l'exploitation va durer 30 ans, ce qui

	Alimentation, Nutrition et Survie de l'Enfant (SRANSE), Région Médicale de Louga	représente plus qu'une génération. Donc il faut penser à comment faire pour gérer les impacts et améliorer le vécu des populations. Des projets similaires existent ailleurs, Kosmos en a d'autres aussi, il se faut se référer aux bonnes pratiques pour les appliquer ici. Avec le barrage de Diama par exemple, on s'est beaucoup plus appesanti sur son potentiel énergétique et on a occulté les impacts qui sont nombreux surtout sur la pêche. Il faut impliquer les populations et faire beaucoup de sensibilisation. Merci M. le Gouverneur
24.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci M. le Gouverneur. Merci à tous les intervenants, cela prouve que le projet les intéresse et qu'ils aimeraient être édifiés. Dans les interventions il y a eu des questions, des appréhensions et des recommandations. Les recommandations font aider dans l'élaboration du rapport d'EIES. Avant de commencer à répondre, je préciserai à la dame qui parlait des risques liés à l'usage du gaz domestique. Le projet ne porte pas sur la commercialisation du gaz domestique.
25.	**Mme Niasse Arame Coumba FALL** Chef Service Régional du Développement Communautaire (SRDC) de Louga	Mais c'est bien noté dans la présentation PowerPoint.
26.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Voilà la source du malentendu. Le présent projet ne concerne que l'exploitation du gaz naturel liquéfié (GNL). Dans les installations, il y a des zones prévues pour d'autres installations qui conduiront la part de gaz qui revient à chacun des deux pays. Ce qu'ils feront de ce gaz n'est pas l'objet de ce projet. Le GNL est souvent utilisé comme source d'énergie dans les centrales.
27.	**M. Cheikh FALL** Service Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT) de Louga	Quel le pourcentage représente la part qui va être exportée ?
28.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Peut-être que le promoteur pourra répondre à cette question. Madame a également parlé des nuisances sonores et des impacts sur le poisson, mon collègue Papa Samba Diouf expert en pêche et ressources halieutiques y répondra. Mme Dianka vous pouvez être rassurée. Je peux vous donner à la diapo 26 une idée sur la caractérisation du milieu biologique. En plus de la description, il y a les TdR qui ont été bien détaillés, vous pourrez avoir plus de renseignements sur ce qui va être fait. Quelqu'un a posé une question sur le brise lames qui serait à 35 km. En réalité il est prévu à 3 à 5 km des côtes pour protéger l'usine flottante de traitement. Le brise lames est une sorte de digue qui se fera par un assemblement de blocs de granites comme représenté à la diapo 14. Il sera réalisé par un cabinet qui a une expertise de pointe sur l'océanographie en tenant compte de tous les impacts potentiels et comment faire pour les éviter. Le périmètre de sécurité est aménagé pour protéger les installations et de procéder tranquillement aux travaux de construction notamment. En effet, ce sont de gros navires qui vont faire la mise en place des pipelines par exemple, qui je le précise seront sous l'eau. En résumé c'est pour assurer la sécurité des uns et des autres. Le préfet de Sakal a dit tout l'heure que l'audience publique doit se faire à la base. On en est pas encore à ce stade, elle se fera avec les populations, actuellement c'est la consultation publique qui est en cours. Et avant l'audience publique il y aura une pré validation avec le comité technique. Notre souhait est de faire l'audience publique dans les normes. A ce jour, nous avons rencontré 2200 personnes à Saint Louis au cours de la campagne de consultation. Tout ce qui a été dit est noté, sera analysé pour voir dans quelle mesure l'intégrer dans le PGES. Par rapport à celui qui demandait à savoir quels sont les impacts potentiels liés à l'exploitation du gaz dans le monde, la

		présentation a déjà été faite mais peut être étiez-vous absent. Les diapo 28 à 31 sont des exemples d'impacts potentiels identifiés dans d'autres projets. Voilà en résumé les réponses que je voulais apporter aux questions, les recommandations seront prises en compte. Je laisse la parole à Papa Samba Diouf pour répondre aux questions liées à la pêche.
29.	**M. Pape Samba DIOUF** Expert Pêche et Ressources Halieutiques, Tropica	Bonjour à tous, je suis Pape Samba Diouf ancien chercheur du CRODT et ancien directeur du WWF. J'ai également eu à être professeur, je vois ici quelques-uns de mes anciens élèves. Kosmos et BP sont des compagnies internationales avec des normes de respect à l'environnement et aux sociétés. Elles connaissent l'importance de la pêche au Sénégal, surtout sur la grande côte. La pêche est l'un des plus grands indicateurs de développement du pays. Tous les risques potentiels sur la pêche seront analysés et des propositions de mesures d'évitement et d'atténuation seront faites. A travers le monde il y a des pays où la cohabitation entre exploitation de pétrole ou de gaz et la pêche se fait sans problème. En Europe il y a le Norvège, en Asie du Sud on a Brunei, et plus près de chez nous il y a l'Angola. Ce que nous devons faire c'est trouver les voies et moyens pour assurer cette cohabitation pour ce projet. Il y a déjà des pistes de solution comme les récifs artificiels, Mar y reviendra plus amplement. Sur la question du bruit qui ferait fuir le poisson, la réponse est que la technologie est tellement pointue qu'il devient rare d'entendre le bruit des moteurs. Les pêcheurs qui y ont l'habitude d'aller dans les pays africains exploitant du pétrole savent que les plateformes attirent les poissons car assimilables à des récifs artificiels. Quant aux évènements accidentels majeurs comme l'a dit M.Yade, ils sont rarissimes mais toujours est-il qu'il y aura toujours des mesures d'évitement et des plans d'intervention en urgence. Nous comptons également sur la bénédiction de nos illustres ancêtres. En ce qui concerne le périmètre de sécurité, c'est dans l'intérêt de tout le monde qu'il a été instauré. Les compagnies ne peuvent pas investir autant d'argent et ne pas assurer la sécurité de leurs installations. De même, il amoindrit le risque de collision entre navires et pêcheurs. Ces derniers n'auront qu'à ne pas s'approcher des installations et attendre tranquillement que les poissons se déplacent hors du périmètre pour les pêcher.
30.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Pour répondre à la question du jour concernant les poissons, les poissons se rapprochent des navires qui leur servent de zone de frayère et de nurserie. Et comme l'a dit M. Pape Samba ils sortiront forcément et pourrons être capturés hors du périmètre de sécurité. Le périmètre de sécurité est une obligation du Code de l'Environnement, c'est aussi une conformité aux normes internationales et aux normes internes de sécurité. C'est une question de bon sens car un accident coûterait cher aussi bien à la compagnie qui risque de subir un arrêt de travail et qu'aux pêcheurs qui seraient exposés. Sur le point relatif à la communication avec les populations, nous le faisons pour toutes nos activités, même du temps de l'exploration. La communication est continue entre les services techniques concernés et nous, comme pour la DPC qui est tenue informée de toutes nos activités. Notre vœu est de continuer dans cette lancée. Je parle sous le contrôle de Mme Dianka, une zone d'influence est toujours délimitée pour ces projets pour connaître quelles sont les localités qui font partie de la zone d'influence directe et quelles sont celles qui font partie de la zone d'influence indirecte. A Saint Louis, la Langue de Barbarie est identifiée dans la zone d'influence directe. Pour les appuis aux acteurs de la pêche, nous sommes en train d'y réfléchir, sans vouloir verser dans les promesses. Nous avons déjà commencé avec de petites contributions qui ont leur pesant d'or, notamment à Saint Louis où la pêche est confrontée à beaucoup de problèmes. Nous avons commencé à mettre en place des récifs artificiels sur le fleuve moins difficile à maîtriser que la mer. Nous nous sommes joints aux tentatives d'aménagement de récifs des populations locales. Kosmos et BP sont conscients qu'il faut protéger l'environnement et les sociétés et ils y tiennent. Cet effort de respect ne se limitera pas à la seule EIES.

31.	**M. Gary BROOKS** Vice-Président HSE, Kosmos Energy	Il y avait une question sur la proportion de gaz qui allait être du gaz domestique. Les gouvernements mauritanien et sénégalais sont en train de réfléchir sur un accord bipartite. Dans cet accord seront consignées toutes les informations relatives au projet de gaz domestique. De mémoire je dirai que c'est 35 millions de m3, mais il faut retenir que ce n'est pas l'objet notre projet d'exploitation de gaz.
32.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Je voudrai préciser qu'un groupe de réflexion a été mis en place entre les deux pays après la découverte du gaz. Comme l'a dit M. Yade, il y a un emplacement destiné à recevoir les installations permettant à chaque pays de se connecter à la plateforme. Ce qu'il faut retenir c'est que la quantité de gaz sera largement suffisante pour être consommée et commercialisée.
33.	**M. Gary BROOKS** V.P HSE, Komos Energy	Pour rassurer la dame qui parlait de promotion des femmes, je lui ferai savoir que ce sont deux femmes de Kosmos qui ont été à l'origine de la découverte du gisement de gaz faisant l'objet du présent projet. Chez nous il y a un adage qui dit que le pétrole et le gaz sont une affaire d'homme mais ce fut le contraire pour nous.
34.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Traduction wolof des propos de M. Gary Brooks.
35.	**M. Alioune Badara MBENGUE** Gouverneur de Louga	Merci à tous. Je pense que nous sommes arrivés au terme de cette rencontre qui est quelque sorte l'aboutissement des différentes rencontres sectorielles. Il y a des préoccupations, la question de la RSE et beaucoup de recommandations. Celles-ci concernent la nécessité de renforcer la RSE, en dehors des actions déjà posées en faveur des acteurs de la pêche. De plus, il faudra penser aux renforcements de capacités des populations pour qu'elles puissent s'en sortir en dehors du projet. Et comme l'a dit le Sous-Préfet, si la compétence n'existe pas il n'y aura pas de recrutement. La communication est la clé à tout cela, il faut toujours expliquer aux parties prenantes ce qui se passe. Il y a toujours un bureau d'inscription pour les demandes d'emploi au niveau, il sera bientôt ouvert pour se préparer à l'exploitation prochaine. Je pense que tout a été dit. Nous prions pour le gaz contribue à l'émergence du Sénégal. De même nous prions pour qu'il y ait des femmes qui découvrent du pétrole près de Louga. Je vous remercie.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : N° AG_Sen_Réunion 12_Registre Draft **12**

Réunion avec : CRD de Thiès
Date : 20/06/2017
Lieu : GOUVERNANCE
Heure de début : 10h30 **Heure de fin :** 13h40 **Durée :** 3h10
Nombre de participants : 44 **Hommes :** 30 **Femmes :** 14
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Gary Brooks ; Mme Jenny Olsson ; M. Seth Luxenberg ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; M. Cheikh Diagne ; Mme Hélène Marchand ; M. Pape Samba Diouf ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall.
Registre des commentaires rédigé par : Mlle Ngosse Tabara Touré **Revu et complété par :** Baidy TALL

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Amadou SY** Gouverneur de Thiès	Bonjour à tous. Avant d'ouvrir la séance, j'aimerais m'assurer de la présence de toutes les personnes convoquées. Je remercie tout le monde d'avoir répondu à la convocation. Aujourd'hui il s'agit d'un CRD d'information et d'échange. J'insiste sur ces deux mots car ce sont les deux mots clés sur ce projet gazier.
2.	**M. Moussa GUEYE** Chef Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Thiès	Bonjour à toute l'assistance. Toutes nos excuses pour les quelques impairs dans l'organisation. Nous sommes aujourd'hui réunis pour un CRD d'information dans le cadre des consultations publiques pour ce projet gazier. Cette réunion est règlementée par la loi, c'est une option choisie pour éviter de prendre beaucoup de temps avec des entretiens individuels. En effet, le projet concerne les régions de Saint-Louis, Louga et Thiès, les acteurs à rencontrer sont nombreux. La consultation publique est une règlementation du Code de l'Environnement en l'article L48, c'est une partie importante de l'EIES où les acteurs concernés par un projet sont rencontrés pour recueillir leurs avis, préoccupations, craintes et recommandations. Cela permet au promoteur d'anticiper sur un certain nombre de choses. Sans la consultation publique le rapport est rejeté. Aujourd'hui les acteurs concernés sont entre Kayar, Fass Boye et Mboro ainsi que les autorités et les services techniques.
3.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Avec votre permission M. le Gouverneur, je voudrais faire part des remerciements de Kosmos et BP avant la présentation. J'en profite pour présenter la délégation composée de M. Gary Brooks, responsable du département HSE de Kosmos depuis Dallas, Mme Jenny Olsson responsable environnement de BP depuis Londres, mon collègue du département des affaires externes de Kosmos et mon collègue responsable de la communication de Kosmos M. Ousseynou Diakhaté. La présence des hauts responsables de Kosmos et BP témoigne de l'importance qu'ils accordent à ces consultations

		publiques. Il y en a en effet des normes internes à ces compagnies, qui régissent le travail dans le respect de l'environnement et des communautés. C'est pourquoi ils accompagnent le consultant depuis le début de la campagne. Je vois dans la salle mes amis de Kayar avec qui nous avons l'habitude de collaborer. Dans ce projet toutes les communautés concernées de Saint-Louis à Thiès seront consultées. Même si Saint Louis est le plus proche de la zone du projet, nous avons tenu à impliquer toutes les communautés. Nous remercions les autorités administratives pour leur collaboration.
4.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci M. le Gouverneur, avec votre permission puis-je faire la présentation en wolof vu que le texte est déjà en français. Présentation PowerPoint.
5.	**M. Amadou SY** Gouverneur de Thiès	Bien sûr, cela vous évitera de faire la traduction en wolof après la présentation.
6.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci M. le Gouverneur, avant de commencer j'aimerais revenir sur le processus de l'EIES. Présentation PowerPoint.
7.	**M. Amadou SY** Gouverneur de Thiès	Merci M. Yade pour cet important exposé. Avant tout j'aimerais dire deux mots aux retardataires, je n'aime pas recevoir des retardataires de plus de 15 minutes dans mes réunions. Il y a des choses qui vous échapperont de la présentation et vous poserez sûrement des questions qui ont déjà été abordées. En plus, vous dérangez les gens pour trouver une place. J'avais bien insisté pour savoir si tout était en place avant de commencer. Ça peut être passer avec d'autres autorités administratives ou locales mais avec moi non. En ce qui concerne l'exposé, il a été très clair. D'après celui-ci, le projet ne nous concerne pas directement. Peut-être que les pêcheurs peuvent directement l'être avec la navette qu'ils font entre Kayar-Mboro-Saint-Louis. Nous nous félicitions que les promoteurs ne soient pas limités à Saint Louis, cela nous permettra de nous apprêter en attendant le projet de Kayar. J'aurais une recommandation concernant les unités de mesure. Quand vous parlez de 125 km, il y a forcément des personnes qui n'arrivent pas à se faire idée de la distance. Donc, il faut des exemples comme la distance Thiès –Tivaouane (30 km) ou Dakar-Ngaye (150 km) pour qu'elles puissent se retrouver. Autre chose importante qui est ressortie de l'exposé c'est le respect de règlementation en vigueur. Ce point mérite l'attention du forum civil. Aujourd'hui il n'est plus dans l'intérêt des grandes compagnies d'essayer de s'y soustraire car il y a un tout de système qui est mis en place. Peut-être que les petites structures peuvent penser à se passer de la règlementation, non les grandes compagnies. Car, ce sont des engagements qu'elles ont pris auprès des gouvernements et des sociétés internationales. Je le dis pour rassurer les gens. Dans tout l'exposé, c'est l'impact du projet sur leurs activités qui intéresse réellement mes parents lébous ou les transformatrices. La protection des mammifères marins est une bonne chose. Comme l'a dit le consultant ce sont des choses qui se font au niveau mondial. Par rapport à l'accompagnement social, qui veut aller loin ménage sa monture. Le projet n'a pas encore débuté, ne leur demandons pas l'impossible. Par exemple, lors des consultations publiques pour les ICS, les demandes étaient tellement abusives que si elles étaient satisfaites les ICS fermeraient porte. Non ! Ça ne marche pas comme ça, il faut y aller petit à petit. Car, on peut bel et bien demander à quelqu'un de faire un geste à notre endroit, mais sans lui demander de nous reverser tout son profit. Il ne faut pas oublier que le projet est commun à deux pays, le Sénégal et la Mauritanie, donc forcément les demandes seront nombreuses. J'avais mis en place le fonds social minier à Kédougou en ma qualité de gouverneur à l'époque. Personnellement, j'aimerais

		que les bénéfices aillent aux ayant droits, ceux qui ont vraiment été impactés. Et, souvent ce ne sont pas ceux qui crient le plus qui le sont. Et encore une fois retenez qu'il ne s'agit pas de dividendes à reverser mais bien d'une RSE. Faites donc part de vos attentes et ils feront leur possible, ils ne peuvent pas remplacer l'Etat qui a également sa propre politique sociale. Je donne la parole à M. Guèye avant d'ouvrir le débat.
8.	**M. Moussa GUEYE** DREEC, Thiès	Merci M. le Gouverneur. Je m'en vais rappeler quelques aspects du PGES. Le consultant sait que le PGES est une agrégation des points traités dans l'EIES et les engagements du promoteur. Le PGES a un coût et c'est que nous surveillons, de même que les mesures d'atténuation proposées via les indicateurs. Il y aussi le fonds social minier qui est applicable au projet, la RSE qui est volontaire bien que recommandée. Pour le comité technique il faut envoyer 60 documents puisque le projet concerne trois régions, il faudra en tenir compte.
9.	**M. Ndiassé KA** Maire de Kayar	Merci M. le Gouverneur. Je vous salue ainsi que les Préfets, les maires, nos hôtes et toutes les personnes présentes. Nous remercions M. le Gouverneur qui n'a pas attendu que le projet se passe dans la région pour initier une telle rencontre. Kayar a fait quelques avancées avec Kosmos, M. Faye en sait quelque chose. Le cahier de doléances a été remis au consultant sous la présence du Sous-Préfet. On maintient ces mêmes doléances et demande que les promoteurs œuvrent pour la satisfaction de ces doléances. La mer est le seul bien des pêcheurs, l'AMP a mis en place un programme de préservation de l'environnement marin, de même que plusieurs autres structures. Nous demandons au projet de veiller à protéger l'environnement marin et terrestre. Il faut aussi qu'ils travaillent en étroite collaboration avec l'AMP de Cayar, les Eaux et Forêts et le Service des Pêches etc. Nous avons confiance en notre Etat, nous savons qu'il ne fera rien qui va nuire à ses populations. Il y a la direction de l'environnement qui veille au respect des mesures de protection de l'environnement. M. Faye a beaucoup fait pour nous, je ne le dis pour des choses personnelles mais pour l'intérêt collectif. Je remercie tout le monde. Je prie pour que le projet profite à tous.
10.	**M. Mamadou DIOP** Conservateur de l'Aire Marine Ptotégée (AMP) de Kayar	Merci M. le Gouverneur. Je suis le conservateur de l'AMP de Kayar qui s'occupe de tout ce qui est conservation des ressources maritimes côtières. J'aimerais connaître l'usage destiné de ce gaz au Sénégal. Le périmètre de sécurité dans un rayon d'un kilomètre va empêcher les pirogues se rapprocher de la ressource, alors si l'unité flottante de traitement est proche des côtes, ils seront impactés dans le bon déroulement de leurs activités. Quel est le dédommagement prévu pour ça ? A quel impact doit-on s'attendre ? On aimerait, pour prendre en compte toutes ces préoccupations, que le projet mette en place une structure de veille précoce. Cela va permettre de prendre précocement les problèmes et trouver les mesures idoines. Dans cette optique, l'AMP peut être un réceptacle de ces activités. Si je pouvais avoir la liste des matériaux qui seront utilisés pour nous aider à avoir une idée sur les impacts sur l'environnement marin.
11.	**M. Nourou NDIAYE** Pêcheur	Je salue toute l'assistance. J'ai une question car aujourd'hui est une occasion pour nous pêcheurs de poser des questions. Tout ce qui concerne la mer, concerne les pêcheurs également. Nous sommes un corps très vulnérable et il se pourrait que nous ne revoyions pas les promoteurs. S'il y a restriction de zone, alors il y aura forcément des impacts sur la pêche, telle qu'une baisse de l'activité. Si la terre et la mer sont toutes les deux dégradées où qu'allons-nous devenir ? Quels sont les engagements de Kosmos pour les pêcheurs ?
12.	**Mme Aminata NDIAYE** Chef Service Départemental de la Pêche et de la Surveillance (SDPS) de	Bonjour à tous. Je me félicite de la tenue de ce CRD en tant que chef de service. Nous espérons que ce projet profitera à tous. J'ai deux préoccupations en tant technicienne de pêche et chef de structure qui portent sur la destruction des habitats marins et la raréfaction des ressources halieutiques qui sont actuellement une véritable inquiétude pour nous. C'est dans

	Tivaouane	cette optique que l'Etat avait mis en place une stratégie pour la régénération des habitats marins qui n'a pas eu beaucoup d'impacts à ce jour. Dans la présentation, il est écrit qu'il y aura des plans d'atténuation, mais peut être que cela ne vise que le court terme. Qu'en sera-t-il des mesures d'atténuation à long terme de la pollution sonore ? En effet, il y a des espèces sensibles au bruit et certaines pourraient disparaître avec l'activité d'ici trente ans. Et, on se demande si certains secteurs comme la pêche ne seront pas impactés au fur et à mesure de l'évolution du projet ? Sur ce point, j'aimerais qu'on trouve des alternatives comme des récifs artificiels marins pour permettre une régénération des ressources. Je recommanderai à Kosmos de beaucoup communiquer au moment du forage des puits, faire des bandes annonces sur les radios en plus des flyers et donner des numéros de téléphone. Plus la communication sera accentuée mieux ce sera. Je propose aussi que la production se fasse prioritairement en période de basse campagne où le trafic maritime sera moins dense.
13.	**M. Alioune MBAYE** Chef de Service Départemental de la Pêche Thiès	Merci beaucoup M. le Gouverneur. Je remercie et félicite le présentateur pour la clarté de l'exposé. Le constat qui est fait est qu'il y a une très grande réduction des zones de pêche. L'autre constat est qu'il y aura une forte concentration de lumière qui va attirer les poissons dans ces zones. J'en viens à l'aspect sécurité, le Gouverneur l'a dit tantôt les pêcheurs sont têtus, ils ne font que suivre les poissons. Sur ce fait, il faut penser de Saint Louis à Yoff dans la modélisation des impacts, car les pêcheurs sont très mobiles. C'est pourquoi je dis qu'il faut veiller à la sécurité des pêcheurs et de leurs biens. N'oubliez pas que vous êtes dans une zone spéciale où il y a un trafic de plus de vingt mille (20.000) pirogues et embarcations. Il faut mettre en place Il faut penser à un programme très vaste de formation des pêcheurs sur les aspects sécuritaires par rapport aux risques de collision. Voilà le point
14.	**M. Bassirou NDIAYE** Secrétaire Général Conseil Départemental Thiès	Bonjour M. Le Gouverneur. On se réjouit de la belle présentation qui a été faite. J'en viens à l'application de l'article 297 du Code des Collectivités Locales qui déclare que tout projet initié par l'Etat dans le domaine fluviomaritime, dans le cadre de la souveraineté ou dans le cadre du développement économique, doit recueillir l'avis du Conseil Départemental et le Conseil Municipal. Au cas où cela ne se ferait pas, nous souhaiterions que ce genre de projet soit d'abord présenté à ces Conseils pour être étudié. Kayar est la frange maritime que nous avons dans le département de Thiès, avec la pression foncière qui vient de Dakar, l'agriculture est quasi impossible avec la réduction considérable des terres de culture. Notre espoir reposait sur la pêche, mais avec l'avènement de ce projet, elle sera fortement en baisse. Il faut que l'Etat prenne des mesures idoines pour accompagner les populations, sans quoi Kayar n'aura plus d'activités sources de revenus. Le département de Tivaouane est dans le même cas, il n'y a plus d'agriculture dans la commune de Méouane à cause des sociétés qui se sont accaparé des terres de culture. Le projet d'exploitation de gaz sera source de conflits, non seulement il occupe un espace mais il y a aussi les périmètres de sécurité qui seront une contrainte pour les pêcheurs. Il faut dès à présent réfléchir à cette possibilité. En retour, il faut donner aux populations des sources de revenus alternatives, puisqu'elles ne peuvent ni exercer la pêche, ni exercer l'agriculture. Il faut un document de contractualisation pour le PGES.qui permettrait aux autorités de suivre les engagements des promoteurs. Comme vous l'aviez fait à Kédougou M. le Gouverneur, il devrait y avoir un plan social au niveau régional qui serait le responsable du suivi de toutes les actions déclinées dans le PGES.
15.	**M. El Hadji Moussa KANE** Coordonnateur CLPA Kayar	Bonjour à M. le Gouverneur, aux chefs de service et aux acteurs de la pêche ici présents. Nous remercions notre compatriote pour la présentation du projet qu'il nous a faite. Nous nous félicitons de la découverte de cette ressource qui pourrait profiter à tous les sénégalais. Mais nous avons également une grande appréhension par rapport à notre secteur d'activités qu'est la pêche. C'est un secteur qui a fait plus de deux cent quatre (204) milliards en termes d'exportation cette année, pour vous dire son importance.

		Notre compatriote a parlé tout à l'heure de distances entre 35 à 45 km, ce n'est rien pour nos pêcheurs qui peuvent parcourir de plus grandes distances en fonction de la localisation des poissons. Par exemple, les pêcheurs de Kayar vont jusqu'à Saint-Louis en passant par Potou et cette distance fait plus de 35 à 45 km. Dès qu'il y a restriction de zone de pêche, il y aura inévitablement une réduction de la pêche. La production devrait durer trente ans, peut être serons-nous encore vivants, mais ce qui est sûr c'est qu'il y aura encore la pêche. Nous savons qu'il y aura un impact, de même nous savons que si on remue le fond marin l'eau de mer ne pourrait pas être de bonne qualité. Alors, nous aimerions être éclairés sur l'échantillonnage qui a été fait sur la qualité de l'eau de mer. L'autre chose c'est par rapport au trafic maritime qui sera intense, les risques de collision seront nombreux. Car, rien qu'ici à Kayar sur la côte nous avons des collisions entre navires et pirogues. Donc, pour éviter ce telles situations nous souhaiterions que tous les pêcheurs soient équipés de GPS avec les coordonnées des zones de navigation. Je terminerai sur les appuis aux populations sur la pêche car les poissons se feront rares au fur et à mesure du développement du projet, et il y aura des pêcheurs qui seront obligés de laisser l'activité. Aussi, il faudra leur trouver des activités génératrices de revenus pour qu'ils s'en sortent ; Egalement des appuis sur les secteurs de la santé, la de circulation des biens et des personnes, du sport et de l'éducation. Les communautés les plus proches seront les plus impactées, elles doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les appuis. Je vous remercie
16.	**Mme Ndèye Nar BEYE** Présidente Plateforme des Acteurs non Etatiques	Bonjour à tous. Je suis la présidente de la Plateforme des Acteurs Non Etatiques de Thiès. Nous louons le Bon Dieu de nous avoir gratifiés de ressources minières. Je salue le partenariat qui existe Je reviens sur un point qui a été survolé alors qu'il est d'une grande importance. Il s'agit de l'utilisation de la main d'œuvre qualifiante. En termes d'offre quelle est la part La communauté est Est-ce que le projet a prévu des formations pour créer une expertise locale ? aujourd'hui le Sénégal a orienté sa politique éducative dans la formation en filières scientifiques.
17.	**Sous-Lieutenant Abdou Kogna DIOP** Chef Division Suivi-Evaluation et du Bureau Cartographie, Inspection Régionale des Eaux et Forêts deThiès	Merci M. le Gouverneur. J'ai juste une petite question, comment comptez-vous contribuer à la bonne gestion de la régularisation du climat que fait la forêt, sachant que les activités vont impacter sur les aléas climatiques.
18.	**M. Makane MBENGUE** Préfet Départemental de Tivaouane	Un certain nombre d'actions ont été menées comme la mise en place du PGES validé il y a presque trois ans. Il y a eu des rencontres avec le forum civil et les députés des localités et ce sont les mêmes inquiétudes, les mêmes questions et parfois aussi les mêmes exagérations. A ce stade du projet où on en est, il faut voir quels seront réellement les impacts sur l'environnement et la société. Le Sénégal ne compte pas surseoir à ce projet, il faut qu'on se le dise. En ce qui concerne la demande sociale sur l'emploi, la plateforme ne nécessite pas beaucoup d'emplois et il y a un nombre limité de profils recherchés car il s'agit d'un projet offshore. Ce sont les richesses créées par le projet qui vont créer des activités connexes. J'ai vu qu'actuellement à Kayar il y a beaucoup d'associations qui sont créées, il ne faudrait pas se faire peur, c'est l'intérêt de tout le Sénégal. Il faut avancer et arrêter de spéculer, donnons aux choses la juste proportion de leur image. Le PGES pour la phase exploration.
19.	**M. Moda SAMB** Adjoint au Maire Darou Khoudoss Mboro	Bonjour M. le Gouverneur, Messieurs les Préfets et Sous-Préfets. Je suis le premier adjoint au maire de Darou Khoudoss. Je vous présente mes excuses pour le retard causé par les embouteillages. Je viens faire part des inquiétudes de la communauté. Le gaz et le pétrole sont des ressources qui économiquement plus rentables que la pêche. Mais dans trente ans quand le projet aura touché à sa fin, la pêche continuera tant que la mer

		existera. Dans quelles mesures le projet pourra : Faire du renforcement de sécurité ; Gestion de la ressource : comment faire pour l'augmenter ou éviter sa baisse. Les poissons viennent du Maroc et migrent vers nos côtes. Cette année on a remarqué que les poissons se faisaient rares à Kayar alors qu'ils sont encore accessibles vers Mbour. Nous avons pensé que c'était peut-être le bruit qui les faisait fuir. Car de Kayar à Lompoul il s'agit d'une zone minière avec l'implantation de GCO. Maintenant de Saint Louis à Kayar il y aura Kosmos BP. Eviter de faire des promesses non tenues. Nous avons confiance en nos dirigeants. A 35 km des côtes à partir de Tivaouane on se trouve dans la commune de Darou Khoudoss
20.	**Mme Camara Néné Gaye DAFF** Chef du service Régional du Tourisme de Thiès	Bonjour à tous. Merci M. le Gouverneur de m'avoir donné l'opportunité de me présenter. Je suis nouvellement nommée chef du service Régional du Tourisme de Thiès, basé à Mbour. Quand on parle de tourisme à Mbour on pense à la station balnéaire de Saly qui est en souffrance. Les collectivités locales Kayar est également une zone touristique en souffrance. La région de Thiès abrite aussi un tourisme religieux à Tivaouane, Ndiassane
21.	**M. Amadou SY** Gouverneur de Thiès	Je vais donner mon opinion sur les interventions. Je ne suis pas d'accord avec Serigne Nourou Ndiaye qui dit que les pêcheurs sont vulnérables, les pêcheurs parcourent de longues distances à la recherche des poissons. La pêche est une richesse mondiale, elle est pratiquée partout dans le monde. C'est pourquoi on l'appelle l'or bleu et le pétrole l'or noir. C'est conscient de cette importance que le Ministre de la Pêche avait institué une politique de remplacement des équipements de pêche tels que les moteurs de pirogue pour valoriser le secteur. Tous les secteurs sont liés Actuellement, le projet concerne Saint Louis mais nous prenons les devants en attendant notre tour. Il y a un adage japonais qui dit que l'avantage d'être second c'est d'éviter les erreurs du premier. Nous sommes là pour l'Etat, ne sommes ni pour Kosmos, ni pour BP ni pour toute autre Il s'agit d'un CRD de partage, il ne s'agit pas de l'EIES, c'est une réflexion avec tous les acteurs comme ça à l' La règlementation existe aussi bien sur terre ferme que dans la mer, et à cet effet on aménagera la mer comme nous l'avons fait sur terre. Auparavant il y avait la divagation des troupeaux, mais le POAS a réglé beaucoup de choses. La sécurité est au-devant de toute chose, chaque jour vous entendez parler d'attaques et d'attentats par ci et là. J'en profite pour pousser le Préfet à ordonner plus d'opérations de contrôle. Aujourd'hui l'insécurité est une donnée très forte à inclure dans toutes les activités. Délimitation des couloirs de navigation Je suggère à Mme Aminata Ndiaye en tant que chef de structure, de rédiger ses observations et d'en faire part au consultant. Techniciens et praticiens M. Bassirou l'avis du Conseil Départemental sera recueilli, nous sommes actuellement dans l'élaboration. On ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs, avec l'exploitation minière il y aura forcément des terres qui seront perdues. L'essentiel est de penser aux impacts et de proposer des mesures. Nous allons monter un comité de suivi des exploitations pour voir si les engagements pris ont été respectés. Les ressources sont enfouies dans le sous-sol, il faut creuser pour y avoir accès. L'autre chose c'est que les techniciens doivent signaler les difficultés qui pourraient surgir dans la mise en œuvre du projet. A M. Moda Samb, si votre inquiétude venait à se réaliser c'est parce qu'il y a eu manque de sincérité. Certaines personnes sont des éponges, d'autres sont des laudateurs. Il faut oser donner son point de vue et s'en tenir à ce qui a été dit. J'ai été Gouverneur dans des régions au moment où elles recevaient leurs plus grands projets. Pour certains ce sont des intérêts personnels qui ont été mis en avant, au détriment de l'intérêt collectif. On ne cherche pas à avoir l'unanimité, ça n'a rien à voir avec la démocratie. La majorité l'emporte, si on devait attendre que tout le monde soit d'accord, on en sera au

		même point en 2050. Si des atténuations sont faites Le Gouverneur est la première autorité à alerter l'Etat, nous sommes les délégués
22.	**M. Mbassa SENE** Adjoint au Gouverneur	La parole est donnée au consultant
23.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci beaucoup le Gouverneur. Merci pour toutes les interventions, elles démontrent l'importance que vous accordez à l'étude. Ce sont les inquiétudes, les préoccupations et les recommandations qui serviront à l'analyse, pour savoir comment faire pour bien mener le projet. Communication, Information, Investissements sociaux. Rappel importance EIES J'ai entendu parler des audiences publiques à Kayar. Ce n'est pas lié à l'exercice que nous menons actuellement. L'audience publique qu'il y a eu concernait l'exploration, aujourd'hui nous sommes en phase d'exploitation qui nécessite une EIES. Il y a eu une exploration à Saint Louis et à Kayar mais ce projet porte sur l'exploitation à Saint Louis. Nous réfléchissons à un projet d'exploitation à Kayar d'ici quelques temps. La réponse sur la question quel est usage est fait du GNL est qu'à ma connaissance il est utilisé comme source d'énergie dans les centrales. Ce ne sera pas du gaz domestique. Quant à savoir si oui ou non il y aurait une baisse sur le prix du gaz, je ne peux me prononcer là-dessus. Je sais qu'il y a une convention entre le Sénégal et la Mauritanie pour mettre en place des installations qui permettraient à chaque pays d'avoir accès à la plateforme pour un usage domestique. Il y a eu certains commentaires sur les impacts cités qui seraient à court terme. Je précise qu'il ne s'agit que d'exemples utilisés pour identifier des impacts potentiels. La réflexion se poursuit. Quant à l'impact sur l'agriculture, si la présentation est bien suivie on saura que le projet est sur mer. Pour le périmètre de sécurité qui ne doit pas être franchi par les pêcheurs artisanaux, sur la diapo 13 vous avez une idée des navires qui seront utilisés et la nécessité de veiller à la sécurité des uns et des autres. Il faut attendre la fin de l'EIES pour avoir la liste des matériaux utilisés. M. Pape Samba Diouf répondra à la question sur l'impact de la lumière sur les poissons. Pour les impacts sur les changements climatiques, le projet étudie toutes les sources d'énergie et des analyses ont été également faites. A la diapo 26, celui qui a dit que le fait de remuer le fond marin pourrait avoir des changements sur la qualité de l'eau. Les échantillons avant le début des activités serviront d'éléments de comparaison.
24.	**M. Pape Samba DIOUF** Expert Ressources Halieutiques et Pêche, Tropica	Bonjour à tous. Je suis Pape Samba Diouf, ancien chercheur du CRODT et ancien directeur de WW Afrique de l'Ouest. J'ai eu à dispenser des cours à l'ISE, d'ailleurs je retrouve quelques uns de mes élèves. Concernant les inquiétudes liées aux impacts sur la pêche, des études sont en train d'être menées pour les identifier. La pêche est un secteur très important au Sénégal, quelqu'un l'a dit en termes d'exportation c'est un secteur qui contribue beaucoup au PIB. Nous savons aussi que la pêche est plus importante à Saint-Louis, à Kayar etc. Il y a beaucoup de pays européens comme le Norvège, asiatiques comme Brunéi ou africains comme l'Angola où la pêche cohabite avec des exploitations pétrolières et gazières. Les plateformes sont comme des récifs pour les poissons qui s'y reproduisent. Nous espérons avoir cette chance ici au Sénégal. En cas de fuite le gaz remonte à la surface et s'évapore, contrairement au pétrole qui forme une nappe au dessus de l'eau. Ainsi, en termes d'impacts négatifs le gaz cause moins de dégâts que le pétrole. En ce qui concerne les EAM, comme l'a dit Yade ils sont très rares. Malgré tout, des mesures d'évitement et des plans d'intervention en urgence seront élaborés pour parer à toute éventualité.

		Sur la question du périmètre de sécurité et la réduction des prises, c'est sur recommandation des normes internationales, nationales et internes aux compagnies que ce périmètre a été institué sur un rayon de 500 m à 1 km. Les pêcheurs n'auront qu'à attendre que les poissons soient hors de ce périmètre pour les capturer Sur le bruit et la lumière : l'avancée technologique aujourd'hui est telle qu'il est presque rare d'entendre le bruit des navires. La lumière n'attire que quelques espèces de poissons, il ne faut pas dramatiser les choses. Les pêcheurs qui ont l'habitude des plateformes sur les côtes africaines savent à quoi s'en tenir. Voilà en résumé les points sur lesquels je voulais intervenir. Je salue mes amis de Kayar
25.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Merci M. Le Gouverneur. Je pense que je ne reviendrai pas sur les aspects techniques. Il faut préciser qu'en 2015 durant l'exploration, j'étais consultant à Tropica et aujourd'hui je travaille pour Kosmos. Tout ce qui a été présenté aujourd'hui concerne le projet qui sera développé à Saint Louis. L'EIES dure généralement un an et à la fin les spécialistes se pencheront sur le rapport. Le problème de la sécurité est revenu plusieurs fois dans les consultations. Au cours de ces deux dernières années vous m'avez souvent vu pour des campagnes de communication sur la présence des navires de sondage. Des bateaux ont été sur les trois zones d'installations pour le prélèvement des échantillons. A cet effet nous avons beaucoup discuté avec le Sous-Préfet et les communautés et nous espérons continuer dans cette lancée. Des investissements sociaux ont été faits alors que nous n'avions aucune certitude de trouver du gaz. Nous travaillons en collaboration avec tous les acteurs et les collectivités locales de toutes les localités Le gaz est comme le pétrole, on peut en tirer des dérivés, mais ce projet ne concerne pas le gaz domestique. Par rapport au périmètre de sécurité, ce que nous faisons là est une exigence de l'Etat mais aussi des normes internationales qui sont quelques fois plus exigeantes. Nous le faisons aussi pour nous conformer à nos propres normes internes. En plus autant d'argent investi doit pouvoir faire l'objet d'une protection. C'est aussi dans l'intérêt du gouvernement et des pêcheurs. Nous sommes conscients que nous ne pouvons avoir l'unanimité mais faisons toujours de notre mieux.
26.	**M. Mbassa SENE** Adjoint au Gouverneur	Merci beaucoup. Je pense que l'objectif de ce CRD a été atteint car nous nous sommes entretenus sur le projet et des échanges ont été faits. Le processus est en cours, Thiès et Louga ont été intégrées dans les consultations publiques même si elles ne sont pas directement concernées. Il faut beaucoup s'appesantir sur les usagers de la mer. Je remercie Kosmos et la DREEC qui est le bras technique du Ministère de l'Environnement. Je remercie les acteurs de la pêche. Tout ce qui est dit sera, je pense, pris en charge par le consultant. Même si on ne pourra pas tout éviter, effort sera fait pour réduire les risques.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

13

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : **N° AG_Sen_Réunion 13_Registre Draft**

Réunion avec : CRD de Dakar
Date : 05/07/2017
Lieu : CHAMBRE DE COMMERCE
Heure de début : 10h25 **Heure de fin :** 14h35 **Durée :** 4h10
Nombre de participants : 95 **Hommes :** 72 **Femmes :** 23
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : M. Géraud Moussarie ; Mme Gaelle Baldelli ; M. Mamadou Mar Faye ; M. Ousseynou Diakhaté ; M. Baïdy Tall ; Mlle Ngosse Tabara Touré ; M. Adama Fall
Registre des commentaires rédigé par : M. Adama Fall **Revu et complété par :** Mlle Ngosse Tabara Touré et Baidy Tall

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives Président de séance	Bonjour Mesdames et Messieurs. Je déclare la séance ouverte. Je remercie tout le monde d'être venu assister à ce CRD de concertation sur le projet d'exploitation gazière. Le programme se déroulera ainsi suit : - Mots de bienvenue du Gouverneur, puis de Mme la Représentante de l'ITIE ; - Mots de rappel de la procédure de l'EIES par Mme Kébé ; - Mots du promoteur ici présent, puis présentation du projet par le consultant ; - Pause-café de 20 mn puis reprise des activités par les discussions. S'il n'y a pas d'amendement sur l'agenda ainsi déroulé l'exercice peut commencer. Je suis M. Babacar Ndiaye, Adjoint au Gouverneur chargé des Affaires Administratives. Messieurs les Préfets, Mesdames Messieurs les représentants et chefs de service, les élus locaux, les directeurs, chers participants nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre des consultations publiques du projet d'exploitation du gaz offshore à la frontière sénégalo-mauritanienne. Le consultant nous fera l'économie de ce projet. Je me félicite de cette initiative. Cette rencontre permet de passer en revue le processus de l'EIES dont la consultation est une partie intégrante. La participation du public permet au citoyen de se prononcer sur un projet. Ainsi, elle intègre non seulement les communautés dans la prise de décision, mais aussi de capitaliser les différents points de discussions qui seront soulevés par les différents intervenants (services techniques, organisations de pêcheurs etc.) Ce qui renforce l'acceptabilité et la crédibilité du projet, d'autant plus que ça se passe en amont de la mise en œuvre du projet. Je vous invite à participer activement à l'exercice en posant des questions sur ce que vous n'avez pas compris sur le projet parce que les promoteurs au plus haut niveau sont là mais aussi de faire ressortir vos différentes préoccupations. La rencontre nous permettra d'améliorer la conception du projet car tout ce qui ressortira des échanges sera pris en compte dans la gestion environnementale et sociale du projet. Voilà ce que je voulais dire, en souhaitant plein succès au projet. Mme Thiaw Marième Diawara a la parole.

2.	**Mme Thiaw Marième DIAWARA** Secrétaire Générale ITIE	Merci M. le Gouverneur. Bonjour à tout le monde. Je suis la Secrétaire Général de l'ITIE, Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, qui est une norme mondiale qui promeut la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières, gazières et pétrolières. Le Sénégal y a adhéré depuis 2013. On a deux rapports de conciliation qui permettent de rapprocher tous les paiements des entreprises à l'Etat. Le rapport de 2013-2014 est disponible, celui de 2015-2016 est en cours de rédaction. Ces rapports sont des retours d'activités de Kosmos, dans lesquels figurent tous les versements effectués par Kosmos Energy durant ces années. De même y figureront les impacts et avantages pour les populations. Kosmos est un partenaire qui nous accompagne depuis un moment notamment en renforcement de capacités. L'ITIE regroupe trois collèges, le collège administratif, le collège de la société civile et le collège des industries extractives. La mission de l'TIE est d'éclairer sur les impacts des industries extractives sur la vie des communautés ainsi que les retombées positives. Elle veille sur la transparence dans les industries extractives et l'amélioration des conditions de vie des populations. Nous pensons que c'est très important d'avoir cette consultation dans ce projet de grande envergure, car elle contribue à cette transparence. Nous travaillons pour la bonne marche des choses. Je vous remercie.
3.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives Président de séance	Merci Mme, grâce à votre explication on en sait davantage sur l'ITIE. Mme Kébé vous avez la parole.
4.	**Mme Kébé Khady NDIAYE** Chef DEEC de Dakar	Bonjour Gouverneur. M le Représentant de Kosmos, Mme la Représentante de l'ITIE, Mesdames Messieurs les directeurs et chefs de service, chers participants. Je vais faire un rappel sommaire de la procédure, il s'agit d'une consultation publique. L'avis de projet a été déposé et les termes de références ont été déposés et validés. La consultation publique est une partie intégrante de l'étude d'impact environnemental et social. Elle permet d'anticiper sur les conflits potentiels, les retombées sociales du projet et d'atténuer les impacts négatifs du projet. Le projet se passe à Saint Louis, mais les consultations publiques sont menées dans les régions de Dakar, Thiès, Louga et à Saint Louis. A la fin de ce processus, il y aura une audience publique pour la restitution. Les participants peuvent faire part de leurs préoccupations par mail à l'adresse qui sera affichée sur l'écran.
5.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs, Kosmos	Merci beaucoup M. le Gouverneur. Merci aux participants, les services techniques, la société Civile. Ce n'était pas évident que vous répondiez à l'appel, comme je le disais au Gouverneur. Nous avons commencé les consultations publiques depuis le 7 Juin. Nous étions à Saint-Louis, Louga, Thiès et on a jugé nécessaire d'élargir jusqu'à Dakar et la présence des participants ici montre la pertinence de notre démarche. Comme l'a dit Madame Kébé, la consultation publique permet de recueillir les préoccupations et les avis de toutes les parties prenantes. Nous le faisons pour respecter les procédures, les lois nationales et internationales mais aussi pour nous conformer à nos propres standards. Nous sommes très regardants sur le respect de l'environnement et aux préoccupations sociales. C'est pourquoi les représentants au plus haut niveau de Bp sont là avec nous ; je veux nommer Mme Gaelle Baldelli responsable HSE de Bp et M. Géraud Moussarie le Country manager. C'est une occasion pour vous de vous exprimer sur le projet et de formuler des recommandations. Il y aura des audiences publiques pour la restitution aux populations, sur ce qui a été fait. Je remercie l'ensemble des acteurs qui sont venus. Je vous invite à nous faire part de vos préoccupations, nous sommes là pour répondre à vos questions.

6.	**M. Geraud MOUSSARIE** Country Manager, BP	Bonjour. Merci Mar, je vous remercie pour l'accueil chaleureux. Je suis content de représenter BP. Nous sommes partenaires avec Kosmos et Pétrosen et jusqu'ici tout se passe bien. On a commencé l'EIES avec M. Faye. Nous sommes nouveaux au Sénégal et sommes là pour le long terme. Si vous me le permettez je dirai juste trois mots pour BP. Nous existons depuis plus de 100 ans et nous sommes présents sur toute la chaine de valeur. En ce concerne ce projet, nous gérons la phase de construction et de développement. Je vous remercie.
7.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives Président de séance	Merci. Nous rappelons à l'assistance que les promoteurs évoluent en binôme, c'est Kosmos et Bp. Le consultant a la parole.
8.	**M. Samba YADE** Consultant, Tropica	Merci M. le Gouverneur. Je précise d'abord que cette rencontre permet de recueillir les avis et les préoccupations de tous les acteurs pour la prise en considération dans le PGES. Mme Kébé l'a dit, cette consultation est une partie intégrante de l'EIES. Notre premier objectif est de vous présenter d'abord le projet Aymeyim/Guembeul de production de gaz offshore. Ensuite l'EIES en cours et troisièmement de recueillir vos préoccupations et recommandations. Présentation PowerPoint
9.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives Président de séance	Merci M. Yade pour la présentation, maintenant nous allons observer une pause de 20 minutes .Il est 11h 33mn, nous allons reprendre à 11h 53mn.
10.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives	Nous reprenons nos travaux. La liste d'intervenants est déjà ouverte. Les techniciens seront les premiers à intervenir afin d'élider certaines questions et à leur suite les autres participants.
11.	**Mme Ndeye Awa NDIAYE** Chef du bureau Législation/Direction des Pêches Maritimes	Bonjour je m'appelle Mme Ndéye Awa Ndiaye de la Direction des pêches maritimes. Je remercie Madame Kébé pour l'invitation. Je pense que dans ce projet il faut bien connaitre les textes réglementaires. C'est pertinent d'ajouter le code de la pêche maritime du 13 juillet 2015 et le Code de la Marine Marchande dans la réglementation sénégalaise. Il y a un décret portant création de l'ANAM chargée du protocole d'application des conventions citées. Quels sont les impacts des installations sur la pêche ?
12.	**M. Abdou Aziz LY** Chef du Service Régional Pêche	Bonjour. Je remercie le consultant pour la présentation du projet. J'ai une question concernant ce condensat, c'est des impuretés donc des produits toxiques, quels sont les risques sur l'environnement ? La présentation est claire mais elle l'aurait été davantage si nous avions disposé des documents auparavant. Bien que Saint Louis soit directement concerné, vous avez bien fait d'intégrer Dakar. Toute la côte est connue, 125 km ce n'est pas aussi éloigné car les poissons se déplacent sur de plus grandes distances. Est-ce que cet aspect est pris en compte dans l'étude initiale. Il devrait y avoir au niveau national des structures de contrôle du milieu marin, par exemple le CRODT devrait être impliqué puisque les installations vont impacter sur le milieu physique. L'autre aspect que je voulais développer c'est l'information. Nous n'avons pas l'habitude de voir ce genre de projets avec des pipelines. Il faudra que tous les services détiennent l'information pour mieux sensibiliser. En effet, dès que le poisson se fera rare les pêcheurs penseront que c'est à cause des installations. Je suis sûr que ce sera le cas et la moindre négligence dans la communication aura des conséquences. Il y a aussi le problème entre le Sénégal et la Mauritanie concernant les accords de pêche. Donc il faut que la communication soit élargie et continue, et aussi que les services techniques puissent détenir l'information.

13.	**M. Diodj SENE** HASSMAR	Bonjour à tous, merci M. le Gouverneur. Je suis capitaine de vaisseau à la Hassmar, Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin. Je voudrais faire une petite contribution et ensuite poser des questions. Il n'y a pas de risques zéro avec les installations offshore, comme l'a dit M. Yade. Et, quand il y a un problème en mer c'est la Hassmar qui intervient. Au Sénégal il serait intéressant d'avoir un cadre juridique pour lutter contre les pollutions en mer. Kosmos à son niveau doit réfléchir sur la question des compensations car nous connaissons tous les marées noires. On sait qu'avec les hydrocarbures, en cas de pollution le pétrole atteint toujours la terre, je voudrais savoir ce qu'il en est pour le gaz ? Il faudrait prendre des dispositions comme POLMAR pour des interventions d'urgence. Je vous remercie d'avoir impliqué la HASSMAR dans le processus.
14.	**M. El Hadji Maïp DIAW** Port Autonome de Dakar	Bonjour tout le monde. Merci M. le Gouverneur. Je me réjouis de la bonne présentation du projet Aymehim / Gueumbeul de production que j'approuve et pour lequel je souhaite une bonne exécution. Vous avez parlé des sollicitations des ports et aéroports durant toute la durée du projet. Je voudrais savoir si les responsables du projet ont déjà avisé les autorités portuaires pour la disponibilité d'espaces, un véritable souci pour le port Autonome déjà saturé. J'aimerais savoir les retombés positives dont pourraient bénéficier le port autonome de Dakar ?
15.	**M. Massene SENE** Commandant Balise Samba Laobé Fall, PAD	Bonjour, je remercie l'assistance et le consultant. J'ai des préoccupations d'ordre sécuritaire. Les installations offshores à 125 km des côtes impacteront forcément sur les voies navigables : quelles sont les dispositions à prendre ? Autre chose concernant la zone des pipelines qui va traverser une bonne zone de navigation, est ce que vous avez prévu des mesures pour la navigation ? Est-ce que des dispositions sont prévues pour prévenir à temps en cas d'incident ? Et concernant les installations près des côtes est ce qu'il y a des dispositifs sécuritaires en cas d'accident ?
16.	**Dr Marie Khemesse Ngom NDIAYE** Directrice/Direction Lutte contre la Maladie, Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Bonjour tout le monde. Merci d'avoir impliqué les acteurs de la santé. Comme on l'a dit tantôt le risque zéro n'existe pas. Il est dont important d'avoir des fiches de surveillances sanitaires sur la période de 2021 à 2050, c'est-à-dire des données toxicologiques et les types de produits chimiques qui seront utilisés. Car, il faut prévoir des antidotes pour les cas d'incident ou d'accident. Aussi, quel sera le dispositif pour la prise en charge sanitaire ? La pharmacie Nationale d'Approvisionnement et l'hôpital régional de Saint Louis doivent être en mesure d'assurer la prise en charge. Toute opération produit des déchets, il faudra qu'on nous édifie sur les types de déchets, le tonnage et la gestion de ces déchets, c'est important pour la santé. Concernant les retombées sociales qu'est ce qui est prévu ? il y aura une migration vers la zone du projet alors que les zones côtières sont déjà saturées. Donc on aura un monde qui change et un pouvoir d'achat qui va augmenter, avec comme corollaire des maladies transmissibles et non transmissibles à cause du changement de comportements. Nous aimerons avoir tous les détails importants car la santé est au début et à la fin du processus.
17.	**M. Gorgui GUEYE** Chef de bureau/Direction de la Protection Civile	Merci M. le Gouverneur. Bonjour tout le monde. J'ai des préoccupations qui sont liés au renforcement de capacité des structures. Nous avons fait des exercices avec la Hassmar en simulant un déversement des hydrocarbures en mer. Celle-ci avait présenté un plan de gestion des déversements à l'instar de tous les autres secteurs concernés. En cas de déversements une bonne partie des hydrocarbures arrivera sur terre. Il y aura des conséquences sur les habitats, sur les hôtels, bref les établissements humains. Jusqu'ici il n'y a pas encore eu d'articulation entre les différents plans proposés. Je veux savoir avec le GNL comment ces impacts seront gérés en cas de déversement ? Qui sera responsable, quelles sont les personnes qui vont intervenir ? Est-ce que les structures de protection civile sont assez outillées pour intervenir en cas de pollution ? Qu'est-ce que le consultant propose pour combler ce gap, sous le commandement de l'Etat avec les établissements spécialisés pour intervenir. Quel plan d''articulation entre ORSEC (organisation des secours) terre et ORSEC mer ? L'autre chose que je voudrais aborder c'est juste une réflexion sur l'information et la communication. A mon avis il y a un effort à faire à ce niveau. Il faudra aussi réfléchir sur les moyens de lutte contre les pollutions à terre et les mettre à la disposition des brigades des sapeurs-pompiers et à l'autorité administrative. La distance est relativement proche (125 km) alors que la propagation du gaz se fait rapidement.

18.	**M. Jules FAYE** Brigade Nationale Gendarmerie /Section Environnement	Bonjour à tous. Mes préoccupations sur ce projet ont été évoquées par les intervenants c'est la question sécuritaire. Les sociétés ont tendance à sous-traiter la question sécuritaire à des structures privées et ce n'est pas la bonne démarche. Est-ce que les structures publiques sécuritaires ont été impliquées ? Car, l'exploitation du gaz peut attirer des pirates et est-ce qu'en cas d'attaques ces structures privées pourront assurer la protection des installations et du personnel ? C'est pourquoi il faudrait que la gendarmerie puisse coordonner avec ces sociétés privées. Le domaine de l'offshore est assez méconnu des gens car la plupart des projets ont lieu sur terre. De ce fait les gens ne sont pas assez outillés. Il faut nous dire si tous les dispositifs sécuritaires ont été bien pris en compte ? La zone de Saint-Louis est très sensible à l'érosion et le brise lames pourrait avoir des impacts, est ce que les balisages seront bien faits ? En effet, il faudrait que les zones de sécurité autour des installations soient bien visibles. De plus, il est nécessaire de sensibiliser les pêcheurs pour éviter les problèmes, surtout que vous incommodez la pêche. Il est important aussi que les employés à bord disposent d'équipements de protection individuelle (EPI).
19.	**Capitaine Mame Aïssatou NIASSE** Suivi-Evaluation, Direction des Aires Marines Protégées Communautaires	Bonjour, je représente la Direction des Aires Marines Protégées. Concernant les espèces, d'après la présentation le milieu biophysique est très important. Vous avez parlé d'espèces sensibles comme des tortues, des mammifères marins, qu'est-ce que vous prévoyez en termes de mesures pour le suivi de ces espèces ? Il faudrait que les techniciens soient impliqués dans le cadre du suivi de ces espèces. Quant aux impacts potentiels des trois phases du projet, vous avez mis le focus sur la qualité de l'air et les mesures d'atténuation proposées concernent plus la sécurité des équipements. Nous avons une AMP à Saint-Louis et actuellement nous faisons le suivi de certains paramètres biologiques et la qualité de l'eau. Qu'est-ce que vous avez prévu pour les populations pêcheurs, surtout avec les tensions actuelles entre le Sénégal et la Mauritanie ? Tout le monde sait qu'il y a une raréfaction des poissons, est ce que vous n'allez pas aggraver ce problème ? Est-ce qu'une compensation est prévue pour la perte de ressources écologiques ? Dans la situation de référence, est que ce vous avez identifié les aires marines protégées, les couloirs de migrations des poissons, les zones sensibles comme la mangrove ? Qu'est ce qui est prévu pour la protection de ces zones ? Du point de vue social, qu'est ce qui est prévu en termes de RSE ? Le docteur a déjà donné des pistes comme la prise en charge sanitaire.
20.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives	Merci beaucoup aux techniciens. Combien d'organisations de la société civile doivent prendre la parole ? Merci de vous présenter.
21.	**M. Thialy FAYE** Forum Civil	Merci beaucoup. Je suis un membre du forum civil, je salue cette rencontre de partage sur l'EIES. Est-ce que qu'on peut avoir le rapport d'EIES en version électronique pour mieux s'y prononcer. En dehors de cela j'ai des questions aux autorités de BP, de Kosmos et les autorités étatiques. De quels moyens disposez-vous pour gérer les risques associés à ce type d'activités ? De quels moyens disposent les acteurs qui vont faire le suivi ? En cas de catastrophes quelles sont les mesures d'urgence dont prévoit le projet pour y faire face ? La pêche est un secteur très important et elle est le premier secteur pourvoyeur de devises, que prévoit le projet pour prendre en charge les acteurs de la pêche ? Je vous remercie
22.	**M. Moussa Mbaye GUEYE** Directeur Exécutif Enda Lead Afrique	Bonjour. Je m'appelle Moussa Mbaye Gueye de Enda Lead Afrique Francophone. Le Gouverneur a parlé tout à l'heure de l'acceptabilité sociale du projet. Elle dépend de l'implication de tous les acteurs concernés. Les activités du projet vont interférer sur les activités économiques proches tout au long du cycle de vie du projet. Concernant l'emploi vous avez dit que vous allez recruter si les compétences existent. Qu'est-ce que vous allez faire pour que ces compétences existent ? Et pour les fournisseurs quelles exigences doivent-ils remplir pour être impliqués dans ce projet ? Qu'est ce qui est prévu pour la navigation des pirogues qui suivent le parcours des poissons ? D'après ce que j'ai vu dans la présentation il y aura des accrochages et il y a nécessité d'anticiper sur ces questions.

23.	**M. Abdou GUEYE** REPAO	Merci M. le Gouverneur, je suis chargé de programmes à REPAO. J'attire l'attention des opérateurs Kosmos et BP sur la nécessité d'assurer la bonne gestion. En 2016, la pêche a généré environ 207 milliards de francs CFA. On a besoin d'un environnement sain, on a besoin de la pêche et des hydrocarbures. La première phase de ce projet à savoir l'exploration est terminée il faut qu'un bilan soit fait. Durant la campagne sismique y avait 60 dauphins échoués à Cayar. Je rappelle aussi qu'en 2010, on a constaté l'accident de Deep Water Horizon au Golfe du Mexique, c'était lié en une défaillance humaine. Est-ce que Kosmos et BP sont prêts à mettre en place des puits de secours, même si cela va engendrer des coûts supplémentaires ? Ces puits de secours serviront en cas d'incidents. Il y a aussi la question des communautés impactées. Avec les trois types d'installations il y aura certainement une réduction des aires de pêches. Les eaux de production contiennent des HAP et la problématique de la gestion des déchets se pose. Il faut encourager la recherche scientifique à travers la RSE, car pour le moment il n'y a pas d'informations sur l'environnement benthique. Pour mieux gérer il faut maitriser l'environnent marin car dans ce milieu tout est lié.
24.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives	Nous en avons fini avec la droite. Il serait bien que l'on aille vers l'essentiel.
25.	**M. Camille J.P MAMEL** Green Peace	J'aimerais rappeler une requête déjà émise, sur la mise à disposition des documents avant les réunions. On nous dit que des études ont déjà été faites. Il y a un manque d'informations sur ces études antérieures, pouvons-nous en disposer dans cette salle même ? Nous voulons avoir une vision plus globale. Qu'est-ce que Kosmos Bp prévoit en termes de compensation ? Nous avons besoin que les autorités mettent à notre disposition des moyens pour suivre l'activité. C'est pourquoi nous avons un doute résiduel sur ce qui se fait actuellement, parce que nous n'avons pas toutes les informations relatives au projet.
26.	**M. Bassirou NDIAYE** Coordonnateur Environnement Tout Azimut	Bonjour. Je remercie le Gouverneur d'avoir bien voulu nous associer à cette rencontre. Je remercie aussi M Yade pour la présentation. J'habite à Hann, dans une zone de pêche. Nous nous rappelons de l'explosion de Shell en 1993 avec une incidence sur un rayon de 8 km. Nous savons aussi qu'en période froide les pêcheurs ont du feu sur leurs pirogues et ces derniers sont comme les chauffeurs de cars rapide de bus Tata, ils ne respectent aucun code. Quel est le risque avec le FPSO et qu'est qui est prévu de faire? Il y a un risque évident sur l'upwelling et quand il y a une marée noire ça peut venir au niveau des côtes. Il faut former les pêcheurs pour leur rappeler les zones de sécurités à respecter, j'en discutais tout à l'heure avec le consultant qui me parlait de radars pour la surveillance. Seulement, les pêcheurs approcheront de tout bord ; et par rapport à cela je trouve judicieux que ces derniers soient compensés pour leurs pertes d'activités.
27.	**M. Issa THIAW** Coordinateur Programme Marin et Côtier, ONG Green Senegal	Bonjour tout le monde. J'ai fait mon mémoire sur les Aires Marines Protégées. Apparemment le consultant minimise les dangers, j'espère que dans l'étude de dangers nous serons édifiés sur tous les dangers. Vous savez dans la côte Ouest Africaine surtout à la frontière sénégalo mauritanienne, il y a des zones de reproduction des espèces maritimes. J'espère que dans le PGES vous allez nous dire comment gérer tous les dangers. Le travail reste à faire, les EIES sont importantes pour avoir le certificat de validité environnementale. Il faut renforcer la collaboration et le partage, il n'y a pas de chose à cacher. Il faut que les gens réfléchissent et se prononcent sur tous les dangers liés au projet avant sa validation.
28.	**M. Cheikh Moussa CAMARA** Chargé de structure décentralisée, Association Sénégalise des Amis de la Nature (ASAN), Mbao	Bonjour. Merci beaucoup pour l'invitation. Merci à M. Yade pour la présentation, j'en ai appris des choses. Il y a des projets similaires au Ghana et des leçons doivent être tirées. Nous avons tous entendu ou vécu quelques expériences d'exploitations au Sénégal. J'habite à Mbao où nous avons la SOCOCIM et non loin à Mboro les ICS. Je peux témoigner de la rareté des poissons à Mbao liée aux installations de la SAR. Aujourd'hui en offshore c'est le gaz, avec toutes ces installations dans le milieu marin il y aura des impacts sur l'activité de pêche. Il faut réfléchir à une compensation pour les pertes liées à cela. Il n'y a pas de risque de zéro quelques soient les mesures préconisées et la technologie utilisée. En tant que membre de la société civile notre rôle est de veiller, être à l'avant-garde. On doit avoir un observatoire avec les autorités nationales pour le suivi du projet.

29.	**M. Bacary SEYDI** Journaliste Vivafrik	Bonjour. Nous avons deux préoccupations majeures : la première concerne l'impact carbone, car on sait que les sociétés pétrolières et gazières font beaucoup d'émission de gaz à effet de serre comme le méthane. Les grandes compagnies ont des techniques de basse consommation dites smart pour réduire leur empreinte carbone.Je ne sais pas si c'est le cas avec Kosmos et Bp dans l'optique de respecter la Convention de Paris dont le Sénégal est partie. La deuxième préoccupation est relative aux opportunités locales. Quels sont les services dont Kosmos Bp a besoin dans ce projet ?
30.	**M. Idrissa KANDE** Inspecteur du Travail, Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) de Dakar	Bonjour. Merci M. le Gouverneur. J'ai quelques préoccupations liées aux horaires de travail. Quelle est la durée de séjour de travail en mer ? Je sais qu'une personne a besoin de 8heures de travail, 8 heures de sommeil et 8 heures de loisir par jour. Qu'est ce qui est prévu dans ce projet ? En cas de long séjour comment se déroule le calendrier du travailleur ? Et comment se fera le transport depuis le lieu de travail jusqu'à la résidence de l'employé ? Et en combien de temps cela se fera-t-il ? Concernant le port des EPI qu'est ce qui est prévu pour les employés en termes d'équipement ?
31.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives	Nous allons ouvrir une autre liste pour d'autres intervenants comme la SENELEC, la SONATEL, le CSE, l'ISE, la Direction des Hydrocarbures, le CRODT.
32.	**M. Aboubakry DIALLO** Expert/SENELEC	Bonjour. Merci M. le Gouverneur, je voudrais savoir ce que Kosmos prévoit pour l'alimentation en énergie sur site. Est-ce qu'il y a un partenariat avec la Sénélec pour que celle puisse diversifier sa source d'énergie et ne plus dépendre que du pétrole?
33.	**Mme Niane Ndèye Abibatou LO** Chef du Service Régional Assainissement Dakar	Merci M. le Gouverneur, je remercie le consultant pour son exposé et la DREEC pour nous avoir associé à cette rencontre. Ma question pour le consultant est relative aux études. Quelles sont les études spécifiques que vous prévoyiez de faire, c'est des études en courantologie ou bien? Vous avez donné d'importantes informations mais on ignore quel type d'étude vous avez fait. En matière d'impact environnemental y a peu d'informations, par exemple pour les communautés les ressources humaines seront affectées, quel sera l'impact réel et qu'est-ce que vous prévoyez pour ces communautés ? On aimerait connaître aujourd'hui la composition chimique des eaux usées provenant du refroidissement et de l'eau traitée ? Il n'y aucune donnée sur la qualité physico-chimique de ces eaux. Je voudrais également parler de la notion de pollueur payeur prescrite par la loi et qui voudrait que tout pollueur paie en fonction de ces rejets. Il faudra également prendre en compte tous les codes pertinents code de l'assainissement bien qu'il ne soit pas encore appliqué, le code de l'eau etc.
34.	**Mme Tall Adama FAYE** Chef de projet RSE/Sonatel	Bonjour, merci M le gouverneur. Est-ce que la norme ISO 14001 sera appliquée dans ce projet ? Il faut privilégier le HSE orienté à l'extérieur. Pourquoi ne pas prendre 80 % pour HSE orienté à l'extérieur et 20% à l'intérieur ? Je n'ai pas entendu la question de la RSE et il y a de fortes attentes des populations qui sont justifiées. Est-ce qu'il y a une fondation dans la compagnie qui prend en charge ces attentes, par exemple dans le secteur de la santé ?
35.	**Mme Marième Soda DIALLO** Chargée de projet, Centre de Suivi Ecologique (CSE), Dakar	Bonjour, merci M. le Gouverneur et merci au consultant. J'ai quelques questions par rapport à la ressource qu'est ce qui va rester au pays ? Le condensat et le GNL n'arriveront pas sur terre ferme car directement importés par les navires, alors que le gaz produit pourrait être destiné au marché domestique. Ça permettrait de baisser notre empreinte carbone et de développer l'économie. Est-ce que la fin du projet après les trente ans d'exploitation coïncidera avec la fin du réservoir ? Sinon il serait bénéfique que les deux pays continuent à exploiter pour eux-mêmes. Dans cette optique il faudra continuer le renforcement de capacités. Il y a aussi la question d'approvisionnement en besoins de la plateforme. Pour la construction du brise lames quels seront les matériaux utilisés, leurs provenances et les quantités nécessaires ? Un plan de démantèlement doit être fait et le suivi sera fait à notre niveau. Est-ce que le projet respectera les normes de performance de la SFI au plan environnemental et social ?

36.	**Mme Ciss Aminata DIOUF** Chef du Service Régional des Mines et de la Géologie (SRMG) de Dakar	Bonjour à tous. Merci M. le Gouverneur. J'ai juste trois préoccupations. Par rapport au contenu local, le consultant a dit que les sénégalais seront recrutés si la compétence requise existe. Si vous allez à Pétrosen, il y a des ingénieurs, des géologues qui peuvent faire valoir leurs connaissances. Les autorités sénégalaises doivent faire le suivi concernant l'emploi et au besoin faire faire une formation de courte durée pour être dans les dispositions de travailler dans le projet. Sur ce point, la société doit préciser si elle prévoit des quotas de recrutement. Par exemple, il y a des sociétés qui n'emploient que des expatriés, alors se contenter de dire qu'à compétence égale les sénégalais seront privilégiés n'a pas de sens. Nous avons besoin d'engagements fermes pour le contenu local et les expatriés, en pourcentage ou en chiffres. La question de la sous traitance, veuillez publier les critères de diligence raisonnable pour les fournisseurs locaux afin qu'ils puissent se préparer en conséquence. Car, comme vous le dites pour des sociétés à compétence égale on doit privilégier les sociétés Sénégalaises. Cependant, au plan de la fiscalité, les sociétés minières sont exonérées de taxes comme la TVA, ce qui ne favorise pas un approvisionnement local.
37.	**M. Assane GOUDIABY** Enseignant-Chercheur, Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), Université Cheikh Anta Diop, Dakar	Merci M. le Gouverneur. Beaucoup de mes préoccupations ont été prises en compte par les intervenants mais permettez-moi juste de revenir sur un aspect. Nous savons que les sociétés minières appliquent le contenu local, qu'en est-il avec Kosmos ? Concernant la question des conflits les ressources naturelles sont l'objet de préoccupations pour nos Etats. Il faut réfléchir à la mise en place d'un plan de gestion de conflits, quels sont les conflits potentiels dans ce projet ? Il faudra une bonne communication. Enfin M. le Gouverneur la question du partage du gisement transfrontalier, est ce que l'exploitation va débuter en même temps dans les deux pays ? C'est important de savoir ce qui se passe de l'autre côté. La recherche doit être encouragée aussi bien dans l'établissement de la situation de référence que l'accompagnement de la mise en œuvre du projet. Je vous remercie.
38.	**M. Ibrahima TOURE** Chef Division Hydrocarbures, Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables	Merci M. le Gouverneur. Je ne voulais pas parler, nous sommes dans un processus de gestion commune, nous cherchons à mieux gérer. L'essentiel c'est qu'on ait un même opérateur. D'une part et d'autre, le rapport a été fait dans les deux pays. C'est en ce moment qu'on voit l'importance de la société civile, c'est bien de faire des recommandations mais il faut contribuer à la bonne marche du projet. Le rapport est en cours et vous pouvez vérifier après la validation. Si vous avez le document vous pouvez lire et faire vos recommandations. A mon avis, ce document devra être mis à la disposition des acteurs de la société civile.
39.	**Oumar FAYE** Ingénieur Génie Civil, CRODT	Merci M. le Gouverneur. J'ai une contribution sur les impacts du projet sur la pêche, par rapport aux zones de restriction. On a parlé des AM et noté qu'il existait des espèces maritimes classées sur la liste rouge. Je propose que le projet investisse dans l'aquaculture pour réduire l'impact. Qu'est ce qui est prévu dans le domaine du transport terrestre ? Je n'ai pas entendu la question liée au transport du produit. Est-ce ça se fera uniquement à l'aéroport et au port de Dakar ? Il y a aussi la question des pipelines et les risques des activités de pêche sur celles-ci. Il faut impliquer les établissements publics comme le CRODT.
40.	**M. Oumar DEME** Chef Division Régionale Hydraulique Dakar	Je vous remercie M. le Gouverneur. Je voudrais insister sur le caractère innovateur du projet. Les sénégalais ne maitrisent pas ce projet, le consultant l'a dit tous les détails du projet ne sont pas encore fixés. Le manque de maitrise du projet peut poser des problèmes. Je propose le suivi à défaut de l'observatoire mais aussi que la DEEC donne des certificats de conformité échelonnés et qu'à la fin de chaque échéance qu'un bilan se fasse. Voilà ma recommandation, je vous remercie.
41.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives	Nous avons fait le tour, je vois la pertinence des contributions cela montre que dans la salle les gens sont intéressés et ont suivi la présentation. Il faut répondre globalement. Le consultant et les promoteurs vont répondre.
42.	**M. Samba YADE** Consultant,Tropica	Merci M. le Gouverneur. Je remercie les participants pour leurs contributions, ça montre l'importance que les gens portent au projet. Je voudrais d'abord faire deux précisions sur l'audience publique et la mise à disposition du rapport. Je n'ai pas parlé d'audience publique, j'aimerais qu'on s'entende, on a dit que l'EIES est en cours et une fois fini il sera déposé pour prévalidation. Sur la situation de référence,

		j'ai dit que des études sont en cours d'élaboration par des cabinets spécialisés. M. Assane Goudiaby, c'est effectivement un projet commun, les deux Etats se sont entendus pour travailler en synergie. Kosmos a fait de sorte que la moitié des équipements soit en Mauritanie et l''autre moitié au Sénégal. J'ai également dit qu'il y a des projets similaires dans le monde et que les impacts présentés ne provenaient pas du projet en cours. Maintenant pour revenir sur les impacts potentiels sur la pêche il y a un bureau très spécialisé qui se charge de cette préoccupation. J'ai dit dans que chaque domaine de l'étude d'impact il y a une équipe spécialisée. Que ce soit sur la pêche qui est une composante qu'on suit de très près, il y a un expert sénégalais que vous connaissez Pape Samba Diouf qui a travaillé au CRODT et à WWF. Le condensat c'est un pétrole léger qui s'est créé à la suite des conditions physiques auxquelles est soumis le gaz dans les formations rocheuses. Lors du prétraitement, il est extrait et mis dans des navires, il ne sera pas rejeté en mer, il est commercialisé. Sur la communication l''EIES inclura un plan d'engagement des parties prenantes qui est un dispositif très détaillé des actions qui seront menées. Par exemple il y aura un mécanisme de gestion des plaintes. Concernant les préoccupations sécuritaires, on l'a vu il y aura une étude de danger pour tous les scénarii. Nous avons quatre problèmes majeurs à savoir les collisions, les déversements, les explosions et les incendies. Pour chaque type d'accident il y aura une modélisation sur l'ampleur, les effets, tout sera analysé en détail. En termes de moyens sécuritaires, il y a plusieurs niveaux d'implications. Sur place il y aura un personnel et tous les équipements pour l'intervenir. Maintenant si l'incident dépasse ce premier niveau il y aura un autre niveau d'intervention plus important, soit régional et les structures nationales seront impliquées. Il y a aussi un autre type de niveau d'intervention dans des délais record qui est internationale si l'incident dépasse les niveaux précédents. C'est à dire les compagnies ont mutualisé leurs efforts pour s'entraider en cas de catastrophes. Tous les dispositifs sécuritaires liés au risque sanitaire seront pris en compte. Sur les aspects socioéconomiques et de la RSE j'ai eu à expliquer la dynamique dans lequel sont les promoteurs. Le gouvernement et les promoteurs sont en train de discuter sur les besoins réels qu'on appelle « The need assessment » Quelqu'un a dit que le consultant a minimisé les dangers non j'ai juste cité quelques exemples parmi tant d'autres. Toutes ces préoccupations et recommandations sont en train d'être prises par trois scribes, elles seront intégrées dans le rapport. Quelqu'un a également parlé de l'impact carbone, je vais laisser au promoteur le soin de répondre. La durée du séjour en mer, les moyens de transport et les EPI : il y a des employés qui feront des séjours d'un mois ou de trois semaines. Il y a un hélicoptère sur place qui se charge du convoi des employés. Sur les aspects sécuritaires, en interne il y aura des mesures nécessaires pour la santé et la sécurité des travailleurs. Pour la Sénélec, je ne pense pas qu'il y ait de câble à brancher sur le site du projet, Kosmos et Bp pourront revenir là-dessus. Concernant les caractères physico-chimiques de l'eau, je précise que dans le site il est prévu des hébergements pour loger les travailleurs, il y aura des déchets produits aussi. Il y a des normes sur la gestion des déchets, les rejets peuvent se faire en mer à condition qu'elles respectent celles-ci. Il y a un intervenant qui a demandé si le produit sera exporté à partir de l'installation de traitement, c'est vrai mais je précise qu'il y a possibilité de faire des installations sur le site pour l'approvisionnement en gaz au Sénégal et en Mauritanie. Mais cela ne concerne pas le projet. Pour les matériaux de constructions du brise lames, il y aura beaucoup de matériaux comme les rochers. Les ingénieurs sont en train d'étudier tout cela. Sur la question du renforcement de capacités, je pense que le promoteur est déjà dans cette dynamique, il y reviendra plus amplement. En dernier point, faut juste comprendre que tous les détails du projet ne sont pas définis, je vous ai présenté sa conception actuelle. Au moment où l'on parle, les études sont en cours et des modifications sont susceptibles de se produire. C'est pour éviter que ces changements ne soient source d'incompréhension qu'actuellement nous ne pouvons pas partager le document. La plupart des commentaires sont des recommandations dont le promoteur tiendra en compte.

43.	**M. Geraud MOUSSARIE** Country Manager, BP	Merci M.Yade. Merci aux participants, nous sommes en période de collecte de donnée, nous vous reviendrons. Vos commentaires seront analysés. On va revenir sur les grands thèmes de cette rencontre. J'ai noté des questions sur les incidences, sur le balisage, l'impact sur la pêche, la sécurité des travailleurs. Une autre très importante c'est l'environnement. Il faut savoir l'impact sur l'environnement. J'ai entendu aussi l'impact sur les AMP. On a noté aussi les impacts sur les populations locales. Il n'y aura pas beaucoup d'emplois parce que ce n'est pas une activité qui va beaucoup en créer. Il y a d'autres projets pétroliers au Sénégal qui sont aussi générateurs d'emplois. Nous avons 100 ans d'existence, on est en train de voir quels sont nos besoins pour ce projet. Nous allons former les gens, nous aimons les chiffres mais nous ne voulons pas créer une hausse de techniciens qui se retrouveront chômeurs. Actuellement on travaille avec Cos pétro –Gaz. Beaucoup d'efforts ont été faits en termes de renforcement de capacités. Merci pour les recommandations, nous allons essayer de communiquer sur ce qui peut l'être. En ce qui conceme le respect de normes environnementale, nous sommes une grande compagnie c'est pour notre bien aussi de respecter l'environnement. Il y a une question sur le gaz domestique. A l'échelle mondiale, le Sénégal commence à être connu avec ce projet, alors ce dernier doit être compétitif. Le marché du gaz est très complexe, le projet doit produire par phases. La première production du projet débute en 2021, il y aura peut-être d'autres phases avec d'autres découvertes. Nous sommes en train de réfléchir sur la quantité de gaz domestique à délivrer sur le marché national mais ce projet est axé sur production et l'exportation
44.	**Mme Gaelle BALDELLI** Responsable Environnement, Social, Respect Règlementation, BP	D'abord je remercie M. le Gouverneur, les services techniques pour les questions et recommandations. Je voudrais revenir sur un point. Le condensat sont des hydrocarbures liquides qui ont une valeur ajoutée, ce ne sont pas des impuretés. Sur la question de l'impact carbone c'est un sujet qui est très présent chez BP. BP a signé en 2015 l'initiative de la Banque Mondiale "zero torcharge de routine d'ici 2030". BP a rejoint le CCAC Oil and Gas Methane partenariat qui vise à réduire les émissions de méthane. Nous réalisons des évaluations pour déterminer les sources de méthane sur nos sites en opération. Je vous invite à consulter le rapport de développement durable de BP qui est disponible en ligne si vous souhaitez obtenir plus d'informations à ce sujet. Concernant la question sur les dangers et risques industrielles, Tropica a répondu à cette question. Je souhaiterais juste ajouter que des études et modélisations sont en cours qui seront pris en compte par les ingénieurs dans le design des installations. Sur la question relative au tragique accident Deepwater, je tiens d'abord à dire que la sécurité est la fondation de tout ce qui se fait chez BP. Apres l'accident, BP s'est engagé à analyser les causes de l'accident, partager les leçons qui ont été tirées de ces analyses et à améliorer la sécurité de ses opérations. BP a par exemple mis en place les recommandations du rapport d'investigation Bly ce qui apporte des barrières de protection supplémentaire. Pour ce qui est des déversements accidentels nous devons prendre en compte et évaluer dès la phase conception du projet des scenario accidentels de manière à pouvoir déterminer les équipements de prévention et de réponse qui seront nécessaires avant le démarrage du projet.

45.	**M. Mamadou Mar FAYE** External Affairs Manager/Kosmos	Merci Gaelle, je voudrais aller dans ce sens. Vous savez les compagnies ont investi beaucoup d'argent donc c'est dans leurs intérêts ce que ces genres d'événements ne se produisent pas. Il y a des experts chevronnés qui ont étudié tous ces aspects et des modélisations seront faites. Comme Samba l'a dit il y a une mutualisation des efforts actuellement pour pouvoir intervenir. Nous avons une démarche très inclusive, la Hassmar nous connaît bien. Quand le navire de forage était là nous avons invité les acteurs à venir le voir, dont le CRODT. Nous allons impliquer tout le monde. On a un projet unique, les deux pays ont créé un comité restreint qui se réunit toutes les deux semaines et jusqu' à présent il n'y a pas de problème. Au sujet de la communication, c'est un point sur lequel nous avons toujours veillé. Bien vrai que les pêcheurs n'ont jamais vu les plateformes, nous avons toujours impliqué tous les services techniques dans la Grande Côte. Sur l'étude géophysique récente on a impliqué tous les services. A chaque étape on avise les structures comme la Hassmar, l'ANAM. Nous comprenons que Saint- Louis est une zone de pêche très importante il y a plus de 4000 pirogues. En termes de capacité, BP vient de nous rejoindre, Kosmos déjà fait des renforcements des capacités de certains services techniques par exemple la DEEC et nous sommes en train de les impliquer pour aller au Ghana afin qu'ils puissent voir comment se passe le suivi là-bas. Nous l'avons fait aussi avec l'ITIE, Madame Thiaw peut en témoigner. On est en train de réfléchir sur les besoins. Il y a des découvertes de pétrole et de gaz dans quelques localités au Sénégal et l'Etat a besoin d'être appuyé sur sa politique d'éducation et de formation. On ne peut pas en implanter partout dans le pays. Pour votre information, Kosmos a déjà investi dans Master GAED à l'Université Gaston Berger. En ce qui concerne le contenu local, au Ghana par exemple au début du projet il n'y avait que des expatriés, mais maintenant il n'y a presque plus que des nationaux. Un exemple que nous voulons reproduire ici. Kosmos va toujours continuer ses investissements en fonction des besoins des populations ex : gilets, lampe torche etc., de la politique de l'Etat et dans la mesure du possible. Au niveau de la langue de Barbarie il y a des inquiétudes liées à l'érosion et à la rareté des ressources. C'est des besoins. Nous avons des projets au niveau de la Langue de Barbarie concernant l'assainissement, la plantation des filaos pour fixer les sols, la mise en place des récifs artificiels. Pour les femmes transformatrices il y a un volet qui va prendre en charge leurs préoccupations. On réfléchit sur des projets de mise en place de biodigesteurs pour les appuyer dans leurs lieux de travail. Notre objectif est de faire des projets qui vont s'inscrire dans la durabilité. Nous avons recueilli les mêmes questions durant les 15 jours de consultation, nous allons faire des actions concrètes pour réaliser le projet en respectant l'environnement et les communautés. Je crois que le résultat est largement atteint vu la qualité des échanges et des débats. Je vous remercie.
46.	**M. Babacar NDIAYE** Adjoint au Gouverneur Chargé des Affaires Administratives Président de séance	Merci à tous, nous somme à terme de la rencontre je remercie les promoteurs, le consultant sur la qualité de la présentation. Ce n'est que le début que la réflexion pour voir si toutes les préoccupations sont prises en compte. Merci à vous tous. La séance est levée.

Etude d'Impact Environnemental et Social du projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal
Consultations publiques au Sénégal

5-Complementaire

REGISTRE DE COMMENTAIRES NUMÉRO : **N° AG_Sen_Réunion 5-Complémentaire_Registre Draft**

Réunion avec : Conseil de Quartier de Guet Ndar
Date : 06/07/2017
Lieu : CENTRE SOCIAL GUET NDAR
Heure de début : 12h10 **Heure de fin :** 12h50 **Durée :** 0h40
Nombre de participants : 12 **Hommes** : 08 **Femmes :** 04
Présentation du projet par : M. Samba Yade
Autres personnes de l'équipe présentes : Néant
Registre des commentaires rédigé par : Samba Yade ; **Revu et complété par :**

N°	NOM - ORGANISATION/LOCALITE	COMMENTAIRES/QUESTIONS/REPONSES
1.	Samba Yade, cosnultant	Mesdames, messieurs, je commence par vous remercier d'avoir accepté d'avoir accepté de me recevoir au sein du Conseil de quartier après notre réunion du 14 juin pour laquelle je réitère nos remerciements pour votre engament qui nous a valu tout le succès de ladite réunion. Mon passage aujourd'hui se justifie par deux commentaires émis par deux participants à la réunion du 14 : elles ont déploré le caractère illisible de quelques images qu'elles sont jugées importantes pour ne pas être vues lors de la projection. Ainsi je m'en vais vous montrer et commenter ces images sur des posters, étant donné que la configuration de la salle ne permet pas de faire la projection. A la fin de la démonstration, je vais laisser deux jeux de ces posters en formats A4 et A3. Je vais communiquer les noms des deux personnes qui ont déploré le fait de ne pas pouvoir regarder les images au président du Conseil de Quartier, pour qu'il les contacte et les invite à passer le voir pour qu'il leur montre les images d'une part et leur explique ce que je vais vous expliquer. Présentation et commentaire des 4 posters illustrant : les 3 zones du projet ; la vue rapprochée des installations près des côtes et celui montrant ce qu'on verra à partir de la côte quand les installations seront mises en place.
2.	Thierno Diop, Pdt conseil de quartier	Réexpliquer les distances entre les installations et la côte

3.	Samba Yade, consultant	La zone offshore où se trouve le gisement de gaz est située à environ 125 km de la côte ; c'est à cet emplacement que les forages et les installations d'extraction seront situées. La zone des pipelines est celle qui reliera la zone offshore à celle près des côtes ; dans cette zone, seront installées, à 35 – 45 km environ des côtes, le FPSO et la plateforme qui assurent le prétraitement. La zone près des côtes abritera l'unité de traitement du gaz naturel pour en faire du gaz naturel liquéfié ainsi que le brise-lame ; cette zone se situe à environ 3 à 5 km de la côte. Je précise, comme il est mentionné sur un poster, la conception se poursuit et que de légères modifications de ces emplacements ne sont pas exclues.
4.	M. Yally Fall ; Président Commission Environnement	Quelles proportions du gisement se trouvent au Sénégal et en Mauritanie
5.	Samba Yade, consultant	Le gisement est également réparti entre les deux pays ; c'est-à-dire une moitié se trouve en Mauritanie et l'autre moitié au Sénégal.
6.	Mamadou Wade ; Président Commission Pêche	Quelles sont distances de sécurité et quelles peuvent être les contraintes des périmètres de sécurité sur la pêche et sur les pêcheurs
7.	Samba Yade, consultant	Les périmètres de sécurité sont de 500 m à 1 km autour des installations, pendant la construction et pendant l'exploitation. Ils sont établis pour sécuriser les installations, mais également les personnes et les embarcations qui pourraient atteindre ces installations. Je reprends les propos de l'expert en pêche qui étaient à la réunion du 14 juin : il disait que l'activité gazière et celle de pêche peuvent se dérouler simultanément en mer comme c'est le cas dans plusieurs pays asiatique, européen ou africain. Le périmètre sécurisé qui est une petite portion de la mer n'empêche pas aux pêcheurs de mener leur activité de pêche dans la vaste partie restante de la mer.

ANNEXE 3 :
LISTES DE PRÉSENCE

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal

01

LISTE DE PRESENCE

N° AG_Sen_Réunion 1_Présence_Draft

Séance de consultation avec : **Le Comité Pétrole-Gaz de Saint-Louis**

Date : **07/06/2017**

Lieu : **MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Papa Ibrahima Faye	Conseiller municipal St Louis	Président commission pêche, affaires maritimes et fluviale Comité Gestion Gaz-Pétrole	
2.	Mansour FAYE	Mairie St-Louis	Maire	
3.	Papa Samba DIOUF	Consultant / Tropica	Consultant	
4.	Baidy TALL	Consultant / Tropica	Consultant	
5.	Gary Brooks	UP HSE Kosmos	UP	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
6.	Helene MARCHAND	Golder	Direction EIES	Hélène Marchand
7.	Mamadou Tal FAYE	KOSMOS	External Affairs Manager	
8.	Seth Luxenberg	"	External Affairs	
9.	Ngoosse Tabara TOURE	TROPICA	Consultante	
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				

TOTAL = 9

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal

02

LISTE DE PRESENCE

N° AG_Sen_Réunion 2_Présence

Séance de consultation avec : **CRD de Saint-Louis**

Date : **08/06/2017**

Lieu : **GOUVERNANCE DE SAINT-LOUIS**

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Ngoosse Tabara TOURE	TROPICA tabara.toure@tropica-ec.com	Consultante 77365-18-30	
2.	Abdoulaye DEME	UGB	Enseignant-Chercheur 77804916 2	
3.	Alioune TALL	Plateforme des Acteurs Non Etatiques	Président 77518971 7	
4.	Aissatou Diallo Sall	CONGAD St-Louis	membre	
5.	Suzane Dieye	N'dar FM	Journaliste	
6.	Dieyzani SARR	D.T.V	cam 77418 00 21	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Cuamsi Diagne	D-TV 77463 08 60	Journaliste	
8.	Faro Ndiaye	Conseil Régional de la Jeunesse de SL	Président 77843393 4	
9.	Babacar Niang	ZIKFM / SENTV	mangbabacar11@yahoo.com 77531 11 34	
10.	Yves TENDENG	Sud FM / St-Louis	Journaliste Reporter 77561 49 40	
11.	Elhadji Ndiaye	SRPS/SL 77543 63 01	Adjoint au chef de Service Régional	
12.	Ousmane Ndiaye	AMP/SL 77 656 16 62	Adjoint, au Conservateur	
13.	Jaouda Diop	SRAT/SL	77167 69 97 Agent SRAT	
14.	Sika GUEYE	DSTM / commune de Saint-Louis	Ingénieur des travaux de l'aménagement du territoire / Agent municipal 77566 55 66	
15.	Assane SECK	Forum Civil / Saint-Louis	Chargé de l'Administration 77 418 82 26	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Djibril Diane	SRRG / St Louis 77543 89 99	Agent	
17.	Babacar DIONG	CDA/DMDS 77541-87-79	chef du Centre de Demarrage et de Archivis	
18.	Baidy TOUL	TROPICA / 775128858 tallbaidy10@gmail.com	Consultant	
19.	Adama Fall	TROPICA 776800744 adama.fall@tropica-ec.com	consultant	
20.	Bouary Ka	77 701 73 56 bouary10@gmail.com	TGRE	
21.	Abdoulaye SENGHOR	SR Assainissement 775623193	Chef de service	
22.	Tamer Ndao	USAID : 776874633	Pool Food	
23.	Abdou DIONE	77 550 36 54 SRAOL St-Louis sradlsl@gmail.com	Chef de Service	
24.	Famara NIASSY	Service Régional des Pêches de Saint-Louis 77712 1135	chef du service	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
25.	Ibrahima SORY SARR	Service Regional du Tourisme / St. Louis	chef de Service	
26.	Papa Mamadou Cissé	ONG Le Partenariat	Responsable du Pôle ONG	
27.	Arona Sow	Gandiol	Maire	
28.	Dr Seynabou Ndiaye	Région médicale SL	Médecin chef de Région	
29.	Boubou M. FOFANA	IR Jeunesse	Chef de Service	
30.	Ibrahima DIARRA	SRAT/SL 77649 36 24	Chef de service	
31.	Ibrahima NDAO	sous préfecture de Rao	Sous-préfet	
32.	HELENE MARCHAND	Golder	EIES	H Marchand
33.	Gary A. Brooks	Kosmos Energy Dallas	Vice President EHS	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
34.	Seydou Nourou Guissé	RTS	Journaliste 775763298	
35.	LATYR FALL	Commune de St Louis	Adjoint Maire 77 515 71 44	
36.	DAOUDA SEME	NORDNEWS.NET	775773116	
37.	Sahite FALL	Gouvernance SL	Adjoint au Gouverneur 77529 06 19	
38.	Mohamed Aïssata NIASSE	Gouvernorat St Louis	77 529 07 08	
39.	Mariama TRAORÉ	Préfecture Slouis	Préfet Saint-Louis 775290579	
40.	Becaye DIARRA	Commissariat Central	775290030	
41.	Col Papa NDIAYE	Adj Log Zone 2	775330029	
42.	Jean Sylvain MALACK	COMPAGEND	775698640	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
43.	Thialao SARR	Réserve Spéciale de Faune de Guembeul	Conservateur/cdt	
44.	Alioune Ndiaye	Bureau Information des Parcs	Adjoint	
45.	Mahamadou Sanghare	Parc national du Djoudj	Adjoint conservateur	
46.	Moussa FALL	Parc National Langue Barbarie / Gandiole	Conservateur Cdt	
47.	Mamadou BA	Sapeurs-Pompiers GIS 5	Cdt GIS 5	
48.	Samba YADE	TROPICA	Gerant	
49.	Mamadou Mor FAYE	Kosmos	External Affairs Manager	
50.	Seth Luxenberg	Kosmos	External Affairs	
51.	Gaelle Baldelli	BP	Resp Environnement et Social	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
52.	GERAUD MOUSSARIE	BP	Head of Country	
53.	Papa Samba DIOUF	Tropica	Consultant	
54.	Babacar BADIANE	BRH / St Louis	Chef BRH, 776463672 babaybadiane2007@yahoo.fr	
55.	Ameth DIAISSE	IA - Saint louis	Archiviste 775058217 amethdiaisse@gmail.com	
56.	Daniel MANGA	IREF/SL	Chef de l'IREF 776315747	
57.	El Hadji Babacar Na	DREEC/SL	Chef de Service 776451690	
58.	Adama SENE	Direct Info/SL	Journaliste 779336389	
59.	Ogo THIAW	LAMP FALL TV	772765445	
60.	Ousseynou Diakhaté	Kosmos Energy		

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
61.	Babacar Ndl	ARS. St Louis	Journaliste 774349960	
62.	Souleymane Diop	SRPlanification Saint-Louis	783358002	
63.	Adama Sall	Bangou FM/Eridania	772843913	
64.	Abdou BOYE	2STV	771622317	
65.	Moussa Diagne	2STV	775169790	
66.	NABY SYLLA	RFM	776556328	
67.	*Gora SEYE*	*Service Régional Action Sociale*		
68.				
69.				

Total = 67

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal

03

LISTE DE PRESENCE

N° AG_Sen_Réunion 3_Présence

Séance de consultation du : **Conseil Municipal de Saint-Louis**

Date : **9 juin 2017**

Lieu : **MAIRIE DE SAINT LOUIS**

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Adama Fall	Tropica adama.fall@tropica-ecubes	consultant 776900744	
2.	Magueye Siby	CSL	DS 776354204	
3.	LAÏYR FALL	CSL 775157144	ADJoint Maire Chargé Economie	
4.	Moussa Seck	CSL	Conseiller 776892810	
5.	CHERIF SAKHANOKHO	CSL	Conseil Municipal 776455428	
6.	Aissatou Wade	Conseillère Municipale	Pôle Immission Hygiène / Vécu	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Abdou Khaly Diop	CM St Louis	CM Sage 775589943	
8.	Saouda Diop	CM St Louis	PC Port 775351824	
9.	Mamadou Diouf	CM St Louis bbastu@yahoo.com	Conseiller municipal 776333885	
10.	Mariame Diaw	CM St Louis	Conseillère municipale 774385721	
11.	Fatou Mbombé Guèye	CM St Louis	Conseillère municipale 775783409	
12.	Oulymata Sarr	CM St Louis	Conseillère municipale 776430189	
13.	Seynabou Diop	CM St Louis	Conseillère municipale 778-854-11-35	
14.	Saonde Cissé	C.M St Louis	775579707 conseiller municipal	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
15.	Balla Gueye	Commune St louis	Adjoint au Maire 77 185 71 98	
16.	Mamadou Sakho	Commune SL	Conseiller 775690981	
17.	Bassirou SOW	Commune ST-Louis	Pdt de Commission	
18.	Diaw Diop Niass	Commune de Saint louis	Conseillère municipale 775733345	
19.	Adja Soukeyna Ndiaye	C. Municipale	773243251	Ndiaye
20.	Ngone Tabara Touré	TROPICA	Consultante 77365 18 30	
21.	Khady Fall Wade	C Municipale proc Com Ed / Form / App	775558200 khadyfall59@yahoo.fr	
22.	Suleymatou Sakhanokho	Cons Munip. Vice pres	77959 1106	
23.	Ngoné THIOUNE	conseillère municipale	776540.27	
24.	Bandy	conseiller Municipal	778286345	
25.	Aida Mbaye Diéng	Commune S L	Adjoint maire 775727082	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
26.	Mansour FAYE	Mairie ST-louis	Maire	
27.	Seth Luxenberg	Kosmos Energy	External Affairs	
28.	Mamadou Moor FAYE	Kosmos Energy	External Affairs Manager	
29.	Papa Ibrahima FAYE	Mairie STlouis	Président comité communal Pétrol-Gaz	
30.	Seydina Abdoul Karim	BC / Maire	Directeur de Cabinet	
31.	Fatoumata BRassoul Kane	Mairie SAINT Louis	Conseillère	775421192
32.	Abdoulaye DIAGNE	Mairie Saint-Louis	Président de Commission 774471441	
33.	Abdoulaye Ndiaye	Mairie Saint Louis	Conseiller Municipal 77 400 33 20 laayndiaye@gmail.com	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
34	Khamba Sock	Mairie / ST louis	Président Commission 775615017	
35	Fatou Diouf	Mairie / S louis 77 566 4038	Présidente commission	
36	Amadou Mbodji	773 Mairie ST louis	Conseiller municipal 773514782	
37	Khoudia Sock	Mairie SAINT Louis	conseillère municipale	
38	Mamadou Sock	Mairie / SL louis	Consultant Municipal 77 605 57 11	
39	Aissatou Diakhaté	Mairie / SL louis	Consultante Municipal 77 109 43 85	
40	Babacar Ndiaye	Mairie / ST Louis	Consultant Municipal 77 577 33 64	
41	NBack Loum	Mairie ST Louis	Conseillère municipal 77654 51 73	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
42	Aminata Gueye	Mairie S Louis	conseillère 775559476	
43	Yacam Gueye	Mairie St-Louis	Vice Présidente commission 77-245-80-57	
44	Mbaye Ndiaye	S-R G / S Louis	Agt de RG 772681974	
45	Papa Samba Diouf	Tropica / Consultant	Consultant	
46	Seynabou Diouf	C. Municipale	775853100	
47	Fatou Samba	C. Municipale	Assistante	
48	Boidy TALL	TROPICA / Consultant	775128858 / Consultant	
49	Gary A. Brooks	Kosmos Energy LLC Dallas, Texas USA	+1 445 9748 Vice President HSE	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG Sen Réunion 3 Présence

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
50	HELENE MARCHAND	Golder	EIES	
51	Gaelle BALDELLI	BP	Responsable Environnement et Social	
52	Gérard Moussnaie	BP	Country Manager	
53	Fatou gueye	M Saint Louis	77385 8068 Conseillère Municipal	
54	Suzane Diéye	Ndar FM	Journaliste Suzi64@hotmail.fr 77 558249	
55	Zaccaria Sock	" "	Technicien audiovisuel 77232 4535	
56	Abibourlaye LO	Secrétaire Municipal St-Louis	776453377	
57	Bour Daouda Soumaré	Agence de développement Communal	Directeur financier 77 450 0298	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no AG Sen Réunion 3 Présence

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
58	Ousseynou Diokhané	Kosmos Energy	Responsable Communication	
59	Lamine Lo	Tropica	Logisticien	
60	Mafal Seck	Ndar FM	assistant Ndar FM 77 254 0855	
61	Mame Cheikh Mbacké	Mairie St. Louis	Agent Municipal 77 561 82 12	
62	Falle Matla Kane	Receveur/RPM	77 656 11 95 Inspecteur Trésor	
63	Oumar Sow	Agent SDE en retraite NNS	77 217 2600	
64	Yba Sy	Walf TV	Cameraman 704 86 47 80	
65	Oumar FAYE	IEF St Louis	77 552 95 88 Responsable Cité Nick	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG Sen Réunion 3 Présence

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
66	Gomby Diagne	PRESSE/DTV	Journaliste 77 444 30 860	
67	Dieylani Sooor	PRESSE/DTV	Cameraman 77 458 00 21	
68	Baye Ogo Thiaw	PRESSE/LAMP TV	Cameraman 77 276 54 47	
69	Ahmed Dia	A.G.E Linguère St-Louis TG	77 633 53 29 T.G	
70	Abdou Wahab Diaré	ASC Linguère St-louis	S.G 77 634 23 70	
71	Ndiao M Faye	Chef Division Finances de la Commune	macdiaf@yahoo 77 843 39 66	
72	Samba YADO	Tropica	tropica Dakar 338671898	

Total = 72

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 4_Présence

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal — **04**

LISTE DE PRESENCE — N° AG_Sen_Réunion 4_Présence

Séance de consultation avec : La session ouverte Saint-Louis

Date : 13 juin 2017

Lieu : Chambre de commerce de Saint-Louis

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Adama Fall	M	TRopica	consultant 776800744	
2.	Ngosse Tabara Touré	F	TROPICA	Communicant 77365-12-30 tabara.toure@tropica.sn	
3.	Amadou Samba Ba	M	ONG ADESEN	Représentant 77 514 79 75	
4.	ALASSANE SALL	M	ABS ENERGIES SAINT-LOUIS	CEO, OPS MANAGER 77 372 01 91	
5.	Adja Aminata Sock	F	conseiller parlementaire	77 545 78 32	
6.	Penda Sow	F	S.G chambre de commerce Saint-louis	Secrétaire Général 77 848 76 19	
7.	Caroline Siagna	F	Responsable formation ATS	77 416 47 64	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F) M	F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
8.	Jean Luc Micoud	√		Responsable Qualité Sûreté - Sécurité ATS	QUALITE	
9.	Birane Coumba Boly Fall	M		comité d'initiative chargé du P. Rio pour retour des pêcheurs RIM	Pêcheur 771969187	
10.	Farba Boulacar Sarr	X		Conseil de quartier Khor	Enseignant Retraité 775383549	
11.	Abdou SALL	X		GAED/UGB	Spécialiste en gestion des impacts des activités extractives & développement	
12.	Mamadou Abdoulaye Sow	M		CCMIS	Opérateur économique 77534.15.49	
13.	Alphonse Kossiga Ndiaye	M		ADC/UGB	Docteur en Economie Stagiaire ADC 77 112 8552	
14.	Cheikhouna DIAGNE cheikhounadiagne@gmail.com	M		ADC/ 77 509 84 94	Ingénieur EC/ chargé de projet	
15.	Pape Damarlin Cissé 77 477 82 82	M		ONG Le Partenariat Saint-Louis	Chargé du Pôle ONG Recherche de financement	
16.	MADIONDIAYE	M		chef de village de NDIOL GANDIOL	776960834	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F) M	F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
17.	SALIOU RAMA KA	M		Conseiller départemental	Administrateur CIVIL 77 639 19 35	
18.	Abdoulaye NDOYE	M		Conseiller Départemental	77.634.57.74	
19.	Sophie LINE mpulline@gmail.com		F	Etudiante /UGB	77-796 62 74	
20.	Moulamadou DIOP	M		Pedagogue SAES R.S	775987937	
21.	Abbé COLY Jean Louis	M		Diocèse de St Louis	Prêtre 776554913	
22.	Cheikh Fall	M		Personne Ressource 77710 9874	ancien Pdt CR Gaxumbay Mamfedi11@yahoo.fr	
23.	Abdoulaye Ndiaye	M		Conseiller Municipal	77400 32 20 kaayoay2@gmail.com	
24.	Pape Mayoro FALL	M		Entrepreneur	775260791 papemayorofall@yahoo.fr	
25.	Boubou Ndiaye	M		Maison de Quartier	775385122 - Commission Age	
26.	Mariéme Diagne			CSQ Tendjiquem	775768886	
27.	Moustapha Diop	M		Conseil Quartier Balacoss	Président 776327632	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F) M	F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
28.	Alhouna TALL	M		Plateforme des Acteurs Non Etatiques	Président 775189717	
29.	Djaraba Cissé	M		conseiller municipal	775579707	
30.	Ndiaye Ndiaye	M		service R-G	Agt à l'Etat 772581974	
31.	Ahmadou Bamba Faye	M		Agence de développement municipal ADC	Attaché d'admin	
32.	Abou Diene	M		GERTI UGB Personne ressource Nord	Membre GERTI chercheur 771768888	
33.	Pliou Diagne	M		Délégué Eaux claires	772769309	
34.	Pliou Diop	M		Délégué Hard Niba Eaux	77 646 17 24	
35.	Aly Diop	M		M.d jeune Abdoulaye	membre du nouveau 77.483.8975	
36.	Mbacké Thiam	M		Conseil de quartier Rikine	Président Conseil de quartier Rikine 764826409	
37.	Samba Guissé	M		Conseil de quartier Rikine	Médiateur Social 774081941	
38.	Moussa Diaye	M		HydroSase	Délégué de quartier 775583152	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F) M	F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
39.	Mamadou Gueye	M		Médina Course Petiauli	Délégué de quartier 776282511	
40.	cheikh Sidaty Gueye	M		Nguéth Nder II	Délégué de quartier 77920-90-97	
41.	Amadou Gueye Mery	M		Nguéth Nder I	Délégué de quartier 77605-57-93	
42.	ASSANE DIARRA	M		KHOR Urine	773651907 Délégué quartier	
43.	Amadou Gueye	M		Médina MARMYAR	770672524 Délégué quartier	
44.	Maguette Gueye	M		Bango Nord	Délégué de quartier 77025 27 90	
45.	Abdou Karim Gueye	M		Mouvement jeunesse Mou Khadre	Membre 772063774	
46.	cheikh Tidiane Diarra	M		Diamguéme	Délégué de quartier 775939680	
47.	Bassirou Diop	M		Délégué Jeune Boo senegal	775546696	
48.	Habibou Moustapha Ndiaye	M		Délégué de Quartier de Balacoss	77 179337	
49.	Moussa Niang			Délégué de quartier Nord centre	77560 29 34	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
50.	Moukhtar Ndiaye	M		GIEC Etoum Khor	77656 2651 Président	
51.	Abdoulaye SAMBE	M		D. quartier Khor Mission	76.669 24 06 Trésorier Adjoint	
52.	Nagal GUEYE	M		CR Diama Guéo	Président 77 542 30 85	
53.	Djibril Diop	M		Délégué Darou	77.700 91 84	
54.	Badara Diop	M		A titre personnel	77 342 24 10	
55.	Aliane MBaye	M		A titre personnel (représentant adjoint A. Fall)	77542 47 91	
56.	Professeur Aly Tandian			CERM – UGB	774405268	
57.	Souleymane Niang	M		Environnementaliste (géographe)	77 112 77 25	
58.	Ibrahima N'Diaye	M		CERM Guéumbeul	77 234 29 39	
59.	Bamba Ndiaye	M		BMS	Agent 77459 09 96	
60.	Ousmane Sow	M		Bango Sud	Délégué de quartier 77659 52 47	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
61.	Aminata Guéye		F	Conseillère municipale 77555947 6	Saint Louis	
62.	Roube Mbaye		F	Conseillère départementale 77538 74 90	St-Louis	
63.	Lika GUEYE SARR		F	Commune de Saint-Louis 77 665 966	Ingénieur de l'aménagement du Territoire et de la Gestion Urbaine	
64.	Mathar Ndiaye	M		Président des communautés traditionnelles S/Louis	Président Régional 77647 69 16	
65.	Babacar Diallo	M		Agence de Développement local / 77392 16 50	Technicien Environnementaliste	
66.	Daro Ndiaye		F	S.G Adj. AMP	773193047	
67.	Boubou Aldiouma Sy	M		UGB / SL	77691782	
68.	EL MALICK NDIAYE	M		PECHE	77100-01-22 MAREYEUR	
69.	Michelle Sy Ndiaye		F	Chef Division Renforcement Pêche DPC/Nanc	Privé Saint-Louis 775710380 michelle.sy29@gmail.com	
70.	Moussa N'Sogui	M		Darou	Délégué de quartier 775251686	
71.	Ibrahima Gueye	M		CQ Pikine 1	77634 14 82	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
72.	Mbaye Gaane Sow		M	collecti/ du GIE Cévom	Président	
73.	Papa NB Guèye			commune de N'Diébène Gandiol	77 544 86 76	
74.	El Hadji Baila Diagne		M	le Soleil	77 261 17 28 / journaliste	
75.	Sambou Ndiaye			UGB	Enseignant	
76.	Abdoulaye Ndiaye		M	Darou 77 181 14 56	Délégué quartier	
77.	Aladon				commercial	
78.	Ibrahima Baldé		M	UGB / 77781 35 15	Jeune environnementaliste	
79.	Oumar		M	Consultant Marketing 77 502 10 44	Consultant en Marketing	
80.	Mamadou Seck		M	Saint Louis 770405576	Conseiller municipal	
81.	Atoumane gueye		M	président conseil quartier Mbolofène sud cité-Niaye	Président 77367 62 44	
82.	Penda Wade		F	Conseillère de quartier Présidente coopérative entrepreneuriat		

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
83.	Babacar Diouf		M	Institut des Sciences de l'Environnement Dakar	Chercheur	
84.	Baye Roman GUEYE		M	Délégué quartier Hôpital Sud	77573 37 87	
85.	Mouhamadou Lamine Tall		M	Coordonnateur de programme Forum Civil St Louis	77613 08 61	
86.	Adama Kane Diallo		M	Président du Conseil Communal de la jeune	77203-19-95	
87.	Ibrahima Diop		M	1er Vice Président	77-634-45 28	
88.	Ibrahima FALL			Fondation H-Jay	SG-adjoint 779193596	
89.	Djibril Diop		M	Conseil de quartier Usaillère Nord	77.441.68.19	
90.	Armand MIDAMG sgan.7.sn@gmail.com		M	ARD/SL	77 878 26 50 Environnementaliste	
91.	Maimouna Sarr			Marché Tédéjieune	Présidente 771858697	
92.	Abdou Khali Diop		M	Saint Louis	Conseiller municipal 77558 99 43	
93.	Imam Talibouya Gaye		M	Hydrobase	Imam 77541 99 13	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
94.	Awa Daro Gueye	F	Ras Savoye SL	786370297 Responsable bureau des engagements clients	
95.	Mamadou N'diaye	M	UGB	775483988	
96.	Pape Diouf	F	Conseillère municipale	781612353	
97.	Nafissatou Biop	F	Présidente Réseau Bajanu Gox	776508193 nafissandiaye@yahoo.fr	
98.	Nafissatou Sene	F	Bajanu Gox	777107936	
99.	Aicha Coulibaly	F	T.G. Bajanu Gox	773138219	
100.	Abdoulaye Sy	M	Collectif Pêcheurs Quartier	777081540	
101.	Suzanne HIRSCHI		architecte du Patrimoine expert PDT	784320784	
102.	Maurice CORALLI	F	UGB – UFR CRAC Architecte DPLG	775432207	
103.	PROM-HENRIOL B.P. 1400 Saint Louis		auditrice libre	774552291	
104.	DEVONDEZ Jeanne GAUDIOZ		Groupe de réflexion sur le développement de Gandiolais	774775834	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
105.	Hawa Amadou Ka	F	Femme de développement (Barg)	Membre 776143182	
106.	Khalima Sia	M	Opérateur – E.HCM	776808065	
107.	Ngoné Thioune	F	conseillère municipale	776454027	
108.	Mame MBenguié Seck	F	Conseillère départementale	775391589	
109.	Seynabou Badiane Diouf	F	conseillère départementale	775168922	
110.	Adja Aminata Seck	F	Conseillère départementale	775457832	
111.	Amadou Samba Sy	M	ONGADESEN SENEGAL	775147975 ~~708015815~~	
112.	Jos ORENBUCH	M	Pôle Groupe de réflexion sur le développement du Gandiol	774275834	
113.	Mr Mouhamadou Mare Diaye	N	Expert / PR	77 449 5858	
114.	Oumar Sow	M	Conseil de quartier de Bango	775606607	
115.	Pape N'Gom	M	regroupement des chauffeurs de Saint Louis	Vice président 775447780	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
116.	Pape Lassana Ser	M	groupement Tassu Saint Louis	Président 778808735	
117.	Samba Fall		—	citoyen	
118.	Fadina Badsaior Diouf	M	Commune de Gandiol – Lorio	SC du Maire	
119.	Mme Diack Naty Sow	F	conseillère municipale Saint Louis	Conseillère municipale	
120.	Papa Fara DIALLO	H	Université Gaston Berger	Enseignant-Chercheur	
121.	Ousmane Ba	H	Président Conseil Quartier de Nord – St Louis	Enseignant	
122.	Amy Diagne	F	ARD/St-Louis	Assistante DSE	
123.	Abdourahmane GUEYE	H	ARD/St-Louis	Resp. planification	
124.	Papa Magatte Ndiaye	M	#Pasalakelais	Coordonateur	
125.	Ndiaga KANE	M	UGB (UGB Verte)	Coordonnateur de UGB-Verte	
126.	HABibou - Diaye	M	APR	Membre	

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
127.	Mbaye Ndiaye	M	Conseil Economique et Social	Membre	
128.	Zahir BIL	M	Hôpital (St Louis)	—	
129.	Aissata Diouf	F	Stagiaire /ADC	stagiaire	
130.	Charles Sow	M	ADC / Nord (SL)	Stagiaire	
131.	FARA CISSÉ	M	ASC / Préfecture Nord	Géographe	
132.	Insa Diakhaté	M	GIE CEFOT Nbrole Jeune	Président 778180513	
133.	Momar A. NIANG	M	Journaliste Ndar FM	776298782	
134.	Cnel El Hadji Baba NDAO	M	Cabinet "DIAMAL ENVIRONNEMENT"	775526162	
135.	Lamine Diaye		C.C. Nord	702086550	
136.	Thierno Biop	M	Pdt CQ Guet ndar	774430944	
137.	Ousmane WADE	M	Pdt Actions Sœurs de la Rue	775706853	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 4_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
138	Gaelle BALDELLI	F		BP	Responsable Environnement & Social	
139	Gary A. Brooks		M	Kosmos Energy LLC Dallas, TX USA	Vice President HSE	
140	Hélène MARCHAND	F		Getter	EIES	
141	Saouda Gasse		M	conseiller municipal	président de la commission bonne gouvernance	
142	Bouri Saouda SOUHARE		M	Agence de développement Communal (ADC) St Louis	DG	
143	Malick Sall		M	Labo Kodak	Photographe	
144	Moussa Abdul Diallo		M	Conseiller municipal Roke Diallobe	Elu	
145	Mamadou Mar FAYE			KOSMOS		
146	Papa Samba DIOUF		H	Tropica	Consultant	
147	Seth Luxenberg		M	Kosmos	External Affairs	
148	Bordy TALL		M	Tropica	Consultant	

Consultation session ouverte Saint-Louis — AG_Sen_Réunion 4_Présence — Juin 2017 — Page 14 sur 15 — 4

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 4_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe (M/F)		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
149	Salion Gueye	M		Maréyeur	776320986	
150	Amadou Seye	M		Tedem Diéne	Président Conseil de quartier 77558 4815	
151	Embenque Djaba Bocboican Bangue	M		goxu mbao Conseil de quartier	Enseignant 776138248	
152	Seynabou Diop	F		chef de division à l'ADC	77 645 14 58 seynodiop@yahoo.fr	
153	NABY SYLLA	M		journaliste / RFM	nabygyla@yahoo.fr	
154	Abdou Khadre djélami Niang	M		NGeth NDar	Pêcheur 77 273 62 13	
155	El Hadj Bilal Tall	M		Sor	Entrepreneur 775216104	
156	El Hadji Malick Niang	M		Djaminar	Délégué de quartier 776422178	
157	cheikh Cumar Diallo	M		AUREOR 77396-25-30	Correspondant du journal aurear	
158	Ahmet Keita	M		Léona	Délégué de quartier 771396251	A.K
159	Khadiata Wone	F		Pikine sor / Saint-Louis	wonekhadiata@gmail.com Etudiante en Droit	

Consultation session ouverte Saint-Louis — AG_Sen_Réunion 4_Présence — Juin 2017 — Page 15 sur 15 — 4

Total = 159

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 5_Présence

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal — 5

LISTE DE PRESENCE — N° AG_Sen_Réunion 5_Présence

Séance de consultation avec : Le Quartier de Guet Ndar

Date : 14 juin 2017

Lieu : Rue Bakary Camara sur la berge

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Ngosse Tabara TOURE		X	Tropica tabara.toure@tropica.com	Consultante 77365 18 30	
2.	Oumar Gaari	X		Guet Ndar Conseil Barak bi	776558708	
3.	Amadou Gueye	X		Délégué Quartier GND	776055722	
4.	Aïdé Soukeyna Ndiaye		X	C. Municipale	77324325 1	Ndiaye
5.	Dé Djibril Seck	X		Imam	70-569-8039	
6.	El HADJ Modou Diagne	X		Président conseil GND	775242773	

Consultation du Quartier de Guet Ndar — AG_Sen_Réunion 5_Présence — Juin 2017 — Page 1 sur 5 — 5

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Makhou Cène	X		Conseil de quartier GND	776711123	
8.	Yatma Diaye	X		Guet Ndar	776121169	
9.	Papa Abdou Fall	X		Ibrobane	775537615	
10.	Papa Samba Diang	X		Guet Ndar	770801191	
11.	Mamadou Diop	X		Guet Ndar	775425792	
12.	Seyma Kha Fall	X		Guet Ndar	773295685	
13.	Yacouphra Ndiaye	X		Guet Ndar	772620107	
14.	Ibrahima Gaye	X		Guet Ndar	772604755	
15.	Oumar Seye	X		Guet Ndar	775689923	

Consultation du Quartier de Guet Ndar — AG_Sen_Réunion 5_Présence — Juin 2017 — Page 2 sur 35 — 5

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Adama Seck	X		Guet Ndar	706412645	
17.	djiby Sakho	X		Guet Ndar	772446606	
18.	Massa Seck	X		Guet Ndar	775227979	
19.	Séga Diop	X		Guet Ndar	773373820	
20.	Doudou Ndiaye Sarr	X		Guet Ndar	766172637	
21.	Ablaye Diagne	X		Guet Ndar	772245360	
22.	Moustapha Dieye	X		Guet Ndar	762769725	
23.	Ayby Sugra N'Diaye	X		Guet N'Dar	776754705	
24.	Cissmarze Sarr	X		Guet N'Dar	77352333-81	
25.	Abdoul Wadud	X		Guet N'Dar	775721892	
26.	Mame Lalyi Ndiaye	X		Guet N'dar	77501-42-11	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
27.	Abibourlag Diagne	X		Guet_Ndar	772984660	
28.	Sybril N'diaye	X		Guet Ndar	771541914	
29.	Ibrahima Fall	X		Guet Ndar	777083024	
30.	Mbaye Ndiaye	X		NGoxu Mbath	772381974	
31.	Oumar Dieng	X		Guet Ndar	708531268	
32.	Baba Ndiaye Tall	X		Guet Ndar	76-685-24-39	
33.	Cidi Sarr	X		Guet N'dar	77-535-54-39	
34.	El Hadji Malick Ndiaye	X		Guet Ndar	77-1000122	
35.	Pape Séne	X		Guet Ndar	709840-11	
36.	Magatte Sarr	X		Guet Ndar	774882041	
37.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
38.	Amadou Fall	X		Guet Ndar	775233543	
39.	Djibril Gueye	X		Guet Ndar	776593301	
40.	Ibrahima Sakho	X		Guet Ndar	777057302	
41.	Cléclote Sène	X		Guet Ndar	703674116	
42.	Osmane Diouf	X		Guet Ndar	766516173	
43.	Lamine Niang	X		Guet Ndar	763398503	
44.	Mamadou Silla	X		Guet Ndar	763468708	
45.	Malick Gueye Niang	X		Guet Ndar	770900426	
46.	Mamadou Seck	X		Guet Ndar	761234989	
47.	Amadou Chérif DIAGNE	X		Guet Ndar/Rue Bakary KAMARA Versée Marché Lac	77-556-92-93	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	Adja Aida Mbaye Dieye	M		Nguéth N'dar	N'Séyou Bara 778370283	
49.	Fatou Binetou Sarr	F		Nguéth N'dar 775545260	Présidente des Transformatrice	
50.	Ngnagne Daigne	F		Nguéth N'Dar	777054201	
51.	AWA Wade	F		Nguéth N'Dar	Mme Bacar camara 775682231	
52.	Pape Birahime Diagne	F		Nguéth N'Dar	775850044	
53.	Oumar	M		Guet N'dar	776871100	
54.	Abdoulbaye Séne	M		Guet N'dar	776890032	
55.	Molly Fall	M		Guet N'Dar	778041142	
56.	Fatoumata N'Diaye	F		Guéth N'Dar	76 265 37 61	
57.	Adja Khadi	F		Guéthe N'Dar		
58.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
59.	Dakhou Biaw		F	Guethi NDar	707828213	
60.	Khari cilla		F	Guethi NDar	775393478	
61.	Thani Seck		F	Guethi NDar	77614 [illegible]67	
62.	Aliga Aboyemamou Diagne			Guethi NDar	771037542	
63.	Seynabou Gueye		F	Guethi NDar	70.360.54.56	
64.	Ndeye Ayou Bâ		F	Guet Ndar	78 584 29 97	
65.	Khady Seck		F	Guet Ndar	70 473 70 30	
66.	Khady Tall		F	Guet Ndar	70 342 49 17	
67.	Abou Diaye	M		Guethi Ndar	76 270 13 14	
68.	Ousmane Teiki	M		Guethi NDar	771110104	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
69.	Mbaqué Fall		X	Guet Ndar	Elève 776610950	
70.	Adja Khady Gueye		X	Guet Ndar	777908083	
71.	Adja Seynabou Diaye		X	Guet Ndar	775435355	
72.	Penda Traoré		X	Hydrobas	777380356	
73.	Sénéba N'Diaye			Présidente association école 32 of Sexe	77 893 67 40	
74.	Marième Diagne		X	quartier guet ndar	77.299.94.00	
75.	Isse Sarr		X	Guethi NDar	70 367 88 81	
76.	Issa Diop	M		Guethi NDar	77 352 11 88	
77.	Dameme Biaw	M		Guethi NDar	775772070	
78.	Abdoulaye Teiki	M		Guethi NDar	77273 5848	
79.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
80.	Doudou Fall N'Diaye	X		Guet NDar	703353806	
81.	Mamadou FALL	X		Guet NDar	771555509	
82.	Mouhamadou Gaye	X		Directeur Ecole	776055503	
83.	Thafa Sarr	X		Guethi NDar	702094684	
84.	Binane Niang	X		Guethi NDar	775445038	
85.	Baye Malick FALL	X		Guethi NDar	772259918	
86.	Alé FALL	X		Guethi NDar	774352869	
87.	Mamadou Ngosse	X		Guethi NDar Acteur Abeyeme	775066915	
88.	Ousmane NDiaye	X		Guethi NDar	705724277	
89.	Assane N'Diaye	X		" "	774584962	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
90.	Malamine Diaye	X		Guethi NDarre	7	
91.	Ousmane Diang	X		Guethi NDar	773651216	
92.	ALEX RASSI	X		NDJIOFEN		
93.	Mamadou Seme	X		Guethi NDar	777083588	
94.	Adama Legrand Diop			Guet NDar	775773191	
95.	N'Diack Niang			Guet NDar	70-471-81-63 / 775-12-88-40	
96.	Adama Gueye			Guet NDar	70-343-24-3	
97.	Mamadou Teiki			Guet NDar	70-973-84-98	
98.	Bineta Faye			Guet Ndar	776303579	
99.	Coumba FALL		X	Guethi Ndar	771774944	
100.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
101.	coumba Pathe Diaw		X	Gueth NDar	704832262	
102.	mokhtaye gaye		X	Gueth NDar	77 178 11 23	
103.	Aba Diallo	X		conseil de quartier gueth ndar	77.611.54.25	
104.	Malick Diaye	M		Pêcheur	77.514.45.04	
105.	Mamadou Seck	M		Gueth NDar	77408 99 08	
106.	Mamadou Diagne	M		Gueth NDar	70 777 61 46	
107.	Pape Demba NDiaye	X		Gueth NDar	77646 06 29	
108.	NDaye Diop Cisse	X		Gueth NDar	70 793 53 80	
109.	Assane Sarr	X		Gueth NDarr	90 812 47 28	
110.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
	MBOUNE DIEYE			MARINPecheur	774594494	
111.	Assane Gueye			pêcheure	77 425 09 83	
112.	Amadou Diop			Marinier Guet Ndar	77 278 91 13	
113.	Cheikh Diallo			Pecheur	77 558 27 09	
114.	FALY Gaye			MARINpecheur	776593305	
115.	Moustapha Cissé			Pecheur	77 545 17 97	
116.	Sidy Dieye			Pecheur	77 196 52 67	
117.	Mandiaye Yoli Diop			CNPS	77 365 03 61	
118.	Oumar Beye			Pecheur	77 760 48 41	
119.	Bapa Simon Diop			pecheur	775271518	
120.	Baye Mbaye Sene			Gueth NDar	70 753 93 40	
121.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
122.	Mudicha Sall	X		Gueth NDar Tamarie	70 323 36 60	
123.	Bira Demba Diop	X		Gueth NDar	70 156 28 74	
124.	Baye gaye NDiage	X		Gueth NDar	76 310 21 47	
125.	Cole niang		X	Gueth NDar	70 483 22 22	
126.	Mari Dieye		X	Gueth NDar		
127.	Foli gueye	X		Gueth NDar	70 678 83 36	
128.	Aminata niang		X	Gueth NDar	77 194 31 06	
129.	Riba niang		X	Gueth NDar	70 830 76 45	
130.	Adou Dieye	X		Gueth NDar	" "	
131.	Babecar Sene	X		Guethe NDar	70 877 04 64	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
132.	Adou Mamane FALL	X		Gueth NDar	70 686 95 28	
133.	Mbaune Sarr	X		—	70 641 67 39	
134.	cheikh Tobar Sene	X		Ecoli foutbi	775 189 863	
135.	Bobi Diagne FALL	X		Gueth NDar	77 605 60 52	
136.	cheikh ~~Diop~~ Youne	X		Gueth NDar	78 634 90 04	
137.	Dame gueye	X		Gueth NDar	70 869 69 50	
138.	AHMADI Malick Seck	X		Guet NDar	77 373 52 84 pêcheur	
139.	Zacharia TALL	X		Guet Ndar	Etudiant Arabe et master 2 77 181 856 07	
140.	Makhtar DIAGNE	X		Guet Ndar	économiste 77 365 50 14	
141.	Issemale FALL	X		Gueth Ndar	Pêcheur 778990806	
142.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
143.	Mamedou Dieye	X		Gueth NDar	70 476 46 48	
144.	Amedh NDiaye	X		Gueth NDar	77 046 59 51	
145.	mamine Sene	X		Rue Bacari camara	77 834 44 16	
146.	MAMBAYE FALL	X		— — —	77.883.09.95	
147.	Ibrahima Dida Sarr	X		Gueth NDarr	77 518 98 66	
148.	Massamba Dieye	X		Gueth NDar	77 539 15 28	
149.	Amadou Ba Diop	X		Gueth NDar	77 228 61 97	
150.	Mady Sene	X		Gueth NDar	77 673 14 93	
151.	Barade NDiaye	X		Gueth NDar	70 693 57 23	
152.	Mamedou gueye	X		Gueth NDar	70 756 72 67	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
153.	Aida Niang		F	NGueth NDar	Transformatrice 70 309 82 06	
154.	NBack Seck		F	NGueth NDar	Vendeur de glace 77 339 61 42 82	
155.	Dior Sow		F	NGueth NDar	77 110 36 41	
156.	Mame Arame Baro		F	NGueth NDar	77 110 96 41	
157.	Nafissatou Sene		F	Conseil de quartier NGueth NDar	Président commission santé action sociale 77 720 79 36	
158.	Khady Fall			Conseil de quartier NGueth NDar	Président commission formation éducation 77 371 32 32	
159.	Thiané Séne		F	Conseil de quartier NGueth NDar	Membre CA 77 275 58 71	
160.	Léna Fal		F	Conseil de quartier NGueth NDar	Membre CA 77 716 17 41	
161.	Aminata Fall		F	NGueth NDar	77 549 27 85	
162.	OUSMANE DIENG			GETU Guet-Ndar Mer	Pêcheur 77 789 29 33	
163.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
164.	Barbara Kane	M		NGueth NDar	Pêcheur 70 978 55 39	
165.	Moussa Fall	M		NGueth NDar	Pêcheur 77 712 74 18	
166.	Baye Sarr	M		NGueth NDar	Pêcheur 70 988 26 47	
167.	Mamadou Ndom	M		NGueth NDar	Marayeur 77 923 05 38	
168.	Fatou Sarr		F	NGueth NDar	Transformatrice	
169.	Mame Penda Diop		F	chambre froide GDS	77 365 04 96	
170.	Saliou Séne	M		NGueth NDar	Pêcheur 77 600 81 74	
171.	Aly Sow	M		NGueth NDar	Pêcheur 77 518 98 88	
172.	Khadisatou Sakho			NGueth NDar	Bradéteur Cosaga 70 560 66 05	
173.	Fatimatou Mbaye	M		NGueth NDar	Vendeur banane 77 888 78 23	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
174.	Marie Samba Gueye		F	Guet-ndar	Relais D.G	
175.	Mouhamed Diop	M		Guet Ndar	élève Samba Ndiéme Sarr	
176.	Souleymane Diagne	M		Guet NDar	Poste de Santé Guet Ndar	
177.	Mouhamadou MBaye	M		Guet NDar	AMP 77 542 93 84	
178.	Mansour SENGHA			Conserve de Guet Ndar	Trésorier 77 524 60 20	
179.	Aoila Gueye		X	PS Guet NDar SF	SPE Guet NDar 77 943 95 08	
180.	Seymabou G. Diagne	F		Poste de Santé Guet - Ndar	ASC Guet-Ndar 77 509 51 78	
181.	Aminata Seck	F		Poste de Santé Guet - Ndar	77 568 61 43 Matrone Guet-Ndar	
182.	Fagui Gaye	F		NGueth NDar	Vendeur de poisson 70 808 81 86	
183.	Adama Diop	F		NGueth NDar	70 354 85 17	
184.	Niambé Ndiaye	F	M	NGueth NDar	Pêcheur 70 956 30 50	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
185.	Refissatou Diop		F	Bajanne Gox Saint Louis	Présidente 776508193 refissatoudiop@yahoo.fr	
186.	Aicha Boulifaly		F	Nbeyne Doura	Présidente 773138213	
187.	N'Beye Fatma Lô		F	Bajanu Got Guet Ndar	775959105 Bajanu Gox	
188.	Ndoné N'Diaye		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson	
189.	Anta Diaye		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson	
190.	Fatou Gaye Fall		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson	
191.	Aissatou Diane		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson 77443-09-43	
192.	Seynabou Diop		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson 770452097	
193.	Adjaseck		X	Guet Ndar vendeuse de poisson	778255314	
194.	Fany Fall		X	Guet ndar vendeuse de poisson	778255314	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
195.	Maimouna Séné		F	NGueth N'Dar	commerçante 776138738	
196.	Younous Fall	M		NGueth N'Dar	Pêcheur 704740081	
197.	Rose Gaye		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson 705539806	
198.	LATYR FALL	M		ADJOINT MAIRE MARISANT GN	775157444	
199.	Rokaya N'Diaye		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson 705482874	
200.	Khady Gaye		F	NGueth N'Dar	Tailleur 703676025	
201.	Khoury Diop Fall		F	NGueth N'Dar	Vendeur de poulet 773710125	
202.	N'Daro Gaye		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson 773380846	ND
203.	Sokhna Boury Diop		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson 773275588	
204.	Pinetou Diop		F	NGueth N'Dar	ménagère 772275588	
205.	N'Béye Penda Diop		F	NGueth N'Dar	Vendeuse 771214700	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
206.	Sokhna Anta Mbodji		F	NGueth N'Dar	785477534	
207.	Ramatoulaye Diagne		F	NGueth N'Dar	Vendeuse de poisson 775940668	
208.	Fatoumata Wade		F	NGueth N'Dar	Vendeuse	
209.	Fatou Beye		F	NGueth N'Dar	Vendeuse 775163112	
210.	Charlotte Diang		F	NGueth N'Dar	Vendeuse 703246447	
211.	Fatou Fall		F	NGueth N'Dar	Vendeuse 775262383	F.
212.	Sigue beye		F	Ngueth N'Dar	Ménagère 704912167	
213.	Issen Tew Seck		F	NGueth N'Dar	Ménagère 779612664	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
214	Oumar Bia	M		Bango	Conseiller municipal 774396269	
215	Moussa Gueye	M		NGueth N'Dar	Pêcheur 776799955	
216	Yam Fall	M		NGueth N'Dar	Pêcheur 770387221	
217	Sembe YABE	M		Tropica	776378081 Consultant	
218	Oussegnon Dédé	M		Kosmos	Responsable Communication	
219	Seth Luxenberg	M		Kosmos	Extinct Affairs	
220	Ramadan Sarr FALL			Kosmos	Dr A Ramadan	
221	Gaëlle BALDELLI	F		BP	Responsable Environnement & Social	
222	HELENE MARCHAND	F		Golder	EIES	H Marchand

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
223	Gary A. Brooks	M		Kosmos Energy LLC Dallas, Tx USA	Vice President HSE	
224	Yally FALL	M		Conseil de Quartier Guet N'D	Président Commission Environnement	775404142
225	bilal Sy	M		NGOCC Guéth	Ancien Pêcheur 706419996	
226	El Hadji N'Diaye	M		NGueth N'Dar	Pêcheur 777530138	
227	Mbare Dème	X		Gueth NDar	704665018	
228	Yacine FALL	X		Gueth NDar	771026004	
229	Ibrahima Seck	X		Gueth NDar	782 6943	
230	Ngoga Diagne	X		Gueth NDar	968829977	
231	Tanore Sene	X		Gueth NDar	709731719	
232	Ibrahima Diaw	X		Gueth NDar	775188899	
233						

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
234	Banda Diaw	X		Gueth NDar	781948 68	
235	Mamadou Diaye	X		Gueth NDar	776322514	
236	Souleymane Sene	X		Gueth NDar	776256864	
237	Abdoulaye Sarr	X		Gueth NDar	707948184	
238	Ameth Khali Diop	X		Gueth NDar	708886866	
239	Aloje Yame Diaye	X		Gueth NDar	705149677	
240	Ibrahima Sall	X		Gueth NDar	775012675	
241	Modou Sarr	X		Gueth NDar	773996402	
242	Diagne Seck Diaye		X	Gueth NDar	774526090	
243	Fatou Pale Sene		X	Gueth NDar	775140020	
244	Mareyane Diop		X	Gueth NDar	771972080	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
245	Fatou Binetou Diang		F	NGueth NDar	Ménagère	
246	Sady Thiam		M	771291154 Guet NDar	Mareyeur	
247	Ibrahima Diagne		M	Guet NDar	Pêcheur	
248	Mamadou Lamine Guèye		M	Guet NDar	Pêcheur	
249	Baye Diop			779693996 Guet N'Dar	M.C.G. Guet NDar	
250	Mamadou Wade			C.G 763970848	Membre	
251	Aïda Diagne		F	Gif Fenêtre loi	Animatrice santé communautaire 774582572	
252	Fatou Diagne		F	NGueth NDar	776361766	
253	Lena Fall		F	NGueth NDar	Ménagère 777191742	
254	Malick Gueye	M		NGueth NDar	Pêcheur 775250922	
255	Aliume Gueye	M		NGueth NDar	Pêcheur 778063729	
256	Diafar Bâ	M		NGueth NDar	Plongeur 772755506	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
257	Baye Boly Fall			Comité d'initiation 771957187	Vice Président	
258	Aldhan SEKE			77 474 [illegible] 93	Adt Trésorier	
259	Mustapha DIEAG			SYNAPS 776515734	Secrétaire Général	
260	Mamadou Diaw Diagne			Guet N'Dar	775568456 Maître-nageur	
261	Moulaye Fall			Guet N'Dar	776309891 Plongeur 1er niveau	
262	Papa Aby Kane Diallo	X		Conseil Quartier Guet N'Dar	77 573 73 80 Secrétaire Général	
263	Adja Soukeyna Ndiaye		X	C. Municipale	779324325 1	
264	Omar Sarr	X		Conseil des Sages Barakbi	Secrétaire Général 776558708	
265	Amadou Gueye	X		Adjoint de quartier	774055722	
266	Fatou Bâ	X		ACET	776138961	
267	Cheikh Sidaty Gueye	M		NGueth NDar II	Chef de quartier 777209097	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
268	Deye Fatou Sarr		X	Guet Ndar	70 401 11 35	
269	Fatou Babé Loume		X	Guet Ndar	70 401 11 35	
270	Lamine Ba	X		Sebe Ba	77447 85 87	
271	Bando Seye	X		Guet Ndar	77 100 6182	
272	Abedou Thiam	X		Guet Ndar	70 332 29 77	
273	Mamadou Touré	X		Guet Ndar	70 964 30 56	
274	Aladji Massé Sene	X		Guet Ndar	77 294 65 69	
275	Babacar Diagne	X		Guet Ndar	77 294 6569	
276	Thobé Dieye	X		Guet Ndar	77 374 84 72	
277	Aliaume Dieye	X		Guet Ndar	70 680 15 31	
278	Ibe Seck	X		—	70 104 92 02	
279	Mamadou niang	X		—	70 548 16 97	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
280	Aliaume Fall	X		Guet Ndar	Néant	
281	Yame Fall	X		Guet Ndar	70 601 08 17	
282	Khama Dieye	X		Guet Ndar	77 397 47 92	
283	Baye Samba Cissé	X		Guet Ndar	705 489 880	
284	Djeyfani Diaw	X		Guet Ndar	77 820 64 36	
285	Sey Fall	X		Guet Ndar	77 143 12 51	
286	Aliaume Fall	X		Guet Ndar	76 472 23 37	
287	Badara Tall	X		Mecprophas	77 518 97 17	
288	Abdoulaye Dieye	X		Guet Ndar	70 367 45 47	
289	Ca Bambi Guèye	X		Guet Ndar	78 534 1255	
290	Mustapha Dieye	X		Guet Ndar	77 [illegible] 80 320	
291	Adrame Sarr	X		Pêcheur	77 665 45 03	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
292	Yatma Sarr	X		Guet Ndar	70 642 74 11	
293	Yamar Diaw	X		Guet Ndar	70 894 04 11	
294	Idrissa Cisse	X		Guet Ndar	77 365 88 30	
295	Ousmane Fall	X		Guet Ndar	70 857 23 71	
296	Ibrahima Diallo	X		Guet Ndar	77 105 95 87	DIALLO
297	Aliaume Dème	X		Guet Ndar	70 354 00 75	
298	Mame Mor Mbaye	X		Guet Ndar	70 718 54 91	
299	Daouda Gueye	X		Guet Ndar	77 128 98 77	
300	Abou Mohamed Diallo	X		Guet Ndar	70 365 11 68	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
301	Baye Seck	X		Guet Ndar	70 360 54 51	
302	Babacar Sène	X		Guet Ndar	70 942 75 42	
303	Vieux Diallo	X		Guet Ndar	70.774 10.66	
304	Baye Paté Bèye	X		Guet Ndar	Néant	
305	Salion Sall	X		Guet Ndar	77 362 58 03	
306	Mouade Diine	X		Dixine	77.702.54.79	
307	Mamadou Mahtar Ndiaye	X		Guet Ndar	70 852 20 65	
308	Pape Mbaye Ndiaye	X		Guet Ndar		
309	Baye yame	X		Guet Ndar	70 939 94 70	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
310	Tally Gaye	X		Guet Ndar	707960544	
311	Massare Kaïté	X		Guet Ndar	707936091	
312	Ibrahima Teu	X		Guet Ndar	70 612 1163	
313	Massène Diagne	X		Guet Ndar	708516432	
314	Sidy Gaye	X		Guet Ndar	768492488	
315	Mame Mbaye Mbaye	X		Guet Ndar	704823016	
316	Demba Sène	X		Guet Ndar	77270408	
317	Mame dou L. Seck	X		Hydrobase	77575 2774	
318	Mamadou Seck	X		Guet Ndar	77277824 6	
319	Moussa Diaye		X	Guet ndar P. GIE	77969-11-50	
320	Alimatou Sène		X	AD. Trésorier Cde qu	77549278 5	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
321	Aliimata Diaye		X	Membre conseil de qu	77 405 60 26	
322	Baye Meliaque Baye	X		Guet Ndar	768480 45	
323	Mamadou Sakho	X		Guet Ndar	77 178 93 60	
324	Ma Samba Paye Gaye	X		Guet Ndar	705548501	
325	Mamadou Fall Thiam	X		Membre conseil de qu	77371 3232	
326	Meye Bator Sall			Guet - N Dar	77244 5413	
327	Khane Sène	F		Guet - Ndar	77275 5877	
328	Gaye Fatou Diaye			Guet Ndar commerçante	77 572 70 03	
329	Aminata Niang			Guet N Dar commerçante	70-604-21-86	
330	Sata Niang			Guet Ndar menagère	77 463 640 1	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
331	DARO P. Diaye		X	S.G. Ady	AMP 77319 3047	
332	Tabaski Mbengue		X	Guet Ndar	77 139 47 42	
333	Marguette Cissé		X	Guet Ndar	Vendeuse de poisson 70 875 46 60	
334	Khady Diaw Sarr		X	Guet Ndar	vendeuse de poisson 70 875 46 50	
335	Rama Sarr		X	Guet - N'dar	77.234-20-71 F.F.T.P.H	
336	Rama Ballou		X	Guet Ndar	coiffeuse 70 939 99 42	BATALLY
337	Abdou Khadry Diéng			Guet Ndar	pêcheur 77 173 61 13	
338	Mame Fatou Fall		X	Hydrobase	77 147 37 67	
339	Sophie Diaye			Guet Ndar	BG 77 437 64 86	
340	Ousseynou Diop	X		Guet Ndar Epéne	78 609 75 38	
341	Amadou Gaye	X		Guet Ndar PIKINE 3 POTTO	pêcheur 70 786 89 87	
342	Aliimatou Sakiye Sarr		X	Guet - Ndar	Photographe 78.387.39.91.	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 5_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
343	Modou wade		X	Guet Ndar	commerçante 77 822 78 01	
344	Anna Sarr		X	Guet Ndar	marelleur 77 372 20 07	
345	Bordy Tall	X		TROPICA	77 512 88 18	
346	Papa Samba DIOUF			Tropica/Consultant	77 584 98 71	
347	Mamadou Sambe	X		Guet Ndar	705 412 21	
348	Aliaune Fall	X		Guet Ndar	70 641 88 16	
349	Mamadou L. Baye	X		Guet Ndar	pêcheur 70 355 29 22	
350	Mouhamadou A.B. Sarr	X		Guet Ndar	Prêtre 76 141 96 7	
351	Guemane Tall	X		Guet Ndar	77 142 420	
352	Bilahime Seck	X		Guet Ndar	705 28 28 46	
353	Mari Seck	X		Guet Ndar	77 282 455 1	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
	Adama Fall			Tropica	Consultant 77 600 744	
354	Adou Diop	X		Gueth NDar	70 753 66 90	
355	Mamadou Diang	X		Gueth NDar	70 365 0338	
356	Doudou Poip	X		Gueth NDar	70 765 03 38	
357	Elhadji Abou cissé	X		Léona	70.919.55.63	

357 moins 09 numéros orphelins (37, 58, 79, 100, 110, 121, 142, 163 et 233) = 348

Total = 348

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal

6

LISTE DE PRESENCE

N° AG_Sen_Réunion 6_Présence

Séance de consultation avec : Le quartier de Goxxu Mbacc

Date : 15 juin 2017

Lieu : 2e bayalou grand terrain

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Ousmane NDIAYE	X		Agent HASSMAK Goxxu	Tel 78 232 70 72	
2.	Abebar Khali Diop	X		Gokou MBathe	77 558 99 43	
3.	Baye Mare gaye	X		Gokhou MBathe	77 514 16 28	
4.	Abe baye FALL	X		Gokhou MBathe	70 941 82 15	
5.	Salion NDiage	X		Gokhou MMBathe	78 850 31 76	
6.	Ousman Khatape Diop	X		~~77745 83 79~~	77 745 83 99	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Elhadji Samba Fall	X		Accompagnateur postes en retraite	77 634 11 97	
8.	galo Diop	X		Gokhou MBathe	70 495 11 07	
9.	Cayedy Teiwe	X		Gokhou MBathe	77 383 56 39	
10.	Madoune Thiam	X		Gokhou MBathe	77 428 88 66 / 77 428 88 66	
11.	Marabatt Sech	X		Gokhou MBathe	70 421 10 02	
12.	Daouda gueye	X		Gokhou MBathe	77 171 71 12	
13.	NDeye Kany Diop		X	Goxu MBaac	77-218-34-75	
14.	Yacine Ndiage		X	Ndar Toute	77 539 31 16	
15.	Tassallou Brahhalé		X	Gaxu MBaac	77 19 43 25	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Sale NDaw		X	Gokhou MBathe	77 443 10 83	
17.	Toumané Diop	X		Gokhou MBathe	77 146 63 59	
18.	Ibrahima NDiaye	X		Gokou baaj	77 259 89 34	
19.	Ali Ngesse	X		Goxxou Mbaaj	77 937 10 82	
20.	Loro - Dow	X		Gokou MBaac	78 259 85 38	
21.	Ramata Diaw		X	Goxu Mbacc	77 814 71 71	
22.	Rathé FALL	X		Goxu Mbaac	77 337 83 37	
23.	ALASSANE SALL	X		NGAKLE 77 372 01 91	INGENIEUR EXP LEO, ABS ENERGIES	
24.	Madiéh Diagne	X		Goxu MBaac	77 085 49 68	
25.	Assane NDiaye	X		Goxu MBaac	70 797 48 05	
26.	Ousman NDiaye	X		Goxu MBathe	77 632 62 47	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
27.	Nosedre Diene	X		Goxu MBaac	775432707	
28.	Lakhe Bausse Abegue	X		Goxu MBaac	771366389	
29.	Amedou FALL	X		Goxu MBaac	777012242	
30.	ousmou FALL	X		Goxu MBaac	776432178	
31.	Mah FALL		X	Goxu MBaac	77[illegible]3932 11	
32.	Adéma Gilla		X	Goxu MBaac	774359813	
33.	Aminata Latbe		X	– –	777682632	
34.	Ataumane Kane Sy	X		Goxu MBaac	771728321	
35.	ousmane FALL			Goxu MBathe	772421835	
36.	Samba Kasse	X		Goxu MBathé	779131991	
37.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
37.	Ababecar Samb	X		Goxu MBathé	774834992	
38.	Atou Sall		X	Goxu MBathe	704473-46-95	
39.	Massoure Mbaye	X		Goxu MBathe	776552813	
40.	Thema Abourahame Diallo	X		Goxu MBathe	77817735	
41.	MOKUTAK MADIOU BA			GOXUA BATHE	77278-05-33	
42.	Aboulaye Ba	X		Goxu MBathe	783346641	
43.	Mohamale Wade	X		Goxu MBathe	778882083	
44.	cheikh gueye	X		Goxu MBathe	705717215	
45.	Ameth Sall	X		Gokkou MBathe	705623241	
46.	Baye Amadou Diallo	X		GMB	77664.73.70	
47.	Iba DIAGNE	X		conseil de quartier	776360225	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	Done gueye		X	Goxu MBathe 1e Bagelle	77	
49.	Khady FALL		X	– –	709648706	
50.	Mareème Soukeine FALL		X	– –	781530138	
51.	Amedou Seye	X		Goxu MBathe	774741504	
52.	Moustapha Mbaye	X		Goxu MBathe	705729566	
53.	Babecar Sene	X		Goxu MBathe	772782813	
54.	Meri Diop Talle	X		Goxu MBathe	778737560	
55.	Hemedou Seye	X		Goxu MBathe	709145063	X
56.	Salou Sene	X		Goxu MBathe	781372060	
57.	Baye mazaire Teille	X		Goxu MBathe	784287347	
58.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
59.	Amessatou niang	X		Goxu MBathe	707097221	
60.	Nemedou niang	X		Goxu MBathe	704911170	
61.	Khare Diagne	X		Goxu MBathe	706512170	
62.	ousman Wade	X		Goxu MBathe	775462989	
63.	Amedou FALL	X		Goxu MBathe	771037386	
64.	Daoude Wade	X		– –	776232630	
65.	Abelaye Sy	X		Goxu MBathé	~~70 175~~ –	
66.	Amedou Cesse	X		Goxu MBathe	704503814	
67.	Ayede FALL			Goxu MBathe	773381676	
68.	Mbaye Latou FALL				703676039	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
69.	Fama aidara		X	Goxu Mbathe	775872684	
70.	Anta Mbaye		X	Goxu Mbathe	706792633	
71.	Ingenré Dieye		X	Goxu Mbathe	767915461	
72.	Sematou Dieye		X	Goxu Mbathe	707098931	
73.	Ayebatou Ndiaye		X	Goxu Mbathe guardienne		
74.	Noreème Sarr		X	Goxu Mbathe	772762049	
75.	Alon Diouf	X		Goxu Mbathe	775037996	
76.	Sadji Habib gaye	X		Goxu Mbathe	709143361	
77.	Abedela FALL	X		Goxu Mbathe	775654719	
78.	Papa Ndiaye Thiaw	X		Goxu Mbathe	703006530	
79.						

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
80.	Daro Gui Ndiaye		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice 77417.99 73	
81.	Ndeye Maeni Diakhate		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice	
82.	Fatou Bintou Fall		X	Goxu Mbaay	Transformatrice. 70348 11.74.	
83.	Fatou Bintou Gueye		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice	
84.	Cika Gueye		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice 70403 [illegible]	
85.	Khady Ndiaye		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice 77 788 21 50	
86.	Maneu Mbengue		X	Goxu Mbaay.	ménagère	
87.	Ana Ndiaye		X	Goxu Mbaay.	Ménagère 78.285.61.10	
88.	Aminata Diejie		X	Goxu Mbaay.	ménagère	
89.	Marie Diop		X	Goxu Mbay.	ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
90.	Ndéye Ana Diaw.		X	Goxu. Mbaay	Transformatrice. 709755889.	
91.	Fatou Gueye		X	Goxu Mbaaye.		
92.	Khady Seye		X	"	commerçante 71613-87-90	
93.	Koi Guini Diop		X	Goxu Mbaay	Transformatrice. 77676664 21.	
94.	Oumou Wade Sell		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice. 77591 0530.	
95.	Ghiani Dieye		X	Goxu Mbaay	Transformatrice 70451 21 09	
96.	Fatou Mbaye		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice	
97.	Coumba Fall		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice	
98.	Kini Mor		X	Goxu Mbaay	Coiffeuse.	
99.	Khady Ghiam Sarr		X	Goxu Mbaay.	Transformatrice 77352 33 88.	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
100.	Khady Sadio		X	Goxu Mbacc 3e Bayal	vendeuse de poissons	
101.	Fatou Gueye		X	Goxu Mbacc	commerçante 77 515 11 26	
102.	Khady FALL		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de produits halieutiques	
103.	Maïme Diallo		X	Goxu Mbaay	ménagère. 70868 90 11	
104.	Ana Fall		X	Goxu Mbaay	77 475 95 35.	
105.	Aminata Seré		X	Goxu Mbaay.	Ménagère 70 759 97 12	
106.	Yacine Dieye		X	Goxu Mbaay	Femme transformatrice.	
107.	Nafi Gueye		X	Goxu Mbaay	Transformatrice. 706043886	
108.	Diamale Seré		X	Goxu Mbaay.	70809 28 90	
109.	Déguène Gueye		X	Goxu Mbaay	778148375	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
110.	Bilal Kholle	X		Goxu Mbacc	77338170	
111.	Magatte Diagne	x		Goxu Mbacc	77556 3306	
112.	Amadou Falll	x		COX Mbacc	x	
113.	ELHADJ FALY SENE	x		Goxu Mbacc	775369057	
114.	Ousseynou WADE	x		Goxu MBacc	77916 10 05	
115.	Baba Dieye Wade	x		Goxu MBacc	76614 24 02	
116.	Fah FALL	x		Goxu MBacc	"	
117.	Ma Mbaye Yoté Diop	x		Goxu MBacc	77365 03 61	
118.	Abdoulaye Diallo	x		Goxu MBacc		
119.	Bamba Gueye	x		Goxu Mbacc	775173832	
120.	Mbaba Diaye		x	Goxu Mbacc	Transformatrice 77522 22 15	
121.	Fatou Sarr		a	Goxu Mbacc	Transformatrice 77538 10 07	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
122.	Nafi SALL		X	Goxu Mbacc	Transformatrice de poissons 70-880-47-66	
123.	Yacine FALL		X	Goxu Mbacc	Balayeuse 77 181-01-99	
124.	Wara FALL		X	Goxu Mbacc	Nettoyeuse 77-181-01-99	
125.	Maman FALL		X	Goxu Mbacc	Vacant 77-219-32-11	
126.	Ndeye FALL		X	Goxu Mbacc	Ménagère 77-613-90-40	
127.	Ndeye Mata DIOP		X	Goxu Mbacc	Transformatrice de poisson 76 934-33-45	
128.	Oumou K. GISSÉ		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de produits halieutiques 70-679-3571	
129.	Rama FALL		X	Goxu Mbacc	Transformatrice de Poissons 77-401-62-44	
130.	Mincu FALL		X	Goxu Mbacc	Transformatrice	
131.	Ousy A. Mar		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de produits locaux 77 307 81-20	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
132.	Ibrahima Sene	M		Goxum Mbacc	Pêcheur 77814 25 14	
133.	Aliame Gaye	M		Goxum Mbacc	Pêcheur 76841 45 95	
134.	Oumar Fall	M		Goxum Mbacc	Pêcheur 70 665 47 80	
135.	Mariéton Sarr		F	Goxum Mbacc	Commerçante 77278 06 23	
136.	Baye Fall	M		Goxu Mbacc	Pêcheur 77413 18 52	
137.	Diaba Fall	M		Goxu Mbacc	Pêcheur 77514 00 23	
138.	Pape Yoro Sy	M		Goxu Mbacc	Marin 70202 52 07	
139.	Aliaune Ndiaye	M		Goxu Mbacc	Pêcheur 77524 80 30	
140.	Ndiogo Ndiaye	M		Goxu Mbacc	770345849	
141.	Maguette Fall			Goxu Mbacc	Pêcheur 77405 52 97	
142.	Seynabou Badiane Diang		F	Présidente Conseil du quartier	775168922	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
			F	Goxu Mbacc	Vendeuse	
143.	Mafimatou Fall					
144.	Safiétou Fall		F	Goxu Mbacc	Transformatrice	
145.	Guillaymatou Diakhaté		F	Goxu Mbacc	Transformatrice 77534 84 13	
146.	Seynabou Diop		F	"	Vendeuse 77151 11 00	
147.	Adjara Fall		F	"	Transformatrice	
148.	Khady Diaw		F	"	Vendeuse	
149.	Sunna Fall			"	Badiéman Gouth 77535 78 15	
150.	Sagar gueye		F	"	77614 24 08	
151.	Kouma Fall		F	"	77-452-85-30	
152.	Khady Sakho		F	"	78 179 49 78	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
153.	Birane N'Diaye	M		Goxu Mbacc	Pêcheur 775060178	
154.	Ibrahima Ka	M		"	775534473	
155.	Adja Aminata Sene		F	"	Gérante Goka 775337037	
156.	Adja Aminata Cissokho		F	"	Membre GIE 772202389	
157.	Amy Coli Sy		F	"	Ménagère 774092682	
158.	El Hadji Taye	M		"	Commerçant 775245579	
159.	Séné N'Diaye		F	"	Transformatrice 774180470	
160.	Dibor N'Diaye		F	"	Transformatrice 77774 14 30	
161.	Birahim Fall	M		"	Pêcheur 775537626	
162.	Mamadou Diaw	M		"	Pêcheur 775425821	
163.	Mambaye Fall	M		"	Pêcheur 77.883.09.95	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
164.	Mahanta Gueye	M		Goxu Mbaac	Aide Pêcheur 77413 79 77	
165.	Assane Gueye	M		Goxu Mbaac	Pêcheur 70 709 71 07	
166.	Mame Assiéta Ndiaye		F	Goxu Mbaac	Commerçante 77 207 35 39	
167.	Sembou Sow		F	Goxu Mbaac	Ménagère 77 475 80 23	
168.	Aminata FAll		F	Goxu Mbaac	Maraîcheur 77 540 18 77	
169.	Rokhaya Diack		F	Goxu Mbaac	Assistante infirmière 77 617 96 79	
170.	Safia FAll		F	Goxu Mbaac	Ménagère 77 524 15 95	
171.	Fily Bâ		F	Goxu Mbaac	Commerçante 77 329 58 88	
172.	Fatim Diop		F	Goxu Mbaac	Ménagère 77 138 88 01	
173.	Fama Wade		F	Goxu Mbaac	Ménagère 77 251 10 44	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
174.	Awa Fall		F	Goxu Mbaac	Ménagère 78 584 36 02	
175.	Meya FAll		F	Goxu Mbaac	Ménagère	
176.	Ahmadou Bamba Fall			Goxu Mbaac	Etudiant 775345950	
177.	Abdoulaye Diallo			C. d'Ecole	Retraité 77 564 5166	
178.	Ibrahima Diop			Goxumbaac	Retraité 77 677 57 11	
179.	Andé Sieng			Goxumbaac	Pêcheur 77 777 70 16	
180.	Ibrahima Wade	M		Goxu Mbaac	Pêcheur	
181.	Mame Diarra Gueye			Goxu Mbaac	Ménagère 77 725 93 64	
182.	Ndeye Sow			Goxu Mbaac	Ménagère 77 181 99 68	
183.	Grace Sow			Goxu Mbaac	Ménagère 77 806 21 84	
184.	Fatou Kine FAll			Goxu Mbaac	70 367 51 20	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
185.	M'Bouthe FAll		F	Goxu Mbaac	Ménagère	
186.	Menata FAll		F	Goxu Mbaac	Ménagère 33 961 45 50	
187.	Kiné Gueye		F	Goxu Mbaac	Ménagère 77 064 4857	
188.	Amadou Gamby Ndiaye	M		Goxumbaac	Enseignant 77 231 2076	
189.	Daro Diouf			SC. Pdj AMP	773193047	
190.	Assane Baro	M		Goxu Mbaac	Pêcheur 70 726 71 24	
191.	Sidy Diéye	M		Goxu Mbaac	Pêcheur 77 196 52 67	
192.	Serigne Assane Gaye	M		Goxu Mbaac	Pêcheur 77 057 36 50	
193.	Aptta Sow			Goxu Mbaac	Maraîcheur 77 878 23 79	
194.	Malick Seck			Goxu Mbaac	Pêcheur 77 411 92 25	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
195.	El Hadji Malick Touré	M		Goxu Mbacc	pêcheur 77 235 71 37	
196.	Aminata Niass		F	Goxu Mbacc.	ménagère 77 733 03 89	
197.	Ndeye Fieye		F	Goxu Mbacc	ménagère 77 719 59 75	
198.	Awa Fieye		F	Goxu Mbacc	ménagère 77 128 10 73	
199.	Cheikhou Fieye	M		Goxu Mbacc	ménagère 77 513 48 23	
200.	Marème Diallo		F	Goxu Mbacc	ménagère	
201.	Alle Gaye	M		Goxu Mbacc	pêcheur 77 678 96 10	
202.	Momar Ndiaye	M		Goxu Mbacc	pêcheur 78 869 27 16	
203.	Madiop Seck	M		Goxu Mbacc	77 669 44 24	
204.	Mamadou Sow	M		Goxu Mbacc	commerçant 77 536 56 19	
205.	Omar Cisse	M		Goxu Mbacc	pêcheur 77 400 02 69	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
206.	Ndeye Khady Ndiaye		F	Goxu Mbacc	Ménagère 77 432 34 99	
207.	Khady Mbaye		F	" "	commerçante 77 365 92 58	
208.	Khady Faye		F	Goxu Mbacc	77 605 63 80	
209.	Yaline Gaye		F	Goxu Mbacc	78 356 38 71	
210.	Diarra Fall		F	Goxu Mbacc	77 266 19 81	
211.	Mbeguè Gueye		F	Goxu Mbacc	77 339 93 38	
212.	Maïmouna Ndiaye		X	Goxu Mbacc	77 599 28 83	
213.	Aminata Sall		X	Goxu Mbacc		

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
214	Papessoff	X		pêcheur Goxu Mbacc	77-515-88-31	
215	Abdou Djigo Diaw	X		Goxu Mbacc	77-278-30-09	
216	Amadou Comara	X		Goxu Mbacc	77 542 44 80	
217	Bibatou Fall		X	Goxu Mbacc	77 275-58-16	
218	Goné Diop		X	commerçante Goxu Mbacc	//	
219	Seyna Bou Diop		X	commerçante Goxu Mbacc	//	
220	Ouanon Miriam		X	Goxu Mbacc	77-613-87-58	
221	Adja Sy		X	Goxu Mbacc	//	
222	Ibrahima Samb	X		Goxu Mbacc	76-269-99-01	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
223	Ndogou Tabarga Tappe		X	TROPICA	Consultante 77 365-18-30	
224	Diagne Khadji	X		Goxu Mbacc.	77-365-12-52	
225	Malick Samb	X		Goxu Mbacc	76-339-41-52	
226	Ibrahima Gaye	X		Goxu Mbacc	77-672-49-37	
227	Samba Sâ	X		Goxu Mbacc	pêcheur 77-324-18-37	
228	Sadikh Gueye	X		Goxu Mbacc	77.181-81-31	
229	Mansour Sow	X		Goxu Mbacc	77.234.23.26	
230	Elhadji Abou Cissé	X		Séno	70.919.55.63	
231	Cheikh Fall	X		Keur Barka	Ancien Rdt Cap Cayenne 77710 98 74	
232	Layite Fall	X		Goxumbacc	775359653	
233	Mamadou Fall	X		Goxumbacc	77.525-78 23	
234	Cheikh FALL	X		Goxumbacc	70 548 32 88	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
235	Ibra Niang Gueye	M		Goxu Mbacc	Pêcheur 77542 30 43	
236	Mbaye Seck Lamp Fall	M		"	Pêcheur	
237	Mohamed Lamine Ndiaye	M		"	Professeur 77582796	
238	El Hadji Tidiane Gaye	M		"	Enseignant 77542 64 76	
239	Mamadou Diaw	M		"	Pêcheur 77542 58 22	
240	El Hadji Amadou Gueye	M		"	Service Technique Municipal 77782 05 93	
241	Malick Dia	M		"	Pêcheur 70 328 389 25	
242	Doudou Malaw	M		"	77.516-98.06	
243	Papa Amadou Faye	M		"	77 779 58 77 Agent municipal	
244	Mbaye Ndiaye	M		"	77-258 19 74	
245	Ousmane Fall	M		"	Marsouin 77 886 26 29	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
246	Baidy TALL	X		TROPICA	Consultant	
247	Papa Samba DIOUF	X		Tropica /Consultant	Consultant	
248	Seth Luxenberg	/		Kosmos	External Affairs	
249	Oussynou Diallo	/		Kosmos	Responsable Communautaire	
250	Gary A. Brooks	✓		Kosmos Energy LLC Dallas, TX USA	Vice President ASE	
251	HELENE MARCHAND		✓	Golder	EIES	
252	Mamadou Mar FAYE	X		KBSL	E A Manager	
253	GAELLE BALDELLI		✓	BP	Responsable Environnement & Social	
254	Cheikh Fall	X		Pêcheur Restomer	ancien Pdt CQ Goxumbacy	
255	Samadou Drame		X	Président Commission E. locale C. Q	Président Commission E. locale C Q	
256	Aïda Fall		X	Goxu Mbacc	Gérante boulangerie 70 407 99 37	
257	Magnatte Dieng		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de poisson 77 454 85 30	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
258	Oumou Diop		X	Goxu Mbacc	77 588 76 80 Commerçante	
259	Toutou Fall		X	Goxu Mbacc	77 588 49 55 Commerçante	
260	MAGIA Sy		X	Goxu Mbacc	"	
261	Jindé Mbaye Mbaye		X	Goxu Mbacc	77-609 75 90 transformatrice	
262	Yacine Diop		X	Goxu Mbacc	77 808 71 22 transformatrice	
263	Bintou Ndiaye		X	Goxu Mbacc	76 395 28 85 Ménagère	
264	Rokhaya Sall		X	Goxu Mbacc	77 582 45 69 transformatrice	
265	Fatou Ndiaye		X	Goxu Mbacc	transformatrice	
266	Astou Diallo		X	Goxu Mbacc	78 673 39 88 Commerçante	
267	Adja Niakhaté		X	Goxu Mbacc	"	
268	Assane Fatim Diop		X	Goxu Mbacc	70 366 93 96 Pêcheur	
269	Madeleine Diallo		X	Goxu Mbacc	transformatrice	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
270	Yacine Gaye		F	Goxu Mbacc	77-336-44-48 commerçante	
271	Awa Dieye		F	Goxu Mbacc	70 886 51 39 transformatrice	
272	Ameth Sy	M		Goxu Mbacc	77-399-21 80 transformateur	
273	Gnagna Seck		F	Goxu Mbacc	77-401 65 76 fabricant	
274	Mame Biome Bâ	M		Goxu Mbacc	77-794-99-27	
275	IBRAHIMA Gueye	M		Goxu Mbacc	70 204 41 87	
276	Khady Diop		X	Goxu Mbacc	70 899 92 66 ménagère transformatrice	
277	Deuda Fate		X	Goxu Mbacc	70 324 07 57 ménagère	
278	Ndeye Sutta Gueye		X	Goxu Mbacc	77 412-99-06 ménagère	
279	Ndeye Amave			Goxu Mbacc	77 790-80-67 ménagère	
280	Yamare Ndiaye			Goxu Mbacc	70 719 12 99 éleveur	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

281	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
282	Moustapha Tew	X		Goxu Mbac	Pêcheur 77 532 61 80	
283	Khadim Gueye	X		Goxu Mbac	Tailleur 77 123 60 47	
284	Assane Fieng	X		Goxu Mbac	Pêcheur 70 282 06 70	
285	Souleymane Niang	X		Goxu Mbac	Pêcheur 77 666 80 80	
286	Abass Diagne	X		Goxu Mbac	Pêcheur 70 489 94 42	
287	Ousmane Ndiaye	X		Goxu Mbac	Pêcheur 70 942 61 42	
288	Diambé Gueye	X		Goxu Mbac	Pêcheur 77 522 22 28	
289	Ameth M. Fieng	X		Goxu Mbac	Pêcheur 78 140 42 38	
290	Assane Diop	X		Goxu Mbac	Pêcheur 70 966 93 96	
291	Bineta Gueye		X	Goxu Mbac	77 913 79 77	
292	Ndeye Marie Tew		X	Goxu Mbac	Commerçante 77 189 06 86	
293	Aminata FAM		X	Goxu Mbac	70 101 92 54	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
294	Mariane FAM		F	Goxu Mbac	ménagère 7	
295	Mar FAM	M		Goxu Mbac	Commerçant 77 599 36 81	
296	Samba Diagne	M		Goxu Mbac	Pêcheur 707555091	
297	Papa Laity Mbaye	M		Goxu Mbac	Pompiste 77 719 08 173	
298	Mamadou Fieye	M		Goxu Mbac	Pêcheur 77 453 93 12	
299	Bava Seck	M		Goxu Mbac	Pêcheur 77 940 17 29	
300	Djibril BADIANE	M		Goxu Mbac	Retraité 77 560 66 51	
301	Ibrahima Diatji Fieye			Gox Mbac	Rebouteur 77 542 44 34	
302	Amadou M. N diaye			Goxu Mbacc	77 651 747	
303	Mayoro Wade			Goxu Mbac	Pêcheur 77 624 18 19	
304	Ibrahima FAM			Goxu Mbac	Pêcheur 77 134 02 66	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
305	Aaouda Niang	X		Goxu Mbac	Pêcheur 70 889 27 76	
306	Babacar Gueye	X		Goxu Mbac	Pêcheur 77 356 29 13	
307	Njie Fieye	X		Goxu Mbac	Pêcheur 70 743 94 41	
308	Baye Bouso Sarr	X		Goxu Mbac	Pêcheur 77 659 48 33	
309	Joudon Ndiaye FAM	X		Goxu Mbac	Pêcheur 70 561 70 89	
310	Moussa Anne	X		Goxu Mbac	Marabout 77 937 11 09	
311	Ousmane Mbaye	X		Goxu Mbacc	Mareyeur 77 933 61 72	
312	Fara Gaye Seck	X		Goxu Mbac	Pêcheur 77 405 57 11	
313	Bacar Diaw	X		Goxu Mbac	Maçon 77 221 01 66	
314	Seydou Samb	X		Goxu Mbac	Pêcheur 78 346 33 55	
315	Moustapha Ndiaye	X		Goxu Mbac	Pêcheur 77 387 39 77	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
316	Adja Faye Guèque		X	Goxu Mbacc	Commerçante 77 572 94 97	
317	Fatou Diabian		X	Goxu Mbacc	transformatrice 709365139	
318	Gamou Dieye		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poisson 70 968 68 35	
319	Aïda Sarr		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poisson 77 372 02 25	
320	Ousmane Gaye	X		Goxumbacc	Pêcheur 77 329 55 43	
321	Serigne Seye	X		Goxumbacc	Agent municipal 77 666 33 78	
322	Papa Amadou Toumb	X		Goxumbacc	77 625 78 57	
323	Aissatou Ndiaye		X	"	Ménagère 78 194 04 77	
324	Aïtou Fall		X	Goxu Mbacc	77 173 32 66	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
325	Marma Ndiaye		X	Goxu Mbacc	transformatrice 70 936 51 39	
326	Ibatenw Sall		X	Goxu Mbacc	transformatrice 77 335 31 37	Ne pa signé
327	Ndeye Fatou Ndiaya		X	Goxu Mbacc	transformatrice	
328	Rama Gueye		X	Transformatrice Goxu Mbacc	"	
329	Fatou Binta Sarr			Ménagère Goxu Mbacc	77 239 84 857	
330	Déguene Diop		X	Goxu Mbacc	77 185 21 12	
331	Aura Niang		X	Goxu Mbacc	Transformatrice	
332	Aïsa Diaye		X	Goxu Mbacc	Transformatrice 76 219 32 11	
333	Rama Mbaye		X	Goxu Mbacc	Ménagère 77 561 27 44	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
334	MBoneffe Teuw		F	Goxu MBacc	77 342 35 47 Commerçante	
335	Brihime Tall	X		Goxu M Bacc	70 473 34 67 Elève	
336	Marietou gueye		F	Goxu MBacc	76 457 69 17 Commerçante	
337	Awa cheikh DIOP		X	Goxu Mbacc	Ménagère 77 234 38 52	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
338	Aziza FALL		X	~~Commerçante~~ ~~77 735 88 20~~ Goxu Mbacc	Commerçante 77 725 88 20	
339	Mady DIALLO	X		Goxu Mbacc	Footballeur 77 349 03 82	
340	Fatou Lo		X	Goxu Mbacc 1er bayal	Ménagère	
341	Ndeté FALL		X	Goxu Mbacc	Transformatrice	
342	Aramie G Sène		X	Goxu Mbacc	Commerçante 77 800 39 97	
343	Penda Mbaye		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poissons	
344	Yacine SALL		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poissons 77 678 84 20	
345	Maïmouna DIALLO		X	Goxu Mbacc	Commerçante 70 929 63 98	
346	Fagueye Bissé		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de produits locaux 77 928 84 87	
347	Ndeye Fatma Sène		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poissons	
348	Dieynaba FALL		X	Goxu Mbacc	Ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
349	N'Déye Bérome Soré		X	Goxu Mbacc	Couturière 77 535 18 12	
350	Ndeye Anta FALL		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de beignets 77 239 87 74	
351	Ndeye Gueye		X	Goxu Mbacc	Couturière 70 973 97 45	
352	Fama DIALLO		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poissons 77 597 00 04	
353	Maréme DIENG		X	Goxu Mbacc	Transformatrice 70 163 76 63	
354	Seynabou bereye		X	Goxu Mbacc	Ménagère 77 389 60 29	
355	Soulaymane DIALLO	X		Goxu Mbacc	Orfèvre 77 212 38 79	
356	NDIAYE Salma		X	Goxu Mbacc	Ménagère 70 709 76 80	
357	Ablaye DIOP	X		Goxu Mbacc	Pêcheur 70 621 74 18	
358	Mame Penda Gueye		X	Goxu Mbacc	Transformatrice 77 306 44 28	
359	Satou SARR		X	Goxu Mbacc	Commerçante 77 805 84 70	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no :AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
360	Fanna G. FALL		X	Goxu Mbacc	transformatrice 77-451-74-16	
361	Mawlouda FALL		X	Goxu Mbacc	Vendeuse à transformatrice 78 196 33 -12	
362	Amadou Eisé	X		Goxu Mbacc	Pêcheur 77 367 50 07	
363	Rokhaya Baboru		X	Goxu Mbacc	Transformatrice 77 616 05 30	
364	Dieumbe Gueye		X	Goxu Mbacc	Ménagère 77 217 20 05	
365	Abibatou SARR		X	Goxu Mbacc	ménagère 77 197 27 80	
366	Ndeye SYLLA		X	Goxu Mbacc	Couturière 77 225 21 19	
367	(Ndeye) Astou SY		X	Gox Mbacc	Vendeuse à transformatrice 77 914 08 49	
368	Iesuno Sy	X		GMB	Pêcheur 77 656 38 59	
369	Mame Mbaye MBAYE	X		Gud NDAR	Pêcheur 70-482-30-36	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
370	Ndeye Khady Sow		X	Goxu Mbacc	restaurantrice 77 223 65 73	
371	Fatou Sow Sudik		X	Goxu Mbacc	BG 775424397	
372	Mbery Fall		X	Goxu Mbacc	Ménagère 772728826	
373	Maimouna wade		X	Goxu Mbacc	commerçante 709561152	
374	Amy Fall		X	Goxu Mbacc	Femme de ménage 707275177	
375	Ndeye Guba Sall		X	Goxu Mbacc	Ménagère 776052359	
376	Mayacine Ndiaye	X		Goxu Mbacc	Pêcheur 708676684	
377	Khady Ndiaye		X	Goxu Mbacc	commerçante	
378	Ndeye Fatou		X	Goxu Mbacc	Ménagère 771218889	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
379	Fatou Diong		X	Goxu Mbacc	776138836	
380	Aïssatou		X	commerçante Goxu Mbacc	776909156	
381	Gregue Sy	X	X	Goxu Mbacc	77-728-20-67	
382	Sini Fall	X		pêcheur Goxu Mbacc	70-945-95-42	
383	Ndeye Diagne		X	Goxu Mbacc	commerçante	
384	Fatou Fall		X	Goxu Mbacc	707697990	
385	Awa Diagne		X	commerçante Goxu Mbacc	commerçante	
386	Oumar Sylla		X	pêcheur Goxu Mbacc	77.366-08-25 pêcheur	
387	Demba Sagna	X		Goxu Mbacc	70.581.18.67 pêcheur	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
388	Awa WADE		X	Goxu Mbacc	Maraîchère	
389	Modou DIOP DIOP	X		Goxu Mbacc	Pêcheur 77-606-80-46	
390	Sofiatou SAMB		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de pains 77 591-25-49	
391	Sineu FALL		X	Goxu Mbacc	Ménagère	
392	Gnagna Mbaye		X	Goxu Mbacc 3e Bayal	transformatrice 77 609 33 00	
393	Fatoumata FALL		X	Goxu Mbacc	Ménagère 76-940-30-99	
394	Kokhaya SALL		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de produits locaux 76 315-16-92	
395	Fatou FALL		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poissons 70-973-16-20	
396	Fatou Gueye		X	Goxu Mbacc	Vendeuse de Poissons 70 910-12-70	
397	Diodio Bah		X	Goxu Mbacc	Transformatrice 77 228 01 00	
398	Mouhamadou FALL	X		Goxu Mbacc	Pêcheur. 70 601 21 27	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
399	Dajia DJ Diéye			Goxu Mbacc	Sédeur 70 755 00 09	
400	Maguette Guèye				Sedeur 76 282 11 79	
401	Aissatou Kamara	x		Goxu Mbacc	Boulanger 777335832	
402	Mainouna Diop		x	Goxu Mbacc	Commerçante 77715 25 44	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
403	Anta Seck Kane		x	Goxu Mbacc	Commerçante 70.855.28.71	
404	Ndeye Birame Diaye		x	Goxu Mbacc	77 434 40 54 commerçante	
405	Fatou Diop		x	Goxu Mbacc	76.731 35 03 commerçante	
406	Fatou Diop Sow		x	Goxu Mbacc	" "	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
407	Gora Diaye	X		Goxumbacc	772288350	
408	AMADOU GUEYE			GOXUMBATHI	779649930	
409	Malick cumba FALL	X		Goxumbathe	77804 71 93	
410	babacar Meyane FALL	X		Goxumbathe	70 654 466	
411	Saliou gaye	X		Goxumbathe	77196 83 18	
412	Aissa FALL	X		Goxumbathe	77597 66 91	
413	Mouna Sall	X		Goxumbathe	77632 66 61	
414	Kathé FALL	X		Goxumbathe	708343185	
415	Abou Wade	X		Goxumbathe	70 605 15 73	
416	Mohammethe mang	X		Goxumbathe	70 961 48 13	
417	Mecode Diop	X		Goxumbathe	70 732 80 66	
418	Momodou Sedhe	X		Goxu mbathe	77138 35 53	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul

Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
419	Pate gueye		X	Goxumbathe	77 611 54 38	
420	Mareème FALL		X	Goxumbathe	707224872	
421	Ireme FALL		X	Goxu mbathe	781794858	
422	Khady FALL		X	Goxumbathe Khady Diaw	" " "	
423	Dembe Diop		X	Goxu mbathe	774759535	
424	Khady Wade		X	Goxu mbathe	774759535	
425	Yareme Tewe FALL		X	Goxu mbathe	774759535	
426	Meyeme FALL		X	Goxu mbathe	77798 63 11	
427	Sokage Diaye Pene		X	Goxu mbathe	78 310 08 70	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
428	Ndoye Ndatte Guèye		X	Goxu Mbaay	Transformatrice 70 26 5 08 10	
429	Fatou Diouf Seri		X	Goxu Mbaay	Transformatrice 70 26 05 08 10	
430	Mame Top Fall		X	Goxu Mbaay	Transformatrice 77 988 85 22	
431	Alioune Gaye	X		Goxu Mbaay	77 1277903	
432	Fama Adiouf		X	Goxu Mbaay	Transformatrice	
433	Seymaba Diome		X	Goxu Mbaay	70642 22 30	
434	Yacine Seri		X	Goxu Mbaay	Menuisier 77 613 88 36	
435	Astou Fall		X	Goxu Mbaay		
436	Coutou Diouf		X	Goxu Mbaay	Ménagère	
437	Aminata Diop		X	Goxu Mbaay	Transformatrice	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
438	NGalla Wade		X	Goxu Mbaay	Transformatrice 77 461 17 93	
439	Penda Sall		X	Goxu Mbaay	Transformatrice 77 522 44 15	
440	Khady Sall		X	Goxu Mbaay	Transformatrice 78 731 55 03	
441	Khady Diouf		X	Goxu Mbaay	70 732 28 03	
442	Yaya Sophie Diallo		X	Goxu Mbaay	ménagère 77 538 35 59	
443	Awa Diaya		X	Goxu Mbaay	transformatrice 70 765 00 57	
444	Fatame Ndi Pene			Goxu Mbacc	76 397 13 31 76 793 92 58	
445	Adoumne Dandoure FALL	X		Goxu Mbathe	77 807 36 90	
446	Dembe Diop		X	Goxu Mbathe	70 696 82 65	
447	Fatou Sarr		X	Goxu Mbathe	70 565 66 50	
448	Abou Khadre Wade	X		Goxu Mbathe	77 114 40 02	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
449	Aboubacrine Diakhaté	X		Goxu mbathe	70 330 14 13	
450	Coumba mone seine	/	X	Goxu mbathe	77 613 88 36	
451	Biates NDiaye		X	Goxu mbathe	commerçant 77 576 24 50	
452	Coura Sarr		X	Goxu mbathe	77 846 47 65	
453	Mareème FALL		X	Goxu mbathe	70 794 04 95	
454	Coumba Dembe Mbaye		X	Goxu mbacc	70 794 04 25	
455	Libiya FALL		X	Goxu mbathe	77 525 87 54	
456	Marie Wade		X	Goxu mbathe	70 687 47 25	
457	Khare FaLL		X	Goxu Mbacc	77-319 30 01	
458	Bilal Fall		X	Goxu Mbacc	77-155-89-24	
459	Fabou Diakhaté	X		Goxu Mbacc	77 792 92 81	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence réunion no : AG_Sen_Réunion 6_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
460	Mareème niang		X	Goxu mbacc	70 659 38 1	
461	Aïja Soukhna Fall		X	Goxu Mbacc	70 300 86 47	
462	Ndakatou Fall		X	Goxu Mbacc	77 939 46 07	
463	Adeyefama Wade		X	Goxu Mbacc	70 474 42 23	
464	Ousmane Seck	X		Goxu Mbacc	77 461 41 43	
465	Moussa Sene	X		Goxu Mbacc	70 910 26 77	
466	Adama Fall	X		Tropica	consultant 77 680 07 44	
467						
468						
469						

Moins trois n° orpahelins (58, 79 et 281) ; TOTAL = 463

Etude d'impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal — 7

LISTE DE PRESENCE — N° AG_Sen_Réunion 7_Présence

Séance de consultation avec : Le quartier de Pikine

Date : 16 juin 2017

Lieu : Pikine Bas Sénégal

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Saïbatou Diop	X		Pikine bas Sénégal	Pêcheur 77557502	
2.	Omar Diop	X		Pikine bas Sénégal	Pêcheur marégeur 77563944	
3.	Feigne Mbeye NDIAYE	X		Pikine II/ADP	Retraité FAS. 77541999 29	
4.	Fidy Boye	X		ADP/Pikine 77635 46 07	Inspecteur Educat et de la formation	
5.	Abdoulaye GUEYE	X		Pikine 77 241 19 44 Conseil de quartier Pikine	Enseignant Retraité	
6.	Abdoulaye Ndiaye	X		Pikine Bas Sénégal Mutuelle de Santé/C. Quartier	77 652 12 64 PCA Mutuelle Santé/ Directeur Ecole	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Bassirou Diouf	M		Délégué Pikine Bas sénégal	77551 6898	
8.	Demba Bâ			Adjoint Délégué de Kl	70 719 1959	
9.	Ismaïla Diallo	M		Cape Pikine Bas-Sénégal	77552-73 70	
10.	Hamdou Rabby SIÀ	M		CAPE Pikine Bas Sénégal	77 656-97-42	
11.	Abdoulaye GAYE	M		CRPS: Club des Journalistes de Pikine	77 515 83-68 70 309 23 51	
12.	Seye Baba Di					
13.	Abdourahmane GAYE	M		Jeune entrepreneur Pikine Bas Sénégal	77 509 51 00	
14.	Aminata Sarr			monitrice Pikine bas Sénégal	70 807 77 08	
15.	Awa Bâ			Commerçante Pikine Bas Sénégal	77 707 71 96	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Weye Khadia Diop		X	Commerçante Pikine Bas Sénégal	77 594 34 36	
17.	Daba Gueye		X	Commerçante Pikine Bas Sénégal	70 967 79 29	
18.	Ndèye Soyakhane Gueye		X	Pikine Bas-sénégal	77 443-09-13	
19.	Oumy Ndiaye		X	Pikine Bas Sénégal	77 427 68.60 70 737 77 84	
20.	Moussa Saouda Diallo	X		Professeur L.C.G Pikine X	77 640 18 60	
21.	Mi Taure		X	Pikine Bas Sénégal	77 390 91 45	
22.	Gaye Fatou Gakhan		X	Missira / Sor Diagne	-	
23.	Mokhaya Biang		X	Missira Sor Diagne	77 125 82 48	
24.	Diori Biang		X	Missira Sor Diagne	76 399 45 90	
25.	Ndeye Aminé FALL		X	Missira Sor Diagne	70 744 13 15	
26.	Ngané Ngomengue		X	Missira Sor Diagne	77 447 81 16	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
27.	Nuta Ba		F	Pikine ~~Bas Sénégal~~	élève 77 309 81 87	
28.	Ndeye Anta Ndiaye		F	Pikine III	élève 77 816 50 98	
29.	Fatou Sylla		F	"	Ménagère 33 962 29 73	
30.	Massala Boy	M		"	Chauffeur 77 360 856	
31.	Moctar Ndiaye	M		"	Maçon 70 938 49 64	
32.	Mbacké Thiam	M		"	Conseiller de quartier 76 481 62 09	
33.	Médoune Diop	M			Conseiller de quartier 77 351 46 48	
34.	Maréme Gueye		F	Pikine bas Sénégal	Vendeuse 76 198 183	
35.	Amy Diop		F	"	Commerçante 77 351 98 25	
36.	Aida Ndiaye		F	Pikine III	~~Ménagère~~ Vendeuse 70 155 99 44	
37.	Fatou Bare		F	Pikine III	~~Ménagère~~ 77 589 24 26	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
	Fatou Diagne		F	Pikine III	Vendeuse de pain Lait 77570 0459	
38.	Koumbé ba		F	"	Radiateur 77719 8629	
39.	Rama Diop		F	Pikine bas Sénégal	Vendeuse 709194771	
40.	Amsatou Fall		F	Pikine III	Ménagère 77322 7135	
41.	Fontamata N'Saye		F	Pikine III	commerçante 78155 4537	
42.	Nata N'Diaye		F	"	commerçante	
43.	Ouny N'Diaye Thiam		F	"	commerçante de pain 76677 5685	
44.	Samba Ramadou Thiam		F	Pikine bas Sénégal	Tailleur 70930 9102	
45.	Moustapha Fall		F	Pikine II	Enseignant 70702 5831	
46.	Penda Seye		F	Pikine bas Sénégal	Vendeuse	
47.	Aissata ba		F	"	Vendeuse	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	Bineta Thiam		F	Pikine bas Sénégal	Vendeuse 70581 3420	
49.	Rougui Dia		F	Pikine III	Vendeuse 78143 1181	
50.	Mame Fatou N'Diaye		F	"	Vendeuse 78143 1181	
51.	Modou Barr Gueye	M		Pikine bas Sénégal	boulanger 77903 2568	
52.	Bordy TALL	M		TROPICA	Consultant	
53.	Ngoné Tabara Toure		F	TROPICA	Consultante	
54.	Ousseynou Diokhané	X		Kosmos Energy	Responsable Communication	
55.	Gary A. Brooks	X		Kosmos Energy LLC Dallas, Texas, USA	Vice President HSE	
56.	HÉLÈNE MARCHAND		F	Golder	EIES	H Marchand
57.	Mamadou Nar FAYE	X		KBSL	E&A and CSR Manager	
58.	Gaelle BALDELLI		F	BP	Responsable Environnement Social	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
59.	Amadou Diery Gueye	X		Conseiller quartier Pikine	76851 5569	
60.	gene Toure	X		Sociologue Pikine	70 7578 23	
61.	Adama Fall	X		TROPICA adama.fall@tropica-ei.com	consultant 77680 0744	
62.	Mouhamadou Fadilou Ly		X	Medina Sor Diagne	77554 7646	
63.	Gaye mameme comaré		X	Medina Sor Diagne	77782 3903	
64.	Rita FALL		X	Medina Sor Diagne	706220767	
65.	Ngallu Diop		X	Medina Sor Diagne	706220767	
66.	Aissatou Cisse		X	Bas Senegal	77352 2292	
67.	Cheikhou Abdoulaye Diallo	X		Bas Sénégal	779933595	
68.	Mogali Kané		X	Sor Daga	772140657	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
69.	Samba Saw	X		Pikine Bas Sénégal	77354 20 46	
70.	Ameth FALL	X		Pikine Bas Sénégal	77525 5963	
71.	Yeux Sauvage	X		Pikine Bas Senegal	77575 7842	
72.	Buge Marie Toure	X		Pikine 700	77542 2559	
73.	Megemeuna N'Diaye		X	Pikine Bas Senegal	77457 6238	
74.	Mameme N'Diaye		X	Pikine Bas Sénégal	77457 6238	
75.	Mame fatou Diop		X	Pikine Bas Senegal	70700 8361	
76.	Sokhena Diagne		X	Pikine Bas Sénégal	77129 4277	
77.	Mameme gueye		X	Pikine Bas Sénégal	77458 7713	
78.	Ibenabime Diop	X		Pikine Bas Sénégal	77501 4984	

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 7_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
79.	Abou Bere Karés		X	Pikine tabla Wolo	77128 7200	
80.	Aye Balou Diarra		X	Pikine Bas Sénégal	77634 1482	
81.	Elhadji Abou cisé	X		Léona	70319.55.63	
82.	Ibrahima Guèye	X		Pikine Conseil de Quartier	77634 1482	
83.	Abdoulaye Barry	X		Pikine 700	78 933 26 21	
84.	Yaye Aoa Ndiaye		X	Pikine Bas-Sénégal	Assistante infirmière 77261-61-39	
85.	Asata Bere		X	Pikine Bas Sénégal	77563 6477	
86.	Nance Sokhna Faura		X	Pikine Sor Diagne	77543 3349	
87.	Rokhaya Dai		X	Bas Sénégal	78294 2806	
88.	Magatte Sane Khare	X		Sor Diagne	77171 0434	
89.						

Consultation du Quartier de Pikine — AG_Sen_Réunion 7_Présence — Juin 2017 — Page 9 sur 10 — 7

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 7_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
90	Lydou Samba Houlibaly	X		Conseil de quartier Pikine Bas-Sénégal	Enseignant 77417 8420	
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						

Consultation du Quartier de Pikine — AG_Sen_Réunion 7_Présence — Juin 2017 — Page 10 sur 10 — 7

Moins 1 n° (09) TOTAL = 09

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 8_Présence

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal — 8

LISTE DE PRESENCE — N° AG_Sen_Réunion 8_Présence

Séance de consultation avec : Le quartier de Sor

Date : 16 juin 2017

Lieu : Espace Jeune

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Maissa Ka	X		Diamaguene Khatroub	77864 3420	
2.	Diengonda Bâ		X	Diamaguene Kengueu	77914 1905	
3.	Falla Diop	X		Diamaguene	77730 2344	
4.	Amadou Wella Diallo	X		Balacos	77541 9332	
5.	Abdou Diarra	X		Balacos	77945 0158	
6.	Aby Dia	X		Balacos	77341 7415	

Consultation du Quartier de Sor — AG_Sen_Réunion 8_Présence — Juin 2017 — Page 1 sur 12 — 8

Consultations – EIES Projet Ahmeyim/Guembeul — Liste de présence n° AG_Sen_Réunion 8_Présence

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Ismaïla NDIAYE	X		Ndarle toute	Enseignant 77275 5990	
8.	Modou Mbodj	X		Sor Diagne	Professeur 77657 1067	
9.	Dfonhamadou Alpha Poliny	X		Ngallèle Nord	77561 6630	
10.	AMADOU DRAME			PIKINE III	77439 1403 9	
11.	Mouhamed Lamine Jené			Balacos	Enseignant 77514 2977	
12.	Souleymane Moll			Nhiolo Fen	77527 0117	
13.	Souleymane Ndiaye			Nhiolofène	77834 7754	
14.	Kaada Diop			Balacoss	77995 4983	
15.	El Hamadou Lamine Drey			Bayal	77432 3419	

Consultation du Quartier de Sor — AG_Sen_Réunion 8_Présence — Juin 2017 — Page 2 sur 12 — 8

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Pape Mingatte Coulibaly	x		Balacoss	77 662 21 77	
17.	El Hadji Samb	x		Balacoss	76 963 39 38	
18.	Djibril Diop	x		Cq Ngallèle Nord	77 445 68 19	
19.	Papa MBagnick Diop	x		cité Niakh	77 613 51 20	
20.	Malick Dirkhate	x		Darou	77 153 19 02	
21.	Gallo BA	x		ADC	77 135 46 99	
22.	Daouda Diop	x		Balacoss	77 537 18 74	
23.	Kaba Diallo	x		Balacoss	77 556 47 42	
24.	Baye Dame Wade	x		corniche	77 547 06 14	
25.	Habibou Moustapha Ndiaye	x		Délégué de Balacoss	77 417 93 37	
26.	Papa Aly Sow	x		Ndiolofène	77 776 12 08	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
27.	Michel Vincent Waly Bop	x		UGB / Saint-Louis	Doctorant en client ... / étudiant 77 163 85 43	
28.	El Mustapha Dop	x		TPR / Saint Louis 77 987 92 06	chauffeur à la TPR de St Louis	
29.	Babacar Diallo	x		AECID / Consultant Développement local	Consultant chargé d'études 77 372 46 80	
30.	SODA NDAW		x	Bayal / St-Louis	Maîtrise sciences économiques 77 254 86 [illegible]	
31.	Mamy Coumba NDIAYE		x	Léona	Etudiante à l'ISM 77 475 84 09	
32.	Mamou Sack	x		Ndiolofène Electricité	Electricien auto 77 576 86 39	
33.	Ethiah Sadibou Diama			Balacoss Sor St Louis	77 537 42 55 chef de compagnie	
34.	Papa Yatma Sène	x		Balacoss SOR St Louis	Gestionnaire en micro finance 78 131 77 76	
35.	Oumar Sow			Balacoss	Moniteur auto DU 19/96 77 569 08 72	
36.	Adama Diallo			Darou Sor St Louis	Retraité des Postes 77 334 34 62	
37.	Seynabou Mané			BALACOSS		

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
38.	Cissé Gueye		x	Ndiolofène	Restauratrice 77 554 39 55	
39.	Mayoro FALL	M		Balacoss	Entrepreneur 70 519 60 92	
40.	Madoune Fall	M		Balacoss	animateur sportif 77 550 21 21	
41.	Moussa Diop	M		Balacoss	77 668 03 65 Agent de la Poste	
42.	ALASSANE SALL			WELL INTERVENTION ABS ENERGIE	CEO, ABS ENERGIE 77 372 01 51	
43.	HÉLÈNE MARCHAND		F	Golder	EIES	H Marchand
44.	Gary A. Brooks	✓		Kosmos Energy LLC Dallas, Tx USA	Vice President HSE	
45.	Oussoynou Dokhalé	✓		Kosmos Energy	Responsable Communication	
46.	Mamadou Ibn FAYE	x		Kosmos	EA & CSR Manager	
47.	Samba YADE	x		Tropica	Tropica@orange.sn	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	Seth Luxenberg	x		Kosmos Energy	External Affairs	
49.	Lamine Diego	x		Con Sindu / Ndiolofène Nord	V. PDT	
50.	Papa Samba Diouf	x		Tropica	Consultant	
51.	Adama Fall	x		Tropica	consultant 77 680 07 44	
52.	Baidy TALL	x		TROPICA	Consultant	
53.	El HADJ Gueye	x		Ligue de football Ndiolofène Nord	Membre enseignant école coranique 77 547 28 48	
54.	HAMZA NDIAYE	x				
55.	Yadji Sangaré	x		Ndiolofène Nord	Retraité 77 342 13 88	
56.	Mouba Cissé	x		Rue de Paris Sor	Agent technique 77 566 49 93	
57.	Ugsoxe Tabaraïoyé		x	Tropica	Consultante 77 365 18 30	
58.	Adama Kane Diallo	M		Président CC	77 905 19 95	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
59.	Oumar Diallo	X		Balacoss	Etudiant 776808157	
60.	Boulou Diaye			Zeroua coudoir	775385722	
61.	Diame FAL	X		Balacoss	775541599	
62.	Ibnou Diarra			Balacoss	77919.20-53	
63.	El H Médoune FALL			Balacoss	775502181	
64.	Jacowa Diang			Balacoss	77657.28-72	
65.	Mama gueye		X	Ndiolofene	783509584	
66.	Alfa Ibrahima Sidibé			Ndiolofene	77-441-87-86	
67.	Aminata BA			Ndiolofene	77-465-38-52	
68.	Biba Diop			Ndiolofene	77-278-28-71	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
69.	Soukeyna BA	X		Ndiolofene	77-880-33-29	
70.	Khady Sem		X	Ndiolofene	77 594-97-22	
71.	Léonie Sophie Ndiaye		X	Ndiolofene	77-780 78 53	
72.	Madiok Ndiaye	X		Ndiolofene	775614131	
73.	El Hadji Oumar Fall	X		Ndiolofène	775103553	
74.	Amadou L M Ba	X		Diamling	776499068	
75.	Malick NIANG		X	Diamaguene	775521360	
76.	Maimouna Diarra		X	Balacoss	775960454	
77.	Pinétou Aïdara Sidibé		X	Balacoss	775338565	
78.	Amara TRAORE	X		Corniche	77641-21-46	
79.	Pape Diouf	X		Corniche	77582 12 62	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
79. Bis	Babacar Ndiaye	X		Etudiant/UGB	Etudiant - UGB	
80.	Mohamadou Traoré			Balacoss	776451631	
81.	Dyana Bâ			Balacoss	776564640	
82.	Cheikh Diagne			Kosmos	Securité manager	
83.	Aby Moine Ndiaye		X	Balacoss	775651891	
84.	Abdoulaye Diop	X		Balacoss	771792783	
85.	Mayoro FAL	X		Balacoss	70 919 60 92	
86.	Pape Doussa Camara	X		Ndiolofène	775485417	
87.	Bamba Niang			Ndiolofène	78554.66.89	
88.	Waly Seye			Balacoss	775685055	
89.	Mariéme Cissé			Balacoss	775384583	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
90.	Oussseynou Abadji	X		Darou	chargé de programme cell 775114466	
91.	Seydina Coulibaly	X		Ndiolofène Nord	SG conseil de quartier 774323114	
92.	Mouhamed Kane	X		Ndiolofène	778167242	
93.	Mohamed G Niang	X		Ndiolofène Nord	77952 94 24	
94.	Ndiambé Sylla	X		Ndiolofène Nord	774179266	
95.	Papa Moguette Niang	X		Ndiolofene Nord	78-174-18-13	
96.	Aminata Diouse			Cité Niakh	776798623	
97.	Madjiguene BA			Balacoss	778178813	
98.	Ndeye Bassa Diouf			Balacoss	777225849	
99.	Abdoulaye Thiam			Diamaguène	77.642-19-67	
100.	Papa Aby Kane Diallo	X		Guet Ndar CG	77 573 73 80	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
101.	Hady BA	X		Conseil Communal de la Jeunesse	Formateur.	
102.	Omar FALL	X		Conseil Communal de la jeunesse	Secrétaire Général	
103.	Amadou Seye	X		Conseiller de quartier Diamegueme	775524815	
104.	AWA FALL		X	Balacoss	775874575	
105.	Amdy M. Bergue			Sor	77 649 80 20	
106.	Papa Amath Sily	X		Burlacon	77 502 01 41	
107.	ECH Amadou Lamine WADE	X		Balacoss	77 645 14 22	
108.	NDeye FALL		X	Bureau de Mr Pierre Sar Bangue	775756081	
109.	Nazirou FAM	X		Mouvement féminin	779634887	
110.	Fatou Kine Fedior		X	Balacoss	770473993	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
111.	Papa NIASS		X	Gare routière	776834733	
112.	Amadou Abdaye Ba	X		NDolofène	78 015 16 68	
113.	Selimata FALL		X	NDolofène	775610813	
114.	Ice Diouf		X	NDolofène	777031065	
115.	Aminata Boya Ba		X	Balacoss	77 651 13 28	
116.	Bilon ndeye Sidibe			Balacoss	779338868	
117.	Aminata Kané		X	NDolofène	778282929	
118.	El Hady Ruwane Diop	X		Balacoss	775324726	
119.	FARA Cissé	X		NDiolofène / CG	CG/775831714	
120.	= 79 bis					
121.						

TOTAL = 120

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal — 9

LISTE DE PRESENCE — N° AG_Sen_Réunion 9_Présence

Séance de consultation avec : Le Quartier de Hydrobase

Date : 17 juin 2017

Lieu : Rue du centre social

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Bosse Tabara TOURE		X	Tropica	Consultante 77365 18 30	
2.	Khady Dieye		X	Hydrobase	77.524.61.82	
3.	Fatou Dieye		X	Hydrobase	76 202 11.48	
4.	Tacko Dieye		X	Hydrobase	77.652.19.11	
5.	Nafi Ndiaye		X	Hydrobase	77.239.88.13	
6.	Mame Fatou Dieye		X	Hydrobase	77.652.19.11	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Fama Sarr		X	Hydrobase	77.815.81.20	
8.	Aïssata Thiélo		X	Hydrobase	77.366.11.35	
9.	Ndeye Khouly Sakho		X	Hydrobase	70.973.99.85	
10.	Thiané Sakho		X	Hydrobase	77.255.05.69	
11.	Ndeye Seck Sarr		X	Hydrobase		
12.	Soukey Diagne		X	Hydrobase	77.458.44.49	
13.	Awa Diop Bayo		X	Hydrobase	70.871.30.17	
14.	Issa Teuw		X	Hydrobase		
15.	Aminta Ndiaye		X	Hydrobase	77.434.45.53	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Khady Thioub		x	Hydro base	77.239.70.08	
17.	Suzanne Diéye		x	Hydro base	77.390.00.47	
18.	Fanta Teuw		x	Hydro base	70.367.43.61	
19.	Ndeye Mome Fall		x	Hydro base	77.652.19.11	
20.	Khadisatou Mbaye		x	Hydro base	70.795.92.90	
21.	Penda Diop		x	Hydro base		
22.	Ndioba Sarr		x	Hydro base		
23.	Fatou Dieye		x	Hydro base	77.265.88.70	
24.	Fary Gui Dieye		x	Hydro base	70.366.20.98	
25.	Mariema Thiam		x	Hydro bae	77.549.47.32	
26.	Fambaye Gueye		x	Hydro base	77.597.95.08	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
27.	Kantome Wade		x	Hydro base	77.597.95.08	
28.	Mbery Diop		x	Hydro base	70.936.13.52	
29.	Absa Sarr		x	Hydro base	70.936.13.52	
30.	Fary Séne Sarr		x	Hydro base	78.147.58.84	
31.	Khady Fall		x	Hydro base	70.890.72.60	
32.	Fatou Seck		x	Hydro base	70.973.82.25	
33.	Magatte Fall Dieye		x	Hydro base	77.522.22.39	
34.	Adja Fatou Diallo		x	Hydro base	77.522.28.89	
35.	Rabiétou Dieye		x	Hydrobase	Enseignante 77555684 53	
36.	Ndeye Fatou Dieye		x	Hydrobase	menagère 70.108.17.73	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
37.	Mada Diagne			hydrobase	77 181 88 43	
38.	Houdane Ball	Y		hydrobase	70 334 95 88	
39.	MALICK - SALL	X		Geut - NDAR - DACK	- 70 323 36 60	
40.	ABLAYE - SÈNE -	X		HYDROBASSE -	77 608 90 32	
41.	Abdoulaye Diang	X		Hydro base	77 518 99 76	
42.	Amadou Mustapha FALL	X		Hydro base	77 559 10 58	
43.	N Diaye Sena	X		Hydrobase	77 913 96 50	
44.	Mamadou N Dieye	X		Hydrobase	108 24 66 62	03
45.	Abdou Karim Diop	X		Hydrobase	77 541 98 29	
46.	Mohamadou Abdoulaye FALL	X		Geut - NDAR DACK	70 708 15 58	
47.	Amadou Tidja Diallo	X		Hydrobase	78 154 48 40 -	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	Ndioro SOW	X		Hydrobase	Pt. Conseil Quartier	
49.	Moussa DIEYE	X		"	Délégué Quartier 77558 3157	
50.	Babacar FALL	X		Hydrobase	77521 3848	
51.	Moustapha DIENG	X		SYNAPS	secrétaire Comité 77651 5734	
52.	Ibn Abasse	X		Imam G-Mosque Hydro-base	77 434 50 80	
53.	Omar Yatara	X		Hydro-base	77 545 83 12	
54.	Seydou Diang	X		Hydro-base	77 131 00 36	
55.	Aandou Karre	X		Guéth NDar	77 294 96 83	
56.	Moussa Dieye	X		Hydro Base	70 973 25 92	
57.	Moussa Dieye	X		Hydro Base Pêcheur	77 218 97 77	
58.	Babacar Baye	X		Hydro Base	70 874 47 29	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
59.	Mor Diouf	X		Communicateur	77 503 79 96	
60.	Djelany Giaw	X		HydroBase	77 820 64 36	
61.	Abdou Faye Geyé	X		HydroBase	70 367 45 47	
62.	Aliaune Fall	X		HydroBase	708926399	
63.	Lamine Diang	X		Hydro Base	785834558	
64.	Adema Sall	X		Gueth NDar	704528987	
65.	cheikh Dieye	X		Hydro Base	70362 36 21	
66.	Khalifa FALL	X		Hodima Bah	77239 97 73	
67.	Bibi Seck	X		Hydro - Base	70 941 71 99	
68.	Ousseynou Diang	X		Gueth NDar	767518186	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
69.	TALIBOU GAY	X		Hydro - Base	77547-99-73	
70.	Deux Modou Dieye	X		Hydro - Base	77367 83 78	
71.	Baïse diang	X		Hydro - Base	770464084	
72.	Lamia Sam	X		Hydro Base	70 998 531 9	
73.	Papa Niass Diaye	X		Hydrobase	77 572 15 37	
74.	Malé FALL	X		NDAR	numéro 778541 68 17	
75.	Mamadou Doine	X		Hydro . basse	77320 24 18	
76.	ASSane. Gueye.	X		Hydrobase.	77. 425. 09. 83.	
77.	TALY Guèye	X		hydrobaye.	706788336	
78.	Papa Diaye			hydrobaye.	778650361	
79.	Youssoupha Dy			Médecin à course	77 443 47 34	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
79 bis	Moustapha Sene	X		Hydro Base	77725 95 05	
80.	ousmane Kanés	X		Hydro Base	776801231	
81.	ousmane Dieye	X		Gueth NDar	76 651 61 73	
82.	Sidi Béye	X		Hydro - Base	70 910 10 38	
83.	Moro Jeewe	X		Hydro - Base	70.744.25.41	
84.	Cheikh. Tidiane Sourane	X		HydroBase	77 534 28 90	
85.	Cheikh AHMED BAMBA FALL			GUET NDAR	708927797	
86.	Baye Diaye	X		Hydro - Base	70 323 90 24	
87.	Abou Khadre Dieye	X		Hydro - Base	77 526 85 24	
88.	Hème Marie Teuwe		X	Hydro Base	77 225 62 - 21	
89.	Aliaune Beye	X		Hydro	705174823	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
90.	Fatou Fall Diagne		X	Hydro base	menagère 70.809.18.40	
91.	Aminatou Sow		X	Hydro base	menagère 70.209.77.89	
92.	Aminata Wade		X	Hydro base	menagère 77 857.. 51 29	
93.	Maïmouna Fall		X	Hydro base	maraîchère 70.696.19.85	
94.	Ndeye Niang		X	Hydro base	menagère	
95.	Fatou Seye Sow		X	Hydrobase	transformatrice 77.686.94.20	
96.	Ngoné Gaye		X	Hydro base	Coiffeuse 70.734.37.80	
97.	Awa Diop Fall		X	Hydro base	transformatrice 77.601.38.64	
98.	Thiané Dieye		X	Hydro base	menagère	
99.	Awa Gueye		X	Hydro base	menagère 70.560.63.68	
100.	Indou Diaye Fall		X	Hydro base	77.166.07.82	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
101.	Mamadou FALL	X		Hydro Base	776691772	
102.	Mabeck FALL	X		Hydro Base	778158158	
103.	fatou Sarr		X	Hydro Base	704565089	
104.	dara gueye		X	Hydro Base	702194034	
105.	Khatane Sarr		X	Hydro Base	775956829	
106.	mabe Seck	X		Hydro Base	708986180	
107.	Abdou Khadre gaye	X		Hydro Base	703392997	
108.	Magatte Sock	X		Gueth Ndar	706821408	
109.	Bacirou Diaye	X		Hydro Base	705804251	
110.	Aminata Diaye	X		Président Hydro Base	776521911	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
111.	Arame Sall		X	Hydrobase	Transformatrice de poisson	
112.	Aliorne Diaye		X	Hydrobase	Pêcheur	
113.	Satoura Mairé		X	"	Transformatrice de poisson	
114.	Soda Séne		X	"	Transformatrice de poisson	
115.	Aminata Dieng		X	"	Transformatrice de poisson	
116.	Madjiguène Diagne		X	"	Vendeuse	
117.	Ndeye Nafissa Diop		X	"	774421026 Adjoint Trésorier Conseil de quartier	
118.	Maha Sy		X	Hydrobase	773516544 électronique du port	
119.	Sadani Diaye		X	"	Transformatrice	
120.	Fatou Diaye		X	"	Transformatrice 706851913	
121.	Aminata Diop		X	"	Transformatrice 709824744	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
122.	Ndeye Anita Fall		X	Hydro base	menagère 70.964.33.59	
123.	Lolly Fall Diaye		X	Hydro base	menagère 70.565.32.50	
124.	Seynabou Ndiaye		X	Hydro base	menagère 76.936.48.32	
125.	Fany Seck Niang		X	Hydro base	menagère –	
126.	Mbengué Leye		X	Hydro base	menagère 7 –	
127.	Mary Fall		X	Hydro base	transformatrice 76.297.03.59	
128.	Salimata Sarr		X	Hydro base	transformatrice 70.483.08.41	
129.	Khadidjata Thiaw		X	Hydro base	menagère 70.641.63.45	
130.	Aminata Sarr		X	Hydro base	menagère 76.244.40.60	
131.	Arame Gui Fall		X	Hydro base	menagère 76.244.40.60	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
132.	Oumy Niane		X	Hydro-base	menagère 70.920.97.12	
133.	Nafi Gaye		X	Hydro-base	77.109.97.50	
134.	Aminata Fall		X	Hydro base	élève 77.596.04.14	
135.	Maïmouna Ndiaye		X	Hydro base	70.939.86.29	
136.	Mamadou Dieng	X		Hydro base	étudiant 77.826.41.51	
137.	Ousseynou Diokhaté	X		Rosmas	Responsable Communication	
138.	CHeiKH Diagne	X		Kosbis	Security advisor	
139.	George A. Brooks	X		Kosmos Energy, LLC Dallas, TX USA	Vice President HSE	
140.	HÉLÈNE MARCHAND		X	Geldov	EIES	
141.	Jenny Olsson		X	BP	HSE	
142.	Mamadou Ibra FAYE	X		Kosmos	E&A CSR Manager	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
143.	Yata gueye		X	Hydro - Base	70696 80 14	
144.	Fatou Thiam		X	Hydro - Base	70 491 24 33	
145.	Mame Sisa Coubali		X	Hydro - Base	78226 09 59	
146.	Sambaye Dieye		X	Hydro - Base	77443 10 87	
147.	Annette Sene	X		Hydro - Base	77632 98 81	
148.	Fatou Sarr		X	Hydro - Base	77815 81 20	
149.	Mame Fatou Dieye		X	Hydro Base	77815 81 20	
150.	Mariéme Sarr		X	Hydro - Base	70 683 81 67	
151.	Ouleye Barry		X	Hydro - Base	70972-35 84	
152.	Coumba Sy		X	Hydro - Base	706044423	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
153.	Yally Fall	M		Notable	Operateur Eco. 77840 41 42	
154.	Amadou Sarr			Notable	Commerçant TEL 77 326 03 62	
155.	Mamadou L. Seck	M		Hydrobase	Marégram 775527 74	
156.	Mbaye Dieye Sène			hydrobase	opérateur Economique 77 276 81 22	
157.	Papa Samba Diouf	M		Tropica	Consultant	
158.	Seth Luxenberg	M		Kosmos Energy	external affairs	
159.	Samba YADE	X		Tropica	tropica d'orange sm	
160.	Moussa D. Diallo	X		Notable	Environnementaliste Géographe	
161.	Marsène seck	X		Hydrobase	pêcheur 77 387 10 27	
162.	Ndongo Dème	X		Hydrobase	Ouolof 77 476 38 07	
163.	Diop Sarr		X	Hydrobase	ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
163. bis	Grégoire Mbaye Diouf	X		Hydro Base	77552 14 32	
164.	Abedou Sene	X		Hydro Base	Menuisier 70 335 28 74	
165.	Papa Mamite Diouf	X		Hydro Base	77 669 08 97	
166.	Mohamed Sarr	X		Hydro Base	77570 85 42	
167.	Therahima FALL	X		Hydro Base	76 277 78 47	
168.	Moustapha Sene	X		Hydro Base	70 534 86 65	
169.	Boudou FALL	X		Hydro Base	77 439 91 03	
170.	Mbaye Sarr	X		Hydro - Base	70993 04 41	SARR
171.	Abdoulaye FALL	X		Hydro - Base	77 290 58 91	
172.	Abdoulaye Ndao	X		Hydro - Base	77 792 58 7	
173.	Ousmane Diang	X		Guet N'Ar	77 365 12 16	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
174.	Ousmane Fall	X		Hydrobase	Imam 77 446 79 98	
175.	Anana Dieye	X		Hydrobase	pêcheur	
176.	Ibrahima Sarr	X		Hydrobase	pêcheur 70 674 82 57	
177.	Samba Diague	X		Hydrobase	pêcheur	
178.	Assane Fall	X		Hydrobase	pêcheur 76 335 02 19	
179.	Ousman Fall	X		Hydrobase	ancien pêcheur 77 708 29 70	
180.	Vieux Ndiaye	X		Hydrobase	pêcheur 70 580 42 13	
181.	Birahim Guèye	X		Hydrobase	pêcheur 77 173 22 56	
182.	Baye Dieye	X		Hydrobase	pêcheur 77 260 40 30	
183.	Racine Tall	X		Hydrobase	pêcheur 77 306 67 59	
184.	El Hady Mame Malick Ndiaye	X		Hydrobase	pêcheur 76 694 60 49	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
184. bis	Matha Sall	X		Hydro - Base	77341 26 92	
185.	Khoressa Dieye	X		Hydro - Base	77586 85 24	
186.	Ousmane Diallo	X		Hydro - Base	77337 42 08	
187.	Tafjéran Diop	X		Hydro - Base	785251646	
188.	Nourthatha FALL	X		Hydro - Base	702094995	
189.	Maliok Sarr	X		Hydro - Base	70-309-03 94	
190.	Mamadou Niang	X		Hydro - Base	70 564 76 33	
191.	Baussa Sarr	X		Hydro - Base	704070770	
192.	Magatte Mané	X		Hydro - Base	Rachma 706851916	
193.	Elhadji Pbou cissé	X		Réona	70919-55-63	
194.	Bethe Faye	X		H Sor Primaire Maye	775783015	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
195.	Mgele FALL	X		Hydro - Base	771629575	
196.	Maby Diop		X	Hydro - Base	~~7262750~~ 70988 47.43	
197.	NDeye ALVA Diop		X	Hydro Base	705479684	
198.	Khadi Diatou fall		X	Hydro Base	775016009	
199.	Mapenda Bembell		X	Hydro Base	704192571	
200.	catame Bembell		X	Hydro Base	707142870	
201.	Khady Sall Diagne		X	Hydro Base	707317516	
202.	Amedou Kane	X		Hydro Base	771795897	
203.	Mamadu NDiaye	X		Hydro - Base	703676361	
204.	Medieye Dieye	X		Hydro - Base	707767941	
205.	Assane NDiaye	X		Hydro Base	767837997	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
206.	Mamadou Sarr	X			77786397 17	
207.	Moussa Dieng				778104347	
208.	Cheikh Eidato gueye	X		C/ de quartier Guett NDar	77720 90 97	
209.	Mamatha Diagne	X		Hydro Base	77338 99 68	
210.	Hiberama Niang	X		Hydro Base	703650923	
211.	BLAISE DIENG			Notable	77.798 96 32	
212.	Sidi FALL	X		Hydro Base	706745453	
213.	Papa Thalaure Diop	X		Hydro Base	778534304	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
214.	Fatou Bitou Sarr		X	Hydro Base		
215.	Cheikh Sy	X		Hydro Base	778467806	
216.	Ousmane Diagne	X		Hydro Base	706045120	
217.	Hadi Dieye	X		Hydro Base	704634396	
218.	Asseton Niang		X	Hydro Base	703421576	
219.	Aysena Sall		X	Hydro Base	~~703491576~~ 704714 68	
220.	Fatou Bitou Kane		X	Hydro Base	709995127	
221.	Fatou FALL		X	Hydro Base	763417541	
222	Papa Abi Khane Diallo	X		Guett NDar	775937380	
223.	Assane FALL	X		Hydro Base	707709413	
224.	Bamba Fall			Hydrobase	779564369	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
225.	Homedou gaye	X		Hydro Base	704740293	
226.	Ngewane Wdarme	X		Hydro - Base	704740293	
227.	Oumeman Diège			Hydrobase	773461074	
228.	Baye Niang	X		Hydro Base	776594637	
229.	Aslan MBaye		X	Hydro Base	776651219	
230.	Macha FALL		X	Hydro Base	776521911	
231.	Mariatou Seck		X	Hydro base	709441173	
232.	Amita Sall		X	Hydro Base		
233.	Fatan Dieye FALL		X	Hydro - Base	7	
234.	Magatte Diaye		X	Hydro - Base	704780183	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
235.	Fatan Kané		X	Hydro Base	709705439	
236.	Fatan Diouf Kané		X	Hydro - Base	709705439	
237.	Fama Fall		X	Hydro - Base	775442675	
238.	Sonkene Diaye		X	Hydro - Base	771496820	
239.	Boli Niang	X		Hydro Base	773540441	
240.	Momath Beye	X		Hydro Base	707097693	
241.	Youssouf FALL	X		Hydro Base	765489203	
242.	Assane Sarr	X		Hydro Base	779260830	
243.	Haroma Dieye	X		Hydro Base	705174414	
244	Oumar FALL	X		Hydro Base	-	
245.	Aloudji ousmane Yazane	X		Hydro Base	—	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
246.	So Khasa Seye Fall	X	X	Hydrobase	Menager 708023363	
247.	Fatou Pikini Sall		X	Hydro base	ménagère 77.783.39.46	
248.	Adja Fall		X	Hydro base	77.218.52.22	
249.	Tamkane Sarr		X	Hydro base	77.218.52.22	
250.	Soda Ndiaye		X	Hydro base	-	
251.	Aissatou Dieye		X	Hydro base	77.224.60.19	
252.	Dji Gy Gueye	X		Hydro base	pêcheur 77.244.58.57	
253.	Adama Fall	X		Tropic adama.fall@tropicaservices	776809744	
254.	Adja Seynabou Ndiaye		X	Guet Ndar	ménagère 775435355	
255.	Ndeye Dieye		X	Hydrobase	Menagen	
256.	Ndeye Fatou Fall		X	Hydro base	menagère	
257.	Binéta Seck		X	Hydro base	menagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
258.	Oumar Diaye	X		Pregnant assan exploitant Hydro Base pêcheur	794482479	
259.	MBaye Dieye	X		Hydro - Base Eau Dieye	705000077	
260.	Massa Sach	X		Guet N'Dar	775897979	
261.	Nada Diagne	X		Hydro - Base	771818843	
262	Sougane Teuk		X	Hydro - Base		
263.	Adama Ka	X		Hydro - Base	781690300	
264.	Pathé Diaye	X		Hydro - Base	778029059	
265.	Mamy Sylla		X	B.G.	775394478	
266.	Moliéh FALL	X		Hydro Base	778280206	
267.	Momedou Dieye	X		Hydro Base	706051029	
268.	Assane Diouck	X		Hydro Base	773911704	
269.	Assane Dieye	X		Hydro Base	703670495	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
270.	Mohamine Guene	X		Hydro Base	70971 14 68	N
271.	Mamadou Sene	X		Hydro Base	77931 48 68	
272.	Doudou Diop	X		Imanar Hydro Base	775227665	
273.	= 79 bis					
274.	= 163 bis					
275.	= 184 bis					
276.						
277.						
278.						
279.						
280.						

TOTAL = 275

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal

10

LISTE DE PRESENCE

N° AG_Sen_Réunion 10_Présence

Séance de consultation avec : **Le Quartier de Ndar Toute**

Date : **18 juin 2017**

Lieu : **Ecole maternelle FIDEI**

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Adama Fall	M		Tropica	77620744 Consultant	
2.	Astou Faye	F		Ndar Toute	77 633 37 19 Commerçante	-
3.	Mame Khady Bâ	F		Ndar Toute	Commerçante	
4.	Sokhna Ndiaye	F		Ndar Toute	77670 09 93 Commerçante	
5.	Marie Sarr	F		Ndar Toute	77842 28 14 Ménagère	Sarr
6.	Léna Keita	F		Ndar Toute	70 323 76 60 Ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Aminata Ndiaye	F		Ndar Toute	77 365 42 98 enseignante	
8.	Mame Nida Bouna Diène	F		Ndar Toute	77 425 09 07 Ménagère	
9.	Kany Diop	F		Ndar Toute	77 017 22 72 Ménagère	
10.	Aissatou Sylla	F		Ndar Toute	77 405 59 86 Commerçante	
11.	Fagui Diéye	F		Ndar Toute	76 740 66 44 Ménagère	
12.	Ndeye Aida Seck	F		Ndar Toute	77 704 92 03 Commerçante	
13.	Djeguaba Diallo	F		Ndar Toute	77 964 99 27 Ménagère	
14.	Adja Djaba Fall	F		Ndar Toute	77 222 25 28 Commerçante	
15.	Fatou Diéye	F		Ndar Toute	77 546 28 76 Commerçante	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Samba Diaye	M		Conseil de quartier Ndar toute	77 241 16 29	
17.	Modoulaye Diaw			Elargi de Santé retraité	776543387	
18.	El hadji Mbaye Diaye	M		Entrepreneur Technicien en climatisation	77 579 29 87	
19.	Amady Sy	M		Ndar toute	77 524 60 02	
20.	Ousseynou Mbaye	M		Ndar toute	70 893 20 22	
21.	Pape Abdou Thiam	M		Ndar toute	70 799 95 68	
22.	Abdou Khadre Thioune			commerçant	77 710 96 19	
23.	Mamadou Thioune			Ndar Toute	77 725 99 77	
24.	Serigne Touba Ndiaye	M		Ndar - Toute	70 704 91 43	
25.	Cheikh Saadibou Diaw			Ndar - toute	70 942 91 17	
26.	Youssou Diop			Maître d'ouvrage	77 168 59 48	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
26. bis	CHEIKH DIAGNE	X		Kosmos	Security advisor	
27.	Cheikhou Diaffaté	✓		Kosmos E. Senegal	Communications Manager	
28.	Gary A. Brooks	✓		Kosmos Energy LLC Dallas, Tx USA	Vice President HSE	
29.	HÉLÈNE MARCHAND		F	Golder	EIES	
30.	JENNY OLSSON		F	BP	Senior Environmental Manager	
31.	Mamadou Mar FAYE	X		Kosmos/BP	External Affairs Manager	
32.	Seth Luxenberg	X		Kosmos	External Affairs	
33.	Papa Samba DIOUF	X		Tropica	Consultant	
34.	Abdoulaye Ndiaye	M		Conseil Municipal	Président ASC Ndar Toute	
35.	Moustapha Diagne	M			Membre du Bureau ASC Ndar Toute	
36.	Samba Gueye	X		Hotelier chef de Tribu	Hotelier chef de Tribu	
37.	Cheikh A Samba Sylla	M		Chef tribu Sorong Ndar Toute	77 608 39 17	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
37. bis	Abasse Diop	M		Ndar toute Pêcheur	70-482-37-00	
38.	Cheikh Diop	M		Ndar toute Pêcheur	70-642-63-54	
39.	Assane Gueye	M		Ndar toute		
40.	Cheikhou Diop	M		Ndar toute Pêcheur	70 686-75-89	
41.	Youssou Ndiaye	M		Ndar toute Pêcheur	76-255-49-83	
42.	El hadji Babacar Niang	M		Ndar toute		
43.	[illegible]	M		Ndar Toute	77-634-87-19	
44.	Abdou Diang	M		Ndar toute	77 389-29-72	
45.	Papa A. Seck	M		Ndar Toute	77 339 13 16	
46.	Jupiter Lô	M		Ndar toute	77 647 77 37	
47.	Mohamed [illegible]	M		Ndar Toute	77 617 28 82	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	Lara Barry	F		Ndar Toute	77 457 22 69 Ménagère	
49.	Papa Ameth Fall	M		Ndar Toute	Retraité 77 453 79 41	
50.	Gorgui Sana Ngom	M		Ndar Toute	Comptable 77 633 78 57	
51.	El Hadj Samba Diop	M		Ndar Toute	77 542 65 31 Tailleur	
52.	Awa Yague	F		Ndar Toute	77 365 89 60 Commerçante	
53.	Aida Fall	F		Ndar Toute	77 489 39 14 Commerçante	
54.	Maguette Diouf	F		Ndar Toute	77 350 18 40 Couturière	
55.	Ibrahima Diouf	M		Ndar Toute	77 532 05 47 Commerçant	
56.	Biguè Mbaye	F		Ndar Toute	77 403 33 85 Blanchisseuse	
57.	Ndeye Astou Sikhoko	F		Ndar Toute	77 730 59 72 Ménagère	
58.	Amadou Ndiaye	M		Ndar Toute	77 919 22 07 pêcheur	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
59.	Masama Ndiaye	M		70 471 84 30	Ndar Toute	
60.	Abdoulaye Ndiaye	M		779 192 063	Ndar Toute	
61.	Papa Mathiane Ndiaye	M		70 696 06 72	Ndar Toute	
62.	Pape Diop ~~Baye maguette~~	X		76 060 419	Ndar toute	
63.	Baye Maguette			Commerçant Ndar Toute	70 457 77 80	
64.	Papa Cheikh Gueye	M		Ndar Toute	77 829 99 99	
65.	Macoumba Diop	M		Ndar Toute	77 557 58 58	
66.	Ahmadou Bachir Diop	M		Ndar Toute imam	775 189 999	
67.	Mohamadou Gueye	M		Ndar Toute	77 573 25 04 Leader de tribune	
68.	Khady Diop	F		Ndar toute	77 758 85 55	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
69.	Massama Ndiaye	M		704718430	Ndar Toute	
70.	Abdaye Ndiaye	M		779193063	Ndar Toute	
71.	pape mactare Ndiaye			706966672	Ndar Toute	
72.	baye maguéM Fall			775503650	Ndar Toute	
73.	Maguette Diaw	M		776060419	Ndar Toute	
74.	Mamadou Niang	M		702093452	Ndar Toute	
75.	Moustapha Diagne	M		779463790	Ndar Toute	
76.	El Hdj Douse Fall	M		773708167	Ndar Toute	
77.	Serigne Mame Balla Niang	M		776495057	Ndar Toute	
78.	Babacar Diop	M		77.501.49.95	Ndar toute	
79.						

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
80.	Ameth Ndiaye	M		Ndar Toute	77 768 88 99 Pêcheur	
81.	Lamine MGom	M		Ndar Toute	77 244 47 40	
82.	Fama Sy	F		Ndar Toute	X Ménagère	
83.	Pape Diop	M		Ndar Toute	77 646 17 24 Chef de Quartier	
84.	Maïmouna Samara	F		Ndar Toute	78 215 - - -	
85.	Rama Sylla	F		Ndar Toute	77 417 03 63 Vendeuse de Poisson	
86.	Daba Gaye	F		Ndar Toute	77 019 94 42 Ménagère	
87.	Fatou Diagne	F		Ndar Toute	Ménagère	
88.	Marième Ndiaye			Ndar Toute	77 567 63 12 Ménagère	
89.	Rokhaya Badiane	F		Ndar Toute	Ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
90.	Fatou					
91.	Sofi Dialla		F	Ndar toute	77 456 58 36 ménagère	
92.	Alla fatou Mbaye		F	Ndar toute	77 692 66 98 Ménagère	
93.	Fama Bicé		F	Ndar toute	77 166 83 11 Ménagère	
94.	Soukeyna Diop		F	Ndar toute	77 558 11 07 commerçante	
95.	Khady dialla		F	Ndar toute	78 142 18 39 Ménagère	
96.	Sofi Fall		F	Ndar toute	70 672 74 52 Ménagère	
97.	Mame diarra Diop		F	Ndar toute	77 834 82 67 commerçante	
98.	Awa Mbaye		F	Ndar toute	77 365 01 05 Ménagère	
99.	Adeye aguida . tou		F	Ndar toute	77 647 50 78 ménagère	
100.	Khady Ndiaye		F	Ndar toute	X Ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
101.	Awa Fall	F		Ndar Toute	77 207 35 15 Ménagère	
102.	Daro Sarr	F		Ndar Toute	77 417 82 21 Sculpteur	
103.	Marième Kéita	F		Ndar Toute	77 207 35 15 Blanchisseuse	
104.	Khady Sarr	F		Ndar Toute	77 207 35 15 Ménagère	
105.	Bara Seïe	M		Ndar Toute	77 642 40 87 Opérateur	
106.	Yacine Gaye	F		Ndar Toute	77 745 98 96 Ménagère	
107.	Aïssatou Bâ	F		Ndar Toute	77 244 57 86 Ménagère	
108.	Amadou Fall	M		Ndar Toute	76 255 66 24 Pêcheur	
109.	Salma Fall	F		Ndar Toute	77 583 29 05 Ménagère	
110.	Maréma Fall	F		Ndar Toute	Ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
110. bis	Hassiétou Faye		F	Haut Ndar toute	77 - 891 - 19 15	
111.	Aïssatou Sech		F	Haut Ndar toute		
112.	Fama Wade		F	Haut Ndar toute	77 - 389 - 64 - 36	
113.	Issa Diagne		F	Haut Ndar toute	77 - 389 64 35	
114.	Fatou Fall		F	Haut Ndar toute	77 - 241 - 57 36	
115.	Amadou Hamy Diallo	M		CLPA/SL	77406551	
116.	Bitifolleo Diallo		F	Sorem. Usaac	77651 1655	
117.	Sidy Ahmed Diaf	M		Ndar Toute	77641-6681	
118.	Marcel Séne	M		Ndar Toute	77 816 56 11	
119.	Fatou Niang		F	Ndar toute	70 964 35 14	
120.	Aboubacar Moubdou Diaw	M		Ndar toute	77 700 91 59	
121.	Hétou Cissé		F	Ndar toute	77 553 72 95	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
122.	Alioune Dieng	M		77551 15 09	Ndar-Toute	
123.	Mariéme Ndiaye	F		339611849	Ndar-Toute	
124.	Adja Ndiaye	F		771077319	Ndar-Toute	
125.	Yassine Diagne	F		775884991	Ndar-Toute	
126.	Mariane Kane	F		770424165	Ndar-Toute	
127.	Mouhamed Fall	M		76 761 963	Ndar toute	
128.	Ndikou Sall		F	77.217 29.81	Ndar toute	
129.	Binta Dieng		F	77.435.11 12	Ndar toute Mérangon	
130.	Cheikh Sidy M. Ndongo	M		775677 17	Ndar Toute	
131.	Marka Beye	F			Ndar Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
132.	Amadou Sall	M		Medina Dakar	enseignant 77 508 - 48 62	
133.	Fatou Faye	F		Gokor Mbaye	78 - 387 - 37 24 élève	
134.	Oumou Kaltoume Seme	F		Gokor Mbaye	70 - 586 - 70 75 élève	
135.	El Hadji Osmane Gueye	M		Ndar Toute	77 215 - 57 - 20	
136.	Niack Ndiaye	M		Ndar toute	77 633 - 77 - 85	
	Amadou Lamine Fall	F		Cassé Cazelle	77 018 87 90	
137.	Amadou Mustapha Fall	F		Ndar toute	77 368 04 31	
138.	Adeye Diaïpha Gueye	F		Ndar toute	77 - 726 - 44 - 59	
139.	Ilame Ndiaye Awa Diagne	F		Ndar toute	77 915 - 29 81	
140.	Rokhaya Ndiaye	F		Ndar toute	77 601 05 - 26	
141.	Marie Gueye	F		Ndar toute	77 217 - 25 95	
142.	Soukeyna Diop	F		Ndar toute	77 738 10 30	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
143.	Fatou Bintou NGOM		F	Ndar toute	77 819 20 53 Coursier de quartier	
144.	Mbayangue SARR			Haut Ndar Toute	Présidente à l'organisation 77 513 67 14	
145.	Ndatta Ba		F	Haut Ndar toute		
146.	Mme Ndiaty Diallo		F	Haut Ndar toute	77	
147.	Magatte Mbaye		F		77 815 17 71	
148.	Saynabou Sabara Ndiaye		F	Haut Ndar	77 642 - 11 - 36	
149.	Rama Sall		F	Haut Ndar	70 - 107 - 84 47	
150.	Amie Coré Faye		F	Haut Ndar	70 - 323 - 76 - 63	
151.	Coda Diop		F	" "	70 - 347 - 38	
152.	Oumou Diagne		F	" "	77 - 303 83 - 58	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
153.	Naya Fall		F	Ndar Toute	77. 918.87.94 conseil de quartier	
154.	Daudou Fall	M		Ndar Toute	77. 426.68.80 Pecheur	
155.	Mareteau Sow		F	Ndar Toute	70. 328 75 67 ménagère	
156.	Khadyssatou Thioune		F	Ndar Toute	78. 167 90 06 ménagère	
157.	Oumoulkhayri diéng		F	Ndar Toute	77.271.47.84	
158.	Mouhamed Bachir FALL	M		Ndar Toute	cartier organisation conseil 77 105 3556 membre	
159.	Madeleine gueye		F	Ndar Toute	organisation Conseil quartier	
160.	Sada Mamadou Ba			Ndar Toute	77 132 89 07	
161.	Adja Soda na Fall		F	Ndar toute	77 027 61 25	
162.	Diaba Sall		F	Ndar toute		
163.	Khadijatou Diouf		F	Ndar toute	77 379 16 80 Vendeuse	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
164.	Ndiatté Fall		F	Ndar Toute	77 122 52 22	
165.	Ba Tierno Diop	M		Ndar Toute	77. 409. 63. 73 Pecheur	
166.	Diana Diéng		F	Ndar Toute	77. 408. 58. 65 ménagère	
167.	Ndiokho Seck		F	Ndar toute		
168.	Elhadji Abou cissé	M		Léona	70 919 55 63	
169.	gaye Fatou		F	Ndar Toute	77 788 37 66 ~~Coursier~~	
170.	Maiama Ndeye		F	Ndar Toute	77. 252 40 84	
171.	Adja Ndiaye		F	Ndar Toute	77. 351 39 24 commerçante	
172.	Marieme gueye		F	Ndar Toute	77. 138 30 04	
173.	Yacine Séck		F	Ndar Toute	77. 716 12 03	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
174.	Khady Ndiaye		F	Ndar Toute	77. 138. 30. 04.	
175.	Aminta Diop		F	Ndar Toute	77. 338. 17. 07.	
176.	Anna Diouf		F	Ndar Toute	77. 447. 04. 54.	
177.	Aïdo Ndiaye		F	Ndar Toute	77. 612. 80. 44 ménagère	
178.	Fayoumé Séck		F	Ndar Toute	77. 677. 92. 95 ménagère	
179.	Anna chiekh Fall		F	Ndar Toute	78. 397. 80. 60. ménagère	
180.	Fatou Kiné Ndour		F	Ndar Toute	78. 397. 80. 60. ménagère	
181.	Fama Diouf		F	Ndar Toute	77. 216. 61 81 ~~ménagère~~ Commerçante	
182.	Adja Aminta Mbaye		F	Ndar Toute	✓	
183.	Yarame Faye		F	Ndar Toute	77. 617. 22. 89.	
184.	Bigué Samb		F	Ndar Toute	77 383 10 43.	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
184 bis	Tony Diéye		F	Ndar Toute	77. 820. 82. 78.	
185.	Fatou Ba		F	Ndar Toute	77. 710. 83. 61	
186.	Mabissatou Thioune		F	Ndar Toute	77. 725. 99. 77.	
187.	Anta diakhaté		F	Ndar Toute	77. 807. 30. 15.	
188.	Fagui gueye		F	Ndar Toute	×	
189.	Thiané Sow		F	Ndar Toute	77. 427. 55. 34.	
190.	Soda niang		F	Ndar Toute	33. 961 80 50.	
191.	Khadiata Diop		F	Ndar Toute	77 628. 80. 05.	
192.	Marième Aïdara		F	Ndar Toute	70. 658. 99. 32.	
193.	Maguette Thioune		F	Ndar Toute	77. 710. 84. 18	
194.	Rokhaya NDOUL		F	Ndar Toute	77 397 30 48	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
195.	Adelagyite Thioune		F	Ndar. Toute	x	
196.	Fatou Bintou Diagne		F.	Ndar. Toute	x	
197.	Coumba Ndia		F	Ndar. Toute	x	
198.	Aissatou Ndiaye		F	Ndar. Toute	77.307.35 15.	
199.	Khady Sarr		F	Ndar. Toute	77828.01 24.	
200.	Fatou Ndiaye		F.	Ndar. Toute	77.465.66 37.	
201.	Ndeye Khady Diang		F.	Ndar. Toute		
202.	Sima Fall		F.	Ndar. Toute	77 512.37.76.	
203.	Adja Sokhna Sèck		F	Ndar. Toute	77 321.02. 53.	
204.	Ndeye Fatou Niang		F.	Ndar. Toute	x	
205.						

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
					77 520 20 49	
206.	Seyenabou NGOM		F	Ndar Toute Ménagère	77 520.20.49	
207.	Mariéme Fogange Bamba		F	Ndar toute Ménagère	70.367.74.50	
208.	Coumba Kadé Fall		F	Ndar toute	70.364.61 53	
209.	Aminata Mbaye		F	Ndar toute	x M	
210.	Thiaba Diagne		F	Ndar toute Ménagère	77 543 52 59	
211.	Seyenabou Diouf		F	Ndar toute	77.816.70.10	
212.	Mbaye Ndar Fall		F	Ndar toute	77.815.80-62	
213.	Adja Siby		F	Ndar toute	70 755 14.72 Ménagère	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
		M	F			
214.	Soda Diagne		F	Ndar toute	70-169-67-65	
215.	El Hadji Malick Babo	M		Ndar toute	77.587.87.29	
216.	Diagne Ousmane Fall	M		Ndar toute	70 733-06-68	
217.	Mbayang Sene		F	Ndar toute	77542-57.73	
218.	Aminatou Sarr Diagne		F	Nord	77.010-32-61	
219.	Fokhaya Diop		F	Ndar toute	70.161-91-31	
220.	Andréa Gueye		F	Ndar toute	77 365-42-68	
221.	Fatou Seck		F	Ndar toute	77.535.17.60	
222.	Adja Aminata Sarr		F	Ndar toute	77.544-50.61	
223.	Astou Diop		F	Ndar toute	70-612-09-66	
224.	Oumou Gueye		F	Ndar Toute	77.535 17 52	
225.	Adja Fall		F	Ndar-Toute	772446697	

N°	Prénom et Nom	Sexe		Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
		M	F			
226.	Codou Diouf		–	Ndar Toute	ménagère	
227.	Ousmane Fall	–		Ndar Toute	Pêcheur	
228.	Khadime Fall	–		Ndar Toute	Pêcheur	
229.	Kaltome Bia	–	–	Ndar toute	ménagère	
230.	Khady Diagne		–	Ndar toute	70-554-91-66	
231.	Marietou Seck		–	Ndar toute	70-107-37-22	
232.	Aminata Gueye		–	Ndar toute	70-352-32-57	
233.	Ndeye Sata Diaw		–	Ndar toute	70-352-32-57	
234.	Aminata Gueye		–	Ndar toute	77-229-75-65	
235.	Seynabou Sarr		–	Ndar Toute	70-612-61-15	
236.	Aminata Diagne			Ndar toute	70-352-12-60	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
237.	Seynabou Gaindé		F	Ndar Toute	70-668-21-17	
238.	Mbaye Fatou Kébé		F	Ndar Toute	77 615 85 58	
239.	Adja Anna Biège		F	Ndar Toute	78 016 94 60	
240.	Mody Bâ	M		Ndar Toute	78 428 75 70	
241.	Zakaria Gaye	M		Ndar Toute	77 823 01 99	
242.	Adja Adama Diéng		F	Ndar Toute	77 544 85 53	
243.	Fatou Diop		F	Ndar Toute	77 327 05 53	
244.	Ousmane Ndiaye	M		Ndar Toute	77 336 79 34	
245.	Yama Ndiaye		F	Ndar Toute	77 634 65 85	
246.	Aimon Khaïry Fall		F	Ndar Toute	77 244 47 59	
247.	Seynabou Fall		F	Ndar Toute	77 065 32 97	
248.	Adama Diène		F	Ndar Toute	77 329 13 34	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
249.	Khadidjatou Ndiaye		F	Ndar Toute	77 988 03 22	
250.	Ndèye Ramou Diop		F	Ndar Toute	77 315 68 36	
251.	Yacine Gadara		F	Ndar Toute		
252.	Fatou Ndiaw Gadara		F	Ndar Toute	77 155 88 12	
253.	Ndèye Ramou Ndiaye		F	Ndar Toute	77 011 96 92	
254.	Nofi Ndiaye		F	Ndar Toute	70 342 21 91	
255.	Mbeja Ndiaye		F	Ndar Toute	70 880 66 19	
256.	Mady Diop			Ndar Toute	77 896 45 20	
257	Khadidjatou Ndiaye Cheikh Ahmedou Bâ	M		Ndar Toute	77 543 59 59	
258.	Maguette Dieng		F	Ndar Toute	77 683 56 19	
259.	Mame Yacine Sarr		F	Ndar Toute	77 433 81 51	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
260.	Khady Niang	F			77 486 39 20	
261.	Datoro Mbeng	F			76 582 99 80	
262.	ponda Soumaré	F			77 310 00 75	
263.	Marie Fall	F			77 310 00 75	
264.	Cheikh Diop	M			77 556 84 90	
265.	Abdou Khandre Diouf	M			76 290 691	
266.	Mohamed Fall	M			77 240 80 82	
267.	Chaque guage	M			77 583 01 99	
268.	Anta Bakari Diop		F	Ndar Toute	77 679 88 21	
269.	Fatou Gueye		F	Ndar Toute	70 554 85 27	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
270.	Aïdy Sène	F		Ndar Toute	77 181 98 23	
271.	Marfa Dieng		F	Ndar Toute	77 435 33 82	
272.	Anta Diop		F	Ndar Toute	77 738 23 80	
273.	Safiétou Ndiaye		F	Ndar Toute	77 308 75 26	
274.	Fatou Diouf		F	Ndar Toute	77 872 98 66	
275.	Mame Khare Fall	F			70 931 74 93	
276.	Diogué Fall	F			70 931 74 93	
277.	Seynabou Thiouba	F			77 017 20 23	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
278.	Seynabou Medhion		F	Ndar Toute	77 116 59 96	
279.	Aminta Seck		F	Ndar Toute	77 558 92 03	
280.	Binéta Seck		F	Ndar Toute	77 310 00 75	
281.	Rokhaya Fall		F	" "	78 166 91 17	
282.	Papa Lamine Gueye	M		" "	77 277 370 63	
283.	Maty Ndao		F	" "	77 650 78 09	
284.	Kicha Diagne		F	" "	77 329 55 52	
285.	Ndeye Sy		F	" "	77 154 38 09	
286.	Soukeyna Fall		F	" "	77 154 38 09	
287.	Mariéme Tabane		F	" "	77.435.76.65.	
288.	Yama Diop.		F	" "	78.410.95.69.	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
289.	Ndéllé Tall		F	Ndar Toute	77 307 73 00	
290.	Ndeye Mariéme Gueye		F	Ndar Toute	77 641 43 49	
291.	Nafy Gueye		F	Ndar Toute	709 677 569	
292.	Mouroé Fall		M	Ndar Toute		
293.	Fatoumata Fall		F	" "	×	
294.	Khady. Mbaye.		F	" "	77.310.46.48.	
295.	Anna Ba.		F	" "	77.047.58.38.	
296.	Ndeye Seye.		F	" "	77.366.08.44.	
297.	Maréma Fall.		F	" "	70 731 48.05.	
298.	Diaba Diop.		F	" "	77 309.61.34	
299.	Fatou Seck.		F	" "	78.425.77.61	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
300.	Baba Fall		F	Ndar. Toute.		
301.	Forma. Fall.		F	Ndar. Toute.	×	
302.	Maietou gueye.		F	Ndar. Toute.	×	
303.	Alima Seck.		F	Ndar. Toute.	77.336.79.34.	
304.	Abdourahmane gueye.	M		Ndar. Toute.	77.138.92.24.	
305.	Mame. Maty.		F	Ndar. Toute	77.527.03.53.	
306.	Fatou Sinetou Diop		F	Ndar Toute	77 239 81 68	
307.	Collé Fall		F	Ndar Toute	77	
308.	Mbarka Fall		F	Ndar Toute	70 108-2120	
309.	Sigou Ndiaye		F	Ndar Toute	77 667 41 33	
310.	Carolino Bâ	M		Ndar Toute	77 546 60 36	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
311.	Aminata Gueye				77 451 19 58	
312.	Mariéme Fall		–		77 285 63 58	
313.	Sey mbaw sow			commerçante	78 331 83 46	
314.	Aminata Fall				70 446 89 46	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
315.	Magatte Fall			Haut Ndar Toute	77-678-22-55	
316.	Alima + Pape			Haut Ndar toute	77-[illegible]-30	
317.	Ramatoulaye Gueye			Haut Ndar toute	77-312-30-13	
318.	Sokhna Gueye		F	"	70-439-96-51	
319.	Magatte Seye		F	" "	77-599-30-84	
320.	Aïda Diallo		F	Ndl	77-063-60-61	
321.	Fatou Faye		F	" "	70-659-62-38	
322.	Aissy Ndiaye		F	" "		
323.	Rokhaya Dieye					
324.	Lydie Ndiaye				70-734-14-73	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
325.	Masrah Sall	-		Ndar Toute	77 535 38 91	
326.	Macktar Ndiara	-		Ndar Toute	77 245 54 96	
327.	Seyna Nissatou Mbaye		-	Ndar Toute	—	
328.	Papa Moussa Mbengue	-		Ndar Toute	Mécanicien 77 634 57 98	
329.	Anta Gueye		-	Ndar Toute		
330.	Ndeye Daro Fall		-	Ndar Toute	76 528 28 27	
331.	Maréma Gueye		-	Ndar Toute	—	
332.	Rokhaya Diallo		-	Ndar Toute	76 528 28 27	
333.	Adja Farmata Diop		-	Ndar Toute	77 521 36 35 commerçante	
334.	Fatou Dia		-	Ndar Toute	77 587 27 35	
335.	Fatou Ndao		-	Ndar Toute	77 650 70 69	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
336.	Binta Savané		-	Ndar Toute	70 793 72 10	
337.	Nafissatou Savané		-	Ndar Toute	70 793 72 10	
338.	Fatou Diop		-	Ndar Toute	77 595 22 21	
339.	Aïda Diop		-	Ndar Toute		
340.	Yacine Fall		-	Ndar Toute	77 595 22 21	
341.	Savodiatou Wane		-	Ndar Toute	77 352 24 03	
342	Fatou Seck Gaye		-	Ndar Toute	77 234 10 17	
343.	Ibrahima Diallo	-		Ndar Toute	70 692 02 37 Menuisier	
344.	Ali Ndiaye	-		Ndar Toute	76 255 86 25 Chauffeur	
345.	Amadou Dieng	-		Ndar Toute	76 479 74 21 pêcheur	
346.	Khady Ndiaye		-	Ndar Toute	ménagère	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
347.	Ibrahima Ndl	M		Ndar Toute	77 514 72 89	
348.	Fatou Mbaye Fall		F	" "		
349.	Ibrou Gaye	M		Ndar Toute	77 100 00 26	
350.	Moussa Seck	M		Ndar Toute	70 708 91 60	
351.	Oumar Seck	M			76 242 75 83	
352.	Mariéma Fall		F	Ndar Toute	77 322 07 76	
353.	Mbarilla Sy		F	Ndar Toute	76 395 57 86	
354.	Papa Niang	M		Ndar Toute	77 423 89 80	
355.	Abdoulaye Sy	M		Ndar Toute	77 275 55 60	
356.	Mamadou Niang	M		Ndar Toute	77 334 59 33	
357.	Aminata Gueye		F	Ndar Toute	77 269 02 79	
358.	Tapou Seck		F	Ndar Toute	76 354 33 60	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
359.	Khady Diagne		-	Ndar Toute	77 265 53 02	
360.	Issen Tous Ndiaye		-	Ndar Toute	33 960 11 01	
361.	Ndeye Seck		-	Ndar Toute	77 305 10 63	
361.	Mariama Gueye		-	Ndar Toute	77 324 02 29	
362.	Awa Diop		-	Ndar Toute	77 271 38 42	
363.	Rokhaya Ndoye		-	Ndar Toute	77 271 38 42	
364.	Auta Kane		-	Ndar Toute	77 598 67 49	
365.	Ndeye Pauline Bâ		-	Ndar Toute	77 432 21 51	
366.	Seynabou Ndiaye		-	Ndar Toute	77 432 21 51	
367.	Marième Ndoye		-	Ndar Toute	77 535 89 39	
368.	Rokhayatou Faye		-	Ndar Toute	77 940 20 31	
369.	Oulimatat Thioune		-	Ndar Toute	~~77 940 20 31~~ 77 395 23 27	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
370.	Tislim Fall		-	Ndar Toute	77 516 99 35 ménagère	
371.	Mame Biaora Diop		-	Ndar Toute	70 646 48 22	
372.	Khady Diop		-	Ndar Toute	77 874 91 66 élève	
373.	Atta Dieng		-	Ndar Toute	77 750 64 83	
374.	Oulimato Gaye		-	Ndar Toute	78 166 91 27	
375.	Ndeye Marie Fall		-	Ndar Toute		
376.	Ramdatou Sarr		-	Ndar Toute	77 271 38 49	
377.	Affa Diakhaté		-	Ndar Toute		
378.	Ndeye Touba			Ndar Toute	77 306 63 57	
379.	Dane Ndao		-	Ndar Toute	77 650 70 69	
380.	Seynabou Faye		-	Ndar Toute	77 025 26 81	
381.	Tabara Gaye		-	Ndar Toute	77 888 17 74	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
382.	Mintou Boly		-	Ndar Toute	—	
383.	Ndeye Soumba Seck		-	Ndar Toute	77 498 88 37	
384.	Fatou Diop		-	Ndar Toute	77 234 33 85	
385.	Fatou Ndiaye		-	Ndar Toute	77 788 40 90	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
386.	Ousseynou Ndiaye	M		Ndar toute	77 139 37 46	
387.	Abibatou Diagne			Ndar Toute	77-711.04.80	
388.	Seyenubou Ndiaye		F	Ndar toute	77 583 01 89	
389.	Khady Diop		F	Ndar toute	77 181.99.96	-
390.	Cheikh Ndiaye		F	Ndar toute	" "	
391.	Nogaye Niang		F	Ndar toute	76.355.64.38	
392.	Ndeye Tabara Gueye		F	Ndar toute	77 888.39.75	
393.	Rokhaya Kane		F	Ndar toute	70.363.69 97	
394.	Fa Ndeye Bay		F	Ndar toute	70 467.85.66	
395.	Habiba Ndiaye		F	Ndar toute	76.332.79.27	
396.	Rokhaya Niang		F	Ndar toute	78.196.77.46	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
397.	LENAI SYLLA		-	Ndar Toute	commerçante 77_886_47 15	
398.	Fatou Ndiaye		-	Ndar Toute	78_134_81_85	
399.	Khady Diombo Seck		-	Ndar Toute	77 732 25 45	
400.	Aminata Sow		-	Ndar Toute	77.565.21.20	
401.	Adja Mame Socéna			Ndar Toute	Responsable politique 78_196_33_19	
402.	Marka Mbaye			Ndar Toute	communicatrice 78_137_81_54	
403.	Aminata Gueye			Ndar Toute	77_804_74_64	
404.	Marie Pierre Gueye			Ndar Toute	70_792_29_38	
405.	Sabimata Ndiaye			Ndar Toute	77_727_63_70	
406.	Fatou Sall			Ndar Toute	76_530_88_32	
407.	Wargaye Sankharé			Ndar Toute	77_679_66_37	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
408.	Yaye Fa Gueye Diara		F	Ndar Toute	775473428	
409.	Ndeye Aida Diouf		F	Ndar Toute	709051567	
410.	Fatou Samb		F	Ndar Toute	776890958	
411.	Fatou Ndiaye		F	Ndar Toute	705185456	
412.	Aminta Niang		F	Ndar Toute	776803436	
413.	Assane Diagne	M		Ndar Toute	777115853	
414.	Cheikh Islam Niang	M		Ndar Toute	775715558	
415.	Fatou Fall Ndiaye		F	Ndar Toute	775715558	
416.	Khady Diop		F	Ndar Toute	781709160	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
417.	Adja Ndiouda Faye		F	Ndar Toute	77 366 55 13	
418.	Fatma Fall		F	Ndar Toute	77.125.06.64	
419.	Ndaraba Diaw		F	" "	77.767.03.29	
420.	Maguette Diagne		F	" "	✓	
421.	Ndaye Marie Fall		F	" "	77.330.16.09	
422.	Thiaye Diagne		F	" "	77.798.19.35	
423.	Fatou Sy		F	" "	77.613.88.20	
424.	Fatou Ndiaye		F	" "	✓	
425.	Fatou Sene		F	" "	77.390.38.09	
426.	Mariyo A.T Diop		M	" "	77 259 07 89	
427.	Mbayang Ba		F	" "	77.100.05.22	
428.	Marième Fall		F	" "	✓	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
429.	Ndeye Fatou Diallo		F	Ndar Toute	772441730	
430.	Soda Diop		F	Ndar Toute	779438047	
431.	Tapha Diop	M		Ndar Toute	781539865	
432.	Maty Diop		F	Ndar Toute	779438047	
433.	Cheikh Ah Bamba Ndiaye	M		Ndar Toute	776455203	
434.	Nogaye Dieng		F	Ndar Toute	773104400	
435.	Macodou Diagne	M		Ndar Toute	776636119	
436.	Aida Diop		F	Ndar Toute	781705508	
437.	Moussa Diop	M		Ndar Toute	705680259	
438.	Khady Diop		F	Ndar Toute	770276125	
439.	Khoré Diop		F	Ndar Toute	778393614	

10

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
440.	Ndeye Aby Samb		F	Camp gazelle	78 180 27 79	
441.	Fouille Gaye		F	Ndar Toute	70 406 29 66	
442.	Arame Dieye		F	Ndar Toute	77 711 03 67	
443.	Ndeye Binta Diop		F	" "	77 634 10 03	
444.	Oumou Mbaye		F	" "	77 241 67 15	
445.	Khalifa Fall		F	" "	77 181 83 68	
446.	Fama Ndiaye		F	" "	70 848 35 79	
447.	Khoury Diop Sène		F	" "	77 352 24 03	
448.	Ramatoulaye Carr		F	Guet Ndar	77 888 20 90	
449.	Sada Drame		F	Ndar Toute	77 181 83 68	
450.	Cheikh Ndiaye	M		Ndar Toute	77 523 01 89	
451.	Ndack Sow		F	Ndar Toute	77 711 32 10	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
452.	Ndaye Fatou Diakhaté		F	Ndar Toute	70 344 42 84	
453.	Marieton Thiaoky		F	Ndar Toute	77 138 92 24	
454.	Anna Niang		F	Ndar Toute	77 365 32 19	
455.	Doua Gueye	M		Ndar Toute	70 758 24 34	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
456.	EL ADAMA FALL	X		cité Niaye	Pêcheur	
457.	Abdoulaye Diaye	X		Ndar toute	Pêcheur	
458.	Mbaye Fall	X		Ndar toute	Menuisier	
459.	Fama Seck	F		Ndar toute	70.674.56.94	
460.	Papa Théophile N diaye	X		Ndar-toute	Agent Municipal 77 552 48 53	
461.	Ndeye Anta Fall		X	Ndar-Toute	77 365 00 88	
462.	Gaye Yoomané Thiouk		X	Ndar-Toute	776 142 154	
463.	Fatou Diop Mbaye		X	Ndar-Toute	70 586 75 46	
464.	Khadijatou Diaye		X	Ndar-Toute	77 381 92 37	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
465.	Ma AWA Ndiaye		F	Ndar toute	77 978 93 09	
466.	Diaba Niang		F	Ndar toute	70 709 76 54	
467.	Ndeye Gautou Ndiaye		F	Ndar toute	70 863 77 80	
468.	Fatim Diagne		F	Ndar toute	77 080 11 88	
469.	Binta Ndiaye		F	Ndar toute	77 237 23 47	
470.	aissiatou Ndiaye		F	Ndar toute	" "	
471.	aichatou Ndiaye		F	Ndar toute	77 337 93 45	
472.	Mama Ndiaye		F	Ndar toute	70 859 56 14	
473.	Mbaye Diakhate	M		Ndar toute	77 393 61 09	
474.	Touba Ndiaye		F	Ndar toute	77 310 46 48	
475.	Fatou Seck		F	Ndar toute	77 221 01 59	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
476.	Cherife Ndiaye	M		706051923	Ndar Toute	
477.	Moussa Sy	M		773630089	Ndar Toute	
478.	Moustapha Cissé	M		766844459	Ndar - Toute	
479.	Aura Fall		F	775600772	Ndar - Toute	
480.	Anta Diong		F	772604725	Ndar - Toute	
481.	Khady Ndiaye		F	776020776	Ndar - Toute	
482.	pape Nalla Diop	M		774001030	Ndar Toute	
483.	Khaick Baye	M			Ndar Toute	
484.	Ndeye Beti Niang		F	706959956	Ndar Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
485.	Saliougaye	M		705666344	Ndar Toute	
486.	Amadou anne	M		704531454	Ndar - Toute	
487.	Amadou Bouny Ndiay	M		704013412	Ndar toute	
488.	pate Diagne	M		709682266	Ndar Toute	
489.	Abou Karimguay	M		772046374	Ndar Toute	
490.	Aminata Diouf		F	777815109	Ndar - Toute	
491.	Aisatou Diouf		F	773681150	Ndar - Toute	
492.	Mame Bana Fall		F	761394506	Ndar - toute	
493.	Madaiene wade		F	709883007	Ndar - toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
494.	Aïssatou Sow		F	Ndar Toute	771958494	
495.	Babacar Diop	M		N Dar Toute	775351517	
496.	Seynabou Sow		F	Ndar Toute	771113410	
497.	Khady Gaye		F	Ndar Toute	770672825	
498.	Maïmouna Fall		F	Ndar Toute	704523045	
499.	Mame Aïcha Sow		F	Ndar Toute	775146619	
500.	Sokhna Fall		F	Ndar Toute	704523045	
501.	Maréou Ndiaye		F	Ndar toute	707787098	
502.	Ad Doumi		F		77-858-42-46	
503.	Lamine Ba	—			77447_85-87	
504.	Doudou Seck	—			775420490	
505.	Abdoulkhadre Ndiaye		M	Ndar Toute	775317880	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
506.	Ndeye gueye		F	704052706	Ndar Toute	
507.	Ndeye maguette Ndiaye		F	773799997 32	Ndar Toute	
508.	Iba Seye	M		763830715	Ndar - Toute	
509.	Mamadou Fall	M		779081781	Ndar - Toute	
510.	Amadou Niang	M		775147688	Ndar - Toute	
511.	Assane FALL	M		704780648	Ndar Toute	
512.	pape Abdoulaye Diop	M		775286813	Ndar - Toute	
513.	Moustapha Niang	M		704648845	Ndar Toute	
514.	Amadou Niang	M		706869534	Ndar Toute	
515.	Diguene Ndiaye		F	773708823	Ndar - Toute	
516.	ousseynou FALL	M		705171806	Ndar - Toute	
517.	Amadoudou Baye	M		775213780	Ndar Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
518.	Bemba Ndiaye	–		Ndar Toute	77-646-08-29	
519.	Abdou Khamite Diop	–		Ndar Toute	77-653-56-57	
520.	Maman NGom		–	Ndar Toute	77-534-67-69	
521.	Diaye Aïda NGom		–	Ndar Toute	70 369-42-37	
522.	Ndeye Coumba Ndiaye		–	Ndar Toute	77-579-37-38	
523.	Mame Diarra Diop		–	Ndar Toute	77-761-12-39	
524.	Seyna Bou Diop		–	Ndar Toute	77-671-69-39	
525.	Dusmane Ndiaye	–		Ndar Toute	70-852-42-40	
526.	Culey Diallo		–	Ndar Toute	78-137-31-81	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
527.	Anna Camara Fall		F	Ndar Toute	77.969 38 35	
528.	Diarra MBengue		F	" "	X	
529.	Anna Niang		F	" "	77.501 19 16	
530.	Raiane Fall		F	" "	77-347 82.72	
531.	Ndaye Aïda Diara		F	" "	X	
532.	Sokhna Dieye gaye		F	" "	70 565.47.80	
533.	Raïéta gueye		F	" "	70684.8636	
534.	= n° 205					
535.	Astou gueye		F	" "	70.657.33 86	
536.	Babacar Ndiaye	M		" "	70	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
537.	Adama Ndiaye	M		Ndar Toute	70.778.70.93	
538.	Datte Fall		F	" "	77.930.47.21	
539.	Datte Ndaw		F	" "	70.724.26.70	
540.	Fouty Diagne		F	" "		
541.	Syna Diouf		F	" "	70.588.87 32	
542.	Aïda Sall		F	Ndar Toute	77.108.53.26	
543.	Fatou Fall		F	Ndar Toute	70.547.96.28	
544.	Dakha Diop	M		" "	77.863.58.57	
545.	Ndeye Satta Diouf		F	" "	70 770.98.29	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
546.	LENA MBaye		–	Ndar Toute	77-693-84-76	
547.	Aïcha Ndiaye		–	Ndar Toute	70-352-42-40	
548.	MBesse Diagne		–	Ndar Toute	77-439-26-69	
549.	Anta Ndar peck		–	Ndar Toute	70-966-90-00	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
550.	Astou Diop		F	774020878	Ndar Toute	
551.	Mame Diarra Diop		F	777670329	Ndar Toute	
552.	Fatou moro		F	704870648	Ndar Toute	
553.	Alasane Sy	M		775139231	Ndar Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
554.	Kathio Sy		F	708035057	Ndar Toute	
555.	Mame magueye Fall		F	701074037	Ndar Toute	
556.	Seye Bandi Sy	M		780148593	Ndar Toute	
557.	Aida Mbeng		F	773002961	Ndar Toute	
558.	Mame Doudou Sy	M		767508613	Ndar Toute	
559.	Fatoumata Sene		F	709827868	Ndar Toute	
560.	Tourin Sy	M		702043896	Ndar Toute	
561.	Maimouna Diéng		F	774382750	Ndar Toute	
562.	Aida Diéng		F	772445526	Ndar Toute	
563.	Papieu Diéng		F	773297807	Ndar Toute	
564.	Mareme Fall		F	704994398	Ndar Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
565.	Adja Diéye		x	Ndar Toute	775227050	
566.	Abdoulaye Gaye	M		Ndar Toute	70988-27-10	
567.	Boubacar Sall	M		Ndar Toute	70988-27-10	
568.	Fatou Binetou Thioune		F	Ndar Toute	77347 33 67	
569.	Yoro Gueye	M		Ndar Toute	77508-63-31	
570.	Abdoulhadre Diop	M		Ndar Toute	77518-97-09	
571.	Moustapha Gueye	M		Ndar Toute	77216-85-35	
572.	Abou Bakar Diagne	M		Ndar Toute	77-348 27 90	
573.	Fatou Diouf		F	Ndar Toute	78-335-74 34	
574.	Sery Séne Lissekho		F	Ndar Toute	707242708	
575.	Adja Sitou Diop		F	Ndar Toute	77481-50 11	
576.	Carro Diop			Ndar Toute	77-558-27-18	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
577.	Aladji Dieyma Seck	M		Ndar Toute	774177775	
578.	Cheikh Mbaké Ndiaye	M		Ndar Toute	774165218	
579.	Khary Kiang Seck	M		Ndar Toute	766406816	
580.	Gabo Diéye	M		Ndar Toute	707412916	
581.	Fama Ndiaye		F	Ndar Toute		
582.	Khady Mbow		F	Ndar Toute	77 643 8974	
583.	Aïssatou Diallo		F	Ndar Toute	776604736	
584.	Solma Diop		F	Ndar Toute	773301993	
585.	Alassane Sy	M		Ndar Toute	703211323	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
586.	Fatou Ciss		-	Ndar Toute	77-199-63-17	
587.	Binetou Diarra peck		-	Ndar Toute	77-996-37-12	
588.	Coumba Bème Ndiaye		-	Ndar Toute	77-454-67-35	
589.	Mouhamet Diop	-		Ndar Toute	Pêcheur	
590.	Mor peck	-		Ndar toute	77-709-92-06	
591.	Bakhie Samba	-		Ndar Toute	Pêcheur	
592.	Adjarbeye Maguette. Yade		-	Ndar toute	77-628-86-11	
593.	Insa Fall	-		Ndar toute	77-514-64-19	
594.	Marie Diagne			Ndar toute	70-483-16-95	
595.	Aïssatou Mbaye		-	Ndar toute	77-716-16-33	
596.	Sokhna Mouslimatou Ndiaye		-	Ndar toute	Menagère	
597.	Aminata Gueye			Ndar toute	77 969 60 37	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
598.	Mariatoute diop		F	Ndar toute	70.774.27.70	
599.	Fatou Diop		F	Ndar toute	70.774.27.70	
600.	Aminata Wane Seck		F	Ndar toute	77 367.49.95	
601.	Fatou Ndiaye		F	Ndar toute	77 327.10.37	
602.	Wakeo Lô	M		Ndar toute	77 790.80.75	
603	Khadija		F	Ndar toute	77 675-1431	
.604.	Mogaye Diop		F	NDAR Toute	706836207	
605.	Awa Boly.		F	NDAR Toute	77385869	
606.	N Deye Marieto Diop		F	NDAR Toute	78 225 4450	
607.	Foly Sow	M		NDAR Toute	77.409.37.30	
608.	Ibrahima Fall	M		Ndar toute	77	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
609.	Ndeye aneye Sow		F	Ndar toute	77130.39.71	
610	Sidy Diagne	M		Ndar toute	70.688.24.76	
611.	Youssoupha FALL	M		Ndar toute	77.181.99.95	
612.	Ndiémé Diagne		F	Ndar toute	// //	
613.	Nafi Diagne		F	Ndar toute	// //	
614.	Papesamba Sinyxa	M		Ndar toute	77.221.0186	
615.	Ilimane Ndaw	M		Ndar toute	70-814.84.01	
616.	Japr diop	M		Ndar toute	77406.44.39	
617.	Ndeye Guéré Fall		F	Ndar toute	77100.36.80	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
618.	Nafi aneye		F	Ndar toute	70619.11.87	
619.	Mafimatou Fall		F	Ndar toute	70.774.27.70	
620.	yacine Mbaye		F	Ndar toute	77-711-02-33	
621.	Seynabou Sall		F	Ndar toute	77-390-49-11	
622.	Aminata Diakhate		F	Ndar toute	77524.2765	
623.	Fama diop		F	Ndar toute	70.949.85.86	// //
624.	Coumba Fall		F	Ndar toute	70.764.43.88	// //
625.	Seyenabou Sow		F	Ndar toute	77.335-4207	
626.	Nohe Ilimane		F	Ndar toute	70-679.2543	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
627.	Saliou Niang	H		774146470	Ndar_Toute	
628.	Aminata Fall		F	707042770	Ndar_Toute	
629.	~~Yacoubou~~ Amath Sekk	H		776572815	Ndar_Toute	
630.	papa Amadou yagne	H		773379954	Ndar_Toute	
631.	Nafi Diaw		F	709627514	Ndar Toute	
632.	Ndeye ami camara		F	779677514	Ndar_Toute	
633.	Badara Tall	H		775189717	Ndar_Toute	
634.	Aminata camara		F	773705633	Ndar_Toute	
635	Ndeye Diakou Sow		F	776636119	Ndar_Toute	
636.	Khoudia Diop		F	779168618	Ndar_Toute	
637.	Maimouna Bieng		F	779168618	Ndar_Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
638.	Raby Touré		X	781022563	Ndar_Toute	
639.	Assane Fall	H		776135605	Ndar Toute	
640.	Aura Ndiaye		F	705481722	Ndar_Toute	
641.	papa Diey	H		708149701	Ndar_Toute	
642.	papa Ndoye	H		709377799	Ndar_Toute	
643.	Lisoune Seye		F	779706972	Ndar_Toute	
644.	Sokho Mbaye		F	706532954	Ndar_Toute	
645.	Adama Diop		F	705481727	Ndar_Toute	
646.	Khady Diop		F	774868354	Ndar_Toute	
647.	Fanemagaye		F	777727502	Ndar_Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
648.	Seymabou Diop		-	Ndar Toute	77-406-73-13	
649.	Faly Lo	-		Ndar Toute	77-480-66-74	
650.	Nane Diaye		-	Ndar Toute	77-181 03-90	
651.	Nasse Samba Ndiaye	-		Ndar Toute	77-426-78-58	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
652.	Fatou Sene		F	779168618	Ndar_Toute	
653.	oumou Khayri Diop		F	703425057	Ndar_Toute	
654.	Mouride Sall	H		706426361	Ndar Toute	
655.	Ali Ndiaye	H		772936025	Ndar_Toute	
656.	gnoba gueye	H		785475968	Ndar Toute	
657.	Ismaila Ndiaye	H		771243249	Ndar_Toute	
658.	Faloumа Bieng		F	776054325	Ndar_Toute	
659.	Soda Diouf		F	784953071	Ndar_Toute	
660.	Khasadou Ndoye		F	706899430	Ndar_Toute	
661.	Khady Fall		F	703214152	Ndar_Toute	
662.	Anna Sow		F	777109809	Ndar_Toute	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
663.	Pataw Mbaye		F	Ndar toute	// //	
664.	Fatou Mbaye		F	Goxu Mbacc	775141716	
665.	Serigne Abdoulayelô	M		Ndar Toute rue 32 Almamy Mathieu Fall	Enseignant 774033294	
666.	Faly lô	M		Ndar Toute	774806674	
667.	Ndeye anta diagne		F	Ndar Toute	77-228-82-69	
668.	Sokayni diagne		F	Ndar Toute	779642513	
669.	Fatou diagne		F	Ndar Toute	770214500	
670.	Pathé Gueye	M		Ndar Toute	77-4436916	
671.	Khadim diagne	M		Ndar Toute	77-228-82-69	
672.	Phily lô		F	Ndar Toute	77-520-20-71	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
673.	Pataw Mbaye		F	Ndar toute	// //	
674.	Fatou Mbaye		F	Goxu Mbacc	775141716	
675.	Serigne Abdoulayelô	M		Ndar Toute rue 32 Almamy Mathieu Fall	Enseignant 774033294	
676.	Faly lô	M		Ndar Toute	774806674	
677.	Ndeye anta diagne		F	Ndar Toute	77-228-82-69	
678.	Sokayni diagne		F	Ndar Toute	779642513	
679.	Fatou diagne		F	Ndar Toute	770214500	
680.	Pathé Gueye	M		Ndar Toute	77-4436916	
681.	Khadim diagne	M		Ndar Toute	77-228-8269	
682.	Phily lô		F	Ndar Toute	77-520-20-71	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
683.	Mery diop		F	Ndar Toute	70-719-89-72	
684.	Anta Tabara		F	Ndar Toute	70-522-09-32	
685.	Awa Niang		F	Camp gazel	77-207-35-15	
686	Papa diop	M		Ndar Toute	77-402-07-76	
.687.	Ndeye Thiané		F	Ndar Toute	77-228-8269	
688.	Kamara Ndiaye	M		Ndar Toute	77-919-22-07	
689.	panda Fall		F	Ndar Toute	771227009	
690.	Houréma ba		F	Ndar Toute	704066402	
691.	Aminata Niang		F	Ndar Toute	704999914	
692.	Fatima Bieng		F	Ndar Toute	772654325	
693.	yacoine gueye		F	Ndar Toute	772307461	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
694.	Kaby mboup		x	Ndar Toute	776413376	
695.	Moussa Diallo	x		Ndar Toute	774042740	
696.	Vieux Cheikh Ndiaye	x		Ndar Toute	773374989	
697.	Mouri de Sall	x		Ndar Toute	773374989	
698.	Ndeye Binta Diop		x	Ndar Toute	778473457	
699.	yacine Diop		x	Ndar Toute	775140489	
700.	Mariéme Gueye		F	Ndar Toute	77389-27-27	
701.	Aby Gadjo		F	Ndar Toute	77-553-88-75	
702.	Thiara Teuw		F	Ndar Toute	70-886-84-74	
703.	Ndeye Fall		F	Ndar Toute	70-849-35-22	
704.	Rokhaya Diop		f		70-457-31-85	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
705.	Katy Niboup		x	Ndar Toute	77 641 33 76	
706.	Moussa Diallo	x		Ndar Toute	774042740	
707.	Vieur Cheikh Ndiaye	x		Ndar Toute	77 773 574 89	
708.	Mouri de Sall	x		Ndar Toute	77 773 57 489	
709.	Ndeye Binta Diop		x	Ndar Toute	77 847 34 57	
710.	gacine Diop		x	Ndar Toute	77 514 04 89	
711.	Marième Gueye		F	Ndar Toute	77 389-27-27	
712.	Aby Gadjo		F	Ndar Toute	77-553-88-75	
713.	Thiara Tenn		F	Ndar Toute	70-886-84-74	
714.	Ndeye Fall		F	Ndar Toute	70-849-35-98	
715.	Rokhaya Diop		f		70-457-31-85	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
716.	Katy Niboup		x	Ndar Toute	77 641 33 76	
717.	Moussa Diallo	x		Ndar Toute	774042740	
718.	Vieur Cheikh Ndiaye	x		Ndar Toute	77 773 574 89	
719.	Mouri de Sall	x		Ndar Toute	77 773 57 489	
720.	Ndeye Binta Diop		x	Ndar Toute	77 847 34 57	
721	gacine Diop		x	Ndar Toute	77 514 04 89	
722.	Marième Gueye		F	Ndar Toute	77 389-27-27	
723.	Aby Gadjo		F	Ndar Toute	77-553-88-75	
724.	Thiara Tenn		F	Ndar Toute	70-886-84-74	
725.	Ndeye Fall		F	Ndar Toute	70-849-35-98	
726.	Rokhaya Diop		f		70-457-31-85	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
727.	Rosanne Diaye	X		Ndar Toute	70 511 44 42	
728.	Pape Gueye Ndiaye	X		Ndar Toute	70 879 37 76	
729.	Amadou Moustapha gueye	X		Ndar Toute	77 135 05 51	
730.	Seyete Sall		X	Ndar Toute	77 228 82 69	
731.	Ndanté Gueye		X	Ndar Toute	77 577 44 75	
732.	Bridy TALL	X		AT TROPICA	Consultant	
733.	Jamba Yade	X		TROPICA	Consultant	
734.	Ngosse Tabu Toure	X		TROPICA	Consultant	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
735.	Fatou Binou R. Diop		–	Ndar Toute	Ménagère	
736.	Fama Fall		–	Ndar Toute	77 556 63 20 Commerçante	
737.	Ndeye Khady Gueye		–	Ndar Toute	77 141 03 32 Élève	
738.	Oulimata Seye		–	Ndar Toute	Ménagère	
739.	Oulimata Niang		–	Ndar Toute	Ménagère	
740.	Oumrata Fall		–	Ndar Toute	78 390 62 18 Commerçante	
741.	Adja Maty Fall		–	Ndar Toute	77 532 58 00 Ménagère	
742.	Ndeye Maguette Fall		–	Ndar Toute	77 670 00 70 Ménagère	
743.	Fatou Kiné Diop		–	Ndar Toute	77 135 18 73 Ménagère	
744.	Fatou Ndiaye		–	Ndar Toute	77 412 99 49 Commerçante	

Numéro	Prénom et Nom	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
745.	= 26 bis			
746.	= 37 bis			
747.	= 110 bis			
748.	= 184 bis			
749.				
750.				
751.				

TOTAL = 748

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal

11

LISTE DE PRESENCE

N° AG_Sen_Réunion 11_Présence

Séance de consultation avec : **Le Comité Régional de Développement de Louga**

Date : **19 juin 2017**

Lieu : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOUGA

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Adama Fall	X		TROPICA	Consultant 776800744	
2.	Mamadou DRAME	X		Poste centrale de Pêche de Potou	775862824	
3.	Ngone Tabara TOURE		X	Tropica	Consultante 77365 18-30	
4.	Thierno KA	X		CLPA Lompoul	782663471	
5.	Oussynou Ndom	X		chef de Poste central Pêche Lompoul au Plan	772143523	
6.	Mamadou BA	X		Président GIE Intégral Quai de Pêche Lompoul	775543804	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Alion KA	X		Coordonateur CLPA Pêche Lompoul	77.184 65 60	
8.	Alion KA	X		CLPA de Potou	776730347	
9.	ASSAN BA	X		Mareyeur Potou	783458498	
10.	Salla Sow		X	Transformatrice Potou	771484756	
11.	Salla Sow Lompoul		X	Transformatrice Lompoul	762954955	
12.	Mamadou Diouf	X		Adjoint	Sous-Préfet 775296715	
13.	Amadou L Diagne	X		Service Régional Pêche. Louga	Chef de Service	
14.	Khaly Diagne	X		DR Hydraulique / Louga	Chef de DRH	
15.	Matar Khar FALL	X		Service Régional Action Sociale	Chef du SRAS 776319858	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Oumar SY	X		SDPS / Louga	chef SDPS / Louga 775612612	
17.	Cheikh GUEYE	X		Inondard / Louga	Directeur	
18.	Cheikh FALL	X		SRAT / Louga	Chef de Service	
19.	Jean-Paul BAMPOKY	X		DRDR / Louga	Directeur 775726080	
20.	Baidy TALL	X		TROPICA	Consultant	
21.	Opa Diamo Diallo	X		RM Louga	SRAMOSE	
22.	Ahmed Lamine Seck	X		CDL	767538850	
23.	Doudou Ndao	X		SRMG / Louga	Adjoint 776579192	
24.	Arame Gamba FALL		X	SRDC / Louga	Chef 776413719	
25.	Papa Samba DIOUF	X		Tropica	Consultant	
26.	Samba YADE	X		Tropica	Consultant	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
27.	Dame GAYE	X		Kab Gaye Commune	Maire 775354889	
28.	Mouhamed DIA	X		Commune de Thiéppe	Maire 764987499	
29.	Mamadou BA	X		Commune de Léona	Maire 764742239	
30.	Mme Ass TALL SARRE DIANKHA		X	DREEC / Louga	Chef de Service 776955593	
31.	Mamadou Mor FAYE	X		KBSL	E A x CSR Manager	
32.	Seth Lurenberg	X		Kosmos Energy	External Affairs	
33.	Jenny Olsson		X	BP	Environmental Manager	
34.	HELENE MARCHAND		X	Golder	EIES	
35.	Gary A. Brooks	✓		Kosmos Energy LLC Dallas, TX USA	Vice President HSE	
36.	Faly SOW	X		Commune de Louga	Adjoint Maire	
37.	Mamadou BADIOUNE	X		Préfecture / Louga	Préfet	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
38.	Madiop KA	X		Kébémer	Préfet de Kébémer	
39.	Mamadou Véréba BA	X		Louga	SG Conseil Départemental	
40.	Alioune Badara Mbaye	X		Louga	Gouvernorat de la REGION	
41.	Abdoo Kader Koundoul			SDE	Directeur Régional	
42.	Ousmane MBENGUE	X		RTS	Journaliste	
43.	Galaye Sylla	X		Rte Louga web radio	Journaliste	
44.	Sidy Hiam	X		Rwami Guatichen FM	journaliste	
45.	Al Ousseynou DIAGNE		X	Rfm / Louga	Journaliste	
46.	Melick Diallo			ERJ / Louga	Adjoint	
47.	Ousseynou Diakhaté	X		Kosmos	Responsable Communication	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	CHEIKH Diagne	X		Kosmos	National Security Advisor	
49.	Mbaye Sadr	X		Louga Info	Photographe	
50.	Ibrahima SOW	X		~~Aide camp~~ Gouvernance	Aide camp Gouverneur LG	
51.	Fatou Mbengue		X	Conseil Départemental Kébémer / Kébémer	Secrétaire élue	
52.	Galaye Sall			Conseil départemental Louga	Chef du Protocole	
53.	Georg Mbaye	M		Radio Fastop	Directeur Programme	
54.	Aliou NDONG	X		Radio Rezal Fm et Fm	Journaliste reporter	
55.						
56.						
57.						
58.						

TOTAL = 54

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal — 12

LISTE DE PRESENCE — N° AG_Sen_Réunion 12_Présence

Séance de consultation avec : Le Comité Régional de Développement de Thiès

Date : 20 juin 2017

Lieu : GOUVERNANCE DE THIES

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Adama Fall	X		TROPICA	Consultant 776820744	
2.	Bréni NGom	X		Sapeurs pompiers	Cdt de cie	
3.	Mamadou DARRY	X		Sapeurs Pompiers Thiès	Bureau Prévention Plaidoyer	
4.	Sous-Lt Abdou Kogna DIOP	X		Eaux et Forêts Thiès	chef de division suivi-conseil et du bureau cartographie	
5.	Capitaine Babacar FAYE	X		Gendarmerie	Commandant de Compagnie Thiès	
6.	Aminata NDIAYE		X	Chef SDPS / Tivaouane	Chef de Service Départemental des pêches de Tivaouane	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Aminata Diop		X	Mborondeukott	Secrét. Union Femin	
8.	Ameth Diop	X		Mbore ndeunkatt	membre de Pêche	
9.	Oussymou Diokhate	X		Kosmos Energy	Responsable de la Communication	
10.	Seth Luxenberg	X		Kosmos Energy	External Affairs	
11.	Mamadou-Mac DAYE	X		Kosmos	External Affairs Manager	
12.	Makane Mbengue	X		Environnement	Préfet départemental	
13.	Mbaba SENE	X		THIES	AA / Genie	
14.	Amadou Sy	X		Thiès	Gendarme	
15.	Moussa GUEYE	X		DREEC Thiès Environnement	Chef de Service	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
15. bis	Richard Biram FAYE	M	F	Sous-préfet Méouane	Sous-préfet	
16.	Gary A. Brooks	✓		Kosmos Energy Dallas, TX USA	Vice President HSE	
17.	HÉLÈNE MARCHAND		✓	Golder	EIES	
18.	Jenny Olsson		✓	BP	Senior Env. Manager	
19.	NDèye Binta DIOP		X	SRDC / Thiès	Agent Maîtresse Economie Familiale	
20.	Ndiassé SARR	✓		DRDR/Thiès	Chef Division Vulgarisation	
21.	Mamadou Diop	✓		AMP de CAYAR	Conservateur	
22.	Ndèye Fatou TINE		✓	DREEC/THIÈS	Agent	
23.	Fatou Samb		✓	DREE/Thiès	Agent	
24.	Mamadou Seni DIEYE	✓		DREEC/Thiès	Agent	
25.	Eli Coulibaly	—		DREEC/Thiès	Agent	
26.	Lamine CISSOKHO	—		SRAT/THIES	chef service régional	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
27.	Coumba Diop		X	SRADL/Thiès	Agent	
28.	Mamadou dit Papa Ndiaye	X		Green Schapal / cellule inter-OHG	Agent	
29.	Khoose Tabara Touré		X	Tropica	Consultante	
30.	Naly Ndaye		X	Reno Kayar	Reno-marketeur	
31.	El Moussa Kane	X		Coordonnateur CLPA Cayar.		
32.	Aly Ndraye Seck	X		CPC (Comité de pêche cayar)		
33.	Maty Ndaw		X	Transformatrice Cayar	Montoulaye Cayar e.g mail.com	
34.	Mor Mbengue	X		APAC Cayar	moambay26@Gmail.com	
35.	Bamba Mbay	X		GIE entrepreneurs		
36.	Alioune Mbaye			chef service pêche Thiès	mbayali93@yahoo.fr	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
37.	NDèye Nar BEYE		X	Plateforme des Acteurs non Etatiques	Présidente	
38.	Mbaye NDOYE	X		FENAMS Cayar	Président	
39.	Madické SECK	X		Mbalme I		
40.	Moda Samb	X		Commune Joseph Mbodiene/Mbour	Adjoint Maire	
41.	Fatou Kholle		X	CLPA Fass-Boye	membre bureau	
42.	Aissatou Ndiaye		X	Vice Présidente quai de Pêche Fass-Boye	Vice Président quai de Pêche Fass-Boye	
43.	Cheikh DIAGNE	X		ARD THIÈS	diagnecher@yahoo.fr	
44.	Ibrahima Gueye	Y		Mairie de Cayar	Assistant Administratif et financier	
45.	Alioune Ndoye	X		Mairie de Cayar	1er adjoint	
46.	Ndiasse Ka	X		Mairie de Cayar	Maire	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
47.	Bassirou NDIAYE	X		Conseil Départemental Thiès	Secrétaire général	
48.	Mme CAMARA Nénè G. DAGE		X	Tourisme Thiès Mbour	chef du Service Régional	
49.	Moukhtar Mbengue	X		Pout (Kayar)	Sous-Préfet de Kayar	
50.	Boidy TALL	X		TROPICA	Consultant	
51.	Papa Samba Diouf	X		Tropica	Consultant	
52.	Samba YADE			Tropica	Consultant	
53.	Julie Cissé			GIPS / WAR	Coord	
54.	Fatoumata Seydi		X	DREEC / Thiès	Agent	
55.	= 15 bis					

TOTAL = 55

Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Ahmeyim/Guembeul de production de gaz offshore en Mauritanie et au Sénégal

Consultations Publiques au Sénégal

13

LISTE DE PRESENCE

N° AG_Sen_Réunion 13_Présence

Séance de consultation avec : Le Comité Régional de Développement de Dakar

Date : 05 Juillet 2017

Lieu : Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
1.	Adama Fall	X		Tropica	Consultant 776807444	
2.	Boidy TALL	X		TROPICA	Consultant 775128958	
3.	Amadou KA	X		Sous-préfecture de grand Dakar	Adjoint sous-préfet 775290822	
4.	ELHADJI MAÏF DIAW	X		PORT AUTONOME DE DAKAR	Chef du BETPA/DOP	
5.	Adama Faye Tall		X	Sonatel	Com. institutionnelle Chef de Projet RSE	
6.	Aboubakry DIALLO			SENELEC	Expert aboubacry.diallo@senelec	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
7.	Jules Faye	X		Gendarmerie cie Dakar	Adjt cdt cie	
8.	Idrissa KANE	X		IRTSS / DK	Inspecteur du Travail 775445723	
9.	Marie-Saturnin MBOYO-NZEREZEM	X		Gendarmerie cie DAKAR	Stagiaire	
10.	Gabriel Emmanuel NDIAYE	X		Gendarmerie cie Dakar	stagiaire	
11.	DJIBRIL NDIAYE	X		GENDARMERIE CIE DKR	STAGIAIRE	
12.	Adama Diouf		X	Gendarmerie cie Dakar	stagiaire	
13.	Aimé Boissy	X		ANAT	Chef de Service 775144958	
14.	Gorgui GUEYE	X		DPC / MINTSD	Chef de Bureau 775374440	
15.	ISSA THIAW	X		GREEN Sénégal DAKAR	Coordinateur programme marin et côtier 775249149	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
16.	Cheikh Mbodou KH. Djito	X		77 576 38 57 Lobbou Gaz	Directeur des opérations et Projets	
17.	BASSIROU NDIAYE			Environnement TOUÏ AZIMUTS	77 647 26 51 Coordinateur	
18.	Cheikh NDIAYE	X		Service régional planification	775315671 Economiste	
19.	Abdoulaye Ba	X		DIRECTION DES PECHES	AGENT QUALITE 776293408	
20.	Aboussane Samba BALDE	X		DEEC / CDD	Agent CDD 775271012	
21.	Cheikh T. Kandé	X		Sonego	Journaliste 773025796	
22.	Mamadou Lamine DIAGNE	X		ONG La Lumière/Kédougou	I.E. Coordinateur de Projet	
23.	Marie-Khemessé NGOM NDIAYE		X	Direction Lutte contre la MALADIE DGS / M. Santé et Action Sociale	Directeur 33 869 42 83 33 834 24 83	
24.	Maryam Khadim MBACKE		X	DRI / MIM	Chef de Division	
25.	MASSIMA SAMB			cdt Résu (SCE) QAD	776435372	
26.	Mariéme Soda DIALLO		X	CSE / Dakar	Chargée du projet 776562058	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
26. bis	[illegible] Diallo	X		COD / Rue [illegible] (DEEC)	[illegible]	
27.	Seaign. FAYE	X		EDEQUE / UCAD	Directeur	
28.	Diodj SENE	X		HASSMAR	Délégué nord 776412826.	
29.	Ousmane Diouf	X		HASSMAR	Responsable de la branche [illegible] 775344020	
30.	Ibrahima TOURE	X		DH / MEDER	chef de mn HC	
31.	Abdoulaye Gy	X		NEEC	NEIE / NEEC	
32.	Hebibou NDANE	X		SAPCO	Jardinier (pensé)	
33.	Abdoul Aziz LY	X		Service régional Leche	chef de service	
34.	Ndèye Awa Ndiaye		X	Direction Pêche maritime. BISAC.	chef bureau législation. D.P.M.	
35.	Ndèye Aïcibatou Lô NDANE		X	Service Régional Assainissement Dkt	Chef de Service 776571677	
36.	Moussa Mbaye Gueye	P		ENDALEAD AC	Directeur Exécutif 775750537	
37.	Thierry FAYE	X		Forem Civil	775715467	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
37. bis	Maha SALL		X	HCW - Commissariat. OMVS	Expert hydrologue mahasall@yahoo.fr	
38.	Abdou Gueye	X		ZEBAD	Environnementaliste / spécialiste en gestion des impacts des hydrocarbures et développement	
39.	Mame Diarra B Ndiaye		X	OXFAM	chargée projet industrie extractive	
40.	Abdoul Malikey Bousso	X		PCQVP / Pensé	Vice président chargé des SNP et de l'ITIE	
41.	Cheikh Moussa CAMARA	X		ASAN / Mbao	Chargé des structures décentralisées	
42.	Elisabeth NDiaye		X	SRADI / Dakar	Adjoint chef de service	
43.	Fatoumata Jobarteh		X	ARD / DK	Assistante planification	
44.	Awane THIOUNE	X		ANSD / DR	chef de service Régional	
45.	Ibra Diokhané	X		ADEEC / AKR	Agent	
46.	Diéng Myriam		X	DEEC 776087171	myriamdieng@hotmail.com stagiaire	
47.	Aminata NDAGME BARRE		X	ACTDEV / 775518921	Chargée de communication aminata.barre@gmail.com	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
48.	Bouna Sémou THIOUNE	X		Direction Régional de l'Urbanisme Dakar	Contrôleur 776334933	
49.	Cheikhou Oumar NDIAYE	X		Senelec	DCPSE / Service Environnement	
50.	DJIBY SEYE	X		TOTAL-OIL	DG	
51.	Aminata Diouf CISS		X	SRMG Dakar	Chef du service	
52.	Ndèye Penda Diome Diène		X	Direction de la Inspection et de la Promotion Minière / MIM Dakar	Chef du Groupe de laboratoires d'Analyses de la DPPM	
53.	Khadim NIASSE	✓		Senelec	IGPP / Gat & Charbon	
54.	Mohamadou Moustapha THIAM	✓		Institut des Sciences de la Terre UCAD	Enseignant / Chercheur	
55.	Marguerite Gueye Diédhiou		✓	Le Soleil	773584526	
56.	Aliou Thiam	X		Région médical Dakar	776551387	
57.	Diéry Ndèye Cissé		X	RTS / Radio	journaliste 771520618	
58.	Khady Sonko		X	Le Quotidien	journaliste	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
58. bis	MARTIAL NDIONE	X		SAPEUR POMPIER / DAKAR	775891423 COMMANDANT COMPAGNIE	
59.	Djiby Diallo	X		Sous-Préfecture Dabali Plateau	Sous-Préfet	
60.	Massène SENE	X		Préfecture Guédiawaye	Adjoint au Préfet	
61.	Ndongo NDIYE	X		Gendarmerie Nationale	Chef de la section environnement 776993712	
62.	Mame Aïssatou NIASSE		X	Direction des Aires Protégées	Suivi - évaluation 779708312	
63.	Assane GOUDIABY	X		Institut des sciences de l'Environnement (ISE) UCAD	enseignant/chercheur coordonnateur Master	
64.	Saliou SATHIE			Parc National des Iles Madeleines	Suivi écologique 779494781	
65.	Safietou Tall			DEEC/DCPN	778186808	
66.	Ican F. Fauge	X		ITIE	Res Responsable Communication 775285152	
67.	Moustapha FALL			ITIE	Responsable Affaires juridiques 773064441	
68.	JACADOU BESE			RTSV	CAMERAMAN	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
69.	Cheikh M. Bamba GUEYE			RTS TV.	Journaliste	
70.	OUSSEYNOU NIASSE			RTS TV	Technicien de son	
71.	Hassane BA			RTS TV	Assistant	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
72.	Awogné Badara Fall	X		Lamp fall TV	Journaliste - Reporter 77574 22 49	
73.	Cheikh Gueye	X		Lamp fall TV	Cameraman 77540 1988	
74.	Pape Gueye	X		Lamp fall FM	Reporter	
75.	Malick. FAYE	X		SONES	Ingenieur/ charge du projet	
76.						
77.	Youssou Baldé			Photographie	Photographe 77 630 0737	
78.	Bacary Seyti			journaliste irafrik.com SG - OVSEO	www.ovseo.org www.irafrik.com 77642 26 26	
79.	Omar DEME			DR Hydraulique DK	Chef DR Hyd	
80.	Djibo Leity Diang	X		ANAM	Chef Service DPM 77 720 66 66	
81.	Camille J.P. MANEL	X		Greenpeace	Conseiller Politique	
82.	El Hadji Djiege Diop			Navrie M/Omg S/Coeur	Secretaire Elu	
83.	Nar DIEME	X		Centre Anti Poison/MSAS	Toxicologue Environnement 776496156	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
84.	Marie KHEMESSE NGOM NDIAYE		X	Direction Lutte contre la maladie DGS/MSAS	DIRECTEUR	77-5342483 ndiayekhemesse@gmail.com
85.	Diery Diao	X		Chambre de Commerce	étudiant 77444-70-85	
86.	Cheikh O Baldé	X		DREEC-DK 776588872	agent technique	
87.	Mamadou Moustapha FAL	X		DREEC-DK	Adjoint au chef de la DREEC	
88.	Omar BALDE	X		DREEC-DK	Stagiaire 773086513	
89.	Ahmadou T. BARRY	X		DREEC-DK	Agent Technique	
90	Estelle BALDELLI		X	BP	Responsable Environnement/Social Respect réglementation	
91.	Mamadou Mar FAYE	X		KOSMOS	External Affairs Manager	
92.	Gerard Manservie	X		BP	Country Manager	

N°	Prénom et Nom	Sexe M	Sexe F	Structure/Localité	Fonction/ statut	Signature
93.	Babacar Ndiaye	X		Gouvernance, adjt Gouverneur	AA. Dakar	
94.	Ibrahima TOURE	X		AM/MEDER	chef division tourneboo Oyotunji	
95.	Khady NDiaye		X	DREEC-DK	Chef de division	
96.	Papa Gora Guey	X		DREEC DK	chauffeur	
97.	Khadamourand Faye	X		UCAD-FSJP	Etudiant	
98.	Mamy P. Sompaky		X	DREEC-DK	Agent	
99.	Sarr Marie Nathalie		X	DREEC-DK	Stagiaire	
100.	= 15 bis					
101.	= 26 bis					
102.	= 37 bis					
103.	= 58 bis					

TOTAL = 103

Consultations – EIES Projet Almeyim/Guembeul Liste présence n° AG_Sen_Réunion 4-complément_Présence

le 6 juillet 2017

NOM		Fonction	Contact
Thierno	DIOP	Pdt du C. Cp.	77 543 09 44
Mamadou	WADE	Pdt Com. Pêche	76 397 68 48
Cumar	BA	Vice Pdt Cp.	77 648 71 00
Aby Kane	Diallo	S.G. Cp.	77 573 77 80
Baye	DIOP	Pdt Com. Sports	77 963 39 96
Papa Ibrahim	DIAGNE	Secrétaire Adj. Cp	77 658 50 44
Khady	FALL	Pdte Com. Éducation	77 571 32 32
Nafi	SENE	Pdte Com. Santé	77 720 79 36
Yally	FALL	Pdt. Com. Environnement	77 560 41 42
Aminata	SENE	Trésorière Adjte	77 549 27 55
Abou	Diallo	Pdt. Com. Équipement	77 511 56 25
Khary	SYLLA	Pdte. Com. Non Femme	77 539 44 78

ANNEXE 4 :
ALBUM PHOTOS

AG_Sen_Réunion 1_Photos

REUNION AVEC LE COMITE PETROLE – GAZ DE SAINT-LOUIS

AG_Sen_Réunion 2_Photos

REUNION AVEC LE CRD DE SAINT-LOUIS

AG_Sen_Réunion 3_Photos

REUNION AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS

AG_Sen_Réunion 4_Photos

SEANCE OUVERTE DE SAINT-LOUIS

AG_Sen_Réunion 5_Photos

REUNION AU QUARTIER GUET NDAR (*Saint-Louis*)

AG_Sen_Réunion 6_Photos

REUNION AU QUARTIER GOXXU MBACC (*Saint-Louis*)

AG_Sen_Réunion 7_Photos

REUNION AU QUARTIER PIKINE (*Saint-Louis*)

AG_Sen_Réunion 8_Photos

REUNION AU QUARTIER SOR (*Saint-Louis*)

AG_Sen_Réunion 9_Photos

REUNION AU QUARTIER HYDROBASE (*Saint-Louis*)

AG_Sen_Réunion 10_Photos

REUNION AU QUARTIER NDAR TOUTE *(Saint-Louis)*

AG_Sen_Réunion 11_Photos

REUNION AVEC LE CRD DE LOUGA

AG_Sen_Réunion 12_Photos

REUNION AVEC LE CRD DE THIES

ANNEXE R : FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DES PRODUITS (FDS)

Annexe R
Fiches de données de sécurité des produits (FDS)

CONTENU DE L'ANNEXE

Cette annexe contient une liste préliminaire et une compilation de 56 Fiches de données de sécurité des produits (FDS) identifiés dans le registre provisoire de matériaux et de substances dangereuses du projet (voir annexe O-1) et présentement disponibles en français. Le tableau 1 liste les produits et matériaux pour lesquels les 56 FDS sont fournies. Les FDS sont donc présentées dans le même ordre que celui du tableau.

La liste et la compilation des FDS seront mises à jour et complétées à une étape ultérieure du projet, le cas échéant, pour ainsi produire la demande ICPE pour le projet.

Tableau 1. Liste des 56 FDS compilées à l'annexe R

Ordre de présentation	Liste des FDS présentées dans l'annexe R
1	Acétone
2	Acétylène
3	Ambertron
4	Anti-static foam cleanser
5	Brake cleaner
6	RX-5254
7	RX-9034A
8	Corexit® EC9500A
9	Enduit d'étanchéité d'uréthane transparent (aérosol)
10	Lectra Clean® II dégraissant puissant non chloré (aérosol)
11	Stabilisateur de carburant
12	Defoamer AF340
13	D-D
14	DUO-VIS
15	E.M.C. Plus
16	Quik Fill 34 Neutral Floor Cleaner
17	Ecotrol* RD
18	Emulsotron® CC3344-G
19	EVO-STIK 528 Contact Adhesive
20	Alcool isopropylique
21	Irving Jet fuel A-1
22	Jotacote Universal – Comp. B
23	Jotamastic 87 Aluminium – Comp. A
24	Jotun Thinner No. 10
25	Loctite MR GS1 Gasket Sealant
26	Loctite 222 Threadlocker known as Loctite 222 Threadlock 50 ml EN
27	Loctite 242C Threalocker 10 ml
28	Loctite 406
29	Loctite 542
30	Loctite LB 8008 C5-A known as Loctite® Anti-seize Lubricant
31	Loctite® Control™ Ultra Gel™ Super Glue - Canada
32	Loctite LB 8023 Marine Grade Anti-Seize known as Marine Grade Anti-Seize

Ordre de présentation	Liste des FDS présentées dans l'annexe R
33	MEG
34	METHANOL
35	Methyl Alcohol 99.8 PCT Purity
36	M-I Gel
37	3-36® Lubrifiant de précision polyvalent (aérosol)
38	NALFLEET NALCOOL 2000
39	Oven Grill & Fryer Cleaner
40	Oxygène
41	Penguard Tie Coat 100 Comp. B
42	Solution de Povidone Iodée
43	Clear Protective lacquer Aerosol
44	RX-9022
45	Saf Acid™
46	Sigma thinner 21-06
47	Soda Ash
48	Bisulfite de sodium (40%)
49	Hydroxide de sodium en solution (30-54%)
50	Transaqua HT2
51	Hardtop AS/HB Comp B
52	Hardtop XP Comp A
53	Versagel† HT
54	VG-Plus*
55	VG-Supreme†
56	WD-40® Multi-Use Product - [Non-aerosol]

Fiche signalétique

NUMERO D'URGENCE :

(USA) CHEMTREC : 1(800) 424-9300 (24hrs)
(CAN) CANUTEC : 1(613) 996-6666 (24hrs)
(USA) Anachemia : 1(518) 297-4444
(CAN) Anachemia : 1(514) 489-5711

SIMDUT	Vêtements de protection	TMD Routier/Ferroviaire
SIMDUT CLASSE: B-2 D-2B		CLASSE TMD: 3 NIP: UN1090 GE: II

Section I. Identification et utilisations du produit

Nom du produit	**ACÉTONE**
Formule chimique	CH3COCH3
Synonymes	2-Propanone, Dimethyl ketone, Methyl ketone, Ketone propane, Dimethyl formaldehyde, AC-0150, AC-0150SC, AC-0150PG, CD-0150, GD-0150, AC-0151, AC-0152, M-11823, M-12097, M-13002, M-13387, 00870, 00876, 00878, 00884, 00896
Fournisseur	Anachemia Canada. 255 Norman. Lachine (Montréal), Que H8R 1A3
Utilisations	Pour usage de laboratoire seulement.

CI#	Non disponible.
CAS#	67-64-1
Code	AC-0150
Poids moléculaire	58.08
Remplacement	

Section II. Ingrédients

Nom	CAS #	%	LMP
1) ACÉTONE	67-64-1	90-100	Limites d'exposition: ACGIH TWA 500 ppm (1188 mg/m3); STEL 750 ppm (1780 mg/m3)

Valeurs de toxicité des ingrédients dangereux

ACÉTONE:
ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg (Souris). 5800 mg/kg (Rat). 5340 mg/kg (Lapin).
VAPEUR (CL50): Aiguë: 50100 mg/m3 (Rat) (8 heure(s)). 44000 mg/m3 (Souris) (4 heure(s)).

Section III. Données physiques

État physique et apparence / odeur	Liquide clair, incolore et volatil caractérisé par une odeur doucêatre.
pH (sol. 1%/eau)	Non disponible.
Seuil de l'odeur	2-62 ppm
Volatilité	100% (V/V)
Point de congélation	-94°C
Point d'ébullition	57°C
Gravité spécifique	0.79 (Eau = 1)
Densité de vapeur	2 (Air = 1)
Pression de vapeur	>181 (400) mm de Hg @ 20°C (39.5°C)
Coeff. de par. eau/huile	0.58
Taux d'évaporation	7.7 (Acétate de n-butyle = 1).
Solubilité	Miscible dans l'eau.

Section IV. Risques d'incendie et d'explosion

Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: -20°C (Vase Clos Tag)
Limites d'inflammabilité	SEUIL MINIMAL: 2% SEUIL MAXIMAL: 13%
Température d'auto-ignition	464°C
Produits de dégradation par le feu	Oxydes de carbone (CO, CO2).
Mode d'extinction d'incendie	Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du dioxyde de carbone, ou une mousse d'anti-alcool. L'eau risque d'être sans effet sur le feu. Porter une protection personnelle adéquate pour empêcher le contact avec la substance ou ses produits de combustion. Respirateur autonome avec masque facial intégral, avec détendeur ou sous pression. Ne pas pénétrer sur les lieux d'un incendie dans un espace clos sans vêtements protecteurs appropries et sans appareil respiratoire autonome a surpression homologue. Refroidir les contenants avec de très grandes quantités d'eau. Disperser les vapeurs avec de la pulvérisation d'eau si elles ne sont pas enflammées.
Dangers particuliers de feu et d'explosion	Extrêmement inflammable. Ce produit émet des vapeurs qui peuvent voyager ou être transportées par des courants d'air et qui peuvent s'enflammer au contact de lampes témoins, d'autres flammes, d'étincelles, d'éléments chauffants, d'équipement électrique, de sources d'électricité statique ou de toute autre source d'ignition située à distance du point d'origine. Les vapeurs forment un mélange explosif avec l'air. Le contenant peut exploser lors d'un feu ou lorsqu'il est chauffé. Au contact avec des agents oxydants peut causer le feu et/ou l'explosion. Le produit n'est pas sensible à l'impact. Le produit est sensible aux décharges statiques. Dégage des vapeurs toxiques dans des conditions d'incendie.

Section V. Propriétés toxicologiques

Voies d'absorption	Ingestion et inhalation. Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Absorption par la peau.
Effets d'une exposition aigue	Dangereux par ingestion, inhalation ou absorption par la peau. Irritant. Organes-cibles: appareil respiratoire, peau, yeux, poumons, système nerveux central, reins, foie. 2500 ppm (ACÉTONE) est hautement dangereux pour la vie ou la santé.
Oculaire	Provoque une irritation, une conjonctivite, et dommage possible à la cornée. Peut causer des dommages permanents. IRRITATION: YEUX-LAPIN 20 mg SÉVÈRE.
Cutané	Provoque des éruptions cutanées. Le contact prolongé et répété de ce produit avec la peau peut causer un dégraissement et un dessèchement de la peau se traduisant par une dermite. Facilement absorbé par la peau. Voir inhalation.
Inhalation	Peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements, un faiblesse, des étourdissements, une sommolence, une vision brouillée, une incoordination, une narcose et une dépression du système nerveux central.
Ingestion	Provoque une irritation gastro-intestinale. Dommage aux reins. Voir inhalation.

Section V. Propriétés toxicologiques

Effets chroniques d'une surexposition	L'emploi prolongé peut causer une dermatite sèche. Humain: passe la barrière placentaire, détecté dans le lait maternel. Effets cancérogènes: Non disponible. Effets mutagènes: Non disponible. Effets tératogènes: Non disponible. Toxicité de ce produit pour le système reproducteur: Non disponible. Au meilleur de nos connaissances, la chimie, la physique, et la toxicité de cette substance n'est pas parfaitement connue. Conditions médicales pouvant s'aggraver: Les personnes atteintes au préalable de maladies des yeux ou de la peau peuvent manifester une sensibilité accrue au produit en cas de fortes expositions.

Section VI. Premiers soins

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières écartées afin d'assurer un rinçage complet. Demander de l'aide médicale.
Contact cutané	Se rincer immédiatement à grande eau et savon pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Demander de l'aide médicale. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Amener la victime en plein air. Si la victime respire difficilement, administrer de l'oxygène au moyen d'un respirateur agréé. Pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiopulmonaire si la victime a cessé de respirer. Demander de l'aide médicale.
Ingestion	Ne pas faire vomir la victime. Empêcher le produit d'être aspiré dans les poumons en plaçant la personne incommodée sur son côté gauche. Ne jamais donner de liquide à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin immédiatement. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures. REMARQUES À L'INTENTION DU MÉDECIN: Si plus de 2.0 ml par kg de poids ont été avalés, faire vomir sous surveillance. Si des symptômes tels que la perte de réflexe pharyngé, des convulsions ou la perte de connaissance surviennent avant que la personne ait vomi, envisager la possibilité de procéder à un lavage gastrique avec une sonde endotrachéale à ballonnet.

Section VII. Données sur la réactivité

Stabilité	Stable. Conditions à éviter: Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'allumage, contamination.
Produits de décomp. dangeureux	Not available.
Incompatibilité	Peut réagit violemment ou explosivement avec: agents oxydants, acides, bases, mélanges de solvant chlorés et de composés alcalins, agents de réduction, anhydride chromique, hexachloromélamine, trichloromélamine, dichlorure de soufre, tert-butoxyde de potassium, méthyl-2 butadiene-1,3, ammoniac, amines, composés halogènes, perchlorates, chlorure de nitrosyle, bromoforme, chloroforme, acide permonosulfurique, chlorure de chromyle, hypobromite de sodium, peroxyde d'hydrogène, acide acétique, acide sulfurique, acide nitrique, acide chlorhydrique.
Produits de réaction	Non disponible. Le produit est non polymérisable.

Section VIII. Mesures préventives

Vêtements de protection lors de déversement

Porter un appareil respiratoire, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

Fuite ou déversement

Évacuer les lieux. Éliminer toutes les sources d'ignition. Rester du côté d'ou vient le vent; éviter les lieux bas. Entourer la zone contaminée d'une digue du sable ou d'une autre barrière étanche. Absorber dans du sable ou de la vermiculite et placer dans un contenant fermé pour les rebuts. Utiliser de l'eau vaporisée pour réduire les vapeurs. Utiliser des outils anti-étincelle. Aérer et nettoyer la zone de déversement après ramassage de la substance. NE PAS jeter les résidus à l'égout. NE PAS toucher au contenant endommagé ou au produit répandu. L'écoulement vers un égout peut créer un danger de feu ou d'explosion.

Elimination des résidus

Brûler dans un incinérateur de produits chimiques à postcombustion équipé d'un épurateur de fumées. Conformément à tous les règlements applicables. Le produit peut être nuisible pour la vie aquatique. Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

Entreposage et manipulation

Les contenants en aluminium ne sont pas recommandés pour entreposer le produit. Tenir au frais, à l'abri de la chaleur, des étincelles, et des flammes. Garder dans un local bien aéré. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible. N'introduire aucune autre matière dans le contenant. Ne pas vider à l'égout. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Conserver à l'écart de la lumière directe du soleil ou d'une forte lumière incandescente. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Manipuler sous une hotte appropriée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant de transvaser, raccorder le contenant à la terre. Mettre les contenants de ce produit à la masse. Employer du matériel pour atmosphères explosives. Utiliser des outils anti-étincelle. Éviter l'accumulation dans les endroits bas et fermés. Présence possible de résidus dangereux dans les contenants vides. Ne pas transvaser sous pression. Manipuler et ouvrir le contenant avec prudence. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ce produit doit être manipulé par des personnes qualifiées. Éviter soigneusement tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après emploi. Conformément aux bonnes pratiques d'entreposage et de manutention. Il est interdit de fumer ou de manger en manipulant ce produit. Ne jamais utiliser de torche à soudre ou à couper sur les contenants ou à proximite (meme vide)-une explosion peut en resulter.

Section IX. Mesures de protection

Vêtements de protection

Masque facial et/ou lunettes anti-éclaboussures. Gants en caoutchouc butylique, combinaisons de travail, tablier et/ou autres vêtements de protection résistants. Suffisant(e) pour protéger la peau. Un appareil respiratoire approuvé par OSHA/MSHA est recommandé en l'absence de mesures environnementales. Si plus que le LMP, ne pas respirer la vapeur. Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas porter de verres de contact. Prévoir des bains oculaires et des douches pour les urgences. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Contrôles d'ingénierie

Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation locaux, ou d'autres procédés d'ingénierie pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Utiliser de l'équipement de ventilation anti-explosion. Utiliser une ventilation adéquate. Ne pas utiliser dans lieux mal aérés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long du sol ou s'accumuler dans les endroits bas. Vapeurs plus lourdes que l'air. Assurer une ventilation au niveau du sol et plus haut.

Section X. Autres renseignements

Précaution particulières ou commentaire

Liquide extrêmement inflammable! Irritant! Risques de lésions oculaires graves. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec le produit. Éviter les expositions prolongées ou répétées. Utiliser sous une hotte. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Le liquide peut accumuler une charge statique lorsqu'il est transvasé ou agité. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Relier entre eux et mettre à la terre l'équipement et les contenants qui servent à transvaser ce produit de façon à prévenir l'accumulation d'électricité statique. Utiliser des outils anti-étincelle. Manipuler et ouvrir le contenant avec prudence. Le récipient ne doit être ouvert que par une personne techniquement qualifiée.
Substances synergiques: Une exposition à l'acétone peut augmenter la sensibilité du foie aux solvants chlorés (tétrachlorure de carbone, chloroforme, trichloroéthylène, trichloro-1,1,2 éthane, dichloro-1,1 éthylène, dibromochlorométhane, bromodichlorométhane), bromoforme, éthanol et acétonitrile.
RTECS NO. AL3150000 (Acétone).

NFPA

Préparé par MSDS Department/Département de F.S..

Validé le 11-Juill.-2012

Bien que nous croyons exactes les données soumises à la date ci-haut mentionnée, la compagnie ne garantit aucun des détails ci-joints et de ce fait se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces données. Ces données sont offertes uniquement pour votre considération, recherche et vérification.

2.1 : Gaz inflammables

Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Acétylène (dissous)

N° FDS : 001

Description chimique : Acétylène (dissous)
No CAS :74-86-2
No CE :200-816-9
No Index :601-015-00-0

N° d'enregistrement : 01-2119457406-36-

Formule chimique : C2H2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation. Gaz inflammable pour applications de soudage, coupage, chauffage, brasage .
Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire. Réaction chimique/synthèse.
Utiliser comme carburant.
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : PRAXAIR N.V.
NIJVERHEIDSSTRAAT 4
2260 OEVEL-WESTERLO Belgique-Belgie

EUROPEAN PRAXAIR REPRESENTATIVE SITES => SECTION 16

Adresse e-mail (personne compétente) : we_sds@praxair.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : EUROPEAN PRAXAIR EMERGENCY NUMBERS => SECTION 16

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers physiques : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air - (CLP : EUH006)
Gaz inflammables - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Flam. Gas 1) - H220
Gaz sous pression - Gaz dissous - Attention - (CLP : Press. Gas) - H280

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F+; R12
R5
R6

SECTION 2. Identification des dangers (suite)

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- **Pictogrammes de danger**

- **Code de pictogrammes de danger** : GHS02 - GHS04
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H220 - Gaz extrêmement inflammable.
  H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- **Informations supplémentaires sur les dangers** : EUH006 - Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- **Conseils de prudence**
  - **Prévention** : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
  - **Intervention** : P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque.
    P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
  - **Stockage** : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substance / 3.2. Mélanges

Substance.

Nom de la substance		Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Acétylène (dissous)	:	100 %	74-86-2 200-816-9 601-015-00-0 01-2119457406-36-	F+; R12 R5 R6	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas Dissolved (H280) Expl. (EUH006)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.
Pour des raisons de sécurité, l'acétylène est dissous dans l'acétone (Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3) ou dans le diméthylformamide (Repr. 1B, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2). Les vapeurs de solvant sont extraites en tant qu'impuretés lorsque l'acétylène est extrait de l'emballage. La concentration des vapeurs est inférieure aux concentrations limites pour justifier un changement du classement de l'acétylène .
La bouteille est remplie d'une matière poreuse qui dans certain cas contient des fibres d'amiante. Ces fibres d'amiante sont enfermées dans la matière poreuse et il n'y a pas d'esposition dans les conditions normales d'utilisation. Voir la section 13 pour l'élimination de ces bouteilles.
* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.
* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.
* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.
Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

- Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

- Contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.
Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Obtenir une assistance médicale.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
Poudre sèche.

- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.
Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence . Si possible, arrêter le débit gazeux. Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient reste froid. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux.
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).
Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
Vêtement d protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Essayer d'arrêter la fuite.
Prendre en compte le risque d'atmosphères explosives.
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
Évacuer la zone. Assurer une ventilation d'air appropriée. Éliminer les sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.
La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Éviter tout contact avec le cuivre pur, le mercure, l'argent et le laiton à plus de 65% de cuivre.
Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX).
N'utiliser que des outils non étincelant.
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.
Le solvant peut s'accumuler dans les canalisations. Pour l'entretien, utiliser des gants résistant appropriés (spécifiques pour le DMF ou l'acétone), des lunettes de protection étanches.
Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.
Pression de service limitée dans les canalisations à 1,5 bar (manométrique) ou moins en cas de réglementation nationale plus sévère, avec un diamètre maximum DN 25.
Considérer l'utilisation d'anti-retour arrêts de flamme.
Pour plus d'information pour une utilisation en sécurité, se référer au code de pratique acétylène de l'EIGA (IGC DOC 123/04).
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.
Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.
Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives.
Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)

Acétylène (dissous)

: Inhalation -court terme (systémique) [mg/m3] : 2675
: Inhalation -court terme (systémique) [mg/m3] : 2500
: Inhalation -chronique (systémique) [mg/m3] : 2675
: Inhalation -chronique (systémique) [ppm] : 2500

PNEC:concentration prévisible sans effet

: Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

: Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés.
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.
Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.
La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessite une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:
Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.
Porter des lunettes de protection étanches équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.

• protection des yeux/du visage

: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

• Protection de la peau

- Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

- Divers

: Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique.
Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.
Norme EN ISO 1149-5 - vêtements de protection: Propriétés électrostatiques.
Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

• Protection respiratoire : Aucune n'est nécessaire.

• Risques thermiques : Aucune n'est nécessaire.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gaz.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur d'ail. Difficilement détectable à faible concentration.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH	: Non applicable.
Masse molaire [g/mol]	: 26
Point de fusion / Point de congélation	: 11,1
Point de fusion [°C]	: -80,8
Point d'ébullition [°C]	: -84 (s)
Température critique [°C]	: 35
Point d'éclair [°C]	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: 2,3 - 100
Pression de vapeur [20°C]	: 44 bar
Densité relative, gaz (air=1)	: 0,9
Densité relative, liquide (eau=1)	: Non applicable.
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 1185
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]	: 0,37
Température d'auto inflammation [°C]	: 305
Point de décomposition [°C]	: 635
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: 0,011 Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucun(e).

9.2. Autres informations

Autres informations : Aucun(e).

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Dissous dans un solvant absorbé dans une matière poreuse.
Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Peut réagir violemment avec les oxydants.
Peut former un mélange explosif avec l'air.
Peut se décomposer violemment à hautes température et/ou pression, ou en présence d'un

SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)

catalyseur.
Peut réagir de manière explosive même en l'absence d'air.

10.4. Conditions à éviter

: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
Haute température.
Haute pression.

10.5. Matières incompatibles

: Air, Comburant.
Forme des acétylures explosifs avec le cuivre, l'argent et le mercure.
Ne pas utiliser des alliages contenant plus de 65% de cuivre.
Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent.
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : L' acétylène a une faible toxicité par inhalation. La valeur limite d'exposition (VLE) pour intoxication humaine faible, sans effets résiduels est de 100.000 ppm (107.000 mg/m3).
Il n'y a pas de données pour la toxicité par ingestion ou par contact cutanée (études impossibles car la substance est un gaz à température ambiante).
Les critères de classification ne sont pas réunis.

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit.

Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

: Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : 242

EC50 72h Algae [mg/l] : 57

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 545

12.2. Persistance et dégradabilité

: Dégradation rapide par photolyse dans l'air. Ne subit pas la réaction d'hydrolyse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

: Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4).
Voir section 9.

SECTION 12. Informations écologiques (suite)

12.4. Mobilité dans le sol

: Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable. .

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet connu avec ce produit.

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Éviter de rejeter à l'atmosphère.
Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air.
Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un anti-retour de flamme.
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30/10 "" Disposal of gases"", téléchargeable sur http://www.eiga.org.
Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

Liste des déchets dangereux : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

: A fin d'élimination, faire reprendre la bouteille de gaz par le fournisseur, exclusivement. La bouteille contient une matière poreuse qui peut contenir des fribres d'amiante et qui est saturée d'un solvant (acétone ou dimethylformamide).

SECTION 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU : 1001

Étiquetage ADR, IMDG, IATA

: 2.1 : Gaz inflammables

Transport terrestre (ADR/RID)

I.D. n° : 239

Désignation officielle de transport ONU : ACÉTYLÈNE DISSOUS

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Code de classification : 4 F

Instruction(s) d'emballage : P200

Restriction de passage en tunnels : B/D : Passage interdit dans les tunnels de catégorie B et C lorsque les marchandises sont transportées en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.

Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG)

Proper shipping name : ACETYLENE, DISSOLVED

Class : 2.1

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

Emergency Schedule (EmS) - Fire : F-D
Emergency Schedule (EmS) - Spillage : S-U
IMDG-Marine pollutant : No

Air transport (ICAO-TI / IATA-DGR)

Proper shipping name (IATA) : ACETYLENE, DISSOLVED
Class : 2.1
Cargo Aircraft only : Allowed.
Packing instruction - Cargo Aircraft only : 200

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.
Avant de transporter les récipients:
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code : Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).
Réglementation Seveso 96/82/EC : Listé.

Législation nationale

Règlementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit.
Se reporter à la section 8.2.

SECTION 16. Autres informations

Indication de changements : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.
Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Liste du texte complet des Phrases-R en section 3 : R5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R12 : Extrêmement inflammable.

Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3 : EUH006 - Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
H220 - Gaz extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Autres données : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.

SECTION 16. Autres informations (suite)

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Praxair Europe : European Praxair Representative Sites :
- Praxair NV, Metropoolstraat 17, B-2900 Schoten België, Tel +32(0)3 6418450
- Praxair SAS, 1-7 Rue Traversière / Silic 402, F-94573 Rungis France, +33(0)1 49784500
- Praxair Deutschland GmbH & Co. KG, Hans-Böckler-Str. 1, D-40476 Düsseldorf, Tel. +49(0) 211 26000
- Praxair B.V., Beugsloepweg 3, NL-3133 KV Vlaardingen Nederland, Tel: +31 (0)10 4340455

European Praxair Emergency Numbers
- Belgium : +32 14 250611 (during working hours)
  +32 (0)3 2520231 (after working hours)
Antigifcentrum / centre anti-Poison : +32(0)70245245
- Netherlands : See Belgium
Anti gif centrum : +31(0)274 88 88
- Germany: +49 (0)211 260 00 (during working hours)
  +49 (0)180 201 00 00 (after working hours)
  24- Std.-Giftnotrufnummer : +49 (0)30 19240
- France: +33 (0)1 497 845 00 (during working hours)
  +33 (0)3 446 128 00 (after working hours)
  ORFILA (Centre anti -Poison) N°:+33(0)1 45 42 59 59
- Other Country : See Belgium

Fin du document

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : AMBERTRON
Aérosol

Application : Nettoyants de précision

Nom de la société :
CRC Industries UK Ltd.
Castlefield Industial Estate, Wylds Rd, Bridgwater, Somerset,
UK, TA64DD
Tel.: (+44)(0)1278 727200
Fax: (+44)(0)1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence : **(+44)(0)1278 727200**
Belgique : Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 - 245 245

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Europe	Touwslagerstraat 1 9240 Zele Belgium	(+32) (0) 52 / 45 60 11	(+32) (0) 52 / 45 00 34
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja AS	(+358)(0)19/32921	(+358)(0)19/383676
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0)1/34112000	(+33)(0)1/34110996
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0)31/7068480	(+46)(0)31/273991

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Extrêmement Inflammable
Irritant pour la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres dangers : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	265-151-9	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
(benzène<0.1%)						
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	0-1	F,Xi	11-36-67	B
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	30-60	F+	12	K
Explanation notes						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)						
P : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)						

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques devront être observées
En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau.
Ensuite laver avec du savon et de l'eau
Consulter un médecin

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion
En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): - 26 °C

Limites d'explosion : limite supérieure : 19 %

limite inférieure : 1.1 %

Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Procedures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate,
Bridgwater, Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.crcind.com

Risques particuliers de l'exposition : Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Utiliser seulement dans des zones ventilées
Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Protection individuelle : Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
Utiliser seulement dans des zones ventilées

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.)

la peau et les mains : Porter des gants
(nitrile)

les yeux : Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique			
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	GW/VL	400 ppm

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate,
Bridgwater, Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.crcind.com

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
		KTW/VCD	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	MAK	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	400 ppm

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
couleur : Incolore.
odeur : Solvant.
Point/intervalle d'ébullition : 55 °C
Densité relative : 0.675 g/cm3 (@ 20°C).
pH : Non applicable.
Pression de vapeur : Non connu.
Densité de vapeur : Non connu.
Hydrosolubilité : Insoluble dans l'eau
Point d'éclair : - 26 °C
Auto-inflammabilité : > 200 °C
Viscosité : Non connu.
Vitesse d'évaporation : Non connu.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu
Matières à éviter : Agent comburant fort
Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate,
Bridgwater, Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.crcind.com

Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux
Autres informations:	Pas de données expérimentales disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effect nocifs divers :	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes Pas de données expérimentales disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN :	1950
Route/Chemin fer - ADR/RID :	UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NA, Classe code : 5FEtiquette : 2.1, Tunnel : (D)
Environmentally hazardous	YES
Mer - IMDG :	UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1
EmS	F-D,S-U
Marine pollutant	P
Air - IATA/ICAO :	UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1
Environmentally hazardous	YES

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger :	F+ : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE Xi : IRRITANT N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate,
Bridgwater, Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.crcind.com

Phrases de risque (R) :
R12: Extrêmement inflammable.
R38: Irritant pour la peau.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de conseils de prudence (S):
S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24: Éviter le contact avec la peau.
S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents: hydrocarbures aliphatiques > 30 %

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 8,9

***Explication des phrase de risques:**
R11: Facilement inflammable.
R12: Extrêmement inflammable.
R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate,
Bridgwater, Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.crcind.com

technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate,
Bridgwater, Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.crcind.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ANTI-STATIC FOAM CLEANSER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	ANTI-STATIC FOAM CLEANSER
No du produit	AFC, EAFC200D, EAFC400D, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées	Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'homme

Un contact avec le gaz liquide peut provoquer des engelures éventuellement accompagnées de lésions des tissus cutanés.

Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P210	Tenir àl'écartde la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

PROPANE-2-OL **1-5%**

No CAS : 67-63-0 **No CE : 200-661-7**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11
Eye Irrit. 2 - H319	Xi;R36
STOT Single 3 - H336	R67

ALKYLBENZENE SUPLHONIC ACID SODIUM SALT **1-5%**

No CAS : 85117-50-6 **No CE : 285-600-2**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R22.
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R38,R41.
Eye dam. 1 - H318	

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ **1-5%**

No CAS : 64742-47-8 **No CE : 265-149-8**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Asp. Tox. 1 - H304	Xn;R65

2-BUTOXYÉTHANOL **1-5%**

No CAS : 111-76-2 **No CE : 203-905-0**

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R20/21/22
Acute Tox. 4 - H312	Xi;R36/38
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

Risques particuliers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarbille.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
2-BUTOXYÉTHANOL	WEL	25 ppm(D)	123 mg/m3(D)	50 ppm(D)		
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.
WEL = Workplace Exposure Limit.

Description Des Ingrédients

European WEL compares with Australian Standard Time-weighted Average (TWA)

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DDSE			
Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m3
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m3
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour
CPSE			
Eau douce	140.9	mg/l	
Eau de mer	140.9	mg/l	
Sédiment	552	mg/kg	
Sol	28	mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Conditions de procedé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>100 (212 F)
Densité relative	0.995 @ 20 °c (68 F)
Pression de vapeur	2.35 kPa @ 20 °c (68 F)
Valeur pH, Solution Concentrée	7-8

9.2. Autres informations

Description De La Volatilité Volatil

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu ou une haute température créé : Monoxyde de carbone (CO). Fluorure d'hydrogène (HF). Fluorure de carbonylique

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Inhalation

Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

BUTANE (CAS: 106-97-8)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

658 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

5280 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

12800 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

1480 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

416 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

450 ppmV (gaz) Rat 4 heures

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

1700

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>1000

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

500

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ (CAS: 64742-47-8)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

>1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>250

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

20

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n’est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités	Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.2
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.2
Classe IMDG	2.2
Classe/Division ICAO	2.2

Étiquettes De Transport

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d' environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par	Helen O'Reilly
Date de révision	APRIL 2013
Révision	6
No FDS	10628

Phrases - R (Texte Intégral)

R11	Facilement inflammable
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22	Nocif en cas d’ingestion.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
NC	Non classé.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Mentions De Danger Completes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d’ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **Brake Cleaner Spray**

· **Code du produit:** PW.10.01

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation** SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· **Catégorie du procédé** PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent à froid

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:** Putoline Oil
Dollegoorweg 15
NL-7602 EC ALMELO
Tel.: +31 (0)546 818165

· **Service chargé des renseignements:** Product safety department - vib@putoline.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +31 (0)546 818165 (9 à 16 h., du lundi au vendredi)

* **SECTION 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.

N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

Nom du produit: Brake Cleaner Spray

(suite de la page 1)

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Attention! Récipient sous pression.
A des effets narcotisants.

· **Système de classification:** La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** naphta léger (pétrole), hydrotraité
pentane

· **Mentions de danger**

H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

* SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35 01-2119475515-33	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

Nom du produit: Brake Cleaner Spray

(suite de la page 2)

CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4 Reg.nr.: 01-2119459286-30	pentane Xn R65; F+ R12; N R51/53 R66-67 Flam. Liq. 1, H224; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	2,5-10%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol F R11 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**	
hydrocarbures aliphatiques	≥ 30%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).

· **6.4 Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

Nom du produit: Brake Cleaner Spray

(suite de la page 3)

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence).
Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
109-66-0 pentane	
VME	Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm
106-97-8 butane	
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm
64-17-5 éthanol	
VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** Filtre AX
Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Gants résistant aux solvants

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

Nom du produit: Brake Cleaner Spray

(suite de la page 4)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/ contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être
disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.
L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
· **Odeur:**	Caractéristique
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-44 °C
· **Point d'éclair**	> 55 °C
· **Inflammabilité (solide, gazeux):**	Non applicable.
· **Température d'inflammation:**	200 °C
· **Auto-inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion:**	Non déterminé.
· **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	0,8 Vol %
Supérieure:	15 Vol %
· **Pression de vapeur à 20 °C:**	5 Bar
· **Densité à 20 °C:**	0,669 g/cm³
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:**	5 g/l
· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):**	Non déterminé.
· **Teneur en solvants:**	
Solvants organiques:	100,0 %
· **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

Nom du produit: Brake Cleaner Spray

(suite de la page 5)

* SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**		
64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2920 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>25 mg/l (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
· **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
· **Indications toxicologiques complémentaires:** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

* SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**	
109-66-0 pentane	
EC50 (48 h)	>5 mg/l (daphnia)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Effets écotoxiques:**
· **Remarque:** Toxique chez les poissons.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:** Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.
· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**
· **ADR, IMDG, IATA** UN1950

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
· **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· **IMDG** AEROSOLS (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, PENTANES), MARINE POLLUTANT
· **IATA** AEROSOLS, flammable

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

Nom du produit: Brake Cleaner Spray

(suite de la page 6)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**

· **Classe**	2 5F Gaz.
· **Étiquette**	2.1

· **IMDG**

· **Class**	2.1
· **Label**	2.1

· **IATA**

· **Class**	2.1
· **Label**	2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**	
· **ADR, IMDG, IATA**	néant
· **14.5 Dangers pour l'environnement:**	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrotraité
· **Marine Pollutant:**	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **Marquage spécial (ADR):**	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Attention: Gaz.
· **Indice Kemler:**	-
· **No EMS:**	F-D,S-U
· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**	Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**	
· **Quantités limitées (LQ)**	1L
· **Quantités exceptées (EQ)**	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· **Catégorie de transport**	2
· **Code de restriction en tunnels**	D
· **IMDG**	
· **Limited quantities (LQ)**	1L
· **Excepted quantities (EQ)**	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

* SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **VOC-EU** 669,0 g/l

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.07.2014 Numéro de version 6 Révision: 02.07.2014

Nom du produit: Brake Cleaner Spray

(suite de la page 7)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R11 Facilement inflammable.
R12 Extrêmement inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department.

· **Contact:** Product safety department

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas
Flam. Liq. 1: Flammable liquids, Hazard Category 1
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· **. Sources.**

67/548/EEC
99/45/EEC
EC/453-2010

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RX-5254

Date de compilation: 26/09/2016

Révision: 22/09/17

N° révision: 4

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: RX-5254

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Inhibiteur de corrosion / Désoxygénant / Biocide PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Roemex Limited
Badentoy Crescent
Badentoy Park
Portlethen
Aberdeen
AB12 4YD
United Kingdom

Tél: +44 (0) 1224 783444

Fax: +44 (0) 1224 783663

Email: msds@roemex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence): +44 (0) 1224 783444

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP): Skin Corr. 1C: H314; -: EUH031

Effets indésirables: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage:

Mentions de danger: EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Pictogrammes de danger: GHS05: Corrosion

Mentions d'avertissement: Danger

[suite...]

Conseils de prudence: P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+330+331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Autres risques: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119456816-28-0000

EINECS	CAS	PBT / WEL	Classification (CLP)	Pour cent
203-473-3	107-21-1	-	Acute Tox. 4: H302	50-70%

AMMONIUM BISULPHITE - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119537321-49-0000

233-469-7	10192-30-0	-	Eye Irrit. 2: H319; -: EUH031	5-25%

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, DECYL OCTYL GLYCOSIDE - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119488530-36-0000

500-220-1	68515-73-1	-	Eye Dam. 1: H318	<5%

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119945987-15-0000

230-525-2	7173-51-5	-	Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1B: H314	<5%

N-ALKYL(C12-16)-N,N,N-TRIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE - Numéro d'enreg. REACH: REACH REGISTRATION EXPECTED 2018

-	308074-39-7	-	Acute Tox. 4: H302; Skin Corr. 1C: H314; Aquatic Acute 1: H400; Skin Corr. 1B: H314; Acute Tox. 4: H312	<5%

Section 4: Premiers secours

[suite...]

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Transférer à l'hôpital pour un examen approfondi.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Donner 1 grand verre d'eau à boire toutes les 10 minutes. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.

Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Si le blessé est conscient, veiller à le faire asseoir ou le faire coucher. Si la respiration devient saccadée, faire asseoir le blessé et lui faire inhaler de l'oxygène si disponible. Transférer à l'hôpital aussitôt que possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers necessaires

Traitement immédiat / spécifique: Prévoir des bains oculaires sur les lieux.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: Corrosif. En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

[suite...]

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Éviter que la formation ou la présence de buée dans l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié: A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières: Donnée non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

[suite...]

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL

Valeurs limites d'exposition: **Poussière respirable**

	8 hr TLV	15 min LECT	8 hr TLV	15 min LECT
FR	-	125 mg/m3	-	-

DNEL/PNEC

Ingrédients dangereux:

ETHYLENE GLYCOL

Type	Exposition	Valeur	La population	Effet
DNEL	Inhalation	35 mg/m3	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Cutanée	106 mg/kg/day	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Cutanée	53 mg/kg/day	Les consommateurs	Systémique
DNEL	Inhalation	7 mg/m3	Les consommateurs	Systémique
PNEC	Eau douce	10 mg/l	-	-
PNEC	Eau de mer	1 mg/l	-	-
PNEC	Sol (agricole)	1.53 mg/l	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Protection respiratoire: Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence.

Protection des mains: Gants en nitrile. minimum protection: EN420 standard- 0.26 mm

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection imperméable.

Environnementaux: Une évaluation environnementale doit être effectuée pour veiller à la conformité à la législation environnementale locale.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Couleur: Incolore

Odeur: * Odeur caractéristique

Degré d'évaporation: Lent

Comburant: Non comburant (selon les critères CEE)

Solubilité dans l'eau: Modérément soluble

Viscosité: Non visqueux

[suite...]

Viscosité, valeur: <30 cP

Viscosité, méthode: measured at 20 °C, S-18 spindle, 100 rpm

Point/Domaine d'ébul. °C: >35

Point/Domaine de fusion °C: Donnée non disponible.

Limites d'inflam. %: infér: Donnée non disponible.

supér: Donnée non disponible.

Pt d'éclair °C: 130

Coeff. de part. n-octanol/eau: Mixture

Auto-inflammabilité°C Donnée non disponible.

Pression de vapeur: Donnée non disponible.

Densité relative: 1.14 - 1.16

pH: 5-7

VOC g/l: Donnée non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations: Donnée non disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL

IVN	RAT	LD50	3260	mg/kg
ORL	MUS	LD50	5500	mg/kg
ORL	RAT	LD50	4700	mg/kg

[suite...]

AMMONIUM BISULPHITE

ORAL	RAT	LD50	1540	mg/kg

CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM

IPR	RAT	LD50	45	mg/kg
ORL	MUS	LD50	268	mg/kg

Dangers pertinents pour le produit:

Danger	Voie	Base
Corrosion cutanée/irritation cutanée	DRM	Dangereux : calculé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	OPT	Dangereux : calculé

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ingrédients dangereux:

AMMONIUM BISULPHITE

ALGAE	96H ErC50	43.9	mg/l
Daphnia magna	96H LC50	89	mg/l
FISH	96H LC50	316	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Absorbé rapidement par la terre.

[suite...]

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Écotoxicité négligeable.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Opérations de récupération: Non applicable.

Élimination des emballages: Faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

Section 14: Informations relatives au transport

Classe de transport: Ce produit n'est pas classé pour le transport.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Section 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No. 2015/830.

* indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.

Phrases de rubrique 2 et 3: EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RX-9034A

Révision: 07/10/2016

N° révision: 12

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: RX-9034A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Leak Detection Dye PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Roemex Limited
Badentoy Crescent
Badentoy Park
Portlethen
Aberdeen
AB12 4YD
United Kingdom

Tél: +44 (0) 1224 783444

Fax: +44 (0) 1224 783663

Email: msds@roemex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence): +44 (0) 1224 783444

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP): Met. Corr. 1: H290; Skin Corr. 1B: H314; STOT SE 3: H335

Effets indésirables: Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage:

Mentions de danger: H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Pictogrammes de danger: GHS05: Corrosion
GHS07: Point d'exclamation

[suite...]

Mentions d'avertissement: Danger

Conseils de prudence: P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter.
P301+330+331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux:

SODIUM PHOSPHATE - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119489800-32-0000

EINECS	CAS	PBT / WEL	Classification (CLP)	Pour cent
231-509-8	7601-54-9	-	Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H335	30-50%

ACETIC ACID - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119475328-30-0000

200-580-7	64-19-7	-	Flam. Liq. 3: H226; Skin Corr. 1A: H314	1-10%

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Transférer à l'hôpital pour un examen approfondi.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Donner 1 grand verre d'eau à boire toutes les 10 minutes. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.

[suite...]

Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Si le blessé est conscient, veiller à le faire asseoir ou le faire coucher. Si la respiration devient saccadée, faire asseoir le blessé et lui faire inhaler de l'oxygène si disponible. Transférer à l'hôpital aussitôt que possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers necessaires

Traitement immédiat / spécifique: Prévoir des bains oculaires sur les lieux.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: Corrosif. En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS. Ne pas faire de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

[suite...]

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Éviter la formation ou la présence de poussière dans l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié: A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières: Donnée non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients dangereux:

ACETIC ACID

Valeurs limites d'exposition: **Poussière respirable**

	8 hr TLV	15 min LECT	8 hr TLV	15 min LECT
EU	25 mg/m3	50 mg/m3	-	-

DNEL/PNEC

DNEL / PNEC Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Protection respiratoire: Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence. Appareil de protection respiratoire avec filtre à particules.

Protection des mains: Gants en nitrile. minimum protection: EN420 standard- 0.26 mm

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection.

[suite...]

Environnementaux: Aucune exigence spécifique.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Solide

Couleur: Rouge foncé

Degré d'évaporation: Lent

Comburant: Non comburant (selon les critères CEE)

Solubilité dans l'eau: Modérément soluble

Densité relative: 0.691@ 20degC

9.2. Autres informations

Autres informations: Donnée non disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédients dangereux:

ACETIC ACID

IVN	MUS	LD50	525	mg/kg

[suite...]

ORL	RAT	LD50	3310	mg/kg

Dangers pertinents pour le produit:

Danger	Voie	Base
Corrosion cutanée/irritation cutanée	DRM	Dangereux : calculé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	OPT	Dangereux : calculé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	INH	Dangereux : calculé

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ingrédients dangereux:

SODIUM PHOSPHATE

FISH	96H LC50	1650	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Écotoxicité négligeable.

[suite...]

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Opérations de récupération: Non applicable.

Élimination des emballages: Faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU: UN1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: SOLIDE CORROSIF, N.S.A.
(ACETIC ACID)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de transport: 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E

Catégorie de transport: 3

Groupe de sép. IMDG: 1. ACID

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: All chemicals are registered by the Government of the United States of America and appear on the TSCA inventory.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Section 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No. 2015/830.

[suite...]

* indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.

All components of this product are USA TSCA listed

RX-9034A: Danish PR No-2168908

Emergency telephone number for Holland: NVIC (030-2748888)

Phrases de rubrique 2 et 3: H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT

COREXIT® EC9500A

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

(800) 424-9300 (24 heures) CHEMTREC

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : **COREXIT® EC9500A**

APPLICATION / USAGE : DISPERSANT POUR DÉVERSEMENTS D'HYDROCARBURES

NOM DE LA COMPAGNIE : Nalco Environmental Solutions LLC
7705 High ay 90-A
Sugar Land, Texas
77478

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : (800) 424-9300 (24 heures) CHEMTREC

COTE D'ÉVALUATION NFPA 704M/HMIS
SANTÉ : 2 / 2 INFLAMMABILITÉ : 1 / 1 INSTABILITÉ : 0 / 0 AUTRE :

0 = Non significatif 1 = Léger 2 = Moyen 3 = Élevé 4 = Extrême * = Danger chronique pour la santé

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Selon notre évaluation des risques et dangers, les composants chimiques suivants sont considérés dangereux : Consulter la Section 15 sur la nature des risques.

SUBSTANCE(S) DANGEREUSE(S)	N CAS	% massique
Hydrocarbure aliphatique	64742-47-8	10.0 - 30.0
Propylène glycol	57-55-6	1.0 - 5.0
Sel organique d'acide sulfonique	Exclusif	10.0 - 30.0

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

****VUE D'ENSEMBLE DES SITUATIONS D'URGENCE****

AVERTISSEMENT
Peut causer des dommages oculaires graves si n'est pas traitée rapidement.
Conserver à l'abri de la chaleur Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer Stocker le récipient bien fermé Éviter toute projection dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs. N'employer que si la ventilation est efficace. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
Porter un vêtement de protection approprié.
Faible risque d'incendie ces liquides peuvent brûler s'ils sont chauffés à une température égale ou supérieure à leur point éclair. Risque d'émission d'oxydes de carbone (COx) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de soufre (SOx) en cas d'incendie.

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION :
Yeux, Peau

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ HUMAINE :

CONTACT AVEC LES YEUX :
Peut causer des dommages oculaires graves si n'est pas traitée rapidement.

CONTACT AVEC LA PEAU :
Risque d'irritation cutanée.

INGESTION :
Voie d'exposition peu probable. En cas d'ingestion par voie orale, peut causer des nausées et des vomissements. Risque de pneumonie chimique en cas d'aspiration dans les poumons après une ingestion.

INHALATION :
En cas d'exposition répétée ou prolongée, risque d'irritation des voies respiratoires.

SYMPT MES D'EXPOSITION :
Aig (e) :
L'examen des données disponibles ne fait état d'aucun symptôme d'exposition qui n'ait été mentionné précédemment.
Chronique :
En cas de contact répété ou prolongé avec le produit, risque de délipidation et d'assèchement de la peau provoquant des malaises et une dermatite.

AGGRAVATION D'ÉTATS EXISTANTS :
Un contact avec la peau peut aggraver une dermatite existante.

4. PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer les parties atteintes à l'eau. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :
Rincer les parties atteintes à l'eau. Si des symptômes se manifestent, consulter un médecin.

INGESTION :
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Si le sujet est conscient, lui rincer la bouche et lui faire boire de l'eau. Consulter un médecin.

INHALATION :
Emmener la victime à l'air frais, traiter les symptômes. Consulter un médecin.

NOTE AU MÉDECIN :
Selon les réactions du sujet, consulter un médecin apte à maitriser les symptômes et les manifestations cliniques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT ECLAIR : 181.4 °F / 83 °C (Couper fermée Pensky-Martens (VCPM/PMCC))

Ce produit ne soutient pas la combustion par la méthode soulignée dans le 49 CFR annexe H.

LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : Non inflammable

LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ : Non inflammable

MOYENS D'EXTINCTION :
Mousse anti-alcool, Dioxyde de carbone, Mousse, Poudre sèche, Autre agent extincteur adapté aux feux de classe B, En cas d'incendie important, arroser abondamment la matière en feu avec de l'eau pulvérisée ou sous forme de brouillard.
Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'un brouillard d'eau.

MOYENS D'EXTINCTION DECONSEILLES :
Ne pas utiliser d'eau, sauf en quantités suffisantes pour noyer le foyer d'incendie.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :
Faible risque d'incendie ces liquides peuvent brûler s'ils sont chauffés à une température égale ou supérieure à leur point éclair. Risque d'émission d'oxydes de carbone (COx) en cas d'incendie. Risque d'émission d'oxydes de soufre (SOx) en cas d'incendie.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES :
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :
Baliser la zone contaminée jusqu'à complet nettoyage. Arrêter ou réduire les fuites si cela ne présente pas de danger. Si possible,ventiler la zone de déversement . Eviter tout contact avec le produit Supprimer les sources d'ignition Les équipements d'urgence (en cas d'incendie, de déversement, de fuite, etc.) doivent être facilement accessibles. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8 (Contrôle de l'exposition et protection individuelle). Aviser les autorités gouvernementales responsables de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que les services de protection de l'environnement.

MÉTHODES DE NETTOYAGE :
PETITS DÉVERSEMENTS: Récupérer la matière répandue au moyen d'une substance absorbante. Récupérer les résidus dans un récipient de secours, fermé et convenablement étiqueté. Laver la zone contaminée à grande eau
DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : Contenir le liquide au moyen d'une substance absorbante, en creusant une tranchée ou en endiguant.Transvaser dans des fûts de récupération ou des camions-citernes pour l'élimination. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau ou un nettoyant aqueux. S'adresser à un transporteur de déchets

agréé pour l'élimination de la matière contaminée qui a été récupérée. Éliminer la matière conformément au règlement dont il est fait mention dans la Section 13 (Points à considérer concernant l'élimination).

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
Éviter de contaminer les eaux de surface.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :
N'employer que si la ventilation est efficace. Garder les récipients fermés lorsqu'on ne les utilise pas. Ne pas ingérer. Éviter toute projection dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Les équipements d'urgence (en cas d'incendie, de déversement, de fuite, etc.) doivent être facilement accessibles.

CONDITIONS DE STOC AGE :
Entreposer à l'abri de la chaleur et des sources d'ignition Stocker loin des comburants. Stocker les récipients bien fermés.

MATÉRIAU DE CONSTRUCTION APPROPRIÉ :
Acier inoxydable 304, Acier inoxydable 316L, Aluminium, Hastelloy C-276, MDPE, Polyéthylène haute densité, PVC, Plexiglas, Perfluoroélastomère, PTFE, TFE, Éthylène-propylène fluoré (enveloppé)

MATÉRIAU DE CONSTRUCTION DECONSEILLE :
Acier doux, Acier au carbone, buna-N, Laiton, Cuivre, caoutchouc naturel, Polyéthylène, Polypropylène, Éthylène-propylène, EPDM, néoprène, Nitrile, polyuréthane, Fluoroélastomère, Caoutchouc de polyéthylène chlorosulfoné, Copolymère de polytétrafluoroéthylène polypropylène

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :
Les directives d'exposition n'ont pas été établies pour ce produit. Les limites d'exposition connues pour un ou plusieurs des ingrédients sont indiquées ci-dessous :

Substance(s)	Base	ppm	mg/m3	Équipement hors normes
Propylène glycol	WEEL/TWA		10	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités en tant qu'hydrocarbures totaux (Vapeur(s))	MANUFACT/LMPT	165	1,200	
Brouillard d`huiles (minérales)	OSHA Z1/TWA		5	
Brouillard d`huiles (minérales) (Inhalable fraction)	ACGIH/TWA		5	
Brouillard d`huiles (minérales) (brouillard)	NIOSH REL/TWA		5	
	NIOSH REL/STEL		10	

* La mention peau signifie que le contact par voie cutanée, muqueuses et yeux compris, peut considérablement aggraver l'effet global de l'exposition.

MESURES D'INGÉNIERIE :
Prévoir un système de ventilation générale.

PROTECTION RESPIRATOIRE :
Lorsque les concentrations dans l'air peuvent dépasser les limites indiquées dans cette section, l'utilisation d'un demi-masque filtrant de protection ou d'un masque respiratoire autonome est recommandé. Un système de filtration approprié dépend du type et de la quantité de produit chimique manipulé Utiliser un filtre de type : Cartouche pour contaminants multiples. Avec préfiltre de particules. En cas d'urgence ou s'il est prévu de pénétrer dans un lieu où les concentrations sont inconnues, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et un masque complet. Si le port d'une protection respiratoire s'avère indispensable, mettre en place un programme de protection respiratoire complet, c'est-à-dire couvrant le choix, l'essayage, l'apprentissage, l'entretien et l'inspection des appareils.

PROTECTION DES MAINS :
Gants en nitrile Gants en PVC

PROTECTION DE LA PEAU :
Porter les vêtements de protection habituels.

PROTECTION DES YEUX :
Porter des lunettes contre les projections de produits chimiques.

CONSEILS D'HYGI NE :
S'assurer de la présence d'une douche oculaire. S'assurer de la présence d'une douche de sécurité. Si les vêtements sont souillés, les retirer et laver à fond les parties atteintes. Laver en machine les vêtements souillés, avant de les réutiliser.

CARACTÉRISATION DE L'EXPOSITION DES PERSONNES :
Selon nos recommandations concernant l'application du produit et l'équipement de protection individuelle à porter , l'exposition potentielle pour les personnes se définit comme suit : Faible

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Liquide
ASPECT	Transparent Trouble ambré
ODEUR	D'hydrocarbure

DENSITÉ	0.95 60 °F / 15.6 °C
MASSE VOLUMIQUE	7.91 lb/gal
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Miscible
pH (100 %)	6.2
VISCOSITÉ	177 cst 32 °F / 0 °C 70 cst 60 °F / 15.6 °C
POINT D'ÉCOULEMENT	-71 °F / -57 °C
POINT D'ÉBULLITION	296 °F / 147 °C
PRESSION DE VAPEUR	15.5 mm Hg 100 °F / 37.8 °C

Remarque : Ces propriétés physiques sont des valeurs caractéristiques de ce produit et sont susceptibles d'être modifiées.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE :
Stable dans des conditions normales.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE :
Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

CONDITIONS ÉVITER :
Chaleur et les sources d'ignition, y compris les décharges d'électricité statique.

MATI RES ÉVITER :
Le contact avec des oxydants forts (p. ex., chlore, peroxydes, chromates, acide nitrique, perchlorate, oxygène concentré, permanganate) peut provoquer un dégagement de chaleur, une explosion ou un dégagement de gaz toxiques

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
En cas d'incendie : Oxydes de carbone, Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SENSIBILISATION ACTIVE:
Ce produit ne devrait pas être un sensibilisateur.

CANCÉROGÉNICITÉ:
Aucune des substances de ce produit sont répertoriées comme cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC), le Programme National de Toxicologie (PNT) ou la Conférence Gouvernementale Américaine des hygiénistes industriels (CGAHI).

CARACTÉRISATION DES DANGERS AUX HUMAINS:
Basé sur notre caractérisation du danger, le risque potentiel de contamination humaine est : bas

DONNÉES TOXICOLOGIQUES RELIÉES L'ENSEMBLE DU PRODUIT ET SES COMPOSANTES :

Les études de toxicité chez les mammifères ont été menées dans des conditions de laboratoire à tester la toxicité du produit après une exposition qui ne tiendrait pas compte des humains dans des situations normales d'utilisation. Cette information est fournie ci-dessous. On trouve également des autres informations provenant de tiers liés à la toxicité chez les mammifères pour les six composantes du produit.

TOXICITÉ AIGU DU MÉLANGE DU PRODUIT:

ORAL (Rat): LD50 > 5,000 mg/kg
DERMALE (Lapin): LD50 > 5,000 mg/kg
IRRITATION DERMALE (Lapin): Irritant doux. Aucun effet cliniquement significatif au-delà d'une application 10 jours.
INHALATION (Rat): LC50 > 5.35 mg/L
IRRITATION DES YEUX (Lapin): Dans les 2/3 des lapins, une opacité de la cornée et des effets conjonctives sont encore présents au jour 21 les effets d'iritis initiale résolus par jour 21.

TOXICITÉ ORALE AIGU POUR LES COMPOSANTS:

Composant: Polyol ester
Espèces: Rat
LD50: > 16,000 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent de la FS du vendeur

Composant: Distillat, pétrole, lumière hydro-traité
Espèces: Rat
LD50: > 5,000 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/02/2010

Composant: Glycol éther
Espèces: Rat
LD50: 4,000 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

Composant: Glycol éther
Espèces: Souris
LD50: 2,160 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

Composant: Oxy-alkylat dérivé d'acide gras
Espèces: Rat
LD50: > 38,000 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent de la FS du vendeur

Composant: Oxy-alkylat Polymère
Espèces: Rat
LD50: > 36,400 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent de la FS du vendeur

Composant: Sel d'acide sulfonique organique
Espèces: Rat
LD50: 4,620 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

TOXICITÉ CUTANÉE AIGU POUR LES COMPOSANTS :

Composant: Distillat, pétrole, lumière hydro-traité
Espèces: Lapin
LD50: > 3,160 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

Composant: Glycol éther
Espèces: Rat
LD50: 2,000 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

Composant: Sel d'acide sulfonique organique
Espèces: Lapin
LD50: 10,000 mg/kg
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

TOXICITÉ AIGU PAR INHALATION POUR LES COMPOSANTS :

Composant: Distillat, pétrole, lumière hydro-traité
Espèces: Rat
LD50: > 290 mg/ 1 (4 heures)
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

Composant: Glycol éther
Espèces: Rat
LD50: 42.1 mg/ 1 (4 heures)
Remarques : Ces données proviennent d'un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

Composant: Sel d'acide sulfonique organique
Espèces: Rat
LD50: 20 mg/1 (96 heures)
Remarques : Ces données proviennent d’un ensemble de données IUCLID recherché le 6/2/2010

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Les résultats ci-dessous s'appliquent au produit, à moins d'avis contraire.

Résultats des tests de toxicité aiguë sur les poissons :

Espèce	Durée de l'exposition	Type d'essai	Valeur	Substance expérimentée
Inland Silverside	96 Heure	CL50	25.2 mg/l	Produit
Common Mummichog	96 Heure	CL50	140 mg/l	Produit
Turbot	96 Heure	CL50	75 mg/l	Produit

RESULTATS DES TESTS DE TOXICITE AIGU SUR LES INVERTEBRES :

Espèce	Durée de l'exposition	Type d'essai	Valeur	Substance expérimentée
Artemia	48 Heure	CL50	20.7 mg/l	Produit
Mysis (M. bahia)	48 Heure	CL50	32.23 mg/l	Produit
Acartia tonsa	48 Heure	CL50	2 mg/l	Produit

PERSISTANCE ET BIODÉGRADABILITÉ :

Les substances de cette préparation sont supposées être intrinsèquement biodégradables

POTENTIEL DE MOBILITÉ :
S'il se disperse dans l'environnement, ce produit est supposé se diffuser dans l'air, l'eau le sol ou les sédiments dans les pourcentages respectifs suivants :

Air	Eau	Terre/sédiment
5%	10 - 30%	50 - 70%

La partie dans l'eau devrait être soluble ou dispersable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION
Sur la base de la revue des composants individuels, selon le modèle américain EPA, ce produit n'est pas supposé être bio-accumulable. Le produit s'élimine facilement.

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT
Selon notre évaluation des dangers, le danger potentiel pour l'environnement est le suivant: Moyen
Selon les caractéristiques du produit et l'application que nous recommandons, le danger potentiel pour l'environnement est le suivant : Faible

En cas de rejet dans l'environnement, se reporter à la loi CERCLA/SUPERFUND, Section 15.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Si ce produit devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tel que défini dans la Loi sur la conservation et l'exploitation des ressources (Resource Conservation and Recovery Act - RCRA 40 CFR 261), puisqu'il ne présente pas les caractéristiques de la sous-section C (Subpart C) et ne figure pas dans la liste de la sous-section D (Subpart D).

Déchet non dangereux qui n'est pas assujetti au règlement fédéral. Consulter le règlement de l'État, de la province ou de la localité pour conna tre les exigences concernant la manutention, le traitement ou l'élimination. Pour se défaire de

ce déchet, s'adresser à un centre titulaire d'un permis en bonne et due forme pour le traitement, le stockage, l'élimination ou le recyclage des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les renseignements contenus dans cette section sont donnés à titre informatif seulement et ne remplacent pas les documents d'expédition correspondant à une commande. Veuillez noter que la désignation officielle de transport et la classe de risques peuvent varier selon l'emballage, les propriétés et le mode de transport. Les désignations officielles de transport pour ce produit sont les suivantes :

TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE :

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT

TRANSPORT AÉRIEN (OACI/IATA) :

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT

TRANSPORT MARITIME (I.M.D.G./OMI) :

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Cette section contient des renseignements additionnels qui pourraient être pertinents aux règlements conformes. L'information contenue dans cette section est seulement pour référence. Ce n'est pas exhaustif, et ne devrait pas compter de prendre la place d'une conformité individuelle ou d'une évaluation au hasard. Nalco n'accepte aucune responsabilité pour l'utilisation de cette information.

R GLEMENT NATIONAL, ÉTATS-UNIS :

R GLEMENT EN MATI RE DE COMMUNICATION DES RISQUES OSHA 29 CFR 1910.1200 :
Selon notre évaluation des dangers, les ingrédients suivants de ce produit sont dangereux et la raison en est indiquée ci-dessous :

Hydrocarbure aliphatique : Irritant
Propylène glycol : Limite d'exposition
Sel organique d'acide sulfonique : Irritant

LOIS SUPEFUND/CERCLA, 40 CFR 302 :
Autorisation de rejet non nécessaire pour ce produit.

DÉCRET SUR LES AMENDEMENTS ET LA REMISE EN VIGUEUR DU SUPERFUND DE 1986 (TITRE III) - SECTIONS 302, 311, 312, ET 313 (SARA/SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT OF 1986 (TITLE III) - SECTIONS 302, 311, 312, AND 313) :

SECTION 302 - SUBSTANCES EXTR MEMENT DANGEREUSES (40 CFR 355) (SECTION 302 - EXTREMELY HAZARDOUS SUBSTANCES (40 CFR 355)) :
Ce produit ne contient aucun ingrédient répertorié dans les Annexes A et B en tant que substance extrêmement dangereuse.

EXIGENCES CONCERNANT LES FICHES SIGNALÉTIQUES (SECTIONS 311 AND 312 - MATERIAL SAFETY DATA SHEET REQUIREMENTS (40 CFR 370) :
Notre évaluation des dangers indique que ce produit est dangereux. Le produit doit faire l'objet d'une déclaration dans les catégories de dangers suivantes de l'EPA :

X	Danger (aigu) immédiat pour la santé
-	Danger chronique pour la santé à effet tardif
-	Risque d'incendie
-	Risque de brusque décompression
-	Risque de réactivité

Conformément à SARA 311 et 312, l'EPA a établi des quantités seuils pour la déclaration des produits chimiques dangereux. Les quantités seuils sont les suivantes : 500 livres ou la quantité seuil de planification (TPQ), selon la quantité la moins élevée, pour les substances extrêmement dangereuses, et 10 000 livres pour toutes les autres substances dangereuses.

LISTE DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES (SECTION 313 - LIST OF TOXIC CHEMICALS (40 CFR 372)) :
Ce produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la Liste des produits chimiques toxiques (List of Toxic Chemicals).

LOI SUR LE CONTR LE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT -TSCA) :
Les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire 8(b) (40 CFR 710).

LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX, LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX (FEDERAL WATER POLLUTION CONTROL ACT, CLEAN WATER ACT, 40 CFR 401.15 / formerly Sec. 307, 40 CFR 116.4 / formerly Sec. 311) :
Aucun ingrédient n'est nommément désigné dans la réglementation

LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR (CLEAN AIR ACT, Sec. 112 (40 CFR 61, 1990 Amendments), Sec. 602 (40 CFR 82, Class I and II Ozone Depleting Substances)) :
Composants listés dans ce règlement qui peuvent être présents à l'état de traces.

PRO ET DE LOI 65 (CALIFORNIA PROPOSITION 65) :
Ce produit ne contient aucun ingrédient nécessitant une mise en garde selon la Proposition 65 de Californie (California Proposition 65).

LISTE DES MATI RES CONTR LÉES DU MICHIGAN (MICHIGAN CRITICAL MATERIALS) :
Aucun ingrédient n'est nommément désigné dans la réglementation

LOIS D'ÉTAT SUR LE DROIT D'ACC S L'INFORMATION :
Les ingrédients suivants sont divulgués en conformité avec les lois américaines sur le droit à l'information:

Propylène glycol	57-55-6

LOIS INTERNATIONALES SUR LE CONTR LE DES PRODUITS CHIMIQUES :

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE/CEPA) :
La substance (les substances) dans cette préparation sont inclus dans ou a exempté de la Liste de Substance Domestique (le DSL).

AUSTRALIE
Toutes les substances de ce produit sont conformes au National Industrial Chemicals Notification & Assessment Scheme (NICNAS) et font partie de la liste Australian Inventory of Chemical Substances (AICS).

CHINE
Toutes les substances de ce produit sont conformes à la loi américaine sur le contrôle des produits chimiques et font partie de la liste Chemical Inventory of Existing Substances (CIES).

EUROPE
Les inventaires EINECS et ELINCS ont été consultés lors de l'examen des substances contenues dans la préparation.

APON
Toutes les substances de ce produit sont conformes à la Loi régissant la fabrication et l'importation des substances chimiques et font partie de la nomenclature du ministère du Commerce international et de l'industrie (MITI).

CORÉE
Toutes les substances de ce produit sont conformes à la Loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques (TCCL) et font partie de la Liste des produits chimiques existants (ECL).

PHILIPPINES
Toutes les substances de ce produit sont conformes à la Republic Act 6969 (RA 6969) et font partie de la nomenclature du Philippine Inventory of Chemicals & Chemical Substances (PICCS).

16. AUTRES INFORMATIONS

Du fait de notre engagement dans la gestion responsable des produits, nous avons évalué les risques que ce produit pose pour l'homme et pour l'environnement, ainsi que les types d'exposition. Nous avons caractérisé les risques généraux du produit en fonction de l'usage que nous recommandons pour ce produit. Cette information devrait vous servir de guide dans vos propres pratiques de gestion des risques. Nous avons évalué les risques du produit comme suit :

* Le risque pour l'homme est le suivant : Faible

* Le risque pour l'environnement est le suivant : Faible

Tout usage non conforme à nos recommandations peut influer sur la caractérisation des risques. Nos représentants techniques vous aideront à déterminer si l'application que vous faites du produit est conforme à nos recommandations. Ensemble, nous pouvons mettre en place un processus valable pour la gestion des risques.

La fiche de données de sécurité de ce produit rassemble des informations sur la santé et la sécurité. Ce produit doit être utilisé selon les prescriptions de notre documentation technique. Toute personne manipulant ce produit doit être informée des précautions à prendre lors de l'utilisation et doit avoir accès à cette information. Pour tout autre usage, les expositions doivent faire l'objet d'une évaluation afin de permettre l'instauration de pratiques de manutention et de programmes de formation susceptibles de garantir la sécurité en milieu de travail. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre représentant technique.

RÉFÉRENCES

Hazardous Substances Data Bank, National Library of Medicine, Bethesda, Maryland (TOMES CPS(tm) CD-ROM Version), Micromedex, Inc., Engle ood, CO.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes des produits chimiques pour les humains, Genève: Organisation mondiale de la santé, Centre international de recherche sur le cancer.

Integrated Risk Information System, U.S. Environmental Protection Agency, Washington, D.C. (TOMES CPS(tm) CD-ROM Version), Micromedex, Inc., Engle ood, CO.

Rapport annuel sur les cancérogènes, National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service.

Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, National Institute for Occupational Safety and Health, Cincinnati, OH, (TOMES CPS(tm) CD-ROM Version), Micromedex, Inc., Engle ood, CO.

The Teratogen Information System, University of Washington, Seattle, WA (TOMES CPS(tm) CD-ROM Version), Micromedex, Inc., Engle ood, CO.

Rédigé par : Service Sécurité -Produits
Date de publication : 03/01/2012
Nombre De Version : 4.3

Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : **Enduit d'étanchéité d'uréthane transparent** (aérosol)

Numéro(s) de produit : **72049**

Utilisation du produit : Revêtement électrique

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300(Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique :
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Vapeur nocive.
Contenu sous pression.
Apparence et odeur : Liquide visqueux transparent, odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une irritation oculaire modérée et une blessure de la cornée modérée. Les vapeurs peuvent irriter les yeux.

PEAU : Le contact prolongé peut causer une irritation ou une délipidation cutanée.

INHALATION : Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les étapes progressives suivantes : Maux de tête, étourdissement, nausée, démarche chancelante, confusion, inconscience. Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux. Les larmoiements, les maux de têtes, les nausées, les étourdissements et les pertes de coordinations sont des signes que les concentrations de solvants sont trop élevées.

INGESTION : S'il est aspiré (le liquide atteint les poumons), le liquide peut être rapidement absorbé par les poumons entraînant des lésions aux autres systèmes de l'organisme. Peut causer une détresse gastro-intestinale.

EFFETS CHRONIQUES : La surexposition répétée et prolongée aux solvants peut entraîner des dommages permanents au cerveau et au système nerveux.

ORGANES VISÉS : foie, rein, système nerveux central.

État physique aggravé par exposition : Cutané et conditions respiratoires

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
gaz de pétrole liquéfiés	68476-86-8	20 – 30
acétone	67-64-1	20 – 30
Isomères hexane	64742-49-0	15 – 20
Uréthane modifié à l'huile	propriété	10 – 15
Xylène	1330-20-7	10 – 15
1-méthoxy-2-propanol acétate	108-65-6	2 – 6
Éthylbenzène	100-41-4	2.75
n-Hexane	110-54-3	0.5

Section 4 : Premiers soins

Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion : NE PAS provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin. Faire boire un verre d'eau à la victime. Ne pas faire ingurgiter quoique ce soit à une personne inconsciente.

Avis aux médecins : Risque d'aspiration. Un composant de ce matériau a produit une hyperglycémie et une cétose suite à une ingestion substantielle.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair	-4 °F / -20 °C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	10,0 (estimé)
Température d'autoallumage :	ND	Limite d'explosion inférieure	1,0 (estimé)

<u>Données pour incendie et explosion</u> :

Moyen d'extinction approprié : Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone ou un extincteur de classe B

Produits de combustion : Vapeurs, fumée et oxydes de carbone

Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits.

Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Porter les protections personnelles recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs. Utiliser dans une aire bien aérée. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme, d'étincelles ou autres sources d'ignition. Ne pas utiliser sur un équipement sous tension. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120 °F/ 49 °C afin d'éviter la rupture des boîtes. Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur ou de matériaux incompatibles.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

	OSHA		ACGIH		AUTRE		
COMPOSANT	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	UNITÉ
gaz de pétrole liquéfiés	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
acétone	750 (v)	1000 (v)	500	750	NE		ppm
Isomères hexane	500 (v)	1000 (v)	500	1000	NE		ppm
Uréthane modifié à l'huile	NE	NE	NE	NE	NE		
Xylène	100	NE	100	150	NE		ppm
1-méthoxy-2-propanol acétate	NE	NE	NE	NE	NE		
Éthylbenzène	100	NE	100	125	NE		ppm
n-Hexane	500	NE	50 (s)	NE	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques :	L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.
Protection respiratoire :	Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.
Protection visuelle/faciale :	Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.
Protection cutanée :	Utiliser des gants de protection en nitrile, en caoutchouc ou en PVA. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide, visqueux
Couleur : transparent
Odeur : solvant
Seuil d'odeur : ND
Gravité particulière : 0,717
Point d'ébullition initial : 150°F / 66°C
Point de congélation : ND
Pression de vapeur : ND
Densité de vapeur : > 1 (air = 1)
Taux d'évaporation : rapide
Solubilité : léger dans l'eau
Coefficient de distribution eau/huile : ND
pH: NA
Composés Organiques volatiles Pds % : 63,9 g/L : 457,8 lb/gal : 3,8

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles : Des matériaux oxydants tel que peroxyde, chlorate et permanganate; des acides forts ou alcalins

Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de carbone et divers hydrocarbures

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxilogique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
gaz de pétrole liquéfiés	Aucunes données	Aucunes données	658 mg/L/4H
acétone	5 800 mg/kg	> 15,800 mg/kg	> 16 000 ppm/4H
Isomères hexane	> 5 000 mg/kg	> 2000 mg/kg	Aucunes données
Uréthane modifié à l'huile	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
xylène	3 523 mg/kg	> 2000 mg/kg	6 700 ppm/4H
1-méthoxy-2-propanol acétate	> 5 000 mg/kg	> 2000 mg/kg	5 320 ppm/4H
éthylbenzène	3 500 mg/kg	> 2000 mg/kg	4 000 ppm/4H
n-Hexane	28 710 mg/kg	> 3000 mg/kg	48 000 ppm/4H

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
gaz de pétrole liquéfiés	Non	Non	Non	Non	Non
acétone	Non	Non	Non	Yeux	Non
Isomères hexane	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Uréthane modifié à l'huile	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
xylène	Non	Non	Non	peau	Non
1-méthoxy-2-propanol acétate	Non	Non	Non	yeux	Non
éthylbenzène	Non	Groupe 2B	Non	yeux, peau	Inconnu
n-Hexane	Non	Non	Non	peau	Non

Toxicité reproductive : Aucune information disponible
Tératogénicité : Aucune information disponible
Mutagénicité : Aucune information disponible
Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Acétone - 48 heures EC50 Daphnie magna : 12600 mg/L
n-hexane – 48 heures EC50 puce d'eau : 3.87 mg/L
Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant le code de déchet D001. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33) Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés. Les liquides doivent être recueillis et manipulés comme un déchet dangereux.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre)	UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée**
ICAO/IATA (air) :	UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée
IMO/IMDG (eau) :	UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée
Réserves spéciales	**Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale jusqu'au 1er janvier 2014. Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les documents d'expédition ne sont pas requis.

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : acétone (5 000 lb), xylène (100 lb)
n-hexane (5 000 lb), éthylbenzène (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :
Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
xylène (< 15 %), éthylbenzène (< 2,75%), n-hexane (< 0,5%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :
Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : xylène, éthylbenzène, n-hexane

Occupational Safety and Health Administration :
Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :
Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: éthylbenzène

Règlements COV sur les biens de consommation : Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître :
New Jersey : 110-54-3, 67-64-1, 8052-41-3, 64742-49-0, 1330-20-7, 100-41-4
Pennsylvanie : 110-54-3, 67-64-1, 8052-41-3, 64742-49-0, 1330-20-7, 100-41-4
Massachusetts : 110-54-3, 67-64-1, 8052-41-3, 64742-49-0, 1330-20-7, 100-41-4
Rhode Island : 110-54-3, 67-64-1, 8052-41-3, 64742-49-0, 1330-20-7, 100-41-4

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :
Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	4
Réactivité :	0
EPP :	B

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

NFPA

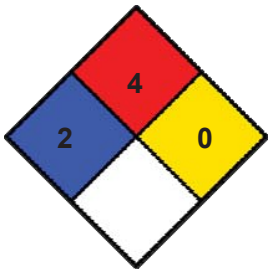

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : EN2326
Date de révision : 10/29/2012

Modifications depuis la dernière révision : Modification de formule

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche

signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Registre CAS
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS : Liste intérieure des substances
g/L : Grammes par litre
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA : Association du transport aérien international
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI : Organisation maritime internationale
lb/gal : Livres par gallon
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
NA : Non applicable
ND : Non défini
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA : National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP : Équipement de protection personnelle :
Ppm : Parties par million
RoHS : Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail .

Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: **Lectra Clean® II dégraissant puissant non chloré** (aérosol)

Numéro(s) de produit: **72120**

Utilisation du produit: Produit de nettoyage pour équipement électrique

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300(Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.
Apparence et odeur: Liquide transparent incolore, légère odeur d'hydrocarbures

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une légère irritation ainsi que brûlure, rougeur et larmoiements. Aucune indication d'être un irritant oculaire.

PEAU: Un contact prolongé peut causer une légère irritation. Aucune indication d'être un irritant cutané. Un contact prolongé peut entraîner une absorption cutanée.

INHALATION: Degré de toxicité faible par inhalation anticipé. Les effets d'une surexposition peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires, excitation transitoire suivie de signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, désorientation et fatigue).

INGESTION: Taux de toxicité faible par ingestion. Peut causer de l'irritation des voies digestives, la nausée et les vomissements. Le risque principal est l'aspiration du matériau par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. Ceci peut se traduire par une pneumonie chimique (inflammation des poumons) et, éventuellement, la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Preuves insuffisantes pour évaluer les risques de cancer. Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux.

ORGANES VISÉS: Données non disponibles

État physique aggravé par exposition: Problèmes cutanés, problèmes respiratoires (de type asthmatique)

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	55 - 65
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	29911-27-1	25 - 35
Propylène glycol méthyl éther acétate	88917-22-0	5 - 15
Dioxyde de carbone	124-38-9	3 - 8

Section 4: Premiers Soins

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion: Ne PAS induire le vomissement ni faire absorber quoique ce soit par la bouche en raison des risques d'aspiration. Si la victime est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la mettre sur le côté gauche, la tête en bas. Communiquer immédiatement avec un médecin.

Avis aux médecins: Risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.

Point d'éclair:	185°F / 85°C (PMCC)	Limite d'explosion supérieure:	5.5
Température d'autoallumage:	401°F / 205°C	Limite d'explosion inférieure:	0.6

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse ou brume recommandés ; jet d'eau direct déconseillé.

Produits de combustion: Oxydes de carbone

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler sur les superficies inférieures. Si le contenant n'est pas bien refroidit, il peut se briser sous la chaleur d'un incendie.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser à proximité d'une source d'ignition. Utiliser sous une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Faire attention dans les espaces confinés. Se laver après l'utilisation et avant de consommer de la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. S'assurer que l'aire d'entreposage est correctement ventilée. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: II

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

	OSHA		ACGIH		AUTRE		
COMPOSANT	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	UNITÉ
Distillat léger hydrotraité	NE	NE	NE	NE	NE		
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	NE	NE	NE	NE	NE		
Propylène glycol méthyl éther acétate	NE	NE	NE	NE	NE		
Dioxyde de carbone	5000	NE	5000	30000	NE		ppm
N.E. Non établi (C) – ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – vacated (libre)							

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises,

	utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.
Protection visuelle/faciale:	Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.
Protection cutanée:	Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide
Couleur: Transparent, incolore
Odeur: Hydrocarbure léger
Seuil d'odeur: ND
Gravité particulière: 0.87
Point d'ébullition initial: 392°F / 200°C
Point de congélation: -121°F / -85°C
Pression de vapeur: < 0.1 mmHg @ 68°F / 20°C
Densité de vapeur: > 1 (air = 1)
Taux d'évaporation: lent
Solubilité: Légèrement soluble dans l'eau
Coefficient de distribution eau/huile: ND
pH: NA
Composés Organiques volatiles: Pds %: 0 g/L: 0 lb/gal: 0

Section 10: Stabilité et Féactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition possible ; températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxilogique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Distillat léger hydrotraité	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	1620 µL/kg	5660 µL/kg	Aucunes données
Propylène glycol méthyl éther acétate	> 5 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	Aucunes données
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Distillat léger hydrotraité	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Éther n-propylique du dipropylèneglycol	Non	Non	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu
Propylène glycol méthyl éther acétate	Non	Non	Non	E (moyen)	Non
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

E – œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Distillat léger hydrotraité - 96 heures LC 50 Pimephales promelas: 45 mg/L [transitaire]
Persistance / Dégradabilité: Données non disponibles
Bioaccumulation / Accumulation: Données non disponibles
Mobilité dans l'environnement: Données non disponibles

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide distribué ne fait pas partie de la sur l'élimination des déchets.
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:
Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:
Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Réglementation Canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:
Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2B

Inventaire LIS Canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	**1**
Inflammabilité:	**2**
Réactivité:	**0**
EPP:	**B**

NFPA

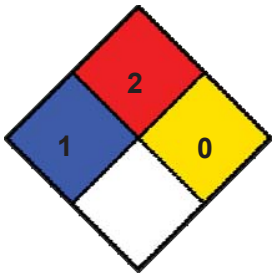

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick

N° CRC: 490C
Date de révision: 08/25/2014

Modifications depuis la dernière révision: numéro de produit retirés

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Registre CAS
CFR: Code des règlements fédéraux
DOT : Département des transports
LIS: Liste intérieure des substances
g/L: Grammes par litre
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA: Association du transport aérien international
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI: Organisation maritime internationale
lb/gal: Livres par gallon
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
ND Non applicable
N.R. Non défini
NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA: National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP: Équipement de protection personnelle:
Ppm: Parties par million
RoHS: Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fiche Signalètique de Sècurité de Produit

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: **Stabilisateur de carburant**

Numéro(s) de produit: **75380**

Utilisation du produit: Stabilisateur de carburant

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300(Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Combustible. Nocif ou mortel si ingéré.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Liquide rouge, odeur de solvant à base de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une légère irritation oculaire. Les symptômes comprennent picotement, larmoiement et rougeur.

PEAU: Peut causer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut causer la sécheresse de la peau. Les symptômes peuvent comprendre rougeurs, brûlures, desquamation, brûlures de la peau et autres lésions. Le passage de ce matériau dans l'organisme par la peau est possible, cependant il est peu probable que cela entraînera des effets dangereux lorsqu'il est utilisé normalement.

INHALATION: L'inhalation de petites quantités de ce matériau pendant la manipulation ordinaire ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. La respiration de grandes quantités peut avoir des effets néfastes. Les symptômes peuvent inclure l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer une dépression du système nerveux, dont des étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, nausée, maux de tête et inconscience.

INGESTION: L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale avec irritation, nausée, vomissements et diarrhée. La principale menace pour la santé en cas d'ingestion vient du risque de l'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons, particulièrement lors de vomissements. L'aspiration peut se traduire par une pneumonie chimique, des lésions graves aux poumons, voire la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs peut avoir des effets sur le système nerveux central.

ORGANES VISÉS: L'exposition à ce matériau (ou un composant) a causé des lésions aux reins chez les rats mâles. Le mécanisme qui déclenche cette toxicité est particulier au rat mâle et on ne pressent pas que cet effet sur les reins se retrouve chez les humains.

État physique aggravé par exposition: Aucun connu.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Essence minérale	8052-41-3	90 - 98
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	Propriété	2 - 5
Naphte de pétrole	64742-88-7	< 2
2-Butoxyethanol	111-76-2	1.0

Section 4: Premiers Soins

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. En cas de lésion cutanée, consulter immédiatement un médecin. S'il n'y a pas de lésion cutanée et que les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Ne pas administrer de liquides. Consulter immédiatement un médecin. En cas de vomissements spontanés, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Surveiller les difficultés de respiration. La bouche peut être rincée afin de supprimer le goût.

Avis aux médecins: Traitement symptomatique. Ce produit contient du 2-Butoxyethanol qui, en cas d'ingestion en quantités importantes, peut entraîner une hémolyse des globules rouges.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe II.

Point d'éclair: 104°F (TCC) Limite d'explosion supérieure: 6.0

Température d'autoallumage: 500°F Limite d'explosion inférieure: 1.0

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Utiliser des extincteurs approuvés pour les incendies de Classe B, tel que chimique, halon, mousse ou CO_2.

Produits de combustion: Oxydes de carbone

Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Fixer et attacher les récipients pendant le transfert du produit afin de réduire les risques d'incendie ou d'explosion initiés par la statique. Utiliser sous une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Laver les mains après l'utilisation. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Conserver dans un lieu bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol: ND

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

	OSHA		ACGIH		AUTRE		
COMPOSANT	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	UNITÉ
Solvant Stoddard	500	NE	100	NE	NE		ppm
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	NE	NE	NE	NE	NE		
Naphte de pétrole	NE	NE	NE	NE	NE		
2-Butoxyethanol	50(s)	NE	20	NE	NE		ppm
N.E. Non établi (c) – ceiling (plafond) (s) – skin (peau) (v) – vacated (libre)							

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les

niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH autonome à pression positive dans les espaces peut aérés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile, néoprène ou PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide
Couleur: rouge
Odeur: solvant pétrolier
Seuil d'odeur: ND
Gravité particulière: 0.768
Point d'ébullition initial: > 300°F
Point de congélation: ND
Pression de vapeur: ~ 0.6 mmHg @ 68°F
Densité de vapeur: > 4 (air = 1)
Taux d'évaporation: lent
Solubilité: Négligeable dans l'eau
Coefficient de distribution eau/huile: ND
pH: ND
Composés Organiques volatiles: Pds %: 97.6 g/L: 749.6 lb/gal: 6.25

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles: Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers hydrocarbures

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information toxilogique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Solvant Stoddard	> 5 g/kg	> 3 g/kg	> 1 400 ppm/8 H
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	> 5 g/kg	> 2 g/kg	Aucunes données
Naphte de pétrole	> 2 g/kg	> 2 g/kg	Aucunes données
2-Butoxyethanol	470 mg/kg	220 mg/kg	450 ppm/4H

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Solvant Stoddard	Non	Non	Non	E (moyen) / S (moyen)	Inconnu
Aminoéthylamine hydroxyéthylé	Non	Non	Non	E (sévère) / S (sévère) / R (modéré)	Oui
Naphte de pétrole	Non	Non	Non	E (moyen)	Non
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non	E (grave) / S (moyen) / R (moyen)	Non

E – œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: 2-Butoxyethanol 96 heures LC50, crapet arlequin: 1 490 mg/L
24 heures LC50, daphnie: 1 720 mg/L
Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit fait partie des déchets dangereux RCRA à l'égard de l'inflammabilité portant le code de déchet D001. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé

ICAO/IATA (air): Liquides inflammables, N.O.S. (essences minérales), UN1993, 3, PGIII, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): Liquides inflammables, N.O.S. (essences minérales), UN1993, 3, PGIII, Quantité limitée

Réserves spéciales: Pour DOT: Ce produit a été reclassé comme combustible, mais aucun marquage ou placage n'est requis conformément à la norme 49 CFR 173.150(f)(2).

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:
Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
2-Butoxyethanol (catégorie éther glycolique): 1%

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:
Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Règlements d'états É.-U.:

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):
Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Éthylbenzène (0,008%), Benzène (<0,07 ppm)

Règlements COV sur les biens de consommation: Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey:	800967-5341P, 800967-5548P, 8052-41-3, 111-76-2
Pennsylvanie:	8052-41-3, 111-76-2
Massachusetts:	8052-41-3, 111-76-2
Rhode Island:	8052-41-3, 111-76-2

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:
Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: B3, D1A, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	2
Inflammabilité:	2
Réactivité:	0
EPP:	B

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

NFPA

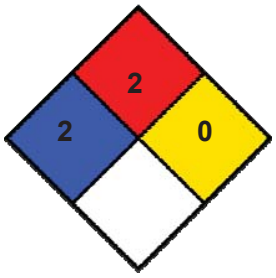

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: 587G
Date de révision: 11/05/2012

Modifications depuis la dernière révision: date de révision

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Registre CAS
CFR: Code des règlements fédéraux
DOT: Département des transports
LIS: Liste intérieure des substances
g/L: Grammes par litre
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA: Association du transport aérien international
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI: Organisation maritime internationale
lb/gal: Livres par gallon
CL: Concentration létale
DL: Dose létale

ND Non applicable
N.R. Non défini
NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA: National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP: Équipement de protection personnelle:
ppm: Parties par million
RoHS: Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail .

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Defoamer AF340

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Agent Antimousse

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Champion Technologies
Minto Avenue
Altens Industrial Estate
Aberdeen, UK AB12 3JZ
Téléphone : 00 44 1224 879022 (Champion)
Téléfax :
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : eh.productstewardship@champ-tech.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00 44 1224 879022
Numéro d'appel d'urgence:00 44 1224 879022 (Champion)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif.	R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence :	**Intervention:**	
	P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	Stockage:	
	P405	Garder sous clef.
	Elimination:	

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

distillats légers (pétrole), hydrotraités

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/VPVB selon les critères actuels de ILJE.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'Enregistrement REACH	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Concentration [%]
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8 265-149-8	Asp. Tox. 1; H304	Xn; R65	>= 60 - <= 100

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.
Requérir une assistance médicale.
Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler un médecin.
En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent

néanmoins être requisen cas dexposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute:CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN!

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Produit sec Mousse formant un film aqueux (AFFF).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les matières inflammables ou combustibles peuvent prendre feu en cas de chaleur, d'étincelles ou de flammes.
Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Se tenir dans le vent/garder la distance à la source. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière). Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1 .2.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs

organiques

Protection des mains	:	Porter des gants de protection. Gants en néoprène. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Utiliser une crème de protection à haute teneur en matières grasses après le nettoyage de la peau.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection.
Mesures d'hygiène	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	Clair.
Odeur	:	non déterminé
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	6 - 8
Point de fusion	:	non déterminé
Point d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	env. 71 °C, Pensky-Martens.
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	:	< 0,01 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	7 % (v)
Pression de vapeur	:	< 0,1 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	:	env. 1, Air = 1
Densité relative	:	0,8 - 0,83, 20 °C

Solubilité	:	huile
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: > 3
Température d'auto-inflammabilité	:	env. 230 °C
Décomposition thermique	:	non déterminé
Viscosité, dynamique	:	< 25 mPa.s, 20 °C
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Propriétés explosives	:	non applicable
Propriétés comburantes	:	non déterminé

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sans rapport

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts.
Des bases fortes.
Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Information supplémentaire : donnée non disponible

Composants:
distillats légers (pétrole), hydrotraités :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 15.000 mg/kg, rat

Information supplémentaire : Des troubles cutanés préexistants peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.
Elimination physico-chimique : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non classifié dans la catégorie PBT/VPVB selon les critères actuels de ILJE.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : non applicable

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans rapport

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Cette substance peut nécessiter un code IBC en accord avec " le code international pour la construction et l'équipement des bateaux transportant des marchandises dangereuses en gros ". Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant Product Stewardship de Champion Technologies.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

État actuel de notification

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Annexe IV: EXEMPTIONS DE L'OBLIGATION D'ENREGISTREMENT

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
D-D

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom De Produit D-D

Synonymes, Nom Déposé DRILLING DETERGENT, D-D EXPORT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif fluide de forage de puits de pétrole. Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur :

M-I SWACO
A Schlumberger Company
Endeavour Drive
Arnhall Business Park, Westhill
Aberdeen AB32 6UF
Scotland UK
T = +44 (0)1224-742200
F = +44 (0)1224-742288
E-mail = MBXMSDS-EH@miswaco.slb.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(24 Hour) Europe +44 (0) 1235 239 670, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, Australia +61 2801 44558.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases De Risque

NC Non classé.

Conseils De Prudence

NC Non classé.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

EAU		60-100%
No CAS : 7732-18-5	No CE : 231-791-2	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.	

ACIDES GRAS DIÉTHANOLAMIDE		1-5%
No CAS : 68155-07-7	No CE : 268-935-9	
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xi;R41,R38.	

PROPANE-2-OL		1-5%
No CAS : 67-63-0	No CE : 200-661-7	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67	

POLYPHOSPHATE DE SODIUM		1-5%
No CAS : 68915-31-1	No CE : 272-808-3	
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H335	Classification (67/548/CEE) Xi;R36/37/38.	

DIOCTYL SULFOSUCCINATE DE SODIUM		<1%
No CAS : 577-11-7	No CE : 209-406-4	
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) Xi;R38,R41.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16

Commentaires Sur La Composition

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Donner immédiatement quelques verres d'eau ou de lait à boire, à condition que la victime soit totalement consciente. Consulter un médecin si les troubles persistent. Si le vomissement est nécessaire, donner un antimousse (diméthicone).

Contact Avec La Peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact Avec Les Yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Événement peu probable mais possibilité de développement de symptômes similaires à ceux observés en cas d'ingestion.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact Avec La Peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact Avec Les Yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin si les troubles persistent.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens D'Extinction

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens D'Extinction Inappropriés

Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits De Combustion Dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

Équipement De Protection Pour Le Personnel De Lutte Contre Le Feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	Norme	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Remarques
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Description Des Ingrédients

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements De Protection

D-D

Mesures D'Ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection Respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.

Protection Des Mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Nitrile. ou Les gants en néoprène sont recommandés.

Protection Des Yeux

Porter des lunettes de protection bien ajustées et étanches ou un masque facial.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair
Odeur	Odeur faible. Odeur de citron.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d' ébullition:	100°C/212°F
Densité Relative	1.01 - 1.02 @ 20°C
Valeur pH, Solution Concentrée	8.0
Valeur pH, Solution Diluée	8.2 @ 1%
Point D'Éclair (°C)	94°C/201°F Pensky-Martens.

9.2. Autres informations

Pas pertinent.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Inconnu.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Inconnu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (Dl50 Orale) > 2000 mg/kg Rat

Inhalation

Non pertinent à des températures de travail normales. En cas d'échauffement, il y a risque de formation de vapeurs nocives.

Ingestion .

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact Avec La Peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact Avec Les Yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Voie D'Exposition

Pas de voie notée.

Organes Cibles

Pas d'organe-cible spécifique noté.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Contactez la société MI pour toutes informations écologiques. env@miswaco.com.

12.1. Toxicité

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité :

Aucune donnée n’est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel De Bio-Accumulation :

Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d’expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d’emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l’environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l’annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

D-D

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Classe De Danger Pour L'Eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Registres Internationaux Des Substances

Contactez REACH@miswaco.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH. Conforme aux normes du registre des produits chimiques: AICS, DSL/NDSL IECSC, EINECS / ELINCS, TCCL ECL, TSCA

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations Générales

HMIS santé - 1 HMIS Inflammabilité - 1 HMIS Réactivité - 0 J - Lunettes anti-éclaboussures, gants, tablier synthétique, masque à poussière et vapeur.

Références Littéraires

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurite, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.

Commentaires De Mise À Jour

Révision général. Revises par Ewan MacLeod

Émise Par	Bill Cameron
Date De Révision	9-2-11
Révision	5
Date De Remplacement	18-10-7
No FDS	10197

Phrases - R (Texte Intégral)

R11	Facilement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Mentions De Danger Completes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Avis De Non-Responsabilité

Fiche technique de sécurité fournie indépendemment de la vente du produit.Malgré tous les efforts pour décrire ce produit,certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct.Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait.Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné que nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations.Il importe donc à chaque personne utilisant ce produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit.Des renseignement supplémentaire seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
DUO-VIS*

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial DUO-VIS*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Viscosifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur
M-I SWACO
A Schlumberger Company
Woodlands Drive,
Kirkhill Industrial Estate,
Dyce, Aberdeen AB21 0GW.
Scotland UK
T = +44 (0)1224-246600
F = +44 (0)1224-246699
E-mail = MISDS@slb.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(24 Hour) Australia +61 2801 44558, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Europe +44 (0) 1235 239 670, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, New Zealand +64 9929 1483, USA 001 281 561 1600.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases De Risque
NC Non classé.

Conseils De Prudence
NC Non classé.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

GOMME DE XANTHANE	60-100%
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.

GLYOXAL	<1%
No CAS : 107-22-2	No CE : 203-474-9

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Acute Tox. 4 - H332	Muta. Cat. 3;R68
Skin Irrit. 2 - H315	Xn;R20
Eye Irrit. 2 - H319	R43
Skin Sens. 1 - H317	Xi;R36/38
Muta. 2 - H341	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Donner immédiatement quelques verres d'eau ou de lait à boire, à condition que la victime soit totalement consciente. Consulter un médecin si les troubles persistent. Ne pas faire vomir.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Irritation du nez, de la gorge et des voies aériennes.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Risques particuliers

Un feu ou une haute température créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Dioxyde de carbone (CO_2). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter de générer et disperser la poussière. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Description Des Ingrédients

Ces matériels sont poussières nuisibles OES TWA 4 mg/m3 poussières respirible, 10 mg/m3 poussières total.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

Conditions de procedé

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est mélangé avec d'autres produits ou fluides, d'autres dangers peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d' exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Butyl-caoutchouc ou acétate de polyvinyle.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre, poussière

Couleur	Crème à Brun roux
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Entièrement soluble dans l'eau
Densité relative	1.5 s.g @ 20°C
Densité Volumique	650-850 kg/m3
Valeur pH, Solution Diluée	7 @ 1 %
Temperature d'auto-inflammation (°C)	> 200°C

9.2. Autres informations

Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Éviter le contact avec les oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu ou une haute température créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Dioxyde de carbone (CO_2). Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dose Toxique 1 - DI 50

45 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

20 mg/kg (oral souris)

Concentration Toxique - CL 50

21 ppm/1 h (inhalation rat)

Informations toxicologiques

*Basé sur des composants.

Danger par aspiration:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

Voie D'Exposition

Pas de voie notée.

Organes Cibles

Pas d'organe-cible spécifique noté

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Contactez la société MI pour toutes informations écologiques. env@miswaco.slb.com.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 420 mg/l Onchorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Complètement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

N'engendre pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Registres Internationaux Des Substances

Contactez REACH@miswaco.slb.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH. Conforme aux normes du registre des produits chimiques: Australia (AICS), Canada (DSL / NDSL), China (IECSC), Europe (EINECS / ELINCS), Japan (METI / ENCS), Korea (TCCL / ECL), New Zealand (NZIoC), Phillipines (PICCS), United States (TSCA).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

*une marque de M-I L.L.C.

Informations générales

HMIS santé - 2 HMIS Inflammabilité - 1 HMIS Réactivité - 0 E - Lunettes de sécurité, gants, masque à poussières.

Références Littéraires

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurite, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.

Commentaires De Mise À Jour

Mise à jour selon REACH Annex II. Revises par Sarah Malone

Émise Par	Bill Cameron
Date de révision	08-Nov-2012
Révision	6
Remplace la date	18-May-2010
No FDS	10216

Phrases - R (Texte Intégral)

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R20	Nocif par inhalation.
NC	Non classé.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R68	Possibilité d'effets irréversibles.

Mentions De Danger Completes

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Avis De Non-Responsabilité

Fiche technique de sécurité fournie indépendemment de la vente du produit.Malgré tous les efforts pour décrire ce produit,certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct.Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait.Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné c nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations.Il importe donc à chaque personne utilisant c produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit.Des renseignement supplémentaire seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

E.M.C. Plus

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit E.M.C. Plus

Numéro du produit A080 EV

Identification interne Janitorial - HSC Section

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Heavy Duty, Alkaline Cleaner for Safety Floor Cleaning and Floor Maintenance.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Evans Vanodine International
Brierley Road
Walton Summit
Preston. PR5 8AH

Tel: 01772 322 200
Fax: 01772 626 000
qclab@evansvanodine.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence
Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Mon to Fri
Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Mon to Fri

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques
Non classé.

Dangers pour la santé humaine
Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement
Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Xi;R36.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 EN CAS D'INGESTION:

P313 Consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

Contient SODIUM METASILICATE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

SODIUM METASILICATE **3-5%**

Numéro CAS: — **Numéro CE:** —

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318	C;R34. Xi;R36/38.

SODIUM DODECYL BENZENE SULPHONATE **3-5%**

Numéro CAS: 68411-30-3 **Numéro CE:** 270-115-0

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	Xn;R22. Xi;R36/38.

ALCOHOL (C9-11) ETHOXYLATE (8EO) **1-3%**

Numéro CAS: 68439-46-3 **Numéro CE:** —

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	Xn;R22. Xi;R41.

HYDROXYDE DE SODIUM **0.1-1%**

Numéro CAS: 1310-73-2 **Numéro CE:** 215-185-5 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2119457892-27-xxxx

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314	C;R35

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

Contact cutané

Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire

Irritation sévère, brûlure et larmoiement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements mineurs: Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. & Acids.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage

Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m3

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés

Non pertinent.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux.

Protection des mains

Les gants en caoutchouc. Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

N'est pas requise.

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est requise.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

Couleur

Clair. Rose.

Odeur

Sans odeur.

pH

pH (solution concentrée): 12.50

Point de fusion

-1°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

101°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

Furoncles sans clignoter ...

Densité relative

1.057 @ 20°C

Solubilité(s)

Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations

Aucun.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides forts.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5

10.4. Conditions à éviter

Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques

Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités ci-dessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières ...

Autres effets sur la santé

Ce produit a une faible toxicité. Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL50 orale)

E.M.C. Plus

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg)

7,775.95461161

SECTION 12: Informations écologiques

Ecotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Nous n'avons pas effectué de tests aquatiques, donc nous n'avons pas de données de toxicité aquatique spécifiquement pour ce produit. Les données de toxicité aquatique, où fournies par le fabricant de matière première pour les ingrédients avec la toxicité aquatique, peuvent être mis à disposition sur demande...

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas connu.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Inconnu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

Jetez les solutions utilisées a l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Non reglemente.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette ADR/RID

Classe/division IATA

Risque subsidiaire IATA

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)

E.M.C. Plus

Groupe d'emballage (ADN)

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS

Code de consignes d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n ° 453/2010 (qui modifie le règlement (CE) n ° 1907/2006)... Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ... Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les deux CHIP - Directive 67/548/CEE - classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et de la réglementation GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

SECTION 16: Autres informations

Références littéraires clés et sources de données

Fiche de Données de Sécurité, Divers. fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... CHIP classe - Tableau 3.2 La liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses de l'annexe I de la directive 67/548/EEC ...
ECHA - C&L Inventory database.

Commentaires sur la révision

Ce produit est maintenant en utilisant la classification de GHS / CLP - Règlement (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...

Date de révision	07/11/2014
Révision	Issue 6
Statut de la FDS	Les phrases de risque / Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des phrases de risque / Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...

Phrases de risque dans leur intégralité

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R35 Provoque de graves brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Mentions de danger dans leur intégralité

E.M.C. Plus

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUIK FILL 34 NEUTRAL FLOOR CLEANER

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	QUIK FILL 34 NEUTRAL FLOOR CLEANER
Autres moyens d'identification	:	Sans objet
Utilisation recommandée	:	nettoyant sols
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Information sur la dilution du produit	:	0.39 % - 1.56 %
Société	:	Ecolab Inc. 1 Ecolab Place St. Paul, Minnesota USA 55102 1-800-352-5326
Informations relatives aux soins d'urgence	:	1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)
Date d'émission	:	07/06/2017

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Produit TEL QUE VENDU

Irritation occulaire : Catégorie 2B

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Produit TEL QUE VENDU

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
Intervention:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention:
Consulter un médecin en cas de malaise.
Entreposage:
Conserver conformément à la réglementation locale.

Produit TEL QUE VENDU

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Produit TEL QUE VENDU

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
oxirane, methyl-, polymer with oxirane	9003-11-6	5 - 10
Xylène sulfonate de sodium	1300-72-7	1 - 5
alcool gras éthoxylé > C15 en =/< 5 OE	160875-66-1	1 - 5
Fragrance	Ingrédient de propriété industrielle	0 - 1

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Produit TEL QUE VENDU

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : Aucune précaution particulière n’est requise pour les secouristes.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit TEL QUE VENDU

Moyen d'extinction approprié	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Non inflammable ou combustible.
Produits de combustion dangereux	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Utiliser un équipement de protection personnelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Produit TEL QUE VENDU

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Produit TEL QUE VENDU

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Conditions de stockage sures	:	Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés
Température d'entreposage	:	0 °C à 50 °C

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Conditions de stockage sures	:	Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Produit TEL QUE VENDU
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique	:	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection des mains	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection de la peau	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures d'hygiène	:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique	:	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection des mains	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection de la peau	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

		Produit TEL QUE VENDU	Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE
Aspect	:	liquide	liquide
Couleur	:	clair, orange	orange
Odeur	:	douce	douce
pH	:	6.6 - 8.6, (100 %)	7.0 - 8.5
Point d'éclair	:	Sans objet	
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible	
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	> 100 °C	
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible	
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible	
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible	
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible	
Densité relative	:	1.012 - 1.032	
Solubilité dans l'eau	:	soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible	
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible	
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible	
Viscosité, cinématique	:	12.613 mm2/s (40 °C)	
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.	
poids moléculaire	:	Donnée non disponible	
COV (composés organiques volatils)	:	Donnée non disponible	

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produit TEL QUE VENDU

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Inconnu.

Produits incompatibles	:	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition	:	Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Produit TEL QUE VENDU

Yeux	:	Provoque une irritation des yeux.
Peau	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Exposition chronique	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Peau	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Exposition chronique	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Produit TEL QUE VENDU

Contact avec les yeux	:	Rougeur, Irritation
Contact avec la peau	:	Aucun symptôme connu ou prévu.
Ingestion	:	Aucun symptôme connu ou prévu.
Inhalation	:	Aucun symptôme connu ou prévu.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux	:	Aucun symptôme connu ou prévu.
Contact avec la peau	:	Aucun symptôme connu ou prévu.
Ingestion	:	Aucun symptôme connu ou prévu.
Inhalation	:	Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

Produit TEL QUE VENDU
Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	:	Donnée non disponible
Lésion/irritation grave des yeux	:	Irritation légère des yeux
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	:	Donnée non disponible
Cancérogénicité	:	Donnée non disponible
Effets sur la reproduction	:	Donnée non disponible
Mutagénécité de la cellule germinale	:	Donnée non disponible
Tératogénicité	:	Donnée non disponible
STOT - exposition unique	:	Donnée non disponible
STOT - exposition répétée	:	Donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit TEL QUE VENDU
Écotoxicité

Effets sur l'environnement	:	Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit

Toxicité pour les poissons	:	Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons	:	oxirane, methyl-, polymer with oxirane 96 h CL50 Poissons: > 100 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et	:	alcool gras éthoxylé > C15 en =/< 5 OE

les autres invertébrés aquatiques	48 h Daphnia magna (Puce d'eau): 1 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues	:	Xylène sulfonate de sodium 96 h CE50: 230 mg/l

Persistance et dégradabilité

Produit TEL QUE VENDU
Biodégradable

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE
Biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit TEL QUE VENDU

Méthodes d'élimination	:	Le produit dilué peut être envoyé à l'égout.
Considérations relatives à l'élimination	:	Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination	:	Le produit dilué peut être envoyé à l'égout.
Considérations relatives à l'élimination	:	Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit TEL QUE VENDU

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)
Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produit TEL QUE VENDU

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers	:	Risque aigu pour la santé
SARA 302	:	Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.
SARA 313	:	Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :
non établi(e)

Inventaire des États-Unis TSCA :
Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :
Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :
En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :
En conformité avec les inventaires

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :
En conformité avec les inventaires

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :
En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :
non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :
En conformité avec les inventaires

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

QUIK FILL 34 NEUTRAL FLOOR CLEANER

Produit TEL QUE VENDU

NFPA:

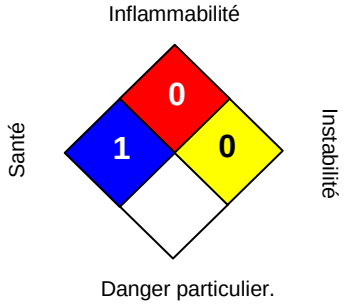

HMIS III:

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger,
2 = Modéré, 3 = Elevé
4 = Extreme, * = Chronique

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

NFPA:

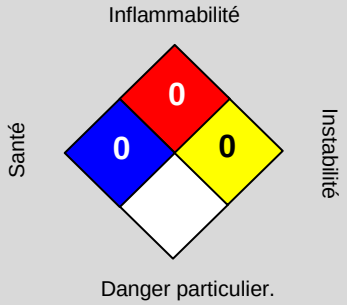

HMIS III:

SANTÉ	0
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger,
2 = Modéré, 3 = Elevé
4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission	:	07/06/2017
Version	:	1.2
Préparé par	:	Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ECOTROL* RD

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ECOTROL* RD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Réducteur de perte de fluide dans inverti fluides de forage en émulsion.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur
M-I SWACO
A Schlumberger Company
Woodlands Drive
Kirkhill Industrial Estate
Dyce, Aberdeen AB21 0GW
Scotland UK
T=+44(0)1224-246600
F=+11(0)1224-246699
Email - MISDS@slb.com

Personne À Contacter MISDS@slb.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(24 Hour) Australia +61 2801 44558, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Europe +44 (0) 1235 239 670, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, New Zealand +64 9929 1483, USA 001 281 561 1600.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

méthyle co polymère de styrène / acrylate	**60-100%**
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.

Silice amorphe synthétique **No CAS : 112926-00-8** **No CE : 601-214-2**	**<2%**
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Donner immédiatement quelques verres d'eau ou de lait à boire, à condition que la victime soit totalement consciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. En cas de développement de symptômes indésirables tels que ceux indiqués, le blessé doit être admis dans un établissement hospitalier dans les meilleurs délais. Pour de plus amples informations, consulter la rubrique 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Un feu ou une haute température créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO_2).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter de générer et disperser la poussière. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

Conditions de procedé

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est mélangé avec d'autres produits ou fluides, d'autres dangers peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d' exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air. Filtre à poussières P2 (pour poussière fine).

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Néoprène. ou Les gants en caoutchouc sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver les mains après l'usage. Enlever promptement tout vêtement mouillé ou contaminé.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	1.03 g/cm3 @ 20°C
Temperature d'auto-inflammation (°C)	400°C

9.2. Autres informations

Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

10.4. Conditions à éviter

Évitez les conditions mouillées et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu ou une haute température créé : Dioxyde de carbone (CO_2). Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration:

Non anticipé comme présentant un risque d'aspiration selon la structure chimique.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

Voie D'Exposition

Pas de voie notée.

Organes Cibles

Pas d'organe-cible spécifique noté

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Contactez la société MI pour toutes informations écologiques. M-ISWACOenv@slb.com.

12.1. Toxicité

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n’est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Classification Dechets

Le code de rebut Européen appliqué pour ce produit dépendra de l'utilisation finale qui en sera faite. EWC-code: 07 01 99.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d’expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d’emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l’environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable. S'il vous plaît contactez MISDS@slb.com pour info concernant le transport en vrac.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Registres Internationaux Des Substances

Contactez REACH@miswaco.slb.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH. Conforme aux normes du registre des produits chimiques: Australia (AICS), Canada (DSL / NDSL), China (IECSC), Europe (EINECS / ELINCS), Korea (TCCL / ECL), New Zealand (NZIoC), United States (TSCA).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

*une marque de M-I L.L.C.

Informations générales

HMIS santé - 1 HMIS Inflammabilité - 1 HMIS Réactivité - 0 E - Lunettes de sécurité, gants, masque à poussières.

Références Littéraires

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurite, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.

Commentaires De Mise À Jour

Révision général. Mise à jour selon REACH Annex II. Revises par Sandra McWilliam

Émise Par	Sandra McWilliam
Date de révision	15-Mar-13
Révision	4
Remplace la date	23-Nov-10
No FDS	11042
État De La Fiche De Sécurité	Approuvé.

Phrases - R (Texte Intégral)

NC	Non classé.

Avis De Non-Responsabilité

Fiche technique de sécurité fournie indépendemment de la vente du produit.Malgré tous les efforts pour décrire ce produit,certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct.Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait.Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné que nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations.Il importe donc à chaque personne utilisant ce produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit.Des renseignement supplémentaire seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Emulsotron® CC3344-G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Fractionnement des Émulsions

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Champion Technologies
Minto Avenue
Altens Industrial Estate
Aberdeen, UK AB12 3JZ
Téléphone : 00 44 1224 879022 (Champion)
Téléfax :
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : eh.productstewardship@champ-tech.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00 44 1224 879022

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif.	R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Irritant.	R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence :	**Prévention:**	
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de

	protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
Intervention:	
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Elimination:	
P501	Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-butoxyéthanol

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/VPVB selon les critères actuels de ILJE.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'Enregistrement REACH	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Concentration [%]
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	>= 30 - < 60
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	919-284-0 01-2119463588-24	STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Carc. 2; H351 EUH066	Xn; R40-R65-R66-R67-R51/53	>= 0,1 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requisen cas dexposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute:CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN!

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Produit sec Mousse formant un film aqueux (AFFF).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les matières inflammables ou combustibles peuvent prendre feu en cas de chaleur, d'étincelles ou de flammes.
Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Se tenir dans le vent/garder la distance à la source. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1 .2.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	TWA	20 ppm 98 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif				
		STEL	50 ppm 246 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif				
		VME	2 ppm 9,8 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire:	*: Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires indicatives				
		VLCT (VLE)	30 ppm 147,6 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire:	*: Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires indicatives				

DNEL

2-butoxyéthanol : Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets systémiques
Valeur: 89 mg/kg bw/jour

Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation.
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets systémiques
Valeur: 663 mg/m3

Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation.
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets locaux
Valeur: 246 mg/m3

Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 75 mg/kg bw/jour

Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation.
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 98 mg/m3

PNEC
2-butoxyéthanol : Eau douce
Valeur: 8,8 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,88 mg/l

Utilisation/dégagement intermittent
Valeur: 9,1 mg/l

Usine de Traitement d'Eaux Usées
Valeur: 463 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 3,46 mg/kg

Sol
Valeur: 3,13 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

Protection des mains : Porter des gants de protection.
Gants en caoutchouc.
Gants en néoprène.
Gants en PVC ou autre matière plastique
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit.
Changer souvent de gants!
Utiliser une crème de protection à haute teneur en matières grasses après le nettoyage de la peau.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du : Vêtement de protection.

corps		
Mesures d'hygiène	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	légèrement trouble,jaune
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	5 - 7, 20 °C, (1 - 10% dans l'eau désionisée)
Point de fusion	:	non déterminé
Point d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	env. 75 °C
Taux d'évaporation	:	< 1, acétate de butyle = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,5 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	14 % (v)
Pression de vapeur	:	48 - 199 hPa
Densité de vapeur relative	:	> 3, Air = 1
Densité relative	:	0,859 - 0,889
Solubilité	:	non miscible, Eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	:	> 230 °C
Décomposition thermique	:	non déterminé
Viscosité, dynamique	:	< 100 mPa.s, 20 °C
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Propriétés explosives	:	non applicable
Propriétés comburantes	:	non déterminé

9.2 Autres informations

Point d'écoulement	:	-20 °C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Sans rapport

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Acides forts. Des bases fortes. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 1.180 mg/kg, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: 25,95 mg/l, vapeur, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: 2.595 mg/kg, Méthode de calcul
Information supplémentaire	:	donnée non disponible

Composants:
2-butoxyéthanol :

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	:	donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	donnée non disponible
Elimination physico-chimique	:	donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non classifié dans la catégorie PBT/VPVB selon les critères actuels de ILJE.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	non applicable

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans rapport

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Cette substance peut nécessiter un code IBC en accord avec " le code international pour la construction et l'équipement des bateaux transportant des marchandises dangereuses en gros ". Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant Product Stewardship de Champion Technologies.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Annexe IV: EXEMPTIONS DE L'OBLIGATION D'ENREGISTREMENT

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R40	Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE
No du produit	805200, 805507, 805705, 805729x, 805910, S805705, P038530

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur	BOSTIK LIMITED COMMON ROAD STAFFORD STAFFORDSHIRE ST16 3EH UNITED KINGDOM +44 1785 255141 +44 1785 272650 (24Hour Emergency) sds.uk@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 1785 272650

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

	Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 2 - H225
	Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315;Eye Irrit. 2 - H319;STOT Single 3 - H336
	Pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411
Classification (1999/45/CEE)	Xi;R36/38. F;R11. N;R51/53. R67.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Mention D'Avertissement	Danger	
Mentions De Danger		
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P210	Tenir àl'écartde la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Conseils De Prudence Supplementaires

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P321	Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette).
P370+378	En cas d'incendie : utiliser de la mousse, de la neige carbonique, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P313	Consulter un médecin.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH208	Contient du (de la) COLOPHANE. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

ACÉTATE D'ÉTHYLE 10-30%

No CAS : 141-78-6 No CE : 205-500-4 Numéro D'Enregistrement: 01-2119475103-46

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11
EUH066	Xi;R36
Eye Irrit. 2 - H319	R66
STOT Single 3 - H336	R67

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

ACÉTONE		10-30%
No CAS : 67-64-1	No CE : 200-662-2	Numéro D'Enregistrement: 01-2119471330-49

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11
EUH066	Xi;R36
Eye Irrit. 2 - H319	R66
STOT Single 3 - H336	R67

BUTANONE		10-30%
No CAS : 78-93-3	No CE : 201-159-0	Numéro D'Enregistrement: 01-2119457290-43

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11
EUH066	Xi;R36
Eye Irrit. 2 - H319	R66
STOT Single 3 - H336	R67

COLOPHANE		< 1%
No CAS : 8050-09-7	No CE : 232-475-7	

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Skin Sens. 1 - H317	R43

CYCLOHEXANE		< 1%
No CAS : 110-82-7	No CE : 203-806-2	

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11
Skin Irrit. 2 - H315	Xn;R65
STOT Single 3 - H336	Xi;R38
Asp. Tox. 1 - H304	R67
Aquatic Acute 1 - H400	N;R50/53
Aquatic Chronic 1 - H410	

NAPHTHA (PETROLEUM), HYDRODESULFURIZED LIGHT, DEAROMATIZED; <0.1% BENZENE		10-30%
No CAS : 92045-53-9	No CE : 295-434-2	

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	Xn;R65.
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R38.
STOT Single 3 - H336	F;R11.
Asp. Tox. 1 - H304	N;R51/53.
Aquatic Chronic 2 - H411	R67.

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT, <0.1% BENZENE,		5-10%
No CAS : 64742-49-0	No CE :	

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	Xn;R65.
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R38.
STOT Single 3 - H336	F;R11.
Asp. Tox. 1 - H304	N;R51/53.
Aquatic Chronic 2 - H411	R67.

N-HEXANE		< 1%
No CAS : 110-54-3	No CE : 203-777-6	

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11
Skin Irrit. 2 - H315	Repr. Cat. 3;R62
Repr. 2 - H361f	Xn;R65,R48/20
STOT Single 3 - H336	Xi;R38
STOT Rep. 2 - H373	R67
Asp. Tox. 1 - H304	N;R51/53
Aquatic Chronic 2 - H411	

XYLÈNE		5-10%
No CAS : 1330-20-7	No CE : 215-535-7	Numéro D'Enregistrement: 01-2119488216-35

Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Flam. Liq. 3 - H226	R10
Acute Tox. 4 - H312	Xn;R20/21
Acute Tox. 4 - H332	Xi;R38
Skin Irrit. 2 - H315	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et les laver comme indiqué ci-dessus. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation.

Risques particuliers

Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO_2). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Combattre les incendies avancés ou importants à distance ou depuis un endroit sûr. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Wear self contained breathing apparatus

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des gants et des lunettes de protection et un vêtement de protection spécial. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTATE D'ÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1400 mg/m3			
ACÉTONE	VLEP	750 ppm	1800 mg/m3			
BUTANONE	VLEP	200 ppm	600 mg/m3			
CYCLOHEXANE	VLEP	300 ppm	1050 mg/m3	375 ppm	1300 mg/m3	
N-HEXANE	VLEP	50 ppm	170 mg/m3			
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3	150 ppm	650 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Description Des Ingrédients

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

Mesures d'ingénierie

Ventilation antidéflagrante générale et localisée.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. Utiliser un masque à : Cartouche de gaz pour les substances organiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Utiliser des gants de protection en : Nitrile.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité lunettes anti-éclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Jaunâtre
Odeur	des solvants
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	0.84
Point d'éclair (°C)	- 20

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Éviter Chaleur, étincelles, flammes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Pas connu.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. @@@Contamination of the terrestrial and aquatic environments should be avoided@@@

12.1. Toxicité

No data available

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucunes informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Semi-mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

No data available

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

Informations générales

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1133
No. UN (IMDG)	1133
No. UN (ICAO)	1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	ADHESIVES (NAPHTHA (PETROLEUM), HYDRODESULFURIZED LIGHT, DEAROMATIZED; <0.1% BENZENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	Classe 3 : Liquides inflammables.
No. D'Étiquette ADR	3
Classe IMDG	3
Classe/Division ICAO	3
Étiquettes De Transport	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-D
Code Hazchem	•3YE
No. De Danger (ADR)	33
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EVO-STIK 528 CONTACT ADHESIVE

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

This product should be used as directed by Bostik Ltd.For further information consult the product data sheet or contact Technical Services.

Références Littéraires

This safety data sheet was compiled using current safety information supplied by distributor of raw materials.

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente. This safety data sheet supersedes all previous issues and users are cautioned to ensure that it is current. Destroy all previous data sheets and if in doubt contact Bostik Limited.

Émise Par	Approved LJ
Date de révision	January 2014
Révision	3
Date	June 2009

Phrases - R (Texte Intégral)

R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

TECHNIC

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2012 *Numéro de version 7* *Révision: 09.07.2012*

*

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **Alcool isopropylique**
· **Désignations (autres) :** *Alcool isopropylique ; IPA*

· **Code du produit:** *0574, 0613*
· **No CAS:**
67-63-0
· **Numéro CE:**
200-661-7
· **Numéro index:**
603-117-00-0
· **Numéro d'enregistrement** *01-2119457558-25-xxxx*
· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Industrielle uniquement
· **Emploi de la substance / de la préparation :** *Industrie des semiconducteurs*

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
TECHNIC FRANCE
15, rue de la Montjoie
93210 Saint Denis La Plaine
FRANCE
· **Service chargé des renseignements:**
Sécurité des produits / Chemicals hazards dpt
contact : fds.technic@technic.fr
· **Numéro d'appel d'urgence:**
+331 45 42 59 59 (ORFILA)
+331 49 46 51 00 (TECHNIC FRANCE)

*

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
A des effets narcotisants.

· **Éléments d'étiquetage**
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

TECHNIC

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2012 Numéro de version 7 Révision: 09.07.2012

Nom du produit: Alcool isopropylique

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07
· **Mention d'avertissement** Danger
· **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· **Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

· **Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Substances**
· **No CAS Désignation :**
67-63-0 Alcool isopropylique
· **Code(s) d'identification**
· **Numéro CE:** 200-661-7
· **Numéro index:** 603-117-00-0

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**
· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un ophtamologue
· **Après ingestion:** En cas de troubles, consulter un médecin.
· **Indications destinées au médecin:**
· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

TECHNIC

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2012 Numéro de version 7 Révision: 09.07.2012

Nom du produit: Alcool isopropylique

(suite de la page 2)

· **Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:** Port d'équipements d'approche du feu, protection thermique.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
· **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**
· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Porter des gants et des lunettes de protection
LIRE L'ETIQUETTE
· **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
· **Température de stockage recommandée:** 0 - 30°C
· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
67-63-0 Alcool isopropylique	
VME	Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**
· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 4)

TECHNIC

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2012 Numéro de version 7 Révision: 09.07.2012

Nom du produit: Alcool isopropylique

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Gants de protection

Gants de protection chimique selon la norme EN 374.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation :

· **Matériau des gants**
Gants en néoprène.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Gants Butyle

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166

· **Mesures de gestion des risques**
Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilsation
Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes CEN en vigueur : protection respiratoire CEN 136, 140, 141, 143, 173 ; protection ophtalmique CEN 166 ; vêtements de protection CEN 340, 465, 466, 497, 943 ; gants de protection CEN 374 ; Godillots protecteurs CEN 344, 345.

*

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· **Indications générales.**	
· **Aspect:**	
Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
· **Odeur:**	Genre alcool
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé.
· **valeur du pH:**	Non déterminé.
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	-89,5°C
Point d'ébullition:	82°C
· **Point éclair :**	13°C
· **Inflammabilité (solide, gazeux):**	Non applicable.
· **Température d'inflammation:**	425°C
· **Température de décomposition:**	Non déterminé.
· **Auto-inflammation:**	Non déterminé.

(suite page 5)

TECHNIC

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2012 Numéro de version 7 Révision: 09.07.2012

Nom du produit: Alcool isopropylique

(suite de la page 4)

· **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	2 Vol %
Supérieure:	12 Vol %
· **Pression de vapeur à 20°C:**	43 hPa
· **Densité à 20°C:**	0,785 g/cm³
· **Masse volumique à 20°C:**	785 kg/m³
· **Densité relative.**	Non déterminé.
· **Densité de vapeur.**	Non déterminé.
· **Vitesse d'évaporation.**	Non déterminé.
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Entièrement miscible
· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):**	Non déterminé.
· **Viscosité:**	
Dynamique à 20°C:	2,43 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· **Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**
· **Stabilité chimique**
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**
· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	DL50	5045 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50 /4h	30 mg/L (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
· **des yeux:** Effet d'irritation.
· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

*

12 Informations écologiques

· **Toxicité**
· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

TECHNIC

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2012 Numéro de version 7 Révision: 09.07.2012

Nom du produit: Alcool isopropylique

(suite de la page 5)

· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.
· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*

14 Informations relatives au transport

· **No ONU** · **ADR, IMDG, IATA**	UN1219
· **Nom d'expédition des Nations unies** · **ADR** · **IMDG, IATA**	 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
· **Classe(s) de danger pour le transport** · **ADR** · **Classe** · **Étiquette**	 3 (F1) Liquides inflammables. 3
· **IMDG, IATA** · **Class** · **Label**	 3 Flammable liquids. 3
· **Groupe d'emballage** · **ADR, IMDG, IATA**	 II
· **Dangers pour l'environnement:** · **Marine Pollutant:**	 Non
· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** · **Indice Kemler:** · **No EMS:**	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D
· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.07.2012 *Numéro de version 7* *Révision: 09.07.2012*

Nom du produit: Alcool isopropylique

(suite de la page 6)

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**	
· **Quantités limitées (LQ)**	1L
· **Catégorie de transport**	2
· **Code de restriction en tunnels**	D/E
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN1219, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

*
15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
· **Règlementation ICPE :** 1432, 1433, 1434, 1510, consulter la DREAL
· **Tableau des maladies professionnelles** non applicable
· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*
16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Contact:** technic.france@technic.fr
· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	**Irving Jet Fuel A-1**
Synonyme(s)	Aviation turbine fuel Distillate fuel oils, light
# CAS	Mélange
Usage du produit	Carburant
Fabricant	Irving Oil Refining G.P. Box 1260 Saint John, NB E2L 4H6 CA Téléphone: (506) 202-2000 Refinery: (506) 202-3000 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Description générale des risques

AVERTISSEMENT
LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES.
CAUSER L'IRRITATION DE LA PEAU. CAUSE L'IRRITATION AUX YEUX.
PEUT CAUSER L'IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.

Effets potentiels sur la santé à court terme

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.

Yeux Cause une irritation.

Peau Cause une irritation. Peut être absorbé par la peau.

ACGIH - Threshold Limit Values - Skin Notations

Benzène	71-43-2	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée

Inhalation L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.
L'ingestion de niveaux élevés peut entraîner une lésion des reins.
Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Organes cibles Yeux. Système respiratoire. Peau.

Effets chroniques L'exposition prolongée ou répétée aux dilutions peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.

Signes et symptômes Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau.
Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

OSHA Regulatory Status Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Effets potentiels sur l'environnement Voir la Section 12.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	60 - 100
Benzène	71-43-2	< 0.1

Remarques sur la composition

*Carboréacteur est un mélange complexe d'hydrocarbures. Sa composition exacte dépend de la source de pétrole brut à partir duquel elle a été produite et les méthodes de raffinage employées. Carboréacteur contient des centaines de différents produits chimiques organiques. Cette section identifie seulement certains des constituants chimiques bien connus.

* Soufre: <0.3%
* Mercaptan de soufre: <0,003%
*Sulfure d'hydrogène: Nil

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Avis aux médecins	Les symptômes peuvent être différés.
Conseils généraux	Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Combustible d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Les vapeurs peuvent atteindre une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Le conteneur peut exploser sous l'effet de la chaleur d'un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler au niveau du sol vers une source distante d'ignition et provoquer un retour de flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Hydrocarbures aromatiques.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Non compté être sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Vapeur: Oui.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.
Méthodes de contention	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Cette substance pollue l'eau. Il faut l'empêcher de contaminer le sol ou de pénétrer dans les égoûts, les systèmes de drainages et les plans d'eau.

Méthodes de nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure.
Autres informations	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Utiliser des outils anti-étincelants et un équipement antidéflagrant. Utiliser un système de ventilation antidéflagrant. L'équipement électrique utilisé doit être intrinsèquement sûr ou antidéflagran. Effectuer une mise à la terre et fixer les conteneurs lors du transfert du produit. Dispositif pour le lavage des yeux est douche d'urgence recommandés sur l'endroit du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Tenir le récipient bien fermé. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après la manipulation. Eviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit.
Stockage	Tenir hors de la portée des enfants. Les contenants devraient être ventilés et équipés d'un intercepteur de flamme. Magasin dans un endroit frais, sec, bien-aéré. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation. Embarquement: Estable pendant le transport. Ce produit peut être transporté chaud.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Ingrédient(s)	**Limites d'exposition**
Benzène	**ACGIH-TLV** MPT: 0.5 ppm LECT: 2.5 ppm **OSHA-PEL** MPT: 10 ppm LECT: 5 ppm plafond: 25 ppm
Kérosène (pétrole)	**ACGIH-TLV** MPT: 200 mg/m3 Peau: 100 mg/m3 **OSHA-PEL** Indéterminé

Mesures d'ingénierie	La ventilation mécanique devrait être utilisée en utilisant ce produit dans les petits espaces. La ventilation d'échappement locale peut être nécessaire
Protection individuelle	
Protection pour les yeux et le visage	Lunettes de shield ou de produit chimique de visage. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée.
Protection des mains	Caoutchouc nitrile. Viton™. Polyethylene.
Protection de la peau et du corps	L'emploi d'une combinaison protectrice à manches longues est recommandé. En cas de contamination des vêtements ou des chaussures, les enlever et les décontaminer complètement avant les réutiliser, ou bien les éliminer.

Protection respiratoire	Dans un espace restreint, porter un masque à entrée d'air équipé d'une pièce frontale intégrale et approuvé par le NIOSH (ou équivalent) en mode de surpression et prévoir une évacuation urgente. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Considérations sur l'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Proprietes physiques et chimiques

Aspect	Transparent
Couleur	Incolore
Forme	Liquide.
Odeur	Kérosène (pétrole)
Seuil de l'odeur	0,55 mg/m3 pour le produit sans soufre
État physique	Liquide
pH	Sans objet
Point de fusion	Pas disponible
Point de congélation	-47 - -60 °C (-52.60 - -76.00 °F)
Point d'ébullition	157 - 300 °C (314.60 - 572.00 °F)
Point d'écoulement:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Point d'éclair	38 - 72 °C (100.40 - 161.60 °F) coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	210 °C (410.00 °F)
Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	0.7 %
Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	5 %
Pression de vapeur	10.5 mmHg @ 38°C
Densité gazeuse	4.5 (Air=1)
Densité	0.775 - 0.840 @ 15°C
Coefficient de répartition eau/huile	3.3 to > 6 (log Poct)
Solubilité (H2O)	Pas disponible
COV (Poids %)	Pas disponible
Viscosité	2.0 - 8.0 cST @ -20°C
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilite et reactivite

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage. Eviter les températures élevées. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Hydrocarbures aromatiques.

11. Propriétés toxicologiques

Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Benzène	13700 ppm rat; 13700 mg/l/4h rat
Kérosène (pétrole)	5.2801 mg/m3 rat

Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Benzène	690 mg/kg rat; 4700 mg/kg souris
Kérosène (pétrole)	5000 mg/kg rat; 16300 mg/kg cobaye

Effets d'une exposition aiguë

Yeux Cause une irritation.

Peau Cause une irritation. Peut être absorbé par la peau.

ACGIH - Threshold Limit Values - Skin Notations

Benzène	71-43-2	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée

Inhalation L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique.
L'ingestion de niveaux élevés peut entraîner une lésion des reins.
Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Sensibilisation Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets chroniques Des problèmes sanguins et système nerveux peuvent se produire après un contact cutané prolongé.

Cancérogénicité Contient les cancérogènes potentiels.
Le benzène et certains hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), sont connus pour être des produits chimiques carcinogènes.

ACGIH - Threshold Limit Values - Carcinogens

Benzène	71-43-2	A1 - Confirmed Human Carcinogen
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	A3 - Substance cancérigène confirmée par rapport aux animaux au effet inconnu para rapport aux hommes.

IARC - Groupe 1 (Cancérogène aux Humains)

Benzène	71-43-2	Monograph 100F [in preparation]; Supplement 7 [1987]; Monograph 29 [1982]

NTP (National Toxicology Program) - Report on Carcinogens - Known Human Carcinogens

Benzène	71-43-2	Known Human Carcinogen

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List

Benzène	71-43-2	carcinogen, initial date 2/27/87

Mutagénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Nom des produits toxicologiquement synergiques On peut attendre que d'autres dépresseurs du système nerveux central (SNC) produisent des effets additifs ou synergiques.
Il peut augmenter la capacité de photosensibilisation de certains produits chimiques, tel que le dinitrochlorobenzène (DNCB).

12. Données écologiques

Écotoxicité Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

Benzène	71-43-2	72 Hr EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 29 mg/L

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

Benzène	71-43-2	96 Hr LC50 Pimephales promelas: 10.7-14.7 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 5.3 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 22.49 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Poecilia reticulata: 28.6 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 22330-41160 µg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 70000-142000 µg/L [static]

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Benzène	71-43-2	48 Hr EC50 Daphnia magna: 8.76 - 15.6 mg/L [Static]; 48 Hr EC50 Daphnia magna: 10 mg/L

Persistance et dégradabilité	Non persistant / Groupe 1
Bioaccumulation /accumulation	Pas disponible
Mobilité dans l'environnement	Pas disponible
Effets sur l'environnement	Pas disponible
Toxicité aquatique	Pas disponible
Coefficient de partage	3.3 to > 6 (log Poct)
Information sur l'évolution des produits chimiques	Pas disponible
Autres effets adverses	Pas disponible

13. Élimination des résidus

Instructions relatives à l'élimination des résidus	Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Pas disponible
Emballages contaminés	Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate	CARBURÉACTEUR
Classe de danger	3
Numéro UN	UN1863
Groupe d'emballage	III

Renseignements supplémentaires:

Dispositions particulières	144, B1, IB3, T2, TP1
Exceptions liées au conditionnement	150
Numéro du guide des measures d'urgence	128

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate	CARBURÉACTEUR
Classe de danger	3
Numéro UN	UN1863
Groupe d'emballage	III

Renseignements supplémentaires:

Dispositions particulières	17,82

15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada - CEPA - Schedule I - List of Toxic Substances

Benzène	71-43-2	Présent

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Benzène	71-43-2	0.1 %

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT Catégorie B-Division 3:Liquide combustible, Catégorie D-Division 2B

L'étiquetage SIMDUT

Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

Règlements fédéraux des États-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

U.S. - CERCLA/SARA - Hazardous Substances and their Reportable Quantities

Benzène	71-43-2	10 lb final RQ (received an adjusted RQ of 10 lbs based on potential carcinogenicity in an August 14, 1989 final rule); 4.54 kg final RQ (received an adjusted RQ of 10 lbs based on potential carcinogenicity in an August 14, 1989 final rule)

U.S. - CERCLA/SARA - Section 313 - Emission Reporting

Benzène	71-43-2	0.1 % de minimis concentration

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	Présent

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Priority Pollutants

Benzène	71-43-2	Présent

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Toxic Pollutants

Benzène	71-43-2	Présent

CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Benzène: 10.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Risque d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Section 302 substance extrêmement dangereuse Non

Section 311 produit chimique dangereux Oui

Clean Air Act (CAA) Pas disponible

Clean Water Act (CWA) Pas disponible

Régulations des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers et des malformations congénitales et affecter l'appareil reproducteur.

U.S. - California - 8 CCR Section 339 - Director's List of Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	Présent

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List

Benzène	71-43-2	carcinogen, initial date 2/27/87

U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity

Benzène	71-43-2	developmental toxicity, initial date 12/26/97

U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male

Benzène	71-43-2	male reproductive toxicity, initial date 12/26/97

U.S. - Connecticut - Carcinogenic Substances

Benzène	71-43-2	Présent

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminant Carcinogens

Benzène	71-43-2	ACGIH Carcinogen; IRIS A Carcinogen; NTP Known Carcinogen

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminants

Benzène	71-43-2	Présent

U.S. - Louisiana - Reportable Quantity List for Pollutants

Benzène	71-43-2	10 lb final RQ (received an adjusted RQ of 10 lb based on potential carcinogenicity in an August 14, 1989 final rule); 4.54 kg final RQ (received an adjusted RQ of 10 lb based on potential carcinogenicity in an August 14, 1989 final rule)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Benzène	71-43-2	Carcinogène; Extraordinairement dangereux
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	Présent

U.S. - Michigan - Critical Materials List

Benzène	71-43-2	100 lb Seuil annuel d'utilisation

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Benzène	71-43-2	Carcinogène

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Benzène	71-43-2	sn 0197
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	sn 1091

U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	10 lb RQ (air); 1 lb RQ (land/water)

U.S. - North Carolina - Control of Toxic Air Pollutants

Benzène	71-43-2	0.00012 mg/m3 (carcinogens)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	Présent

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Benzène	71-43-2	Risque pour l'environnemental; Substance dangereuse spéciale
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	Présent

U.S. - Rhode Island - Hazardous Substance List

Benzène	71-43-2	Toxic (skin); Flammable (skin); Carcinogen (skin)
Kérosène (pétrole)	8008-20-6	Inflammable

Nom du stock

Pays ou région	Nom du stock	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

LÉGENDE HMIS/NFPA	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	2
Inflammabilité		2
Danger physique		0
Protection individuelle		X

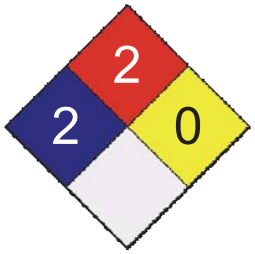

Clause d'exonération de responsabilité	L'information contenue dans cette fiche est basée sur des données de sources considérées comme fiables mais "Irving Oil Refining G.P" n'en garantit pas l'exactitude. Les informations sont fournies comme service aux personnes achetant ou employant le produit auquel la fiche se réfère. "Irving Oil Refining G.P" expressément dément toute responsabilité pour pertes ou dommages ou conséquences ou pour accidents aux personnes, incluant la mort. Cette information ne peut être reproduite, publiée ou distribuée d'aucune façon sans le consentement écrit préalable de "Irving Oil Refining G.P".
Date de publication	21-Août-2012
Date en vigueur	31-Oct-2012
Date d'expiration	31-Oct-2015
Préparé par	Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021
Autres informations	Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document. Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010

Irving Jet Fuel A-1

Combustible liquid. Eye and skin irritant.

Keep away from sources of ignition. No smoking. Avoid contact with eyes and skin. Wear rubber gloves and safety glasses with side shields. Keep out of reach of children.

EYE: Flush with cool water. Remove contact lenses, if applicable, and continue flushing. Obtain medical attention if irritation persists.

SKIN: Flush with cool water. Wash with soap and water. Obtain medical attention if irritation persists.

INHALATION: If symptoms develop, move victim to fresh air. If symptoms persist, obtain medical attention. If breathing has stopped, trained personnel should administer CPR immediately.

INGESTION: Do not induce vomiting. If vomiting occurs naturally, have victim lean forward to reduce risk of aspiration. Never give anything by mouth if victim is unconscious, or is convulsing. Obtain medical attention.

READ MATERIAL SAFETY DATA SHEET BEFORE USING PRODUCT

==========

Liquide combustible. Irritant pour les yeux et la peau.

Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

YEUX: Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

PEAU: Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

INHALATION: En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l’attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.

INGESTION: Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Jotacote Universal - Comp. B

1. Identification de la préparation et de la société

Nom et/ou code produit : **Jotacote Universal - Comp. B**

Étiquette No. : 3452

Fournisseur/Fabricant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS, Norway
+47 33 45 70 00

Utilisation du produit : Revêtements divers: Phase solvant.

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Inflammable.
Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau.

Nocif

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

Nom chimique*	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Xylène	1330-20-7	215-535-7	10 - 25	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
butane-1-ol	71-36-3	200-751-6	2.5 - 10	R10 Xn; R22 Xi; R41, R37/38 R67
Éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	2.5 - 10	F; R11 Xn; R20
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO_2, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau bâton.

Recommandations : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Déversement accidentel : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

Manipulation : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
Xylène	**INRS (France, 6/2004). Peau Notes: indicatives** VLE: 442 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes VLE: 100 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes VME: 221 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes VME: 50 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes
butane-1-ol	**INRS (France, 2/2006). Notes: valeurs limites indicatives** VLE: 150 mg/m³, 0 fois par équipe, 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VLE: 50 ppm, 0 fois par équipe, 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie
Éthylbenzène	**INRS (France, 6/2004). Peau Notes: indicatives** VLE: 884 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes VLE: 200 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes VME: 442 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes VME: 100 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants: gants: alcool polyvinylique ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Protection selon MAL pour mélange prêt à l'emploi : Se datablad for A delen.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Odeur : Caractéristique.

Couleur : Teintes diverses.

Point d'éclair : Coupe fermée: 28°C (82,4°F)

Densité relative : 0.96 g/cm^3

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Xylène	Mortality	Aiguë CL50 13,4 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 13,3 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 12 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 8,6 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 8,2 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 3,3 mg/L	Poisson	96 heures
butane-1-ol	Intoxication	Aiguë CE50 1983 mg/L	Daphnie	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1940 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1910 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1730 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 100 mg/L	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Population	Aiguë CE50 7,2 mg/L	Algues	48 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 2,97 mg/L	Daphnie	48 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 2,93 mg/L	Daphnie	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 4,2 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 9,09 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 9,6 mg/L	Poisson	96 heures

Informations écotoxicologiques

Biodégradabilité

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Xylène	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
Xylène	3.12	-	élevée

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

14. Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant the produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition : Peintures

Numéro ONU : 1263

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquette :

Autres informations

ADR / RID : Numéro d'identification du danger: 30
Dispositions particulières: 640E

ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres).

IMDG : Programmes d'urgence ("EmS"): F-E, S-E
Polluant marin: Non.

IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole(s) de danger :

Nocif

Phrases de risque : R10- Inflammable.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Conseils de prudence : S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient : Xylène

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

16. Autres informations

Classification FIPEC : 1

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont obligatoires conformément à la directive UE 91/155/CEE et à ses amendements.

Date d'édition : **04.07.2007.**

Version : **1**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Jotamastic 87 Aluminium - Comp. A

1. Identification de la préparation et de la société

Nom et/ou code produit : **Jotamastic 87 Aluminium - Comp. A**

Étiquette No. : 523

Fournisseur/Fabricant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94
SDSJotun@jotun.no

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS, Norway
+47 33 45 70 00

Utilisation du produit : Revêtements divers: Époxi. / Phase solvant.

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Inflammable.
Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Irritant

Phrases d'avertissement supplémentaire : Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

Nom chimique*	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	500-033-5	10 - 25	Xi; R36/38 R43 N; R51/53
Xylène	1330-20-7	215-535-7	2.5 - 10	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
epoxy resin (MW 700-1200)	25036-25-3		2.5 - 10	Xi; R36/38 R43
alcool benzylique	100-51-6	202-859-9	1 - 2.5	Xn; R20/22
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	265-150-3	1 - 2.5	R10 Xn; R65 R66
2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0	1 - 2.5	R10 Xi; R41, R37/38 R67
Éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	1 - 2.5	F; R11 Xn; R20
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO_2, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau bâton.

Recommandations : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Déversement accidentel : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

Manipulation : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
Xylène	**INRS (France, 6/2004). Peau Notes: indicatives** VLE: 442 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes VLE: 100 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes VME: 221 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes VME: 50 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	**INRS (France, 1999).** VME: 500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Vapeurs
2-méthylpropane-1-ol	**INRS (France, 2/2006). Notes: valeurs limites indicatives** VME: 150 mg/m³, 0 fois par équipe, 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie VME: 50 ppm, 0 fois par équipe, 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie
Éthylbenzène	**INRS (France, 6/2004). Peau Notes: indicatives** VLE: 884 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes VLE: 200 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes VME: 442 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes VME: 100 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants: gants: alcool polyvinylique ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Odeur : Caractéristique.

Couleur : Teintes diverses.

Point d'éclair : Coupe fermée: 40°C (104°F)

Densité relative : 1.5 g/cm^3

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des préparations similaires, la préparation peut être un sensibilisant et un irritant pour la peau. Les constituants de bas poids moléculaire sont irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Les contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une sensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques. Le contact de la préparation avec la peau, l'exposition aux aérosols ou aux vapeurs doivent être évités.

Contient produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), epoxy resin (MW 700-1200). Peut déclencher une réaction allergique.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	-	Aiguë CE50 1,4 mg/l	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CL50 3,1 mg/l	Poisson - fathead minnow	96 heures
Xylène	Mortality	Aiguë CL50 13,4 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 13,3 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 12 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 8,6 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 8,2 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 3,3 mg/L	Poisson	96 heures
alcool benzylique	Mortality	Aiguë CL50 460 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 10 mg/L	Poisson	96 heures
2-méthylpropane-1-ol	Intoxication	Aiguë CE50 1100 mg/L	Daphnie	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1510 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1430 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 1330 mg/L	Poisson	96 heures
éthylbenzène	Population	Aiguë CE50 7,2 mg/L	Algues	48 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 2,97 mg/L	Daphnie	48 heures
	Intoxication	Aiguë CE50 2,93 mg/L	Daphnie	48 heures
	Mortality	Aiguë CL50 4,2 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 9,09 mg/L	Poisson	96 heures
	Mortality	Aiguë CL50 9,6 mg/L	Poisson	96 heures

Informations écotoxicologiques

Biodégradabilité

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	-	-	Non facilement
Xylène	-	-	Facilement
alcool benzylique	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	>3	-	élevée
Xylène	3.12	-	élevée
alcool benzylique	1.1	<100	faible

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

14. Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant the produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition : Peinture.

Numéro ONU : 1263

Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquette :

Autres informations

ADR / RID : Numéro d'identification du danger: 30
Dispositions particulières: 640E

ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres).

IMDG : Programmes d'urgence ("EmS"): F-E, S-E
Polluant marin: Non.

IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole(s) de danger :

Irritant

Phrases de risque : R10- Inflammable.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S37- Porter des gants appropriés.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient : produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)
epoxy resin (MW 700-1200)

Phrases d'avertissement supplémentaire : Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

16. Autres informations

Classification FIPEC : 1

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont obligatoires conformément à la directive UE 91/155/CEE et à ses amendements.

Date d'édition : **06.07.2007.**

Version : **2**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Jotun Thinner No. 10

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : **Jotun Thinner No. 10**

Étiquette No. : 4647

Fournisseur/Fabriquant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94

Numéro d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS ,Norway
+47 33 45 70 00

Utilisation du produit : Revêtements divers: Solvant.

2. Information sur les composants

Nom chimique*	no CAS	Numéro CE	%	Classification
Xylène	1330-20-7	215-535-7	50 - 100	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	10 - 25	R10 R66, 67
Éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	10 - 25	F; R11 Xn; R20
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

*** Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8**

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Inflammable.
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Irritant pour la peau.

Nocif

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Ne PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO_2, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.

Recommandations : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Déversement : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter l'apparition de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été éloignée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les barils à la masse et les reliers au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires et de brouillard de pulvérisation générés par l'application de cette préparation. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreprosé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.

Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Entreposage : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout..

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
Xylène	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VLE: 650 mg/m^3 15 minute(s). VLE: 150 ppm 15 minute(s). VME: 435 mg/m^3 8 heure(s). VME: 100 ppm 8 heure(s).
acétate de n-butyle	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VLE: 940 mg/m^3 15 minute(s). VLE: 200 ppm 15 minute(s). VME: 710 mg/m^3 8 heure(s). VME: 150 ppm 8 heure(s).
Éthylbenzène	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VME: 435 mg/m^3 8 heure(s). VME: 100 ppm 8 heure(s).

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2).Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif (A2).

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: alcool polyvinylique ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.
Odeur : Hydrocarbure.
Couleur : Clair.
Point d'éclair : Coupe fermée: 25°C (77°F).
Densité : 0.8 g/cm^3
Limite inférieure d'explosion : Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 1.2% Seuil maximal: 7.5% (acétate de n-butyle)
Solubilité : Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnel de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir chapitres 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible
Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Données sur l'écotoxicité

Nom des ingrédients	Espèces	Période	Résultat
Xylène	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	3.3 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	8.2 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	8.6 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	12 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	13.3 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	13.4 mg/l
acétate de n-butyle	Pimephales promelas (CE50)	48 heure(s)	19 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	18 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	100 mg/l
Éthylbenzène	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.93 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.97 mg/l
	Selenastrum capricornutum (CE50)	48 heure(s)	7.2 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	4.2 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9.09 mg/l
	Poecilia reticulata (CL50)	96 heure(s)	9.6 mg/l

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1263	Matières apparentées aux peintures.	3	III		**Numéro d'identification du danger** **30**
Classe IMDG	1263	Matières apparentées aux peintures.	3	III		**Programmes d'urgence ("EmS")** **F-E, S-E** **Polluant marin** **Non.**
Classe IATA-DGR	1263	Matières apparentées aux peintures.	3	III		Non disponible.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit est étiqueté comme suit, conformément à la réglementation locale :

Symbole(s) de dangers :

Nocif

Contient : Xylène

Indication de danger : Nocif

Phrases de risques : R10- Inflammable.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38- Irritant pour la peau.

Mentions de sécurité : S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16. Autres informations

Classification FIPEC : 1

La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38- Irritant pour la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Avis au lecteur

Historique

Date d'impression : **12.03.2004.**

Date d'édition : **12.03.2004.**

Date de publication précédente : **Aucune validation antérieure.**

Version : **2**

Élaborée par :

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois nationales et européennes en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche de sécurité constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Fiche de données de sécurité

Número de Révision: 005.0

Date de sortie: 05/23/2014

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	**LOCTITE MR GS1 GASKET SEALANT known as LOCTITE® GASKET SEALANT 1**	**Numéro IDH:**	495570
Utilisation du produit:	Etanchéification	**numéro d'item**	37542
		Région:	Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
2515 Meadowpine Boulevard
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: 905.814.6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

Etat physique:	Pâte	**Classes WHMIS de danger:**	D.2.A, D.2.B
Couleur:	rouge-brun		
Odeur:	d'Ester		

MISE EN GARDE: PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DE LA PEAU ET DES YEUX.
PEUT ENTRAÎNER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE.

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Peut entraîner une irritation du nez et de la gorge. Peut irriter les voies respiratoires. La surexposition aux vapeurs peut entraîner la somnolence.

Contact avec la peau: Peut irriter la peau. Peut causer une réaction alergique de la peau. Le contact prolongé ou répété peut entraîner l'assèchement de la peau.

Contact avec les yeux: Les vapeurs peuvent irriter les yeux. Le contact avec les yeux entraînera une irritation.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Conditions existantes aggravées par une exposition: Troubles de la respiration, de la peau et de la vue.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	%
Kaolin	1332-58-7	30 - 60
Colophane	8050-09-7	10 - 30
Acétate de méthyle	79-20-9	10 - 30
Huile de ricin oxydée	68187-84-8	5 - 10
Dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
lécithines de soja	8030-76-0	1 - 5
Quartz (SiO2)	14808-60-7	0.1 - 1

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Laver les vêtements avant réutilisation. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion: NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair: Produit solide. (ASTM D 4359)

Température d'auto-inflammation: Non disponible

Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Indéterminé

Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Indéterminé

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: L'accumulation de vapeurs pose un risque d'inflammation ou d'explosion au contact d'une flamme. Une polymérisation non contrôlée peut se produire à température élevée, entraînant des explosions ou une rupture des contenants d'entreposage.

Produit ou gaz issus de la combustion: Aldéhydes. Oxydes de carbone. Acide carboxylique.

Sensibilité aux chocs mécaniques: Non disponible

Sensibilité aux décharges électrostatics: Non disponible

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulementafin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter deséquipements complets de protection pour le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler autant de matériau que possible. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Consulter la section 8.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit,communiquer avec le Canada Customer Service de Henkel au 800-263-5043.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Kaolin	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Colophane	L'exposition doit être maîtrisée avec soin. Quelle que soit la voie d'exposition, les concentrations doivent être aussi faibles que possible. Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	Rien	Rien	Rien
Acétate de méthyle	200 ppm TWA 250 ppm STEL	200 ppm (610 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Huile de ricin oxydée	Rien	Rien	Rien	Rien
Dioxyde de titane	10 mg/m3 TWA	15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
lécithines de soja	Rien	Rien	Rien	Rien
Quartz (SiO_2)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. 0.3 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permissibles.

Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.
Protection de la peau:	Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants de butylcaoutchouc. Gants de polychloroprène. Les gants en caoutchouc naturel.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Pâte
Couleur:	rouge-brun
Odeur:	d'Ester
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.6
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	Produit solide. (ASTM D 4359)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Indéterminé
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Indéterminé
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	partiellement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0.51 % Méthode EPA 24

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Acide carboxylique. Aldéhydes.
Produits incompatibles:	Acide nitrique. Des oxydants forts. Amines. De l'ammoniaque. Acide sulfurique. Acides puissants.
Conditions à éviter:	Stockez loin des materiaux incompatibles. Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Températures élevées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale des produits:	LD50 (rat) > 5,000 mg/kg (Estimé)
Produits toxicologiquement synergiques:	Non disponible

Voyez ce qui suit concernant l'irritabilité du produit, la sensibilisation au produit, la cancérogénicité, la toxicité pour le système reproductif, la tératogénicité et la mutagénicité.

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Kaolin	Non	Non	Non
Colophane	Non	Non	Non
Acétate de méthyle	Non	Non	Non
Huile de ricin oxydée	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
lécithines de soja	Non	Non	Non
Quartz (SiO2)	Non	Groupe 1	Non

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effets sur la santé/Organes cibles
Kaolin	Oral LD50 () = > 5,000 mg/kg Dermal LD50 () = > 5,000 mg/kg	Poussières nuisibles
Colophane	Rien	Allergène, Irritant, Respiratoire
Acétate de méthyle	Oral LD50 () = 3.7 g/kg	Sang, Système nerveux central, Yeux, Irritant
Huile de ricin oxydée	Rien	Aucune information
Dioxyde de titane	Rien	Irritant, Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
lécithines de soja	Rien	Aucun organe cible
Quartz (SiO2)	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 2,4,5,6,7,8,10

E produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Préparé par: Sheila Gines, Affaires Réglementaires Spécialiste

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Safety Data Sheet in compliance with Indian Manufacture, Storage and Import of Hazardous Chemicals Rules 1989, Rule 17, Schedule 9

LOCTITE 222 THREADLOCKER known as LOCTITE 222 THREADLOCK 50ML EN

MSDS-No. : 153481
V001.2
Revision: 22.02.2011
printing date: 27.03.2015

Section 1. Identification of the substance/preparation and of the company/undertaking

Product name: LOCTITE 222 THREADLOCKER known as LOCTITE 222 THREADLOCK 50ML EN

Material: 848063

Product category: Anaerobic Sealant

Identification of manufacturer, importer or distributor

Importer: Henkel Adhesives Technologies India Pvt. Ltd. D3/D4, MIDC, Jejuri - 412303 India. TEL : +91 2115 300017 / 18 FAX : + 91 2115 253448, Website : www.henkel.com

Emergency information: +91 2115 300017-18

Section 2. Composition / information on ingredients

Possible risks of product:
R36/37 Irritating to eyes and respiratory system.

Declaration of ingredients according to (EC) No 1907/2006:

Hazardous components CAS-No.	EINECS	content	Classification
Cumene hydroperoxide 80-15-9	201-254-7	>= 1 - <= 5 %	T - Toxic; R23 Xn - Harmful; R21/22, R48/20/22 O - Oxidizing; R7 C - Corrosive; R34 N - Dangerous for the environment; R51, R53

Section 3. Hazards identification

Hazard classification: Xi - Irritant

Routes of entry: Skin, Inhalation, Eyes

Health Effects: R36/37 Irritating to eyes and respiratory system.
Skin: May cause allergic skin reaction.
May cause skin irritation.
Eye: Contact with eyes will cause irritation.
Inhalation: May cause respiratory tract irritation.
Ingestion: Not expected to be harmful by ingestion.

Section 4. First aid measures

Inhalation: Move to fresh air. If symptoms persist, seek medical advice.

Skin contact:
Wash with soap and water.
Remove contaminated clothing and footwear.
Wash clothing before reuse.
Get medical attention if irritation persists.

Eye contact:
Flush with copious amounts of water, preferably, lukewarm water for at least 15 minutes, holding eyelids open all the time.
Get medical attention.

Ingestion:
Do not induce vomiting.
Keep individual calm.
Seek medical advice.

Section 5. Fire fighting measures

Particular danger in case of fire: None

Suitable extinguishing media: Foam, dry chemical or carbon dioxide.

Special protection equipment for firefighters: Wear self-contained breathing apparatus and full protective clothing, such as turn-out gear.

Hazardous combustion products:
Oxides of carbon, oxides of nitrogen, irritating organic vapors.
Oxides of sulfur.

Section 6. Accidental release measures

Environmental precautions: Do not let product enter drains.

Clean-up methods:
Soak up with inert absorbent.
Store in a closed metal container until ready for disposal.

Section 7. Handling and storage

Handling:
Avoid contact with eyes, skin and clothing.
Avoid breathing vapors or mists of this product.
Wash thoroughly after handling.
Use only with adequate ventilation.

Storage:
Keep in a cool, well ventilated area away from heat, sparks and open flame. Keep container tightly closed until ready for use.
Store in original container until ready to use.

Section 8. Exposure controls / personal protection

Ingredient	Type	ppm	mg/m^3	Remarks

Respiratory protection:
Use a NIOSH approved supplied air respirator with an organic cartridge if the potential to exceed established exposure limits exists.

Eye protection: Safety goggles or safety glasses with side shields.

Body protection:
Use impermeable gloves and protective clothing as necessary to prevent skin contact.
Neoprene gloves.
Butyl rubber gloves.
Natural rubber gloves.

Engineering controls: No specific ventilation requirements noted, but forced ventilation may still be required if concentrations exceed occupational exposure limits.

Section 9. Physical and chemical properties

Appearance:	purple liquid
Odor:	Mild
Melting point:	Not available
Relative vapour density:	Not available
Specific gravity:	1,05
Auto ignition:	Not available
pH:	not applicable
Boiling point:	> 149,0 °C (> 300.2 °F)
Flash point:	> 93,3 °C (> 199.94 °F)
Vapor pressure:	< 5,0000000 mm hg
Solubility:	Solvent: Water, Slight
VOC content	0,19 %

Section 10. Stability and reactivity

Conditions to avoid: See "Handling and Storage" (Section 7) and "Incompatibility" (Section 10).

Materials to avoid: Strong oxidizing agents.

Hazardous decomposition products: Oxides of carbon.

Oxides of sulfur.
Oxides of nitrogen.
Irritating organic vapours.

Hazardous polymerization: Will not occur.

Section 11. Toxicological information

Acute oral product toxicity: This material is considered to have low toxicity if swallowed., May cause irritation to the digestive tract. LD50 (rat) > 10.000 mg/kg

Section 12. Ecological information

General ecological information: Not available

Section 13. Disposal considerations

Product

Method of disposal: Waste disposal with the approval of the responsible local authority.

Packaging

Disposal for uncleaned package: Disposal must be made according to official regulations.

Section 14. Transport information

General information:
Not hazardous according to RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR.

Section 15. Regulations - classification and identification

Indication of danger:	Xi - Irritant
Risk phrases:	R36/37 Irritating to eyes and respiratory system.
Safety phrases:	S23 Do not breathe vapour. S26 In case of contact with eyes, rinse immediately with plenty of water and seek medical advice. S36 Wear suitable protective clothing. S51 Use only in well-ventilated areas.
Cumene hydroperoxide	OECD. Program to investigate the potential hazards of high production volume chemicals (HPV), including decisions on the need for further work.

Section 16. Other information

Issue date:	27.03.2015
Prepared by:	Sampada Bhat, Manager, Product Safety & Regulatory Affairs.
Disclaimer:	This information is based on our current level of knowledge and relates to the product in the state in which it is delivered. It is intended to describe our products from the point of view of safety requirements and is not intended to guarantee any particular properties.

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 150233
V002.1

LOCTITE 242C THREADLOCKER 10ml

Révision: 11.11.2013
Date d'impression: 27.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
LOCTITE 242C THREADLOCKER 10ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):
Irritation oculaire — Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (DPD):
Xi - Irritant
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence: Intervention P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

Phrases R:
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Phrases S:
S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S25 Éviter le contact avec les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Produit anaérobie d'étanchéité

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 1- < 2,5 %	Peroxydes organiques E H242 Toxicité aiguë 3; inhalation H331 Toxicité aiguë 4; Cutané H312 Toxicité aiguë 4; Oral H302 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Corrosion cutanée 1B H314
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	204-977-6	>= 0,02- < 0,1 %	Toxicité aiguë 3; Oral H301 Irritation cutanée 2; Cutané H315 Sensibilisateur de la peau 1; Cutané H317 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité aiguë 1; inhalation H330 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3; inhalation H335 Risques aigus pour l'environnement aquatique H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique H410 Facteur M 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	> 1 - < 2,5 %	T - Toxique; R23 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 O - Comburant; R7 C - Corrosif; R34 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Cumène 98-82-8	202-704-5	> 0,05 - < 0,9 %	R10 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	204-977-6	>= 0,02 - < 0,1 %	T+ - Très toxique; R25, R26 Xi - Irritant; R36/37/38, R43 N - Dangereux pour l'environnement; R50/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Sans problème apparent, produit peu volatil. Toutefois, en cas de malaise, transporter le sujet a l'air libre.

Contact avec la peau:
Laver la peau avec de l'eau
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Mesures d'hygiène:
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Colle

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m³	Type	Catégorie	Remarques
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.
Type de filtre: A

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Porter des lunettes.

Protection du corps:
Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
	liquide
	Bleu
Odeur	Doux
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Non disponible
Point initial d'ébullition	> 149,0 °C (> 300.2 °F)
Point d'éclair	> 93,3 °C (> 199.94 °F); Tagliabue en vase fermée
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (27 °C (80.6 °F))	< 6,67 mbar
Densité ()	1,1 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Légère
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Non disponible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Pourra entraîner une irritation du système respiratoire

Irritation de la peau:

Bien que ce produit ne soit pas un sensibilisateur commun il peutexister un risque de sensibilisation au cas où une peau abîmée s'ytrouverait exposée de façon prolongée ou répétée

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	550 mg/kg	oral		rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	négatif	dermique		souris	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	0,011 mg/l	Algae	72 h	Dunaliella bioculata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		aucune donnée	0 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4		aucune donnée	0 - 60 %	

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1		Calcul		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16					
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	1,71					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet
08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	65
N° tableau des maladies professionnelles:	15bis

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R23 Toxique par inhalation.
R25 Toxique en cas d'ingestion.
R26 Très toxique par inhalation.
R34 Provoque des brûlures.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R7 Peut provoquer un incendie.
H242 Peut s’enflammer sous l’effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d’ingestion.
H302 Nocif en cas d’ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 153530
V002.1

Loctite 406

Révision: 18.11.2013
Date d'impression: 27.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Loctite 406

Contient:
Cyanoacrylate d'éthyle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	

Classification (DPD):
Xi - Irritant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Intervention
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

Phrases R:
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases S:
S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Indications additionnelles:
Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Adhésif cyanoacrylate

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	230-391-5 01-2119527766-29	>= 80- < 100 %	Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315
Hydroquinone 123-31-9	204-617-8	>= 0,01- < 0,1 %	Cancérogénicité 2 H351 Mutagénicité des cellules germinales 2 H341 Toxicité aiguë 4; Oral H302 Lésions oculaires graves 1 H318 Sensibilisateur de la peau 1 H317 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Facteur M 10 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	230-391-5 01-2119527766-29	>= 80 - < 100 %	Xi - Irritant; R36/37/38
Hydroquinone 123-31-9	204-617-8	>= 0,01 - < 0,1 %	Xi - Irritant; R41 Mutagène, catégorie 3.; R68 N - Dangereux pour l'environnement; R50 cancerigène cat. 3; R40 Xn - Nocif; R22 R43

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Ne pas tenter de libérer la peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuiller, de préférence après avoir fait tremper dans de l'eau tiède savonneuse.
Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure.
Les brûlures devront être taitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau.
Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche.
Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

Contact avec les yeux:
Si l'oeil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède.
Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'oeil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif.
Maintenir l'oeil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1à 3 jours.
Ne pas ouvrir l'oeil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

Ingestion:
Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avaler. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
YEUX : Irritation, conjonctivite.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.
Vaporisation d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer lapolymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durcicomme déchet inoffensif.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Une ventilation (minimum) est recommandée lorsqu'on utilise des volumesimportants ou lorsque l'odeur devient apparente (le seuil olfactif estd'environ 1-2ppm)
L'utilisation d'applicateurs est recommandée afin de minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour une durée de vie optimum, stocker entre 2 et 8°C (35.6 - 46,4°F), dans les emballages d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m^3	Type	Catégorie	Remarques
HYDROQUINONE 123-31-9		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		9,25 mg/m3	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		9,25 mg/m3	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		9,25 mg/m3	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		9,25 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.
Type de filtre: A

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Porter des lunettes.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide incolore
Odeur	irritant
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Non applicable
Point initial d'ébullition	> 149 °C (> 300.2 °F)
Point d'éclair	80,0 - 93,4 °C (176 - 200.12 °F); Tagliabue en vase fermée
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	0,27 mbar
Densité ()	1,1000 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Polymérise au contact de l'eau.
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité inhalative aiguë:

Peut irriter les voies respiratoires.
Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur pourraentraîner des effets chroniques chez les individus prédisposés
Dans une atmosphère sèche, ayant un taux d'humidité relative inférieur à50%, les vapeurs pourront irriter les yeux et le système respiratoire.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.
Colle la peau en quelques secondes. Considéré comme faiblement toxique; DL50 dermique aigüe (lapin) supérieure à 2000mg/kg.
En raison de la polymérisation au niveau de la surface de la peau, une réaction allergique n'est pas considérée comme possible.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.
Le liquide collera les paupières. Dans une atmosphère sèche (HR<50%)les vapeurs peuvent entraîner une irritation et un effet lacrymogène.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydroquinone 123-31-9	LD50	367 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	irritant	72 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	non sensibilisant		cochon d'Inde	
Hydroquinone 123-31-9	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)			OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroquinone 123-31-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroquinone 123-31-9	NOAEL=>= 250 mg/kg	oral : gavage	14 days 5 days/week. 12 doses	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroquinone 123-31-9	LC50	0,17 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroquinone 123-31-9	EC50	0,29 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Hydroquinone 123-31-9	EC50	0,335 mg/l	Algae	3 Jours	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:
Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0		aérobie	57 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Hydroquinone 123-31-9	facilement biodégradable	aérobie	75 - 81 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:
Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Potentiel de bioaccumulation:
Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	0,776				22 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Hydroquinone 123-31-9	1,03					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10:1). Mettredans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides,non-toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditionscontrôlées.
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet
08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	3334

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	9

14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Les paquets primaires contenant moins de 500 milliltres sont non régulés par ce mode de transport et peuvent être expédiés illimités.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3,00 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	66

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour l'éthyl 2-cyanoacrylate peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
http://mymsds.henkel.com/mymsds/.470833..en.ANNEX_DE.15743123.0.DE.pdf
Sinon, ils sont accessibles sur internet site www.mymsds.henkel.com, en saisissant les chiffres : 470833.

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 168433
V002.0

LOCTITE 542

Révision: 06.02.2015
Date d'impression: 27.03.2015
Remplace la version du: 30.01.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
LOCTITE 542

Contient:
Hydroperoxyde de cumène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Scellant anaérobie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Classification (DPD):

Xn - Nocif
R20 Nocif par inhalation.
Xi - Irritant
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
Dangereux pour l'environnement
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence: ***Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.***

Conseil de prudence: Prévention P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil de prudence: Intervention P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xn - Nocif

Phrases R:
R20 Nocif par inhalation.
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:
S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S25 Éviter le contact avec les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Indications additionnelles:
Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:
Hydroperoxyde de cumène,
Diméthyltoluidine

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:
Produit anaérobie d'étanchéité

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	2,5- < 3 %	Toxicité aiguë 4; Cutané(e) H312 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Peroxydes organiques E H242 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Corrosion cutanée 1B H314 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Diéthyltoluidine 613-48-9	210-345-0	0,1- < 1 %	Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301 Toxicité aiguë 3; Cutané(e) H311 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
Diméthyltoluidine 609-72-3	210-199-8	0,1- < 1 %	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412 Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Toxicité aiguë 3; Cutané(e) H311 Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	204-977-6	0,01- < 0,1 %	Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301 Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Sensibilisant de la peau 1; Cutané(e) H317 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité aiguë 1; Inhalation H330 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3; Inhalation H335 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Facteur M 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	>= 2,5 - < 3 %	T - Toxique; R23 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 C - Corrosif; R34 O - Comburant; R7 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Diéthyltoluidine 613-48-9	210-345-0	0,1 - < 1 %	T - Toxique; R23/24/25 R33 R52/53
Cumène 98-82-8	202-704-5	0,1 - < 1 %	R10 Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Diméthyltoluidine 609-72-3	210-199-8	0,1 - < 1 %	T - Toxique; R23/24/25 R33 R52/53
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	204-977-6	0,01 - < 0,1 %	T+ - Très toxique; R25, R26 Xi - Irritant; R36/37/38, R43 N - Dangereux pour l'environnement; R50/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
carbon dioxide, mousse,poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Voir le conseil a la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scellant anaérobie

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m³	Type	Catégorie	Remarques
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
CUMÈNE 98-82-8			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.
Type de filtre: A

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

Protection du corps:
Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide brun
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	3 - 6

()	
Point initial d'ébullition	> 149 °C (> 300.2 °F)
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	0,1 mm/hg
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	< 300 mbar
Densité ()	1,08 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Solubilité qualitative	Légère
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réaction avec des acides forts.
Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Stable

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux
Vapeurs organiques irritantes.
Oxydes de carbone.
Oxydes de soufre
oxydes d'azote

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:
Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité orale aiguë:
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

Irritation des yeux:
Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	550 mg/kg	oral		rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	négatif	dermique		souris	

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d5 d/w	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:
Une fois durcis les produits Loctite sont des polyméres typiques qui ne présentent aucun danger imminent pour l'environment
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	ErC50	3,1 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	0,011 mg/l	Algae	72 h	Dunaliella bioculata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:
Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		aucune donnée	0 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4		aucune donnée	0 - 60 %	OECD 301 A - F

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Potentiel de bioaccumulation:
Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		9,1		Calcul		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	2,16					
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	1,71					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

Code de déchet
08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 5 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	15
	15bis

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R23 Toxique par inhalation.
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R25 Toxique en cas d'ingestion.
R26 Très toxique par inhalation.
R33 Danger d'effets cumulatifs.
R34 Provoque des brûlures.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R7 Peut provoquer un incendie.
H242 Peut s’enflammer sous l’effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d’ingestion.
H302 Nocif en cas d’ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Fiche de données de sécurité

Número de Révision: 003.1

Date de sortie: 10/10/2012

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article: **LOCTITE LB 8008 C5-A known as LOCTITE® ANTI-SEIZE LUBRICANT**

Utilisation du produit: Lubrifiant

Numéro IDH: 495542

numéro d'item 37533

Région: Canada

Raison sociale:
Henkel Canada, Inc.
2515 Meadowpine Boulevard
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: 905.814.6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 011-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
011-1703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

Etat physique: Pâte

Classes WHMIS de danger: D.2.A, D.2.B

Couleur: cuivre

Odeur: Doux

ATTENTION: PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION CUTANÉE ET OCULAIRE.

Voies d'exposition pertinentes: Peau, Yeux

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Ce produit possède une faible volatilité et on ne s'attend pas ce qu'il cause une irritation des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation de vapeurs de cuivre peut causer une fièvre des fondeurs. Les symptômes comprennent un goût métallique et la décoloration de la peau ou des cheveux.

Contact avec la peau: Le contact prolongé ou répété peut irriter.

Contact avec les yeux: Le contact avec les yeux entraînera une irritation.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Conditions existantes aggravées par une exposition: Troubles de la respiration, de la peau et de la vue.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	%
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	30 - 60
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	10 - 30
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO	64742-53-6	10 - 30
Copper	7440-50-8	10 - 30
Graphite	7782-42-5	5 - 10
Quartz (SiO2)	14808-60-7	0.1 - 1

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.
Contact avec la peau:	Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Appeler un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion:	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair:	> 93 °C (> 199.4 °F)
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Indéterminé
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Indéterminé
Moyen d'extinction approprié:	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse Atomisation ou buée d'eau.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Néant
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Néant
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone.
Sensibilité aux chocs mécaniques:	Non disponible
Sensibilité aux décharges électrostatics:	Non disponible

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage:	Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination. Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Bien laver avant manipulation. Garder le récipient fermé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Stockage:	Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit,communiquer avec le Canada Customer Service de Henkel au 800-263-5043.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. 5 mg/m3 TWA brouillard 10 mg/m3 STEL brouillard	5 mg/m3 TWA brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) TWA 5 mg/m3 TWA Brouillard	Rien	Rien
dihydroxyde de calcium	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	500 ppm (2,000 mg/m3) TWA 5 mg/m3 TWA Brouillard	Rien	Rien
Copper	1 mg/m3 TWA (en Cu) Poussière ou brouillard 0.2 mg/m3 TWA (en Cu) Fumée.	0.1 mg/m3 TWA (en Cu) Fumée. 1 mg/m3 TWA (en Cu) Poussière ou brouillard	Rien	Rien
Graphite	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA	Rien	Rien
Quartz (SiO2)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. 0.3 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux: Lunettes de protection chimique. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau: Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Gants de néoprène, butyl-caoutchouc ou nitrile.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique: Pâte
Couleur: cuivre
Odeur: Doux
Seuil de détection d'odeur: Non disponible
Valeur pH: Non applicable
Pression de vapeur: < 5.0 mm/hg
Point / zone d'ébullition: > 260 °C (> 500°F)
Point/domaine de fusion: Non disponible
Gravité spécial: 1.30
Densité de vapeur: Hlus lourd que l'air.
Point d'éclair: > 93 °C (> 199.4 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion: Indéterminé
Inflammable/Limites supérieures d'explosion: Indéterminé
Température d'auto-inflammation: Indéterminé
Taux d'évaporation: Plus lente que l'éther.
Solubilité dans l'eau: Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Indéterminé

Teneur VOC: Essentiellement zéro

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans des conditions normales.

Réactions dangereuses: Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux: Hydrocarbures. Oxydes de carbone.

Produits incompatibles: Des acides forts et des bases fortes. Oxydants.

Conditions à éviter: Exposition prolongée à la chaleur.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible

Voyez ce qui suit concernant l'irritabilité du produit, la sensibilisation au produit, la cancérogénicité, la toxicité pour le système reproductif, la tératogénicité et la mutagénicité.

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)	ACGIH Cancérigène
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non	Groupe A4
dihydroxyde de calcium	Non	Non	Non	Non
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO	Non	Non	Non	Groupe A4
Copper	Non	Non	Non	Non
Graphite	Non	Non	Non	Non
Quartz (SiO2)	Considéré comme cancérigène pour l'homme	Groupe 1	Non	Groupe A2

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effets sur la santé/Organes cibles
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
dihydroxyde de calcium	Oral LD50 (RAT) = 7,340 mg/kg	Irritant, Corrosif
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, <3% DMSO	Rien	Irritant
Copper	Rien	Allergène, Sang, Système nerveux central, Développemental, Gastro-intestinal, Système immunitaire, Irritant, Reins, Foie, Mutagène, Sensoriel, Peau
Graphite	Rien	Poumon
Quartz (SiO2)	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les classifications de transport de cette section ne concernent que les emballages autres que le vrac (sauf indication contraire). La classification de transport peut être différente pour les emballages en vrac.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Division:	9
Numéro d'identification:	UN 3082
Groupe d'emballage:	III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Copper)
Division:	9
Numéro d'identification:	UN 3082
Groupe d'emballage:	III
Pulluant marin:	Copper

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes:
Nouveaux renseignements à la ou aux sections: 8

E produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Préparé par: Lou Fabrizio, Spécialiste, Affaires réglementaires

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 282883
V002.1

Loctite® Control™ Ultra Gel™ Super Glue - Canada

Révision: 12.03.2015
Date d'impression: 26.03.2015
Remplace la version du: 23.12.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Loctite® Control™ Ultra Gel™ Super Glue - Canada

Contient:
Cyanoacrylate d'éthyle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	

Classification (DPD):
Xi - Irritant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: Prévention
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: Intervention
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseil de prudence: Élimination
P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

Phrases R:
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases S:
S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Indications additionnelles:
Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:
Adhésif cyanoacrylate

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	230-391-5 01-2119527766-29	50- 100 %	Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol 119-47-1	204-327-1 01-2119496065-33	0,1- < 1 %	Repr. 2 H361 Aquatic Chronic 4 H413
Hydroquinone 123-31-9	204-617-8 01-2119524016-51	0,01- < 0,1 %	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Carc. 2 H351 Muta. 2 H341 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Facteur M 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	230-391-5 01-2119527766-29	50 - 100 %	Xi - Irritant; R36/37/38
Hydroquinone 123-31-9	204-617-8 01-2119524016-51	0,01 - < 0,1 %	cancerigène cat. 3; R40 Mutagène, catégorie 3.; R68 Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R41 R43 N - Dangereux pour l'environnement; R50

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Ne pas tenter de libérer la peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuiller, de préférence après avoir fait tremper dans de l'eau tiède savonneuse.
Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure.
Les brûlures devront être taitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau.
Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche.
Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

Contact avec les yeux:

Si l'oeil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède.
Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'oeil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif.
Maintenir l'oeil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1à 3 jours.
Ne pas ouvrir l'oeil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

Ingestion:

Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avaler. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.
Vaporisation d'eau

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer lapolymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durcicomme déchet inoffensif.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Une ventilation (minimum) est recommandée lorsqu'on utilise des volumesimportants ou lorsque l'odeur devient apparente (le seuil olfactif estd'environ 1-2ppm)

L'utilisation d'applicateurs est recommandée afin de minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour une durée de vie optimum, stocker entre 2 et 8°C (35.6 - 46,4°F), dans les emballages d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour

France

Composant	ppm	mg/m^3	Type	Catégorie	Base réglementaire
hydroquinone 123-31-9 [HYDROQUINONE]		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
hydroquinone 123-31-9	Eau douce					0,114 µg/L	
hydroquinone 123-31-9	Eau salée					0,0114 µg/L	
hydroquinone 123-31-9	Sédiments (eau douce)					0,98 µg/kg	
hydroquinone 123-31-9	Sédiments (eau salée)					0,097 µg/kg	
hydroquinone 123-31-9	Eau (libérée par intermittence)					0,00134 mg/L	
hydroquinone 123-31-9	terre					0,129 µg/kg	
hydroquinone 123-31-9	STP					0,71 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		9,25 mg/m3	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		9,25 mg/m3	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		9,25 mg/m3	
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		9,25 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		128 mg/kg p.c. /jour	
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		7 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		64 mg/kg p.c. /jour	
hydroquinone 123-31-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,74 mg/m3	
hydroquinone 123-31-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,5 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.
Type de filtre: A

Protection des mains:
L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.
Le port de gants en polyéthylène ou en polypropylène est recommandé en cas d'utilisation de volumes importants.
Ne pas utiliser de gants en PVC, en caoutchouc ou en nylon.
Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant auxproduits chimiques peut être réduites par de nombreux facteurs agissantsur cette durée tels que: la température.Des évaluations adéquatesdoivent être menées par l'utilisateur final.
Si des signes de faiblesse,de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:
Porter des lunettes.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gel clair à légèrement trouble incolore
Odeur	irritant
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	80 - 93 °C (176 - 199.4 °F); Tagliabue en vase fermée
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (25 °C (77 °F))	< 0,5 mbar
Densité (23,9 °C (75 °F))	1,1000 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Polymérise au contact de l'eau.
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité orale aiguë:

Les cyanoacrylates sont considérés comme des produits de toxicitérelativement faible. Leur DL50 orale aiguë est supérieure à 5000mg/kg(rat). Il est presque impossible de les avaler car ils polymérisentrapidement dans la bouche.

Toxicité inhalative aiguë:

Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur pourraentraîner des effets chroniques chez les individus prédisposés

Dans une atmosphère sèche, ayant un taux d'humidité relative inférieur à50%, les vapeurs pourront irriter les yeux et le système respiratoire.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Colle la peau en quelques secondes. Considéré comme faiblement toxique; DL50 dermique aigüe (lapin) supérieure à 2000mg/kg.

En raison de la polymérisation au niveau de la surface de la peau, une réaction allergique n'est pas considérée comme possible.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Le liquide collera les paupières. Dans une atmosphère sèche (HR<50%)les vapeurs peuvent entraîner une irritation et un effet lacrymogène.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol 119-47-1	LD50	> 10.000 mg/kg	oral		rat	
Hydroquinone 123-31-9	LD50	367 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	légèrement irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	irritant	72 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	non sensibilisant		cochon d'Inde	
Hydroquinone 123-31-9	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)			OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol 119-47-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydroquinone 123-31-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol 119-47-1	NOAEL P = 12,5 mg/kg	screening oral : gavage		rat	OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Hydroquinone 123-31-9	LOAEL=<= 500 mg/kg	oral : gavage	14 days5 days/week. 12 doses	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
Hydroquinone 123-31-9	NOAEL=>= 250 mg/kg	oral : gavage	14 days5 days/week. 12 doses	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroquinone 123-31-9	LC50	0,17 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroquinone 123-31-9	EC50	0,29 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Hydroquinone 123-31-9	EC50	0,335 mg/l	Algae	3 Jours	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroquinone 123-31-9	NOEC	0,0057 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:
Le produit n' est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0		aérobie	57 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol 119-47-1	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée		0 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydroquinone 123-31-9	facilement biodégradable	aérobie	75 - 81 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:
Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Potentiel de bioaccumulation:
Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	0,776				22 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol 119-47-1	6,24					
Hydroquinone 123-31-9	1,03					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol 119-47-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroquinone 123-31-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10:1). Mettredans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides,non-toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditionscontrôlées.
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses
Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	3334

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	9

14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable

RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Les paquets primaires contenant moins de 500 milliltres sont non régulés par ce mode de transport et peuvent être expédiés illimités.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3,00 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	66

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d´induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour l'éthyl 2-cyanoacrylate peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
http://mymsds.henkel.com/mymsds/.470833..en.ANNEX_DE.15743123.0.DE.pdf
Sinon, ils sont accessibles sur internet site www.mymsds.henkel.com, en saisissant les chiffres : 470833.

Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 153630
V003.4

LOCTITE LB 8023 MARINE GRADE ANIT SIEZE known as
Marine Grade Anti-Seize

Révision: 28.11.2013
Date d'impression: 26.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
LOCTITE LB 8023 MARINE GRADE ANIT SIEZE known as Marine Grade Anti-Seize

Contient:
Oxyde de calcium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves	Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.	

Classification (DPD):
Xi - Irritant
R41 Risque de lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil de prudence: Prévention P280 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Conseil de prudence: Intervention P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

Phrases R:
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S:
S25 Éviter le contact avec les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Contient:
Oxyde de calcium

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Lubrifiant

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Oxyde de calcium 1305-78-8	215-138-9 01-2119475325-36	> 10- < 20 %	Irritation cutanée 2; Cutané H315 Blessure ou irritation grave des yeux 1 H318 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3; inhalation H335
Trioxyde de dibore 1303-86-2	215-125-8 01-2119486655-24	> 0,05- < 0,5 %	Toxique pour la reproduction 1B H360FD

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Oxyde de calcium 1305-78-8	215-138-9 01-2119475325-36	> 10 - < 20 %	Xi - Irritant; R37/38, R41
Trioxyde de dibore 1303-86-2	215-125-8 01-2119486655-24	> 0,05 - < 0,5 %	Toxique vis-à-vis de la reproduction de catégorie 2.; R60, R61

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
carbon dioxide, mousse,poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.
Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Mesures d'hygiène:
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Lubrifiant

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m^3	Type	Catégorie	Remarques
CALCIUM (OXYDE DE) 1305-78-8		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
GRAPHITE, FRACTION ALVÉOLAIRE 7782-42-5		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
BORE (TRIOXYDE DE DI-) 1303-86-2		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
oxyde de calcium 1305-78-8	Eau douce					0,37 mg/L	
oxyde de calcium 1305-78-8	Eau salée					0,24 mg/L	
oxyde de calcium 1305-78-8	Eau (libérée par intermittence)					0,37 mg/L	
oxyde de calcium 1305-78-8	STP					2,27 mg/L	
oxyde de calcium 1305-78-8	terre				817,4 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
oxyde de calcium 1305-78-8	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		4 mg/m3	
oxyde de calcium 1305-78-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
oxyde de calcium 1305-78-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		4 mg/m3	
oxyde de calcium 1305-78-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.
Type de filtre: A

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Porter des lunettes.

Protection du corps:
Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte Noir
Odeur	Doux
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité ()	1,2648 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.
Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:
Pourra entraîner une irritation du système respiratoire

Irritation de la peau:
Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:
Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Oxyde de calcium 1305-78-8	LC50	1.070 mg/l	Fish	96 h	Cyprinus carpio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données.

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Potentiel de bioaccumulation:
Pas de données disponibles, pour ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses **N° CAS**	**PBT/vPvB**
Oxyde de calcium 1305-78-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10:1). Mettredans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides,non-toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditionscontrôlées.
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet
14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 2 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	36

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R60 Peut altérer la fertilité.
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.
Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MEG

Révision: 09/10/2015

N° révision: 8

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: MEG

Numéro d'enreg. REACH: 01-2119456816-28-0000

Numéro CAS: 107-21-1

Numéro EINECS: 203-473-3

Número index: 603-027-00-1

Synonymes: ETHANE-1,2-DIOL
1,2-DIHYDROXYETHANE
ETHANEDIOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants). Gas Hydrate/Gas Hydrate inhibitor

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Roemex Limited
Badentoy Crescent
Badentoy Park
Portlethen
Aberdeen
AB12 4YD
United Kingdom

Tél: +44 (0) 1224 783444

Fax: +44 (0) 1224 783663

Email: msds@roemex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence): +44 (0) 1224 783444

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP): Acute Tox. 4: H302

Effets indésirables: Nocif en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage:

Mentions de danger: H302: Nocif en cas d'ingestion.

Pictogrammes de danger: GHS07: Point d'exclamation

[suite...]

Mentions d'avertissement: Attention

Conseils de prudence: P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330: Rincer la bouche.

P501: Éliminer le dans.

2.3. Autres dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Identité chimique: ETHYLENE GLYCOL

Numéro CAS: 107-21-1

Numéro EINECS: 203-473-3

Numéro d'enreg. REACH: 01-2119456816-28-0000

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Si le blessé est conscient, lui donner immédiatement 1/2 litre d'eau à boire. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.

Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur.

Ingestion: Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque de difficulté d'avaler. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque de vomissement.

Inhalation: L'absorption par voie respiratoire peut entraîner des symptômes comparables à ceux occasionnés par l'ingestion.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

[suite...]

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers necessaires

Traitement immédiat / spécifique: Non applicable.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la protection personnelle. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Éviter que la formation ou la présence de buée dans l'air. Éviter tout contact direct avec la substance.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié: A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

[suite...]

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières: Donnée non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL

Valeurs limites d'exposition: **Poussière respirable**

	8 hr TLV	15 min LECT	8 hr TLV	15 min LECT
FR	-	125 mg/m3	-	-

DNEL/PNEC

Ingrédients dangereux:

ETHYLENE GLYCOL

Type	Exposition	Valeur	La population	Effet
DNEL	Inhalation	35 mg/m3	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Cutanée	106 mg/kg/day	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Cutanée	53 mg/kg/day	Les consommateurs	Systémique
DNEL	Inhalation	7 mg/m3	Les consommateurs	Systémique
PNEC	Eau douce	10 mg/l	-	-
PNEC	Eau de mer	1 mg/l	-	-
PNEC	Sol (agricole)	1.53 mg/l	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que toutes les mesures techniques mentionnées dans la section 7 de la FDS soient bien en place.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains: Gants en nitrile. minimum protection: EN420 standard- 0.26 mm

Protection des yeux: Lunettes de sécurité. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection.

Environnementaux: Une évaluation environnementale doit être effectuée pour veiller à la conformité à la législation environnementale locale.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Couleur: Incolore

[suite...]

Odeur: Inodore
Degré d'évaporation: Lent
Comburant: Non comburant (selon les critères CEE)
Solubilité dans l'eau: Modérément soluble
Viscosité: Non visqueux
Viscosité, valeur: ~21 mPa.s
Viscosité, méthode: tested at 20 C.

Point/Domaine d'ébul. °C:	198	**Point/Domaine de fusion °C:**	-13
Limites d'inflam. %: infér:	3.5	**supér:**	28
Pt d'éclair °C:	116	**Coeff. de part. n-octanol/eau:**	-1.36
Auto-inflammabilité°C	400	**Pression de vapeur:**	0.071
Densité relative:	~1.113 @20C	**pH:**	5.5-7.5
VOC g/l:	Non applicable.		

9.2. Autres informations

Autres informations: pH measured as 50% Aqueous solution

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

[suite...]

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL

IVN	RAT	LD50	3260	mg/kg
ORL	MUS	LD50	5500	mg/kg
ORL	RAT	LD50	4700	mg/kg

Dangers pertinents pour le produit:

Danger	Voie	Base
Toxicité aiguë (ac. tox. 4)	ING	Dangereux : calculé

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur.

Ingestion: Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque de difficulté d'avaler. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque de vomissement.

Inhalation: L'absorption par voie respiratoire peut entraîner des symptômes comparables à ceux occasionnés par l'ingestion.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité: Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Absorbé rapidement par la terre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Écotoxicité négligeable.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

[suite...]

Opérations de récupération: Valorisation / régénération des solvants.

Élimination des emballages: Faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

Section 14: Informations relatives au transport

Classe de transport: Ce produit n'est pas classé pour le transport.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Section 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No. 2015/830.
* indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.
MEG: Danish PR No-2172210

MEG: NEMS registration Number: 7332

Phrases de rubrique 2 et 3: H302: Nocif en cas d'ingestion.

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.

Numéro de la fiche technique santé-sécurité MI11843
Version 5
Date de révision 30/Jan/2015
Date précédente 23/Sep/2011

Fiche technique santé-sécurité
METHANOL

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom du produit	METHANOL
Code du produit	MI11843
Poids moléculaire	32.04 g/mol
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119433307-44-XXXX
Norway Pr. no.	303068
Danemark Pr.no	1248770

1.2 Utilisations pertinentes identifiées pour la substance ou pour le mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit chimique commercial

Utilisations déconseillées Utilisation par le consommateur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification du fournisseur
M-I Drilling Fluids UK Limited
C/O Schlumberger
Enterprise Drive
Westhill Industrial Estate
Westhill, AB32 6TQ
Scotland UK
+47 51577424
MISDS@slb.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence - (24 Hour) Australia +61 2801 44558, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Europe +44 (0) 1235 239 670, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, New Zealand +64 9929 1483, USA 001 281 561 1600

Danemark	Poison Control Hotline (DK): +45 82 12 12 12
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Pays-Bas	Centre national d'information Poisons (NL): +31 30 274 88 88 (NB: ce service est uniquement disponible pour les professionnels de la santé)
Norvège	Poison information centre: +47 22 59 13 00

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon (CE) no 1272/2008

Risques pour la santé

Toxicité aigüe par absorption orale	Catégorie 3
Toxicité aigüe par absorption cutanée	Catégorie 3
Toxicité aiguë par inhalation - vapeur	Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cible (exposition unique)	Catégorie 1

Risques pour l'environnement Non classé

Risques matériels

Liquides inflammables	Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Mot de code
DANGER

Mentions de danger
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H331 - Toxique par inhalation
H370 - Provoque des lésions sur les organes
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Conseils De Prudence Supplementaires
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P307 + P311 - EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P330 - Rincer la bouche
P361 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Classification conformément aux Directives UE 67 / 548/CEE ou 1999/45/CE

Indication du danger
F - Facilement inflammable
T - Toxique

Code(s) R
R11, R39/23/24/25, R23/24/25

Contient
Méthanol

Pour le texte complet des phrases R et des mentions H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composant	No.-CE.	No.-CAS	% en poids	Classification	Classification (Reg. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Méthanol	200-659-6	67-56-1	60-100	F;R11 T; R39/23/24/25 - R23/24/25	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 STOT SE 1, H370	01-2119433307-44-XXXX

3.2 Mélanges

Non applicable

4. Premiers secours

4.1 Premiers secours

Inhalation Déplacer la personne exposée à l'air frais à la fois. En cas de difficulté respiratoire, (un membre du personnel formé doit) supplémenter en oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Consulter d'urgence un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Obtenez une attention médicale immédiate. Rincer la bouche. Risque de pénétrer dans les poumons sur des vomissements après ingestion. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter un médecin.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact. Rincer immediatement les yeux a l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupieres ouvertes. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Conseils généraux La gravité de symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. En cas de développement de symptômes indésirables tels que ceux indiqués, le blessé doit être admis dans un établissement hospitalier dans les meilleurs délais.

Symptômes principaux

Inhalation Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

Ingestion Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

Contact avec la peau Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

Contact avec les yeux Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
P378 - Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés
Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion
Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent sur le sol.

Produits de combustion dangereux
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques, Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

Procédures spéciales en cas d'incendie
Les recipients a proximite de l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Ne pas recevoir sur la peau ou les vêtements. Laver soigneusement après manutention. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir également la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Contrôles de l'exposition de l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être averties en cas de déversement important ne pouvant pas être contenu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement
Éviter les fuites ou les déversements supplémentaires, si cela peut se faire sans danger. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage
Contenir et recueillir les fuites avec un matériau absorbant non combustible, (pe sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Utiliser des outils anti-étincelles et de l'équipement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à terre est relier les conteneurs lors de transvasements.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Évitez des déversements accidentels(des renversements) et éclaboussant pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène
Employer de bonnes pratiques de travail et d'hygiène personnelle pour éviter l'exposition. Quand l'utilisation ne fume pas, mange ou la boisson. Lavez des mains et le visage avant des pauses et immédiatement après le traitement du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Précautions	Assurer une ventilation adéquate. Assurer une aération pour maintenir les concentrations en suspension dans l'air sous les limites d'exposition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à terre. Utiliser des outils anti-étincelants et un équipement à l'épreuve des explosions.
Stockage	Stocker le conteneur bien fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré Évitez le contact avec : Oxydants Chaleur, flammes et étincelles Acides forts Alcalis forts.
Classe de stockage	Entreposage des matières toxiques. Entreposage des liquides inflammables.
Les matériaux d'emballage	Utiliser seulement les récipients spécialement fabriqués pour cet usage

7.3 Utilisation(s) finales particulière(s)

Voir également section 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	EU OEL	Autriche	Australie	Danemark
Méthanol	200 ppm TWA 260 mg/m³ TWA Possibility of significant uptake through the skin	indéterminé(e)	skin notation 200 ppm TWA; 262 mg/m³ TWA 250 ppm STEL; 328 mg/m³ STEL	200 ppm 260 mg/m³

Composant	Finlande	France	Allemagne	Hongrie
Méthanol	indéterminé(e)	200 ppm 260 mg/m³	200 ppm MAK 270 mg/m³ MAK	Indéterminé(e)

Composant	New Zealand	Italie	Pays-Bas	Norvège
Méthanol	250 ppm STEL 328 mg/m³ STEL 200 ppm TWA 262 mg/m³ TWA Possibility of significant uptake through the skin	indéterminé(e)	133 mg/m³ 100 ppm GW	100 ppm 130 mg/m³

Composant	Pologne	Portugal	Roumanie	Russie
Méthanol	300 mg/m³ STEL Skin 100 mg/m³ TWA	Skin 250 ppm STEL 200 ppm TWA	Indéterminé(e)	15 mg/m³ STEL vapor Skin 5 mg/m³ TWA vapor

Composant	Espagne	Suisse	Turquie	UK
Méthanol	Skin 200 ppm VLA-ED indicative limit value 266 mg/m³ VLA-ED indicative limit value	800 ppm STEL 1040 mg/m³ STEL Skin 200 ppm MAK 260 mg/m³ MAK	Skin 200 ppm TWA 260 mg/m³ TWA	250 ppm STEL 333 mg/m³ STEL Skin 200 ppm TWA 266 mg/m³ TWA

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Effets locaux d'exposition à court terme

Méthanol

Inhalation	260 mg/m³

Effets locaux d'exposition à long terme

Méthanol

Voie orale	8 mg/kg bw/day
Voie cutanée	40 mg/kg bw/day
Inhalation	260 mg/m³

Exposition à court terme effets systémiques

Méthanol

Oral(e)	8 mg/kg bw/day

Voie cutanée	40 mg/kg
Inhalation	260 mg/m³

Effets locaux d'exposition à long terme

Méthanol	
Voie cutanée	40 mg/kg
Inhalation	260 mg/m³

Concentration estimée sans effet (CESE)

Méthanol	
Eau fraîche	20.8 mg/l
Eau de mer	2.08 mg/l
Sédiments d'eau douce	77 mg/kg
Sédiment marin	7.7 mg/kg
Sol	3.18 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l
Libération intermittente	1540 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est utilisé au sein d'un mélange avec d'autres produits ou fluides, des dangers supplémentaires peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d'exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Contrôles techniques appropriés
Assurer une ventilation adéquate. ventilation d' echappement local.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Il est préférable de porter des lunettes de sécurité en manipulant n'importe quel produit chimique. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.
Protection des mains	Utiliser des gants de protection en:, Viton, Butyl, Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante porter un équipement respiratoire approprié, Utiliser un respirateur avec protection contre les vapeurs organiques (A, brun), Lors des travaux dans des espaces confinés ou peu ventilés, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié, Lavage oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer, Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Clair
Odeur	Caractéristique Alcool
Couleur	Incolore

Seuil de perception de l'odeur Non applicable

Propriété	Valeurs	Remarques
pH	Aucune information disponible	
pH @ dilution		
Point de fusion/congélation	-98 °C / -144.4 °F	
Point/intervalle d'ébullition	64-65 °C	
Point d'éclair	11 °C / 51.8 °F	coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Non applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable	
Pression de vapeur	128 hPa	@ 20 °C
Densité de vapeur	1.1 (air = 1)	
Densité	Aucune information disponible	
Densité apparente	Aucune information disponible	
Densité relative	0.79 g/ml	@ 20°C.
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Température d'inflammation spontanée	464 °C / 867.2 °F	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	0.59 cPs	@ 20 °C
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible	
Log Pow	-0.77	

Propriétés explosives Sans objet
Propriétés comburantes Aucun(e) connu(e).

9.2 Autres informations

Point d'écoulement Aucune information disponible
Poids moléculaire 32.04 g/mol
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) Aucun(e)
Densité 0.79 ± 0.03 g/ml (20°C)

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et l'emploi recommandé.

10.3 Risque de réaction dangereuse

Polymerisation dangereuse
Aucune polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Eviter le contact avec la chaleur, des étincelles, des flammes nues, décharge statique.

10.5 Matières incompatibles

Incompatible avec les comburants. Acides forts. Alcalis forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir également la section 5.2.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations concernant le produit Le méthanol est plus toxique pour les humains et les primates que pour la plupart des animaux de laboratoire, en raison de différences dans la manière dont il est métabolisé. Non-primates ne semblent pas ressentir les effets de l'acidose ou vision observés chez les humains et les primates.

Inhalation Toxique par inhalation.

Contact avec les yeux RISQUE D'IRRITATION DES YEUX.

Contact avec la peau Toxique par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités dangereuses pour la santé.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange consiste en composant (s) de toxicité inconnue.

Composant	Oral LD50	LD50 Dermal	LC50 Inhalation
Méthanol	= 5628 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	= 83.2 mg/L (Rat) 4 h

Sensibilisation Ce produit ne contient pas de composants soupçonnés d'être sensibilisant.

Effets mutagènes Ce produit ne contient pas d'agents mutagènes connus ou soupçonnés.

Cancérogénicité Ce produit ne contient pas d'agents cancérogènes connus ou présumés.

Reprotoxicité Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

C'est un itinéraire peu probable d'exposition Contact cutané. Inhalation. Ingestion.

Voie d'entrée absorption par voie cutanée. Ingestion. Inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cible (exposition unique) Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cible (exposition répétée) Non classé.

Effets sur l'organe-cible Système nerveux central.

Danger par aspiration Aucun danger pour ce produit tel que fourni.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Toxicité pour les algues
Voir ci-après les informations sur les composants.

Toxicité pour les poissons
Voir ci-après les informations sur les composants.

Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques
Voir ci-après les informations sur les composants.

Composant	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques
Méthanol	= 15400 mg/L (LC50; Lepomis macrochirus)	Aucune information disponible	Aucune information disponible

Percent unknown aquatic toxicity

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Log Pow
-0.77

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité
Soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluation PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucun(e) connu(e).

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
CED déchets No.	Selon le Catalogue européen des déchets, code de déchet n'est pas relatif au produit, mais spécifique à l'application. Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur, suivant l'application pour laquelle le produit est utilisé. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: No de déchet suivant le CED: 07 01 04 Code des déchets: 7152 Déchets organiques sans halogène.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN/ID No. (ADR/RID/ADN/ADG)	UN1230
N° ONU/ID (IMDG)	UN1230
N° ONU/ID (ICAO)	UN1230

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

MÉTHANOL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger	3 (6.1)
Page IMDG	3 (6.1)
ICAO classe de danger/division	3 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	II
Groupe d'emballage IMDG	II
ICAO groupe d'emballage	II

14.5 Danger pour l'environnement
Non reglemente

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N° d'identification des risques :	336
No EMS	F-E, S-D
Emergency action code	•2WE
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
S'il vous plaît contactez MISDS@slb.com pour info concernant le transport en vrac.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

L'Allemagne, Eau Mettant en danger Classes (VwVwS)	Dangereux pour l'eau (coefficient du risque : 1)

Norme(Standard) australienne pour la Planification d'Uniforme de Médicaments(Drogues) et Poisons

Méthanol
Schedule 6
Schedule 5

Règlement (UE) n ° 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/CE et abrogeant le règlement (CEE) n ° 793/93 et le règlement (CE) n ° 1488/94 ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000 / 21/EC, y compris les amendements.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1272/2008.

Hollandais Extrayant Règlements : Conformément à Règlements Extrayants 9.2 et le Chapitre 4 du Décret de Conditions de travail.

Inventaires internationaux

USA (TSCA)	Est conforme à (aux)
Union européenne - EINECS et ELINCS	Est conforme à (aux)
Inventaire canadien	Est conforme à (aux)
Philippines (PICCS)	Est conforme à (aux)
Japon (ENCS)	Est conforme à (aux)
Chine (IECSC)	Est conforme à (aux)
Inventaire australien de produits chimiques	Est conforme à (aux)
Coreen (KECL)	Est conforme à (aux)
Nouvelle-Zélande (NZIoC)	Est conforme à (aux)

Contactez REACH@miswaco.slb.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16. Autres informations

Préparé par	Mondial Conformité à la réglementation des produits chimiques , Christy Esslemont
Date précédente	23/Sep/2011
Date de révision	30/Jan/2015
Version	5
Les sections suivantes ont été révisées	Cette SDD ont été faites dans une base de données nouvelles et donc un nouveau tracé. Il ya eu des changements en matière de classification.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3
R11 - Facilement inflammable

R39/23/24/25 - Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H331 - Toxique par inhalation
H370 - Provoque des lésions sur les organes
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Clause de non-responsabilité
On considère les informations contenues en ceci en toute bonne foi comme fiable de la date(du rendez-vous) publiée et est basé sur sur des mesures, des tests ou des données tirées de la propre étude du fournisseur ou meublé(pourvu) par d'autres. Dans fournissant ces informations SDS, Fournisseur ne fait aucune garantie express(formelle) ou impliquée quant aux informations ou au produit; valeur commerciale ou santé(aptitudes) de but; n'importe quelle garantie express(formelle) ou impliquée; ou non-infraction de droits de propriété intellectuelle; et le fournisseur n'assume aucune responsabilité de n'importe quels dégâts(dommages et intérêts) directs, spéciaux ou consécutifs, résultats obtenus, ou les activités d'entre d'autres. À la mesure maximale permise conformément à la loi, les obligations de garantie du fournisseur et les remèdes uniques de l'acheteur sont comme exposés dans l'accord séparé entre les partis(fêtes).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agilent Technologies

Methyl Alcohol 99.8 PCT Purity, Part Number 8500-8397

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Methyl Alcohol 99.8 PCT Purity, Part Number 8500-8397

N° d'article : 8500-8397

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Chimie analytique. Un récipient de 40 mL

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H301	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
H311	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
H331	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3
H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H360FD	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et Foetus) - Catégorie 1B
H370	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1
H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
T; R23/24/25, R39/23/24/25

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

SECTION 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Stockage : Tenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : Méthanol

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Dégraisse la peau. Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Méthanol	CE: 200-659-6 CAS: 67-56-1 Index: 603-001-00-X	>=90	F; R11 T; R23/24/25, R39/23/24/25	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus) STOT SE 1, H370 (système nerveux central (SNC)) STOT SE 3, H335	[1] [2]

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	(Irritation des voies respiratoires) Aquatic Chronic 3, H412 **Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Toxique par inhalation.

Contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.

Ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent

SECTION 7: Manipulation et stockage

des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Applications industrielles, Applications professionnelles.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non applicable.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Méthanol	**Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)** VLE: 1300 mg/m³ 15 minutes. VLE: 1000 ppm 15 minutes. VME: 260 mg/m³ 8 heures. VME: 200 ppm 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DNEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. [Clair. Volatil.]

Couleur : Incolore.

Odeur : Alcoolisée. [Faible]

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation : -98°C

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	>65°C
Point d'éclair	:	Vase clos: 12°C
Taux d'évaporation	:	5 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Seuil minimal: 6% Seuil maximal: 35.5%
Pression de vapeur	:	13.3 kPa [température ambiante]
Densité de vapeur	:	1.11 [Air = 1]
Densité relative	:	Non disponible.
Solubilité(s)	:	Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol et acétone. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Partiellement soluble dans les substances suivantes: n-octanol.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Non disponible.
Propriétés explosives	:	Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	:	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
10.5 Matières incompatibles	:	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Méthanol	CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Gaz. DL50 Cutané DL50 Orale	Rat Rat Lapin Rat	145000 ppm 64000 ppm 15800 mg/kg 5600 mg/kg	1 heures 4 heures - -

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale Cutané Inhalation (vapeurs)	100.2 mg/kg 300.6 mg/kg 3.006 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Méthanol	Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen Peau - Irritant moyen	Lapin Lapin Lapin	- - -	24 heures 100 milligrams 40 milligrams 24 heures 20 milligrams	- - -

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique / Cancérogénicité / Mutagénicité / Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Méthanol	Catégorie 1 Catégorie 3	Indéterminé Non applicable.	système nerveux central (SNC) Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Toxique par inhalation.

Ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

SECTION 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Peut nuire au fœtus.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Peut nuire à la fertilité.

Autres informations : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: vue brouillée ou diplopie. Le contact avec les yeux peut endommager la cornée ou mener à la cécité. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles au foie.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Méthanol	Aiguë CE50 16.912 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 10000000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 2500000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Chronique NOEC 9.96 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
Méthanol	-0.77	<10	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Autres informations : **Dispositions particulières**
279

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1230	UN1230	UN1230
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	METHANOL solution	METHANOL solution	Methanol solution

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 (6.1)	3 (6.1)	3 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
Autres informations	**Numéro d'identification du danger** 336 **Quantité limitée** 1 L **Dispositions particulières** 279 **Code tunnel** (D/E)	**Emergency schedules (EmS)** F-E, S-D **Special provisions** 279	**Passenger and Cargo Aircraft**Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: 352 **Cargo Aircraft Only** Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 364 **Limited Quantities - Passenger Aircraft** Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: Y341 **Special provisions** A104, A113 **Remarks** Requires Shipper's Declaration of Dangerous Goods

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

SECTION 15: Informations réglementaires

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Nom du produit/ composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
Méthanol	-	-	Repr. 1B, H360D (Foetus)	Repr. 1B, H360F (Fertilité)

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : Méthanol 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

SECTION 16: Autres informations

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essai
Acute Tox. 3, H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 3, H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 3, H331	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus)	Méthode de calcul
STOT SE 1, H370	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 (oral)	Toxique en cas d'ingestion.
H311 (dermal)	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 (inhalation)	Toxique par inhalation.
H335 (Respiratory tract irritation)	Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies respiratoires)
H360FD (Fertility and Unborn child)	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H370 (central nervous system (CNS))	Risque avéré d'effets graves pour les organes. (système nerveux central (SNC))
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H331	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Repr. 1B, H360FD (Fertility and Unborn child)	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et Foetus) - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT SE 1, H370	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1
STOT SE 1, H370 (central nervous system (CNS))	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (système nerveux central (SNC)) - Catégorie 1
STOT SE 3, H335 (Respiratory tract irritation)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées : R11- Facilement inflammable.
R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25- Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : F - Facilement inflammable
T - Toxique

Date d'édition/ Date de révision : 08/11/2013

Date de la précédente édition : 30/08/2011.

Version : 2

Avis au lecteur

SECTION 16: Autres informations

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
M-I GEL

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

UTILISATION	Viscosifiant
DISTRIBUTEUR	M-I SWACO A Schlumberger Company Endeavour Drive Arnhall Business Park, Westhill Aberdeen AB32 6UF Scotland UK T = +44 (0)1224-742200 F = +44 (0)1224-742288 E-mail = MBXMSDS-EH@miswaco.slb.com
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	(24 Hour) Europe +44 (0) 1235 239 670, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, Australia +61 2801 44558.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION (1999/45) Non classé.

CLASSIFICATION (EC 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

ETIQUETTE CONFORME A LA NORME (CE) N° 1272/2008

Non classé.

POUR L'HOMME

Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Les IARC Monographes, Vol 68, 1997, concluent que l'évidence est suffisante pour témoigner que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite issue de sources industrielles provoque le cancer chez l'homme. IARC Groupe de classification 1. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

BENTONITE		60-100%
No CAS : 1302-78-9	No CE : 215-108-5	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.	

SILICES CRISTALLINES (QUARTZ)		5-10%
No CAS : 14808-60-7	No CE : 238-878-4	
Classification (CE 1272/2008) STOT Rep. 2 - H373	Classification (67/548/CEE) Xn;R48/20.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne. Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Une exposition prolongée et répétée à des concentrations de silice cristallin dépassant le seuil toléré peut provoquer une maladie chronique des poumons telle que la silicose. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Donner immédiatement quelques verres d'eau ou de lait à boire, à condition que la victime soit totalement consciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éviter de générer et disperser la poussière. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Remarques
SILICES CRISTALLINES (QUARTZ)	VLEP		0,1 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser des gants de protection en : Nitrile. ou Néoprène.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Poudre, poussière.
COULEUR	Crème. à Gris.
ODEUR	Inodore.
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau
DENSITÉ RELATIVE	2.3 - 2.6
VALEUR pH, SOLUTION CONCENTRÉE	9 - 10

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Les poussières en grandes concentrations peuvent irriter l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Contactez la société MI pour toutes informations écologiques. env@miswaco.com.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS	Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

REGISTRES INTERNATIONAUX DES SUBSTANCES

Contactez REACH@miswaco.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH. Conforme aux normes du registre des produits chimiques: AICS, DSL/NDSL IECSC, EINECS / ELINCS, TCCL ECL, NZIoC, PICCS, TSCA

16 AUTRES INFORMATIONS

M-I GEL

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurite, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Updated according to CLP. Revises par Ewan MacLeod

ÉMISE PAR

Bill Cameron

DATE DE RÉVISION	07-12-2010
NO DE REV. /REMPL. FDS	4
GÉNÉRÉE LE	
NO. FDS	11210

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
NC	Non classé.

MENTIONS DE DANGER COMPLETES

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Fiche technique de sécurité fournie indépendemment de la vente du produit.Malgré tous les efforts pour décrire ce produit,certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct.Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait.Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné que nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations.Il importe donc à chaque personne utilisant ce produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit.Des renseignement supplémentaire seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie

Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: **3-36® Lubrifiant de précision polyvalent** (aérosol)

Numéro(s) de produit: **73005**

Utilisation du produit: Lubrifiant polyvalent

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300(Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.
Apparence et odeur: Liquide ambre, légère odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Irritation légère, mais ne blesse pas le tissu des yeux.

PEAU: Un contact fréquent ou prolongé peut causer des irritations et des dermatites. Taux de toxicité faible.

INHALATION: Les concentrations élevées de vapeurs (atteignables à température élevée, bien supérieure à la température ambiante) sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, et peuvent causer des maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, inconscience et avoir d'autres effets sur le système nerveux.

INGESTION: De petites quantités de ce produit aspirées dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou le vomissement peuvent causer des lésions pulmonaires légères à sévères, avec risque d'évolution vers la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun connu.

ORGANES VISÉS: Aucun connu.

État physique aggravé par exposition: Dermatite préexistante

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Hydrocarbure isoparaffinique	64742-47-8	65 – 75
Huile de paraffine	8042-47-5	15 – 25
Mélange inhibiteur de corrosion	propriété	5 – 15
Dioxyde de carbone	124-38-9	1 – 5

Section 4: Premiers Soins

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion, ne PAS provoquer le vomissement. Garder au repos. Obtenir rapidement de l'aide médicale.

Avis aux médecins: Ce produit peut présenter un risque d'aspiration.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.

Point d'éclair: 192°F / 89℃ (TCC) Limite d'explosion supérieure: 5.0
Température d'autoallumage: ND Limite d'explosion inférieure: 0.7

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Mousse, produit chimique sec ou jet d'eau

Produits de combustion: Oxydes de carbone

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue, de chaleur ou autres sources d'ignition. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol: III

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

	OSHA		ACGIH		AUTRE		
COMPOSANT	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	UNITÉ
Hydrocarbure isoparaffinique	NE	NE	NE	NE	1 200	mfr	mg/m^3
Huile de paraffine	5*	NE	5*	10*	NE		mg/m^3
Mélange inhibiteur de corrosion	NE	NE	NE	NE	NE		
Dioxyde de carbone	5 000	30 000 (v)	5 000	30 000	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (s) – peau (v) – libre *- vapeur d'huile							

mfr – recommandations du manufacturier

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide
Couleur: ambre
Odeur: Pétrole léger
Seuil d'odeur: ND
Gravité particulière: 0.82
Point d'ébullition initial: 435°F / 224°C
Point de congélation: ND
Pression de vapeur: < 0,1 mmHg @ 68°F / 20°C
Densité de vapeur: > 1 (air = 1)
Taux d'évaporation: lent
Solubilité: Négligeable dans l'eau
Coefficient de distribution eau/huile: ND
pH: NA
Composés Organiques volatiles: Pds %: 0 g/L: 0 lb/gal: 0

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxilogique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Hydrocarbure isoparaffinique	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H
Huile de paraffine	> 5 g/kg	> 2 g/kg	Aucunes données
Mélange inhibiteur de corrosion	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Hydrocarbure isoparaffinique	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Huile de paraffine	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Mélange inhibiteur de corrosion	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible
Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide distribué ne fait pas partie sur l'élimination des déchets.
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:
Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger: Risque d'incendie Oui
Risque réactif Non

Libération de pression	Oui
Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:
Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Occupational Safety and Health Administration:
Ce produit est sous réglementation selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:
Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce prod/uit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	2
Réactivité:	0
EPP:	B

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

NFPA

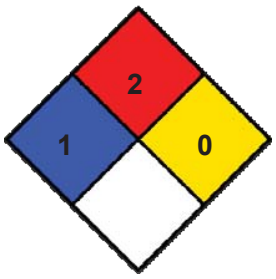

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: 591C
Date de révision: 08/25/2014

Modifications depuis la dernière révision: Section 11: Information Toxilogique
Section 14 : Information pour le Transport

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Registre CAS
CFR: Code des règlements fédéraux
DOT: Département des transports
LIS: Liste intérieure des substances
g/L: Grammes par litre
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA: Association du transport aérien international
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI: Organisation maritime internationale
lb/gal: Livres par gallon
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
NA Non applicable
ND Non défini
NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA: National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP: Équipement de protection personnelle:
Ppm: Parties par million
RoHS: Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du Produit:	NALFLEET NALCOOL 2000
Numéro de la fiche de données:	777040 3. 0. 2
Utilisation de la substance/préparation:	traitement eau de refroidissement
Code du Produit:	777040 (25Ltr Plastic)
Field 1:	Wilhelmsen Ships Service AS
Field 2:	Strandveien 20, N1324 Lysaker, Norway,
Field 3:	Tel:(+47) 67 58 45 50
Nom du Fournisseur:	Wilhelmsen Ships Service AS
Adresse du Fournisseur:	Willem Barentszstraat 50 3165AB Rotterdam The Netherlands
Téléphone:	+31 10 4877 777
Télécopie:	+31 10 4877 888
Personne Responsable:	Patrick Rijsdijk, Product HSE Manager,Tel.:+31 6 349 440 35
Email:	Patrick.Rijsdijk@Wilhelmsen.com
Téléphone D'urgence:	**ONLY TO BE USED IN CASE OF AN INCIDENT** NCEC: +44 1865 407333, CHEMTREC (800) 424 9300 American Chemistry Council +1 703 527 3887, Greece +30 210 7793777

2 Identification des dangers

Nocif

- Odeur: Aucun
- Apparence: Liquide, rouge
- Contact avec les yeux: Peut causer une irritation
- Contact avec la peau: Peut causer une irritation
- Inhalation: Légèrement irritant pour les voies respiratoires
- Ingestion: Dans les cas d'exposition sévère, une cyanose peut se développer
- Contient benzothiazole-2-thiol. Peut déclencher une réaction allergique.

Classification de la substance ou du mélange

- Counsil Directive 1999/45/EEC Classification, packing and labelling of dangerous preparations.

Danger

- Nocif en cas d'ingestion (R22)
- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau (R36/37/38)

Sécurité

- Eviter tout contact avec peau et yeux (S24/25)
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26)
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage (S36/37/39)
- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette (S46)

3 Composition/informations sur les composants

Nom du produit chimique	Concentration	CAS No.	EC No.	Danger*	Symboles

3 Composition/informations sur les composants (....)

nitrite de sodium	1-5	7632-00-0	231-555-9	R8, 25, 50	O, T, N
Sodium Tetraborate	1-5	1330-43-4	215-540-4	R62, 63	Xn
Sodium Metasilicate	1-5	6834-92-0	229-912-9	R34, 37	C
benzothiazole-2-thiol	0.1-1	149-30-4	205-736-8	R43, 50/53	Xi, N

*Voir Section 16

4 Premiers secours

Contact avec la peau

- Laver la zone atteinte avec beaucoup de savon et d'eau
- Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec les yeux

- Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes
- Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Ingestion

- Faire appel à un médecin immédiatement
- Faire vomir (seulement si le sujet est conscient)
- Donner de l'eau à boire en abondance
- Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente

Inhalation

- Déplacer le sujet à l'air frais
- Lorsqu'il y a doute ou que les symptômes persistent, faire appel à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Ininflammable
- Oxyde de carbone peut se former, Oxydes de nitrogène peut se former
- Peut accelérer la combustion
- Ininflammable. En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnantes
- Porter un Ensemble de Protection Chimique et un Appareil de Respiration à Pression-Positive

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles, matériel de protection et procédures d'urgence

- Porter des vêtements de protection comme pour la section 8
- Retirez les vêtements souillés
- Laver abondamment après s'être occuper du déversement

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas permettre l'entrée des égouts publics et des cours d'eau

Méthodes et matériel pour confinement et nettoyage

- Absorber la matière répandue dans de la terre ou du sable
- Aérer la zone et laver le site du renversement après que le ramassage du matériel soit terminé

7 Manipulation et stockage

Précautions pour manutention sans danger

- Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles
- Des procédures appropriées de manutention des produits chimiques doivent être adoptées
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Conditions de stockage sans danger, y compris toute incompatibilité

- Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
- Conserver à l'écart des acides (S14)

8 Contrôles de l'exposition au produit/protection personnelle

Paramètres de contrôle

- Sodium Tetraborate
  TLV (TWA) 1 mg/m3 ( )

Contrôle de l'exposition

- Pas de précautions spéciales requises pour ce produit

Contrôle de l'exposition professionelle

- Portez des gants en caoutchouc ou PVC
- Porter des lunettes protégeant les yeux complètement
- Aucune protection respiratoire n'est requise sauf si sujet à être en contact avec une substance en buée

Gants

Lunettes étanches

Combinaison

9 Propriétés physiques et chimiques

- Odeur: Aucun
- Apparence: Liquide, rouge
- pH 11 at 100 % concentration
- Point d'ébullition 100 °C à 760 mm Hg
- Complètement soluble dans l'eau
- Gravité spécifique 1.24 (25C) g/cm3
- Ininflammable

10 Stabilité et réactivité

- Cet article est considéré stable sous des conditions normales
- Eviter surchauffage
- Incompatibilité avec acide
- Les produits de décomposition peuvent inclure fumées toxiques, Les produits de décomposition peuvent inclure oxydes de nitrogène

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

- LD50 (oral,rat) (Sodiumtetraborate) 4500-5000 mg/kg
- LD50 (oral,rat) (Sodium nitrite) 180 mg/kg

Inhalation

- Les vapeurs ou les aérosols peuvent causer une irritation des yeux, du nez et d'un apparail respiratoire

Contact avec la peau

- Dans les cas d'exposition sévère, une rougeur et une irritation peuvent se développer

Contact avec les yeux

- Dans les cas d'exposition sévère, une rougeur et une irritation peuvent se développer

Ingestion

- N'est pas considéré comme un potentiel d'exposition.
- Dans les cas d'exposition sévère, une cyanose peut se développer

Cancérogénicité

- Pas de preuves d'effets cancérogènes

Tératogénicité

- Pas de preuves d'effets de reproduction

Mutagénicité

- Pas de preuves d'effets mutagéniques

12 Informations écologiques

Écotoxicité

- LC50 (poisson) (Sodium nitrite) 0.56-1.78 mg/l (96 hr)
- EC50 (daphnia) (Sodium nitrite) 12.5-100 mg/l (48 hr)
- LC50 (poisson) (Sodium tetraborate) 650 mg/l (96 hr)
- EC50 (daphnia) (Sodium tetraborate) 2130 mg/l (48 hr)

Mobilité dans le sol

- Complètement soluble dans l'eau

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

- La mise au rebut doit se conformer avec la législation locale, provinciale et nationale
- Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets

Classification

- Norme Européenne de recyclage N°: 06-03

14 Informations relatives au transport

Précautions spéciales pour l'utilisateur

- Non classifié comme dangereux pour le transport

15 Informations réglementaires

Classification et étiquetage

- Cette Fiche de Données de Sécurité est fournie conformément à la Directive sur les Substances Dangeureuses (67/548/EEC)
- Counsil Directive 1999/45/EEC Classification, packing and labelling of dangerous preparations.
- Contient benzothiazole-2-thiol. Peut déclencher une réaction allergique.

Règlements/législation en matière de sécurité, de santé et de l'environnement, spécifiques aux substances ou mélanges

- This Safety Data Sheet has been prepared in accordance with article 31 and annex II in REACH and Directive 453/2010/EU.

16 Autres informations

Texte des codes d'expressions R et S utilisés dans cette fiche technique de sécurité :- R25: Toxique en cas d'ingestion; R34: Provoque des brûlures; R37: Irritant pour les voies respiratoires; R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau; R50: Très toxique pour les organismes aquatiques; R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique; R62: Risque possible d'altération de la fertilité; R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant; R8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Les données utilisées ici sont basées sur les connaissances actuelles et sur l'expérience. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit le produit en terme de mesures de sécurité exigées et n'apporte aucune guarantie en ce qui concerne les propriétés de ce produit

Les données utilisées ici s'appliquent uniquement lorsque le produit est utilisé de façon adéquate. Ce produit n'est pas vendu comme étant convenable pour d'autres applications - une telle utilisation peut provoquer des risques non mentionés dans cette fiche. Ne pas utiliser pour d'autres applications sans consulter l'avis du fabricant.

L'information fournie sur le produit de cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir des connaisssances sur les composants individuels

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OVEN GRILL & FRYER CLEANER

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	OVEN GRILL & FRYER CLEANER
Autres moyens d'identification	:	Sans objet
Utilisation recommandée	:	décapant fours
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Information sur la dilution du produit	:	Produit vendu prêt à être utilisé
Société	:	Ecolab Inc. 4050 Corporate Dr., #100 Grapevine, Texas USA 76051-2326 1-866-999-7484
Informations relatives aux soins d'urgence	:	1-866-897-8061 (US/Canada), 952-852-4656 (outside US)
Date d'émission	:	10/25/2016

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Corrosion de la peau	:	Catégorie 1A
Dommages occulaires graves	:	Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :

Mot indicateur	:	Danger
Déclarations sur les risques	:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Déclarations sur la sécurité	:	**Prévention:** Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. **Intervention:** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.
Entreposage:
Garder sous clef.
Élimination:
Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
hydroxyde de sodium	1310-73-2	5 - 10
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	1 - 5
savon	84501-72-4	1 - 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : Si une possibilité d’exposition existe, consulter la Section 8 pour l’équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion dangereux	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Utiliser un équipement de protection personnelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S’assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Conditions de stockage sures	:	Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés
Température d'entreposage	:	0 °C à 50 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
sodium hydroxide	1310-73-2	Ceiling	2 mg/m3	ACGIH
		Ceiling	2 mg/m3	NIOSH REL

		TWA	2 mg/m3	OSHA Z1
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	112-34-5	TWA (Inhalable fraction and vapor)	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Gants de type standard.
Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou danger d'éclaboussure.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	clair, rouge pâle
Odeur	:	légère
pH	:	13.3, 100 %
Point d'éclair	:	100 °C vase clos, N'entretient pas la combustion.
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	100 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

Densité relative	:	1.04 - 1.1
Solubilité dans l'eau	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	46.813 mm2/s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
COV (composés organiques volatils)	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Acides Métaux Matières organiques
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition	:	Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Peau	:	Provoque des brûlures graves de la peau.
Ingestion	:	Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
Inhalation	:	Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
Exposition chronique	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux	:	Rougeur, Douleur, Corrosion
Contact avec la peau	:	Rougeur, Douleur, Corrosion
Ingestion	:	Corrosion, Douleur abdominale
Inhalation	:	Irritation respiratoire, Toux

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	Donnée non disponible
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	:	Donnée non disponible
Lésion/irritation grave des yeux	:	Donnée non disponible
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	:	Donnée non disponible
Cancérogénicité	:	Donnée non disponible
Effets sur la reproduction	:	Donnée non disponible
Mutagénécité de la cellule germinale	:	Donnée non disponible
Tératogénicité	:	Donnée non disponible
STOT - exposition unique	:	Donnée non disponible
STOT - exposition répétée	:	Donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement	:	Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit

Toxicité pour les poissons	:	Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons	:	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 96 h CL50 Poissons: 1,300 mg/l savon 96 h CL50 Poissons: 160 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	hydroxyde de sodium 48 h CE50: 40 mg/l

Persistance et dégradabilité

Biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	:	Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Considérations relatives à l'élimination	:	Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux
RCRA - Resource Conservation and Recovery Authorization Act Déchet dangereux	:	D002 (Produits corrosifs)

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L’affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s’assurer que l’empaquetage, l’étiquetage, et les marques d’expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. UN	:	1824
Description des marchandises	:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	II
Dangereux pour l'environnement	:	non

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN	:	1824
Description des marchandises	:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe	:	8
Groupe d'emballage	:	II

Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
hydroxyde de sodium	1310-73-2	1000	16667

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5 4.95 %

California Prop 65
Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :
La formulation contient des substances inscrites sur l'inventaire suisse

Inventaire des États-Unis TSCA :
Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :
Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :
non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :
non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :
non établi(e)

Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :
non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :
En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :
non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :
En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:

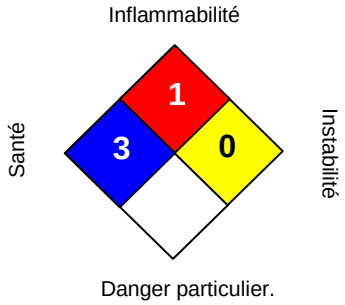

HMIS III:

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger,
2 = Modéré, 3 = Elevé
4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission	:	10/25/2016
Version	:	1.1
Préparé par	:	Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

5.1 : Matières comburantes

Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Oxygène

N° FDS : 097A

Description chimique : Oxygène
No CAS :7782-44-7
No CE :231-956-9
No Index :008-001-00-8

N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

Formule chimique : O2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
Traitement d'eau.
Utilisation en laboratoire. Gaz de test ou d'étalonnage.
Gaz lasants.
Gas de protction pour procédés de soudage.
Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques.
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : PRAXAIR N.V.
NIJVERHEIDSSTRAAT 4
2260 OEVEL-WESTERLO Belgique-Belgie

EUROPEAN PRAXAIR REPRESENTATIVE SITES => SECTION 16

Adresse e-mail (personne compétente) : we_sds@praxair.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : EUROPEAN PRAXAIR EMERGENCY NUMBERS => SECTION 16

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

• **Dangers physiques** : Gaz comburants - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Ox. Gas 1) - H270
Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas) - H280

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: O; R8

2.2. Éléments d'étiquetage

SECTION 2. Identification des dangers (suite)

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- **Pictogrammes de danger**

- **Code de pictogrammes de danger** : GHS03 - GHS04
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
  H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**
  - **Prévention** : P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.
    P220 - Tenir à l'écart des matières combustibles.
  - **Intervention** : P370+P376 - En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
  - **Stockage** : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substance / 3.2. Mélanges

Substance.

Nom de la substance		Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Oxygène	:	100 %	7782-44-7 231-956-9 008-001-00-8 * 1	O; R8	Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas Compressed (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.
* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.
* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.
* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.
Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Évacuer la victime vers une zone non-contaminée.
- **Contact avec la peau** : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- **Contact avec les yeux** : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- **Ingestion** : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: L'inhalation continue de concentrations supérieures à 75% peut causer des nausées, des étourdissements, des difficultés respiratoires et des convulsions.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e).

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.

- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
Entretient la combustion.

Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .
Si possible, arrêter le débit gazeux.
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Vêtement d protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.
Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Essayer d'arrêter la fuite.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Contrôler la concentration du produit rejeté.
Éliminer les sources d'inflammation.
Évacuer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.
La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
N'utiliser ni huile ni graisse.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.
Utiliser uniquement des lubrifiants et joints d'étanchéité approuvés pour service oxygène.
Utiliser seulement avec des équipements nettoyés, agréés pour l'utilisation en oxygène et calculés pour les pressions dans les bouteilles.
Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)

: Aucune donnée disponible.

PNEC:concentration prévisible sans effet

: Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
Éviter les atmosphères enrichies en oxygène (>23,5%).
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz comburants sont susceptibles d'être relâchés.
Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

8.2.2. Équipements de protection individuelle	: Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées. Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer: Porter une protection appropriée pour le corps, la tête et les mains. Porter des lunettes de protection étanches équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.
• protection des yeux/du visage	: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.
• Protection de la peau	
- Protection des mains	: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.
- Divers	: Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles. Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité. Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée. Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu.
• Protection respiratoire	: Aucune n'est nécessaire.
• Risques thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante	: Aucune n'est nécessaire.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gaz.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Non détectable à l'odeur.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH	: Non applicable.
Masse molaire [g/mol]	: 32
Point de fusion [°C]	: -219
Point d'ébullition [°C]	: -183
Température critique [°C]	: -118
Point d'éclair [°C]	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 1,1
Densité relative, liquide (eau=1)	: 1,1
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 39
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]	: Non applicable aux gaz non organiques.
Température d'auto inflammation [°C]	: Non applicable.
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Comburant.
- Coefficient d'équivalence oxygène (Ci)	: 1

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.2. Autres informations

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Oxyde violemment les matières organiques.

10.4. Conditions à éviter

: Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

: Prendre en compte, pour le cas où il y aurait inflammation, le risque potentiel de toxicité dû à la présence de polymères chlorés ou fluorés dans les canalisations d'oxygène en haute pression (>30 bar) .
Peut réagir violemment avec les matières combustibles.
Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.
Maintenir l'équipement sans huile ni graisse.
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Aucun(e).

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit.

Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.2. Persistance et dégradabilité

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30/10 "" Disposal of gases"", téléchargeable sur http://www.eiga.org.

Liste des déchets dangereux : 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e).

SECTION 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU : 1072

Étiquetage ADR, IMDG, IATA

: 5.1 : Matières comburantes
2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

Transport terrestre (ADR/RID)

I.D. n° : 25

Désignation officielle de transport ONU : OXYGÈNE COMPRIMÉ

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Code de classification : 1 O

Groupe d'emballage : -

Instruction(s) d'emballage : P200

Restriction de passage en tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

Transport par mer (IMDG)

Proper shipping name	: OXYGEN, COMPRESSED
Class	: 2.2
Emergency Schedule (EmS) - Fire	: F-C
Emergency Schedule (EmS) - Spillage	: S-W
Packing instruction	: P200
IMDG-Marine pollutant	: No

Air transport (ICAO-TI / IATA-DGR)

Proper shipping name (IATA)	: OXYGEN, COMPRESSED
Class	: 2.2
Passenger and Cargo Aircraft	: Allowed.
Packing instruction - Passenger and Cargo Aircraft Passenger and Cargo Aircraft Passenger and Cargo Aircraft Passenger and Cargo Aircraft Passe	: 200
Cargo Aircraft only	: Allowed.
Packing instruction - Cargo Aircraft only	: 200

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.
Avant de transporter les récipients:
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code : Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Restrictions d'utilisation	: Aucun(e).
Réglementation Seveso 96/82/EC	: Listé.

Législation nationale

Règlementation nationale	: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Indication de changements	: Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.
Conseils relatifs à la formation	: S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'enrichissement en oxygène.
Liste du texte complet des Phrases-R en section 3	: R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3	: H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant. H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Autres données	: La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.
DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ	: Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.
Praxair Europe	: European Praxair Representative Sites : - Praxair NV, Metropoolstraat 17, B-2900 Schoten België, Tel +32(0)3 6418450 - Praxair SAS, 1-7 Rue Traversière / Silic 402, F-94573 Rungis France, +33(0)1 49784500 - Praxair Deutschland GmbH & Co. KG, Hans-Böckler-Str. 1, D-40476 Düsseldorf, Tel. +49(0) 211 26000 - Praxair B.V., Beugsloepweg 3, NL-3133 KV Vlaardingen Nederland, Tel: +31 (0)10 4340455 European Praxair Emergency Numbers - Belgium : +32 14 250611 (during working hours) +32 (0)3 2520231 (after working hours) Antigifcentrum / centre anti-Poison : +32(0)70245245 - Netherlands : See Belgium Anti gif centrum : +31(0)274 88 88 - Germany: +49 (0)211 260 00 (during working hours) +49 (0)180 201 00 00 (after working hours) 24- Std.-Giftnotrufnummer : +49 (0)30 19240 - France: +33 (0)1 497 845 00 (during working hours) +33 (0)3 446 128 00 (after working hours) ORFILA (Centre anti -Poison) N°:+33(0)1 45 42 59 59 - Other Country : See Belgium

Fin du document

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Penguard Tie Coat 100 - Comp. B

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : **Penguard Tie Coat 100 - Comp. B**

Étiquette No. : 3171

Fournisseur/Fabriquant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94

Numéro d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS ,Norway
+47 33 45 70 00

Utilisation du produit : Revêtements divers: Hardener

2. Information sur les composants

Nom chimique*	no CAS	Numéro CE	%	Classification
Xylène	1330-20-7	215-535-7	25 - 50	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
Butane-1-ol	71-36-3	200-751-6	10 - 25	R10 Xn; R22 Xi; R37/38, 41 R67
Éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	2.5 - 10	F; R11 Xn; R20
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	202-013-9	2.5 - 10	Xn; R22 Xi; R36/38
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	265-199-0	2.5 - 10	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, 67 N; R51/53
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1	2.5 - 10	R10
Triéthylènetétramine	112-24-3	203-950-6	0 - 1	Xn; R21 C; R34 R43 R52/53
Diéthylènetriamine	111-40-0	203-865-4	0 - 1	Xn; R21/22 C; R34 R43
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

*** Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8**

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Inflammable.
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Ne PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO_2, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.

Recommandations : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Déversement : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eviter l'apparition de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été éloignée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les barils à la masse et les reliers au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires et de brouillard de pulvérisation générés par l'application de cette préparation. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreprosé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.

Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit

tombée en dessous des limites d'exposition.

Entreposage : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout..

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
Xylène	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VLE: 650 mg/m³ 15 minute(s). VLE: 150 ppm 15 minute(s). VME: 435 mg/m³ 8 heure(s). VME: 100 ppm 8 heure(s).
Butane-1-ol	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VLE: 150 mg/m³ 15 minute(s). VLE: 50 ppm 15 minute(s).
Éthylbenzène	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VME: 435 mg/m³ 8 heure(s). VME: 100 ppm 8 heure(s).
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	**INRS (France, 1999).** VME: 150 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Vapeurs
1-Méthoxy-2-propanol	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VME: 360 mg/m³ 8 heure(s). VME: 100 ppm 8 heure(s).
Diéthylènetriamine	**INRS (France, 1999). Notes: Advisory** VME: 4 mg/m³ 8 heure(s). VME: 1 ppm 8 heure(s).

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2).Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif (A2).

Système respiratoire : Le filtre K peut aussi être utiliser lors de la pulvérisation.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: alcool polyvinylique ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.
Odeur : Caractéristique.
Couleur : Teintes diverses.
Point d'éclair : Coupe fermée: 25°C (77°F).
Densité : 0.9 g/cm³
Limite inférieure d'explosion : Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 1.5% Seuil maximal: 13.7% (1-Méthoxy-2-propanol)
Solubilité : Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnel de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir chapitres 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient (Triéthylènetétramine, Diéthylènetriamine). Peut déclencher une réaction allergique.
Risque de lésions oculaires graves.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible
Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Données sur l'écotoxicité

Nom des ingrédients	Espèces	Période	Résultat
Xylène	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	3.3 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	8.2 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	8.6 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	12 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	13.3 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	13.4 mg/l
Butane-1-ol	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	1983 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	100 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1730 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1910 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1940 mg/l
Éthylbenzène	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.93 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.97 mg/l
	Selenastrum capricornutum (CE50)	48 heure(s)	7.2 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	4.2 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9.09 mg/l
	Poecilia reticulata (CL50)	96 heure(s)	9.6 mg/l
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Poisson (CL50)	96 heure(s)	<10 mg/l
	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	<10 mg/l
	Algues (CI50)	72 heure(s)	<10 mg/l
Triéthylènetétramine	Poisson (CL50)	96 heure(s)	570 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure(s)	92.4 mg/l
Diéthylènetriamine	Poecilia reticulata (CL50)	96 heure(s)	1014 mg/l

Informations écotoxicologiques

Nom des ingrédients	Persistance/dégradabilité						Potentiel bioaccumulatif		
	DBO_5	DCO	ThOD	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité	$LogP_{ow}$	BCF	Potentie
solvant naphta aromatique léger (pétrole)						non facilement			
Triéthylènetétramine						non facilement			

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1263	Peinture.	3	III		**Numéro d'identification du danger** **30** **Dispositions particulières** **640E**
Classe IMDG	1263	Peinture.	3	III		**Programmes d'urgence ("EmS")** **F-E, S-E** **Polluant marin** **Non.**
Classe IATA-DGR	1263	Peinture.	3	III		Non disponible.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres
IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit est étiqueté comme suit, conformément à la réglementation locale :

Symbole(s) de dangers :

Nocif

Contient : Xylène

Indication de danger : Nocif

Phrases de risques : R10- Inflammable.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de sécurité : S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Avertissements supplémentaires : Contient (Triéthylènetétramine, Diéthylènetriamine). Peut déclencher une réaction allergique.

16. Autres informations

Classification FIPEC : 1

La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R21- Nocif par contact avec la peau.
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Avis au lecteur

Historique

Date d'impression	:	**12.03.2004.**
Date d'édition	:	**12.03.2004.**
Date de publication précédente	:	**Aucune validation antérieure.**
Version	:	**2**
Élaborée par	:	

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois nationales et européennes en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche de sécurité constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Fiche signalétique
Solution de Povidone Iodée

Date d'émission : 4 avril 2014

1. Identification du Produit Chimique et de la Compagnie

Appellation Commerciale : Solution de Povidone Iodée
Numéro de CAS : Mélange
Utilisation du produit : Antiseptique
Manufacturier:
Lernapharm (Loris) Inc.
2323 Halpern, St Laurent (Montréal)
Quebec, Canada H4S 1S3
Téléphone : 514-331-4634

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble en cas d'urgence : *PRUDENCE*
Cause des irritations au niveau des yeux
Peut causer des effets toxiques chroniques

Effets potentiels sur la santé à court terme

Voie d'administration : Yeux, contact avec la peau, absorption de la peau, inhalation et ingestion
Yeux : cause des irritations
Peau : en cas d'irritation de la peau, cessez l'utilisation du produit.
L'application topique du povidone-iodée élève les concentrations de sérum d'iode
Inhalation : Pas une voie normale d'exposition. Peut causer l'irritation de voies respiratoires.
Ingestion : Pas une voie normale d'exposition. Peut causer des maux d'estomac, la nausée ou des vomissements.
Les organes ciblés : Yeux , Peau.
Effets chroniques : L'exposition prolongée ou répétée peuvent causer l'assèchement, le dégraissage et la dermatite.
Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure la rougeur, l'oedème, l'assèchement, le dégraissage et le craquement de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, le vertige, la fatigue, la nausée et des vomissements.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Ingrédients (s)	CAS #	Pourcentage
2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, Homopolymère, Mélangé avec de l' iode	25655-41-8	7 - 13

4. Mesure de Premiers secours

Mesure de Premiers secours
Contact avec les yeux : Rincez les yeux abondamment avec de l'eau. Enlever les lentilles, le cas échéant, et continuez de rincer. Si l'irritation persiste, veuillez obtenir des soins médicaux.
Contact avec la peau : En cas d'irritation de la peau, cessez l'utilisation du produit.

Inhalation : Pas une voie normale d'exposition. Si les symptômes s'aggravent, transporter la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, veuillez obtenir les soins médicaux.
Ingestion : Pas un parcours normal d'exposition. Ne pas provoquer le vomissement. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou se tord de convulsions. Veuillez obtenir les soins médicaux.
Remarques pour le médecin : des symptômes peuvent être retardés.

Conseil général : Si vous vous sentez mal, cherchez le conseil médical (montrez l'étiquette si possible). Assurez-vous que le personnel médical est au courant du matériel (s) impliqué et prend ses précautions pour se protéger. Montrez cette fiche signalétique au médecin en service. Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Gardez hors de la portée des enfants. Évitez tout contact avec les yeux.

5. Mesure de lutte contre l'incendie

Propriétés inflammables : Pas inflammable selon critères WHMIS/OSHA.
Moyen d'extinction
Moyen d'extinction appropriée : Traitement pour les matières environnantes.
Médias d'extinction non approprié : Non disponibles
Protection des pompiers
Dangers spécifiques résultant du produit chimique : Non disponibles
Équipement de protection pour les pompiers :
Les pompiers devraient porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.
Produit de combustion dangereux : Peut inclure et ne sont pas limité au : Oxydes de carbone. oxydes d'azote. Iode
Données sur les risques d'explosion :
Sensibilité à l'impact mécanique : Non disponible
Sensibilité à décharge d'électricité statique : Non disponible

6. Mesure en cas de rejet accidentel

Précautions personnelles :
Évacuer le personnel dont la présence n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu. Ne pas toucher aux conteneurs endommagés ou la matière renversée à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Garder le personnel loin et contre le vent de déversement/fuite.
Procédures de contention : Empêcher l'écoulement dans des voies d'eau, des égouts, des sous-sols ou des espaces fermés.
Procédures de nettoyage : Ramasser et disposer.

7. Manutention et Entreposage

Manutention : Utilisez les bonnes pratiques d'hygiène de travail dans le traitement de cette matière.
Entreposage : Gardez hors de portée d'enfants. Entreposez dans un conteneur fermé loin de matières incompatibles.

8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition	Limites d'exposition
Ingrédient(s)	**ACGIH-TLV**
2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, Homopolymère, Mélangé avec de l' iode	Non établi
	OSHA-PEL
	Non établi

Contrôles d'Ingénierie : Ventilation générale normalement adéquate.
Équipement protecteur personnel
Protection des yeux/visage : Suivre les pratiques d'hygiène industrielle du travail.
Protection manuelle : Suivre les pratiques d'hygiène industrielle du travail.
Protection de la peau et du corps : Non exigée.
Protection respiratoire : Où les niveaux des lignes directrice d'exposition peuvent être excédés, utilisez un respirateur NIOSH approuvé.
Considérations d'hygiène générale : Traitez conformément aux bonnes pratiques hygiènes du travail et de sécurité. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation du produit. Lavez les mains avants les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Liquide dans une bouteille ou dans un sachet contenant un tampon/ tige montée saturée de solution
Couleur : Jaune à brun rougeâtre sombre
Odeur : Iode
Seuil d'odorat : Non disponible
État physique : Liquide
pH : Non disponible
Point de fusion : Non disponible
Point de congélation : Non disponible
Point d'ébullition : 97.22 °C (207 °F)
Point d'ignition : Non disponible
Taux d'évaporation : Non disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air, % le plus bas par volume : Non disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air, % le plus supérieur par volume : Non applicable
Pression de la vapeur : Non disponible
Taux d'évaporation : Non disponible
Gravité spécifique : Non disponible
Octanol/coefficient de l'eau : Non disponible
Solvabilité dans l'eau : Le tampon/tige montée n'est pas soluble
Température d'auto-ignition : Non disponible
VOC (% de Poids) : Non disponible
Viscosité : Non disponible
Pourcentage de volatilité : Non disponible

10. Stabilité chimique et information sur la Réactivité

Stabilité chimique : Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter : Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles Caustiques, oxydants. Agents réducteurs.
Produits dangereux de décomposition : Peuvent inclure et ne sont pas limités aux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, iode
Possibilité de réactions dangereuses : pas de polymérisation dangereuse.

11. Information Toxicologique

Analyse composante - LC50

Ingrédients (s)	LC50
2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, Homopolymère, Mélangé avec de l' iode	Non disponible

Analyse composante - Oral LD50

Ingrédients (s)	LD50
2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, Homopolymère, Mélangé avec de l' iode	8100 mg/kg mouse; 8000.1 mg/kg rat

Effets d'exposition aiguë

Effets sur les yeux : Cause l'irritation
Effets sur la peau : En cas d'irritation de la peau, veuillez cessez l'utilisation du produit. *L'application topique du povidone-iodée élève les concentrations de sérum d'iode*
Effet d'inhalation : Pas un parcours normal d'exposition. Peut causer l'irritation de voies respiratoires.
Effet d'ingestion : Pas un parcours normal d'exposition. Peut causer des maux d'estomac, la nausée ou des vomissements.

Sensibilisation : Non dangereuse selon critères SIMDUT/OSHA.
Effets chroniques : L'ingestion chronique d'iodures peut produire 'iodisme' qui est caractérisé par l'éruption cutanée, écoulement nasale, l'éternuement, la fièvre, des maux de tête, la faiblesse, l'anémie et la perte de poids.
Cancerogenicité Non dangereux selon critères SIMDUT/OSHA.
Mutagenicité : Non dangereux selon critères SIMDUT/OSHA.
Effets sur le système reproducteur : Non dangereux selon critères SIMDUT/OSHA.
Teratogenicité : Non dangereux selon critères SIMDUT/OSHA.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité : Non disponible
Effets environnementaux : Non disponibles
Toxicité aquatique : Non disponible
Persistance / **dégradabilité** : Non disponible
Bioaccumulation / **accumulation** : Non disponible
Coefficient de division : Non disponible
Mobilité dans médias environnementaux : Non disponibles
Informations de destin chimiques : Non disponibles
D'autres effets indésirables : Non disponibles

13. Considération de mise au rebut

Code de disposition : Non disponibles
Instructions de mise à rebut : Jetez après utilisation unique.
Vérifiez les exigences du fédéral, de l'administration locale et d'état/provinciale avant la mise au rebut.
Jetez avec les déchets solides. Mettre au rebut conformément à tous les règlementations en vigueur.
Déchets de résidus / **produits inutilisés** : Non disponibles
Emballage Contaminé : Non disponibles

14. Information relative au transport

Ministère des Transports Américain (DOT) : Non considéré comme marchandises dangereuses.
Transport de Marchandises Dangereuses (TMD - Canada) : Non considéré comme marchandises dangereuses.

15. Réglementation

Règlements fédéraux canadiens : Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Contrôlés et la présente fiche signaléyique contient toutes les informations exigées par le Règlement en question.
Règlements Fédéraux américains : Ce produit est "un Produit chimique Dangereux" selon la définition des Normes de Communication de Danger OSHA, 29 CFR 1910.1200 due à la présence d'agents sensibilisateurs. Tous les composants sont sur la liste le MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT américain TSCA.
Sécurité Professionnelle et Santé Administration (OSHA)
29 CFR 1910.1200 produit chimique dangereux : Oui
Quantité à déclarer CERCLA (Superfonds) : N/A
Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)
Critère de danger Danger Immédiat - oui
Danger Retardé - oui
Danger d'incendie - non
Danger de Pression - non
Danger de Réactivité – non
Section 302 substance extrêmement dangereuse non
Section 311 produit chimique dangereux oui
Clean Air Act (CAA) Non disponible
Clean Water Act (CWA) Non disponible
Safe Drinking Water Act (SDWA) Non disponible
Drug Enforcement Agency (DEA) Non disponible
Food and Drug Administration (FDA) Non disponible
classification SIMDUT: Exempté - produit naturel enregistré - (voit ci-dessus NHP)

Date d'émission : 4 avril 2014

16. Renseignements complémentaires

Renonciation : Les informations indiquées dans la présente ont été obtenues de sources considérées techniquement précis et fiable. Cependant, chaque effort a été déployées pour assurer la révélation complète des dangers du produit, dans certains cas les données ne sont pas disponible et ainsi sont exposée. Puisque les conditions d'utilisation réelle du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, on suppose que les utilisateurs de cette matière ont été entièrement formés selon les exigences de toute la législation applicable et des instruments réglementaires. Aucune garantie explicite ou implicite n'est offert et le fournisseur ne pourra être tenu responsable d'aucunes pertes, blessures ou dommages résultant de l'utilisation de ou a l'utilisation des renseignements contenus dans la présente.

Usage Recommandé : Pour usage externe seulement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

NO DE PRODUIT : ECPL200H

UTILISATION Conformal coating for appliance protection

DISTRIBUTEUR

ELECTROLUBE. A division of
HK WENTWORTH LTD
KINGSBURY PARK, MIDLAND
ROAD
SWADLINCOTE
DERBYSHIRE, DE11 0AN
UNITED KINGDOM
+44(0)1283 222 111
+44(0)1283 550 177
info@hkw.co.uk

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE +44(0)1283 222 111 between 8.30 am - 5.00pm Mon - Fri

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Irritant pour les yeux.

CLASSIFICATION Xi;R36. F+;R12. R67.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
OXYDE DE DIMÉTHYLE	204-065-8	115-10-6	30-60%	F+;R12
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	10-30%	F;R11 Xi;R36 R67
ACÉTATE DE N-BUTYLE	204-658-1	123-86-4	10-30%	R10 R66 R67

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS MÉDICALES

Traiter symptomatiquement

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin.

INGESTION

Sans objet.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Bien ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m3	200 ppm	940 mg/m3	
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Une protection respiratoire appropriée doit être utilisée pour les fortes concentrations.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol Liquide
COULEUR	Brun clair

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

ODEUR	Caractéristique		
DESCRIPTION DE LA VOLATILITÉ	Volatil.		
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau		
DENSITÉ RELATIVE	0.792 @ 20 °c	**POINT D'ÉCLAIR (°C)**	<0 CF (Creuset fermé).
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	425	**LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)**	2.3
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	12		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalaton.

Appellation	PROPANE-2-OL
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	5045 mg/kg (oral-rat)
DOSE TOXIQUE 2 - DL 50	3600 mg/kg (oral souris)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL	47-73 mg/l/4 h (inhalation rat)
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	14,100 mg/kg (oral-rat)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

Appellation	PROPANE-2-OL
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	9600
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	10000
Appellation	ACÉTATE DE N-BUTYLE
CL 50, 96 H, POISSON, mg/l	>96
CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l	72.8
CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l	674

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS		
NO. UN ROUTE	1950	**N°CLASSIFICATION ADR**	2
CLASSIFICATION ADR	Class 2	**GROUPE D'EMBALLAGE ADR**	N/A
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.1	**NO CEFIC TEC(R)**	20G5F
NO. CLASSE RID	2	**GROUPE D'EMBALLAGE RID**	N/A
NO. UN MER	1950	**CLASSE IMDG**	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	N/A	**EMS**	F-D, S-U
MFAG	See Guide	**POLLUANT MARIN**	Non.
NO. UN, AIR	1950	**CLASSE AIR**	2.1
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	N/A		

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE

Irritant

Extrêmement inflammable

PHRASES DE RISQUE

R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

A1	Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S25	Éviter le contact avec les yeux.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

16 AUTRES INFORMATIONS

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

ÉMISE PAR

Helen O'Reilly

DATE DE RÉVISION	NOVEMBER 2008
NO DE REV. /REMPL. FDS	4
GÉNÉRÉE LE	
NO. FDS	10341

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: RX-9022

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Leak Detection Dye PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Roemex Limited
Badentoy Crescent
Badentoy Park
Portlethen
Aberdeen
AB12 4YD
United Kingdom
Tél: +44 (0) 1224 783444
Fax: +44 (0) 1224 783663
Email: msds@roemex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence): +44 (0) 1224 783444

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP): Ce produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage: Ce produit ne comporte aucun élément d'étiquetage.

2.3. Autres dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

[suite...]

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119456816-28-0000

EINECS	CAS	PBT / WEL	Classification (CLP)	Pour cent
203-473-3	107-21-1	-	Acute Tox. 4: H302	10-30%

ACIDE ACÉTIQUE - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119475328-30-0000

200-580-7	64-19-7	-	Flam. Liq. 3: H226; Skin Corr. 1A: H314	1-10%

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau.

Inhalation: Consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur.

Ingestion: Possibilité d'irritation de la gorge.

Inhalation: Aucun symptôme.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers necessaires

Traitement immédiat / spécifique: Non applicable.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriées à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la

[suite...]

protection personnelle. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié: A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières: Donnée non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL

Valeurs limites d'exposition: **Poussière respirable**

	8 hr TLV	15 min LECT	8 hr TLV	15 min LECT
FR	-	125 mg/m3	-	-

ACIDE ACÉTIQUE ... %

FR	-	25 mg/m3	-	-

DNEL/PNEC

[suite...]

Ingrédients dangereux:

ETHYLENE GLYCOL

Type	Exposition	Valeur	La population	Effet
DNEL	Inhalation	35 mg/m3	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Cutanée	106 mg/kg/day	Les travailleurs	Systémique
DNEL	Cutanée	53 mg/kg/day	Les consommateurs	Systémique
DNEL	Inhalation	7 mg/m3	Les consommateurs	Systémique
PNEC	Eau douce	10 mg/l	-	-
PNEC	Eau de mer	1 mg/l	-	-
PNEC	Sol (agricole)	1.53 mg/l	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains: Gants en nitrile. minimum protection: EN420 standard- 0.26 mm

Protection des yeux: Lunettes de sécurité. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection.

Environnementaux: Une évaluation environnementale doit être effectuée pour veiller à la conformité à la législation environnementale locale.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Couleur: Violet foncé

Odeur: Piquante

Degré d'évaporation: Lent

Comburant: Non comburant (selon les critères CEE)

Solubilité dans l'eau: Modérément soluble

Également soluble dans: Mono Ethylene Glycol IsoPropanol

Viscosité: Non visqueux

Viscosité, valeur: <10 cP

Viscosité, méthode: 100 rpm

Point/Domaine d'ébul. °C: 103

Point/Domaine de fusion °C: -25

Limites d'inflam. %: infér: Non applicable.

supér: Non applicable.

Pt d'éclair °C: >110

Coeff. de part. n-octanol/eau: Mixture

Auto-inflammabilité°C Donnée non disponible.

Pression de vapeur: Donnée non disponible.

Densité relative: 1.02-1.06

pH: 3-4

VOC g/l: Donnée non disponible.

[suite...]

9.2. Autres informations

Autres informations: Donnée non disponible.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédients dangereux:

ÉTHYLENE-GLYCOL

IVN	RAT	LD50	3260	mg/kg
ORL	MUS	LD50	5500	mg/kg
ORL	RAT	LD50	4700	mg/kg

ACIDE ACÉTIQUE ... %

IVN	MUS	LD50	525	mg/kg
ORL	RAT	LD50	3310	mg/kg

Toxicité: Donnée non disponible.

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation et de rougeur.

Ingestion: Possibilité d'irritation de la gorge.

Inhalation: Aucun symptôme.

[suite...]

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité: Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Absorbé rapidement par la terre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Écotoxicité négligeable.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Opérations de récupération: Non applicable.

Élimination des emballages: Faire appel à une société spécialisée pour l'élimination des déchets.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

Section 14: Informations relatives au transport

Classe de transport: Ce produit n'est pas classé pour le transport.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: All chemicals are registered by the Government of Canada and appear on the Domestic Substances List. All chemicals are registered by the Government of the United States of America and appear on the TSCA inventory.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Section 16: Autres informations

[suite...]

Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No. 2015/830.

* indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.

All components of this product are USA TSCA listed

RX-9022: Danish PR No-1951474

RX-9022: Norwegian PR No: 86285

Emergency telephone number for Holland: NVIC (030-2748888)

Phrases de rubrique 2 et 3: H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Ashland Specialty Chemical Company
Drew Industrie
Triathlonstraat 33
3078 HX Rotterdam
Pays-Bas

Téléphone: +31 (0)10 479 01 44
Téléfax : +31 (0)10 479 71 35

Drew Industrie

N° d'appel en cas d'urgence: +49 621 60-433 33 (24 heures) (Allemagne)

European Sales Offices:

Ashland Austria GmbH / Europaring F11201 / A-2345 Brunn am Gebirge / ☎: +43 (0)1 86670 22080-1 / Téléfax : +43 (0)1 86670 22082
Ashland Belgium SA/NV / Battelsesteenweg 455D / B-2800 Mechelen / ☎: +32 (0)15 286767 / Téléfax : +32 (0)15 286777
Drew Ameroid Deutschland GmbH / Carl-Legien-Straße 44 / D-63073 Offenbach / ☎: +49 (0)69 98 94 490 / Fax +49 (0)69 89 89 28
Ashland Danmark A/S / Markaervej 13, 1 / DK-2630 Tastrup / ☎: +45 70 21 55 55 / Téléfax : +45 70 21 55 05
Ashland France S.A.S./ 125 / 129 rue Casimir Perier/ 95870 Bezons / ☎: +33 (0)1 34 11 80 00 / Téléfax : +33 (0)1 34 11 80 01
Ashland Finland OY / Lumikintie 6 / FIN-37830 Viiala / ☎: +358 (0)3 5413 500 / Téléfax : +358 (0)3 5413 555 - TRN LY 0857674-1
Ashland Italy S.p.A. / Via G.Watt, 42 / 20143 Milano / ☎: +39 (0)2 89 14 011 / Téléfax : +39 (0)2 89 122 717
Ashland Nederland BV / Triathlonstraat 33 / 3078 HX Rotterdam / ☎: +31 (0)10 479 01 44 / Téléfax : +31 (0)10 479 71 26
Ashland Sweden AB / Marieholmsgatan 56, Box 78 / S-40121 Gothenbourg / ☎:+46 (0)31 337 50 00 / Téléfax : +46 (0)31 337 50 50
Ashland UK Ltd. / Alfreton Trading Estate / Somercotes DE55 4LR / ☎: +44 (0)1773 604 321 / Téléfax : +44 (0) 1773 606 901
Ashland Iberia S.A./ Muelle Tomas de Olabarri, 4-3 / 48930 Las Arenas / ☎: +34 94 480 4646 / Téléfax : +34 94 464 8861
Ashland Química Portuguesa Lda./ Rua Cova da Moura, 2-6° / 1399 - 033 Lisboa / ☎: +351 21 392 01 30 / Téléfax : +351 21 392 01 89
Ashland Poland Sp.z o.o./ ul. Jutrenki 75 / 02-230 Warszawa / ☎: +48 58 3000 117 / Téléfax : +48 58 3000 118

Produit :	**SAF ACID ā**
Types d'utilisation :	Nettoyage des dépôts minéraux dans les chaudières, canalisations, échangeurs de chaleur, etc.

2 Composition / Informations sur les composants

Voir section: 16 "Autres informations ": Phrases-R Ingredient. Tous les composants de ce produit figurent sur l'inventaire EINECS ou ELINCS.

Poudre contenant:	% :			Symbole Phrases-R :
1) Acide sulfamique	85 - 100	CAS-nr :	5329-14-6	Xi
		EINECS :	226-218-8	36/38-52/53
2) Oxyde de magnésium	1 - 10	CAS-nr :	1309-48-4	-
		EINECS :	215-171-9	-

3 Identification des Dangers

Symbole :	IRRITANT (Xi).
Phrases du Risque :	Irritant pour les yeux et la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effets dangereux sur la santé

Voies d'exposition :	inhalation, contact avec la peau.

Symptômes d'exposition

Contact avec la peau :	irritation, rougeurs, brûlures.
Contact avec les yeux :	irritation sévère, rougeurs, larmoiement, troubles de la vision, brûlures.
En cas d'inhalation :	lésion nasale et respiratoire.
En cas d'absorption par voie orale :	lésion sévère des membranes muqueuses.

4 Premiers secours

Contact avec la peau :	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si la rougeur ou l'irritation persiste: Consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. jusqu'a ce qu'une assistance médicale soit donnée.
Ingestion :	Rincer la bouche. Donner au moins deux verres d'eau à boire (dilution). Ne PAS provoquer le vomissement. Donner une solution d'hydroxyde de magnésium (lait de magnésie). NE JAMAIS faire absorber quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Inhalation :	Sortir la personne au grand air. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Eviter de fatiguer la victime. Consulter un médecin.
Avis à l'attention du médecin:	L'inhalation excessive peut causer un oedème qui peut se manifester après plusieurs heures et qui est aggravé par l'épuisement; "Rest and hospitalisation are essential".

5 Mesures de lutte contre l'incendie
Note: Voir aussi " Stabilité et Réactivité "

Moyens d'extinction	
Convient :	mousse résistant aux alcools, CO_2, brumisation d'eau, poudre.
A EVITER :	halons.
Précautions particulières :	Eloigner les fûts de la zone touchée. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients.
Equipement de protection :	Porter un équipement respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Dangers d'explosion :	Non applicable.
Dangers d'incendie :	Non applicable.
Produits de décomposition dangereux :	composés sulfurés, oxyde de magnésium, composés azotés.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Equipement de protection	Voir section : 8. " Contrôle de l'exposition / Protection individuelle "
Petite fuite :	Recueillir le liquide répandu pour mise au rebut ou récupération. Eviter la formation de poussières. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser utiliser une solution diluée de bicarbonate de soude ($NaHCO_3$) ou une solution diluée d'hydroxyde. Rincer à grande eau la zone contaminée.
Déversement important :	Essuyer à fond la zone d'épanchement pour nettoyer toute substance résiduelle. Recueillir dans un fût vide. Eviter la formation de poussières.

7 Manipulation et Stockage

Manipulation :	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Eviter la formation de poussières.
Stockage :	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart des alcalis forts, substances fortement oxydantes, hydrocarbures halogénés, amines.

8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

La peau :	Porter des gants appropriés. Matériau recommandé: néoprène, PVC.
Les yeux :	Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Type recommandé: Lunettes de protection anti-poussières.
Voies respiratoires :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié, respirateur/filtre adapté: B (gris) / P-2 (blanc).

Nom chimique :	CMA :
Acide sulfamique	5 mg/m^3
Oxyde de magnésium	10 mg/m^3 (as Mg)

9 Propriétés physiques et chimiques (ne doivent pas être considérées comme les spécifications du produit)

Etat physique :	Poudre légère.	
Couleur :	vert	
Odeur :	Aucun(e/s).	
Point d'ébullition :	Non applicable.	
Point de fusion :	180 - 220 °C (décomposition).	
Densité relative (l'eau = 1) :	1.12 (bulk density)	
Point d'éclair :	Non applicable.	
Auto-inflammabilité :	Non applicable.	
Limites d'explosion (%-vol.) :	en-dessous de :	Aucun(e/s).
	au-delà de :	Aucun(e/s).
Composé(s) volatile(s) :	Non applicable.	
Pression de vapeur :	Non applicable.	
Vitesse d'evaporation :	Non applicable.	
pH :	1.0 - 1.5 (10%)	
Solubilité dans l'eau :	Appréciable; Acide sulfamique: 175 g/l (20 °C)	

10 Stabilité et Réactivité

Stabilité chimique :	Stable.
Polymérisation dangereuse :	Pas de polymérisation possible.
Conditions à éviter :	Aucun(e/s).
Matières à éviter :	alcalis forts, substances fortement oxydantes, amines, hydrocarbures halogénés, des nitrites, des nitrates.
Produits de décomposition dangereux en utilisation normale :	Aucun(e/s).

11 Informations Toxicologiques

Voir section : 3. " Identification des Dangers "

Toxicité aiguë

DL_{50} orale (rat) :	2000 mg/kg.
DL_{50} dermique (lapin) :	Pas de résultats d'essai spécifique disponibles.

12 Informations Ecologiques

Toxicité sur les organismes aquatiques :	CL_{50} (Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)):(96 heures d'exposition) 51 mg/l CL_{50} (Tête de boule (pimephales promelas)):(96 heures d'exposition) > 60 mg/l
(Bio)dégradabilité :	Pas de résultats d'essai spécifique disponibles.
DBO_5 :	Pas de résultats d'essai spécifique disponibles.
DCO :	1000 mg O_2 /g (calculé)

13 Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets :	Les fuites et débordements doivent être traîtrés comme des rejets chimiques et évacues en accord avec les réglementations. Contacter une entreprise agréée pour une mise au rebut dans les règles.
EU - code de échets :	160507, Déchets non décrits ailleurs dans la liste; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

14 Informations relatives au Transport

UN-nr group de conditionnement :	2967
Route :	
ADR; classe :	8
group de conditionnement	III
ADR; nom du produit :	ACIDE SULFAMIQUE, MELANGE
TREMcard No :	80GC2-II+III
Maritime :	
IMDG-classe :	8
group de conditionnement	III
EmS :	8 - 08
IMDG Shipping name :	SULPHAMIC ACID, MIXTURE

Aérien :	
ICAO/IATA - DGR	Les instructions de l'IATA sont soumises à une révision annuelle. Contacter votre fournisseur local

15 Informations Réglementaires

Exigences d'etiquetage UE :	IRRITANT (Xi).
Nature chimique	Poudre contenant: Acide sulfamique.
Phrases du Risque :	R-36/38-52/53 Irritant pour les yeux et la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité :	S-26-28 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

National Regulations

* **Danemark**

Registration nr. (Prod. reg DK) :	76276
National Regulations (DK) :	Conserver hors de portée des enfants.
Waste Disposal Code (DK) :	X - Fiche: 4.16

* **Allemagne**

WGK (Allemagne) :	1, Peu dangereux pour les organismes aquatiques (Selon Annex 4 de VwVws 06/1999)
Phosphor content :	0
Nitrogen content :	14.4 % (calculé)
Zinc content :	0

* **Finlande**

Types d'utilisation :	Nettoyage des dépôts minéraux dans les chaudières, canalisations, échangeurs de chaleur, etc.
SIC(TOL) standard industrial classification :	747
KT - desired effect of the chemical :	5

16 Autres informations

Modifications faites sur cette fiche
23/09/2002: Section(s): 13, " Considérations relatives à l'élimination "
26/04/2002: Section(s)
2 " Composition / Informations sur les composants "
4 " Premiers secours "
9 " Propriétés physiques et chimiques "
15 " Informations Réglementaires "

Phrases-R:

Acide sulfamique	36/38-52/53	Irritant pour les yeux et la peau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

SAF ACID ™ est une marque déposée de Ashchem I.P., Inc., user par Drew Industrial Division.

Remarque importante: Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit á la date d'émission de ce document. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu. De même, il lui revient de s'informer de la législation en vigueur et des réglementations administratives applicables lors de cette utilisation.

La plupart des peintures contiennent des solvants inflammables et certaines renferment des matières qui peuvent endommager la peau ou nuire à la santé quand elles sont avalées ou respirées. Si plusieures pays ont développé des règlements pour contrôler l'étiquetage, le stockage et l'utilisation des matières toxiques, il n'existe cependant pas encore un système ou code international agréé.
SIGMA COATINGS respectera les réglementations en vigueur dans chaque pays où ses produits sont vendus. Afin d'éviter toute confusion, Sigma Coatings a développé un système qui est standard pour ses produits dans le monde entier. Les signes nationaux ou internationaux seront, le cas échéant, ajoutés.

On distingue deux grandes catégories de risques qui devraient être contrôlés. Il en découlera des précautions définies qui réduiront ces risques à des niveaux acceptables.

A. RISQUES POUR LA SANTE

Ceux-ci comportent :

1. Gaz ou vapeurs

   Comprenant également l'évaporation des solvants pendant la période de séchage, ainsi que l'évaporation lors de la cuisson d'un objet peint.

2. Les liquides dans la peinture

   Se rapportant aux solvants ou aux liants qui peuvent être toxiques au cas où ils sont avalés ou respirés sous forme de brouillard de pistolage ou en contact avec la peau.

3. Poudre ou poussière

   Pouvant se produire lors du chauffage des objets peints (p. ex. découpage à la flamme ou soudure sur acier peint) ou sous forme de poudre formée pendant les opérations de sablage ou de pistolage (brouillard de pistolage).

B. RISQUES D'EXPLOSION OU D'INCENDIE

Ceux-ci comportent :

1. Risque d'incendie pendant le transport ou le stockage.

   La plupart des peintures, autres que les produits à base d'eau, peuvent s'enflammer et entretenir la flamme.

2. Danger d'explosion pendant l'application.

   Les solvants inflammables en combinaison avec l'oxygène de l'air peuvent exploser dans certaines limites de concentration au contact d'une flamme ou d'une source d'ignition.

Les données de ce document sont correctes à la date d'émission. Nous nous gardons le droit de modification sans notification. Notre responsabilité sur base des données de ce document, est exclue.

Les symboles suivants sont utilisés pour définir les classes de danger et cette fiche technique donne les détails des précautions qui seront prises dans chaque cas.

Peintures relativement inoffensives

Les mesures normales applicables sont :

Laver les mains régulièrement et minutieusement avec de l'eau chaude et du savon.
Couvrir immédiatement blessures ou coupures.
Ne pas rouler des cigarettes, ni fumer ou manger avec les mains sales.
Faire attention aux poussières ou fumées provenant du ponçage ou lors du décapage à la flamme de la peinture.
Contrôler soigneusement les possibilités de risques d'incendie ou d'explosion.
Contrôler si une ventilation complémentaire est requise.

Peintures très inflammable. Point d'inflammabilité jusque et y compris +23°C (DIN 53213)

Les points d'inflammabilité des peintures et solvants sont repris dans toutes les fiches techniques de nos produits.
C'est la température la plus basse du produit à laquelle il y a juste la quantité de vapeur qui se forme pour s'enflammer avec l'air. Cette concentration de vapeur est appelée en anglais LEL = **Lower Explosion Limit**. Au cas où la température de travail est au-dessus du P.I., il est essentiel
qu'une ventilation suffisante soit provoquée pour réduire la concentration de solvant bien en-dessous de la limite la plus basse d'explosion (LEL). Les mélanges de solvant et d'air peuvent seulement exploser quand la concentration est entre les limites d'explosion les plus basses et les plus hautes. Ces limites varient d'un solvant à l'autre, mais le LEL est habituellement env. 50 grs. pour 1 m3 d'air. Ceci est décrit en détail dans la fiche 1431.
En bref, une ventilation d'air de 200 m3 est requise par kilo de solvant pour maintenir une atmosphère en dessous de 10 % de LEL.
Un tel mélange constitue une sécurité même à des températures au-dessus de celle du point d'inflammabilité.

Peinture qui irrite ou affecte la peau ou les muqueuses

Les solvants et d'autres composants des peintures peuvent irriter la peau, bien que dans le cas des peintures normales, ceci peut seulement être une
irritation mineure et temporaire ; la dermatite des peaux sensibles peut être causée par les solvants ou produits chimiques contenus dans les peintures.

Ces produits sont indiqués par le signe du "gant", des crèmes isolantes conjointement avec le port des gants, lunettes et si possible un masque, doivent être utilisées. Dans tous les cas, l'habitude, d'utiliser des solvants pour nettoyer la peau après avoir peint, doit être abandonnée.
Le contact de la peinture avec la peau sera évité par utilisation d'une crème isolante et des gants protecteurs. Toute trace de peinture sur la peau sera éliminée immédiatement avec des liquides de nettoyage de peau et ensuite lavée avec de l'eau.

Les données de ce document sont correctes à la date d'émission. Nous nous gardons le droit de modification sans notification. Notre responsabilité sur base des données de ce document, est exclue.

L'inhalation de poussière et d'un brouillard pulvérin est "nocive". Le port du masque s'impose même dans des locaux ventilés pendant le pistolage.

Poussière, fumée et brouillards pulvérins peuvent être filtrés par un masque contenant un filtre à cartouche. Il existe d'ailleurs des cartouches qui absorbent aussi bien la poussière que les solvants. Ceci est vraiment effectif quand il n'y a plus d'odeur du solvant. Le filtre est épuisé quand l'odeur du solvant peut être détectée ; on doit alors changer ce filtre. Il est très important d'utiliser un filtre adapté à ce type de travail. Le fabricant de masques et de filtres peut donner les renseignements nécessaires.

L'inhalation de vapeur et poussière est "nocive".

Les substances toxiques contenues dans les peintures pénètrent dans le corps humain par inhalation, soit sous forme de vapeurs,de fumée, de poussière ou encore de brouillard de pistolage.
Une indication sur le niveau du danger est donnée par "Le seuil de la valeur limitée" (Threshold Limit Value - TLV), actuellement appelé "La concentration maximum admise" (MAC). Ceci est la concentration qui peut être tolérée par le corps humain pendant une période prolongée sans apparition de troubles ou maladies. Au plus bas est le chiffre, au plus toxique est la substance.

Les concentrations sont données en parties par million (ppm), c.à.d. cm3 de vapeur par m3 d'air ou pour poussière solide comme mgr par m3. Le volume minimum d'air requis pour atteindre ce niveau de concentration de sécurité sera donné dans les fiches techniques de chaque produit.
Ce volume peut, dans certains cas, être plus que 20 fois la quantité requise pour atteindre 10 % LEL. D'ailleurs pour certains types de travaux, il peut être impossible d'apporter la quantité nécessaire d'air frais pour la quantité de peinture dans le local en question.

Dans de tels cas, il est essentiel que l'applicateur soit protégé par un masque alimenté par de l'air sous pression. Il faut veiller que le masque soit bien ajusté au visage.

La peinture contient un poison "fort" et est dangereuse.

Protéger la peau : des gants pour les mains etdes lunettes pour les yeux. Eviter la contamination de la peau. Provoquer une ventilation efficace et porter un masque alimenté à l'air frais.

Changer de vêtements et de chaussures immédiatement après avoir terminé le travail.
Tenir les vêtements salis et autres objets à l'écart; détruire ou nettoyer avec soin les vêtements contaminés.
Laver les mains minutieusement. Manipuler les bidons vides avec soin et éviter la contamination de l'environnement avec les peintures toxiques.

Les données de ce document sont correctes à la date d'émission. Nous nous gardons le droit de modification sans notification. Notre responsabilité sur base des données de ce document, est exclue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
SODA ASH

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE:

NOM DU PRODUIT: SODA ASH

TÉLÉPHONES D'URGENCE: 001 281 561 1600 (Etats-Unis)

FOURNISSEUR: M-I Drilling Fluids UK Ltd,
Pocra Quay,
Footdee,
Aberdeen. AB11 5DQ

TÉLÉPHONE: 44 (0)1224 - 584336
FAX 44 (0)1224 - 576119

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS:

INGRÉDIENT:	No. CAS:	CONTENU:	TOXIC.:	RISQUES:
SODA ASH	497-19-8	60-100 %	Xi	36

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION:
Ce produit est classé en tant qu'irritant d'après les Directives UE.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS:

Irritant pour les yeux.

4. PREMIERS SECOURS:

INHALATION: Emmener la victime immédiatement à l'air frais. Si problèmes respiratoires: respiration artificielle ou oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION: Rincer soigneusement la bouche et donner beaucoup d'eau ou de lait, pour les personnes conscientes. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

PEAU: Retirer immédiatement les habits contaminés. Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

YEUX: Laver rapidement avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si un trouble subsiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

MOYENS D'EXTINCTION:
Utiliser le moyen approprié pour maitriser un feu.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:
ATTENTION! Utiliser des respirateurs fournisseurs d'air pour se protéger des gaz azoteux.

DÉCOMPOSITION EN PRODUITS DANGEREUX:
Un feu ou une haute température créé: Gaz carbonique (CO_2).

6. MESURES + PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE:

PROTECTION DU PERSONNEL:
Portez un matériel de protection corporelle appropriée (voir MSDS Section 8).

MÉTHODES DE NETTOYAGE:
Pelleter et placer dans des conteneurs secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. Les quantités minimes peuvent être dissoutes/diluées dans de l'eau et déversées à l'égout. Déverser beaucoup d'eau pour nettoyer la zone. Informer les autorités s'il s'agit de grandes quantités.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE:

PRÉCAUTIONS D'USAGE:
Éviter les fuites de produit, ainsi que le contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière. Utiliser une ventilation mécanique en cas de manipulation qui conduit à la formation de poussière.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE:
Entreposer à température modérée dans endroit sec et bien aéré. Conserver dans le récipient initial.

8. CONTR_LE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE:

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS:
Ces matériels sont poussières nuisibles OES TWA 4 mg/m3 poussières respirible, 10 mg/m3 poussières total.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:

APPAREILS RESPIRATOIRES:
Pas de recommandation spécifique notée mais une protection contre la poussière doit être utilisée lorsque le niveau général excède 10 mg/m3. D. Respirateur/masque antipoussières. Filtre à poussières P2 (pour poussière fine).

GANTS DE PROTECTION:
Gants résistants aux produits chimique nécessaires si contact prolongé ou répété. Utiliser des gants en: Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

PROTECTION DES YEUX:
Porter des lunettes de protection si une exposition oculaire est raisonnablement probable. Porter des lunettes bien ajustées s'il y a de la poussière.

AUTRES PROTECTIONS:
Installer des postes de douche oculaire. Porter des vêtement appropriés pour éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

ASPECT:	Cristal. Granuleux. Poudre, poussière.
COULEUR:	Blanc.
ODEUR/GO_T:	Pas d'odeur caractéristique.
DESCRIPTION DE LA SOLUBILITÉ:	Très soluble dans l'eau.

SOLUBILITÉ (g/100g H2O/20°C): 22 g/100 ml
POINT DE FUSION (°C, interval.): 851
DENSITÉ/GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (g/ml): 2.53 TEMPÉRATURE (°C): 20
VALEUR DU pH, SOLUTION CONC.: 11.6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ:

STABILITÉ: Habituellement stable. Éviter: L'humidité. Le contact avec les acides.

MATI¦RES + ÉVITER:
Acides forts. Agents fortement oxydants.

DÉCOMPOSITION EN PRODUITS DANGEREUX:
Un feu ou une haute température créé: Gaz carbonique (CO2).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

DOSE TOXIQUE - LD 50: 4090 mg/kg (oral-rat)
INHALATION: Les gaz ou les vapeurs en fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

INGESTION: Symptômes gastro-intestinaux incluant des maux d'estomac.

PEAU: L'exposition prolongée ou répétée provoque une sévère irritation.

YEUX: Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:

INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE:
Contactez la société MI pour toutes informations écologiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES + L'ÉLIMINATION:

MÉTHODES D'ÉLIMINATION:
Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Agir en accord avec les consignes des autorités locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT:

TRANSPORT ROUTIER:
NOTES POUR LE TRANSP. ROUTIER: Non classé pour le transport routier.

TRANSPORT FERROVIAIRE:
NOTES POUR LE TRANSP. PAR RAIL: Non classé pour le transport routier.

TRANSPORT MARITIME:
NOTES POUR LE TRANSP. MARITIME: Non classé pour le transport maritime.

TRANSPORT AÉRIEN:
NOTES POUR LE TRANSP. AÉRIEN: Non classé pour le transport aérien.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES:

ÉTIQUETTES FOURNISSEUR:

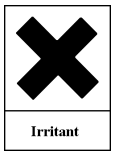

RISQUES PARTICULIERS: R-36 Irritant pour les yeux.

CONSEILS DE PRUDENCE: S-22 Ne pas respirer les poussières.
S-26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S-36 Porter un vêtement de protection approprié.

16. AUTRES INFORMATIONS:

NOTES POUR L'UTILISATEUR: HMIS Health - 1 HMIS Inflammabilité - 1 HMIS Réactivité - 0

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES: Sax's Dangerous Properties of Industrial Matérials, (propriétés dangereuses des matériaux industriels), neuvième édition, Lewis, R.J. Sr., (ed.), VNR, New York, New York, (1997). Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s).

COMMENTAIRES DE MISE + JOUR: Révisé par Sarah Glover

ÉMISE PAR: Dr. Kirsty Walker

DATE DE MISE + JOUR (jjmmaa): 14-06-00

CETTE FDS EST PRODUITE AVEC SAFECHEM pour WINDOWS

DISCLAIMER:
Fiche technique de sécurité fournie indépendemment de la vente du produit.Malgré tous les efforts pour décrire ce produit,certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct.Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait.Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné que nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations.Il importe donc à chaque personne utilisant ce produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit.Des renseignement supplémentaire seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie

BISULFITE DE SODIUM

Liquide acide de couleur légèrement jaune	Odeur sulfureuse piquante	
Formule chimique : $NaHSO_3$	Xi - Irritant	Utilisation(s) : Déchloration, déozonisation, déchromatation, déoxygénation des eaux par réduction
Synonyme(s) : hydrogénosulfite de soude		

80
2693

Concentration : **38-40 %**
Densité = 1,35

RISQUES

- *Par contact* : irritation des muqueuses, de la peau et des yeux
- *Par inhalation* : irritation et brûlures des voies respiratoires par dégagement de SO_2
- *Par ingestion* : irritation des muqueuses digestives
- *Pour l'environnement* : infiltration facile dans le sol

REACTIONS CHIMIQUES DANGEREUSES

Acides / Oxydants : réaction avec dégagement de chaleur et de dioxyde de soufre toxique

Hypochlorites : dégagement de chlore toxique

Fer : oxydation

PORT OBLIGATOIRE

(en utilisation normale)

Vêtements de protection

Gants PVC

Lunettes de protection

Bottes

Eviter le port de lentilles de contact

STOCKAGE

Endroits bien ventilés, à l'abri de la chaleur (T<25°C) et du gel

Récipients bien fermés en acier revêtu ou en matières plastiques

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Prévenir les secours :

18	: pompiers
15	: SAMU
112	: pour les portables
	: numéro interne du site

Premiers secours en cas de :

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les vêtements sous la douche

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Inhalation de vapeurs de SO_2 ou de chlore :

Eloigner la victime de la zone polluée après s'être protégé (ARI). Amener la victime au grand air.

Ingestion :

Ne pas tenter de faire boire ou vomir

Pour plus d'informations, se reporter à la Fiche de Données Sécurité du fournisseur, présente sur site :_____ .

Olin CHLOR ALKALI PRODUCTS

FICHE SIGNALÉTIQUE

Hydroxyde de sodium en solution (30-54%)

SECTION 1 – PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

Δ

Nom et adresse du fabricant :	Nom et adresse du fournisseur :
Olin Corporation – Division des Produits Chlor Alcalis	**Olin Canada, ULC d/b/a**
	Produits Olin Chlor Alkali
Bureau de CLEVELAND, TN	**Bureau de MONTRÉAL, QC**
490 Stuart Road NE Cleveland, TN 37312-4918 U.S. • (423) 336-4850	2020, rue University, bureau 2190 Montréal, Québec H3A 2A5 Canada • (514) 397-6100

Identification du produit: Hydroxyde de sodium en solution (30-54%)

Numéro CAS: 1310-73-2

Code de FS: NaOH(30-54) - F **Date de révision (M/J/A):** 04/30/2014

Synonymes: Soude caustique liquide 50%, lessive caustique, lessive, soude caustique liquide, hydrate de sodium.

Usages du produit: Agent de neutralisation, nettoyant industriel, mise en pâte & blanchiment, fabrication de savon.

Avec qui communiquer en cas d'urgence (24h)

POUR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE SUR LES LIEUX D'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES, COMPOSER:

Δ

Canada: 1-800-567-7455

États-Unis: 1-800-424-9300 – CHEMTREC

SECTION 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient(s) Dangereux	% (p/p)	ACGIH	No. CAS
Δ Hydroxyde de sodium	30 – 54	2 mg/m^3 (TLV-C)	1310-73-2

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire d'urgence: Liquide inodore, transparent et non-volatile. EXTRÊMEMENT CORROSIF. Cause de graves brûlures au contact. Peut causer la cécité, des cicatrices permanentes et la mort. Vapeurs ou buées peuvent causer des blessures aux poumons, les effets peuvent être retardés. Très réactif. Réagit violemment avec l'eau et plusieurs matériaux courants pour générer de la chaleur pouvant enflammer du matériel combustible à proximité. Le contact avec plusieurs produits chimiques organiques et inorganiques peut provoquer des feux ou des explosions. Un gaz d'hydrogène peut se libérer lorsqu'il vient en contact avec certains métaux, formant ainsi un mélange explosif avec l'air. Ne brûle pas. Toxique pour les

organismes aquatiques. Lire la fiche signalétique pour une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Effets potentiels sur la santé:

Δ **Voies d'exposition:** Inhalation, contact cutané, contact oculaire, et ingestion.

Inhalation: Ce produit n'a pas tendance à s'évaporer. Par conséquent, l'inhalation se produira principalement lorsque le produit sera vaporisé. Corrosif! Le produit vaporisé peut entraîner un œdème pulmonaire (accumulation de liquide séreux dans les poumons, danger pour la santé). L'œdème peut apparaître seulement 48 heures après exposition au produit. Les premiers symptômes de l'œdème pulmonaire sont le souffle court et la sensation que le torse est serré.

Contact cutané: EXTRÊMEMENT CORROSIF! Peut entraîner de graves brûlures en profondeur et des cicatrices permanentes. Le produit s'infiltrera lentement à travers la peau et la corrosion se poursuivra jusqu'à ce que le produit soit entièrement enlevé. La sévérité de la blessure dépend de la concentration et du temps d'exposition. Ce solide peut causer de graves brûlures étant donné qu'il peut réagir avec l'humidité de la peau, de l'air et de l'eau utilisée pour rincer. Les brûlures ne sont pas toujours douloureuses immédiatement. La manifestation de la douleur peut être retardée de plusieurs minutes et même de plusieurs heures. Diverses études décrivent l'effet de l'hydroxyde de sodium. Une solution de 4% appliquée sur le bras d'un volontaire, pour une période de 15 à 180 minutes, cause des dommages progressifs. Les dommages vont de la destruction des cellules de la couche extérieure de la peau en 15 minutes jusqu'à la destruction totale après 60 minutes. Des solutions aussi faibles que 0.12% ont causé des dommages à une peau saine en moins d'une heure.

Contact oculaire: EXTRÊMEMENT CORROSIF! La sévérité de la blessure augmente avec la concentration, le temps d'exposition et la vitesse de pénétration du produit dans l'œil. Les dommages sont : l'irritation sévère, cicatrices légères, formation de cloques, désintégration, ulcération, cicatrices sévères et opacification. Il est possible que les conditions qui affectent la vision comme le glaucome, les cataractes et la cécité permanente apparaissent plus tard. Dans certains cas, il y a progression de l'ulcération et de l'opacification des tissus oculaires pouvant mener à la cécité permanente.

Ingestion: EXTRÊMEMENT CORROSIF! Cause des douleurs intenses. Brûlure à la bouche, la gorge et l'œsophage. Apparition de vomissement et de diarrhée. Possibilité d'évanouissement et même risque de mort.

Effets chroniques: PEAU: Un contact prolongé ou répété (du produit) avec la peau peut entraîner l'assèchement de la peau, des gerçures et l'inflammation de la peau (dermite).

Conditions médicales existantes pouvant s'aggraver suite à l'exposition : L'asthme, les bronchites, l'emphysème et autres problèmes pulmonaires peuvent s'aggraver. Des problèmes au nez , aux sinus et à la gorge peuvent s'aggraver. L'irritation de la peau peut s'aggraver chez les individus ayant déjà des problèmes cutanés.

Cancérogénicité: L'hydroxyde de sodium n'est pas classifié cancérigène par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) ni par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). Il n'est pas réglementé comme cancérogène par l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) ni inscrit comme cancérogène selon le NTP (National Toxicology Program).

Δ **Autres dangers importants:** Se référer à la section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE pour plus de renseignements.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Général: Si vous ne vous sentez pas bien, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN (Montrer ce document).

Inhalation: Amener la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile et de préférence selon les recommandations d'un médecin, l'administration d'oxygène peut s'avérer utile à condition d'être faite par du personnel qualifié. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Il NE FAUT PAS pratiquer le bouche-à-bouche lorsque la victime a ingéré ou inhalé ce produit, administrer la respiration artificielle au moyen d'un dispositif muni d'un clapet anti-retour ou tout autre appareil médical approprié. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire en cas d'arrêt respiratoire ET d'absence de pouls. OBTENIR D'URGENCE DES SOINS MÉDICAUX. Suite à l'exposition, les symptômes d'un œdème pulmonaire peuvent apparaître après 48 heures.

Contact cutané: Rincer les régions atteintes à l'eau tiède pendant au moins 20 minutes, et jusqu'à 60 minutes si nécessaire. Lorsque sous l'eau, la victime doit enlever ses vêtements contaminés, ses bijoux et ses souliers. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux. Disposer des vêtements et souliers contaminés de façon à limiter l'exposition.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à l'eau tiède pendant au moins 20 minutes, et jusqu'à 60 minutes si nécessaire, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, reprendre l'irrigation des yeux. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux. Ne pas transporter la victime avant la fin de la période de rinçage recommandée à moins que l'on puisse continuer à rincer la région atteinte pendant le transport.

Ingestion: NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et boire le plus d'eau possible pour diluer le produit (8 à 10 oz – 240 à 300 mL). En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime tête baissée vers l'avant pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; lui faire rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Conduire IMMÉDIATEMENT la victime dans un centre d'urgence médical.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité:	Sans objet. Non-combustible (ne brûle pas)
Point d'éclair (méthode):	Sans objet.
Limites inférieures d'inflammabilité :	Sans objet.
Limites supérieures d'inflammabilité :	Sans objet.
Température d'auto-ignition (°C):	Sans objet.
Produit la combustion et de la décomposition:	Vapeurs d'oxyde de sodium
Taux de combustion:	Sans objet.
Puissance explosive:	Sans objet.
Sensibilité aux chocs mécaniques :	Pas sensible aux chocs, matière stable.
Sensibilité aux charges statiques:	Sans objet.

Risques d'incendie et d'explosion: Ne brûle pas et ne supporte pas la combustion. La réaction avec l'eau et plusieurs matières courantes (Se reporter à la section 10 "Réactivité et Stabilité") peut générer suffisamment de chaleur pour allumer un feu avec du matériel combustible à proximité. L'hydroxyde de sodium libère de l'hydrogène gazeux lorsqu'il réagit avec les métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc pour former un mélange de gaz inflammables.

Agents d'extinction: Utiliser les agents d'extinction appropriés pour contrôler l'incendie. Si de l'eau est utilisée, prendre garde car l'eau réagit avec l'hydroxyde de sodium pour libérer de grande quantités de chaleur, pourrait causer des éclaboussures.

Information spéciale: Faire évacuer la zone d'incendie à une distance sécuritaire ou vers un endroit protégé. Toujours s'approcher de l'incendie dans le même sens que le vent. Si possible, isoler le matériel non impliqué dans l'incendie et protéger le personnel. Déplacer les contenants en dehors de la zone d'incendie si l'opération peut s'effectuer sans risques.

De l'eau peut être utilisée pour éteindre le feu dans une zone où de l'hydroxyde de sodium est entreposé. L'eau ne doit pas être en contact avec l'hydroxyde de sodium. L'eau doit être utilisée pour inonder. Vaporiser l'eau sur les contenants exposés aux flammes pour les garder froids et pour absorber la chaleur. À hautes températures, des vapeurs d'hydroxyde de sodium peuvent apparaître libérant un gaz très corrosif. Ne jamais s'exposer à la zone sans porter les équipements de protection individuelle appropriés pour cette situation.

Évacuation: Si un réservoir ou une citerne est impliqué dans l'incendie, isoler et faire évacuer la zone. Prévoir un périmètre de sécurité de 1/2 mille de rayon (800 mètres).

Équipement de protection pour la lutte contre le feu: Un équipement de pompier normal n'offre pas une protection adéquate. Porter des vêtements de protection résistant au produit chimique et un appareil respiratoire autonome (approuvé par MSHA/NIOSH).

NOTE: Voir aussi "Section 10 - Stabilité et Réactivité"

SECTION 6 - LES MESURES LORS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Les déversements, les fuites ou les échappements:

- Contrôler l'accès à la zone dangereuse jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par du personnel qualifié. Ventiler la zone.
- Porter les équipements de protection individuelle appropriés (voir section 8). Ne pas toucher au produit.
- Éviter d'envoyer le produit vers les égouts ou conduites d'eau souterraine.
- Dans le cas d'un déversement sur le sol, contenir le produit répandu au moyen de digues ériger avec des matières inertes telles que le sable ou de la terre. La solution peut être récupérée ou diluée avec précaution avec de l'eau puis neutralisée avec de l'acide tel que l'acide acétique ou l'acide chlorhydrique.
- Dans le cas d'un déversement dans l'eau, neutraliser avec un acide dilué.
- Si la nature du déversement exige l'établissement d'un rapport ou s'il y a risque pour l'environnement, signaler l'accident aux autorités gouvernementales compétentes.

Produits chimiques de désactivation: Neutraliser avec soin à l'aide d'un acide dilué (acide acétique, chlorhydrique ou sulfurique)

Méthode de disposition des rejets: Disposer des rejets dans un site de traitement approuvé par les règlements en vigueur. Ne pas disposer de ces rejets avec les ordures domestiques ou vers les égouts.

Note : - Le matériel de nettoyage doit être approuvé par RCRA
- Les fuites sont réglementées par le CERCLA: Quantité rapportable = 1000 lbs. (454 Kg)

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions : EXTRÊMEMENT CORROSIF! Avoir un équipement d'urgence disponible (feu, fuite, déversement, etc.). S'assurer que tous les contenants sont étiquetés. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Le personnel qui manipule le produit devrait avoir reçu une formation sur les risques et la manutention sécuritaire du produit.

Techniques de manutention: Toujours utiliser la plus petite quantité possible dans des endroits désignés avec une ventilation appropriée. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne servent pas. Les contenants vides peuvent renfermer des résidus dangereux. Ne pas utiliser sous forme pulvérisée. Toujours utiliser des équipements résistants à la corrosion. Transférer le produit avec précaution dans des contenants faits de matériel compatible. Ne jamais remettre du produit contaminé dans son contenant original. Une chaleur excessive peut se dégager lorsque le produit est mélangé avec de l'eau. Toujours suivre les directions de manutention sécuritaire afin de prévenir les risques d'ébullition et d'éclaboussures dangereuses avec l'eau. Ne jamais ajouter d'eau au produit. **TOUJOURS AJOUTER DE L'HYDROXYDE DE SODIUM DANS L'EAU** et agiter. Lorsque mélangé avec l'eau, ajouter lentement de petites quantités. Utiliser de l'eau froide afin de prévenir un dégagement de chaleur excessive.

Conditions d'entreposage: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant bien scellé lorsque pas utilisé ou lorsque vide. Éviter d'endommager le contenant. Tenir ce produit à l'écart des matières incompatibles comme les acides forts, les composés aromatiques azotés, paraffiniques azotés ou organohalogénés. Voir section 10 pour les incompatibilités. L'aire d'entreposage devrait être bien éclairée et bien ventilée, les matériaux de construction devraient être résistant à la corrosion. Utiliser de préférence des contenants d'alliage de nickel pour entreposer ce produit. Des contenants de plastique, d'acier revêtu de plastique, de plastique renforcé à la fibre de verre (résine d'ester vinylique Dérakane) peuvent convenir. Les contenants scellés peuvent développer de la pression après une période d'entreposage prolongée. Les barils devraient être dépressurisés. Du personnel qualifié devrait effectuer la dépressurisation.

Température d'entreposage: Éviter les risques de gel! Ne pas exposer les récipients scellés à des températures dépassant 40°C (104°F).

SECTION 8 - CONTRÔLES DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

MESURES PRÉVENTIVES:

Les recommandations figurant dans la présente section indiquent le type de matériel pouvant offrir une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles, et les niveaux réels d'exposition permettront de fixer un choix sur le matériel de protection convenant à votre exploitation.

Vérifications techniques: Des ventilateurs d'évacuation locaux sont requis à chaque endroit où il y a risque d'y avoir un point d'émission ou de dispersion d'une substance réglementée dans le milieu de travail. La méthode la plus économique et la plus sécuritaire afin de minimiser l'exposition du personnel est d'avoir un contrôle de la ventilation des substances le plus près possible du point d'émission. L'isolation des procédés et l'automatisation des mécanismes de manutention sont les mesures préventives les plus efficaces pour éviter tout contact personnel.

ÉQUIPEMENT PERSONNEL DE PROTECTION:

Toujours maintenir une douche oculaire ainsi qu'une douche d'urgence à proximité des aires de travail là où de l'hydroxyde de sodium est manipulé. Établir des exigences détaillées et spécifiques aux aires de travail sur le port de vêtements de protection.

Protection des yeux: Porter un écran facial complet et des lunettes monocoques antiacides s'il y a risque de contact.

Protection de la peau: Porter les vêtements appropriés pour prévenir le contact avec la peau.

Lignes directrices pour l'hydroxyde de sodium en solution, 30-70%:

Les vêtements recommandés sont ceux offrant une résistance de plus de 8h00. Caoutchouc de butyle, caoutchouc naturel, néoprène, caoutchouc de nitrile, le polyéthylène, le polyvinyle chloré, le Teflon™, Viton™, Saranex™, 4H™, Barricade™, CPF 3™, Responder™, Trellchem HPS™, Tychem 10000™. Le polyvinyle d'alcool n'est pas recommandé car il n'offre pas une période de résistance assez longue.

Protection respiratoire:
Jusqu'à 10 mg/m^3 : Porter soit un appareil de protection respiratoire à adduction d'air avec approvisionnement en continu et protection des yeux ou un masque facial muni de cartouches filtrantes à haute efficacité pour les poussières, brouillards et fumées. Un respirateur à purification d'air avec des filtres à poussières, brouillards et fumées avec protection des yeux ou un appareil à adduction d'air autonome (SCBA) peuvent aussi être portés; ou encore porter un masque facial à adduction d'air.

Pour entrer dans des zones où les concentrations sont très élevées (plus de 10mg/m^3) ou ne sont pas connues, porter un masque facial à pression positive; ou un masque facial avec un appareil respiratoire auxiliaire à pression positive.

Pour fin d'évacuation: Porter un masque facial avec des cartouches filtrantes à haute efficacité pour les poussières, brouillards et fumées ou porter un appareil à adduction d'air autonome (SCBA) d'évacuation.

GUIDE D'EXPOSITION:

PRODUIT: Hydroxyde de sodium

	TLV de l'ACGIH	2 mg/m^3 (plafond)
Δ	PEL de l'OSHA	2 mg/m^3
	IDLH du NIOSH	10 mg/m^3
	REL du NIOSH	C 2 mg/m^3

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Noms alternatifs:	Lessive, soude caustique en solution à 50%
Nom chimique:	Hydroxyde de sodium
Famille chimique:	Hydroxyde alcali
Formule moléculaire:	NaOH
Poids moléculaire:	40.01
Δ **État physique et apparence:**	Liquide clair ou légèrement trouble
Odeur:	Inodore
pH:	14.0 (Solution aqueuse: 5%)
Tension de vapeur:	0.2 Kpa (1.5mmHg) à 20ºC (68ºF) (solution 50%)
Densité de vapeur (air=1):	Sans objet
Point d'ébullition:	140□C (284□F) (solution 50%)
Point de congélation:	12□C (53.6□F) (solution 50%)
Solubilité (eau):	Soluble en toutes proportions
Densité:	1.53 (Solution 50%) 15.5ºC (60ºF)
Taux d'évaporation:	Sans objet
Viscosité (cp):	78.3 à 20ºC (68ºF)
Masse volumique globale (lbs/pi^3):	95.5
Coefficient de distribution Huile/Eau:	Essentiellement 0

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Stable à la température ambiante.

Produits dangereux de la décomposition: Décomposition thermique : vapeurs d'oxyde de sodium.

Conditions à éviter: Éviter l'eau. Garder éloigné des matières incompatibles

Substances incompatibles: L'hydroxyde de sodium réagit violemment avec des produits chimiques organiques et inorganiques comme les acides concentrés, l'eau, organohalogénés, dérivés aromatique azotés, les paraffines azotées, les glycols et les peroxydes organiques. Réagit violemment avec l'eau pour générer de la chaleur, risque d'éclaboussures corrosives d'hydroxyde de sodium. Réaction violente de polymérisation des acétaldéhydes, acroléine, acrylonitrile. Le contact avec du tetrahydroborate ou des métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc produit de l'hydrogène, lequel est inflammable et explosif. Peut produire des substances inflammables au contact de 1,2-dichloroethylène, trichloréthylène ou tetrachloroéthane. Produit du monoxyde de carbone lorsqu'en contact avec du sucre, comme le fructose, le lactose et le maltose.

Corrosivité envers les métaux: Corrosif pour l'aluminium, l'étain, le zinc, le cuivre, ainsi que la plupart des alliages où ils figurent tels que le laiton et le bronze. Corrosif pour les aciers à des températures au-dessus de 40ºC (104ºF)

Commentaires sur la stabilité et la réactivité: Attaque lentement le verre à la température ambiante.

Risques de polymérisation brutale: Nuls. Ce produit entraîne toutefois la polymérisation dangereuse de l'acétaldéhyde, de l'acroléine et de l'acrylonitrile.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Pour plus d'informations d'ordre toxicologiques, référez à la section 3.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES:

PRODUIT: Hydroxyde de sodium

Données sur la toxicité: Orale DLLo – dose mortelle la plus faible publiée (lapin) = 500 mg/kg.
LD_{50} intra péritonéale souris = 40 mg/kg.

Données sur l'irritation: Tests Draize standards: 500 mg/24 heures peau de lapin sévère;
400 µg yeux de lapin moyen; 1% yeux de lapin sévère.

Mutagenèse: Il n'existe aucune preuve de pouvoir mutagène.

Effets toxiques sur la reproduction: Aucune information disponible.

Tératogenèse/embryogenèse: Aucune information disponible.

Substances synergiques: Aucune information disponible

Sensibilisation de la peau ou des yeux: Aucune information disponible.

Pouvoir Irritant: Irritant fort (yeux et peau).

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écotoxicologique:

CL_{100} carpio cyprinus 180 ppm/24h à 25°C (77°F).
TLm, gambusie 125 ppm/96h (eau douce).
TLm, crapet à oreilles bleues 99 mg/L/48h (eau potable).

Persistance et dégradation: Se dégrade facilement en réagissant avec le dioxyde de carbone contenu dans l'air. Ne s'accumule pas dans les organismes vivants.

SECTION 13 – INFORMATION CONCERNANT L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Réviser les lois fédérales, provinciales et locales avant de procéder à la disposition.

Ne pas jeter avec les déchets domestiques ou dans les égouts.

Tout ce qui ne peut être recyclé ou récupéré, incluant les contenants doit être éliminé dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets dangereux conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales applicables. Le traitement, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut modifier la procédure de gestion des déchets.

RCRA: Avant la disposition, il faut tester les déchets dangereux pour la corrosion, D002.

SECTION 14 – INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT DU PRODUIT

	TMD	DOT
Appellation réglementaire:	Hydroxyde de sodium en solution	«Sodium Hydroxyde Solution»
Classification/Division	8	8
Numéro d'identification du produit (NIP):	UN1824	UN1824
Groupe d'emballage:	II	II
Quantité Rapportable	Sans objet	RQ = 1000 lbs (454 kg)
Plan d'intervention d'urgence	Non requis	Sans objet

Δ **IATA/OACI Description d'expédition:** UN1824, Hydroxyde de sodium en solution, Classe 8, GE II est accepté au transport aérien.

Δ **Pour les urgences chimiques durant le transport qui nécessitent l'activation du plan de réponse d'urgence 24 heures d'Olin, appelez:** **U.S. 1-800-424-9300 – Chemtrec**
Canada 1-800-567-7455

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

INFORMATION CANADA:

Ce produit a été classé selon les critères de risque des Règlements sur les Produits Contrôlés, et cette fiche signalétique contient tous les renseignements requis en vertu de ce règlement.

Classification et règlements (S.I.M.D.U.T.):
E : Corrosif.

Loi canadienne sur la Protection de l'Environnement (LCPE) / Liste Intérieure des Substances du Canada: oui

Liste des ingrédients à exclure du SIMDUT: Rencontre les critères pour l'exclusion à 1% ou plus.

Δ **INFORMATION ÉTATS UNIS:**

Classification OSHA: Dangereux selon la définition de « *Hazard Communication Standard* » (29 CFR 1910.1200)

Règlement du SARA sections 313 et 40 CFR 372: Non

Catégories de danger du SARA, SARA sections 311/312 (40 CFR 370.2):

AIGU: Oui
CHRONIQUE: non
FEU: Non
RÉACTIVITÉ: oui
FUITE SPONTANÉE: Non
PROCÉDÉ SÉCURITAIRE OSHA (29CFR1910.119): non

CERCLA section 103 (40 CFR 302.4): oui

Quantité rapportable (RQ) selon CERCLA: 1000 lbs (454 Kg)

Statut de l'inventaire TSCA: oui

Ce produit ne contient pas d'agent de destruction de l'ozone et n'est pas fabriqué à partir d'agent de destruction de l'ozone.

Δ **INFORMATION COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE):**

Numéros EINECS: 215-185-5

Ingrédients selon le California Prop 65:
Ce produit n'est pas répertorié mais pourrait contenir des éléments reconnus par l'État de la Californie pour causer le cancer ou avoir des effets toxiques sur le système reproducteur, tel qu'énumérés sous la Proposition 65 « The State Drinking Water and Toxic Enforcement Act ». Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le groupe technique d'Olin(800-299-6546).

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Δ **Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Olin ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.**

Indicateur de révision

Δ Dans la marge de gauche indique qu'une révision ou qu'une addition d'information a été faite depuis la révision précédente.

Évaluation de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA)
Évaluation du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS).

Δ

	NFPA	HMIS
SANTÉ	3	3

4 = très sévère
3 = sérieux
2 = modéré
1 = peu
0 = minimum
W = réagit avec l'eau
OX = Oxydant
* = risque chronique pour la santé

INFLAMMABILITÉ	0	0
RÉACTIVITÉ / INSTABILITÉ	1	1
AUTRES DANGERS	S/O	S/O

Δ RÉFÉRENCES:

1. Chemlist, STN Database, Chemical Abstract Service, 1999.
2. "CHEMINFO", via "CCINFOdisc", Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Hamilton, Ontario, Canada (2008).
3. DOSE, Royal Society of Chemistry, August 27, 1999.
4. HSDB – Hazardous Substances Data Bank, CCOHS, 2008.
5. RTECS-Registry of Toxic Effects of Chemical Substances, Recherche en-ligne, Base de données du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Doris V. Sweet, Ed., National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health & Human Services, Cincinnati, Date de la dernière révision, Août 2007.
6. « 2008 Treshold Limit Values and Biological Exposure Indices », American Conference of Government Industrial Hygienists, 2008.
7. The Merck Index, 11e ed., 1989.

Δ LÉGENDE

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AFFF - Aqueous Film Forming Foam
AIHA - American Industrial Hygiene Association
CAS # - Chemical Abstracts Service Registry Number
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act
CFR - Code of Federal Regulations
IARC - International Agency for Research on Cancer/(CIRC – Centre International de Recherche sur le Cancer)
CL_{50} - Concentration létale dans l'atmosphère censée tuer 50% d'un groupe d'animaux
DL_{50} - Dose létale, censée tuer 50% d'un groupe d'animaux
DOT - Department of Transportation
EINECS - European Inventory of Existing Chemical Substances
EPA - Environmental Protection Agency / (Agence de protection de l'environnement)
ERAP - Emergency Response Assistance Plan
IATA - International Air Transportation Association / (Association du Transport Aérien International)
ICAO - International Civil Aviation Organization/(OACI - Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
FRP - Fiberglass Reinforced Plastic
HMIS - Hazardous Materials Identification System
IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health
MSHA - Mine Safety and Health Administration
NFPA - National Fire Protection Association
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
NTP - National Toxicology Program
OSHA - Occupational Safety & Health Administration

P/D	-	Pas disponible
PEL	-	Permissible Exposure Limit
PVC	-	Polyvinyl chloride
RCRA	-	Resource Conservation and Recovery Act
S/O	-	Sans objet
SARA	-	Superfund Amendments and Reauthorization Act of the U.S. EPA
SIMDUT	-	Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	-	Short Term Exposure Limit
TMD	-	Transport de marchandises dangereuses/Règlements
TLV	-	Threshold Limit Value
TSCA	-	Toxic Substances Control Act
TWA	-	Time Weighted Average
WEEL	-	Workplace Environmental Exposure Level

Préparé par: Olin
(514) 397-6100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	**Transaqua HT2**
Code du produit	462602-FR01
n° SDS	462602
Type de produit	Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/ du mélange	Fluide hydraulique résistant au feu. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de donnés de sécurité correspondante ou contacter nos services.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	BP France Immeuble LE CERVIER 12, Avenue des Béguines Cergy Saint Christophe 95866 CERGY PONTOISE Cedex Tel 0 (1) 34 22 40 00
Adresse électronique	MSDSadvice@bp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, Bâtiment A - 162, Avenue de la Cassagne - 69424 Lyon Cedex 3 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9 Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24 Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302
STOT RE 2, H373

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H302 - Nocif en cas d'ingestion. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Conseils de prudence

Prévention	P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention	P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	Non applicable.
Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ingrédients dangereux	éthylèneglycol
Éléments d'étiquetage supplémentaires	Non applicable.

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	Nota : Applications sous haute pression. Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange Mélange

éthylène glycol; ethanediol. Mélange d'additifs de performance

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
éthylèneglycol	REACH #: 01-2119456816-28 CE: 203-473-3 CAS: 107-21-1 Index: 603-027-00-1	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 (reins) (orale)	[1] [2]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent
[6] Divulgation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Ingestion

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Faire appel à un médecin. En cas d'ingestion, appelez immédiatement un médecin ou le Centre antipoison. Demandez une assistance médicale urgente et informez le médecin qu'un produit contenant de l'éthylène glycol a été ingéré et qu' un traitement particulier peut éventuellement être requis. Transportez de toute urgence la victime à l'hôpital, en prenant le récipient du produit, son étiquette ou la brochure de données de sécurité. Ne provoquez pas de vomissements à moins que du personnel médical ne vous demande de le faire. Ne donnez jamais quoi que ce soit à ingérer à une personne inconsciente. Si elle est inconsciente, placez-la en position de sécurité et demandez immédiatement une assistance médicale.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.
La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Nota : Applications sous haute pression
Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.

Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

Traitements spécifiques

Ethylène glycol: un lavage d'estomac, de l'éthanol ou du fomepizole peuvent avoir de l'intérêt à titre de traitement. Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, un extincteur ou un aérosol à poudre chimique sèche ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone (CO, CO_2)
oxydes d'azote (NO, NO_2, etc.)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Contacter le personnel de secours.

Pour les secouristes

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Non utilisables

Exposition prolongée à des températures élevées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
éthylèneglycol	**Ministère du travail (France). Absorbé par la peau.** VLE: 40 ppm 15 minutes. Publié/Révisé: 1/2005 Forme: vapeur VLE: 104 mg/m³ 15 minutes. Publié/Révisé: 1/2005 Forme: vapeur VME: 20 ppm 8 heures. Publié/Révisé: 1/2005 Forme: vapeur VME: 52 mg/m³ 8 heures. Publié/Révisé: 1/2005 Forme: vapeur

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Pas de niveau d'effet dérivé

Aucune DNEL/DMEL disponible.

Concentration prédite sans effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.
Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.
Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

Informations générales:

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en butyle.
Gants en néoprène.
Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.
Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.
Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.
On reconnait le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.
Epaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.
Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.
du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles. L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Les bleus de travail en coton ou en polyester/cotton protègeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Se référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529
Gants: EN 420, EN 374
Protection des yeux: EN 166
Demi-masque filtrant: EN 149
Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405
Demi-masque: EN 140 plus filtre
Masque intégral: EN 136 plus filtre
Filtres à particules: EN 143
Filtres à gaz/combinés: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	Brun.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	8.9 [Conc. (% poids / poids): 100%]
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'écoulement	-33 °C
Point d'éclair	Vase clos: Non applicable. [La teneur en eau gêne la détermination du point d'éclair.]
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Masse volumique	1075 kg/m³ (1.075 g/cm³) à 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Cinématique: 2.3 mm^2/s (2.3 cSt) à 40°C
Propriétés explosives	Non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Propriétés comburantes Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

10.4 Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

10.5 Matières incompatibles Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Voie orale	1087 mg/kg

Informations sur les voies d'exposition probables Voies d'entrée probables : Voie cutanée, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Ethylène glycol : l'ingestion d'éthylène glycol peut provoquer une acidose métabolique, des lésions rénales, une dépression du système nerveux central et des convulsions. La dose létale pour l'homme est estimée à approximativement 100 ml chez un adulte.

Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Aucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation Une surexposistion à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut entraîner un déssèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.

Contact avec les yeux Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins)

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Effets sur le développement On a observé des malformations congénitales et une diminution du poids fœtal chez des animaux de laboratoire alimentés avec des quantités importantes d'éthylène glycol de manière répétitive au cours de la grossesse.

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Dangers pour l'environnement Non classé comme dangereux

12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) Non disponible.

Mobilité Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et tPtB

PBT Non applicable.

tPtB Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Autres renseignements écologiques Miscible dans l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets Fluide non dilué Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Fluide dilué Le liquide dilué ne doit pas être déversé dans le réseau d'assainissement, sauf lorsque la réglementation l'autorise. Eliminer conformément à la réglementation, ou par l'intermédiaire d'un éliminateur agréé.

Déchets Dangereux Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 01 13*	autres huiles hydrauliques

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Précautions particulières Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Autres informations En mer, les produits usagés ou indésirables doivent être stockés pour être déchargés dans des installations portuaires destinées à la réception de l'huile usagée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Autres informations	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Autres réglementations

Statut REACH La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Japon (ENCS) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire de Corée (KECI) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory) Un composant au moins n'est pas répertorié.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	Sécurité sociale : tableau 84
Surveillance médicale renforcée	Non classé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique de ce produit est fondée sur les informations actuellement disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
SE = Scenario d'Exposition
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CED = Catalogue Européen des Déchets
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
NU = Nations Unies
UVCB = Substances hydrocarbures complexes
COV = Composés Organiques Volatils
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 101316-69-2 / RRN 01-2119486948-13, 101316-70-5, 101316-71-6, 101316-72-7 / RRN 01-2119489969-06, 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4/ RRN 01-2119483621-38, 64741-97-5 / RRN 01-2119480374-36, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-64-9, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13, 74869-22-0 / RRN 01-2119495601-36, 90669-74-2 / RRN 01-2119970171-43

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions H abrégées	H302 H373 (orale)	Nocif en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 (orale)	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (orale) - Catégorie 2

Historique

Date d'édition/ Date de révision	30/10/2017.
Date de la précédente édition	30/06/2015.
Élaborée par	Product Stewardship

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

Hardtop AS/HB Comp B

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hardtop AS/HB Comp B

Code du produit : 448

Description du produit : Revêtements divers: Durcisseur. / Phase solvant.

Type de produit : Liquide.

Autres moyens d'identification : Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisations dans les revêtements - Utilisation industriel
Utilisations dans les revêtements - Utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94
SDSJotun@jotun.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

SHE Dept. Jotun AS, Norway
+47 33 45 70 00

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226
Acute Tox. 4, H332
Resp. Sens. 1, H334
Skin Sens. 1, H317
STOT SE 3, H335

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10
Xn; R20
Xi; R37
R42/43

Dangers physiques ou chimiques : Inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

SECTION 2: Identification des dangers

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : Porter des gants de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Tenir au frais.

Élimination : Non applicable.

Ingrédients dangereux : Hexamethylene diisocyanate, oligomers

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type	Notes
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	CE: 500-060-2 CAS: 28182-81-2	>=50, <75	Xn; R20 Xi; R37 R42/43	Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	[1] [2]	-
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Index: 607-025-00-1	<15	R10 R66, R67	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	[1] [2]	-
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Index: 607-195-00-7	>=10, <15	R10	Flam. Liq. 3, H226	[2]	-
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7	>=5, <10	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332	[1] [2]	C

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

éthylbenzène	CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9 REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	>=1, <3	F; R11 Xn; R20 **Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.**	Skin Irrit. 2, H315 Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 **Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	[1] [2]	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO_2, poudres, eau pulvérisée/atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.
Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.
Prendre les précautions nécessaires lors de la réouverture de récipients en partie utilisés. Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO_2 pourrait se former et générer une surpression dans les récipients fermés. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des

SECTION 7: Manipulation et stockage

mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.
Notes sur le stockage en commun
Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Informations supplémentaires sur les conditions de stockage
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	**Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives** VLE: 1 mg/m³ 15 minutes.
acétate de n-butyle	**Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives** VLE: 940 mg/m³ 15 minutes. VLE: 200 ppm 15 minutes. VME: 710 mg/m³ 8 heures. VME: 150 ppm 8 heures.
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	**Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)** VLE: 550 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. VME: 275 mg/m³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
xylène	**Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)** VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. VME: 221 mg/m³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
éthylbenzène	**Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)**

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	VME: 20 ppm 8 heures. VME: 88,4 mg/m³ 8 heures. VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acétate de n-butyle	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	480 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	480 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	859,7 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	859,7 mg/m³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	102,34 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	102,34 mg/m³	Consommateurs	Local
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL	Long terme Cutané	153,5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	275 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	54,8 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,67 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
xylène	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	108 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14,8 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
éthylbenzène	DNEL	Court terme Inhalation	293 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	180 mg/kg	Opérateurs	Systémique

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

			bw/jour		
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	15 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acétate de n-butyle	PNEC	Eau douce	0,18 mg/l	-
	PNEC	Marin	0,018 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35,6 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0,0981 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	0,0903 mg/kg dwt	-
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	PNEC	Eau douce	0,635 mg/l	-
	PNEC	Marin	0,0635 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0,329 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	0,29 mg/kg dwt	-
xylène	PNEC	Eau douce	0,327 mg/l	-
	PNEC	Marin	0,327 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6,58 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	12,46 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	2,31 mg/kg dwt	-
éthylbenzène	PNEC	Eau douce	0,1 mg/l	-
	PNEC	Marin	0,01 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	9,6 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	2,68 mg/kg dwt	-
	PNEC	Empoisonnement Secondaire	20 mg/kg	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection de la peau

Protection des mains : Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.
Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.
Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.
Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.
Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.
Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: Teflon, alcool polyvinylique (PVA), 4H
À porter éventuellement, gants(temps avant transpercement) 4 - 8 heures: caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, PVC, Viton®
Non recommandé, gants(temps avant transpercement) < 1 heure: néoprène, PE

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Les opérateurs chargés de la pulvérisation doivent porter un équipement respiratoire autonome même si une bonne ventilation existe. Opérations autres que la pulvérisation : dans les zones bien ventilées, les appareils de protection respiratoire à adduction d'air peuvent être remplacés par un masque à cartouches combinant un filtre à charbon de bois et un filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Teintes diverses.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

pH	:	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	127 à 145°C
Point d'éclair	:	Vase clos: 34°C
Taux d'évaporation	:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non disponible.
Durée de combustion	:	Non applicable.
Vitesse de combustion	:	Non applicable.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	1.1 - 7.5%
Pression de vapeur	:	Plus haute valeur connue: 1.2 kPa (9 mm Hg) (à 20°C) (acétate de n-butyle). Moyenne pondérée: 0.87 kPa (6.53 mm Hg) (à 20°C)
Densité de vapeur	:	Plus haute valeur connue: 4.6 (Air = 1) (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle). Moyenne pondérée: 4.09 (Air = 1)
Densité relative	:	1.04 g/cm³
Solubilité(s)	:	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Non applicable.
Propriétés explosives	:	Non disponible.
Propriétés comburantes	:	Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	:	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
10.5 Matières incompatibles	:	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

D'après les propriétés des composants isocyanate et les données toxicologiques de mélanges similaires, ce mélange peut provoquer une sensibilisation et/ou une irritation aiguë du système respiratoire, entraînant état asthmatique, sifflement et congestion poitrinaire. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.
L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.
Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient du (de la) Hexamethylene diisocyanate, oligomers, isocyanate de tosyle, diisocyanate d'hexaméthylène. Peut déclencher une réaction allergique.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>21,1 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	13100 mg/kg	-
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	8532 mg/kg	-
xylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
éthylbenzène	CL50 Inhalation Gaz.	Lapin	4000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Cutané	11922,3 mg/kg
Inhalation (gaz)	285163,3 ppm
Inhalation (vapeurs)	13,89 mg/l
Inhalation (poussières et brouillards)	203,7 mg/l

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
acétate de n-butyle	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
éthylbenzène	Aiguë CE50 7,2 mg/l	Algues	48 heures
	Aiguë CE50 2,93 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 4,2 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
xylène	-	-	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
acétate de n-butyle	1,78	-	faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,56	-	faible
xylène	3,12	8.1 à 25.9	faible
éthylbenzène	3,15	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

Réglementation internationale du transport

14.1 Numéro ONU : 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Paint.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement : No.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Autres informations

ADR / RID : Code de restriction en tunnel: (D/E)
Numéro d'identification du danger: 30
Dispositions particulières: 640E

IMDG : **Emergency schedules (EmS)**
F-E, S-E

IATA : -

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Réglementations nationales

SECTION 15: Informations réglementaires

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : acétate de n-butyle 84
xylène RG 4bis
éthylbenzène 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1, H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées :
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Resp. Sens. 1, H334	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3
STOT SE 3, H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R abrégées : R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : F - Facilement inflammable
Xn - Nocif
Xi - Irritant

Date d'impression : 14.04.2014.

Date d'édition/ Date de révision : 14.04.2014.

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.

Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Hardtop XP Comp A

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hardtop XP Comp A

Code du produit : 3140

Description du produit : Revêtements divers: Phase solvant.

Type de produit : Liquide.

Autres moyens d'identification : Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisations dans les revêtements - Utilisation industriel
Utilisations dans les revêtements - Utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94
SDSJotun@jotun.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

SHE Dept. Jotun AS, Norway
+47 33 45 70 00

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226
Skin Irrit. 2, H315
Aquatic Chronic 3, H412

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10
Xn; R20/21
R52/53

Dangers physiques ou chimiques : Inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 2: Identification des dangers

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : Porter des gants de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Stockage : Tenir au frais.

Élimination : Non applicable.

Ingrédients dangereux : xylène

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient du (de la) sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut déclencher une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type	Notes
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Index: 601-022-00-9	>=12, 5, <20	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	[1] [2]	C
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Index: 607-025-00-1	<15	R10 R66, R67	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	[1] [2]	-
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4 CAS: 100-41-4 Index: 601-023-00-4	>=1, <3	F; R11 Xn; R20	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332	[1] [2]	-
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 64742-95-6	>=1, <2,5	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, R67 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 and H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]	H-P

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	REACH #: 01-2119491304-40 CE: 255-437-1 CAS: 41556-26-7	<0,25	R43 N; R50/53 **Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.**	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 **Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.**	[1]	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO_2, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.
Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.
Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards

SECTION 7: Manipulation et stockage

résultant de l'application de ce mélange. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
xylène	**Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)** VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. VME: 221 mg/m³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
acétate de n-butyle	**Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives** VLE: 940 mg/m³ 15 minutes. VLE: 200 ppm 15 minutes. VME: 710 mg/m³ 8 heures. VME: 150 ppm 8 heures.
éthylbenzène	**Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)** VME: 20 ppm 8 heures. VME: 88,4 mg/m³ 8 heures. VLE: 442 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes.
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,	**INRS (France).**

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

1% benzène)	VME: 150 mg/m³ 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
xylène	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	108 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14,8 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
acétate de n-butyle	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	960 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	480 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	480 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	859,7 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	859,7 mg/m³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	102,34 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	102,34 mg/m³	Consommateurs	Local
éthylbenzène	DNEL	Court terme Inhalation	293 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	180 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	77 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	15 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1,6 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	DNEL	Long terme Cutané	25 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	150 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	11 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	11 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
xylène	PNEC	Eau douce	0,327 mg/l	-
	PNEC	Marin	0,327 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6,58 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	12,46 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	2,31 mg/kg dwt	-
acétate de n-butyle	PNEC	Eau douce	0,18 mg/l	-
	PNEC	Marin	0,018 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35,6 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0,0981 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	0,0903 mg/kg dwt	-
éthylbenzène	PNEC	Eau douce	0,1 mg/l	-
	PNEC	Marin	0,01 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	9,6 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	2,68 mg/kg dwt	-
	PNEC	Empoisonnement Secondaire	20 mg/kg	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.
Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.
Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.
Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.
Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

À porter éventuellement, gants(temps avant transpercement) 4 - 8 heures: caoutchouc butyle, néoprène
Non recommandé, gants(temps avant transpercement) < 1 heure: PVC, Viton®, PE
Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: caoutchouc fluoré, Teflon, 4H, caoutchouc nitrile, alcool polyvinylique (PVA)

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Teintes diverses.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 32°C

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Durée de combustion	:	Non applicable.
Vitesse de combustion	:	Non applicable.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	1.05 - 9.8%
Pression de vapeur	:	Plus haute valeur connue: 1.2 kPa (9 mm Hg) (à 20°C) (acétate de n-butyle). Moyenne pondérée: 0.83 kPa (6.23 mm Hg) (à 20°C)
Densité de vapeur	:	Plus haute valeur connue: 4 (Air = 1) (acétate de n-butyle). Moyenne pondérée: 3.78 (Air = 1)
Densité relative	:	1.2 à 1.4 g/cm³
Solubilité(s)	:	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Non applicable.
Propriétés explosives	:	Non disponible.
Propriétés comburantes	:	Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	:	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	:	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
10.5 Matières incompatibles	:	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classé en conséquence pour ses dangers toxicologiques. Voir Sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut provoquer nausées, diarrhées, vomissements, irritations gastro-intestinales et pneumonie chimique.

Contient du (de la) sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut déclencher une réaction allergique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
xylène	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>21,1 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	13100 mg/kg	-
éthylbenzène	CL50 Inhalation Gaz.	Lapin	4000 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Cutané	7615,1 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	63,21 mg/l

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétate de n-butyle	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
éthylbenzène	Aiguë CE50 7,2 mg/l	Algues	48 heures
	Aiguë CE50 2,93 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 4,2 mg/l	Poisson	96 heures
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	Aiguë CE50 <10 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CI50 <10 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CL50 <10 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
xylène	-	-	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	-	-	Non facilement
sébaçate de bis(1,2,2,6, 6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	-	-	Non facilement

SECTION 12: Informations écologiques

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
xylène acétate de n-butyle éthylbenzène solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	3,12 1,78 3,15 -	8.1 à 25.9 - - 10 à 2500	faible faible faible élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

Réglementation internationale du transport

14.1 Numéro ONU : 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3

14.4 Groupe d'emballage : III

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.5 Dangers pour l'environnement : No.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Autres informations

ADR / RID : Code de restriction en tunnel: (D/E)
Numéro d'identification du danger: 30
Dispositions particulières: 640E

ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres).

IMDG : **Emergency schedules (EmS)**
F-E, S-E

IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Réglementations nationales

SECTION 15: Informations réglementaires

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

xylène	RG 4bis
acétate de n-butyle	84
éthylbenzène	84
solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	RG 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert

Texte intégral des mentions H abrégées :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335 and H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :

Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT SE 3, H335 and H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3
STOT SE 3, H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Effets narcotiques] - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées :

R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] :

F - Facilement inflammable
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Date d'impression : 08.04.2014.

Date d'édition/ Date de révision : 08.04.2014.

Date de la précédente édition : 04.02.2014.

Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Numéro de la fiche technique santé-sécurité MI10430
Version 2
Date de révision 27/Jun/2014
Date précédente 11/Jan/2011

Fiche technique santé-sécurité
VERSAGEL† HT

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom du produit	VERSAGEL† HT
Code du produit	MI10430
Danemark Pr.no	1120355

1.2 Utilisations pertinentes identifiées pour la substance ou pour le mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Epaississant dans l'industrie pétrolière
Utilisations déconseillées	Aucun(e) connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification du fournisseur
M-I Drilling Fluids Internation B.V.
Avenue Joliot-Curie
BP 20205
64 147 Lonsinduspal CEDEX
France
+47 51577424
MISDS@slb.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence - (24 Hour) Australia +61 2801 44558, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Europe +44 (0) 1235 239 670, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, New Zealand +64 9929 1483, USA 001 281 561 1600

Danemark	Poison Control Hotline (DK): +45 82 12 12 12

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon (CE) no 1272/2008

Risques pour la santé	Non classé
Risques pour l'environnement	Non classé
Risques matériels	Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Mot de code
Aucun(e)

-

-

-

Indication du danger
Aucun(e)

Contient

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

3.2 Mélanges

non applicable

Comments
Aucun des composants classés, ou ceux ayant des limites d'exposition professionnelle, présentes au-dessus du niveau de divulgation.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposé. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.
Contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Conseils généraux	La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. En cas de développement de symptômes indésirables tels que ceux indiqués, le blessé doit être admis dans un établissement hospitalier dans les meilleurs délais.

Symptômes principaux

Inhalation	Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.
Ingestion	Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.
Contact avec la peau	Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.
Contact avec les yeux	Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Produit chimique sec, CO2, mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés
Aucun(e) connu(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Précautions contre les incendies et les explosions
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux
Un feu ou une haute température créé:, Oxydes de carbone, Oxydes nitreux (NOx), Gaz chlorhydrique.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

Procédures spéciales en cas d'incendie
Les recipients a proximite de l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Extinguish all ignition sources. Avoid sparks, flames, heat and smoking. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir également la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Contrôles de l'exposition de l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement
Éviter les fuites ou les déversements supplémentaires, si cela peut se faire sans danger.

Méthodes de nettoyage
Éviter toute formation de poussière. Balayer et transférer dans des contenants adéquats en vue de l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter toute formation de poussière. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène
Utilisez le bon travail et des pratiques de hygiène corporelle pour éviter l'exposition. Quand l'utilisation ne fume pas, mange ou la boisson. Lavez des mains et le visage avant des pauses et immédiatement après le traitement du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Précautions	Assurer une ventilation adéquate. Assurer une aération pour maintenir les concentrations en suspension dans l'air sous les limites d'exposition.
Stockage	Stocker le conteneur bien fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré Store away from heat and sources of ignition Ne stockez pas et transportez avec des comburants.
Classe de stockage	Entreposage des produits chimiques.
Les matériaux d'emballage	Utiliser seulement les récipients spécialement fabriqués pour cet usage

7.3 Utilisation(s) finales particulière(s)

Voir également section 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition	NUI = Poussières nuisibles, VME 4mg/m^3 poussière respirable, 10mg/m^3 poussière totale.

8.2 Contrôles de l'exposition

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est utilisé au sein d'un mélange avec d'autres produits ou fluides, des dangers supplémentaires peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d'exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Contrôles techniques appropriés
Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Il est préférable de porter des lunettes de sécurité en manipulant n'importe quel produit chimique. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection des mains	Contact répété ou prolongé:, Utiliser des gants de protection en:, Néoprène, Frequent change is advisable.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire, En cas de ventilation insuffisante porter un équipement respiratoire approprié, Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié, Lavage oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer, Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Poudre
Odeur	Inodore
Couleur	Blanc - blanc cassé
Seuil de perception de l'odeur	Non applicable

Propriété	Valeurs	Remarques
pH	Aucune information disponible	
pH @ dilution		
Point de fusion/congélation		
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	Aucune information disponible	
Vitesse d'évaporation		
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Non applicable	

Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Densité apparente	Aucune information disponible
Densité relative	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Température d'inflammation spontanée	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Log Pow	indéterminé(e)

Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Aucun(e) connu(e).

9.2 Autres informations

Point d'écoulement	Aucune information disponible
Poids moléculaire	Aucune information disponible
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Aucun(e)
Densité	1.7 g/cm³ @ 20°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque particulier de reactivite n'est associe a ce produit.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3 Risque de réaction dangereuse

Polymerisation dangereuse
Aucune polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Éviter toute formation de poussière. Avoid contact with heat, sparks, open flame, and static discharge.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir également la section 5.2.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Inhalation	L'inhalation de poussières très concentrées peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation légère.
Contact avec la peau	Le contact prolongé peut provoquer des rougeurs et des irritations.
Ingestion	L'ingestion peut causer le malaise d'estomac.
Toxicité aigüe	.
LD50 Oral	20 000 mg/kg (rat)
Sensibilisation	Pas connu pour causer des réactions allergiques.
Effets mutagènes	Cette substance ne montre aucun signe de propriétés mutagènes.
Cancérogénicité	Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.
Reprotoxicité	Aucun(e) connu(e).
C'est un itinéraire peu probable d'exposition	Aucun(e) connu(e).
Voie d'entrée	Pas de voie notée.
Toxicité spécifique pour certains organes cible (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cible (exposition répétée)	Non classé.
Danger par aspiration	Aucun danger pour ce produit tel que fourni.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Toxicité pour les algues
Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les algues.

Toxicité pour les poissons
This product is not considered toxic to fish.

Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques
This product is not considered toxic to invertebrates.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnee de disponible pour le produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité
Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluation PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucun(e) connu(e).

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
CED déchets No.	Selon le Catalogue européen des déchets, code de déchet n'est pas relatif au produit, mais spécifique à l'application. Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur, suivant l'application pour laquelle le produit est utilisé. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: No de déchet suivant le CED: Code des déchets: 01 05 99 - déchets non spécifiés ailleurs

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID/ADG).

14.1 Numéro ONU
Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger	Non réglementé
Page IMDG	Non réglementé
ICAO classe de danger/division	Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
ICAO groupe d'emballage	Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement
Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Veuillez contacter MISDS@slb.com pour obtenir de plus ample information concernant le transport en vrac

15. Mentions réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

L'Allemagne, Eau Mettant en danger Classes (VwVwS)	Dangereux pour l'eau (coefficient du risque : 1)

Règlement (UE) n ° 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/CE et abrogeant le règlement (CEE) n ° 793/93 et le règlement (CE) n ° 1488/94 ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000 / 21/EC, y compris les amendements.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1272/2008.

Hollandais Extrayant Règlements : Conformément à Règlements Extrayants 9.2 et le Chapitre 4 du Décret de Conditions de travail.

Inventaires internationaux

USA (TSCA)	Est conforme à (aux)
Union européenne - EINECS et ELINCS	Est conforme à (aux)
Inventaire canadien	Est conforme à (aux)
Philippines (PICCS)	Est conforme à (aux)
Japon (ENCS)	N'est pas conforme à (aux)
Chine (IECSC)	Est conforme à (aux)
Inventaire australien de produits chimiques	Est conforme à (aux)
Coreen (KECL)	Est conforme à (aux)
Nouvelle-Zélande (NZIoC)	Est conforme à (aux)

Contactez REACH@miswaco.slb.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16. Autres informations

Préparé par	Mondial Conformité à la réglementation des produits chimiques

Date précédente	11/Jan/2011
Date de révision	27/Jun/2014
Version	2
Les sections suivantes ont été révisées	Cette SDD ont été faites dans une base de données nouvelles et donc un nouveau tracé. Il ya eu des changements en matière de classification, Mise à jour conformément à la GHS.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3
Non classé

Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

Non classé

†A mark of M-I L.L.C.

Clause de non-responsabilité
Les informations fournies dans cette fiche signalétique sont exactes à notre connaissance et selon les informations que nous tenons pour véridiques, à la date de sa publication. Ces informations sont présentées à titre de conseils uniquement, concernant la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, du traitement, du stockage, du transport, de l'élimination et du déversement du produit concerné. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie de qualité ou une spécification. Ces informations concernent uniquement le produit auquel elles se rapportent et peuvent ne pas être valables en cas d'utilisation avec toute autre substance ou dans quelque procédé que ce soit, non spécifiés dans le texte.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
VG-PLUS*

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial VG-PLUS*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Viscosifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur M-I Drilling Fluids International B.V
Avenue Joliot-Curie,
BP 20205,
64 147 LonsInduspal CEDEX,
France

Personne À Contacter MISDS@slb.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(24 Hour) Australia +61 2801 44558, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Europe +44 (0) 1235 239 670, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, New Zealand +64 9929 1483, USA 001 281 561 1600.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'homme

Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Les IARC Monographes, Vol 68, 1997, concluent que l'évidence est suffisante pour témoigner que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite issue de sources industrielles provoque le cancer chez l'homme. IARC Groupe de classification 1. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

SILICES CRISTALLINES (QUARTZ)	<5%
No CAS : 14808-60-7 No CE : 238-878-4	
Classification (CE 1272/2008) STOT Rep. 2 - H373	Classification (67/548/CEE) Xn;R48/20.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les données stipulées sur ce document sont en accord avec les dernières Directives de l'Union Européenne. Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Une exposition prolongée et répétée à des concentrations de silice cristallin dépassant le seuil toléré peut provoquer une maladie chronique des poumons telle que la silicose. Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et donner de l'air frais. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. En cas de développement de symptômes indésirables tels que ceux indiqués, le blessé doit être admis dans un établissement hospitalier dans les meilleurs délais. Pour de plus amples informations, consulter la rubrique 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Un feu ou une haute température créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Oxydes de : Carbone. Hydrogène. Chlorure d'hydrogène (HCl).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

De fortes concentrations de poussière peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter de générer et disperser la poussière. Recueillir la poudre avec un aspirateur nettoyeur spécial avec un filtre à particules ou placer avec précaution dans un récipient fermé. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

Critères De Stockage

Entreposage non spécifié.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
SILICES CRISTALLINES (QUARTZ)	VLEP		0,1 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

SILICES CRISTALLINES (QUARTZ) (CAS: 14808-60-7)

DDSE

Inhalation.	Court terme	Effets locaux	4 mg/m³
Inhalation.	Long terme	Effets locaux	1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

Conditions de procedé

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est mélangé avec d'autres produits ou fluides, d'autres dangers peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d' exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Filtre à poussières P3 (pour poussière/poudre particulièrement fine).

Protection des mains

Porter des gants de protection. Néoprène. Nitrile. ou Les gants en caoutchouc sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection bien ajustées et étanches ou un masque facial.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver les mains après l'usage. Enlever promptement tout vêtement mouillé ou contaminé.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide
Couleur	blanc cassé
Odeur	Odeur faible.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	1.4 - 1.8 s.g @ 20°C
Température de décomposition (°C)	200°C
Temperature d'auto-inflammation (°C)	190°C (374°F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	> = 0.05 g/l

9.2. Autres informations

Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec : Humidité. Éviter la poussière près des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu ou une haute température créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Oxydes de : Carbone. Hydrogène. Chlorure d'hydrogène (HCl).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Danger par aspiration:

Non anticipé comme présentant un risque d'aspiration selon la structure chimique.

Informations générales

Contient une substance qui pourrait causer le cancer par inhalation.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Les particules dans les yeux peuvent causer une irritation et une douleur cuisante.

Voie D'Exposition

Inhalation.

Organes Cibles

Appareil respiratoire, poumons

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Contactez la société MI pour toutes informations écologiques. M-ISWACOenv@slb.com.

12.1. Toxicité

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit est difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Classification Dechets

Le code de rebut Européen appliqué pour ce produit dépendra de l'utilisation finale qui en sera faite. EWC-code: 01 04 09

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable. S'il vous plaît contactez MISDS@slb.com pour info concernant le transport en vrac.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Classification de danger pour l'eau

WGK 0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Registres Internationaux Des Substances

Contactez REACH@miswaco.slb.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH. Conforme aux normes du registre des produits chimiques: Australia (AICS), Canada (DSL / NDSL), China (IECSC), Europe (EINECS / ELINCS), Korea (TCCL / ECL), New Zealand (NZIoC), Phillipines (PICCS), United States (TSCA).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

*une marque de M-I L.L.C.

Informations générales

HMIS santé - 1 HMIS Inflammabilité - 1 HMIS Réactivité - 0 E - Lunettes de sécurité, gants, masque à poussières.

Références Littéraires

Les informations sur le produit sont fournies par le(s) vendeur(s). Fiche de données de sécurite, divers fabricants. LOLI. BCE Bureau Chimique Européen - SIES Système d'Information chimique Européen des Substances.

Commentaires De Mise À Jour

Mise à jour conformément à la CLP. Mise à jour selon REACH Annex II.

Émise Par	Sarah Malone
Date de révision	06.08.2013
Révision	5
Remplace la date	15.12.2010
No FDS	10459
Signature	Sarah Malone
Signature 2	Sandra McWilliam

Phrases - R (Texte Intégral)

R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
NC	Non classé.

Mentions De Danger Completes

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis De Non-Responsabilité

Fiche technique de sécurité fournie indépendemment de la vente du produit.Malgré tous les efforts pour décrire ce produit,certaines données nous parviennent de source en dehors de notre contrôle direct.Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la fiabilité ni l'état complet de ce produit et ne pouvons être responsables de l'usage qui en est fait.Aucun effort de censure ou d'oubli de quelque aspect nuisible que ce soit n'a été tenté. Étant donné que nous ne pouvons ni anticiper ni contrôler les conditions dans lesquelles les présentes informations et le produit seront utilisés, nous ne sommes pas en mesure de garantir que les précautions suggérées seront suffisantes pour toutes personnes et/ou situations.Il importe donc à chaque personne utilisant ce produit d'observer les exigences de tous les règlements en vigueur concernant l'usage et l'enlèvement de ce produit.Des renseignement supplémentaire seront fournis sur demande pour assister l'utilisateur, mais aucune garantie

Numéro de la fiche technique santé-sécurité MI11070
Version 1
Date de révision 18/Mar/2014
Date précédente Aucun(e)

Fiche technique santé-sécurité
VG-SUPREME†

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant de produit

Nom du produit	VG-SUPREME†
Code du produit	MI11070
REACH registration name	Dispensé
Danemark Pr.no	1543788

1.2 Utilisations pertinentes identifiées pour la substance ou pour le mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Invert emulsion drilling fluid. Viscosifiant.
Utilisations déconseillées	Aucun(e) connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification du fournisseur
M-I Drilling Fluids Internation B.V.
Avenue Joliot-Curie
BP 20205
64 147 Lons Induspal CEDEX
France
+47 51577424
MISDS@slb.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence - (24 Hour) Australia +61 2801 44558, Asia Pacific +65 3158 1074, China +86 10 5100 3039, Europe +44 (0) 1235 239 670, Middle East and Africa +44 (0) 1235 239 671, New Zealand +64 9929 1483, USA 001 281 561 1600

Norvège	Poison information centre: +47 22 59 13 00

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon (CE) no 1272/2008

Risques pour la santé	Non classé
Risques pour l'environnement	Non classé
Risques matériels	Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

-

-

-

Contient
Silice cristalline

Pour le texte complet des phrases R et des mentions H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

2.3 Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composant	No.-CE.	No.-CAS	% en poids	Classification	Classification (Reg. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	<1	Xn; R48/20	STOT Rep. 2 - H373	Aucune donnée disponible

3.2 Mélanges

Comments
Minéral se trouvant dans la nature. Ce produit contient une petite quantité de quartz, silice cristalline. Une exposition prolongée et répétée à des concentrations de silice cristallin dépassant le seuil toléré peut provoquer une maladie chronique des poumons telle que la silicose. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC), Monographes, Vol. 68, 1997, a conclu qu'il y a suffisamment d'évidence pour affirmer que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite résultant de procédés industriels cause le cancer chez l'être humain. Classification du IARC Groupe I.

4. Premiers secours

4.1 Premiers secours

Inhalation — Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposé. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion — Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau — Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire — Enlever les lentilles de contact. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Conseils généraux La gravité de symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. En cas de développement de symptômes indésirables tels que ceux indiqués, le blessé doit être admis dans un établissement hospitalier dans les meilleurs délais.

Symptômes principaux

Inhalation Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

Ingestion Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

Contact avec la peau Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

Contact avec les yeux Veuillez vous reporter à la section 11: Information toxicologiques pour de plus ample information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Utilisez l'extincteur approprié pour le matériel environnant.

Moyens d'extinction inappropriés
Aucun(e) connu(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux
Un feu ou une haute température créé:, Oxydes de carbone, Gaz chlorhydrique, Oxydes nitreux (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

Procédures spéciales en cas d'incendie
Les recipients a proximite de l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir également la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Contrôles de l'exposition de l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement
Éviter les fuites ou les déversements supplémentaires, si cela peut se faire sans danger.

Méthodes de nettoyage
Balayer et transférer dans des contenants adéquats en vue de l'élimination. Éviter toute formation de poussière. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute formation de poussière. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Précautions Assurer une ventilation adéquate. Assurer une aération pour maintenir les concentrations en suspension dans l'air sous les limites d'exposition.

Stockage Stocker le conteneur bien fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré Évitez le contact avec : Chaleur, flammes et étincelles Comburants puissants

Les matériaux d'emballage Utiliser seulement les récipients spécialement fabriqués pour cet usage

7.3 Utilisation(s) finales particulière(s)

Voir également section 1.2.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	EU OEL	Autriche	Australie	Danemark
Silice cristalline	indéterminé(e)	indéterminé(e)	0.1 mg/m³ TWA	0.1mg/m³

Composant	Finlande	France	Allemagne	Hongrie
Silice cristalline	indéterminé(e)	0.1 mg/m³	indéterminé(e)	Indéterminé(e)

Composant	New Zealand	Italie	Pays-Bas	Norvège

Silice cristalline	0.2 mg/m³ TWA Known or presumed human carcinogen	indéterminé(e)	0.075 mg/m³	0.3 mg/m³ TWA total dust 0.1 mg/m³ TWA respirable dust Carcinogen

Composant	Pologne	Portugal	Roumanie	Russie
Silice cristalline	2 mg/m³ TWA >50% free crystalline silica total inhalable dust 0.3 mg/m³ TWA >50% free crystalline silica respirable dust 4.0 mg/m³ TWA 2% to 50% free crystalline silica total inhalable dust 1.0 mg/m³ TWA 2% to 50% free crystalline silica respirable dust	0.025 mg/m³ TWA respirable fraction	Indéterminé(e)	1 mg/m³ MAC 3 mg/m³ STEL 1 mg/m³ TWA aerosol Fibrogenic substance

Composant	Espagne	Suisse	Turquie	UK
Silice cristalline	0.1 mg/m³ VLA-ED respirable fraction	0.15 mg/m³ MAK respirable	Indéterminé(e)	0.3 mg/m³ STEL calculated respirable 0.1 mg/m³ TWA respirable

8.2 Contrôles de l'exposition

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) chimique doivent être choisis après évaluation du danger chimique présent et du risque d'exposition à ce danger. Les recommandations d'EPI ci-après se basent sur une évaluation des dangers chimiques associés à ce produit. Lorsque ce produit est utilisé au sein d'un mélange avec d'autres produits ou fluides, des dangers supplémentaires peuvent apparaître et une évaluation supplémentaire des risques peut être nécessaire. Le risque d'exposition et la nécessité d'une protection respiratoire varient en fonction du lieu de travail et doivent être évalués par l'utilisateur dans chaque situation.

Contrôles techniques appropriés
Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Il est préférable de porter des lunettes de sécurité en manipulant n'importe quel produit chimique. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains Contact répété ou prolongé:, Utiliser des gants de protection en:, Néoprène, Nitrile.

Protection respiratoire Respirateur doit être porté en cas d'exposition à la poussière, Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143).

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié, Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer, Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide poudre
Aspect	Poudre
Odeur	Inodore
Couleur	blanc cassé
Seuil de perception de l'odeur	Non applicable

Propriété	Valeurs	Remarques
pH	Non applicable	
pH @ dilution		
Point de fusion/congélation		
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	Aucune information disponible	
Vitesse d'évaporation		
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	Non applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité	1.6 - 1.7	@ 20 °C
Densité apparente	Aucune information disponible	
Densité relative	Aucune information disponible	
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Température d'inflammation spontanée	190 °C / 374 °F	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique		
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible	
Log Pow	indéterminé(e)	

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Aucun(e) connu(e).

9.2 Autres informations

Point d'écoulement	Aucune information disponible
Poids moléculaire	Aucune information disponible
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Aucun(e)
Densité	Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque particulier de reactivite n'est associe a ce produit.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et l'emploi recommandé.

10.3 Risque de réaction dangereuse

Polymerisation dangereuse
Aucune polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Éviter toute formation de poussière. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Comburants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir également la section 5.2.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Inhalation L'inhalation de poussières très concentrées peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire.

Contact avec les yeux Peut provoquer une irritation légère.

Contact avec la peau Le contact prolongé peut provoquer des rougeurs et des irritations.

Ingestion Ingestion peut causer des maux d'estomac.

Toxicité aigüe .

Composant	LD50 Oral	LD50 Dermal	LC50 Inhalation
Silice cristalline	= 500 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Sensibilisation Ce produit ne contient pas de composants soupçonnés d'être sensibilisant.

Effets mutagènes Cette substance ne montre aucun signe de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou suspecté.

Reprotoxicité	Aucun(e) connu(e).
C'est un itinéraire peu probable d'exposition	Inhalation.
Voie d'entrée	Inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cible (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cible (exposition répétée)	Non classé.
Danger par aspiration	Aucun danger pour ce produit tel que fourni.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Toxicité pour les algues
Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les algues.

Toxicité pour les poissons
N'est pas considéré comme toxique pour les poissons.

Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques
N'est pas considéré comme toxique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques
Silice cristalline	Aucune information disponible	Aucune information disponible	Aucune information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de risque/potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité
Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluation PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucun(e) connu(e).

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
CED déchets No.	Selon le Catalogue européen des déchets, code de déchet n'est pas relatif au produit, mais spécifique à l'application. Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur, suivant l'application pour laquelle le produit est utilisé. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: No de déchet suivant le CED: 01 05 99 - déchets non spécifiés ailleurs

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID/ADG).

14.1 Numéro ONU
Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger	Non réglementé
Page IMDG	Non réglementé
ICAO classe de danger/division	Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	Non réglementé
Groupe d'emballage IMDG	Non réglementé
ICAO groupe d'emballage	Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement
Non reglemente

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Veuillez contacter MISDS@slb.com pour obtenir de plus ample information concernant le transport en vrac

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

L'Allemagne, Eau Mettant en danger Classes (VwVwS)	Classe des produits dangereux pour le milieu aquatique = 3

Règlement (UE) n ° 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/CE et abrogeant le règlement (CEE) n ° 793/93 et le règlement (CE) n ° 1488/94 ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000 / 21/EC, y compris les amendements.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1272/2008.

Hollandais Extrayant Règlements : Conformément à Règlements Extrayants 9.2 et le Chapitre 4 du Décret de Conditions de travail.

Inventaires internationaux

USA (TSCA)	Est conforme à (aux)
Union européenne - EINECS et ELINCS	Est conforme à (aux)
Inventaire canadien	Est conforme à (aux)
Philippines (PICCS)	Est conforme à (aux)
Japon (ENCS)	N'est pas conforme à (aux)
Chine (IECSC)	Est conforme à (aux)
Inventaire australien de produits chimiques	Est conforme à (aux)
Coreen (KECL)	Est conforme à (aux)
Nouvelle-Zélande (NZIoC)	Est conforme à (aux)

Contactez REACH@miswaco.slb.com pour tout renseignement complémentaire concernant REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16. Autres informations

Préparé par	Global Chemical Regulatory Compliance (GCRC)
Date de révision	18/Mar/2014
Version	1

Les sections suivantes ont été révisées	Cette SDD ont été faites dans une base de données nouvelles et donc un nouveau tracé. Il ya eu des changements en matière de classification, Mise à jour conformément à la GHS/CLP.

Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

Non classé

N/A - Sans Objet, N/D - Non Déterminé.

Clause de non-responsabilité
Les informations fournies dans cette fiche signalétique sont exactes à notre connaissance et selon les informations que nous tenons pour véridiques, à la date de sa publication. Ces informations sont présentées à titre de conseils uniquement, concernant la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, du traitement, du stockage, du transport, de l'élimination et du déversement du produit concerné. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie de qualité ou une spécification. Ces informations concernent uniquement le produit auquel elles se rapportent et peuvent ne pas être valables en cas d'utilisation avec toute autre substance ou dans quelque procédé que ce soit, non spécifiés dans le texte.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

WD-40® MULTI-USE PRODUCT - [Non-Aerosol]

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:
Protection anticorrosion
Lubrifiant
Dissolvant de rouille

Utilisations déconseillées:
Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WD-40 Company Limited PO Box 440, Kiln Farm, Milton Keynes, MK11 3LF, UK
Téléphone: +44 (0) 1908 555400, Télécopieur: +44 (0) 1908 266900
www.wd40.co.uk

Ⓕ
WD-40 Company Europarc du Chêne, 11 rue Edison, F-69673 BRON Cedex
Téléphone: +33 472 14 67 47, Téléfax:
www.wd40.fr

Ⓑ
WD-40 Company Limited , Noorderploot 97, NL-5916PJ Venlo
Téléphone: +31 30 2107955, Téléfax:

Ⓒⓗ
e+h Services AG , Industriestraße 14, CH-4658 Däniken
Téléphone: +41 62 288 6111 , Téléfax:

Ⓛ
WD-40 Company Limited , Noorderploot 97, NL-5916PJ Venlo
Téléphone: +31 30 2107955, Téléfax:

Adresse électronique de l'expert : info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de - Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:
ORFILA (INRS, France) +33 1 45 42 59 59
http://www.centres-antipoison.net

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:
+49 (0) 700 / 24 112 112 (WDC)

Ⓑ
Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:
Antigifcentrum/Centre Antipoisons (Belgique), un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. En Belgique appelez gratuitement le: +32 70 245245

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:
+49 (0) 700 / 24 112 112 (WDC)

Ⓒⓗ
Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:
Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT), CH-8032 Zurich. Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (hors de la Suisse: +41 44 251 51 51)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

+49 (0) 700 / 24 112 112 (WDC)

Ⓛ
Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:
—
Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:
+49 (0) 700 / 24 112 112 (WDC)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Catégorie de danger	Mention de danger
Flam. Liq.	3	H226-Liquide et vapeurs inflammables.
Asp. Tox.	1	H304-Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT SE	3	H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements)
Inflammable, R10
Xn, Nocif, R65
R66
R67

2.2 Éléments d'étiquetage
2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Danger

H226-Liquide et vapeurs inflammables. H304-Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges.

P101-En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102-Tenir hors de portée des enfants. P210-Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261-Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. P271-Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310+P331-EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir.
P312-Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405-Garder sous clef.
P501-Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes les précautions d'usage relatives à l'élimination des déchets.

EUH066-L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates

2.3 Autres dangers
Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.
Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.
Le produit peut former un film sur la surface de l'eau qui peut empêcher l'échange d'oxygène.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Sans:
CFC

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119463258-33-XXXX
Index	---
EINECS, ELINCS, NLP	919-857-5 (REACH-IT List-No.)
CAS	CAS ---
Quantité en %	60-80
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Inflammable, R10 Nocif, Xn, R65 R66 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (SGH/CLP) cf. section 16.
Dans ce paragraphe, les substances sont mentionnées avec leur classification effective correspondante !
En d'autres termes, pour les substances listées en Annexe VI tableau 3.1/3.2 du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), toutes les notes éventuelles mentionnées ont été prises en compte.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.
Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.
En cas d'évanouissement, placer le sujet sur le côté en stabilisant la position, et consulter un médecin.
Arrêt respiratoire - appareils de respiration artificielle nécessaire.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.
Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Consulter immédiatement le médecin
avoir la fiche de données sur soi.
Ne pas provoquer de vomissement.
Danger d'aspiration
En cas de vomissement, maintenir la tête en position basse pour que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retardés, se reporter à la section 11 et à la section 4.1 sur les voies d'absorption.
Peuvent apparaître:
Irritation des yeux
Inhalation:
Maux de tête
Nausée
Vertige
Irritation des voies respiratoires
Influence sur/Endommagement du système nerveux central
En cas de contact de longue durée:
Dermatite (inflammation de la peau)
Ingestion:
Nausée
Vomissement

Diarrhée
Danger d'aspiration
Pneumonie chimique (état similaire à une pneumonie pulmonaire)
Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse
CO2
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:
Oxydes de carbone
Produits de pyrolyse toxiques.
Mélanges vapeurs / air explosifs
Vapeurs dangereuses, plus lourdes que l'air.
En cas de répartition près du sol, un retour de flamme sur des sources d'ignition à distance est possible.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Appareils respiratoires autonomes.
Selon l'étendue de l'incendie
Le cas échéant vêtement de protection complet
Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.
Eliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.
Assurer une ventilation suffisante.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.
Le cas échéant, faire attention au risque de glissement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.
Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Eviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.
En cas de contamination accidentelle des égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur) et éliminer conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation des lieux.
Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.
Le cas échéant, prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas porter de chiffons de nettoyage imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.
Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le poste de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée de personnes non autorisées.
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
Ne pas stocker avec des substances comburantes et auto-inflammables.
Respecter les conditions spéciales de stockage (en Allemagne par exemple, respecter la réglementation "Betriebssicherheitsverordnung").
Conserver au sec.
Conserver au frais

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de la fraction totale de solvants hydrocarbures du mélange (RCP méthode selon la réglementation allemande TRGS 900, n ° 2.9):
600 mg/m3

Ⓕ Désignation chimique	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates	Quantité en %:60-80
VME: 600 mg/m3 (AGW), 1000 mg/m3 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VME), 1200 mg/m3 (ACGIH),	VLE: 2(II) (AGW), 1500 mg/m3 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VLCT)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94, 96, 106, 140 (VME) / (AGW selon la méthode RCP, TRGS 900, 2.9) / (TLV acc. to RCP-method, ACGIH, Appendix H)	

Ⓒⓗ Désignation chimique	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates	Quantité en %:60-80
MAK / VME: 100 ppm (525 mg/m3) (White Spirit)	KZGW / VLE: ---	---
BAT / VBT: ---	Sonstiges / Divers: ---	

Ⓛ Désignation chimique	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates	Quantité en %:60-80
AGW: 600 mg/m3 (AGW)	Spb.-Üf.: 2(II) (AGW)	---
BGW: ---	Sonstige Angaben: AGS, (AGW gem. RCP-Methode, TRGS 900, 2.9)	

Ⓕ Désignation chimique	Huiles minérales (brouillards)	Quantité en %:
VME: 5 mg/m3 (ACGIH)	VLE: 10 mg/m3 (ACGIH)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: ---	

Ⓑ Désignation chimique	Huiles minérales (brouillards)	Quantité en %:
GW / VL: 5 mg/m3	GW-kw / VL-cd: 10 mg/m3	GW-M / VL-M: ---
BGW / VLB: ---	Overige info. / Autres info.: ---	

Ⓒⓗ Désignation chimique	Huiles minérales (brouillards)	Quantité en %:
MAK / VME: 0,2 mg/m3 e	KZGW / VLE: ---	---
BAT / VBT: ---	Sonstiges / Divers: ---	

Ⓛ Désignation chimique	Huiles minérales (brouillards)	Quantité en %:
AGW: 5 mg/m3 (TLV-ACGIH)	Spb.-Üf.: 10 mg/m3 (TLV-ACGIH)	---
BGW: ---	Sonstige Angaben: ---	

Ⓕ Désignation chimique	Paraffine (cire de), fumée	Quantité en %:
VME: 2 mg/m3 (VME, ACGIH)	VLE: ---	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 36	

Ⓑ Désignation chimique	Paraffine (cire de), fumée	Quantité en %:
GW / VL: 2 mg/m3	GW-kw / VL-cd: ---	GW-M / VL-M: ---
BGW / VLB: ---	Overige info. / Autres info.: ---	

Ⓒⓗ Désignation chimique	Paraffine (cire de), fumée	Quantité en %:
MAK / VME: 2 mg/m3 a	KZGW / VLE: ---	---

BAT / VBT: —	Sonstiges / Divers: ---

Ⓕ VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d´expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d´une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d´une semaine de travail, f = pendant l´équipe de travail, g = avant le début du poste. | TMP n° = n° d. tableaux de maladies professionelles. FT n° = n° de la fiche toxicologique publiée par l'INRS. Observations: * = risque de pénétration percutanée / C1, C2, C3 = substance classée cancérogène de cat. 1, 2 ou 3 / M1, M2, M3 = substance classée mutagene de cat. 1, 2 ou 3 / R1, R2, R3 = substance classée toxique pour la reproduction de cat. 1, 2 ou 3 / All = risque d'allergie, AC = risque d'allergie cutanée, AR = risque d'allergie respiratoire) (France). // Catégorie carcinogène : A1 / A2 = carcinogène humain confirmé / présumé, A3 = carcinogène animal confirmé d´importance inconnue pour l´être humain, A4 / A5 = non qualifiable / non présumé comme carcinogène à l´homme. SEN = sensibilisateur Skin = danger de résorption cutanée (ACGIH, E.U.A.). // ARW = valeur seuil dans les lieux de travail. H = résorptif par la peau. Y = aucun risque de lésion foetale n´est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées. Z = un risque de lésion foetale ne peut être exclu, également en cas de respect des valeurs AGW et BGW (cf. N° 2.7 TRGS 900). DFG = Association allemande pour la recherche (commission MAK). AGS = Comité pour les substances dangereuses. (AGW (TRGS 900), Allemagne.

Ⓑ GW / VL = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling / Valeur limite d'exposition professionnelle | GW-kw / VL-cd = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - Kortetijdswaarde / Valeur limite d'exposition professionnelle - Valeur courte durée | GW-M / VL-M = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - "Ceiling" / Valeur limite d'exposition professionnelle - "Ceiling" | BGW / VLB = Biologisch grenswaarde / Valeur limite biologique | Overige Info. / Autres info.: Bijkomende indeling / Classification additionnelle - A = verstikkend / asphyxiant, C = kankerverwekkend en/of mutagen agens / agent cancérigène et/ou mutagène, D = opname van het agens via de huid / la résorption de l'agent via la peau.

Ⓒⓗ MAK / VME = Maximaler Arbeitsplatzkonzentrationswert / Valeur (limite) moyenne d'exposition. e = einatembarer Staub / poussières inhalables, a = alveolengängiger Staub / poussières alvéolaires | KZGW / VLE = Kurzzeitgrenzwert / Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée. e = einatembarer Staub / poussières inhalables, a = alveolengängiger Staub / poussières alvéolaires, # = KZGW darf im Mittel auch während 15 Minuten nicht überschritten werden. | BAT / VBT = Biologischer Arbeitsstofftoleranzwert / Valeurs biologiques tolérables:
Untersuchungsmaterial: B = Vollblut, E = Erythrozyten, U = Urin, A = Alveolarluft, P/Se = Plasma/Serum.
Probennahmezeitpunkt: a = keine Beschränkung, b = Expositionsende, bzw. Schichtende, c = bei Langzeitexposition - nach mehreren vorangegangenen Schichten, d = vor nachfolgender Schicht.
Substrat d'examen: B = Sang complet, E = Erythrocytes, U = Urine, A = Air alvéolaire, P/Se = Plasma/Sérum.
Moment du prélèvement: a = indifférent, b = fin de l'exposition, de la période de travail, c = exposition de longue durée - après plusieurs périodes de travail, d = avant la reprise du travail. | Sonstiges / Divers: H = Hautresorption möglich / résorption via la peau pos. S = Sensibilisator / sensibilisateur. B = Biologisches Monitoring / Monitoring biologique. OL = Lärmverstärkende Ototoxizität. P = provisorisch / valeur provisoire. C1,C2,C3 = Cancerogen Kat.1,2,3 / cancérigène Cat.1,2,3. M1,M2,M3 = Mutagen Cat.1,2,3 / mutagène Cat.1,2,3. Rf1,Rf2,Rf3/Re1,Re2,Re3 = Reproduktionstox. Kat.1,2,3 (Rf=Fruchtbarkeit, Re=Entwicklung) / Toxique pour la reproduction Cat.1,2,3 (Rf=fertilité, Re=développement). SS-A,SS-B,SS-C, = Schwangerschaft Gruppe A,B,C / grossesse groupe A,B,C.

Ⓛ AGW = Arbeitsplatzgrenzwert. E = einatembare Fraktion, A = Alveolengängige Fraktion. | Spb.-Üf. = Spitzenbegrenzung - Überschreitungsfaktor (1 bis 8) und Kategorie (I, II) für Kurzzeitwerte. "= =" = Momentanwert. Kategorie (I) = Stoffe bei denen die lokale Wirkung grenzwertbestimmend ist oder atemwegssensibilisierende Stoffe, (II) = Resorptiv wirksame Stoffe. | BGW = Biologischer Grenzwert. Probennahmezeitpunkt: a) keine Beschränkung, b) Expositionsende, bzw. Schichtende, c) bei Langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen Schichten, d) vor nachfolgender Schicht, e) nach Expositionsende: ... Stunden. | Sonstige Angaben: ARW = Arbeitsplatzrichtwert, H = hautresorptiv. Y = Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung von AGW u. BGW nicht befürchtet zu werden. Z = Ein Risiko der Fruchtschädigung kann auch bei Einhaltung des AGW und des BGW nicht ausgeschlossen werden (s. Nr 2.7 TRGS 900). DFG = Deutsche Forschungsgemeinschaft (MAK-Kommission). AGS = Ausschuss für Gefahrstoffe.
** = Der Grenzwert für diesen Stoff wurde durch die TRGS 900 (Deutschland) vom Januar 2006 aufgehoben mit dem Ziel der Überarbeitung.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates						
Domaine d'application	**Voie d'exposition / compartiment environnemental**	**Effets sur la santé**	**Descripteur**	**Valeur**	**Unité**	**Remarque**
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	300	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	1500	mg/m3	

consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	300	mg/kg bw/day	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	300	mg/kg bw/day	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	900	mg/m3	

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.
Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.
Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:
Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:
Gants protecteurs en nitrile (EN 374)
Epaisseur de couche minimale en mm:
>= 0,4
Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:
>= 480
La détermination des délais de rupture conformément à la norme EN 374 3e partie n'a pas été effectuée dans un environnement pratique.
Il est conseillé une durée maximum de port correspondant à 50% du délai de rupture.
Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection de la peau - Divers:
Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire:
Normalement pas nécessaire.
En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.
Filtre A2 P2 (EN 14387), code couleur marron, blanc
Observer les limitations de la durée de port des appareils respiratoires.

Risques thermiques:
Non applicable

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.
Pour les mélanges, e choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.
La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.
Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.
Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.
Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Ambre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé

Valeur pH:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	<-66 °C (ASTM D 97)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	176 °C ((760 mmHg))
Point d'éclair:	47 °C (Tag, open cup)
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 Vol-% (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
Limite supérieure d'explosivité:	8,0 Vol-% (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1):	>1
Densité:	0,817 g/ml (21°C)
Masse volumique apparente:	Non déterminé
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	<1 cSt
Propriétés explosives:	Formation possibe de mélanges vapeur / air explosifs et facilement inflammables. Le produit n'à pas d'effets explosifs.
Propriétés comburantes:	Non déterminé

9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Le produit n'a pas été contrôlé.

10.2 Stabilité chimique
Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter
Cf. également section 7.
Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles
Cf. également section 7.
Eviter tout contact avec des agents d'oxydation forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Cf. également section 5.2.
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur les effets sanitaires (classification).

WD-40® MULTI-USE PRODUCT - [Non-Aerosol]						
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité aiguë, orale:						n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:						n.d.
Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						n.d.
Danger par aspiration:						n.d.
Irritation voies respiratoires:						n.d.
Toxicité à dose répétée:						n.d.
Symptômes:						n.d.
Autres informations:						Classification selon la procédure de calcul.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>5000	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>5000	mg/m3/8h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Lapin	OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Non irritant L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin	OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin Sensitisation)	Non (par contact avec la peau)
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif, Déduction analogique
Cancérogénicité:					OECD 453 (Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies)	Négatif, Déduction analogique
Toxicité pour la reproduction:					OECD 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)	Négatif, Déduction analogique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration:						Oui
Toxicité à dose répétée:					OECD 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)	Pas à prévoir
Symptômes:						perte de connaissance, nuisible pour le foie et les reins, vertige, rougissement de la peau

Paraffine (cire de), fumée

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Symptômes:						diarrhée

SECTION 12: Informations écologiques

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur les impacts environnementaux (classification).

WD-40® MULTI-USE PRODUCT - [Non-Aerosol]

Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:							n.d.
Toxicité daphnies:							n.d.
Toxicité algues:							n.d.
Persistance et dégradabilité:							n.d.
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 2% aromates							
Toxicité/Effet	**Résultat**	**Temps**	**Valeur**	**Unité**	**Organisme**	**Méthode d'essai**	**Remarque**
Toxicité poissons:	LC50	96h	>1000	mg/l	Oncorhynchus mykiss	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
Toxicité poissons:	NOELR	28d	0,13	mg/l	Oncorhynchus mykiss	QSAR	
Toxicité daphnies:	EC50	48h	>1000	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
Toxicité daphnies:	NOELR	21d	0,23	mg/l	Daphnia magna	QSAR	
Toxicité algues:	ErC50	72h	>1000	mg/l	Pseudokirchnerie lla subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Toxicité algues:	EbC50	72h	>1000	mg/l	Pseudokirchnerie lla subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Toxicité algues:	NOELR	72h	100	mg/l	Raphidocelis subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Toxicité algues:	NOELR	72h	100	mg/l	Raphidocelis subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	groth rate
Toxicité algues:	NOELR	72h	3	mg/l	Pseudokirchnerie lla subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Persistance et dégradabilité:		28d	80	%		OECD 301 F (Ready Biodegradability - Manometric Respirometry Test)	Facilement biodégradable
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour la substance / le mélange / les résidus

Les chiffons de nettoyage, le papier ou autres matières organiques imprégnés souillés, risquent de provoquer un incendie et doivent être collectés et éliminés sous une forme contrôlée.
Numéro de la clé de déchets CE:
Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)
13 02 05 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

14 06 03 autres solvants et mélanges de solvants
Recommandation:
Respecter les prescriptions administratives locales
Par exemple, installation d'incinération appropriée.
Respecter l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD, RS 814.600, Suisse).
Respecter l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610, Suisse).
Respecter l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMD, RS 814.610.1, Suisse).

Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales
15 01 04 emballages métalliques
15 01 01 emballages en papier/carton
Eliminer via "Duales System".
Respecter l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD, RS 814.600, Suisse).
Respecter l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610, Suisse).
Respecter l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMD, RS 814.610.1, Suisse).

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations générales

Numéro ONU: 3295

Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:
UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

Classe(s) de danger pour le transport:	3
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	F1
LQ (ADR 2013):	5 L
LQ (ADR 2009):	7
Dangers pour l'environnement:	Non applicable
Codes de restriction en tunnels:	D/E

Transport par navire de mer (IMDG-Code)

Nom d'expédition des Nations unies:
HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

Classe(s) de danger pour le transport:	3
Groupe d'emballage:	III
EmS:	F-E, S-D
Polluant marin (Marine Pollutant):	n.a.
Dangers pour l'environnement:	Non applicable

Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies:
Hydrocarbons, liquid, n.o.s.

Classe(s) de danger pour le transport:	3
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.
Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation.
Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac.
Les dispositions relatives aux quantités minimum ne sont pas respectées ici.
Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande
Observer les dispositions particulières (special provisions).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf. section 2.
Respecter les limitations: Oui
Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail.
Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).
Respecter l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115, Suisse).
Respecter l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2, Suisse).
Observer la loi relative à la protection de la femmes enceintes (prescription allemande).

Respecter l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52, Suisse).
Directive 2010/75/UE (COV): ~67,2 %
VOC CH: ~67,2% w/w
VME/VLE / VBT:
Cf. section 8.
Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS 813.11, Suisse).
Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (RS 814.81, Suisse).
Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air, OPair (RS 814.318.142.1, Suisse).
Respecter l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) (RS 814.12, Suisse).
Liquide de la classe B (c'est-à-dire les liquides susceptibles de polluer les eaux en grandes quantités) conformément à la " classification des liquides dangereux pour les eaux " (Suisse, OFEV, 09/03/2009, (I061-0918)).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré
EUF0003
Sections modifiées: n.a.

Classification et procédés utilisés pour la classification du mélange conformément au Règlement CE n°1272/2008 (CLP):

Classification conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Méthode d'évaluation utilisée
Flam. Liq. 3, H226	Classification sur la base de données de tests.
Asp. Tox. 1, H304	Classification selon la procédure de calcul.
STOT SE 3, H336	Classification selon la procédure de calcul.

Les phrases suivantes représentent les phrases R / H, les codes de classes de danger et les codes de catégories de danger (SGH/CLP) rédigés du produit et de ses composants (mentionnés dans les sections 2 et 3).
10 Inflammable.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Flam. Liq. — Liquide inflammable
Asp. Tox. — Danger par aspiration
STOT SE — Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Effets narcotiques

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

AC Article Categories (= Catégories d'article)
ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AOEL Acceptable Operator Exposure Level
AOX Adsorbable organic halogen compounds (= Composés halogénés organiques adsorbables)
ATE Acute Toxicity Estimate (= L'estimation de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
BAM Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Office Fédéral de Contrôle des Matériaux, Allemagne)
BAT (VBT) Biologische Arbeitsstofftoleranzwerte (= valeurs biologiques tolérables - VBT) (Suisse)
BAuA Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (= Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail, Allemagne)
BCF Bioconcentration factor (= facteur de bioconcentration - FBC)
BGW / VLB BGW / VLB = Biologisch grenswaarde / Valeur limite biologique (België / Belgique)
BHT Butylhydroxytoluol (= 4-méthyl-phénol de 2,6-di-t-butyle)
BOD Biochemical oxygen demand (= demande biochimique en oxygène - DBO)
BSEF Bromine Science and Environmental Forum
bw body weight (= poids corporel)
CAS Chemical Abstracts Service
CE Communauté Européenne

CEC Coordinating European Council for the Development of Performance Tests for Fuels, Lubricants and Other Fluids
CED Catalogue européen des déchets
CEE Communauté européenne économique
CESIO Comité Européen des Agents de Surface et de leurs Intermédiaires Organiques
cf. confer
ChemRRV (ORRChim) Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (= Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim, Suisse)
CIPAC Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
CMR carcinogenic, mutagenic, reproductive toxic (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)
COD Chemical oxygen demand (= demande chimique d'oxygène - DCO)
CTFA Cosmetic, Toiletry, and Fragrance Association
DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (Suisse)
DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Suisse)
DMEL Derived Minimum Effect Level
DNEL Derived No Effect Level (= le niveau dérivé sans effet)
DOC Dissolved organic carbon (= carbone organique dissous - COD)
DT50 Dwell Time - 50% reduction of start concentration
DVS Deutscher Verband für Schweißen und verwandte Verfahren e.V. (= Association allemande relative à l'ingéniérie du soudage)
dw dry weight (= masse sèche)
ECHA European Chemicals Agency (= Agence européenne des produits chimiques)
EEE Espace économique européen
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS European List of Notified Chemical Substances
EN Normes Européennes, normes EN ou euronorms
env. environ
EPA United States Environmental Protection Agency (United States of America)
ERC Environmental Release Categories (= Catégorie de rejet dans l'environnement)
etc. et cetera (= et ainsi de suite)
éventl. éventuel, éventuelle, éventuellement
fax. Télécopie
gén. générale
GTN Trinitrate de glycérol
GW / VL GW / VL = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling / Valeur limite d'exposition professionnelle (België / Belgique)
GW-kw / VL-cd GW-kw / VL-cd = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - Kortetijdswaarde / Valeur limite d'exposition professionnelle - Valeur courte durée (België / Belgique)
GW-M / VL-M "GW-M / VL-M = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - ""Ceiling"" / Valeur limite d'exposition professionnelle - ""Ceiling"" (België / Belgique)"
GWP Global warming potential (= Potentiel de réchauffement global)
HET-CAM Hen's Egg Test - Chorionallantoic Membrane
HGWP Halocarbon Global Warming Potential
IARC International Agency for Research on Cancer (= Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)
IATA International Air Transport Association (= Association internationale du transport aérien)
IBC Intermediate Bulk Container
IBC (Code) International Bulk Chemical (Code)
IBE Indicateurs biologiques d'exposition (ND 2065-169-97, France)
ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-code)
IUCLID International Uniform ChemicaL Information Database
LMD Les listes pour les mouvements de déchets (Suisse)
LQ Limited Quantities
MAK (VME/VLE) Maximale Arbeitsplatzkonzentrationswerte gesundheitsgefährdender Stoffe (= Valeurs limites d'exposition à des substances dangereuses pour la santé aux postes de travail - VME/VLE) (Suisse)
n.a. n'est pas applicable
n.d. n'est pas disponible
n.e. n'est pas examiné
NIOSH National Institute of Occupational Safety and Health (United States of America)
ODP Ozone Depletion Potential (= Le potentiel d'appauvrissem. de la couche d'ozone)
OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE)
OFEV Office fédéral de l'environnement (Suisse)
OMoD Ordonnance sur les mouvements de déchets (Suisse)
org. organique
OTD Ordonnance sur le traitement des déchets (Suisse)
PAK polyzyklischer aromatischer Kohlenwasserstoff (= hydrocarbures polycycliques aromatiques)
par ex., ex. par exemple

PBT persistent, bioaccumulative and toxic (= persistantes, bioaccumulables, toxiques)
PC Chemical product category (= Catégorie de produit chimique)
PE Polyéthylène
PNEC Predicted No Effect Concentration (= la concentration prévisible sans effet)
PROC Process category (= Catégorie de processus)
PTFE Polytétrafluoroéthylène
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (RÈGLEMENT (CE) N o 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
REACH-IT List-No. 9xx-xxx-x No. is automatically assigned, e.g. to pre-registrations without a CAS No. or other numerical identifier. List Numbers do not have any legal significance, rather they are purely technical identifiers for processing a submission via REACH-IT.
RID Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
SGH Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SU Sector of use (= Secteur d'utilisation)
SVHC Substances of Very High Concern (= substance extrêmement préoccupante)
TDAA Température de décomposition auto-accélérée (Self-Accelerating Decomposition Temperature - SADT)
Tél. Téléphone
ThOD Theoretical oxygen demand (= demande théorique en oxygène - DThO)
TOC Total organic carbon (= carbone organique total - COT)
UE Union européenne
UN RTDG United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods (les recommandations des Nations unies relatives au transport des marchandises dangereuses)
VbF Verordnung über brennbare Flüssigkeiten (= Règlement sur les liquides combustibles (Autriche))
VME, VLCT (ou VLE) VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (ED 984 VLEP 06-2008, France).
VOC Volatile organic compounds (= composants organiques volatils (COV))
vPvB very persistent and very bioaccumulative
wwt wet weight

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires,elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.
Toute responsabilité est exclue.
Elaboré par:
Chemical Check GmbH, Chemical Check Platz 1-7, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, Fax: +49 5233 94 17 90
© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.

GOLDER

golder.com